ÉTUDES FINANCIÈRES

1932

ANNUAIRE

DES SOCIÉTÉS ÉGYPTIENNES PAR ACTIONS

PAR

ELIE I. POLITI

RÉDACTEUR EN CHEF

DE

"L'INFORMATEUR FINANCIER ET COMMERCIAL"

PRIX P.T. 100

IMPRIMERIE A. PROCACCIA

ALEXANDRIE

ÉTUDES FINANCIÈRES

1932

ANNUAIRE

DES SOCIÉTÉS ÉGYPTIENNES

PAR ACTIONS

PAR

ELIE I. POLITI

RÉDACTEUR EN CHEF

DE

"L'INFORMATEUR FINANCIER ET COMMERCIAL"

PRIX P.T. 100

IMPRIMERIE A. PROCACCIA

ALEXANDRIE

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
QUINZE EXEMPLAIRES SUR PAPIER
VERGÉ, NUMÉROTÉS DE 1 A 15, ET
HORS COMMERCE

Cet ouvrage comprend également des Etudes sur d'importantes Institutions Etrangères, ayant des Agences en Egypte.

Il est totalement défendu de reproduire ou de traduire, les études financières contenues dans cet ouvrage, entières ou en parties, les droits de reproduction et de traduction étant absolument réservés pour tous les Pays.

A Sa Majesté le Roi

FOUAD Ier

NOTRE AUGUSTE SOUVERAIN

NOUS

RÉITÉRONS NOS PLUS RESPECTUEUX REMERCIEMENTS POUR LE PRÉCIEUX ENCOURAGEMENT QU'ELLE NE CESSE DE NOUS ACCORDER ET NOUS SOUMETTONS, AVEC CE TROISIÈME OUVRAGE, NOS VŒUX DE PROFONDE DÉVOTION ET NOS SOUHAITS D'UN RÈGNE LONG, HEUREUX, PROSPÈRE

CABINET
DU
GRAND CHAMBELLAN.

Palais de Ras El-Tine,

171. le 17 Octobre 1930.

Cher Monsieur Politi,

J'ai eu l'honneur de faire parvenir à sa Haute Destination votre ouvrage sur les Sociétés Egyptiennes par Actions.

Touché de la délicate pensée que vous avez eue de Lui offrir cet exemplaire de votre intéressante étude, Sa Majesté le Roi, mon Auguste Souverain, m'a donné l'ordre de vous transmettre Ses vifs remerciements.

Veuillez agréer, cher Monsieur Politi, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE GRAND CHAMBELLAN,

Saïd Zulfikar

Monsieur Elie Politi,
Rédacteur en chef
de l'Informateur,

ALEXANDRIE.

Lettre adressée à l'auteur par S.E. Saïd Zulfikar Pacha, *Grand Chambellan de Sa Majesté Fouad 1er., Roi d'Egypte.*

Note: En date du 31 Octobre 1931, S.E. Saïd Zulfikar Pacha, *a bien voulu nous adresser une lettre, dans le même sens, pour l'Edition 1931.*

CABINET
DU
GRAND CHAMBELLAN

Palais de Ras-el-Tine

le 15 Octobre 1930.

Cher Monsieur Politi,

J'ai le plaisir de vous accuser réception de votre lettre en date du 10 Octobre courant ainsi que de l'exemplaire de votre ouvrage intitulé "LES SOCIETES-EGYPTIENNES PAR ACTIONS", fruit de vos longs efforts.

En vous remerciant pour votre amabilité, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur Politi, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A. Hassanein

Lettre adressée à l'auteur par S.E. Ahmed Bey Hassanein, *1er Chambellan de S. M. Fouad 1er. Roi d'Egypte.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
BUREAU DE LA PRESSE
PRESSE ET TRADUCTION

LE CAIRE, LE 1 Octobre, 1930.

Monsieur E.I.Politi,
Rédacteur en Chef
"L'INFORMATEUR",
Alexandrie.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre ouvrage, l "Annuaire des Sociétés Egyptiennes" et je vous en remercie.

Je ne saurais trop vous féliciter des grands efforts que vous avez mis pour ce travail.

Ce travail rendra un réel service à l'Egypte.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes dévoués sentiments.

Ismail Chérine

Lettre adressée à l'auteur par S.E. Ismaïl Bey Chérine, *Directeur du Bureau de la Presse, au Ministère de l'Intérieur.*

BANQUE MISR
LE CAIRE

Le Caire, le 2 Novembre 1931.

Cher Monsieur,

Je vous remercie vivement de votre lettre du 30 Octobre et de l'exemplaire de l'Annuaire 1931 des Sociétés Egyptiennes par Actions que vous avez eu l'aimable pensée de me dédier.

Je vous félicite vivement de ce precieux travail documentaire, clairement rédigé et d'une très agréable présentation.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Administrateur-Délégué,
(s): MOHAMED TALAAT HARB.

Lettre de Son Excellence Mohamed Talaat Harb Pacha, l'éminent animateur du Groupement «Misr», et du développement rationnel des Egyptiens dans tous les domaines du commerce, de la finance et de l'industrie.

Note; Cette lettre ayant été tapée à la machine à l'aide d'un ruban violet, nous n'avons pu en tirer un fac-similé.

E.Y.

Alexandrie, le 12 Novembre 1930.

Monsieur,

Je vous remercie bien sincérement de l'Annuaire des Sociétés Anonymes Egyptiennes que vous avez bien voulu m'adresser, et tiens à vous féliciter tout particulièrement des efforts que vous avez déployés dans l'accomplissement de ce beau travail. J'estime que cette publication, appelée à intéresser tous ceux qui sont dans les affaires, répond à un véritable besoin d'informations.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

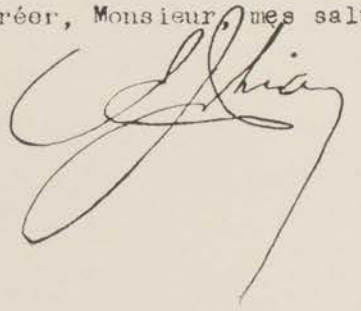

Lettre adressée à l'auteur, par S.E. Emine Yehia Pacha, *Président de l'Union Alexandrine, Président et Membre des Conseils de nombreuses Sociétés Egyptiennes par actions.*

C. M. Salvago & Cº

PRIVÉ

Alexandrie, le 17 Novembre 1931.-

Cher Monsieur Politi,

Je tiens tout d'abord à m'excuser d'avoir tellement tardé à vous accuser réception de votre "Annuaire 1931 des Sociétés Egyptiennes à Actions" mais je tenais à avoir le temps de parcourir votre ouvrage avant de vous remercier de son envoi.-

J'ai pu le faire ces jours-ci et je viens vous féliciter hautement pour l'intérêt que présente votre "Annuaire" et pour la conscience avec laquelle vous avez amassé et coordonné tous les renseignements et toutes les statistiques utiles à l'étude de chacune de nos sociétés égyptiennes.-

Votre ouvrage s'imposera à toute personne désirant être au courant de chacune de ces affaires et deviendra le véritable "vade mecum" de tout financier ou capitaliste ou même de tout simple possesseur de valeurs égyptiennes.-

Veuillez agréer, mon cher Monsieur Politi, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les meilleurs.-

M. C. Salvago

Lettre adressée à l'auteur par Monsieur Michel C. Salvago, *Président et Membre de nombreux Conseils d'Administration de Sociétés Egyptiennes par actions.*

BANQUE D'ATHÈNES
SOCIÉTÉ ANONYME
AGENCES D'EGYPTE
Cabinet
DE L'ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Alexandrie, le 24 Juillet 1930

Monsieur E. Politi
Rédacteur en chef de "L'INFORMATEUR"
I, rue Adib
En Ville.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier, ainsi que des fascicules de l'Annuaire de l'Edition que vous préparez sur les Sociétés Anonymes Egyptiennes, et vous en remercie très sincèrement.

Je ne saurais trop vous féliciter de cette initiative, qui comble, comme vous le dîtes, une lacune regrettable dans le domaine de la Finance, et suis convaincu que vous saurez ainsi rendre un réel service à l'Egypte.-

Je serais heureux si je puis vous être utile à cet effet, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués .-

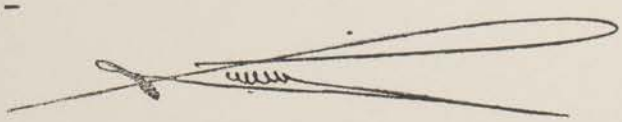

Lettre adressée à l'auteur par Monsieur Marius Lascaris, *Administrateur-Délégué en Egypte, de la Banque d'Athènes, et Vice Président du Conseil d'Administration, Président et Membre des Conseils de plusieurs Sociétés Anonymes Egyptiennes, Membre du Conseil Supérieur Economique et Président de la Chambre de Commerce Hellénique d'Alexandrie.*

EDMOND RISO-LEVI

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE:
"RISOLEVI"

CODES:
A.B.C. 5TH EDITION
BROOMHALL'S IMPERIAL
LIEBER'S-BENTLEY'S

TÉLÉPHONES: DIRECTION 970
CAISSE 990
BOURSE 4481
» 5008
» 5834

6, Rue de l'Ancienne Bourse,

Alexandrie, le 30 Juillet 1930

Monsieur le Rédacteur en Chef
" L'INFORMATEUR "
Alexandrie.

Monsieur,

J'ai parcouru avec un vif intérêt les fascicules de l'ANNUAIRE DES SOCIETES EGYPTIENNES PAR ACTIONS, que vous êtes en train d'éditer.

Je tiens à vous adresser mes félicitations pour votre ouvrage qui comble une lacune et sera d'une réelle utilité à tous ceux qui s'intéressent à nos valeurs.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

E. Riso Levi

Lettre adressée à l'auteur par Monsieur Edmond Riso Levi, *Agent de Change, Président de la Commission de la Bourse des Valeurs, d'Alexandrie et Président du Comité du Syndicat des Agents de Change d'Alexandrie.*

M. HAZAN & Co.,
ALEXANDRIE
(EGYPTE)

TÉLÉPHONES { BOURSE 55-87 / BUREAU 12-61
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE AUDACIEUX

CODE USED
A. B. C. 5TH EDITION

ALEXANDRIE, LE 31 Juillet 1930
P.O.B. 1132

Monsieur Elie J. Polak
En Ville

Cher ami

En ma qualité de chroniqueur financier et d'Agent de Change je me trouve souvent dans l'embarras pour répondre à des interpellations techniques concernant les nombreuses Sociétés que nous occupent ; ~~et~~ pour me documenter il me faut faire de nombreuses recherches sans réussir chaque fois à donner pleine satisfaction.

Votre Annuaire des Sociétés par Actions me tire d'embarras. J'y trouve tout ce que l'on veut savoir dans un style facile et concis joint à une véritable compétence acquise dans votre active expérience des affaires.

Avec mes félicitations je vous présente l'assurance de ma sincère amitié

Moïse Hazan

Lettre adressée à l'auteur par Monsieur Moïse Hazan, *Agent de Change, ancien Président de la Commission de la Bourse des Valeurs d'Alexandrie.*

Note: Nous avons reçu également en date du 22 Octobre 1931, une charmante lettre de notre ami Mr. Moïse Hazan, *à l'occasion de l'édition* **1931.**

A. & J. NAGGAR
AGENTS DE CHANGE
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: "AJAGAR"
TÉLÉPHONES: Direction 46-60 / Caisse 46-29 / Bourse 45-86 / 37-95
CODE USÉS: LIEBERS

BUREAUX: 8, RUE CHÉRIF PACHA

Alexandrie, le 22 Août 1930.-
B. P. 1297

Monsieur Elie I. POLITI

En Ville

Mon cher Politi,

J'ai lu avec un vif intérêt les études financières que vous avez publiées en annuaire et je vous en félicite sincérement.

Ma longue expérience des affaires me permet de vous assurer que votre ouvrage obtiendra un vif succès car il répond à une nécessité réelle et rendra de grands services à la finance egyptienne et à celle de l'étranger qui s'intéresse à nos valeurs.

Recevez, mon cher Politi, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Elie Naggar

Lettre adressée à l'auteur par Monsieur Elie Naggar, *Vice-Président de la Commission de la Bourse des Valeurs du Caire et du Comité du Syndicat des Agents de Change du Caire, faisant, en ce moment, fonction de Président.*

CHARLES CANTONI
ALEXANDRIE
EGYPTE

Monsieur Politi
Rédacteur en Chef de
L'Informateur.
EN VILLE.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 crt., ainsi que l'Annuaire des Sociétés Egyptiennes par Actions, que vous avez bien voulu m'offrir, et ne puis que vous féliciter de votre initiative qui comble une lacune dans le domaine de la Finance.

Je ne doute pas que tous ceux qui posséderont votre ouvrage vous seront bien gré pour les détails intéressants que vous fournissez.

Je vous remercie pour votre aimable attention, et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Lettre adressée à l'auteur par Monsieur Charles Cantoni, *Industriel, Président et Membre du Conseil d'Administration, de diverses Sociétés par actions.*

A nos fidèles Lecteurs

Le sentiment de gratitude mêlé de la plus ample satisfaction, nous pousse à vous adresser à nouveau nos plus vifs remerciements pour l'accueil que vous avez réservé à notre seconde édition et pour le succès dont vous avez contribué à couronner nos efforts.

Mieux que tout commentaire, nous vous dirons que l'édition 1931 est totalement épuisée *et qu'un grand nombre de demandes est resté insatisfaite.*

Ceci représente pour nous le plus précieux encouragement pour toujours mieux faire. Nous nous y sommes appliqués cette année avec passion et nous sommes convaincus que les perfectionnements que nous avons introduits dans notre ouvrage seront accueillis avec satisfaction.

La première partie contient toutes les données sur l'économie égyptienne ainsi qu'une documentation précise dont l'abondance ne le cède pas à l'intérêt. Nous passons en revue également, les diverses mesures économiques réalisées par le Gouvernement Egyptien, pour atténuer, dans notre pays, les effets de la crise mondiale.

Nous y avons ajouté, à la suite de la publication de la conférence de S. E. Ahmed Pacha Abdel Wahab, sur la Balance du Commerce, la reproduction d'une série de tableaux et graphiques que notre éminent Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances a bien voulu nous communiquer.

Egalement nous attirons l'attention sur la longue série de tableaux d'un besoin constant, que le monde de la finance et du commerce ne peut manquer de consulter avec profit. Dans la pratique, on se rendra compte des avantages énormes qu'il y a à posséder, sous la main, ces tableaux de conversion des diverses monnaies locales et étrangères, des fractions, etc., ceux des calculs des intérêts composés et de l'amortissement et enfin la signification des abréviations commerciales et un calendrier perpétuel dont on saisira facilement l'utilité.

Nous avons préparé également des graphiques des cours minima et maxima, par groupe de titres, et en pourcentage, s'étendant sur un quart de siècle, qui permettent aux financiers d'établir aisément la conjoncture et de tirer les déductions qui s'imposent. Ce travail est un premier essai dans un genre qui n'a jamais été exécuté en Egypte. Nous réalisons qu'il

n'est précisement pas complet, mais nos lecteurs doivent savoir qu'il existe très peu d'éléments, dans notre pays, pouvant servir de base à des statistiques ou à des études similaires. Néanmoins, nous comptons, pour la prochaine édition, de par nos propres moyens, arriver à fournir une série de graphiques, dont la nécessité s'impose pour mettre l'Egypte dans ce domaine, au diapason de l'Europe.

La seconde partie de l'ouvrage contient des études et notices sur les Sociétés Egyptiennes par Actions, mises à jour, complétées et accrues. La principale qualité d'un annuaire, il ne faut pas l'oublier, est d'être constamment à jour. Le nôtre n'y faillit pas.

Nous avons également complété et augmenté la nomenclature des personnalités s'occupant de diriger les Sociétés Egyptiennes, avec à côté, les noms des Sociétés dont elles font partie. Nous y avons ajouté leurs titres universitaires, ainsi que les grades et décorations qu'elles possèdent.

Et enfin, n'oubliant pas que, par suite des perturbations monétaires, l'Egypte inaugure une période de procès qui revêtent une importance particulière, nous commençons dans cette édition la publication des assignations lancées à cet effet, soit contre le Gouvernement Egyptien, soit contre les Sociétés. Dans les éditions successives nos lecteurs trouveront les jugements et les arrêts qui seront, entretemps, intervenus et cette collection deviendra ainsi une précieuse source de documentation pour l'avenir.

De même nos lecteurs trouveront toutes les déclarations des réserves faites soit par les Sociétés en ce qui les concerne, soit par le Gouvernement Egyptien.

Nous avons reproduit, in fine, la partie de la table des matières de l'édition 1931 *se référant à des sujets traités autres qu'aux notices des Sociétés Egyptiennes par Actions.*

Nous sommes toujours heureux de recevoir les suggestions de nos amis, pour l'amélioration d'un ouvrage qui n'a pour but que de servir au développement constant de l'économie égyptienne.

Juin 1932

Le Discours du Trône

prononcé à l'ouverture de la session Parlementaire 1931-32

LA CRISE N'EST QU'UN ECHO DE LA CRISE MONDIALE

La sécurité publique accuse une amélioration sensible, en dépit des facteurs économiques et de la crise financière qui auraient pu avoir sur elle une mauvaire répercussion. Notre noble peuple a su discerner que cette crise n'est qu'un écho de la crise mondiale qui n'a épargné aucune nation, laissant notamment derrière elle un grand nombre de chômeurs. Et quoique le nombre des sans-travail en Egypte soit loin d'atteindre celui des autres pays, Mon Gouvernement ne s'est pas fait faute d'étudier avec soin leurs problèmes. Il a institué au Ministère de l'Intérieur une commission pour rechercher les facteurs internes de chômage et prendre les mesures susceptibles d'y remédier. Sans attendre les résultats de ces études et recherches, le Gouvernement est entré en contact avec les sociétés et les patrons, pour assurer du travail aux chômeurs. De même, il a accordé aux Commissions Municipales des emprunts importants pour leur permettre de poursuivre les travaux de reconstruction qui auront des effets heureux sous ce rapport.

LA LEGISLATION OUVRIERE

Ayant, entre autres buts, celui d'encourager l'investissement des capitaux dans l'industrie, Mon Gouvernement a jugé nécessaire d'élaborer une législation déterminant les droits des travailleurs et leurs obligations à l'égard des patrons, assurant la solution des contestations qui peuvent surgir entre les deux parties, garantissant les ouvriers contre les accidents du travail et entourant de diverses protections sanitaires et morales les enfants et les femmes à gages.

Mon Gouvernement vous présentera cette législation dans le courant de la session. Quant à la législation relative à l'enfance abandonnée, il se préoccupe de l'élaborer pour protéger celle-ci contre le vagabondage et empêcher son exploitation dans la mendicité.

AIDE AUX CULTIVATEURS

En ce qui concerne la crise financière dont souffre le pays. Mon Gouvernement na' épargné aucun effort pour l'atténuer et supporter la part la plus lourde du fardeau des cultivateurs. C'est ainsi qu'à la date du 11 août dernier, le Conseil des Ministres a décidé d'échelonner sur une période de cinq ans, sans intérêts, le remboursement des sommes dues par les cultivateurs du chef des avances en espèces et de celles, sous forme de semence et d'engrais, qui leur avaient été consenties. De plus, il a consacré une somme considérable pour venir en aide aux propriétaires fonciers en prévenant la vente forcée de leurs terrains à des prix qui auraient pu affecter sérieusement la valeur réelle des terres agricoles.

REDUCTION DE LA TAXE DU COTON

Lorsqu'il a paru évident que les cours du coton ne pouvaient plus justifier le taux de la taxe qui frappait ce produit, Mon Gouvernement a fait promulguer un décret à la date du 8 septembre dernier, réduisant cette taxe de moitié. Pour combler, en partie, la diminution des recettes budgétaires qu'entraînait cette réduction, il a été décidé de percevoir un droit de timbre additionnel sur les traitements des fonctionnaires sur les pensions et autres.

LES PROTECTIONS DOUANIERES

D'autre part, il a pris soin d'assurer aux produits agricoles une protection adéquate par la voie du tarif douanier, d'autant plus que la loi limitant l'acréage cotonnier a eu pour effet d'augmenter les superficies aménagées en vue de la culture des céréales et autres produits.

LA PROTECTION DE LA PETITE PROPRIETE AGRICOLE

Mon Gouvernement s'est mis d'accord avec le Crédit Foncier Egyptien pour qu'il reprenne à l'aide de fonds qui ont pu être assurés dans ce but, ses opérations de prêts qu'il avait interrompues durant quelques mois en raison des perturbations causées par la dépréciation de la livre égyptienne provoquée par celle de la livre sterling. Il est à souhaiter qu'un arrangement analogue puisse être conclu avec les établissements fonciers.

Le Crédit Agricole d'Egypte a exercé une heureuse influence dans le sens d'une atténuation des effets de la crise au moyen des avances qu'il a consenties pour les besoins de la culture et sur les récoltes. Dans le désir de protéger la petite propriété agricole, Mon Gouvernement a décidé d'instituer, au sein du Crédit Agricole, un département de prêts hypothécaires, en vue de mettre les petits propriétaires à l'abri de la cupidité des

usuriers et d'autres exploiteurs. De même, il s'est mis d'accord avec la Société Foncière d'Egypte pour lui fournir des fonds lui permettant d'acheter les terrains qui pourraient être mis en vente forcée à des prix inférieurs à leur prix réel, sous réserve qu'elle gère ces terrains de concert avec le Gouvernement, jusqu'au jour où les propriétaires ou leurs parents pourront les racheter dans le délai qui aura été fixé à cet effet. Le Gouvernement espère que cette mesure contribuera à sauvegarder la propriété foncière et à prévenir la dépréciation des terres.

LE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES NATIONALES

Le Gouvernement s'est préoccupé de relever et développer les industries nationales. Soucieux d'aménager des établissements industriels modèles pour permettre aux artisans de s'y former et de s'inspirer des méthodes les plus perfectionnées, il a créé une fabrique de tapis, une teinturerie un service d'expérimentation pour la filature et le tissage, un laboratoire d'analyses chimiques, une exposition de meubles de tous styles. De plus, il s'emploie actuellement à réaliser le projet d'une tannerie et d'une fabrique de chaussures destinées aux fournitures de l'armée et de la police, ainsi que le projet d'une verrerie produisant certaines qualités de verres. Du point de vue commercial, il a créé à l'Administration du Commerce et de l'Industrie des bureaux de contrôle des exportations, se bornant, pour le début, à contrôler l'exportation des œufs et des oignons. Il a également établi au Caire un marché de gros pour les légumes et les fruits, en vue d'organiser leur commerce de manière à assurer, à la fois, l'intérêt des producteurs, des consommateurs et des négociants. Mon Gouvernement présentera au Parlement, dans le courant de cette session, le décret-loi qui a été promulgué à cet effet, ainsi que les projets de loi relatifs aux Chambres de Commerce, aux registres de commerce,, à l'hypothèque des machines industrielles et à l'amélioration des méthodes d'écorchage des peaux.

L'EQUILIBRE DU BUDGET

Mon Gouvernement aura, tout d'abord à assurer l'équilibre budgétaire dans des circonstances rendues difficiles, non seulement par la diminution des recettes, mais aussi par la dépréciation et l'instabilité de la valeur de la monnaie, qui aggravent la difficulté de tracer des limites définies au budget des dépenses. Cet équilibre exigera certains sacrifices indispensables, quoique en somme,, assez légers, par comparaison avec les lourdes charges qui grèvent les populations des autres pays, à l'heure actuelle. C'est pourquoi mon Gouvernement déposera sur le Bureau du Parlement des projets de lois établissant certains droits, tels que le droit de timbre, la patente, les droits sur les automobiles, sur les spectacles et lieux de divertissement. Ces droits qui constituent une charge légère, sont

néammoins d'un revenu appréciable vu leur répartition sur le plus grand nombre de contribuables. De plus, ils sont équitables parce qu'ils sont d'une portée générale.

LA BALANCE COMMERCIALE

Pour ce qui regarde la balance commerciale, qui constitue, avec l'équilibre budgétaire, l'élément essentiel de la stabilité financière, Mon Gouvernement s'emploie à augmenter les exportations et à réduire les importations. Il espère que la population l'aidera dans cette tâche en s'efforçant de remplacer par des produits du pays les articles étrangers qui ne sont pas de première nécessité. Il se préoccupe tout particulièrement de créer de nouvelles industries, d'encourager les industries existantes, en accordant, dans les fournitures de l'Etat la préférence aux produits de l'industrie nationale, en aidant les deux sociétés de filature existantes à augmenter leur production, en consentant des prêts à certaines industries pour les mettre à même de combler, dans la plus large mesure, les besoins de la consommation locale.

LE PROBLEME DE LA DEVALORISATION DE LA MONNAIE

L'abandon, par l'Angleterre de l'étalon-or a eu une répercussion directe sur la valeur de la monnaie égyptienne; d'où le conflit qui a surgi avec la Caisse de la Dette Publique,conflit qui a déterminé deux Commissaires de la Caisse à intenter une action au Gouvernement pour obtenir le payement des coupons en or. Tout en maintenant son point de vue, Mon Gouvernement suit de très près la situation, s'inspirant dans son attitude, de l'intérêt réel du pays et des drois éventuels des tiers.

Nous souhaitons qu'il ne s'écoule pas beaucoup de temps avant que soit stabilisée la monnaie anglaise à laquelle est lié jusqu'à présent le régime monétaire égyptien.

LES QUESTIONS AGRICOLES

Il nous est agréable de vous signaler que Mon Gouvernement se préoccupe au plus haut point des questions agricoles les plus diverses, surtout après le marasme qui a atteint le marché du coton, la baisse des prix et l'augmentation des stocks cotonniers en Egypte et à l'étranger. Cet état de choses ayant affecté les finances du pays, il a été nécessaire de promulguer une loi portant restriction de la culture du coton. Pour cultiver d'autres produits agricoles à la place du coton, un Comité spécial a été institué en vue de choisir ces produits. Dans le même temps, Mon Gouvernement ne cesse de déployer tous ses efforts pour améliorer le coton

égyptien et en créer de nouvelles variétés. Il a fait appel à un spécialiste-bactériologiste de l'Institut Pasteur pour étudier les maladies qui s'attaquent au coton, étude qui se poursuit encore.

LA PROPAGANDE EN FAVEUR DU COTON EGYPTIEN

En vue d'organiser une propagande en faveur du coton égyptien à l'étranger, des échantillons de toutes les variétés ont été envoyés aux Légations et Consulats d'Egypte pour y être exposés. Le coton égyptien a été introduit au marché de Brême et, sous peu, il le sera au marché du Hâvre, où des quantités limitées des diverses variétés cotonnières ont été envoyées à cet effet.

LA CANNE A SUCRE ET LE RIZ

Etant donnée la grande importance de la culture de la canne à sucre, Mon Gouvernement a décidé de confier à un spécialiste l'étude des maladies qui attaquent cette plante. Il étudie également le projet de création de dépôts pour l'entreposage, le nettoyage et le desséchement du riz d'après les méthodes les plus récentes, et ce en prévision des années futures durant lesquelles les rizières seront étendues par suite du plus grand débit d'eau qui sera accordé à la culture du riz.

LA PRODUCTION DES FRUITS

Il s'occupe également d'encourager l'arboriculture fruitière pour augmenter la production des fruits dont la culture réussit en Egypte et se dispenser ainsi de grandes quantités de fruits importés. Il a, à cet effet, majoré les droits de douane sur les fruits étrangers, réduit les frais de fumigation, augmenté le nombre des pépinières. Il exercera une surveillance étroite sur les pépinières privées, en vue d'améliorer la qualité des arbres, et il a élaboré à cet égard un projet de loi qu'il présentera au Parlement.

LES TRAVAUX PUBLICS. — LES IRRIGATIONS

Il y a lieu de signaler que les travaux du Ministère des Travaux Publics, notamment ceux qu'accomplit le Service des Irrigations n'ont pas été sérieusement affectés par les conditions financières présentes, et en particulier ceux qui se rapportent aux grands projets d'irrigation prévus par le programme décennal du Ministère. Tous les soins sont acordés aux projets destinés à augmenter le débit du Nil pendant la saison d'été tant ceux qui sont encore à l'étude que ceux qui sont déjà entrés en voie d'exécution, comme la surélévation du réservoir d'Assouan, qui sera achevée en octobre 1933. Cette augmentation du débit mettra fin aux plaintes qui

ont toujours accompagné l'irrigation estivale depuis son extension jusqu'à ce jour, sans compter les autres avantages positifs, notamment l'irrigation prématurée des «charakis», la facilité des rotations et la garantie de la culture du riz dans le nord du Delta.

LE RESERVOIR DE GEBEL AWLIA

Les études complètes déjà effectuées ont démontré que la surélévation du réservoir d'Assouan ne comblera pas tous les besoins du pays en eau. C'est pourquoi le Gouvernement a estimé nécessaire de reprendre l'étude du projet du réservoir de Gebel Awlia. S'il approuve ce projet, il le présentera au Parlement.

L'ENERGIE ELECTRIQUE

Cependant, l'augmentation du débit du Nil ne produira tous ses fruits qu'avec l'exécution des travaux nécessaires à la bonne distribution du surplus d'eau et à son utilisation dans les confins du territoire, tant au nord qu'au sud. Le projet des bassins isolés est près d'être achevé. Au nord du Delta, l'œuvre de transport de l'énergie électrique se poursuit activement, au point qu'une des stations principales est déjà entrée en fonctionnement. Une deuxième station est près d'être terminée. Et il est à espérer qu'avant la fin de 1932, la troisième sera achevée et que le réseau électrique pourra, une fois construit, fournir le courant aux stations élévatoires divisionnaires du drainage. De même, une route agricole sera créée avec tout ce qu'elle comporte de ponts et de digues pour relier toutes ces stations entre elles et traversera, de l'est à l'ouest, tout le Delta.

Coup d'œil d'ensemble sur l'Egypte Economique

par ELIE I. POLITI

Depuis notre dernière étude d'ensemble, parue dans l'édition 1931, *les événements se sont précipités à un rythme que nul ne pouvait prévoir. Nous croyons inutile d'en faire la nomenclature dans ce cadre restreint. Nos lecteurs la trouveront, au jour le jour dans la collection de* l'Informateur Financier et Commercial. *Le moratoire Hoover que nous enregistrions, au moment d'aller sous presse, comme le commencement de l'œuvre de reconstruction économique mondiale, s'est avéré comme le plus grand « coup » que l'histoire ait jamais enregistrée. Il s'agissait pour l'Amérique de créer un mouvement d'optimisme factice, à la faveur duquel, elle aurait pu retirer de l'Allemagne les fonds énormes investis par ses financiers. En outre les gros faiseurs d'outre-Atlantique, sachant le mouvement sans base, profitaient pour augmenter leurs positions à la baisse. On connaît le réveil. On sait la réaction qui s'en suivit et qui fit retomber, valeurs et matières premières bien plus bas qu'elles n'avaient jamais été. La défaillance de l'Allemagne qui dût suspendre ses paiements, fut une des plus douloureuses conséquences de ce geste inutile et inconséquent qui n'aurait été un palliatif que s'il était dépourvu d'arrières-pensées. Les moratoires se suivirent de près, dans les pays centraux et sud américains et bientôt la situation économique mondiale se trouva dans une telle impasse, que l'on fut obligé, après l'échec de la Conférence Danubienne, de prendre à Lausanne des décisions qui semblent frappées au coin du bon sens. En effet, au moment où nous écrivons, cette conférence est arrivée à une conclusion nette et précise. L'abolition pure et simple des soldes des Réparations. C'est, après* 14 *ans que la guerre est finie, la première étape importante vers la liquidation définitive des conséquences de cette catastrophe universelle. L'accord pour les créances intereuropéennes, en est le corollaire inéluctable et bientôt nous attendrons l'Amérique traiter avec chacun de ses débiteurs, pour aboutir à ce coup d'éponge dont le monde entier attend monts et merveilles.*

Pour nous, toutes ces mesures ne peuvent être une fin, en elles-mêmes. Elles ne peuvent, du jour au lendemain, créer un renouveau de prospérité, mais elles représentent les germes de la confiance, et avec son retour, nous pouvons assister à un regain d'optimisme qui peut, petit à petit, modifier l'aspect actuel des choses. En tout cas le monde entier a accueilli avec un soupir de soulagement cette nouvelle qui évite la guerre civile en Allemagne et qui donne une force énorme aux partis modérés du Reich, pour lutter contre les extrêmistes de gauche et de droite. La sagesse est dans le juste milieu.

Si nous avons brossé une ébauche de la situation économique mondiale, c'est que nul n'ignore que l'Egypte — comme tous les pays du monde — a eu à en ressentir les effets. Mais, heureusement, ce pays était particulièrement armé pour atténuer ces effets et alléger autant que possible les conséquences de la sous-consommation mondiale qui s'est traduite spécialement par un ralentissement de la demande de notre principal produit, le coton.

Devant cet état de fait, le Gouvernement Egyptien, a essayé de prendre les mesures qui s'imposaient et de l'avis général, des milieux compétents, ces mesures furent les plus indiquées, à parer aux chocs successifs du déséquilibre mondial.

Nous croyons donc utile de passer en revue ces mesures, en reproduisant les principaux passages d'un article que nous avons consacré dernièrement à cette question, dans un numéro spécial de l'Informateur Financier et Commercial *du 1er Juillet 1932, édité à l'occasion de la réception de S.E. Ismail Sedky Pacha, par les personnalités financières et commerciales de la Ville d'Alexandrie.*

* * *

L'EQUILIBRE DES BUDGETS

Et tout d'abord, en financier qui connaît et apprécie, la sereine beauté d'un budget équilibré et qui sait, en même temps, tous les dangers que présentent l'état des dépenses quand elles dépassent les recettes, le premier soin, ou plus exactement, le constant souci de Son Excellence le Président du Conseil, Ismail Sedky Pacha, a été l'équilibre budgétaire. Avec un budget bien équilibré on peut toujours voir, le monde de face et la satisfaction de pouvoir remplir ses engagements est une de celles qui ne se paye jamais trop cher.

Mais Sedky Pacha avait trouvé une routine ancrée dans les moeurs administratives et qui, si elle n'était pas extirpée à temps, aurait mené, l'Egypte, à la suite de son budget, à la débâcle.

Il n'a donc pas hésité à arrêter le flot envahisseur des augmentations automatiques qui, en moins de dix ans, avaient accrû le chapitre des traitements seulement, de 2 1/2 millions de livres. Le reste était à l'avenant. La réorganisation du cadre des fonctionnaires qui permet

désormais de récompenser uniquement le mérite et le travail, a été un des premiers objets de son activité.

Plus tard, quand il a senti qu'il était nécessaire que les fonctionnaires prissent leur part, de la pénitence générale, il n'a pas manqué de leur imposer — sous forme de droits de timbre — des réductions successives assez importantes qui allègent d'autant le budget. Les fonctionnaires ont admis les arguments présentés et s'y sont soumis dans l'intérêt supérieur du Pays. D'ailleurs la baisse du coût de la vie, n'a pas dérangé outre mesure, les rapports de leurs revenus personnels avec leurs dépenses. En outre, le Ministère des Finances a recommandé une réduction de tous les chapitres et une annulation des frais qui n'étaient pas strictement indispensables. Grâce à la précieuse collaboration de S.E. Ahmed Pacha Abdel Wahab, il est parvenu à éplucher tous les frais et à n'y laisser figurer que ceux strictement nécessaires. Tout nous laisse croire que l'on ne compte pas s'arrêter dans cette voie, tant que la crise n'est pas résolue.

Le système du droit de timbre, adopté pour réduire les émoluments des fonctionnaires, a été accueilli avec satisfaction puisqu'il n'entame pas les droits acquis et que, dans les jours meilleurs, il pourra être annulé par un simple décret. On voit donc que le gouvernement sait arriver à ses fins, tout en respectant la forme.

Il est aussi un chapitre sur lequel on comptait toujours pour éblouir la masse par des chiffres astronomiques. En effet, on prévoyait dans chaque budget des sommes importantes pour des travaux d'utilité publique qu'il était matériellement impossible de réaliser en une année. Cela donnait lieu à un gaspillage considérable, sans compter le désordre qui naissait de tout ce fatras de paperasseries que des travaux éventuels de pareille envergure imposaient.

Il a donc comprimé ce poste, tout en maintenant l'exécution des travaux indispensables, dans la limite des possibilités de réalisation effective, sans provoquer aucun ralentissement des travaux en cours, et appliquant à ce chapitre sa clairvoyante discrimination entre l'utile et le superflu, le productif et l'inerte.

L'éternel problème qui se pose à un Gouvernement, rappelait dernièrement un confrère, est celui de l'équilibre du budget de l'Etat sans provoquer le déséquilibre de celui des particuliers. Nous pouvons dire, malgré les critiques toutes superficielles et qui ne résistent pas à un examen approfondi, que les sommes supplémentaires puisées dans la population, spécialement par la voie du tarif douanier, ont été remises immédiatement en circulation, voire même avec une augmentation.

Nous verrons effectivement plus loin, toutes les oeuvres entreprises sous l'égide du gouvernement, alimentées de ses fonds, qui sont venues soulager la masse et provoquer le roulement monétaire qui atténue l'acuité de la crise.

Si l'on désire une preuve effective, incontestable, de ce que nous avançons, nous rappellerons que depuis deux ans, la circulation fidu-

ciaire, reste strictement aux environs des mêmes niveaux et cela prouve que le gouvernement remet en circulation d'une main, ce qu'il retire de l'autre.

Dans l'ensemble il a sûrement dû remettre plus qu'il n'en a retiré. Nous avions il y a peu de temps, 40 millions de réserve qui avaient été accumulés par des prélèvements sur les fortunes individuelles. Petit à petit une partie de cette réserve a été mise en circulation. C'est, disions-nous dernièrement, une restitution à la population d'une économie forcée, effectuée en temps de prospérité, restitution qui a pris la forme d'achats de coton, d'avances aux agriculteurs, aux propriétaires fonciers, aux industriels, etc., etc. Si la forme de cette restitution a pu prêter parfois à discussion (et celle qui prête le plus à la discussion est l'achat des cotons à des prix chers, instauré par des gouvernements précédents) le fond, ne peut, pour un économiste, qu'être accueilli avec satisfaction puisqu'il permet de rétablir l'équilibre qui serait autrement compromis.

Et c'est, avec l'application de pareils principes émanant des plus pures théories d'économie politique, qu'Ismail Sedky Pacha est parvenu — et continuera à parvenir, à équilibrer le budget de l'Etat.

Faut-il rappeler que cet équilibre est le constant souci de tous les gouvernements du monde entier, et que nous devrions reconnaître les mérites de ceux qui parviennent à l'éliminer d'Egypte et à nous maintenir en conséquence, dans une situation que l'on ne cesse de nous envier ?

LA POLITIQUE COTONNIERE DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN

En même temps, le Président du Conseil, chargeait son excellent collaborateur Ahmed Pacha Abdel Wahab, de rédiger un rapport sur la politique cotonnière que le gouvernement devrait suivre avec les plus grandes chances de stabilité. On se souvient de ce magistral travail où la collaboration effective du Président du Conseil a été mise en relief dans une lettre de l'auteur.

Jusqu'alors, l'Egypte qui n'avait connu qu'une série ininterrompue d'années de prospérité, n'avait pas de politique cotonnière et avait été contrainte, au moment de la crise, de procéder par à-coup, au petit bonheur. La mise au point de ce rapport — dont l'application a dû subir par la suite quelques modifications imposées par un opportunisme rationnel — avait provoqué en son temps, un soupir de soulagement à travers tout le pays qui n'ignorait plus désormais où l'on allait et quelles étaient les voies à suivre.

Nombre de points mis en lumière par ce travail, ont été, depuis, solutionnés, et le travail effectif tendant à réduire le prix de revient de la production a été mené de main de maître. Rien n'a été négligé, pour permettre au travailleur de vivre du fruit de son travail. Et les propriétaires auxquels on demandait des réductions des loyers d'une part et le paiement des impôts d'autre part, ont été également aidés, soit par des interventions opportunes auprès des établissements hypothécaires dont ils étaient les débiteurs, soit par des avances et des secours de toute sorte.

LA REORGANISATION DU MARCHE DU COTON DISPONIBLE

Comme suite à l'application de cette politique, le Gouvernement s'est attaché à la réorganisation du marché de Minet El Bassal et lui a donné la forme officielle de Commission de la Bourse de Minet El Bassal. Jusque là, le marché était géré sous forme privée, par l'Alexandria General Produce Association dont on ne pourra jamais assez louer l'oeuvre admirable que ses membres ont accomplie pour la diffusion de notre principal produit, le coton.

Désormais la Commission de la Bourse de Minet El Bassal qui règle les transactions en disponible possède en son sein, des représentants de tous ceux qui s'intéressent aux cotons et avec l'assistance d'un Commissaire du Gouvernement, particulièrement compétent, dirige des destinées de ce marché, avec un succès qui ne peut aller que croissant.

Nous avons, en son temps, publié in extenso, (dans le journal) les règlements de la Bourse de Minet El Bassal, sanctionnés par décret.

LE REGLEMENT DE LA BOURSE DES CONTRATS EN MARCHANDISES

Egalement nous avons eu la mise au point, suivant les besoins nouveaux et toujours croissants, des Règlements de la Bourse des Contrats en Marchandises. La principale modification, d'ordre général, a été la répartition des fixations et le système des cotations aux heures préétablies, pour régler les transactions en disponible, alors que jusque là, toutes les fixations s'accumulaient ensemble, au même moment.

Ce nouveau règlement accroît considérablement le rôle du courtier en marchandises et élève son standing, en l'imposant au respect de ceux avec qui il est en contact, par une foule de garanties morales et matérielles. La stricte application du tarif des courtages, la délimitation effective du rôle de chaque catégorie de membres de la Bourse, la reconnaissance, entre autres, des droits et des devoirs de chacun, font de ces règlements, un tout complet qui fait honneur à tous ceux qui ont contribué à cette compilation.

Rappelons que, pour démontrer le particulier intérêt qu'ils attachent à la Bourse des Marchandises, S.E. Ismail Sedky Pacha, Président du Conseil et Ministre des Finances, de même que S.E. Ahmed Pacha Abdel Wahab, Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances, ont visité la Corbeille à diverses reprises.

LE ROLE DU JOINT EGYPTIAN COTTON COMMITTEE

Ce Comité placé sous la présidence du Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances est parvenu, enfin, après de longues discussions à régler l'irritant problème de l'humidité des cotons qui mettait aux prises, très souvent, négociants exportateurs et filateurs. Un testing house

a été organisé à Alexandrie, sur le modèle de ceux d'Angleterre et du Hâvre, et désormais, l'entente la plus grande règne entre les exportateurs et les filateurs, entente basée sur une saine compréhension des intérêts réciproques. Le Joint Egyptian Cotton Committee, s'intéresse à tous les problèmes qui touchent de près ou de loin, la consommation de notre principal produit.

LA REALISATION DES STOCKS DU COTON DU GOUVERNEMENT

C'est au Congrès Cotonnier, tenu l'été dernier à Paris et dont nous avons publié, une correspondance détaillée en son temps, que le Président de la délégation égyptienne, avait posé le principe de la réalisation des stocks, sur une longue période, par petites quantités chaque année, et en dehors de la période habituelle des arrivages saisonniers. En même temps, il demandait au chef de la délégation américaine d'obtenir de son gouvernement la déclaration d'une politique similaire, afin de combiner les efforts des deux plus forts détenteurs de stocks de coton, en vue de ne pas peser, indûment sur les cours. L'Amérique a fait la sourde oreille.

Par suite Sedky Pacha avait entamé des pourparlers, avec le gouvernement américain, par l'entremise de son Ministre en Egypte, Mr. Jardine, pour arriver à un accord général, tant sur la vente des stocks que sur la réduction de l'acréage, afin d'établir un plan commun et une politique cotonnière rationnelle, dont les deux principaux producteurs tireraient profit.

L'organisation intérieure des Etats américains, unis entre eux, mais séparés pour les questions intérieures d'ordre économique a empêché le gouvernement américain d'accueillir la proposition pleine de bon sens du gouvernement égyptien.

C'est alors que se place la campagne menée par S.E. Abdel Wahab Pacha, en Europe, dans les centres industriels cotonniers, pour obtenir leur préférence à notre produit. Cette campagne à laquelle les Légations et les Consulats avaient reçu l'ordre d'apporter tout leur concours, obtint un éclatant succès. Malgré la crise dont les répercussions auraient été ressenties sûrement dans la consommation de nos cotons, ceux-ci ont trouvé de nouveaux débouchés et la demande a été constante. Non seulement pour le coton du gouvernement, mais aussi pour le coton en général, par l'entremise des exportateurs. Les statistiques des exportations que nous publions mensuellement sont là pour confirmer nos dires.

Sans cette oeuvre remarquable, il est certain que, malgré les bas prix, on ne serait jamais parvenu à exporter des quantités si considérables de coton et à alléger d'autant les stocks du Gouvernement et ceux des particuliers.

Cette attitude, quoi qu'on en ait dit, n'a pu influencer défavorablement les cours et a servi à améliorer considérablement la position statistique de l'article. Si les prix ont baissé, c'est que nous restons tou-

jours, à la remorque des cours américains et que nous n'avons aucune prise sur eux. Mais le coton du gouvernement a été vers des nouveaux clients qui ont accepté de transformer leurs métiers et qui de cette façon se sont attachés à notre pays. Le coton du Gouvernement n'est pas éternel et ce sont, en définitive, les cultivateurs et les exportateurs qui en profiteront. En outre, à un moment donné, où certaines variétés manquaient totalement sur le marché, le Gouvernement n'a pas hésité à en fournir de son stock, pour ne pas mécontenter le filateur ou le pousser à chercher, ailleurs, des qualités équivalentes. De l'avis général des personnalités compétentes, la politique cotonnière de réalisations suivie par le Gouvernement et qui a permis de décongestionner la place, ainsi que les conditions imposées à la vente, représentent une saine compréhension des véritables intérêts du pays.

LA SELECTION DES VARIETES

Dans le côté technique, le Gouvernement n'a pas donné moins d'attention à la sélection des variétés et a encouragé la culture de celles dont le rendement au feddan, s'est avéré rémunérateur.

L'activité des départements techniques du Ministère de l'Agriculture, a été débordante et les résultats pour la sélection des graines, les conseils aux cultivateurs et toutes les études afférentes à ce travail si important, ont été vraiment satisfaisants.

LA LUTTE CONTRE LA MONOCULTURE

Les effets de la crise que nous subissons en ce moment, ont certainement été aggravés, par ceux résultant de la monoculture cotonnière. Le Gouvernement a tâché de porter remède à cet état de choses et encouragé par tous les moyens en son pouvoir, la culture d'autres produits susceptibles d'atténuer les conséquences de la mévente et des bas prix du coton. Nous verrons bientôt, certainement, dans l'amélioration de la balance commerciale, les effets de cette politique économique.

L'AIDE AUX CULTIVATEURS

En dehors de la réduction officielle des loyers agricoles, le gouvernement s'est préoccupé du sort du cultivateur et a essayé de trouver un remède — fut-ce provisoire — à sa situation parfois précaire. Il faut reconnaître que le fellah égyptien a toujours été imprévoyant et qu'il n'a jamais pensé que le Pactole que le Nil lui apportait par ses eaux d'alluvion pouvait un jour se tarir. De cette façon il n'a jamais pensé à régler les dettes contractées dans des moments difficiles et qu'il aurait pu solder rien qu'avec le produit d'une ou deux de ses récoltes. Mais, imprévoyant, il a préféré continuer à arrondir son lopin de terre, tout en continuant à s'endetter. Aux mauvais jours, il est resté en panne, im-

puissant de régler les annuités dont il avait pris la charge. Le Gouvernement est intervenu. Tout d'abord auprès des établissements de crédit hypothécaire pour obtenir d'eux le maximum de facilités, en faveur des clients. Ces établissements auxquels il est juste de rendre hommage, n'ont pas manqué d'accorder à leurs clients en difficulté, le maximum que la loi les autorisait de faire, sans compromettre la validité de leurs créances. Plus encore le Crédit Foncier Egyptien, après un instant d'hésitation au moment de l'abandon de l'étalon d'or, a repris immédiatement ses avances aux propriétaires fonciers à la suite d'un accord avec la National Bank of Egypt, conclu sous les auspices du Gouvernement Egyptien.

LA BANQUE DE CREDIT AGRICOLE

Et c'est ensuite, la création de la Banque de Crédit Agricole, qui est venue apporter aux petits cultivateurs, l'aide la plus efficace, en leur vendant des graines, des engrais, etc., en leur accordant avance et aide de toute sorte. Qu'il nous suffise de dire que, depuis sa création à ce jour, la Banque de Crédit Agricole a reçu 178.871 demandes dont elle a accepté 172.463. On se fait une idée de l'ampleur du travail accompli et du soulagement qu'il apporte dans les campagnes.

Il est utile de rappeler que le Capital de cette Banque est de 1 million de livres et que le Gouvernement s'est engagé à lui avancer au taux réduit de 5 0/0, jusqu'à la somme de 6 millions, au fur et à mesure des besoins.

En outre le Conseil d'Administration de cette Banque avait été chargé par le Président du Conseil des Ministres de procéder à l'examen des affaires d'expropriation, entamées par les Banques de Crédit Hypothécaire, et d'intervenir soit pour les régler amiablement, soit en effectuant le versement d'une annuité. Une somme de deux millions de livres avait été mise à sa disposition à cet effet. Un département spécial fut créé qui est intervenu, effectivement, jusqu'ici, dans 2.560 affaires litigieuses qui portaient sur 123.917 feddans. Ceux-ci étaient grevés d'une dette hypothécaire de plus de 5 millions de livres égyptiennes pour laquelle la Banque a payé une annuité de plus de L.E. 600.000.

LA BANQUE DE CREDIT HYPOTHECAIRE

C'est là, certainement, l'embryon de la Banque de Crédit Hypothécaire, dont la création vient d'être approuvée par la Chambre des Députés, après rapport favorable de la Commission des Finances et sur une étude détaillée préparée par S.E. Mahmoud Shukry Pacha, Président et Administrateur-Délégué de la Banque de Crédit Agricole.

La Banque de Crédit Hypothécaire servira uniquement à venir en aide aux petits cultivateurs, à ceux qui, par l'exiguité de leurs moyens, ne peuvent trouver aucune aide auprès des institutions similaires pri-

vées. Elle sera rattachée, au début du moins, à la Banque de Crédit Agricole, et contribuera certainement à la conservation de la richesse rurale, en empêchant l'avilissement de la petite propriété et l'exploitation des petits propriétaires par des individus sans scrupules qui se rencontrent souvent dans les villages.

L'ACCORD AVEC LA SOCIETE FONCIERE D'EGYPTE

Egalement le Gouvernement a réalisé un accord avec la Société Foncière d'Egypte, afin qu'elle rachète, des enchères éventuelles, les terrains expropriés qui seraient à la disposition des anciens propriétaires, pendant une certaine période, afin de leur donner la chance de s'acquitter de leurs dettes, avec le temps, et de reprendre ainsi leurs terrains.

Nous avons en son temps, donné les détails de cette convention dont le but est de tranquilliser le fellah exproprié et de lui laisser la chance de pouvoir, par le travail, réacquérir, son terrain.

LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES

Grâce à la puissante action du Gouvernement aidé par des institutions adéquates et spécialement par la propagande de la Banque Misr et du Syndicat Général Agricole d'Egypte, les Coopératives tendent à se développer de plus en plus sur le territoire égyptien et représentent un appoint précieux pour l'avenir du Pays.

Nous croyons avoir ainsi résumé succinctement et forcément, incomplètement, tout ce qui a été fait par le Gouvernement de Sedky Pacha pour la protection efficace de la propriété foncière et de la production agricole.

A LA BOURSE DES VALEURS

La sollicitude du Gouvernement n'a pas manqué de s'étendre à la Bourse des Valeurs. Il a commencé par unifier le Commissariat du Caire et d'Alexandrie et a désigné pour cette fonction un haut fonctionnaire des plus qualifiés à la vaste culture et à la profonde intelligence.

En outre il a commencé et terminé l'étude des nouveaux règlements, répondant aux besoins nouveaux et qui ne sauraient tarder d'être promulgués. Il suit avec une particulière attention tous les mouvements et a eu l'occasion d'intervenir a plusieurs reprises dans l'intérêt général.

LA PROTECTION DES INDUSTRIES

La politique de protection industrielle qui a été inaugurée par le gouvernement égyptien, devra finir par avoir, pour corollaire la fondation d'une Banque de Crédit Industriel, dont le Ministère des Finan-

ces a promis d'étudier le projet. En attendant le Gouvernement a entouré de sa sollicitude les industries, grandes ou petites, susceptibles de se développer normalement et répondant à un besoin local. Comme nous avons eu souvent l'occasion de le dire, le Gouvernement n'entend pas transformer l'Egypte, en un pays industriel. La richesse de son sol s'y oppose logiquement. L'Egypte devra rester toujours, principalement, un pays agricole, mais cela ne peut empêcher le Gouvernement d'essayer de défendre les industries que les besoins même du pays, ont créées. Dans cette tâche, le Gouvernement a puissamment été aidé par la Banque Misr, dont les initiatives se sont étendues à toutes les branches de l'activité.

Citons les principales industries qui ont été l'objet de la particulière attention des autorités: Sucreries, Minoterie, Filature, Bonneterie et dérivés; Brasserie, Chaussures, Tanneries, Ameublement, savons, huiles, etc., etc. Dans divers cas, comme par exemple avec la Société des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte, une convention spéciale est intervenue qui a réglé les rapports entre les producteurs de la matière première, les industriels et les autorités.

L'activité que déploie le Département du Commerce et de l'Industrie, dépendant du Ministère des Finances, est remarquable, à tous les points de vue. Moustafa Bey El Sadek et ses collaborateurs s'acquittent avec un grand esprit de dévouement de la tâche qui leur est confiée. Ils rendent au pays d'appréciables services en lui facilitant la voie dans laquelle il s'est engagé, et en conservant un contact permanent avec les industriels et les commerçants.

Dernièrement encore il vient de former une société anonyme pour la vente des fruits à l'étranger, dans la forme qui réponde le plus aux besoins de chaque contrée.

L'ardeur gouvernementale à resserrer les liens, entre les producteurs d'abord et avec les pays consommateurs ensuite, a toujours rencontré du succès et tous les essais entrepris jusqu'à ce jour, ont été couronnés de succès.

La politique de protection industrielle du Gouvernement égyptien, a souvent prêté à la critique surtout de la part des commerçants qui voient leurs transactions ralenties, mais si on se place d'un point de vue purement objectif, on se doit de reconnaître que cette protection est la résultante indispensable de l'évolution de l'économie mondiale. Les autres pays qui souffrent de la guerre des tarifs, ont peut-être exagéré dans cette voie, mais ici en Egypte, où l'on a commencé avec beaucoup de retard, on ne peut pas prétendre que nous avons dépassé la mesure, et si dans certains articles le Gouvernement n'a visé qu'à augmenter ses revenus, dans d'autres, en imposant des tarifs prohibitifs, il s'est privé de ces revenus habituels (puisque les importations cessaient totalement ou étaient fortement réduites) et n'a eu en vue que d'équilibrer la consommation locale avec la production locale.

LA PREFERENCE AUX PRODUITS DE L'INDUSTRIE LOCALE

La protection gouvernementale s'est traduite également, par les instructions passées à toutes les administrations et Municipalités afin qu'une préférence soit donnée aux produits de l'industrie locale, même si ceux-ci, coûtent 10 pour cent plus cher que les produits étrangers.

LA LEGISLATION OUVRIERE

Le souci constant du Gouvernement d'apporter aux travailleurs une amélioration continue de leur sort, l'a amené à examiner la législation ouvrière afin de sauvegarder leurs droits tout en leur imposant des devoirs. A cet effet un Bureau du Travail a été formé au sein du Ministère de l'Intérieur qui a eu à s'occuper de ces problèmes et qui s'est mis activement à l'étude de ces questions vitales pour l'Egypte, au moment surtout où l'industrie est en train de se développer et de créer une importante masse ouvrière.

Un délégué du Bureau International de Travail de Genève, M. Butler, est venu en Egypte, examiner la situation des ouvriers afin d'aider le Gouvernement dans sa tâche. On voit par là, que celui-ci, n'hésite pas à s'entourer de concours compétents pour mener à bonne fin son oeuvre et atteindre le but qu'il s'est proposé.

Dans un récent discours prononcé, à la Filature Nationale d'Egypte, en présence de 3.000 ouvriers qui acclamaient le « Protecteur des ouvriers » S. E. Ismail Sedky Pacha a rappelé tout l'intérêt qu'il porte à cette classe et combien elle est l'objet de sa sollicitude :

« Je voudrais toujours, a-t-il dit, de tout coeur, protéger les ouvriers et leurs intérêts et les défendre personnellement. Depuis le jour où je suis au Ministère, je m'intéresse à leurs affaires, mais n'attendez pas de moi de grandes paroles, attendez le résultat.

« En ce qui concerne la Loi du Travail, a-t-il ajouté, nous sommes en train de la préparer et nous venons de terminer deux chapitres par lesquels nous avions commencé et qui traitent du travail des femmes et des enfants. Le premier concerne les conditions de travail pour les enfants, et le second celles pour les femmes, tout en sauvegardant les intérêts de tout le monde.

« Après que ces deux sujets seront présentés au Parlement, nous terminerons avec l'autre article correspondant à la défense des intérêts des ouvriers à condition qu'ils remplissent leurs devoirs. »

C'est là en résumé le programme établi et dont l'exécution est poursuivie attentivement.

Il ne faudrait pas oublier de mentionner que le Ministère avait constitué également un bureau du chômage sous la présidence de S. E. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, afin d'investiguer sur l'ampleur réelle de ce fléau moderne. Le bureau ne tardera certainement pas de donner des résultats pratiques, mais il n'est malheureusement pas aidé par

la masse qui craint pour une raison ou pour une autre, de s'inscrire comme chômeur officiellement. Il aurait fallu — et nous profitons pour le suggérer à l'attention des autorités — que l'on déclare, à l'avance accorder aux inscrits toutes les garanties nécessaires qui pourraient annihiler leurs craintes. N'empêche que l'idée même de créer ce bureau est à relever, car elle confirme le souci du Gouvernement de s'intéresser à tout ce qui peut soulager les effets de la crise dans le pays.

LES GRANDS TRAVAUX D'INTERET PUBLIC

La réalisation des grands travaux d'intérêt public, n'a pas été négligée et en dehors de l'agrandissement des gares, de l'inauguration de certaines lignes de chemin de fer d'intérêt local, de ponts nouveaux construits, d'hôpitaux, d'Instituts, etc., etc., et dont la nomenclature serait bien longue, nous avons eu, principalement, comme corollaire à la surélévation du Barrage d'Assouan, la décision de la prochaine construction du Barrage de Gebel Awlia.

Ce projet a fait couler un flot formidable d'encre. Il a eu la déveine d'être constamment traité uniquement du point de vue politique et déformé par des conceptions qui n'auraient certes pas leur application en l'occurrence.

Qu'on ne s'imagine pas que nous sommes les partisans de la dernière heure de ce projet. Nos lecteurs savent que nous avons, à diverses reprises, et de longue date, exposé l'opportunité de son adoption. Nous croyons utile de reproduire un article, entre autres, paru dans notre journal No. 108 du 27 novembre 1931, traitant cette importante question.

LE BARRAGE DE GEBEL AWLIA

« Il nous revient que la question de la reprise des travaux de Gebel Awlia, est actuellement sérieusement à l'étude et qu'elle pourra être résolue prochainement.

Jamais nouvelle n'a causé plus de satisfaction au Pays, jamais nouvelle n'a été accueillie avec un plus profond soupir de soulagement.

Si le Ministère de Sedky Pacha, n'aurait eu, en fin de compte, que ce seul acte à son actif, il aurait été amplement suffisant pour que la postérité reconnaisse qu'il a bien mérité du Pays.

En effet, nous avons à plusieurs reprises, expliqué avec force détails, que l'une des raisons particulières de la crise dont souffre le Pays, est principalement la mauvaise distribution des irrigations.

Depuis longtemps, les terres se sont lentement améliorées et nous nous trouvons actuellement, avec des quantités doubles de terrains en cultures que celles pour lesquelles notre système d'irrigation aurait été suffisant, suivant le programme des géniaux idéateurs.

Il est incontestable que nous ne pouvons plus continuer à être régis par des moyens aussi incomplets, et qu'avec le développement de la population rurale, il lui faut trouver absolument de nouvelles sources de

travail. Et c'est dans la culture des terres que, pour le moment, l'Egyptien est contraint de trouver son gagne-pain.

Mais nulle culture ne peut se faire, sans eau suffisante. Et les 6 millions de feddans qui représentent notre richesse nationale ont *constamment,* souffert de la mauvaise répartition de l'eau, due à son insuffisance d'abord et à la mauvaise volonté, ou à la partialité de certains préposés.

Avec l'eau vivificatrice que ne peut-on faire en Egypte.

Mais cette eau, nous la laissons, pour des raisons que la raison la plus simple se refuse à admettre, se perdre en mer. Elle s'écoule sous nos yeux impassibles, alors que le cultivateur, avait vu, quelques mois auparavant, sa récolte détruite, par manque d'eau. Le désastre pour un propriétaire, de se trouver à l'extrêmité des canaux.

Nous avons vu des scènes indescriptibles et les coups de feu échangés par les rivalités provoquées par le manque d'*eau,* auraient terni la réputation de l'Egypte, don du Nil.

Néanmoins, on a crû trouver un remède à ce mal, en surélevant le Barrage d'Assouan.

Ces travaux s'avèrent aujourd'hui insuffisants. Ils ne peuvent rendre au pays les bénéfices qu'on en escomptait. Premièrement, parce que l'eau, jusqu'à arriver à Assouan, se perd durant sa traversée, dans sa meilleure composition. Il est difficile de faire, dans le cadre étroit d'un article, un portrait fidèle de la question technique. Nous en avons chargé un spécialiste en la matière qui bientôt exposera à nos lecteurs, les avantages immenses qu'il y aura à conserver, moyennant quelques écluses, des quantités énormes d'eau, entre Gebel Awlia et Assouan.

La face des terrains de l'Egypte, serait, d'après les compétences, bouleversée, en mieux. Les cultures les plus diverses, et les plus productives seraient possibles. L'eau ne s'arrêterait plus, durant la période où elle est indispensable, à mi-chemin. Exécutant l'oeuvre pour laquelle elle a été créée, elle serait, telle une bénédiction divine la grande fécondatrice de prospérité.

Gebel Awlia est, plus que jamais une nécessité. Pour tout Egyptien digne de ce nom, conscient de ses devoirs envers un peuple toujours croissant et se multipliant, la première nécessité qui s'impose est de lui préparer un bon avenir. Détruire, accumuler des ruines, est facile: c'est toujours l'oeuvre d'un fou. Construire, prévoir, étayer, demande des connaissances plus profondes, une volonté plus âpre et une clairvoyance plus aigue.

Jamais des considérations politiques n'auraient dû venir se mêler dans les questions économiques et entraver l'exécution d'un plan qui, s'il était terminé aujourd'hui, nous aurait certainement permis de supporter avec moins de lassitude, les conséquences de la crise mondiale.

Mais on est toujours à temps, pour bien faire et cette tâche sera certainement facilitée par le fait qu'un million de livres a déjà été dépensé sur place, que des fondements existent, dans la vallée; que des maisons ouvrières, des hôpitaux, etc., avaient été construits, pour répondre

aux besoins des ouvriers, qu'enfin les plans ont été mûrement refléchis, étudiés, examinés, et que la localité choisie est celle qui, de toute la vallée du Nil, répond le mieux, aux exigences de la construction et facilite la tâche des entrepreneurs et, en conséquence, celle du gouvernemnt.

Il faut espérer que, cette fois-ci, ce ne soit pas une fausse alerte. Que le projet mis à point, soit exécuté avec la plus grande promptitude et que rien ne vienne plus en arrêter l'exécution.

L'Egypte alors entrera dans une ère nouvelle, toute de prospérité. »

LE PROBLEME DES EAUX EN EGYPTE

Avec le système des rotations et grâce à une économie qui parfois confine à l'avarice de la part des fonctionnaires du Service des Irrigations, il faut actuellement pour irriguer les 6 millions environ de feddans qui représentent les terres cultivables d'Egypte, environ 14.400 millions de mètres cubes d'eau. La moyenne du débit naturel du Nil, d'après les chiffres du Ministère des Travaux Publics, du 1er mars au 30 juillet de chaque année est de 10.400 millions de mètres cubes. Le réservoir d'Assouan en fournit 2.400 millions, soit au total 12.800. Il manque environ 1.600 millions, pour compléter l'irrigation normale des terres actuelles, sans obtenir la mise en culture de nouvelles superficies.

Le Ministère des Travaux Publics, estime que bientôt, la superficie cultivable de l'Egypte, pour répondre aux besoins de sa population, devra être portée à plus de 7 millions de feddans. Durant la période allant du 1er mars au 31 juillet, il sera nécessaire, pour la préparation de ces cultures de plus de 25 milliards de mètres cubes d'eau, dont 10.400 millions représentant le débit naturel du Nil, 4.600 millions, la contribution du Barrage d'Assouan surelevé. Le Gebel Awlia ne fournira au début que 2.200 millions environ soit un total de 17.200, laissant un déficit éventuel pour l'accomplissement total du programme d'expansion agricole de 8 milliards de mètres cubes. C'est pourquoi le projet de Gebel Awlia, prévoit d'ores et déjà sa surélévation future et le Ministère des Travaux Publics, envisage l'éventualité de remonter plus tard, encore plus loin dans le Haut Nil, pour capter, toutes les eaux dont nous avons absolument besoin.

On voit que les projets sont d'envergure et que le jour où l'Egypte pourra facilement cultiver de grandes superficies, elle sera à même de ressentir bien moins les effets des crises périodiques qui s'abattent, systématiquement sur le monde.

En attendant des 2.200 millions que la surélévation du Gebel Awlia fournira au pays, 1.400 millions seront consacrés aux besoins urgents des terres actuellement cultivées et le reste soit 800 millions serviront à peine à la mise en valeur de 100.000 feddans en Haute-Egypte et 100.000 fddans en Basse-Egypte. Par contre la fourniture de l'eau concentrée à Gebel Awlia permettra de mettre en valeur 550.000 feddans. Donc d'ici peu, la richesse de l'Egypte s'accroîtra de la valeur de 750 mille feddans cultivables.

Le réservoir de Gebel Awlia sera élevé à 45 kms. au Sud de Kartoum sur le Nil Blanc. Il sera rempli en deux fois. La première quand le Nil aura atteint le niveau de 11.10 au Nilomètre d'Atbara. Les eaux seront conservées jusqu'à ce qu'elles atteignent la hauteur de 376,6 m. vers la moitié du mois d'août. On en arrêtera alors le remplissage, pour laisser passer les eaux habituelles pour l'Egypte. Cette opération sera reprise vers le 15 septembre et se terminera vers la fin octobre, date à laquelle le dépôt devra atteindre le niveau de 377,20 m. Le réservoir sera fermé jusqu'à fin janvier, date à laquelle on commencera à en prélever suivant les besoins de l'agriculture.

Le réservoir sera donc d'environ 378 mètres de hauteur et pourra retenir 2.200 millions de mètres cubes d'eau. Il est utile de rappeler qu'il existe déjà sur place quelques embryons des travaux d'installation préliminaires qui avaient été commencés lors de la toute première adoption du projet.

La Commission des Eaux du Nil a procédé, en 1925, à une étude complète de la question de la répartition des eaux, en tenant compte, tout d'abord, des droits impérieux — droits acquis — de l'agriculture égyptienne.

La convention qui en est résulté, entre les Etats intéressés, prévoit que le Soudan ne peut utiliser la moindre quantité d'eau, sans un accord préalable avec l'Egypte surtout que, par contre, l'Egypte, ne peut entamer le moindre des travaux pour capter des eaux supplémentaires, sans un accord avec le Soudan. De même le débit accordé au Soudan, pour la mise en valeur de la Guezira, a été réglé, suivant un rythme progressif qui ne compromette en rien les intérêts vitaux de l'Egypte.

Il ne faudrait pas oublier que, l'Egypte, don du Nil, ne peut se développer qu'en développant considérablement ses moyens de culture et en obtenant de cette source merveilleuse de richesse, grâce aux méthodes modernes les plus pratiques, le maximum. L'application de ce programme est donc un impérieux devoir pour tout gouvernement égyptien.

* * *

On voit aisément, par ce succinct résumé, que nous avons tâché de rendre aussi complet que possible, tout ce qui a été fait par le Ministère de S. E. Sedky Pacha, dans le domaine économique. Dire que tout a été fait et qu'il ne reste rien à faire, serait exagérer. La politique économique — qui tend de plus en plus à remplacer les principes d'économie politique considérés jadis, intangibles — doit s'adapter aux circonstances avec opportunisme. L'essentiel pour un homme d'Etat, est d'être toujours sur la brèche, de bien tenir en mains la barre, et de faire évoluer l'esquif, à travers les rocs et les récifs, au milieu des tempêtes, avec le moins de dégâts possibles. Rien n'est complet, dans ce monde où la relativité des choses, à travers le temps et l'espace, se révèle chaque jour de plus en plus même aux yeux les moins compétents. Ce qui était bon hier, ne l'est plus aujourd'hui et pourra l'être à nouveau demain. Evo-

luer avec intelligence, en s'adaptant aux circonstances qui s'imposent d'elles mêmes, telle semble devoir être, dans des périodes économiques troublées, la seule politique logique qui puisse atténuer l'assaut des vagues de la crise.

Pour atteindre ce but, plus facilement, le Gouvernement a besoin de toute l'aide de la population entière d'Egypte qui doit serrer les coudes autour du Trône et faire preuve, en ces heures difficiles, des caractéristiques de civisme qui affirment définitivement la valeur d'une nation (1).

LES FINANCES DE L'ETAT

Quoiqu'on en ait dit, les finances de l'Etat se sont avérées bien gérées et le budget 1931-1932, *s'est clôturé avec un excédent des recettes sur les dépenses. Les mesures étudiées par le Ministère des Finances, avec une grande minutie, permettent d'envisager que celui de* 1932-33 *sera également balancé, avec la même maîtrise. Les compressions qui y furent introduites, ainsi que la modification projetée de l'assiette des impôts, confirment cette idée.*

LES RESERVES DE L'ETAT

Le Gouvernement a crû utile de cristalliser sa réserve et de calculer les sommes effectives dont elle se compose. Il a donc décidé d'éliminer des activités, tous les crédits ouverts pour les oeuvres d'assistance économique, et qui se chiffrent par plusieurs millions en état de productivité et de roulement efficace. De même ont été écartés les avances de toutes sortes consenties sur la Réserve, aux diverses corporations de la nation. Il n'a même pas été tenu compte des stocks de coton du gouvernement et qui s'élève à 1.691.898 *Crs. dont* 276.455 *vendus localement et non encore livrés. Ces cotons ont pourtant une valeur assez importante. Après toutes ces éliminations, il reste effectivement, en activités facilement réalisables (fonds d'Etat) plus de L.E.* 13 *millions de livres égyptiennes.*

LE COTON DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN

Au vendredi 8 *juillet* 1932, *le stock du coton du gouvernement égyptien, se trouvant à Minet El Bassal s'élève à* 1.691.898 *cantars dont* 276.455 *vendus aux filatures locales, à de bonnes conditions, en vue de la protection des Industries Egyptiennes. Le solde invendu se décompose comme suit:*

Sakellaridis	Cantars nets		750.850
Achmouni-Zagora	»	»	572.963
Pilion	»	»	23.812
Divers	»	»	9.228
			1.356.850

(1) Ici prend fin l'article du Journal du 1er Juillet 1932.

Aux prix du jour, et en calculant les prix de vente des cotons vendus aux filatures locales, les stocks locaux du gouvernement ont une valeur approximative de 4 millions de livres.

Il faut tenir compte des cotons qui ont été envoyés en consignation par le Gouvernement, dans divers nouveaux centres cotonniers.

*Les stocks à Alexandrie au 25 juin 1931 étaient de 2.720.899 cantars. On en a donc vendu, le 50 0/0 environ, dont une partie avec des facilités de paiement et contre des garanties effectives de premier ordre. La politique cotonnière du Gouvernement, comme nous l'avons dit, dans l'article de l'*Informateur *que nous reproduisons plus haut, a été approuvée par tous les milieux compétents et techniques.*

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'EGYPTE

Pour les raisons que tout le monde connaît et qu'il est facile d'imaginer, le Commerce de l'Egypte a sensiblement diminué. Voici les principales raisons, d'après le rapport sur le Commerce Extérieur, rédigé par S.E. Abdel Razak Bey Aboul Kheir, Directeur Général des Douanes Egyptiennes:

(1) Faiblesse de la capacité d'achat, par suite de la baisse des prix du coton, qui constitue, comme toujours, la base principale de la richesse nationale.

(2) Diminution des quantités de certaines marchandises, à la suite de l'encouragement donné à la production des articles indigènes similaires.

(3) Baisse générale des prix des marchandises, provoquée par la surabondance de la production mondiale.

(4) Restriction sensible de l'importation des objets de luxe, à cause de la gravité de la crise financière.

Le tableau suivant indique le mouvement général du commerce pendant les années 1930 et 1931 comparé à celui de 1913.

	1913	1930	1931
Exportations	31.662.000	31.942.000	27.937.000
Importations	27.865.000	47.488.000	31.528.000
Marchandises réexportées	578.000	964.000	727.000
Total	60.105.000	80.394.000	60.192.000

Il appert du tableau ci-dessus que notre commerce, pendant cette année, a été ramené au chiffre d'avant guerre. Il n'a jamais, depuis, atteint un niveau si bas, excepté en 1914 et 1915 où la perturbation du mouvement commercial avait atteint son maximum, à la suite de la guerre mondiale.

Traitant du commerce extérieur, nous donnons ci-après un aperçu du mouvement des entrepôts dans les ports d'Alexandrie, Port-Saïd et Suez. En faisant une comparaison entre les chiffres de 1930 et ceux de

1931, on constate une diminution sensible dans les quantités de certains articles retirés pour la consommation locale, tels que le sucre, le café et la farine.

Tableau du mouvement des entrepôts dans les ports d'Alexandrie, Port-Said et Suez.

MARCHANDISES	ENTRÉE 1930	SORTIE 1930 Pour l'exportation	SORTIE 1930 Pour la consommation locale
Farine .. .. sacs)	2.982.900	171.900	2.912.600
Sucre.. .. .. (colis)	1.122.000	162.000	937.400
Riz .. .. (sacs)	147.500	73.500	88.800
Céréales.. .. .. (sacs)	182.300	25.800	139.200
Café .. .. (colis)	129.900	13.500	120.600
Papier d'emballage .. .. .. (colis)	332.000	300	410.200
Tissus de coton .. .. (colis)	45.000	4.100	37.700
Articles divers.. .. .. (colis)	649.300	68.200	605.100

MARCHANDISES	ENTRÉE 1931	SORTIE 1931 Pour l'exportation	SORTIE 1931 Pour la consommation locale
Farine .. .. sacs)	2.654.400	273.200	2.391.700
Sucre.. .. .. (colis)	28.400	17.100	145.200
Riz .. .. (sacs)	242.500	106.900	87.300
Céréales.. .. .. (sacs)	331.600	23.400	309.100
Café .. .. (colis)	102.700	9.800	94.900
Papier d'emballage .. .. .. (colis)	799.200	1.800	754.800
Tissus de coton .. .. (colis)	44.100	2.200	41.200
Articles divers.. .. .. (colis)	473.600	68.100	427.700

LE COMMERCE D'EXPORTATION

Etat indiquant la valeur des marchandises et tabacs exportés mois par mois.

	1930 L. E.	1931 L. E.
Janvier	4.214.000	2.518.000
Février	3.084.000	2.340.000
Mars	2.705.000	2.470.000
Avril	4.133.000	1.948.000
Mai	2.527.000	2.261.000
Juin	1.586.000	1.839.000
Juillet	1.298.000	2.352.000
Août	1.096.000	2.305.000
Septembre	1.526.000	1.620.000
Octobre	2.884.000	2.172.000
Novembre	3.310.000	2.911.000
Décembre	3.578.000	3.020.000

L'EXPORTATION DU COTON

			Augmentation	Diminution
	1930	1931	1930	1931
Coton	Cantars	Cantars	Cantars	Cantars
Sakellaridis	1.819.000	1.744.000	—	75.000
Achmouni	3.440.000	4.777.000	1.337.000	—
Autres variétés	668.000	876.000	208.000	—

Nos exportations de coton ont atteint cette année 7.397.000 cantars d'une valeur de L.E. 19.688.000 contre 5 millions 927.000 cantars d'une valeur de L.E. 23.788.000 l'année passée, soit une augmentation de 1 million 470.000 dans la quantité et une diminution de L. E. 4 millions 100.000 dans la valeur.

Bien que la quantité de coton exportée cette année fût de 3 pour cent seulement au-dessous de celle de 1929, par contre, la valeur en a été de 48 pour cent inférieure.

Il importe de signaler que nos exportations de coton pour les Indes, l'Espagne, la Chine, la Belgique, la Pologne et l'Autriche augmentent graduellement, bien que ces pays ne comptent pas parmi nos plus anciens débouchés pour ce produit.

Quant à nos exportations pour la France, la Suisse et les Etats-Unis, elles se sont ralenties; de 1.042.000 cantars qu'elles étaient pour la France en 1929, elles sont tombées à 777.000 cantars cette année. Celles pour les Etats-Unis ont baissé également de 1.277.000 cantars à 186.000 seulement.

Nos exportations pour la Grande-Bretagne, la Russie, l'Italie, le Japon, la Tchécoslovaquie ont été ramenées à leur niveau normal, après avoir été sensiblement réduites en 1930.

L'augmentation de nos exportations pour l'Allemagne est due, en plus de l'activité de la campagne cotonnière, à l'utilisation, dans certaines filatures, du coton égyptien à la place de celui d'autres provenances.

De même, nous pouvons attribuer l'augmentation de nos exportations pour les Indes, d'une part, à l'accroissement marqué de la demande des cotons à longs fils et d'autre part à la faiblesse de la récolte de l'Ouganda.

Nos exportations pour les Etats-Unis ont été réduites à la suite de l'application de la taxe de 7 cents; et celles pour la France ont diminué également, à cause des perturbations de l'industrie textile au cours de cette année.

Etats des exportations de coton relevées mois par mois.

	1930		1931	
	Cantars	L. E.	Cantars	L. E.
Janvier	709.000	3.394.000	653.000	1.808.000
Février	534.000	2.487.000	610.000	1.815.000
Mars	424.000	1.980.000	548.000	1.689.000
Avril	683.000	3.303.000	426.000	1.261.000
Mai	381.000	1.823.000	494.000	1.451.000
Juin	228.000	1.056.000	492.000	1.318.000
Juillet	180.000	779.000	716.000	1.843.000
Août	154.000	640.000	712.000	1.739.000
Septembre	261.000	897.000	303.000	777.000
Octobre	723.000	2.341.000	576.000	1.370.000
Novembre	771.000	2.514.000	915.000	2.320.000
Décembre	878.000	2.576.000	952.000	2.297.000
	5.926.000	23.790.000	7.397.000	19.688.000

En confrontant les données ci-dessus avec les chiffres de l'année passée on peut se former une idée de la part d'influence que les ventes extraordinaires du coton du Gouvernement a eue sur l'augmentation de nos exportations. L'abandon de l'étalon or par l'Angleterre a aussi contribué à ranimer nos exportations pendant la saison d'exportation cotonnière.

Le tableau ci-dessous indique les principaux pays importateurs de coton égyptien, ainsi que la quantité et la valeur des exportations que nous avons faites à chacun d'eux.

Tableau des principaux pays importateurs de coton égyptien d'après l'importance des achats et des quantités exportées:

	1930			
	Quantité par 1.000 cantars			par mille
PAYS IMPORTATEURS	Sakellaridis	Autres variétés	TOTAL	Valeur en L.E.
Angleterre	737,8	1.180,8	1.918,6	7.489
France	331	534,3	865,3	3.741
Allemagne	68,3	509,4	577,7	2.173
Russie	156,9	168,8	325,7	1.700
Italie	110,3	309,6	419,9	1.650
Indes	37,8	214,9	252,7	745
Japon	61,8	162,2	224	828
Espagne	59	241,9	300,9	1.136
Suisse	78,9	226,7	305,6	1.244
Etats-Unis	111,1	261,8	372,9	1.680
Tchécoslovaquie	27,3	96,2	123,5	508
Pologne	16,5	41,8	58,3	263
Chine	2,4	26,5	28,9	87
Autriche	9,5	31	40,5	164
Belgique	1,6	57,4	59	194
Autres pays	9,1	44,3	53,4	186
Total....	1.819,3	4.107,6	5.926,9	23.788

1931

PAYS IMPORTATEURS	Quantité par 1.000 cantars Sakellaridis	Autres variétés	par mille TOTAL	Valeur en L.E.
Angleterre	867,5	1.669,2	2.536,7	6.469
France	240,1	537,2	777,3	2.348
Allemagne	34,8	687,2	722	1.829
Russie	74,3	516	590,3	1.698
Italie	101,8	407	508,8	1.320
Indes	61,4	402,3	463,7	1.218
Japon	100,5	364,5	465	1.213
Espagne	71,5	286,6	358,1	966
Suisse	45,2	234,2	279,4	774
Etats-Unis	71,1	115,4	186,5	514
Tchécoslovaquie	21,1	137,6	158,7	433
Pologne	21,2	50,3	71,5	206
Chine	6,6	66	72,6	177
Autriche	9,6	58	67,6	173
Belgique	6,5	55,7	62,2	151
Autres pays	11	65,4	76,4	199
Total....	1.744	5.652	7.396	19.688

DETAILS DES PRINCIPAUX ARTICLES EXPORTES

Articles	Année	Quantité	Valeur
Coton	1930	5.927.000 Cant.	23.788.000
	1931	7.397.000 »	19.688.000
Graine de coton	1930	2.798.000 Ard.	1.865.000
	1931	2.477.000 »	1.437.000
Oignons	1930	108.321 Tons.	540.000
	1931	123.142 »	717.000
Autres légumes frais	1930	7.556 »	78.000
	1931	15.665 »	121.000
Riz	1930	55.000 »	633.000
	1931	31.000 »	350.000
Maïs	1930	824 »	6.100
	1931	211 »	1.500
Orge	1930	344 »	2.000
	1931	4 »	31
Œufs	1930	98.266 Mille.	258.000
	1931	125.256 »	322.000
Huile de graines de coton	1930	11.132Tons.	425.000
	1931	7.901 »	288.000

Tourteaux de graines de coton	1930	228.376 »	907.000
	1931	188.823 »	791.000
Laine brute	1930	1.338 »	75.000
	1931	1.622 »	114.000
Peaux non tannées	1930	1.641 »	162.000
	1931	2.343 »	157.000
Peaux tannées	1930	954.000 Kilos.	166.000
	1931	957.000 »	153.000
Cigarettes	1930	276.000 »	312.000
	1931	257.000 »	248.000
Lingots d'argent	1930	393 »	1.470
	1931	1.021 »	2.511
Lingots d'or	1930	5.867.932 Gram.	810.300
	1931	11.512.880 »	1.610.981
Monnaies en argent	1930	—	518
	1931	—	666.800 (1)
Benzine	1930	53.000 Tons.	380.000
	1931	53.000 »	243.000
Kérosène	1930	430 »	1.700
	1931	150 »	500
Mazout et combustibles liquides	1930	31.000 »	59.000
	1931	88.000 »	128.000
Asphalte	1930	58.000 »	279.000
	1931	35.000 »	80.000
Phosphates	1930	323.000 »	258.000
	1931	194.000 »	217.000
Minerais	1030	99.000 »	124.000
	1931	24.000 »	33.000

LE COMMERCE D'IMPORTATION

La valeur des marchandises importées cette année, s'élève à L.E. 31 millions 528.000. Elle est en fort recul sur 1930, année d'exceptionnelles importations dues au relèvement du tarif douanier mais cependant, dépasse de 3.591.000 livres ,les chiffres de 1929.

(1) Ces chiffres ne représentent que la valeur nominale des monnaies exportées, car d'après la méthode statistique suivie jusqu'ici les valeurs réelles des monnaies ne sont indiquées que dans le cas où elles sont cisaillées.

Voici un tableau indiquant la valeur des marchandises importées mois par mois.

Tableau indiquant la valeur des marchandises importées mois par mois.

	1930	1931
	L. E.	L. E.
Janvier	6.454.000	2.848.000
Février	9.439.000	2.418.000
Mars	2.359.000	2.640.000
Avril	2.727.000	2.313.000
Mai	2.772.000	2.547.000
Juin	3.041.000	2.319.000
Juillet	3.023.000	2.364.000
Août	3.368.000	2.498.000
Septembre	3.786.000	2.955.000
Octobre	3.812.000	2.998.000
Novembre	3.331.000	2.612.000
Décembre	3.378.000	3.016.000

MOUVEMENT COMMERCIAL ENTRE L'EGYPTE ET LES PAYS ETRANGERS.

Cette partie du rapport du Directeur Général des Douanes Egyptiennes étant d'une importance exceptionnelle, nos lecteurs apprécieront certainement que nous la publions in extenso.

Pays	Importation		Exportation	
	1931	1931	1930	1931
	L. E.	L. E.	L. E.	L. E.
Angleterre	9. 677.000	7.134.000	11.012.000	10.027.000
Indes Britanniques et Aden	1. 377.000	1.103.000	1.085.000	1.269.000
Australie et Nouvelle Zélande	1. 254.000	984.000	470.000	269.000
Autres Colonies Britanniques	1. 070.000	770.000		
France	4. 478.000	3.098.000	4.599.000	3.574.000
Italie	4. 319.000	2.890.000	1.966.000	1.674.000
Allemagne	3. 743.000	2.537.000	2.508.000	2.548.000
Japon	1. 732.000	1.535.000	942.000	1.328.000
Etats-Unis	2. 210.000	1.367.000	1.961.000	691.000
Belgique	1. 851.000	1.219.000	257.000	210.000
Roumanie	1. 817.000	1.140.000	94.000	49.000
Chili	1. 517.000	993.000	—	—
Turquie	978.000	766.000	43.000	22.000
Grèce	927.000	669.000	265.000	220.000
Tchécoslovaquie	1. 582.000	470.000	508.000	434.000
Russie	912.000	440.000	1.705.000	1.698.000

	Importation		Exportation	
	1930	1931	1930	1931
	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.
Suisse	573.000	415.000	1.256.000	984.000
Hollande	555.000	392.000	176.000	159.000
Syrie	879.000	390.000	304.000	252.000
Autriche	399.000	377.000	224.000	295.000
Norvège	209.000	301.000	150	820
Palestine	633.000	293.000	318.000	230.000
Bulgarie	162.000	246.000	1.100	3.400
Siam, Indo-Chine française et Iles des Indes orientales Néerlandaises	588.000	244.000	173.000	89.000
Chine	307.000	232.000	110.000	181.000
Suède	550.000	226.000	52.000	49.000
Brésil	339.000	202.000	—	—
Espagne	130.000	87.000	1.192.000	1.105.000
Pologne	144.000	30.000	268.000	213.000

La balance de notre commerce avec la Grande-Bretagne et ses Colonies a été cette année en notre faveur avec une augmentation de L.E. 1.574.000. Nos exportations pour l'Angleterre seule ont été supérieures à nos importations de trois millions de livres environ.

Nos exportations pour la France n'ont été supérieures à nos importations de ce pays que de L.E. 476.000 environ; elles s'équilibraient l'année passée.

La balance de notre commerce avec l'Italie a été en faveur de cette dernière, avec une augmentation de L.E. 1.216.000 sur nos exportations, contre L.E. 2.353.000 l'année passée.

Entre nous et l'Allemagne, il y a eu équilibre, tandis que l'année passée nos importations étaient supérieures à nos exportations de L.E. 1.235.000 environ.

Pour ce qui est du Japon, les chiffres de nos exportations et importations se sont rapprochés; l'année passée nos exportations étaient inférieures de L.E. 790.000.

Par contre, un écart s'est révélé entre nos exportations et importations des Etats-Unis; les premières ont été inférieures de L.E. 676.000; contre L.E. 249.000 l'année passée.

Les importations de la Belgique ont également diminué cette année de L.E. 632.000 et nos exportations ont été réduites de L.E. 47.000, la balance commerciale a par suite été en faveur du dit pays avec une augmentation de L.E. 1.009.000 en plus de nos exportations.

Il en a été de même pour la Roumanie, le Chili, la Turquie, la Norvège, la Bulgarie, l'Indochine, la Suède, le Brésil; la balance commerciale a penché de leur côté nos exportations pour ces pays étant insignifiantes.

Nos importations de la Grèce ont dépassé nos exportations pour une valeur de L.E. 449.000, contre une augmentation de L.E. 662.000 l'année passée.

Pour la Russie et la Suisse, la balance a penché de notre côté. Nos exportations ont été supérieures à nos importations de L.E. 1.258.000 pour la première et de L.E. 569.000 pour la seconde.

Il en est de même pour nos exportations pour l'Espagne et la Pologne qui se sont élevées respectivement à L.E. 1.105.000 et L.E. 213.000 nos importations de ces pays ont été insignifiantes.

Le tableau suivant indique la proportion de la participation des pays étrangers au mouvement général du commerce en 1930 et 1931.

PROPORTION DE LA PARTICIPATION DES PAYS ETRANGERS AU MOUVEMENT GENERAL DU COMMERCE

	Importations		Exportations	
	1930	1931	1930	1931
	pour cent	pour cent	pour cent	pour cent
Angleterre	23,78	22,63	34,47	35,89
Indes Britanniques et Aden	2,90	3,50	3,40	4,54
Australie et Nouvelle Zélande	2,64	3,12		
Autres Colonies Britanniques	2,25	2,44	1,47	0,96
France	9,43	9,83	14.40	12,80
Italie	9,09	9,17	6,15	5,99
Allemagne	7,88	8,05	7,85	9,12
Japon	3,65	4.87	2,95	4,75
Etats-Unis	4,65	4,34	6,14	2,47
Belgique	3,90	3,87	0,80	0,75
Roumanie	3,83	3,62	0,29	0,18
Chili	3,19	3,15	—	—
Turquie	2,06	2,43	0,13	0,08
Grèce	1,95	2,12	0,83	0,79
Tchécoslovaquie	3,33	1,49	1,59	1,55
Russie	1,92	1,40	5,34	6,08
Suisse	1,21	1,32	3,93	3,52
Hollande	1,17	1,24	0,55	0,57
Syrie	1,85	1,24	0,95	0,90
Autriche	1,26	1,20	0,70	1,06
Norvège	0,44	0,95	—	—
Palestine	1,40	0,93	1,00	0,97
Bulgarie	0,34	0,78	—	0,01
Siam, Indo-Chine française, Indes Orientales Néerlandaises	1,24	0,77	0,54	0,32
Chine	0,65	0,74	0,34	0,65
Suède	1,16	0,72	0,16	0,18
Brésil	0,71	0,64	—	—
Espagne	0,27	0,28	3,73	3,96
Pologne	0,30	0,10	0,84	0,76

REPARTITION PAR PORTS DU COMMERCE EGYPTIEN EN 1930-31

OBJET	Alexandrie et district des Frontières Occidentales (1)	Port-Said	Suez
	L.E.	L.E.	L.E.
Importations en 1930	37.911.000	6.597.000	2.170.000
Proportion	79,89	13,89	4,57
Importation en 1931	24.684.000	4.596.000	1.859.000
Proportion	78,29	14,58	5,90
Exportations en 1930	29.634.000	803.000	1.081.000
Proportion	92,77	2,51	3,38
Exportations en 1931	25.982.000	935.000	674.000
Proportion	93	3,35	2,41
Réexportations en 1930 ..	619.000	115.000	56.000
Réexportations en 1931 ..	518.000	99.000	17.000
Transit en 1930	47.000	1.682.000	482.000
Transit en 1931	19.000	1.437.000	212.000

OBJET	Damiette	District des Frontières Occidentales (2)	El Kosseir
	L.E.	L.E.	L.E.
Importations en 1930	71.000	739.000	50
Proportion	0,15	1,56	—
Importation en 1931	53.000	337.000	80
Proportion	0,17	1,07	—
Exportations en 1930	23.000	212.000	188.000
Proportion	0,07	0,66	0,59
Exportations en 1931	14.000	173.000	159.000
Proportion	0,05	0,62	0,57
Réexportations en 1930 ..	5,60	173.000	—
Réexportations en 1931 ..	68	93.000	—
Transit en 1930	—	71.000	—
Transit en 1931	—	24.000	—

TARIF DOUANIER

Le Tarif Douanier a été mis en vigueur en février 1930 et il est encore dans sa période d'expérimentation.

Des modifications dont l'expérience a révélé la nécessité y ont été introduites.

Celles de cette année avaient pour objet l'augmentation des droits sur certains produits agricoles, tels que le blé, la farine, les pommes de terre, les fèves, les petits-pois, les lentilles, etc.

---

(1) Alexandrie, Rosette, Solloum, Siwa, Matrouh et par la voie des airs du côté de l'Ouest.

(2) El Ariche, Ismailia, Kantara et par la voie des airs du côté de l'Est.

Ensuite, dans le but de protéger certaines industries locales en formation, l'augmentation a été étendue aux produits similaires provenant de l'Etranger.

Enfin, vu la nécessité d'augmenter les revenus du Trésor, les droits ont été majorés sur quelques articles de luxe, tels que le café, le thé et la bière.

RECETTES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

Le total des recettes de l'Administration des Douanes s'est élevé cette année à L.E. 13.641.579, accusant une augmentation de L.E. 375.512 sur l'année précédente. Le montant du droit d'importation y compris le droit d'accise sur les marchandises arrivant de l'Etranger, a été de L.E. 11.615.413 contre 11.648.194 l'année passée.

Ci-dessous, un état comparatif des diverses recettes des Douanes, en 1913, 1929, 1930 et 1931:

Détail	1913 L.E.	1929 L.E.	1930 L.E.	1931 L.E.
Droit d'importation....	3.511.424	10.616.088	11.648.194	11.615.413
Droit d'exportation....	305.511	485.985	568.025	746.939
Droit de quai	—	891.850	685.041	689.765
Droit d'accise local ..	—	137.953	138.983	385.976
Droit divers	37.950	220.160	225.824	203.486
Total....	3.854.885	12.352.036	13.266.067	13.641.579

Il est à noter que toutes les marchandises importées, sont assujetties au droit d'importation, excepté les journaux, les livres, les publications périodiques, les cartes géographiques, de marine et astronomiques, les plans, ainsi que les échantillons arrivant par la Poste et dont les droits ne dépassent pas 30 millièmes.

En ce qui concerne les marchandises exportées, seuls le coton, les graines de coton, les peaux brutes, et les oeufs de volailles en coque sont assujetties au droit d'exportation; tous les autres articles en sont exemptés.

LA CIRCULATION FIDUCIAIRE ET LE PROBLEME MONETAIRE EN EGYPTE.

31—12—1924	L.E.	42.000.000
31—12—1925	»	35.500.000
31—12—1926	»	29.500.000
31—12—1927	»	29.000.000
31—12—1928	»	31.800.000
31—12—1929	»	28.300.000
Mars 1930	»	25.302.000
Mars 1931	»	19.425.000
Mai 1932	»	19.900.000

Si la réduction de la circulation fiduciaire est ordinairement le signe du fléchissement des transactions, et de l'appauvrissement de la masse, son maintient d'une année à l'autre, est l'indice clair et précis que la fortune publique reste à peu près au même point et que le Gouvernement a remis en circulation, constamment, des sommes équivalentes à celles qu'il a retirées de la circulation sous forme de droits et de taxes. En même temps, elle dénote une saine politique financière qui ne s'est pas laissée aller à l'inflation à la suite de l'abandon de l'étalon or par la livre sterling à laquelle la banknote de la National Bank of Egypt reste attachée.

Nous étudierons, d'autre part, dans ce volume, les problèmes monétaires posés, à l'Egypte par la situation née de la décision du 21 Septtembre 1931 de la Banque d'Angleterre.

LA SITUATION POLITIQUE.

Quoique nous n'ayons pas à nous occuper spécialement de cette question, mais ne pouvant ignorer l'influence du politique sur l'économique, il nous est absolument indispensable de rappeler que le calme qui règne dans le pays, oeuvre d'un Gouvernement qui jouit de la confiance de Sa Majesté le Roi, Notre Auguste Souverain, a contribué énormement à l'efficacité de toutes les mesures prises pour lutter contre la crise. La situation politique s'est petit à petit éclaircie et la grande masse de la population s'est fait un devoir de reconnaître l'efficience d'un Gouvernement dont la compétence rencontre l'hommage universel.

CONCLUSION

La conclusion qui s'impose après cet exposé, est celle qui accorde la plus ample confirmation à notre optimisme. Il est certain que nous approchons de la fin de la crise et que bientôt celle-ci ne sera qu'un souvenir — fâcheux — qui ira en s'estompant de plus en plus. L'Egypte sortira de cette expérience grandie et expérimentée. La leçon lui aura servie. Elle prendra désormais les mesures qui s'imposent et saura à l'avenir trouver les moyens d'atténuer les effets de ces retours périodiques des vaches maigres dont la Providence a gratifié l'Univers.

Si de cette bourrasque l'Egyptien aura retiré un peu plus d'esprit d'ordre et d'économie; s'il aura appris à se passer du superflu pour ne pas venir à manquer du nécessaire; s'il se sera imprégné de l'ardeur au travail conscient et organisé, dans l'ordre et la tranquillité, on pourra dire qu'à quelque chose malheur est bon, et comme le Sage, on aura profité de l'enseignement des mauvais moments pour se préparer un avenir calme et prospère. C'est sûrement celui qui, après l'épreuve, après la Pénitence, attend notre cher Pays, l'Egypte, sous l'égide de notre Souverain Bien-Aimé, Sa Majesté le Roi Fouad Ier.

ELIE I. POLITI.

National Bank of Egypt

Discours du Gouverneur

prononcé à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Messieurs,

Le rapport du Conseil d'Administration vous aura montré que les bénéfices bruts en 1931 ont été de £. 944.091, après provision faite pour dépréciation de toute nature et pour créances mauvaises et douteuses. Après déduction des frais généraux, qui sont de £. 484.372, il reste un bénéfice net de £459.719, contre £. 599.038 pour 1930. Nous proposons, avec votre approbation, de payer un dividende de quinze pour cent, à savoir £. 450.000 et d'ajouter le solde de £. 9.718 au report à nouveau.

Etant donné les temps difficiles que nous traversons, vous serez sans doute satisfaits de constater que nos bénéfices n'ont pas diminué d'une manière plus sensible. Cela provient en partie du fait que nous n'avons dû affecter à la dépréciation de notre portefeuille qu'une proportion relativement faible de nos bénéfices. Nous avons eu l'habitude, par le passé de combler toute dépréciation de cette nature par un prélèvement sur nos profits. Cette année, comme je vais vous l'expliquer, nous n'avons pas entièrement adopté cette façon de procéder. En effet, nous n'avons que partiellement fait supporter cette dépréciation par le compte de Profits et Pertes, et pour la plus grande partie nous avons eu recours à une réserve intérieure, comprise dans notre compte titres, qui a été constitué par les bénéfices résultant de ventes et d'amortissements de titres pendant les exercices précédents. La dépréciation à laquelle nous avons dû faire face sur la base du cours du 31 décembre dernier, a été de £. 166.700, à quoi il faut ajouter une somme de £ 21.000 représentant la part de la Banque dans la dépréciation des British War Loan déposés en couverture de l'émission des banknotes. Pour compenser cette dépréciation globale de £. 187.700, nous avons prélevé £. 43.500 sur nos bénéfices et £. 144.200 sur la réserve intérieure dont je viens de parler.

Des banques de bien d'autres pays ont dernièrement dû faire face à des dépréciations de plus grande envergure. Notre situation plus propice à cet égard provient, en partie de la grande modération avec laquelle nous avions fait nos évaluations précédentes. En outre, nous n'avons jamais tenu compte des plus-values qui ont pu venir à se produire sur notre prise en charge.

Ainsi la valeur effective de l'ensemble de notre portefeuille au 31 décembre était bien supérieure à celle portée au bilan. Evidemment, cette différence entre la valeur de bourse et la prise en charge n'est pas si importante que l'an dernier, mais elle est encore substantielle et nous sert de sauvegarde précieuse contre les éventualités futures.

Lorsque je m'adressais à vous l'an dernier, il était déjà évident que nous avions abordé une crise sans précédent dans l'histoire du monde. Il était de même évident que quelles qu'aient été les causes déterminantes de la débâcle — sur-production, sous-consommation, mauvaise répartition ou fonctionnement défectueux de l'or, dettes de guerre ou répartitions — la cause immédiate était une baisse dans les prix si violente et si précipitée qu'elle détraquait le mécanisme délicat du commerce international et causait maintes complications pénibles. Au cours des douze derniers mois la crise s'est développée, gagnant de la vitesse par sa propre impulsion, à la façon du serpent de la mythologie qui allait étouffer Laocòn.

Si difficile que fût la situation, il y a un an les facteurs en jeu étaient tout au moins connus; il était possible de les mesurer par milliers de tonnes de marchandises ou par millions de livres. La panique n'avait alors pas encore fait son apparition et le crédit général, essentiel au fonctionnement du commerce, ne montrait encore aucun signe sérieux d'affaissement. Il est vrai que les affaires étaient très restreintes et que plusieurs Etats se trouvaient en face de problèmes difficiles provenant du chômage et de budgets déficitaires. Les divers pays continuaient cependant à entretenir entre eux des relations presque normales et beaucoup de personnes étaient convaincues que le fond de la dépression avait été atteint. Mais au mois de mai se produisit le premier d'une série d'évènements qui rapidement ont porté des coups redoublés à la structure économique édifiée par des siècles de commerce international et dont les répercussions ont affecté les pays les plus lointains. Le dommage causé par les embarras du Crédit Anstalt en Autriche ne manqua pas de porter atteinte au crédit d'autres pays et notamment de l'Allemagne, dont les créanciers à court terme commençaient à retirer leurs fonds. Il en résulta une crise bancaire en Allemagne et le pays n'échappa à une débâcle complète que grâce à la déclaration du Président Hoover. Entretemps, la tension se faisait sentir sur le marché de Londres, qui depuis longtemps déjà prêtait des fonds à d'autres pays presqu'au-delà de ses forces, et qui en sa qualité de place de règlement du commerce international, encourait des responsabilités beaucoup plus sérieuses que tout autre centre monétaire. L'immobilisation de fonds britanniques en Europe Centrale et la situation alors peu satisfaisante du budget national et de la balance commerciale, vinrent accentuer l'état de nervosité dont l'Europe souffrait déjà. Des sommes importantes qui avaient été placées à Londres furent rapatriées, et il s'ensuivit une sortie d'or considérable jusqu'au moment où la Grande Bretagne se vit enfin obligée, le 21 septembre, de suspendre le régime du «gold standard».

L'abandon de la parité or par une monnaie aussi puissante et d'usage aussi répandu que le sterling, augmenta l'appréhension générale. Au sur-

plus, divers autres pays suivirent la même voie et renoncèrent à leur liaison au métal or. Quand au reste, vingt-trois pays ont imposé des restrictions telles sur les mouvements de l'or et les opérations de change, qu'il est impossible de les considérer comme étant sous le régime de l'étalon-or, qui ne fonctionne plus effectivement que dans des limites assez étroites, à savoir aux Etats Unis, en France, en Belgique, en Suisse et en Hollande. De plus, beaucoup de pays, dans l'espoir d'équilibrer leur balance commerciale et de sauvegarder le cours de leur change ont, sans se soucier des conséquences, tellement levé leurs barrières douanières que le commerce extérieur a subi un arrêt presque complet et que dans certains cas l'échange de produits s'est pratiqué sous la forme primitive du troc.

C'est ainsi qu'un nouvel élément a fait son apparition — je parle de l'élément psychologique. Nous traversons des temps dont le trait caractéristique et le manque de confiance. Hier, des bruits couraient sur telle monnaie; aujourd'hui c'est sur telle autre. Quelques-unes des convictions les plus fermes en sont ébranlées et, dans beaucoup de pays civilisés, la méfiance dans tout ce qui n'est pas le métal précieux est si profonde que les gens sont revenus à la coutume non civilisée de convertir leurs avoirs en or solide.

Je ne saurais prétendre débrouiller une situation aussi obscure et composée de tant d'éléments qui échappent à nos calculs. Je crois cependant pouvoir vous donner un petit conseil. Les mots sont souvent des serviteurs infidèles — notamment en matière de finance et d'économie. Ceux d' «inflation» et de son antonyme «déflation» sont peut-être les plus difficiles à manier. Il est vrai que dans la majorité des cas l'inflation est foncièrement mauvaise; elle met en mouvement un cercle vicieux de hausses de prix et de budgets déficitaires, auquel il est difficile de se soustraire sauf par des mesures héroïques. Il s'ensuit que ce mot d'inflation résonne désagréablement à nos oreilles. Par contraste, celui de déflation a acquis une résonnance agréable. Mais l'excès ne mène pas au bien-être, et c'est d'un excès de déflation que souffre le monde depuis quelques années.

Je pourrais vous citer pas mal d'exemples. Un fermier aux Etats-Unis qui en 1921 avait contracté une dette correspondant alors à 1000 boisseaux de blé, dont il est producteur, se trouve à mi-1931 devoir livrer l'équivalent de plus de 3000 boisseaux pour liquider sa dette. La charge que le débiteur a dû supporter pour produire cet excèdent de valeur réelle a dans bien des cas été au-dessus de ses forces. Ce qui est vrai des individus l'est aussi des nations débitrices. Tout essentiel qu'il soit de respecter le caractère sacré des contrats, il ne faut pas oublier que l'impossibilité de recouvrer leur dû appauvrit aussi en fin de compte les classes créancières. La déflation de ces dernières années, loin de constituer un bienfait, est peut-être le plus grand fléau dont ait été affligée l'humanité au cours de la période historique. En Grande Bretagne et dans plusieurs autres pays la marche de la déflation a été arrêtée par la force des évènements plutôt que par des dispositions prises à dessein; leur monnaie une fois détachée de l'or, l'industrie a ainsi échappé à la tension intolérable d'une

nouvelle déflation. Les Etats-Unis s'efforcent actuellement de parvenir aux mêmes résultats par d'autres moyens, que nous pouvons désigner sous le nom d'inflation, mais à condition de modifier notre conception de ce mot.

Un autre mot très altéré par l'usage est celui de dépréciation. Il ne devrait dénoter qu'un changement de relations d'une chose par rapport à une autre. Lorsque nous disons qu'une chose est dépréciée, nous devons bien préciser par rapport à quoi cette dépréciation s'est produite. Ainsi, parlant de la dépréciation de la monnaie d'un pays par exemple; si nous entendons exprimer la dépréciation de son pouvoir d'achat, autrement dit la diminution de son pouvoir d'acquérir les produits étrangers qui lui sont nécessaires, l'effet de cette dépréciation est certainement nuisible; par contre, si nous n'entendons le mot dépréciation que par rapport à l'or, il n'en sera pas forcément de même et l'effet dependra des circonstances. Si l'or a augmenté de valeur par rapport aux marchandises, il pourra alors bien se faire que le pouvoir d'achat du pays ne soit pas touché.

La portée de ces observations sur les problèmes de ce pays ne vous aura pas échappé. J'hésite à aborder une question qui peut donner lieu à des divergences de vues, mais il faut que je vous dise, qu'à notre avis, le Gouvernement a pris une sage mesure en décidant vers la fin septembre dernier de maintenir pour le moment la liaison de la livre égyptienne avec le sterling. La prospérité des particuliers et des établissements de notre pays dépend en dernier ressort de celle des classes agricoles. Or, toute personne impartiale ne manquera pas de reconnaître que la décision du Gouvernement a été favorable à leurs intérêts. Outre les difficultés d'ordre pratique qu'il aurait fallu surmonter pour permettre à la monnaie égyptienne de se maintenir au niveau de l'or, alors que le sterling. La prospérité des particuliers et des prix que cette mesure aurait impliqué aurait lésé les intérêts du cultivateur égyptien, lequel est presque toujours endetté et a déjà été sérieusement affecté par l'effondrement des prix des dernières années. Je ne désire pas pousser l'argument à outrance, vu qu'une contre-déflation excessive entraînerait de son côté d'autres inconvénients qui viendraient en fin de compte contrebalancer — et au-delà — tous les avantages dont l'Egypte a profité. Il y aurait donc un point à partir duquel il serait nécessaire, pour éviter tels inconvénients, de prendre des mesures propres à empêcher que la livre égyptienne s'écartât davantage de sa parité or. Mais je ne vois rien ni dans la situation mondiale d'aujourd'hui ni dans la position du sterling, qui permette de considérer ces mesures autrement que comme éventualité théorique, dont les autorités responsables doivent évidemment tenir compte mais qui n'est pas pour le moment, et qui ne sera peut-être jamais, l'occasion d'un examen pratique pour le monde des affaires.

En attendant, la situation du cultivateur est allégée et le pays dans son ensemble a le répit dont il éprouvait un si grand besoin. Le commerce n'est certes pas florissant; du moins peut-il fonctionner, grâce à l'absence de restrictions sur les transactions ou sur le change et grâce aussi

à la politique habile et prudente suivie par le Gouvernement en présence de difficultés qui ne proviennent pas de son fait. Le pays a réussi à exporter son produit principal dans des quantités plus considérables que l'année dernière. Le cultivateur a disposé de sa dernière récolte à des prix qui, bien qu'à peine rémunérateurs, sont cependant plus favorables que ceux qu'il aurait obtenus si la piastre s'était maintenue au niveau de l'or. D'autre part, les prix auxquels il a payé les importations qui lui sont nécessaires, en tant qu'ils ont montré tendance à la hausse, n'ont certainement pas augmenté dans les mêmes proportions. Il y a peu de pays agricoles dont on pourrait aujourd'hui dire autant. Mettons que, dès le 21 septembre, l'Egypte se fût rangée à l'or au lieu de suivre le sterling; la livre du filateur du Lancashire — principal client de notre pays — aurait alors rapporté environ 78 piastres à Alexandrie. Pour moi, je suis convaincu que, quelque soit la gravité des problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Egypte, la situation eût été plus pénible si la décision prise avait été différente.

Nous savons que le Gouvernement suit de près la situation. Fort judicieusement, il s'avisait il y a trois mois d'invoquer les conseils d'un expert indépendant de grande expérience en matière de finance publique et et de questions monétaires. Par ce moyen, et par d'autres moyens encore, il s'est mis en état de prendre rapidement toutes mesures que les circonstances pourraient un jour ou l'autre rendre nécessaires. Pour notre part, nous sommes tenus en relations suivies avec les personnes responsables de l'Administration financière. Nous n'avons jamais perdu de vue les responsabilités qui nous incombent comme banquiers du Gouvernement et comme institut d'émission, et nous avons fait tout notre possible pour coopérer à l'action entreprise en appliquant les mesures que les circonstances exigeaient et qui étaient en notre pouvoir.

Pour ce qui est de l'avenir, il est probable que, en dehors de toute question de parité, certains changements deviendront désirables. Le régime monétaire qui a été en vigueur depuis 15 ans a donné de bons résultats, bien qu'il soit basé sur des arrangements provisoires élaborés pendant la guerre. La nature pratique et facile de son fonctionnement a présenté beaucoup d'avantages au public des affaires, et partant, au pays en général. Cela n'empêche que même antérieurement aux évènements de l'été dernier d'aucuns avaient jugé que le moment était venu de revoir la situation et de placer le régime monétaire sur une base plus permanente. La forme la plus convenable à donner à un système permanent a déjà fait l'objet d'une étude préliminaire; les propositions définitives vous seront soumises en temps voulu pour obtenir votre consentement à des modifications éventuelles de nos Statuts. La nature précise de ces changements dépendra surtout des conditions qui viendront à se fixer dans le monde. Mais, si d'une manière ou d'une autre, comme système monétaire permanent. Nous entendons souvent parler de projets plutôt fantaisistes qui visent la perfection scientifique; mais ceux-ci ne tiennent jamais compte de l'esprit humain et de ses faiblesses; ils admettent un monde idéal compo-

sé d'individus d'une haute culture, gouvernés par des surhommes. D'autre part, nous ne devons pas perdre de vue le fait que l'or a montré récemment une tendance à reprendre son ancien caractère de marchandise — voire même de trésor — et à se départir de sa qualité de moyen de compensation, base du système compliqué du crédit international de nos jours. En attendant qu'ou bien l'essor économique, ou bien des accords internationaux, aient permis à l'or de reprendre son rôle utile, on comprend qu'un pays sage hésite avant de déterminer irrévocablement la forme de son régime monétaire. ...

Je vous ai longuement entretenus de toutes ces questions monétaires, car ici comme ailleurs, elles font l'objet de la préoccupation générale. Mais malgré leur grande importance, elles ne représentent en somme qu'un seul aspect de la crise mondiale. Les divers pays sont si étroitement liés en matière économique que l'Egypte ne peut qu'attendre — avec toute confiance d'ailleurs — le retour de meilleurs jours. Lors de notre dernière assemblée, je vous donnais mes raisons pour croire que ce pays serait parmi les premiers à profiter d'un retour au normal. Aucun des importants évènements de l'année écoulée ne m'a fait changer cette opinion.

Vous avez devant vous plusieurs relevés de statistiques commerciales et financières. Tenu compte la grande baisse des prix, vous ne serez pas étonnés de voir une reproduction sensible de tous les chiffres. Pendant l'année qui finissait le 31 août dernier, la valeur des exportations a diminué de 25 pour cent par rapport aux douze mois précédents. Cela provient principalement de la moins-value du coton qui représente les trois quarts des exportations totales du pays.. Heureusement, cette moins-value n'était pas accompagnée d'une réduction du volume des exportations; loin de là, celui-ci a dépassé de plus d'un million de cantars celui de l'année précédente. Nous pouvons aussi noter avec satisfaction que le total de la monnaie en circulation a baissé en même temps que les prix, de sorte qu'il se trouve être en rapport toujours direct avec les besoins effectifs du commerce.

La plupart des Gouvernements du monde — sinon tous — éprouvent aujourd'hui de gravec difficultés d'ordre budgétaire. Nous devons donc constater avec satisfaction que le Gouvernement Egyptien a réussi à balancer son budget, sans besoin d'avoir recours à des emprunts pour l'exécution de ses projets de développement. Actuellement, il est plus que jamais nécessaire que l'Egypte maintienne sa réputation de prudence en matière de finance, et je ne doute pas que toutes mesures qui pourraient se révèler nécessaires dans l'avenir pour maintenir l'équilibre budgétaire trouveront un appui général.

Pour ce qui est du Soudan, son commerce extérieur a diminué de presque cinquante pour cent en 1931. La baisse des prix a apporté beaucoup d'entraves à l'entreprise privée et le volume des affaires s'est contracté dans une proportion même plus grande qu'en Egypte. Une cause locale est d'ailleurs venue accentuer les difficultés qui émanaient déjà de la crise; en effet, les sauterelles ont détruit une grande partie de la récolte de dou-

ra, principal aliment de la population. Il faudra par conséquent combler le manquant par des importations.. Les problèmes financiers auxquels le Gouvernement doit faire face sont donc sérieux. Il y a cependant une circonstance heureuse. Cette année, la récolte du coton, au point de vue du rendement et de la qualité, s'annonce suffisamment bonne pour justifier l'espoir d'une reprise prochaine. La mauvaise qualité des deux récoltes précédentes faisait appréhender que le sol et les conditions climatiques de certaines parties du Soudan fussent défavorables à la culture des cotons de première qualité. Le résultat prévu cette année permettra également de diminuer cette crainte.

Les administrateurs sortants sont Son Excellence Ziwer Pacha, Sir Otto Niemeyer et Monsieur Léon Suarès. Nous avons le plaisir de vous proposer leur réélection.

Enfin, je tiens à faire l'éloge de notre personnel, qui a déployé de si grands efforts pour maintenir le niveau de nos affaires par une période de dépression exceptionnelle.

Banque Misr

Rapport présenté à l'Assemblée du 27 Mars 1932

CAPITAL SOCIAL

Le capital social n'a pas changé: il est de L.E. 1.000.000 divisé en 250.000 actions, lesquelles sont détenues par 9267 porteurs, tous de nationalité égyptienne.

La crise a eu pour résultat de multiplier les transferts d'actions, le nombre d'actions transférées a passé de 25.088 en 1930 à 32.515 en 1931. Nous avons été heureux de constater qu'il s'est toujours trouvé des acheteurs pour les actions offertes; toutefois, la baisse générale des cours a eu aussi son effet sur nos actions qui sont tombées à L.E. 4 1/2 environ. Nous répétons ici, ce que nous avons déclaré à plusieurs reprises, que la direction de la banque ne peut rien faire contre cette baisse...

Comme l'a constaté le Comité des Finances dans son rapport sur le budget de l'exercice 1932-33, la baisse des actions de la Banque Misr a été de 12 %, celle des actions de la Banque Nationale de 22 pour cent et celle de la Cassa di Sconto e di Risparmio de 16 1/2 %.

Le rapport poursuit par des détails et des explications sur chaque poste du bilan le mouvement des comptes courants, soulignant la sensible augmentation des dépôts, de même que pour la Caisse d'Epargne.

Il pense ensuite en revue, le mouvement des Cotons et Céréales effectués durant l'année par la Banque et poursuit:

LES PRETS A L'INDUSTRIE ET AUX COOPERATIVES AGRICOLES

Le nombre de prêts consentis à l'industrie jusqu'à la fin de 1931 a été de 205, contre 174, à fin 1930. Le montant total des sommes ainsi avancées aux établissements industriels s'est élevé, sans les intérêts, à Lst. 731.561. Sur ce montant, il restait dû au 31 décembre 1931 Lst. 635.895, plus Lst. 19.725, en arriérés.

La crise actuelle et l'arrêt des affaires ont eu leur influence sur ces arriérés, il est à espérer que lorsque la situation s'améliorera, les débiteurs

pourront s'en libérer. Le Gouvernement s'intéresse à ces prêts industriels et étudie les moyens de les organiser.

Le rapport donne quelques détails sur le projet de Loi proposé par le Gouvernement.

Comme l'étude de cette loi demande un certain temps, le Ministère des Finances a proposé que, si l'avance consentie par nous n'était pas suffisante et que l'état des affaires du demandeur permettaient une avance supérieure, d'augmenter notre prêt, avec l'autorisation du Ministre; cette augmentation ne devra pas être supérieure de Lst. 15.000 au montant proposé par la banque. Dans le cas où cette limite devait être dépassée, il faudra le consentement du Conseil des Ministres. Le Conseil des Ministres a approuvé ce projet le 4 novembre 1931 et il a été appliqué effectivement dans un cas.

C'est là un premier pas pour l'organisation d'un crédit industriel; à ce propos, nous vous dirons que depuis l'année 1928 la banque Misr a présenté un rapport détaillé sur l'organisation de ce crédit.

Cette partie du rapport se termine par l'espoir que toutes les forces du pays se concentreront sur le problème des industries pour leur donner l'importance qu'elles méritent.

Pour ce qui est des avances aux coopératives agricoles, leur solde s'est élevé, au 31 décembre 1931, à Lst. 237.224. Le Gouvernement a jugé opportun de leur accorder cinq années pour se libérer de cette dette, et de transférer ces prêts à la Banque de Crédit Agricole. Ce transfert a été effectué au début de 1932.

La Banque adresse ses remerciements à tous ceux, fonctionnaires ou membres des Coopératives qui ont collaboré avec elle. Elle rend hommage à leur dévouement à la cause coopérative et elle déclare que ses longues relations avec les diverses coopératives l'ont convaincue que ce sont des institutions capables de vivre et de se développer en Egypte.

LES SOCIETES MISR

L'année 1931 s'est passée, comme la précédente, sans création de nouvelles sociétés, nous nous sommes contentés de développer et de fortifier celles existantes. Pour ce qui est de ces dernières, nous mentionnerons que la Société Misr pour la Filature et le Tissage des Cotons a achevé l'usine de Mehalla. S. M. le Roi a daigné l'inaugurer le 23 Avril 1931; ainsi s'est réalisé sous Son Règne le rêve caressé par Son grand aieul Mohamed Aly et Son illustre père Ismail pacha, de voir l'Egypte dotée d'une industrie et spécialement d'une industrie textile. Sa Majesté a été très satisfaite de sa visite et Elle a manifesté son contentement par les distinctions qu'Elle a bien voulu accorder à notre Président et notre Administrateur-Délégué.

Cette Société, dont les progrès sont constants, a décidé d'agrandir cette usine et de construire un atelier pour le blanchissage et la teinturerie; cette

dernière sera terminée dans quelques mois. Elle a décidé également d'augmenter son capital de Lst. 200.000 par souscription publique, ouverte au guichet de notre banque, et dont le dernier jour fut fixé au 31 décembre 1931. L'accueil fait par le public peut être considéré comme satisfaisant vu la période que nous traversons, le montant souscrit s'est élevé à Lst. 154.140 La Société s'est contentée d'une augmentation de Lst. 150.000, étant donné surtout que le Gouvernement est entré dans la voie des prêts à l'industrie; de son côté la Banque Misr a accepté de céder de ses propres titres aux souscripteurs du surplus.

Le Gouvernement, désirant fortifier cette Société et lui permettre de lutter avec la concurrence étrangère, lui a accordé, ainsi qu'à la «Filature Nationale» d'Alexandrie, un subside de P.T 20, pour chaque kantar travaillé et cela pour l'exercice financier écoulé Le Gouvernement a aussi consenti à vendre à chacune de ces deux Sociétés 200000 kantars de coton au prix pratiqué, au moment de la conclusion de la vente, avec faculté pour ces Sociétés, de retirer ce coton au fur et à mesure des besoins pendant une période de trois ans Cette vente qui est un encouragement pour l'industrie est exposée dans le rapport du Comité des Finances sur le budget 1932-33

Au surplus, cette aide du Gouvernement sera exposée avec plus de détails dans le rapport de la Société pour l'exercice écoulé.

La Société Misr pour le Lin est entrée dans la période de productivité et des profits. Elle a réussi à améliorer les procédés de rouissage de décorticage et de peignage, elle a décidé la construction d'un atelier à Kiratine pour la fabrication des cordes et ficelles qui répondra à une grande partie des besoins locaux. En outre, elle a conclu un accord avec la Société Misr pour la Filature et le Tissage du Coton afin que cette dernière organise une branche spéciale, dans son usine de Mehallah pour la filature du lin pur et en lin de coton. Les métiers à tisser sont déjà commandés et bientôt les Egyptiens pourront se vêtir de tissus de lin sans avoir besoin de les faire venir de l'Etranger. Ainsi a été résolu le problème agricole et industriel du lin comme la Société l'a expliqué dans son rapport à la dernière Assemblée Générale.

La Société Misr pour le Tissage de la Soie a terminé elle aussi, grâce à Dieu, l'installation de sa grande usine à Damiette. Celle-ci a commencé à fonctionner vers la fin de l'année passée. Elle a aussi achevé son atelier de teinturerie à Hélouan, qui a été inauguré au début de cette année. On commence déjà à vendre sur le marché les produits connus de cette Société, qui répondent à la dernière mode.

Les autres sociétés continuent à aller de l'avant.

Le capital investi par la Banque Misr dans les sociétés industrielles, qui sont encore dans la période de formation et de préparation, s'élève au 31 décembre 1931 à Lst 279.761. Et chaque fois qu'une de ces sociétés entre réellement dans la période de productivité et commence à distribuer des bénéfices, la banque transfère les actions de cette société souscrites par elle dans son portefeuille titres, le mettant ainsi à la disposition des acheteurs.

Dans le courant de l'année passée, nous avons saisi l'occasion de créer une société de transports aériens, tant à l'intérieur du pays qu'avec les pays avoisinants, avec le concours d'une Société anglaise. Celle-ci a déjà accepté les clauses principales suivantes: 1o) l'accord entre la société anglaise et nous, sera conclu pour 10 ans, renouvelable par tacite reconduction de trois ans en trois ans, jusqu'à ce que l'une des parties le dénoncera, moyennant un préavis de trois mois. 2o): La majorité des actions sera entre les mains des égyptiens,soit 60 % du capital; les 40 % restant à la Société Anglaise; et dans le cas où cette Société vendrait une partie de ses actions elle en donne la préférence au groupe égyptien, 3.o): La majorité du Conseil d'administration sera égyptien. 4.o): Le Directeur technique de la Société sera, pendant les cinq premières années de son existence, un anglais. Celui-ci sera responsable vis à vis du Conseil, lequel aura le droit de le licencier à n'importe quel moment s'il le jugeait nécessaire. Ce Directeur devra, pendant son engagement former quelques jeunes égyptiens au point de vue technique, administratif et commercial. Après les cinq premières années, le Conseil se réserve le droit de nommer un Directeur technique égyptien, s'il en trouve un qu'il juge capable de remplir cette fonction. En vue de cette nomination un sous-directeur égyptien doit être nommé dès les débuts pour se mettre au courant. 5.o): La préférence sera donnée aux égyptiens, dans tous les emplois de la Société, tant qu'on en trouvera qui seront capables de les remplir; et à chaque technicien étranger devra être adjoint un aide égyptien afin de remplacer ce technicien à la première occasion. 6.): Les égyptiens seront choisis de préférence comme élèves aviateurs. 7.): La comptabilité sera tenue en arabe. 8.) Les produits égyptiens auront la préférence dans les achats de la Société, même à un prix supérieur de 10 % à celui de la concurrence, à condition que ces produits soient de bonne qualité et répondent aux besoins.

Le Gouvernement a consenti à aider la Société et à lui accorder un subside ainsi que cela a été mentionné par le Comité des Finances dans son rapport sur le budget, ce dont nous le remercions ici. L'accord a été conclu au commencement de cette année et le Décret Royal paraîtra sous peu.

C'est là un des deux témoignages manifestes, l'autre a été la création de la Société Misr pour l'exportation du Coton (ex H. Lindemann), que la Banque Misr ne recule pas devant la collaboration avec les étrangers à condition que cette collaboration soit basée sur l'égalité et le respect réciproque des deux parties, qu'elle reconnaisse aux Egyptiens tous leurs droits de participer aux affaires communes, et qu'elle mette les intérêts de l'Egypte au-dessus de tous les autres.

Après quelques détails sur le développement du personnel et l'éloge au regretté disparu, Sayed Bey Kamel, un des plus sympathiques fonctionnaires de la Banque le rapport donne quelques explications sur l'évolution des bénéfices et les raisons qui ont poussé la Banque à ne payer que

7 1/2 %de dividende, malgré que les bénéfices réalisés permettaient de maintenir, aisément le dividende antérieur de 9 %. La Banque avec sa prudence habituelle, a voulu, sacrifiant, à l'ensemble de la situation économique mondiale suivre le même système que celui adopté par les autres établissements similaires qui sont de plus en plus parcimonieux dans les distributions.

LA SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

L'année passée a été caractérisée par des troubles économiques et monétaires et la crise, que nous avions déjà signalée dans notre précédent rapport, s'est fortement aggravée elle n'a pas épargné un seul pays ni une branche quelconque de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce. Son extension à tous les pays et sa longue durée ont fini par ébranler le monde qui ne s'était pas encore remis complètement des maux de la guerre.

Le rapport décrit ensuite l'évolution de la crise, sa transformation d'une crise purement économique en une crise monétaire et de confiance et son aboutissement à l'abandon par l'Angleterre de l'étalon-or.

L'Angleterre ayant abandonné l'étalon-or, il était du devoir du Gouvernement égyptien d'étudier les conséquences de ce changement vu la liaison étroite existant entre notre monnaie et la livre sterling. Dans cet examen le Gouvernement consulta diverses personnes compétentes parmi les directeurs de banques et les hommes d'affaires, tant égyptiens qu'étrangères l'opinion dominante parmi ces personnes était que l'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre et la baisse de la livre sterling qui s'ensuivit ainsi que celle de la livre égyptienne qui fut la conséquence de la première, n'entrainait pas un préjudice pour l'ensemble de nos concitoyens et surtout pour les agriculteurs.

L'influence de cette baisse sur les prix du coton fut jusqu'à présent satisfaisante, et il n'y a pas lieu de s'attendre à ce qu'il en soit autrement pour la bourse des valeurs, sans compter que l'on peut espérer un certain réveil de l'industrie par suite de cette baisse.

D'après les renseignements qu'ont ces personnes tant sur la situation à l'intérieur qu'à l'étranger, il faut espérer que cette baisse ne dépassera pas de beaucoup les limites qu'elle a déjà atteintes et que la situation se rétablira dans un avenir rapproché. Dans tous les cas le Gouvernement suit avec l'attention l'évolution de la situation monétaire afin de saisir l'occasion favorable pour prendre, au moment opportun, les mesures nécessaires, pour sauvegarder les intérêts des égyptiens.

Comme les facteurs principaux de la baisse du coton existent encore et n'ont pas changé, comme la crise qui sévit par suite du marasme dans le commerce a causé une gêne rendue plus aiguë encore par la crise monétaire, le Gouvernement a décrété que l'acréage dans la région du Sakel sera réduit à 30 % et dans les autres régions à 25 % de la superficie cultivable. Le décret y relatif a été publié le 27 septembre 1931.

Le Gouvernement a rassuré les milieux intéressés dans le coton en déclarant que cette mesure était exceptionnelle et qu'elle était dûe au stocks existants des récoltes précédentes que, si même la récolte future serait faible le coton emmagasiné tant pour le compte du Gouvernement que pour le compte des particuliers suffit à combler ce déficit.

En attendant que soit complété l'examen des conséquences de la baisse de la Livre Sterling, le Gouvernement a prolongé l'accord avec la Banque Nationale relatif à la couverture ses billets en circulation et à la participation du Gouvernement dans les bénéfices que procure cette dernière, pour une période de six mois qui se termine au 30 Juin. Il a fait appel à un expert belge pour étudier la situation; celui-ci a présenté un rapport qui n'a pas été rendu public.

Une commission va être formée dans laquelle seront représentés le Gouvernement et la Banque Nationale afin d'étudier les diverses propositions et de jeter les bases d'une circulation qui, à l'avenir, tiendra compte des besoins de l'économie nationale.

D'autre part le Gouvernement a annoncé qu'il allait payer les coupons de ses dettes en L.E. A la suite de cette annonce, certains porteurs de titres de la dette égyptienne et certains commissaires de la Caisse de cette Dette intentèrent des procès devant les Tribunaux, qui sont encore en cours.

Le Gouvernement a également interdit l'exportation de l'or et il se porta acheteur de cet or à des prix qu'il a fixés et qui sont supérieurs à ceux pratiqués réellement sur le marché, lesquels prix étaient un encouragement à la contrebande.

Le Gouvernement s'est également préoccupé d'améliorer la balance commerciale, à cet effet il a encouragé la production nationale, il a accordé son aide aux industries du pays, par voie de subventions, par des conseils, en leur facilitant les prêts en redressant les droits de douane, en encourageant l'exportation, en ouvrant des marchés nouveaux, en donnant la préférence aux produits du pays sur les produits étrangers.

Le rapport cite ensuite les différentes mesures prises par le Gouvernement pour venir en aide au pays et améliorer la situation: équilibre du budget, facilité donnée aux paysans de payer en 5 ans sans intérêts les prêts agricoles et le prix des semences et des engrais que le Gouvernemnt leur a avancés constitution de la Banque de Crédit Agricole et dit le rapport, comme le programme de cette banque est d'empêcher autant que possible lse expropriations dans les conditions désastreuses actuelles sans qu'elle puisse elle-même se porter acheteur, le Gouvernement conclut un nouvel accord avec la Société Foncière d'Egypte pour empêcher la vente de terres à vils prix. Le rapport mentionne ensuite le projet de constituer auprès de la Banque de Crédit Agricole une branche spéciale chargée des prêts hypothécaires aux petits cultivateurs et la réorganisation de la Bourse de Minet-El-Bassal.

Ce sont là les principales mesures prises pour alléger la crise. D'autre part, la baisse dans les prix du coton égyptien et la propagande qui a été

faite en sa faveur ont eu pour résultat d'augmenter la demande; des grandes quantités appartenant au Gouvernement, ont été vendues sur des marchés qui n'employaient pas autrefois ce coton, à des conditions convenables et avec certaines facilités de paiement.

Les négociants commencent à sentir que le solde du coton appartenant au Gouvernement, ajouté à la récolte prochaine, qui sera petite à cause de la réduction de l'acréage cotonnier ne suffira pas à la demande. Ces commerçants se posent la question comment faire face à la demande de la saison prochaine eux qui criaient que la quantité emmagasinée dépassera de beaucoup les besoins et que les stocks étaient une des causes de la baisse des prix.

De même, nous voyons les valeurs mobilières qui étaient négligées il y a de cela quelques mois — s'engager dans la hausse. La confiance est à la base de tout; quand elle nous quitte c'est un désastre. Il nous est agréable de constater ici que les nuages commencent à se dissiper et que la confiance commence à revenir.

L'Angleterre a étonné le monde par la leçon qu'elle a donnée en matière d'abnégation de solidarité dans les difficultés et de sacrifices en cas de danger. Nous voyons le résultat de cet esprit d'abnégation car le Gouvernement anglais a pu équilibrer son budget: il a pris des mesures pour diminuer les importations en imposant des droits de douane; cette nation, imbue, du libre-échange a mis ainsi de côté ses principes et ses traditions. Nous la voyons régler ses emprunts à la France et à l'Amérique avant leurs échéances et elle publie son intention de rembourser déjà celles qui viendront en été. La Banque d'Angleterre a diminué son taux d'escompte successivement de 6%, 5%, 4% et finalement à 3 1/2 %.

Nous entendons dire que les difficultés causées par les dettes de guerre, les réparations et les dettes privées seront aplanies; que l'Amérique se propose d'avancer de l'argent à des milliers de banques qui ont suspendu leur activité, pour les remettre sur pied et pour faire retourner la confiance.

Nous espérons que notre optimisme ne sera pas vain, comme la fois passée, et que notre espoir se vérifiera cette fois-ci, car le monde est au bout de ses forces. Cependant, la durée des troubles économiques parmi toutes les nations qui en ont été atteints, a également des causes psychologiques et nous croyons qu'il faut proclamer leur importance et la nécessité de les combattre. Chaque crise quelle que soit son intensité et sa durée a une fin; les maux qui sont la conséquence des fautes et des prodigalités antérieures ouvrent tôt ou tard la voie à une reprise. C'est pourquoi, il est du devoir de chacun de lutter contre le pessimisme lequel en se propageant ne fait qu'aggraver la situation, sans toutefois tomber dans l'excès contraire.

Si nous rappelons, comme nous l'avons fait, l'année dernière, que les finances de l'Egypte reposent sur des bases solides, que son budget est équilibré, que ses réserves sont abondantes, que ses dettes sont insignifiantes par rapport à celles des autres pays: si nous rappelons d'autre part la fer-

tilité de l'Egypte, son climat tempéré, son Nil béni, l'endurance de ses fellahs, leur sobriété et leur ardeur au travail; si nous rappelons enfin l'essor de l'Egypte, sa tendance d'entreprendre de nouvelles affaires avec un esprit nouveau si nous rappelons tout ceci et d'autres privilèges dont jouit l'Egypte de tout temps, nous sommes en droit de nous attendre à un sort meilleur, d'espérer un avenir prospère et de prévoir que l'Egypte sera à la tête des pays prospères sous l'égide de Sa Majesté notre Auguste Souverain.

LA MONNAIE EGYPTIENNE ET SA LIAISON AVEC LA LIVRE STERLING

L'évènement le plus important de l'année 1931 a été la baisse de la Livre Sterling et de sa conséquence sur la Livre Egyptienne. Nous devons donc en parler avant de clôturer notre rapport.

Le rapport fait un historique de la Livre Egyptienne depuis le Décret de 1885.

La situation créée par les accords conclus pendant la guerre dure jusqu'à maintenant, et tant que la Livre sterling était équivalente à l'or personne ne s'aperçut de l'écart. Mais lorsque, après la guerre, la livre sterling s'écarta de sa base or, elle baissa par rapport à ce dernier, par contre les cours des produits et des marchandises haussèrent. Il en fut de même du coton et des autres produits agricoles en Egypte, les Egyptiens acquirent une grande quantité de billets de banque. Ces billets avaient perdu de leur valeur par rapport à l'or, mais les Egyptiens ne s'en aperçurent pas et estimèrent cette accumulation de billets comme une réelle augmentation de richesse.

Lorsque l'Angleterre revint en 1925 à l'étalon or sans une dévalorisation de la Livre papier et qu'en conséquence les prix baissèrent par rapport à leur niveau antérieur, personne ici ne fit attention à la cause véritable de ce changement.

Mais lorsque le monde subit à partir de 1929, des crises successives, que l'Angleterre fut obligée le 21 septembre 1931, d'abandonner une seconde fois l'étalon et que la Livre Sterling baissa de nouveau en entraînant dans sa chute la livre égyptienne sans aucune raison, sauf la liaison existante entre les deux monnaies l'Egypte ressentit le choc, la vérité se fit jour et la nouvelle baisse suscita de nombreuses polémiques.

Le point de vue de la Banque Misr a été connu dès le premier jour. Nous sommes partisans de consolider la livre égyptienne sur la base or, mais sans la valoriser à son ancien cours. Nous préconisons aussi l'interdiction de l'exportation de l'or et des achats d'or en vue de cette consolidation et afin de le retenir dans pays.

Nous sommes les premiers à reconnaitre tous les avantages et les inconvénients qui ont résulté pour l'Egypte de la liaison de sa monnaie avec la livre sterling. Nous savons que les transactions avec l'étranger sont basées sur la livre sterling, et que beaucoup de devises dont a besoin

le commerce sont réglées à Londres, que cette ville étant le centre financier du monde la plupart des pays sont obligés à y ouvrir des comptes courants pour régler les transactions du commerce international.

Il est important pour nous que le rapport entre nos deux monnaies soit stable étant donné que l'Angleterre est notre principal client tant pour nos exportations que pour nos importations. Ceci, d'après nous, n'est pas incompatible avec une monnaie égyptienne indépendante basée sur l'or, sur l'équilibre de son budget, sur sa balance commerciale et sur la stabilité de sa situation économique.

Cependant le niveau auquel devra se faire cette consolidation et le moment opportun pour la réaliser doivent être étudiés avec un soin particulier. Nous espérons que le Comité qui est appelé à étudier le rapport de l'expert belge considérera la fixation de ce niveau et de ce moment comme le point le plus important de sa mission. Nous souhaitons que ce Comité puisse trouver une solution qui concilie l'indépendance de la monnaie égyptienne avec le maintien des relations entre l'Egypte et l'Angleterre; car l'instabilité dans laquelle nous nous trouvons a en effet porté de nombreux préjudices aux ressources du pays. Autrefois dans les pays de l'Union Latine la monnaie d'or et certaines monnaies d'argent circulaient librement pour le plus grand bien de ces pays.

En fait notre retour à l'étalon, nous donnera une monnaie stable, la quelle constituera une mesure fixe de la valeur des choses qui forment la richesse d'un pays, laquelle sera à l'abri des fluctuations arbitraires tant que l'or n'aura pas subi lui-même un changement. Le pouvoir de la monnaie dépendra de la demande de la demande à l'intérieur et à l'étranger, de sorte que la baisse de la livre égyptienne sera déterminée par la situation économique de l'Egypte. Tandis qu'actuellement le cours de la monnaie égyptienne est déterminé par les facteurs étrangers dans le monde entier qui ont une influence sur la livre sterling.

Si nous revenons à l'étalon or la Ligue des Nations ne pourra plus classer notre monnaie dans la quatrième catégorie du fait que nous manquons d'un texte de loi qui nous oblige de payer nos dettes en or ou en monnaie à base d'or. La Banque des Règlements Internationaux ne pourra plus ne pas reconnaître notre monnaie comme moyen de paiement international.

A côté de cette consolidation nous estimons dans l'intérêt du pays de réorganiser la Banque Nationale et d'en faire une banque centrale, en d'autres termes la banque des banques, qui escompterait le papier de celles-ci et qui ne traiterait avec les individus que par leur entremise. Par ce moyen l'usage du papier trouvera un marché et une valeur d'escompte, les fonds disponibles trouveront un emploi dans cet escompte; les opérations de banque s'élargiront, le mouvement commercial se réveillera, le commerce égyptien s'organisera; la nation y puisera une éducation économique et commerciale, elle apprendra à respecter ses échéances et tenir ses engagements.

Crédit Foncier Egyptien

Rapport du Conseil d'Administration

présenté à l'Assemblée Générale de Janvier 1932

Messieurs,

Vous comprendrez que nos premières paroles en cette Assemblée soient un hommage à notre cher Président prématurément disparu, à Emile Miriel.

Vous savez dans quelles circonstances particulièrement tragiques il nous a été ravi. Il revenait vers nous, nous l'attendions. Dans les difficultés présentes nous étions impatients d'avoir tout près de nous sa clarté d'esprit, son intelligence et son autorité.

Il est tombé sur le chemin du retour...

C'est en 1908 qu'Emile Miriel, alors Inspecteur des Finances et Directeur de la Dette inscrite, vint en Egypte se consacrer au Crédit Foncier Egyptien.

Ce qu'il a fait pour notre établissement il est inutile de le décrire: les Bilans des vingts dernières années y suffisent .

A l'occasion de notre Cinquantenaire une brochure montrait, l'an dernier, non seulement la prospérité, mais aussi le crédit et la dignité du Crédit Egyptien. Il y avait dans cette étude une lacune: le principal auteur de ces résultats n'y était pas nommé. Cette lacune, nous avions alors voulu la combler, mais la modestie de notre Président s'y était opposée.

Se consacrant au Crédit Foncier, Emile Miriel se dévouait en même temps à l'Egypte: n'était-ce pas en effet s'attacher à un seul et même problème que d'assurer à l'Egypte son crédit hypothécaire sur des bases saines et de travailler ainsi à sa prospérité?

Peu à peu, de tous côtés on avait fait appel à lui dans les Conseils de Sociétés, dans les commissions officielles, dans les groupements les plus divers. Partout il rendait des services par sa science financière, par sa culture étendue et son désintéressement. Il nous semble qu'il personnifiait dans sa juste mesure cette formule de collaboration entre l'Europe et l'Egypte à laquelle beaucoup d'entre nous sont attachés, pensant qu'elle demeure efficace et nécessaire.

Français, il l'était ardemment. Il ne l'oubliait jamais. Combien il eût aimé pourtant cet hommage qu'à l'annonce de sa mort lui ont rendu, de toute part, les cœurs égyptiens: « L'Egypte perd le plus fervent des amis, le plus précieux des collaborateurs».

Ce que nous venons de dire, vous le saviez. Mais derrière le Président, derrière l'Administrateur éminent il y avait l'homme. Qu'il nous soit permis de l'évoquer, à nous qui avons été tant d'années ses collaborateurs.

Quelles que soient, chez un homme, les aptitudes, l'intelligence, les qualités publiques, il ne peut les déployer pleinement, il n'est complet que s'il y ajoute les qualités de l'âme. Emile Miriel les avait. Il avait la droiture; il avait la bonté. Disons-le bien haut, il avait la valeur morale.

Beaucoup, le connaissant peu, se fiant à une réserve très accentuée chez lui, le croyaient distant et froid. Il avait au contraire une sensibilité exquise. Son amitié était d'une essence rare. Il ne la donnait que lentement, il choisissait ses amis, mais son amitié donnée il ne la reprenait pas.

Tel était l'homme que nous pleurons et dont l'esprit continuera à animer cette maison.

***

Notre Bilan au 31 Octobre 1931 a été établi sur les mêmes bases que les années précédentes. Tant que les conditions de paiement de nos Obligations et des Titres du Gouvernement égyptien n'auront pas été fixées judiciairement, et tant que la Livre Egyptienne n'aura pas été stabilisée légalement, il n'y aura pas lieu de modifier la présentation du Bilan. Afin de tenir compte cependant des incertitudes de la situation présente, nous vous proposons, cette année, la constitution d'une provision de L.E. 230.000 à prélever sur le compte de Profits et Pertes.

Le Bilan que nous vous présentons ne porte que bien peu la trace des événements d'ordre monétaire survenus depuis le 21 septembre 1931. Il est surtout le reflet d'une période qui, de novembre 1930 à Septembre 1931, a été caractérisée en Egypte par une dépression générale due à la faiblesse des cours du coton. De cette dépression le Crédit Foncier Egyptien n'a pas très gravement souffert. Les trois comptes principaux appelés à en subir l'effet: Annuités arriérées — Domaine—Tiers-adjudicataires, se sont alourdis mais moins qu'on n'aurait pu le craindre.

L'exercice avait débuté avec un excédent d'annuités arriérées de L.E. 184.718 sur l'année précédente. Cet excédent atteignit L.E. 435.000 le 31 décembre, progressa encore jusqu'à L.E.528.000 le 31 mai, mais il est finalement ramené le 31 Octobre à L.E. 446.298.

Les immeubles acquis par expropriation passent de L.E. 47.966 à L.E. 281.850. La progression est sensible, mais le total en lui-même n'est pas alarmant. Rappelons qu'il était de L.E.408.000 en 1913 — et qu'il s'éleva jusqu'à L.E. 1.340.000 en 1916.

Le Compte Tiers-adjudicataires passe de L.E.173.661 à L.E.258.538 soit un accroissement de LE.84.877. On pouvait s'attendre à une plus forte progression étant donné les poursuites que nous avons dû exercer. Mais l'ab-

stention relative des acheteurs a entrainé des renvois sur baisse. Répondant aux vœux du Gouvernement, nous avons autant que possible usé cet été de renvois en l'état pour donner aux débiteurs le temps d'attendre la nouvelle récolte. Enfin, nous avons acquis nous-mêmes à la barre quelques gages. Cette triple cause a contenu la progression du compte Tiers-adjudicataires. Cependant l'excédent des arriérés n'a pas trop progressé: c'est donc que nous avons pu ménager nos débiteurs sans inconvénients pour notre Etablissement.

Les prêts hypothécaires sont en régression de L.E.604.770. Ce recul est dû d'abord aux adjudications de gages expropriés (L.E. 368.702 contre L.E. 183.206 l'an dernier) et en second lieu, à quelques remboursements anticipés volontaires (L.E. 512.450 contre L.E. 264.659 l'an dernier). D'autre part, le ralentissement des constructions en 1930-31 a réduit les demandes de prêts sur immeubles urbains qui constituaient depuis plusieurs années un élément important de l'accroissement de nos opérations. Enfin dès le début de l'exercice nous avions redoublé de prudence dans la fixation de nos avances.

Notre Portefeuille titres est en régression de L.E.742.206, nos comptes en banque, en progression de L.E.437.918. Ces deux mouvements s'expliquent à concurrence de Livres Egyptiennes 300.000 par une vente de War Loan qui fut faite peu de temps avant la clôture de l'exercice. Pour le surplus nous ferons observer que l'amortissement normal de nos emprunts a rendu nécessaire, cett anné, un décaissment de L.E.341.164.

L'aménagement de notre Bilan est tel que les mouvements que nous venons d'indiquer sont restés sans grande influence sur le compte de Profits et Pertes qui se solde par un bénéfice net de L.E.795.182 contre L.E. 807.933 l'an dernier.

Nous ne voyons pas dans ce Bilan d'éléments malsains. Il est évident que la dépréciation de la terre a diminué la marge de sécurité que nous avions pour nos prêts. Mais la prudence avec laquelle nous les avions consentis et les allègements qu'a provoqués leur amortissement normal, nous laissent des apaisements.

Il n'est pas douteux cependant que des expropriations forcées devront avoir lieu et que, par suite de la carence des acheteurs à la barre, nous devrons, dans certains cas, nous porter nous-mêmes acquéreurs. Mais nous pensons que la valeur des gages nous permettra sauf quelques cas exceptionnels, de rentrer dans nos créances.

Quant au Domaine, déjà constitué, il est naturellement le résultat de dossiers particulièrement obérés. Cependant la qualité des terres dont il se compose nous permet d'envisager sa revente sans appréhension.

Mentionnons ici, sans en exagérer la portée et surtout sans y voir un moyen de résoudre largement les embarras qui, en cas de crise, alourdissent inévitablement les établissements hypothécaires, qu'une aide gouvernementale a été organisée, qui d'ailleurs est restée sans répercussion sur l'exercice 1930-1931 de votre Société.

Tout d'abord, le Gouvernement est venu en aide à certains débiteurs menacés d'expropriation, en acceptant de payer pour leur compte, par l'intermédiaire de la Banque du Crédit Agricole, une annuité arriérée.

En second lieu, il se propose de favoriser l'activité d'une Société foncière dont la mission serait d'acheter à la barre les gages qui ne trouveraient pas d'autres preneurs que les créanciers hypothécaires. Ce deuxième procédé plus sain dans son principe et d'une plus grande portée que le premier, mérite notre sympathie.

Le Portefeuille des Valeurs Diverses accusait au 31 octobre 1931 une plus-value nette de L.E. 138.381 indépendamment de la provision de dépréciation de L.E. 108.000 que nous avons constituée l'an dernier.

Il est vrai que cette plus-value était imputable en partie à un début de valorisation des Obligations du Canal de Suez et des Titres de la Dette Egyptienne. Il est donc préférable pour apprécier le Portefeuille de se reporter à une situation antérieure à la dépréciation de la livre; au 31 août il accusait une plus-value de Livres Egyptiennes 45.604.

En définitive la crise économique avait diminué nos marges de sécurité et nous exposait à courir les risques d'acquisition de quelques immeubles. Mais la situation, n'était pas telle qu'elle eût justifié des mesures exceptionnelles. Tout au plus à titre d'indication eut-il convenu de diminuer légèrement le dividende. L'Egypte gardait ce qui a fait sa richesse et lui assure une particulière résistance aux crises: la fertilité d'un sol qui, avec une irrigation rationnelle, peut s'adapter à des cultures variées et la main-d'œuvre du fellah exceptionellement sobre et fidèle à sa terre.

* * *

Telles eussent été nos conclusions à la fin d'un exercice qui prouvait la bonne résistance de notre Etablissement aux difficultés économiques quand a surgi le problème monétaire.

Le 21 septembre l'Angleterre cessait de maintenir la livre sterling à la parité or. L'Egypte avait une première et immédiate décision à prendre: son Gouvernement décida de maintenir provisoirement la liaison de fait qui solidarisait la livre égyptienne et la livre sterling. La livre égyptienne a donc exactement suivi jusqu'à présent le sort de la monnaie anglaise sous un régime que continue à définir le décret du 2 août 1914 sur le cours des billets de la National Bank.

Pareille situation, si elle permettait d'entrevoir un soutien du marché cotonnier, posait aussitôt pour l'Egypte, de délicats problèmes, en particulier celui de la Dette et celui des Obligations sans lots de notre Etablissement.

Le Gouvernement égyptien décida de régler les coupons de sa Dette sur la base de la monnaie égyptienne.

Que devait faire le Crédit Foncier Egyptien? Ayant emprunté en franc et en livres avec stipulation or, il a statutairement investi les fonds de ses emprunts en des prêts hypothécaires en Egypte, remboursables en es-

pèces légales égyptiennes, c'est-à-dire, normalement en or. Dans toute la mesure du possible il a depuis longtemps suivi une politique de rachat de ses Obligations. Enfin, au-delà de ses prêts et en contre-partie de ses réserves, il s'est efforcé de se couvrir de ses engagements par des achats de titres du Canal de Suez et de la Dette Egyptienne dont le libellé se rapproche le plus de celui de ses propres obligations.

L'équilibre ainsi établi entre les engagements et les créances n'en serait pas moins brutalement rompu s'il fallait admettre que le bouleversement monétaire pût avoir des effets différents sur ces créances et sur ces dettes.

Votre Conseil d'Administration, soucieux de l'avenir de l'Etablissement et chargé de la défense de vos intérêts, a donc cru devoir maintenir pour le service de nos obligations la parité de 385 Piastres 75 pour 100 francs, — parité qui est celle de la prise en charge en écriture de notre dette obligataire.

Deux procès se sont engagés devant les Tribunaux Mixtes, celui de nos obligataires qui suit son cours normal; celui des porteurs de Dette Egyptienne représentés par leurs mandataires les Commissaires.

Détenteurs de plus de 8 millions en livres nominales de la Dette Egyptienne,, nous suivrons de très près le procès qui la concerne.

***

Nous n'avons jamais cessé d'aider nos débiteurs. Chaque fois que, dans ces heures difficiles pour eux comme pour nous, ils ont fait un effort sincère et réel, nous avons conclu avec eux des arrangements hypothécaires leur permettant de s'alléger et de résister à la crise économique.

Nous hésitons en revanche devant de nouveaux prêts, estimant que nous ne devions pas accroître par de nouvelles immobilisations en livres à long terme les incertitudes de notre position. Mais, soucieux de continuer à jouer le rôle qui nous incombe dans l'économie égyptienne, nous avons pensé que la seule solution possible était d'équilibrer de nouveaux prêts, en livre égyptienne, par de nouveaux engagements, également en livres égyptiennes, à réaliser suivant un rythme parallèle à ces prêts.

Ces opérations ont été amorcées au moyen d'une émission d'obligations pour 200 mille livres égyptiennes qui a été prise ferme par la National Bank of Egypt.

Nous devons signaler enfin que nous nous sommes associés volontiers à une initiative prise l'an dernier par le Gouvernement en faveur des petits propriétaires et des cultivateurs. Soucieux de leur assurer le crédit à court terme en évitant cependant une intervention trop directe, celui-ci a créé, l'an dernier, le Crédit Agricole, société anonyme que des liens étroits rattachent à l'Etat mais qui est administrée commercialement. La moitié du capital prévu, un milion de livres égyptiennes, a été souscrite par l'Etat. Les établissements bancaires et sociétés travaillant en Egypte ont souscrit l'autre moitié.

Le Crédit Foncier Egyptien a estimé qu'il devait participer à cette œuvre d'entr'aide sociale et est intervenu par une souscription de 100.000 Livres.

Durant cette crise où se débat le monde entier, votre Conseil dAdministration, anxieux de sauvegarder vos intérêts, a fait et fera tout son possible. Il est votre mandataire. Mais dans ce rôle même il ne doit pas perdre de vue ce qu'est le Crédit Foncier Egyptien, société égyptienne travaillant statutairement en Egypte, ayant toujours en vue de coopérer, par le crédit hypothécaire, à la prospérité égyptienne. Entre l'Egypte et le Crédit Foncier une étroite solidarité demeure. C'est de ces données que d'ailleurs vous connaissez bien que nous nous inspirons dans la tourmente actuelle.

Une Conférence de S. E. Ahmed Pacha Abdel Wahab sur la Balance du Commerce [1]

Il ne saurait y avoir de doute quant à l'importance spéciale au moment actuel du sujet que j'ai choisi pour vous l'exposer ce soir. La crise actuelle est, en essence, un déséquilibre du commerce, ou plus exactement, comme nous le verrons, de payements.

Comme l'homme a compris qu'il pouvait obtenir plus de la vie, si les différentes tâches de la communauté étaient réparties entre ceux qui sont les plus aptes à les accomplir, les nations ont trouvé qu'elles ne pouvaient pas tout produire, et qu'il convenait mieux pour leur bien-être de se conchanger contre les choses qu'elles pouvaient le miuex produire et de les échanger contre des choses qu'il leur était difficile de trouver. De là l'existence du commerce entre les nations ou commerce international.

Dans tout commerce, qu'il soit confiné entre les frontières d'un pays ou qu'il les dépasse il y a toujours deux parties dans un marché et c'est dans la nature de ce marché que des deux côtés on en soit satisfait, il y a une égalité dans la somme de toutes les transactions, c'est à dire, il doit y avoir une balance de valeur. Il s'ensuit alors que dans les transactions qui ont lieu à travers les frontières d'un pays, l'Egypte, par exemple, la valeur reçue par des pays étrangers doit être égale à la valeur reçue par l'Egypte.

Le sujet aurait été très simple si les seules transactions qui ont lieu entre indivídus étaient les échanges de marchandises concrètes :des échanges visibles. Mais ceci n'est pas le cas. Le charpentier du village répare le charrue du fellah lorsqu'elle a besoin d'être réparée et en échange reçoit un demi ardeb de maïs au moment de la récolte. Le service rendu par le charpentier n'est pas une marchandise visible. Dans ce cas nous avons un échange de marchandises visibles contre des services invisibles. Comme la civilisation augmente en complexité, l'échange qui comprend seulement des services devient de plus en plus commun et dans le commerce international de tels échanges assument une très grande importance. Mais le principe de la balance de valeur joue toujours, même quand une partie de la transaction comporte un service invisible, ou quand les deux parties consistent par exemple, comme le cas du pianiste à qui, on

(1) Traduit de l'anglais.

donna, la pension complète gratis dans un Hôtel de Ras El Bar en rémunération de ses services musicaux.

Le commerce primitif consistait dans le troc; l'échange d'une denrée contre une autre. L'homme ne mit pas longtemps à expérimenter l'inconvénient du troc et comprit l'utilité de substituer l'argent à une des deux marchandises dans chaque échange. Aujourd'hui pratiquement toute affaire commerciale consiste dans l'échange d'une marchandise ou service contre de l'argent. Quand je dis argent je ne veux pas nécessairement signifier des espèces sonnantes.

Cela peut être quelques uns des substituts de l'argent que la civilisation a créés: chèques, lettres de change, crédits, etc... Ces instruments sont toujours exprimés en argent, et nous ne serons pas loin de la vérité si nous considérons que l'argent forme toujours un côté de chaque transaction. Notre principe d'équilibre devient maintenant une déclaration d'égalité, de balance de ce qui est donné, marchandises ou services, pour ce qui est reçu, argent, et nous pouvons sans aucune hésitation déclarer qu'il doit toujours exister une égalité entre la valeur des marchandises qui sortent d'une région et la monnaie qui y entre comme contre-valeur.

Le trafic international ou commerce peut prendre la forme du transfert des marchandises et denrées, ou d'argent, qui est destiné à rester un assez long temps dans le pays — argent à long terme ou d'argent qui est destiné à être retiré plus rapidement, aussitôt qu'il a accompli son objet temporaire — argent à court terme.

Ces trois classes de transferts internationaux de valeurs ont été nommés transferts de valeurs de revenus, de capital ou de spéculation par l'économiste anglais bien connu Mr. J. Keynes dans une récente discussion sur la position et les perspectives de la sterling.

Considérons maintenant quelques unes des marchandises qui aident à composer la classe des transferts de revenu. En premier lieu il y a le mouvement visible des marchandises actuelles. L'Egypte par exemple envoie aux pays étrangers du coton , des graines de coton, des cigarettes, des œufs, des oignons, etc. — et reçoit de la machinerie, des cotonnades, du blé et de la farine, du cuir; en tout environ 2.400 catégories d'articles qui composent la liste des marchandises dans les statisques des douanes. Celles-ci forment les exportations et les importations visibles du pays.

La valeur de chaque article exporté ou importé est déclaré, à l'administration des Douanes et les détails complets sont publiés mensuellement dans les statistiques mensuelles du commerce éranger.

Pourvu que les factures sur lesquelles ces statistiques sont basées sont correctement établies il n'y a pas de difficulté en mesurant ce commerce visible en termes de monnaie égyptienne. Cela vaut la peine de vous rappeler que les valeurs adoptées en Egypte sont celles des marchandises comme elles transitent la frontière égyptienne. Les valeurs d'exportation comprennent toutes les charges jusqu'au moment où les marchandises quittent nos ports et les valeurs d'importation comprennent de la même façon tous les coûts et charges, jusqu'au moment de l'arriéve dans nos

ports. Les valeurs d'exportation sont franco bord, F. O. B. tandis que les valeurs d'importation sont C.I.F. soit le coût, plus l'assurance et le frêt.

Ceci m'amène à la seconde catégorie des transferts de revenu: celle des services. De par leur nature les services sont invisibles quoique leurs résultats peuvent être tout à fait visibles.

Il y a un autre genre de transfert de bénéfice, qui est quelquefois appelé invisible, mais qui est plutôt caché qu'invisible.

Lorsqu'un touriste vient en Egypte il dépense de l'argent dans le pays. Pour cela il obtient deux sortes de compensations; premièrement sa nourriture, peut être quelque habillement quelques objets de manufacture égyptienne, curiosités, etc. Celles-ci sont des marchandises concrètes c'est seulement notre ignorance quant à la façon exacte avec laquelle le touriste dépense son argent qui nous empêche de les inclure dans les exportations visibles.

Mais le touriste obtient également des services, ceux de l'hôtelier qui lui procure un toit, les chemins de fer de l'Etat qui le transportent, le dragoman qui le guide et d'autres.

Ce sont de véritables exportations invisibles, puisque par leur nature, elles ne peuvent pas être vues. Puisque les services rendus à un touriste qui vient dans ce pays sont en grande partie invisibles et pour le reste inconnus, il est usuel d'inclure le tout dans la catégorie des exportations invisibles. Dans la même façon il peut y avoir des importations invisibles produites par la migration estivale de résidents égyptiens vers l'étranger et par le pélerinage annuel.

Ensuite il y a des cas similaires occasionnés par les visites de bateaux à des ports égyptiens et au Canal de Suez. Les services reçus par eux consistent en partie de marchandises, charbon, eau, approvisionnement et en partie de services, par exemple, ceux des phares égyptiens, l'usage des quais, la protection de la police du port, et d'autres services similaires et dans le cas de bateaux utilisant le Canal de Suez, ce même usage du Canal avec les services des remorqueurs, pilotes, etc., De là nous pouvons classifier les services rendus aux bateaux qui visitent nos eaux comme des exportations invisibles.

Il en est de même avec les marchandises et les services procurés à l'armée britannique. Ceux-ci peuvent aussi être classés comme des exportations invisilbles.

Je n'ai pas besoin de m'appesantir sur les importations invisibles correspondantes dues à l'existence de missions diplomatiques, consulaires et scolaires à l'étranger, à d'autres missions égyptiennes telles que les représentations dans des Conférences Internationales, à la création de Compagnie de Navigation Egyptienne, etc.

Les services obtenus pour l'Egypte par ces moyens font partie de cette nature d'importations et peuvent être classés comme invisibles quoique nous puissions connaître exactement la valeur de quelques unes en monnaie égyptienne. Il y a des exportations invisibles correspondantes sous la forme de services obtenus par des missions diplomatiques étrangères,

des missions consulaires et scientifique et des délégations à des conférences internationales tenues en Egypte.

Maintenant, le moment est, pour moi, venu de me référer à la distribution qui existe entre la balance du commerce et la balance des payements.

Le commerce consiste dans l'échange de marchandises concrètes visibles contre des payements monétaires. Le mouvement des marchandises constitue un côté de la transaction, le mouvement de l'argent, le payement en fait constitue l'autre côté.

S'il y avait seulement en question un échange de marchandises, alors, il aurait été tout à fait indifférent si nous considérons le côté marchandises ou bien le côté monétaire le résultat serait exactement le même. Mais, comme nous l'avons vu il y a d'autres articles aussi bien que des marchandises, à être pris en considération. Pour l'entière considération des transactions monétaires entre un pays et le reste du monde il est alors nécessaire de penser à la balance des payements plutôt qu'à la balance du commerce.

Cette dernière comprend seulement l'échange de marchandises concrètes, comprenant, naturellement l'or et l'argent. Le reste de mes remarques sera alors interprété pour s'appliquer à la balance des payements.

Maintenant il y a beaucoup de genres de payements entre deux pays autres que ceux qui forment la contrepartie pour le transfert de marchandises ou services.

Avec un cas en considération nous sommes tous familiers. La principale récolte de l'Egypte est le coton, la plus grande partie, de laquelle, comme vous le savez est vendue à l'étranger. Avant la guerre les banques en Egypte, avaient l'habitude de se préparer pour la récolte du coton en important des quantités de souverains britanniques en Egypte qui étaient destinés à acheter le coton aux cultivateurs.

Selon un calcul intelligent préparé par le Bureau du Secrétaire Financier du Ministre des Finances, chaque souverain ainsi importé était utilisé 3 2/3 de fois en achetant du coton après quoi le flot d'or se déversait au dehors du pays.

Tableau montrant le calcul de la relation entre la valeur de la récolte cotonnière et les importations d'or.

Saison cotonnière	Monnaie d'or importée (millions L.E.)	Valeur de la récolte cotonnière (millions L.E.)	Saison cotonnière	Monnaie d'or importée (millions L.E.)	Valeur de la récolte cotonnière (millions L.E.)
1901—2	3.04	16.1	Report	41.68	160.5
1902—3	4.76	18.4	1908—9	4.11	24.5
1903—4	7.55	24.2	1909—10	8.12	26.4
1904—5	6.42	20.1	1910—11	13.09	35.8
1905—6	4.11	21.7	1911—12	8.17	29.9
1906—7	10.46	30.0	1912—13	9.22	32.1
1907—8	5.34	30.0	Total	84.39	309.2
à reporter	41.68	160.5	Taux 3.56.		

Ce flux d'or vers et en dehors du pays était facile à suivre puisque l'or est une importation et exportation visible.

Durant la guerre il devint impossible d'obtenir l'or sur lequel les banquiers égyptiens étaient habitués de compter et le système monétaire en vigueur jusqu'en septembre dernier fut disposé pour parer à cette circonstance. En vertu de ce système si quelqu'un payait la valeur en sterling au Bureau de Londres de la National Bank il pouvait obtenir l'équivalent en monnaie égyptienne au Caire et réciproquement si quelqu'un payait en banknotes au Caire il obtenait des sterling à Londres, les deux opérations étant faites à un cours très proche du pair Lst. = P.T. 97.

Vers le commencement de la saison cotonnière il est devenu d'une pratique courante pour les banques étrangères, faisant des affaires en Egypte de se fournir de fonds en Egypte en préparation pour la prochaine récolte cotonnière. Elles emploient maintenant le procédé que je viens de décrire, ou du moins il en forme l'essence.

Par conséquent nous trouvons le montant de l'émission de bank-notes augmentant à chaque saison cotonnière et cette augmentation correspond exactement à l'importation d'or d'avant guerre. En réalité un transfert de fonds en Egypte et on doit lui accorder une place dans la balance des payements.

Quand la plus grande activité de la saison cotonnière à l'intérieur est passée, c'est-à-dire quand les cultivateurs ont vendu la plus grande partie de leur coton, la nécessité pour plus d'argent de l'extérieur cesse et une action contraire commence. Les fellahs dépensent leurs profits (s'il y en a) en achetant des marchandises qu'ils payent avec les bank-notes reçues pour leur coton. Les marchands remettent en dernier lieu ces bank-notes à la National Bank en échange de sterlings avec lesquelles ils liquideront les effets étrangers pour les marchandises qu'ils ont importé de l'extérieur: De plus le gouvernement reçoit l'impôt foncier en bank-notes qui sont remises à la caisse de la Dette comme fonds pour le payement des coupons de la Dette et la libération de l'Emprunt Privilégié. Une large portion de ces fonds reste en Egypte pour payer les coupons qui sont présentés ici, mais une portion considérable pour régler les effets de commerce, est effectué par le procédé que j'ai décrit, qui résulte en une diminution de l'émission de banknotes. La hausse et la baisse dans le volume des bank-notes émises indique donc un transfert de fonds en Egypte de l'étranger ou vice-versa. Le diagramme montre graphiquement le mouvement des bank-notes du commencement de 1919 à la fin de 1931.

Avant la guerre il existait encore un autre moyen. Le Gouvernement paye quelque 3.6 millions de livres chaque année à cause des Dettes publiques administrées par la Caisse. Environ 1.8 milions sont payables en septembre, octobre et novembre et au Caire si les détenteurs des coupons le désirent. Ces coupons sont transférables puisqu'ils sont payables au porteur.

Par conséquent ils procuraient un moyen très simple de remettre des fonds de l'étranger en Egypte. Les banquiers payaient une petite prime sur leurs achats, les expédaient à leurs représentants en Egypte et donnaient des instructions à ces derniers d'employer l'argent reçu en achetant du coton.

Ce mouvement est bien reflété dans les proportions relatives des coupons payés au Caire et à l'étranger, en automne lorsque la demande pour de la monnaie égyptienne était à son point culminant et au printemps lorsque la monnaie étrangère est en demande.

Apparemment la plupart des bons ont maintenant gravité, d'une façon permanente en Egypte, puisqu'il n'y a pas maintenant de grande différence entre le pourcentage d'automne et celui de printemps.

Mr. Craig, secrétaire financier des Finances m'a fourni un compte de la Balance du Commerce de l'Egypte pour les années 1913-1916. Il désire qu'il soit entendu qu'il n'a pas inclu dans ce calcul tous les paiements invisibles; ainsi ses chiffres s'appliquent plutôt à ces paiements dont il fut à même de suivre les traces. Mais ils sont très utiles, comme formant un contraste avec les années d'après-guerre. La balance pour 1913 n'est pas mauvaise. Pour 1914 il y eut un surplus apparent de paiements vers l'intérieur dû possiblement à des paiements relatifs aux soldats qui avaient commencé à arriver vers la fin de l'année. Ce surplus augmente à L.E. 12.6millions en 1915 et à L.E.18.7 pour l'année suivante et doit certainement être attribué à des paiements effectués par le Gouvernement britannique pour les troupes et pour des marchandises achetées.

En arrivant aux années plus récentes, une tentative a été faite de construire une balance des paiements pour les années 1922 à 1931. Quoique le tableau soit loin d'être complet, vu le manque de données nécessaires il est établi tel qu'il est, espérant que ceux qui peuvent être en possession des données manquantes nous aideront à le compléter.

Paiements en dehors en millions de Livres Egyptiennes

	1913	1914	1915	1916
a) Marchandises générales, argent gagé, livres	28.44	22.23	20.03	31.94
b) Monnaie en or	9.75	1.76	—.01	—.02
c) Lettres valeur déclarée	—.10	—.06	—.05	—.03
d) Dette Publique et Tribut	4.55	4.56	3.89	3.80
e) Dette Privée (estimée)	4.—	4.—	4.—	4.—
f) Dépenses de villégiateurs, pélerins et touristes partants	1.50	1.25	—.50	—.25
	48.34	33.86	98.48	40.04

Paiements en dedans en millions de Livres Egyptiennes

g) Marchandises générales, comprenant droits de douane et profits	32.97	25.20	28.61	30.31
h) Monnaie d'or, lingots et monnaies étrangères	11.29	6.72	—.85	—.39
k) Lettres valeur déclarée	—.06	—.03	—.04	—.02
l) Dépenses de touristes etc. en Egypte	1.44	1.14	9.96	17.67
m) Services aux bateaux, droits de charbon, Canal de Suez, etc., etc.	2.22	2.05	1.68	1.49
	47.98	35.14	41.14	58.88

L'article qui est de loin le plus important est le paiement pour le commerce visible, tel qu'il est rapporté dans les statisques douanières. Pourvu que nous puissions compter sur l'exactitude des factures individuelles qui aident à former ce total, le total lui même doit être presque correct. Avant février 1930, tous les droits de douane étaient imposés sur la base ad valorem, le droit était fixé à tant pour cent de la valeur déclarée des marchandises. Il y avait une bonne dose de tentation pour les importateurs de présenter de fausses factures, montrant une valeur moindre que la véritable, et quoique tous les moyens étaient employés par l'administration des Douanes pour contrôler les valeurs ainsi présentées il existait néammoins une crainte qu'elle ne pouvait pas réussir dans chaque cas et des marchandises passaient à une évaluation au-dessous de celle réelle. Les chiffres d'importation peuvent être quelque peu au-dessous de la réalité. Il y a aussi une possibilité que les chiffres d'exportation, qui pour le coton étaient sur une base d'estimation antérieure au 1er septembre 1929, aient pu être du côté bas. Ces deux erreurs tendent à se neutraliser, et nous pouvons considérer les statistiques douanières comme étant complètement exactes.

Les paiements faits par les touristes ont été estimés après consultation avec les principales agences touristiques sur le montant moyen dépensé par un de nos visiteurs et avec l'association du développement touristique quant à leur nombre. Ces chiffres peuvent seulement être approximatifs.

Les données pour le Canal de Suez nous ont été aimablement fournies par la Cie du Canal de Suez. Elles représentent la somme de tout ce qui a été payé par les bateaux transitant le canal et ce qui est envoyé par Paris pour payer les coupons des actions et obligations. On s'était fait une règle que tous bateaux avaient à payer leurs droits, en or à Port Said, mais aujourd'hui les paiements sont faits par chèque excepté dans quelques cas les chèques sont remis à Paris et s'ils sont passés du côté des entrée des comptes de l'Egypte ils auraient à apparaitre également sur le côté des dépenses, également pour le même montant. Ils devraient par conséquent être ignorés.

Les données pour les forces britanniques de l'armée et de l'air nous ont été aimablement communiqués par les autorités anglaises. En ce qui concerne l'armée, les données sont exactes; mais en ce qui concerne les forces aériennes une allocation du montant remis ici, comme entre l'Egypte et la Palestine a été faite sur la base du nombre des escadrons dans chaque pays.

La rubrique «Mouvement des banknotes« représente la différence dans l'émission de bank-notes de l'année. Avant la guerre cette rubrique aurait pris la forme d'un mouvement de l'or. Ceci est très facilement visible si nous nous figurons le Bureau de Londres de la National Bank of Egypt comme faisant économiquement partie de l'Egypte.

La valeur est payée dans ce bureau et l'effet est exactement le même comme si l'argent avait été payé en Egypte.

La rubrique «Divers« inclut une estimation de l'argent dépensé par les pays étrangers pour le maintien de leurs services diplomatiques et consulaires, pour des corps tels que les missions archéologiques, pour les services à la navigation etc.

Du côté des paiements en dehors, le paiement pour les importations s'explique par lui-même. Quant à la dépense des touristes égyptiens à l'étranger le sujet est encore sous enquête. Nous pouvons nous former une idée du nombre des pélerins et touristes, et nous pouvons estimer combien chaque classe dépense en moyenne, mais ce dernier facteur est le plus difficile. Cependant avec une aide, nous espérons arriver à une estimation précise.

Le paiement de cette part de la dette publique détenue à l'étranger a été calculé à environ deux tiers du payement total afférent par la Caisse de la Dette. Il y a cependant, une rubrique qui peut seulement être devinée à présent: le paiement sur le compte des ,dividendes des compagnies et les profits des firmes privées. Une partie de celle-ci est un payement en dehors et une partie en est un en dedans. Avant la guerre Mr. Craig estima la balance de sortie à L.E. 4 millions. Elle est probablement moindre maintenant. Cette matière est encore sous enquête.

La rubrique «Divers» inclut le paiement pour les missions diplomatiques, consulaires et scolaires égyptiennes à l'étranger, paiements par l'Egypte de services étrangers comme les assurances et d'autres petites rubriques.

Mais la principale rubrique des deux côtés demeure les paiements pour le commerce visible. C'est sur ceci que je voudrais faire quelques remarques nouvelles.

Dans les premières quatre années de notre tableau il y avait un excès de paiements pour les exportations, comme il était le cas en 1927 et 1928, et ceci est la condition usuelle du commerce extérieur égyptien une balance favorable telle qu'elle est appelée. En 1929 la marée s'est dirigée de l'autre côté, en partie à cause du commencement de la dépression qui est maintenant à son apogée en Egypte et en partie en anticipation due au nouveau tarif douanier. Ces deux causes étaient actives en 1930 quand la balance contraire atteignit le très haut chiffre de L.E. 15 millions largement dûe aux importations élevées en janvier et février, juste avant l'introduction du nouveau tarif.

En 1931 la balance du commerce contraire atteignit L.E. 3 1/3 millions. On vit très tôt qu'un tel état de choses devait être attendu ,et le Gouvernement prit des mesures acives pour le combattre, autrement le cas aurait été encore pire.

Le tarif douanier a été un moyen très utile pour aider la balance du commerce. Nous avons augmenté les droits sur un nombre d'articles qui peuvent être produits localement. Nous avons ainsi donné à certaines industries comme celle du coton, de l'ameublement, de la chaussure et du ciment, la chance de prospérer. Nous avons presque prohibé l'importation du sucre, un arrangement ayant été fait avec la Société des Sucreries pour produire tout le sucre requis par la consommation locale, fai-

sant ainsi bénéficier la cultivation de la canne et la main d'œuvre locale car environ 27.000 hommes travailent dans les fabriques en dehors de ceux qui travaillent dans l'agriculture, faisant bénéficier également une société depuis si longtemps établie dans le pays et qui a investi un capital si énorme dans une industrie si importante, non sans faire bénéficier la tré sorerie d'une façon appréciable.

Nous avons favorisé la cultivation des céréales, espérant à arriver à satisfaire les besoins du marché local et en économisant quelque trois millions de livres payés pour le blé, la farine et es autres céréales importées.

La culture des fruits et des légumes s'est répandue et nous espérons qu' avant longtemps la plus grande partie des L.E. 220.000 que nous avions l'habitude de payer pour des fruits importés seront économisés dans le pays.

Un assez grand nombre de petites industries ont reçu un encouragement suffisant pour pouvoir vivre et croître.

Notre politique de tarifs a été quelques peu critiquée avec raison et d'autres fois très injustement. Nous avons été accusés d'aider le niveau des prix à rester haut et certaines gens sont allés si loin au point de dire que nous industrialisons le pays prématurément. La vérité est qu- aucune de ces allégations n'est fondée. Les prix des articles de première nécessité ont baissé considérablement durant les dernières années. Notr.

ENTRÉE	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Exportations (comprenant espèces et Soudan)	50.239	60.192	67.591	60.725	42.935	49.674	57.459	53.550	53.059	28.571
Ré-exportations	2.661	1.466	1.470	1.270	1.370	1.370	1.398	1.600	964	726
Paiements des Touristes..	—	—	—	872	1.040	1.266	1.480	1.760	1.160	590
Dépenses de la Compagnie du Canal.	—	—	—	2.148	2.293	2.350	2.427	2.556	2.379	(2.356)
Dépenses de l'Armée britannique en Egypte....	—	—	—	—	—	1.841	1.661	1.361	1.864	1.876
Mouvement de l'émission des banknotes	—	3.200	3.600	—	—	—	2.800	—	—	—
Divers	435	556	621	664	698	789	829	863	792	(700)
Total	53.335	65.414	73.282	65.679	48.356	57.290	68.054	61.960	40.218	34.819
Surplus des paiements en dedans.....	2.343	14.288	18.080			4.707	12.219			
SORTIE										
Importations (comprenant espèces et Soudan)	44.131	48.152	52.326	59.861	53.369	49.496	52.996	56.808	48.040	31.920
Dépenses des Touristes égyptiens	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dette Publique, paiements à l'étranger.....	3.061	2.909	2.212	1.919	3.841	2.265	2.413	2.081	2.809	(2.809)
Mouvements de l'émission des banknotes	3.800	—	—	5.500	6.000	500	—	3.500	6.200	1.000
Mouvements de Capital...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	65	164	339	523	383	426	458	333	(350)
Total	50.922	51.126	55.202	68.619	93.733	52.583	55.835	62.847	57.402	36.070
Surplus des paiements en dehors				2.940	15.377			887	17.184	1.251

niveau des tarifs est plus bas que celui de la plupart des pays. Nous avons été bien loin de l'exagération en fixant les taux des droits sur les divers articles d'importation. Même en ce qui concerne ces articles que nous avons visés à protéger en vue d'encourager la production locale, les droits sont plus bas que la moyenne des cas similaires dans de nombreux pays. En outre, pourquoi être blâmés pour protéger d'une manière douce notre production locale si tout le monde agit de même, mais d'une façon véhémente et sur une plus large échelle? Même des pays avec un ancien passé libre échangiste se sont rendus compte qu'ils ne peuvent pas continuer à contempler avec les bras croisés de hautes barrières de tarifs dans d'autres pays.

Il est très beau de parler de libre-échange et de bas tarifs si tout le monde agit de la même façon, mais quand tout le monde est en train d'ériger de hautes barrières, il n'est nullement sage d'être content en regardant et en soupirant.

L'autre allégation est que nous sommes en train d'essayer d'industrialiser le pays trop rapidement. Ceci aussi je désirerai le réfuter nous admettons que l'Egypte est avant tout un pays agricole. Ce n'est pas un pays industriel et elle ne peut pas devenir un pays industriel dans quelques années. Mais quoique elle n'est pas dans les circonstances actuelles un pays industriel, ni ne le sera dans un nombre d'années à venir, il y a un certain nombre d'industries qui peuvent être développées et il n'y a pas de raison pour laquelle elles ne se seraient pas. L'abondance des matières premières, le bon marché de la main-d'œuvre ou des conditions favorables d'un autre genre peuvent donner un essor à certaines industries et les aider à se developper. C'est le devoir du gouvernement envers l'économie nationale du pays d'aider ces quelques industries à croître et à prospérer.

L'encouragement aux banques locales, la préférence donnée aux produits locaux dans les achats du gouvernement, la législation des assurances tendant à encourager les placements locaux sont quelques unes des diverses mesures qui sont en train d'être prises pour aider la balance du commerce. En même temps nous sommes en train de faire tout notre possible pour encourager le trafic touristique, en faisant rentrer l'argent que nos visiteurs bienvenus dépensent. Il est maintenant possible pour un touriste de quitter l'Europe avec un billet combiné de bateau, chemin de fer et hôtel sachant à une petite somme près combien sa visite sera à même de lui coûter. Je pense qu'il est inutile que je me réfère aux efforts du gouvernement relatifs à la récolte cotonnière, la plus précieuse de nos activités.

Avant de clôturer je voudrais ajouter quelques mots sur un article temporaire mais intéressant de notre commerce d'exportation. Il existe dans le pays un stock d'or, peut-être pas aussi important que certaines gens voudraient nous le faire croire mais quand même loin d'être négligeable. Ceci représente les économies d'une partie considérable de la population, de celle qui n'a pas encore appris les usages de l'épargne et les

Banques. Il n'est que juste, de permettre à ces gens de réaliser leurs économies quand les temps sont mauvais. En même temps le Gouvernement ne pouvait pas permettre à cet or de quitter le pays, lorsque chaque pays est en train de lutter pour renforcer ses réserves bancaires en attirant le précieux métal. Au lieu de permettre l'exportation libre de l'or, le Gouvernement est lui-même entré sur le marché comme acheteur, créant ainsi une demande locale et élevant le prix que les petits vendeurs peuvent obtenir.

Parlant à propos du Gouvernement entrant sur le marché et achetant me met mal à l'aise.

L'idée même d'intervention apporte des réminiscences que je ne peux m'empêcher de considérer comme très malheureuses. Mais voilà; ces jours-ci sont des jours exceptionnels quand les gouvernements prennent des mesures exceptionnelles et se sentent justifiés en agissant de la sorte. Peut-être le temps est-il venu où nous dirons au lieu de «Tout est permis en amour et à la guerre. «Tout est permis en amour, à la guerre et pendant les crises.»

Cependant l'or que nous achetons est utilisé pour renforcer la réserve pour l'émission des billets de banque. Nous avons déjà payé à ce titre 3 millions de L.E. portant ainsi la couverture or à environ L.E. 7 millions.

L'effet de cette action du Gouvernement a été de libérer les bons du Trésor britannique détenus à Londres comme couverture partiale au lieu de l'or. L'effet est ainsi bien le même que si l'or avait été exporté, renforçant ainsi notre balance du commerce. Et en même temps ceci a été fait d'une façon à rendre la position de notre émission de bank-notes plus sûre.

J'espère que mes remarques ,parce qu'elles sont seulement des remarques sur un sujet encore sous examen dans mon bureau, montreront l'importance réelle du sujet et de combien près il touche presque chaque branche de l'activité économique. Il est d'une importance particulière au moment présent lorsque la politique monétaire est dans toutes les bouches.

Une qui intèresse les hommes pratiques ainsi que les théoriciens en Grande-Bretagne est: s'ils revalorisent la sterling à son niveau actuel ou bien à n'importe quel autre niveau, pourront-ils le maintenir ou bien se trouveront-ils obligés plus ou moins tard de se départir de nouveau de ce nouvel étalon? Il en est de même en Egypte.

Par exemple, n'importe quelle politique que le gouvernement puisse en dernier lieu suivre, peut-il maintenir cette nouvelle position particulière? Y a-t-il par exemple, une possibilité pour qu'une attaque de la spéculation sur notre devise puisse la faire sortir de sa nouvelle position ? Ceci est arrivé ailleurs. Il ne faut donc pas supprimer cela dans nos calculs. Je le mentionne seulement ici, comme un des facteurs qui doivent être considérés et qui sont considérés par le gouvernement. La véritable réponse est à être trouvée dans une étude de la balance du commerce.

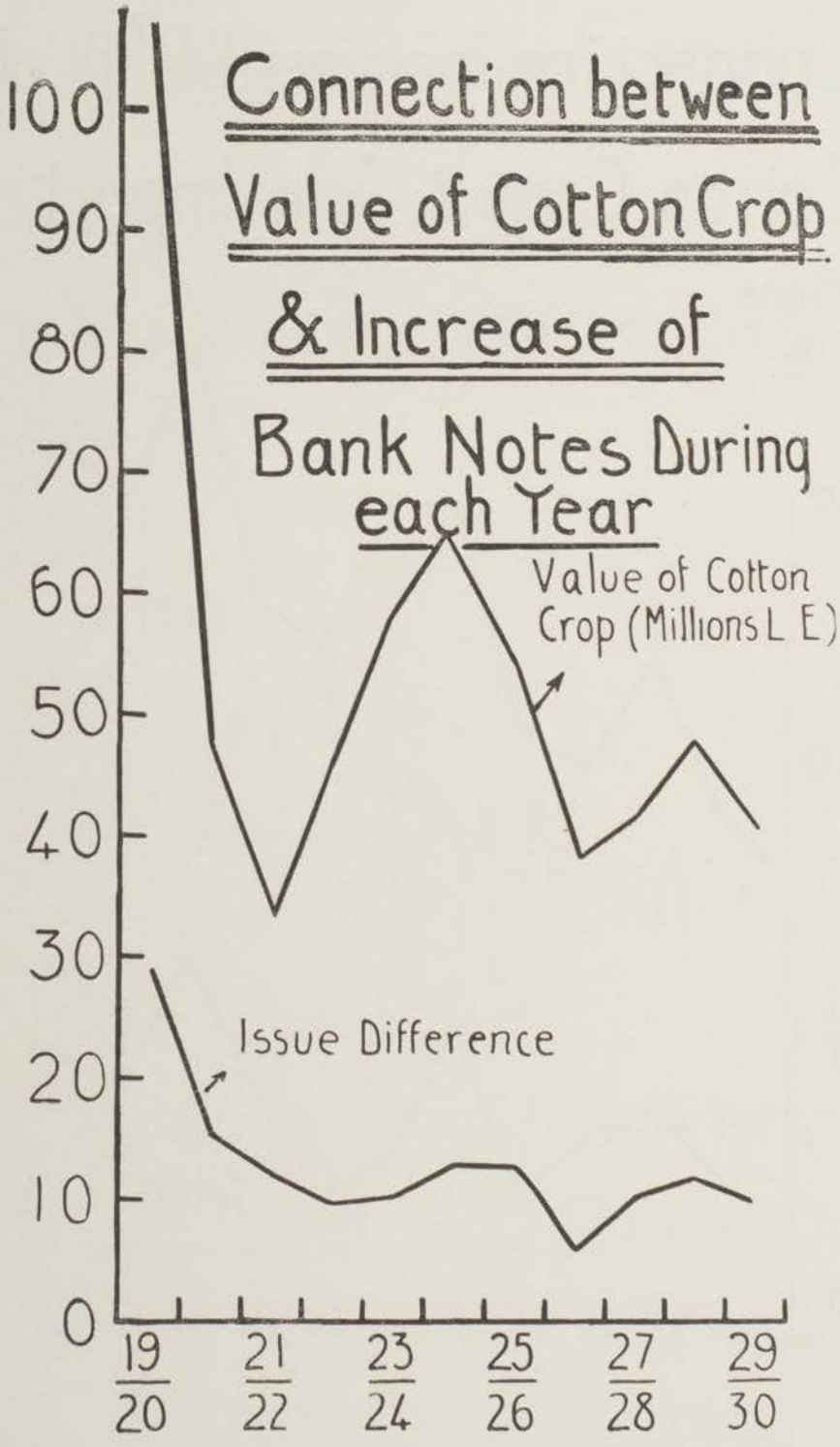
Connection between
Value of Cotton Crop
& Increase of
Bank Notes During
each Year
Value of Cotton
Crop (Millions L E)
Issue Difference
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
19/20
21/22
23/24
25/26
27/28
29/30

Connection between Value of Cotton Crop & Gold Imports

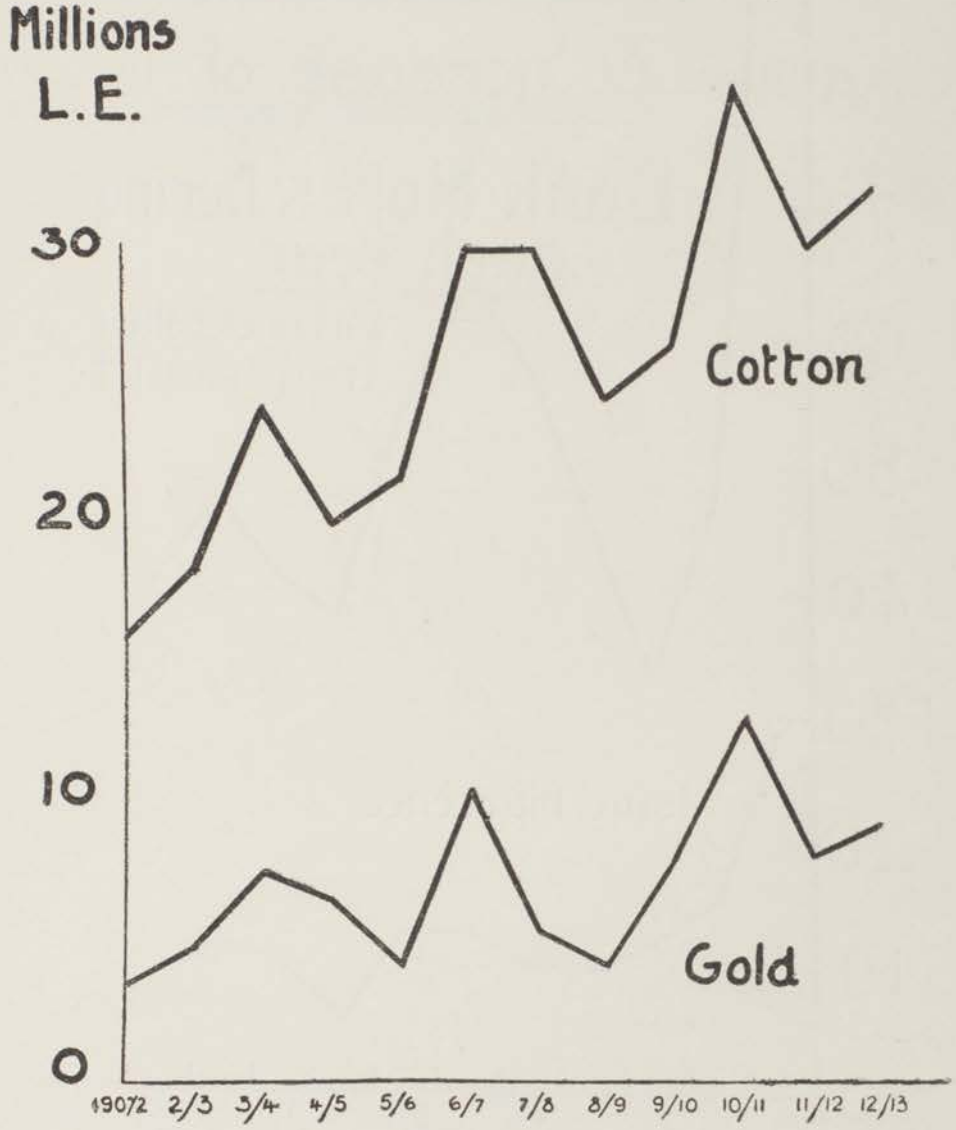

Average Weekly Exports of Cotton

In thousandths of the Total

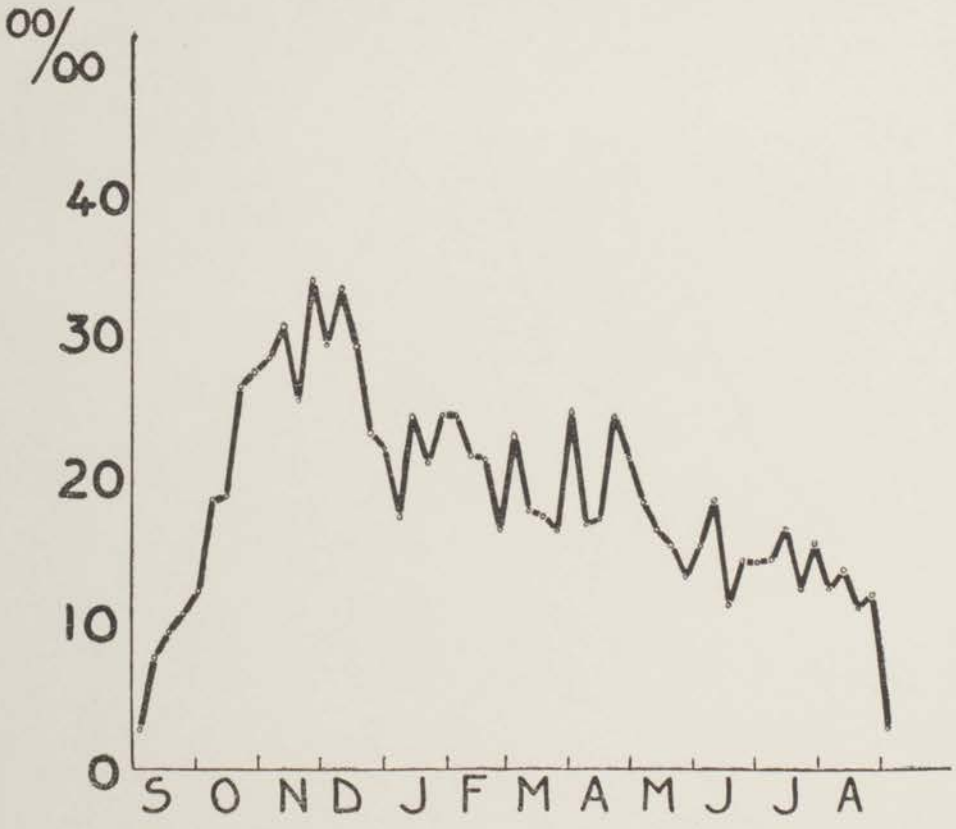

Seasons 1926-27 to 1930-31

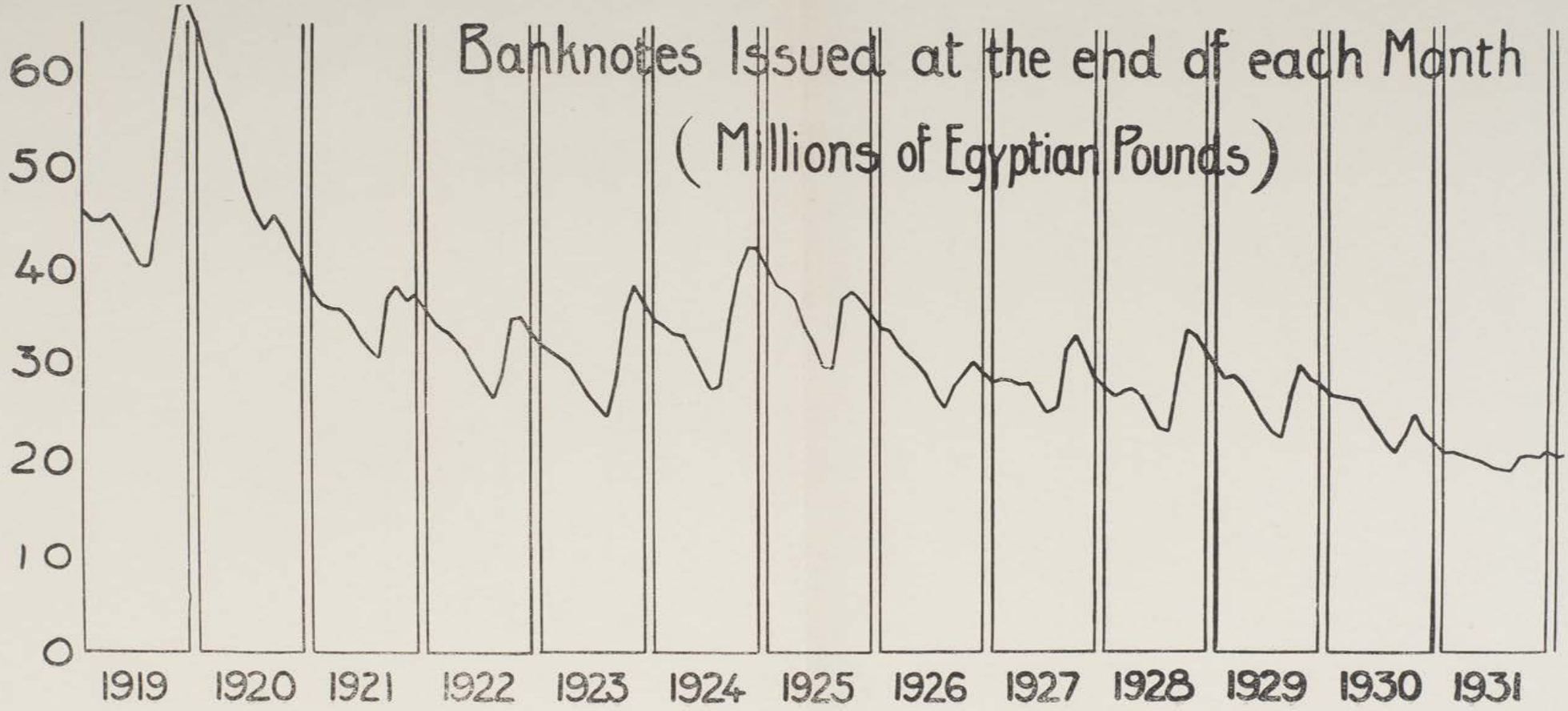
Banknotes Issued at the end of each Month
(Millions of Egyptian Pounds)
60
50
40
30
20
10
0
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931

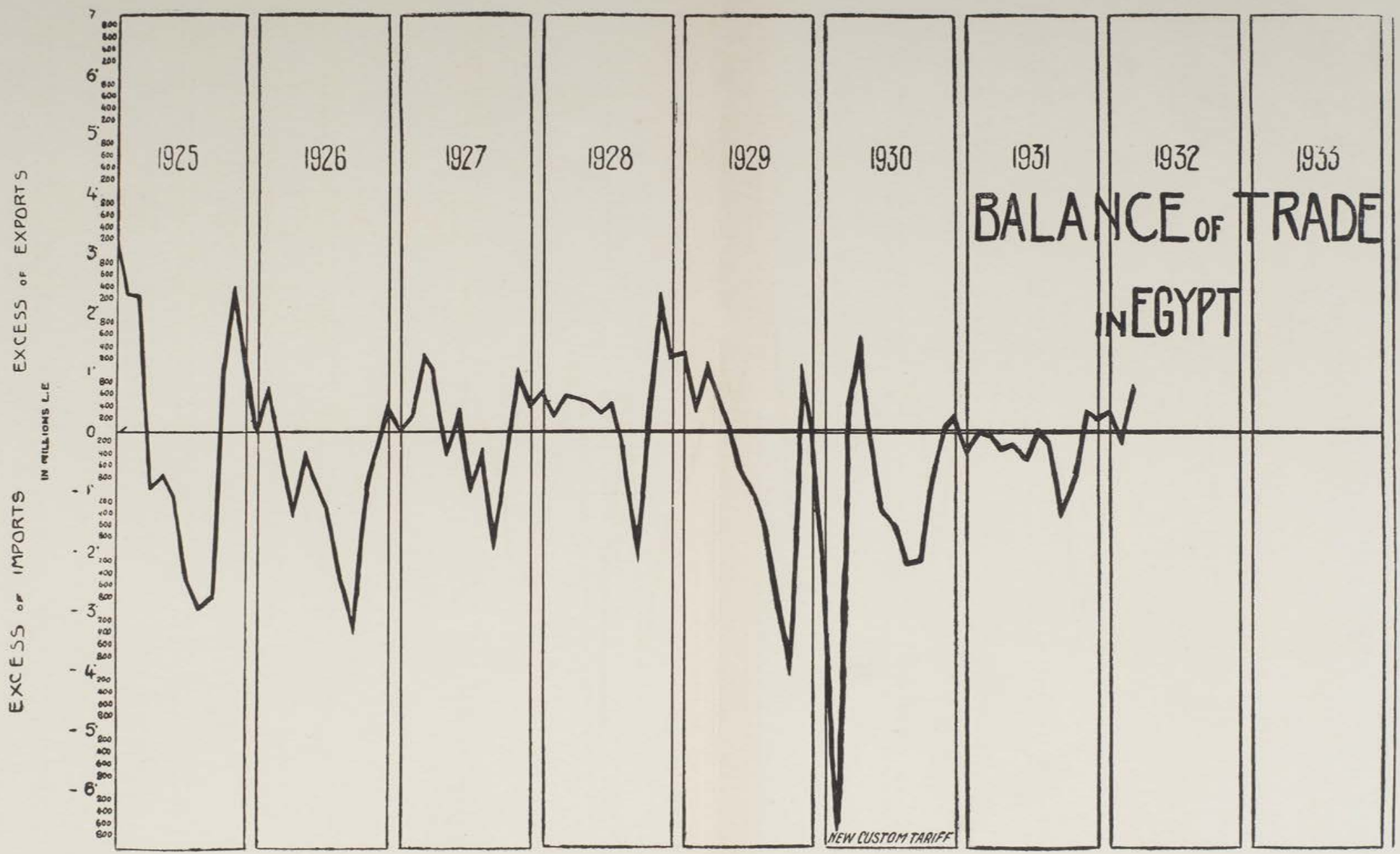
BALANCE OF TRADE
IN EGYPT
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
EXCESS OF EXPORTS
EXCESS OF IMPORTS
IN MILLIONS L.E
NEW CUSTOM TARIFF

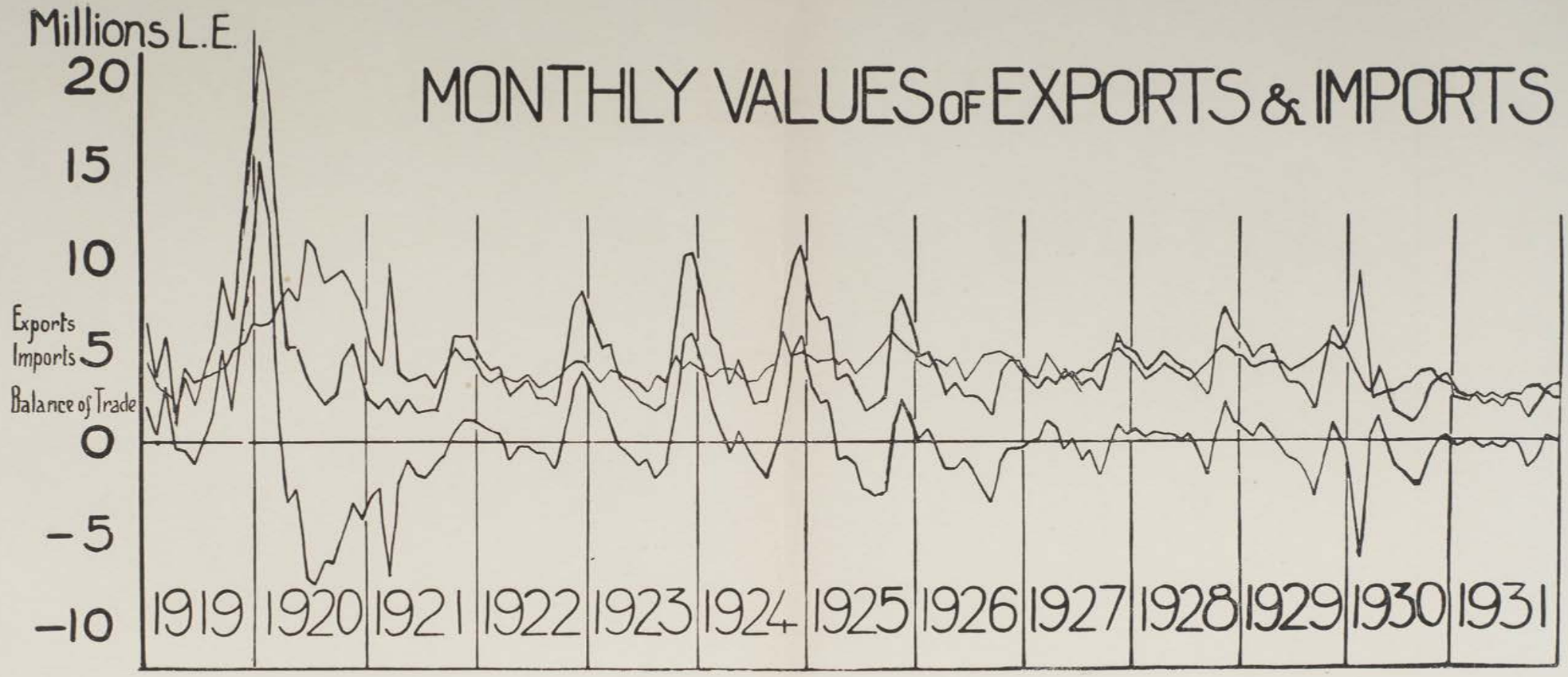
Millions L.E.
MONTHLY VALUES OF EXPORTS & IMPORTS
20
15
10
Exports
Imports
5
Balance of Trade
0
-5
-10
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931

BARÈMES

TABLEAUX DE CONVERSION DES MONNAIES, POIDS ET MESURES

D'USAGE COURANT

TABLEAUX DE CALCULS DE RENDEMENT ET D'AMORTISSEMENT

AVEC DES EXEMPLES

POUR LA

FACILITÉ DES RECHERCHES PRATIQUES

CALENDRIER PERPETUEL

ETC. ETC.

La seconde partie de ces tableaux, doit servir principalement aux porteurs d'obligations à revenus fixes, pour l'établissement précis, de la valeur de leurs titres.

On se rend compte de l'importance qu'elle acquiert, en ce moment, où les placements en obligations sont si recherchés.

Table de Conversion de Piastres Egyptiennes et Livres Egyptiennes en Monnaie Anglaise

P.T.	L.	s.	d.	P.T.	L.	s.	d.	L.Eg.	L.	s.	d.
1	—	—	2.50	51	—	10	5.50	1	1	—	6.15
2	—	—	5.—	52	—	10	8.—	2	2	1	—.30
3	—	—	7.50	53	—	10	10.50	3	3	1	6.45
4	—	—	10.—	54	—	11	1.—	4	4	2	—.60
5	—	1	—.25	55	—	11	3.50	5	5	2	6.75
6	—	1	2.75	56	—	11	6.—	6	6	3	—.90
7	—	1	5.25	57	—	11	8.50	7	7	3	7.05
8	—	1	7.75	58	—	11	11.—	8	8	4	1.20
9	—	1	10.—	59	—	12	1.25	9	9	4	7.35
10	—	2	—.50	60	—	12	3.50	10	10	5	1.50
11	—	2	3.—	61	—	12	6.—	11	11	5	7.65
12	—	2	5.50	62	—	12	8.50	12	12	6	1.85
13	—	2	8.—	63	—	12	11.—	13	13	6	8.—
14	—	2	10.50	64	—	13	1.50	14	14	7	2.15
15	—	3	—.75	65	—	13	4.—	15	15	7	8.30
16	—	3	3.25	66	—	13	6.50	16	16	8	2.45
17	—	3	5.75	67	—	13	9.—	17	17	8	8.60
18	—	3	8.25	68	—	13	11.50	18	18	9	2.75
19	—	3	10.75	69	—	14	2.—	19	19	9	8.90
20	—	4	1.25	70	—	14	4.25	20	20	10	3.05
21	—	4	3.75	71	—	14	6.75	21	21	10	9.25
22	—	4	6.25	72	—	14	9.25	22	22	11	3.40
23	—	4	8.75	73	—	14	11.75	23	23	11	9.55
24	—	4	11.25	74	—	15	2.25	24	24	12	3.70
25	—	5	1.50	75	—	15	4.50	25	25	12	9.85
26	—	5	4.—	76	—	15	7.—	26	26	13	4.—
27	—	5	6.50	77	—	15	9.50	27	27	13	10.15
28	—	5	9.—	78	—	16	—.—	28	28	14	4.30
29	—	5	11.25	79	—	16	2.50	29	29	14	10.45
30	—	6	1.75	80	—	16	5.—	30	30	15	4.60
31	—	6	4.25	81	—	16	7.50	31	31	15	10.75
32	—	6	6.75	82	—	16	10.—	32	32	16	4.90
33	—	6	9.25	83	—	17	—.50	33	33	16	11.05
34	—	6	11.50	84	—	17	3.—	34	34	17	5.20
35	—	7	2.—	85	—	17	5.25	35	35	17	11.35
36	—	7	4.50	86	—	17	7.75	36	36	18	5.50
37	—	7	7.—	87	—	17	10.25	37	37	18	11.65
38	—	7	9.50	88	—	18	—.75	38	38	19	5.80
39	—	8	—.—	89	—	18	3.25	39	40	—	—.—
40	—	8	2.50	90	—	18	5.50	40	41	—	6.15
41	—	8	5.—	91	—	18	8.—	41	42	1	—.30
42	—	8	7.50	92	—	18	10.50	42	43	1	6.45
43	—	8	10.—	93	—	19	1.—	43	44	2	—.60
44	—	9	—.50	94	—	19	3.25	44	45	2	6.75
45	—	9	2.75	95	—	19	5.75	45	46	3	—.90
46	—	9	5.25	96	—	19	8.25	46	47	3	7.05
47	—	9	7.75	97	—	19	10.75	47	48	4	1.20
48	—	9	10.25	98	1	—	1.25	48	49	4	7.35
49	—	10	—.75	99	1	—	3.75	49	50	5	1.50
50	—	10	3.—	100	1	—	6.15	50	51	5	7.65

Table de conversion de Piastres Egyptiennes en Francs

P.T.	Francs	P.T.	Francs	P.T.	Francs	P.T.	Francs
1	—.259235	41	10.628635	81	20.998035	121	31.367435
2	—.518470	42	10.887870	82	21.257270	122	31.626670
3	—.777705	43	11.147105	83	21.516505	123	31.885905
4	1.036940	44	11.406340	84	21.775740	124	32.145140
5	1.296175	45	11.665575	85	22.034975	125	32.404375
6	1.555410	46	11.924810	86	22.294210	126	32.663610
7	1.814645	47	12.184045	87	22.553445	127	32.922845
8	2.073880	48	12.443280	88	22.812680	128	33.182080
9	2.333115	49	12.702515	89	23.071915	129	33.441315
10	2.592350	50	12.961750	90	23.331150	130	33.700550
11	2.851585	51	13.220985	91	23.590385	135	34.996725
12	3.110820	52	13.480220	92	23.849620	140	36.292900
13	3.370055	53	13.739455	93	24.108855	145	37.589075
14	3.629290	54	13.998690	94	24.368090	150	38.885250
15	3.888525	55	14.257925	95	24.627325	155	40.181425
16	4.147760	56	14.517160	96	24.886560	160	41.477600
17	4.406995	57	14.776395	97	25.145795	165	42.773775
18	4.666230	58	15.035630	98	25.405030	170	44.069950
19	4.925465	59	15.294865	99	25.664265	175	45.366125
20	5.185700	60	15.554100	100	25.923500	180	46.662300
21	5.443935	61	15.813335	101	26.182735	185	47.958475
22	5.703170	62	16.072570	102	26.441970	190	49.254650
23	5.972405	63	16.331805	103	26.701205	195	50.550825
24	6.221640	64	16.591040	104	26.960440	200	51.847000
25	6.480875	65	16.850275	105	27.219675	300	77.770500
26	6.740110	66	17.109510	106	27.478910	400	103.694000
27	6.999345	67	17.368745	107	27.738145	500	129.617500
28	7.258580	68	17.627980	108	27.997380	600	155.541000
29	7.517815	69	17.887215	109	28.256615	700	181.464500
30	7.777050	70	18.146450	110	28.515850	800	207.388000
31	8.036285	71	18.405685	111	28.775080	900	233.311500
32	8.295520	72	18.664920	112	29.034320	1000	259.235000
33	8.554750	73	18.924155	113	29.293555	1500	388.852500
34	8.813990	74	19.183390	114	29.552790	2000	518.470000
35	9.073225	75	19.442625	115	29.812025	2500	648.087500
36	9.332460	76	19.701860	116	30.071260	3000	777.705000
37	9.591695	77	19.961095	117	30.330495	3500	907.322500
38	9.850930	78	20.220330	118	30.589730	4000	1036.940000
39	10.110165	79	20.479565	119	30.848965	4500	1166.557500
40	10.369400	80	20.738800	120	31.108200	5000	1296.175000

Conversion de la Livre Anglaise en Livre Egyptienne

£	L.E.	m/m	£	L.E.	m/m	£	L.E.	m/m	£	L.E.	m/m
1	—	975	41	39	975	81	78	975	121	117	975
2	1	950	42	40	950	82	79	950	122	118	950
3	2	925	43	41	925	83	80	925	123	119	925
4	3	900	44	42	900	84	81	900	124	120	900
5	4	875	45	43	875	85	82	875	125	121	875
6	5	850	46	44	850	86	83	850	126	122	850
7	6	825	47	45	825	87	84	825	127	123	825
8	7	800	48	46	800	88	85	800	128	124	800
9	8	775	49	47	775	89	86	775	129	125	775
10	9	750	50	48	750	90	87	750	130	126	750
11	10	725	51	49	725	91	88	725	135	131	625
12	11	700	52	50	700	92	89	700	140	136	500
13	12	675	53	51	675	93	90	675	145	141	375
14	13	650	54	52	650	94	91	650	150	146	250
15	14	625	55	53	625	95	92	625	155	151	125
16	15	600	56	54	600	96	93	600	160	156	—
17	16	575	57	55	575	97	94	575	165	160	875
18	17	550	58	56	550	98	95	550	170	165	750
19	18	525	59	57	525	99	96	525	175	170	625
20	19	500	60	58	500	100	97	500	180	175	500
21	20	475	61	59	475	101	98	475	185	180	375
22	21	450	62	60	450	102	99	450	190	185	250
23	22	425	63	61	425	103	100	425	195	190	125
24	23	400	64	62	400	104	101	400	200	195	—
25	24	375	65	63	375	105	102	375	300	292	500
26	25	350	66	64	350	106	103	350	400	390	—
27	26	325	67	65	325	107	104	325	500	487	500
28	27	300	68	66	300	108	105	300	600	585	—
29	28	275	69	67	275	109	106	275	700	682	500
30	29	250	70	68	250	110	107	250	800	780	—
31	30	225	71	69	225	111	108	225	900	877	500
32	31	200	72	70	200	112	109	200	1000	975	—
33	32	175	73	71	175	113	110	175	1500	1462	500
34	33	150	74	72	150	114	111	150	2000	1950	—
35	34	125	75	73	125	115	112	125	2500	2437	500
36	35	100	76	74	100	116	113	100	3000	2925	—
37	36	075	77	75	075	117	114	075	3500	3412	500
38	37	050	78	76	050	118	115	050	4000	3900	—
39	38	025	79	77	025	119	116	025	4500	4387	500
40	39	—	80	78	—	120	117	—	5000	4875	—

Table des Fractions décimales de la Livre Sterling en Monnaie Egyptienne

allant de 1-128 à 127-128

128me	64me	32me	16me	8me	Quarts	Fractions décimales	128me	64me	32me	16me	8me	Quarts	Fractions decimales
1	—	—	—	—	—	—.76171875	65	—	—	—	—	—	49.51171875
2	1	—	—	—	—	1.52343750	66	33	—	—	—	—	50.27343750
3	—	—	—	—	—	2.28515625	67	—	—	—	—	—	51.03515625
4	2	1	—	—	—	3.04687500	68	34	17	—	—	—	51.79687500
5	—	—	—	—	—	3.80859375	69	—	—	—	—	—	52.55859375
6	3	—	—	—	—	4.57031250	70	35	—	—	—	—	53.32031250
7	—	—	—	—	—	5.33203125	71	—	—	—	—	—	54.08203125
8	4	2	1	—	—	6.09375000	72	36	18	9	—	—	54.84375000
9	—	—	—	—	—	6.85546875	73	—	—	—	—	—	55.60546875
10	5	—	—	—	—	7.61718750	74	37	—	—	—	—	56.36718750
11	—	—	—	—	—	8.37890625	75	—	—	—	—	—	57.12890625
12	6	3	—	—	—	9.14062500	76	38	19	—	—	—	57.89062500
13	—	—	—	—	—	9.90234375	77	—	—	—	—	—	58.65234375
14	7	—	—	—	—	10.66406250	78	39	—	—	—	—	59.41406250
15	—	—	—	—	—	11.42578125	79	—	—	—	—	—	60.17578125
16	8	4	2	1	—	12.18750000	80	40	20	10	5	—	60.93750000
17	—	—	—	—	—	12.94921875	81	—	—	—	—	—	61.69921875
18	9	—	—	—	—	13.71093750	82	41	—	—	—	—	62.46093750
19	—	—	—	—	—	14.47265625	83	—	—	—	—	—	63.22265625
20	10	5	—	—	—	15.23437500	84	42	21	—	—	—	63.98437500
21	—	—	—	—	—	15.99609375	85	—	—	—	—	—	64.74609375
22	11	—	—	—	—	16.75781250	86	43	—	—	—	—	65.50781250
23	—	—	—	—	—	17.51953125	87	—	—	—	—	—	66.26953125
24	12	6	3	—	—	18.28125000	88	44	22	11	—	—	67.03125000
25	—	—	—	—	—	19.04296875	89	—	—	—	—	—	67.79296875
26	13	—	—	—	—	19.80468750	90	45	—	—	—	—	68.55468750
27	—	—	—	—	—	20.56640625	91	—	—	—	—	—	69.31640625
28	14	7	—	—	—	21.32812500	92	46	23	—	—	—	70.07812500
29	—	—	—	—	—	22.08984375	93	—	—	—	—	—	70.83984375

30	15	—	—	—	—	22.85156250	94	47	—	—	—	—	71.60156250
31	—	—	—	—	—	23.61328125	95	—	—	—	—	—	72.36328125
32	16	8	4	2	1	24.37500000	96	48	24	12	6	3	73.12500000
33	—	—	—	—	—	25.13671875	97	—	—	—	—	—	73.88671875
34	17	—	—	—	—	25.89843750	98	49	—	—	—	—	74.64843750
35	—	—	—	—	—	26.66015625	99	—	—	—	—	—	75.41015625
36	18	9	—	—	—	27.42187500	100	50	25	—	—	—	76.17187500
37	—	—	—	—	—	28.18359375	101	—	—	—	—	—	76.93359375
38	19	—	—	—	—	28.94531250	102	51	—	—	—	—	77.69531250
39	—	—	—	—	—	29.70703125	103	—	—	—	—	—	78.45703125
40	20	10	5	—	—	30.46875000	104	52	26	13	—	—	79.21875000
41	—	—	—	—	—	31.23046875	105	—	—	—	—	—	79.98046875
42	21	—	—	—	—	31.99218750	106	53	—	—	—	—	80.74218750
43	—	—	—	—	—	32.75390625	107	—	—	—	—	—	81.50390625
44	22	11	—	—	—	33.51562500	108	54	27	—	—	—	82.26562500
45	—	—	—	—	—	34.27734375	109	—	—	—	—	—	83.02734375
46	23	—	—	—	—	35.03906250	110	55	—	—	—	—	83.78906250
47	—	—	—	—	—	35.80078125	111	—	—	—	—	—	84.55078125
48	24	12	6	3	—	36.56250000	112	56	28	14	7	—	85.31250000
49	—	—	—	—	—	37.32421875	113	—	—	—	—	—	86.07421875
50	25	—	—	—	—	38.08593750	114	57	—	—	—	—	86.83593750
51	—	—	—	—	—	38.84765625	115	—	—	—	—	—	87.59765625
52	26	13	—	—	—	39.60937500	116	58	29	—	—	—	88.35937500
53	—	—	—	—	—	40.37109375	117	—	—	—	—	—	89.12109375
54	27	—	—	—	—	41.13281250	118	59	—	—	—	—	89.88281250
55	—	—	—	—	—	41.89453125	119	—	—	—	—	—	90.64453125
56	28	14	7	—	—	42.65625000	120	60	30	15	—	—	91.40645000
57	—	—	—	—	—	43.41796875	121	—	—	—	—	—	92.16796875
58	29	—	—	—	—	44.17968750	122	61	—	—	—	—	92.92968750
59	—	—	—	—	—	44.94140625	123	—	—	—	—	—	93.69140625
60	30	15	—	—	—	45.70312500	124	62	31	—	—	—	94.45312500
61	—	—	—	—	—	46.46484375	125	—	—	—	—	—	95.21484375
62	31	—	—	—	—	47.22656250	126	63	—	—	—	—	95.97656250
63	—	—	—	—	—	47.98828125	127	—	—	—	—	—	96.73828125
64	32	16	8	4	2	48.75000000	128	64	32	16	8	4	97.50000000

Table de Réduction des Fractions de Livre Egyptienne
allant de 1-128 à 127-128

128me	64me	32me	16me	8me	Quarts	Fractions decimales	128me	64me	32me	16me	8me	Quarts	Fractions decimales
1	—	—	—	—	—	—.0078125	65	—	—	—	—	—	—.5078125
2	1	—	—	—	—	—.0156250	66	33	—	—	—	—	—.5156250
3	—	—	—	—	—	—.0234375	67	—	—	—	—	—	—.5234375
4	2	1	—	—	—	—.0312500	68	34	17	—	—	—	—.5312500
5	—	—	—	—	—	—.0390625	69	—	—	—	—	—	—.5390625
6	3	—	—	—	—	—.0468750	70	35	—	—	—	—	—.5468750
7	—	—	—	—	—	—.0546875	71	—	—	—	—	—	—.5546875
8	4	2	1	—	—	—.0625000	72	36	18	9	—	—	—.5625000
9	—	—	—	—	—	—.0703125	73	—	—	—	—	—	—.5703125
10	5	—	—	—	—	—.0781250	74	37	—	—	—	—	—.5781250
11	—	—	—	—	—	—.0859375	75	—	—	—	—	—	—.5859375
12	6	3	—	—	—	—.0937500	76	38	19	—	—	—	—.5937500
13	—	—	—	—	—	—.1015625	77	—	—	—	—	—	—.6015625
14	7	—	—	—	—	—.1093750	78	39	—	—	—	—	—.6093750
15	—	—	—	—	—	—.1171875	79	—	—	—	—	—	—.6171875
16	8	4	2	1	—	—.1250000	80	40	20	10	5	—	—.6250000
17	—	—	—	—	—	—.1328125	81	—	—	—	—	—	—.6328125
18	9	—	—	—	—	—.1406250	82	41	—	—	—	—	—.6406250
19	—	—	—	—	—	—.1484375	83	—	—	—	—	—	—.6484375
20	10	5	—	—	—	—.1562500	84	42	21	—	—	—	—.6562500
21	—	—	—	—	—	—.1640625	85	—	—	—	—	—	—.6640725
22	11	—	—	—	—	—.1718750	86	43	—	—	—	—	—.6718750
23	—	—	—	—	—	—.1796875	87	—	—	—	—	—	—.6796875
24	12	6	3	—	—	—.1875000	88	44	22	11	—	—	—.6875000
25	—	—	—	—	—	—.1953125	89	—	—	—	—	—	—.6953125
26	13	—	—	—	—	—.2031250	90	45	—	—	—	—	—.7031250
27	—	—	—	—	—	—.2109375	91	—	—	—	—	—	—.7109375
28	14	7	—	—	—	—.2187500	92	46	23	—	—	—	—.7187500
29	—	—	—	—	—	—.2265625	93	—	—	—	—	—	—.7265625

30	15	—	—	—	—	—.2343750	94	47	—	—	—	—	—.7343750
31	—	—	—	—	—	—.2421875	95	—	—	—	—	—	—.7421875
32	16	8	4	2	1	—.2500000	96	48	24	12	6	3	—.7500000
33	—	—	—	—	—	—.2578125	97	—	—	—	—	—	—.7578125
34	17	—	—	—	—	—.2656250	98	49	—	—	—	—	—.7656250
35	—	—	—	—	—	—.2734375	99	—	—	—	—	—	—.7734375
36	18	9	—	—	—	—.2812500	100	50	25	—	—	—	—.7812500
37	—	—	—	—	—	—.2890625	101	—	—	—	—	—	—.7890625
38	19	—	—	—	—	—.2968750	102	51	—	—	—	—	—.7968750
39	—	—	—	—	—	—.3046875	103	—	—	—	—	—	—.8046875
40	20	10	5	—	—	—.3125000	104	52	26	13	—	—	—.8125000
41	—	—	—	—	—	—.3203125	105	—	—	—	—	—	—.8203125
42	21	—	—	—	—	—.3281250	106	53	—	—	—	—	—.8281250
43	—	—	—	—	—	—.3359375	107	—	—	—	—	—	—.8359375
44	22	11	—	—	—	—.3437500	108	54	27	—	—	—	—.8437500
45	—	—	—	—	—	—.3515625	109	—	—	—	—	—	—.8515625
46	23	—	—	—	—	—.3593750	110	55	—	—	—	—	—.8593750
47	—	—	—	—	—	—.3671875	111	—	—	—	—	—	—.8671875
48	24	12	6	3	—	—.3750000	112	56	28	14	7	—	—.8750000
49	—	—	—	—	—	—.3828125	113	—	—	—	—	—	—.8828125
50	25	—	—	—	—	—.3906250	114	57	—	—	—	—	—.8906250
51	—	—	—	—	—	—.3984375	115	—	—	—	—	—	—.8984375
52	26	13	—	—	—	—.4062500	116	58	29	—	—	—	—.9062500
53	—	—	—	—	—	—.4140625	117	—	—	—	—	—	—.9140625
54	27	—	—	—	—	—.4218750	118	59	—	—	—	—	—.9218750
55	—	—	—	—	—	—.4296875	119	—	—	—	—	—	—.9296875
56	28	14	7	—	—	—.4375000	120	60	30	15	—	—	—.9375000
57	—	—	—	—	—	—.4453125	121	—	—	—	—	—	—.9453125
58	29	—	—	—	—	—.4531250	122	61	—	—	—	—	—.9531250
59	—	—	—	—	—	—.4609375	123	—	—	—	—	—	—.9609375
60	30	15	—	—	—	—.4687500	124	62	31	—	—	—	—.9687500
61	—	—	—	—	—	—.4765625	125	—	—	—	—	—	—.9765625
62	31	—	—	—	—	—.4843750	126	63	—	—	—	—	—.9843750
63	—	—	—	—	—	—.4921875	127	—	—	—	—	—	—.9921875
64	32	16	8	4	2	—.5000000	128	64	32	16	8	4	1.0000000

Conversion de Shillings *(sh)* et Pence *(d)* en Millièmes ($^{m}/_{m}$)

Shill.	Pence	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	—	004	008	012	016	020	024	028	032	036	040	044
1	048	052	057	061	065	069	073	077	081	085	089	093
2	097	101	105	109	113	117	121	125	129	133	137	142
3	146	150	154	158	162	166	170	174	178	182	187	191
4	195	199	203	207	211	215	219	223	227	231	235	239
5	243	247	252	256	260	264	268	272	276	280	284	288
6	292	296	300	304	308	312	317	321	325	329	333	337
7	341	345	349	353	357	361	365	369	373	377	382	386
8	390	394	398	402	406	410	414	418	422	426	430	434
9	438	442	447	451	455	459	463	467	471	475	479	483
10	487	491	495	499	503	507	512	516	520	524	528	533
11	536	540	544	548	552	556	560	564	568	572	577	581
12	585	589	593	597	601	605	609	613	617	621	625	629
13	633	637	642	646	650	654	658	662	666	670	674	678
14	682	686	690	694	698	702	707	711	715	719	723	727
15	731	735	739	743	747	751	755	759	763	767	772	776
16	780	784	788	792	796	800	804	808	812	816	820	824
17	828	832	837	841	845	849	853	857	861	865	869	873
18	877	881	885	889	893	897	902	906	910	914	918	922
19	926	930	934	938	942	946	950	954	958	962	967	971
20	975	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

EXEMPLE POUR EXPLIQUER LE MODE D'EMPLOI

Convertir 13 Shillings 8 Pence en Millièmes ;

Partir en ligne verticale (colonne de Shillings) jusqu'à 13 Shillings, continuer horizontalement jusqu'à la colonne de 8 Pence. Le point d'intersection donnera la conversion en Millièmes, soit 13/8 = L.E. 0.666.—.

CONVERSION DE SHILLINGS ET PENCE EN FRACTIONS DECIMALES

PENCE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Sh.	—.—	—.00417	—.00833	—.01250	—.01666	—.02083	—.02500	—.02916	—.03333	—.03750	—.04167	—.04583
1	—.05	—.05417	—.05833	—.06250	—.06666	—.07083	—.07500	—.07916	—.08333	—.08750	—.09167	—.09583
2	—.10	—.10417	—.10833	—.11250	—.11666	—.12083	—.12500	—.12916	—.13333	—.13750	—.14167	—.14583
3	—.15	—.15417	—.15833	—.16250	—.16666	—.17083	—.17500	—.17916	—.18333	—.18750	—.19167	—.19583
4	—.20	—.20417	—.20833	—.21250	—.21666	—.22083	—.22500	—.22916	—.23333	—.23750	—.24167	—.24583
5	—.25	—.25417	—.25833	—.26250	—.26666	—.27083	—.27500	—.27916	—.28333	—.28750	—.29167	—.29583
6	—.30	—.30417	—.30833	—.31250	—.31666	—.32083	—.32500	—.32916	—.33333	—.33750	—.34167	—.34583
7	—.35	—.35417	—.35833	—.36250	—.36666	—.37083	—.37500	—.37916	—.38333	—.38750	—.39167	—.39583
8	—.40	—.40417	—.40833	—.41250	—.41666	—.42083	—.42500	—.42916	—.43333	—.43750	—.44167	—.44583
9	—.45	—.45417	—.45833	—.46250	—.46666	—.47083	—.47500	—.47916	—.48333	—.48750	—.49167	—.49583
10	—.50	—.50417	—.50833	—.51250	—.51666	—.52083	—.52500	—.52916	—.53333	—.53750	—.54167	—.54583
11	—.55	—.55417	—.55833	—.56250	—.56666	—.57083	—.57500	—.57916	—.58333	—.58750	—.59167	—.59583
12	—.60	—.60417	—.60833	—.61250	—.61666	—.62083	—.62500	—.62916	—.63333	—.63750	—.64167	—.64583
13	—.65	—.65417	—.65833	—.66250	—.66666	—.67083	—.67500	—.67916	—.68333	—.68750	—.69167	—.69583
14	—.70	—.70417	—.70833	—.71250	—.71666	—.72083	—.72500	—.72916	—.73333	—.73750	—.74167	—.74583
15	.75	—.75417	—.75833	—.76250	—.76666	—.77083	—.77500	—.77916	—.78333	—.78750	—.79167	—.79583
16	—.80	—.80417	—.80833	—.81250	—.81666	—.82083	—.82500	—.82916	—.83333	—.83750	—.84167	—.84583
17	—.85	—.85417	—.85833	—.86250	—.86666	—.87083	—.87500	—.87916	—.88333	—.88750	—.89167	—.89583
18	—.90	—.90417	—.90833	—.91250	—.91666	—.92083	—.92500	—.92916	—.93333	—.93750	—.94167	—.94583
19	—.95	—.95417	—.95833	—.96250	—.96666	—.97083	—.97500	—.97916	—.98333	—.98750	—.99167	—.99583

Conversion du Franc et Centimes en Monnaie Egyptienne

L.E.	m/m	Cent Frs.	L.E.	m/m	L.E.	m/m	Cent Frs.	L.E.	m/m	L.E.	m/m	Cent Frs.	L.E.	m/m	L.E.	m/m	Cent Frs.	L.E.	m/m
0	0004	1	0	0386	0	0100	26	1	0029	0	0197	51	1	9673	0	0293	76	2	9317
0	0008	2	0	0771	0	0104	27	1	0415	0	0200	52	2	0059	0	0297	77	2	9703
0	0012	3	0	1157	0	0108	28	1	0801	0	0204	53	2	0445	0	0301	78	3	0088
0	0015	4	0	1543	0	0112	29	1	1187	0	0208	54	2	0830	0	0305	79	3	0474
0	0019	5	0	1929	0	0116	30	1	1572	0	0212	55	2	1216	0	0309	80	3	0860
0	0023	6	0	2314	0	0120	31	1	1958	0	0216	56	2	1602	0	0312	81	3	1246
0	0027	7	0	2700	0	0123	32	1	2344	0	0220	57	2	1988	0	0316	82	3	1631
0	0031	8	0	3086	0	0127	33	1	2730	0	0224	58	2	2374	0	0320	83	3	2017
0	0035	9	0	3472	0	0131	34	1	3115	0	0228	59	2	2759	0	0324	84	3	2403
0	0039	10	0	3857	0	0135	35	1	3501	0	0231	60	2	3145	0	0328	85	3	2789
0	0042	11	0	4243	0	0139	36	1	3887	0	0235	61	2	3531	0	0332	86	3	3174
0	0046	12	0	4629	0	0143	37	1	4273	0	0239	62	2	3916	0	0336	87	3	3560
0	0050	13	0	5015	0	0147	38	1	4658	0	0243	63	2	4302	0	0339	88	3	3946
0	0054	14	0	5400	0	0150	39	1	5044	0	0247	64	2	4688	0	0343	89	3	4332
0	0058	15	0	5786	0	0154	40	1	5430	0	0251	65	2	5074	0	0347	90	3	4717
0	0062	16	0	6172	0	0158	41	1	5816	0	0255	66	2	5460	0	0351	91	3	5103
0	0066	17	0	6558	0	0162	42	1	6201	0	0258	67	2	5845	0	0355	92	3	5489
0	0069	18	0	6943	0	0166	43	1	6587	0	0262	68	2	6231	0	0359	93	3	5875
0	0073	19	0	7329	0	0170	44	1	6973	0	0266	69	2	6617	0	0363	94	3	6260
0	0077	20	0	7715	0	0174	45	1	7359	0	0270	70	2	7002	0	0366	95	3	6646
0	0081	21	0	8100	0	0177	46	1	7744	0	0274	71	2	7388	0	0370	96	3	7032
0	0085	22	0	8486	0	0181	47	1	8130	0	0278	72	2	7774	0	0374	97	3	7418
0	0089	23	0	8872	0	0185	48	1	8516	0	0282	73	2	8160	0	0378	98	3	7803
0	0093	24	0	9258	0	0189	49	1	8901	0	0285	74	2	8545	0	0382	99	3	8189
0	0096	25	0	9643	0	0193	50	1	9287	0	0289	75	2	8931	0	0385	100	3	8575

EXEMPLE

Convertir frs. 35,80 en monnaie egyptienne :

La conversion du franc se trouve à droite de la colonne Frs. et celle des centimes à gauche de la même colonne.

frs. 35,00	=	L.Eg. 1.3501
„ 0,80	=	„ 0,0309
frs. 35,80	=	L.Eg. 1.381-

MONNAIES ÉTRANGÈRES

	Frs.	cent.	L. Eg.	m/m	L. stg.	Sh.	d.
Allemagne:							
Couronne = 20 Marks	24	62	—	950	—	19	6.—
1 Mark = 100 pfennig	1	23	—	047	—	—	11.75
Autriche-Hongrie:							
Ducat	11	80	—	455	—	9	4.—
8 Florins	20	—	—	771	—	15	10.—
Florin = 100 kreutzer	2	45	—	094	—	1	11.25
20 kreutzer	—	49	—	019	—	—	4.75
Thaler "Marie Thérèse"	5	15	—	198	—	4	—.75
Bresil:							
Milreis	2	60		100	—	2	—.75
Chili:							
Condor = 10 pesos	47	28	1	824	1	17	5.—
Escudo = 2 pesos	9	45	—	364	—	7	5.75
20 Centavos	1	—	—	038	—	—	9.50
Cochinchine:							
Piastre	5	44	—	210	—	4	3.75
Colombie:							
Condor = 10 pesos	50	—	1	929	1	19	7 —
Pesos	5	—	—	193	—	3	11.50
Danemark:							
20 Kronen	27	78	1	071	1	1	11.75
Krone = 100 ore	1	38	—	053	—	1	1.25
10 ore	—	13	—	005	—	—	1.25
Etats-Unis:							
Aigle = 10 Dollars	51	65	1	992	2	—	10.50
Dollar = 100 Cents	5	16	—	199	—	4	1.—
Trade Dollar	5	40	—	208	—	4	3.25
Dine = 10 Cents	—	49	—	019	—	—	4.75
Espagne:							
Doublon = 10 escudos	25	88	—	998	1	—	5.75
Duro = 2 escudos	5	15	—	198	—	4	—.75
Escudo = 16 réaux	2	57	—	099	—	2	—.50
Peseta	—	92	—	035	—	—	8.75
Real	—	23		009	—	—	2.25
Peseta (1858)	1	—	—	038	—	—	9.50
Grèce:							
Drachme	1	—	—	038	—	—	9.50
Haïti:							
Gourde	5	—	—	193	—	3	11.50

MONNAIES ÉTRANGÈRES (suite)

	Frs.	cent.	L. Eg.	m/m	L. stg.	Sh.	d.
Indes Anglaises:							
Mohur = 15 roupies	36	83	1	421	1	9	2.—
Roupie	2	38	—	092	—	1	10.75
Japon:							
20 Yen	103	33	3	986	4	1	9.25
Yen (or)	5	17	—	199	—	4	1.—
Yen (argent)	5	39	—	208	—	4	3.25
20 Sen	—	89	—	034	—	—	8.50
Mexique:							
20 Pesos	101	99	3	934	4	—	8.50
Pesos (argent)	5	43	—	209	—	4	3.50
10 Centavos	—	54	—	021	—	—	5.25
Norvège:							
20 Kroner	27	78	1	071	1	1	11.75
Krone = 100 ore	1	38	—	053	—	1	1.25
10 Ore	—	13	—	005	—	—	1.25
Pays Bas:							
Ducat	23	66	—	913	—	18	8.75
10 Florins	20	83	—	803	—	16	5.75
Rixdaler	5	25	—	202	—	4	1.75
Florin = 100 cents	2	10	—	081	—	1	8.—
Perse:							
Thoman = 10 schahis	11	86	—	457	—	9	4.50
Shachib-kéran	2	08	—	080	—	1	7.75
Banabat = 10 schahis	1	04	—	040	—	—	10.—
Abassis = 4 schahis	.—	41	—	016	—	—	4.—
Pérou:							
20 Sols	100	—	3	857	3	19	1.50
1 Sol	5	—	—	193	—	3	11.50
1 Dinero	—	50	—	019	—	—	4.75
Portugal:							
Couronne = 10 Milreis	56	—	2	160	2	4	3.75
Milreis (or)	5	60	—	216	—	4	5.25
Teston = 100 reis	—	52	—	020	—	—	5.—
Roumanie:							
20 Leys	20	—	—	771	—	15	10.—
Ley = 100 banis	1	—	—	038	—	—	9.50
Russie:							
Rouble = 100 kopeks	4	—	—	154	—	3	2.—
Tchetvertak	1	—	—	038	—	—	9.50
Pietak = 5 kopeks	—	11	—	004	—	—	1.—

ANCIENNES MONNAIES

	FRANCS		L.Eg.	m/m	£	Sh.	d.
Angleterre - Guinée	26	47	1	021	1	1	—
Autriche - Demi Souverain .	17	58	—	678	—	13	11
Espagne - Pistole = 8 écus	83	93	3	237	3	6	5
Gênes - Doppia	39	50	1	524	1	11	3 1/4
Hamburg - Ducat.	11	86	—	457	—	9	4 1/2
Milan - Scudo = 6 Lire .	4	61	—	178	—	3	8
,, - Lira	—	76	—	029	—	—	7 1/4
Naples - Ducato	4	25	—	164	—	3	4 1/2
Parme - Zecchino	11	95	—	461	—	9	5 1/2
Portugal - Moeda d'ouro .	33	96	1	310	1	6	10 1/2
Prusse - Ducat.	11	77	—	454	—	9	3 3/4
,, - Frédéric	20	80	—	802	—	16	5 1/2
Piemont - Zecchino	11	94	—	460	—	9	5 1/4
,, - Scudo = 6 Lire .	7	07	—	273	—	5	7 1/4
Rome - Pistola	17	27	—	666	—	13	8
,, - Zecchino	11	80	—	455	—	9	4
,, - Scudo	5	38	—	207	—	4	3
Sardaigne - Carlino.	49	33	1	903	1	19	— 1/2
Toscane - Zecchino	21	54	—	831	—	17	— 3/4
,, - Francescone . . .	5	61	—	216	—	4	5 1/4
,, - Paolo = 8 Crazie	—	56	—	021	—	—	5 1/4
Grèce Ancienne							
Dramme	—	93	—	036	—	—	9
Mine = 100 Drammes	92	68	3	575	3	13	4
Talent d'argent = 60 Mines.	5561	—	214	515	220	—	3 3/4
Talent d'or = 600 Mines.	55609	—	2145	117	2200	2	5
Rome Ancienne							
Sestertius, ou Nummus	—	20	—	008	—	—	2
Denarus = 4 Sestertii . . .	—	81	—	031	—	—	7 3/4
Aureus = 100 Sestertii . . .	20	38	—	786	—	16	1 1/2
Talentus grand 32.000 Sestertii	6522	—	251	586	258	—	9
Talentus petit 24.000 Sestertii	4491	—	173	240	177	13	8

INTÉRÊTS COMPOSÉS

Valeur, à la fin de *n* années, de 1 Franc placé à intérêt composé

Nombre d'années n.	TAUX DE L'INTÉRÊT				
	T = 3	T = 4	T = 4 1/2	T = 5	T = 6
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1	1.030	1.040	1.045	1.050	1.060
2	1.060	1.081	1.092	1.102	1.123
3	1.092	1.124	1.141	1.157	1.191
4	1.125	1.169	1.192	1.215	1.262
5	1.159	1 216	1.246	1.276	1.338
6	1.194	1.265	1.302	1.340	1.418
7	1.229	1.315	1.360	1.407	1.503
8	1.266	1 368	1 422	1.477	1.593
9	1.304	1.423	1.486	1.551	1.689
10	1.343	1.480	1.552	1.628	1 790
11	1.384	1.539	1.622	1.710	1.898
12	1.425	1.601	1 695	1.795	2.012
13	1.468	1.665	1.772	1.885	2.132
14	1.512	1.731	1.851	1.979	2.260
15	1.557	1.800	1 935	2.078	2.396
16	1.604	1 872	2.022	2.182	2.540
17	1.652	1.947	2.113	2.292	2.692
18	1.702	2 025	2.208	2.406	2.854
19	1.753	2.106	2.307	2.526	3.025
20	1.806	2.191	2 411	2 653	3.207
21	1.860	2.278	2.520	2.785	3.399
22	1.916	2.369	2.633	2.925	3.603
23	1.973	2.464	2.752	3 071	3.819
24	2.032	2.563	2.876	3.225	4.048
25	2.093	2.665	3.005	3.386	4.291

EXEMPLE

Quel est, au bout de 22 ans, le capital produit par 1.200 Francs placés à intérêts composés au taux de 4 % par an?

Le nombre 2.369, qui correspond à n. 22 et a T = 4, est la valeur de 1 Fr. au bout de 22 ans. En la multipliant par 1200, on trouve Frs. 2842,80 qui est la valeur de 1200 Francs au bout de 22 ans.

AMORTISSEMENT

Temps nécessaire pour opérer l'amortissement d'un capital

TAUX T. de l'amortissement T.	TAUX DE L'INTÉRÊT									
	T = 3		T = 4		T = 4 1/2		T = 5		T = 6	
	ANS	JOURS	ANS	JOURS	ANS	JOURS	ANS	JOURS	ANS	JOURS
—.001	116	64	94	250	86	358	80	214	70	201
—.002	93	292	77	228	71	264	66	284	58	341
—.0025	86	283	72	87	66	326	62	146	55	88
—.003	81	45	67	324	62	361	58	317	52	91
—.004	72	146	61	51	56	337	53	126	47	213
—.005	65	304	56	8	52	114	49	54	44	7
—.006	60	225	51	341	48	226	45	285	41	56
—.007	56	120	48	202	45	204	42	359	38	279
—.0075	54	164	47	23	44	76	41	273	37	259
—.008	52	261	45	250	42	350	40	220	36	266
—.009	49	222	43	76	40	258	38	197	34	350
—.01	46	328	41	13	38	266	36	265	33	144
—,011	44	187	39	40	36	355	35	40	32	1
—.012	42	140	37	141	35	146	33	241	30	274
—.0125	41	147	36	216	34	245	32	361	30	61
—.013	40	172	35	304	33	256	32	126	29	224
—.014	38	271	34	153	32	248	31	55	28	210
—.015	37	61	33	47	31	181	30	20	27	227
—.016	35	266	31	344	30	148	29	16	26	271
—.017	34	148	30	309	29	145	28	40	25	338
—.0175	33	285	30	121	28	336	27	244	25	197
—.018	33	66	29	304	28	168	27	88	25	60
—.019	32	19	28	325	27	216	26	158	24	167
—.02	31	—	28	4	26	284	25	247	23	289
—.0225	28	243	26	18	24	350	23	359	22	109
—.025	26	246	24	132	23	143	22	189	21	1
—.0275	24	349	22	327	22	8	21	86	19	316
—.03	23	164	21	220	20	299	20	38	18	312
—.0325	22	45	20	167	19	271	19	34	17	347
—.035	20	344	19	158	18	285	18	68	17	50
—.0375	19	322	18	186	17	334	17	133	16	145
—.04	18	341	17	246	17	46	16	227	15	265

EXEMPLE — *Quel est le temps nécessaire pour amortir un capital, le taux d'amortissement* T *étant de 2 % ou 0,02 et le taux de l'intérêt* T *5 % ?*

En lisant sur la table le nombre qui se trouve dans la colonne verticale T = 5 et dans la colonne horizontale 0.02, on trouve 25 ans et 247 jours.

TAUX DE L'AMORTISSEMENT

nécessaire pour amortir un capital dans un nombre *n* d'années

Nombre d'années n.	TAUX DE L'INTÉRÊT				
	T = 3	T = 4	T = 4 ½	T = 5	T = 6
	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.
1	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
2	— 492	—.490	—.488	—.487	—.485
3	—.323	—.320	—.318	—.317	—.314
4	—.239	—.235	—.233	—.232	—.228
5	—.188	—.184	—.182	—.180	—.177
6	—.154	—.150	—.148	—.147	—.143
7	—.130	—.126	—.124	—.122	—.119
8	—.112	—.108	—.106	—.104	—.101
9	—.098	—.094	—.092	—.090	—.087
10	—.087	—.083	—.081	—.079	—.075
11	—.078	—.074	—.072	—.070	—.066
12	—.070	—.066	—.064	—.062	—.059
13	—.064	—.060	—.058	—.056	—.052
14	—.058	—.054	—.052	—.051	—.047
15	—.053	—.049	—.048	—.046	—.042
16	—.049	—.045	—.044	—.042	—.038
17	—.045	—.042	— 040	—.038	—.035
18	—.042	—.038	—.037	—.035	—.032
19	—.039	—.036	—.034	—.032	—.029
20	—.037	—.033	— 031	—.030	—.027
21	—.034	—.031	—.029	—.027	—.025
22	—.032	—.029	—.027	—.025	—.023
23	—.030	— 027	—.025	—.024	—.021
24	—.029	—.025	—.023	— 022	—.019
25	—.027	—.024	—.022	— 020	—.018
26	—.025	—.022	—.021	—.019	—.016
27	—.024	—.021	—.019	—.018	—.015
28	—.023	— 020	—.018	—.017	—.014
29	— 022	—.018	—.017	—.016	—.013
30	—.021	—.017	—.016	—.015	—.012
31	—.019	—.016	—.015	—.014	—.011
32	—.019	—.015	—.014	—.013	—.011
33	—.018	—.015	—.013	—.012	—.010
34	—.017	—.014	—.012	—.011	—.009
35	—.016	—.013	—.012	—.011	—.008

EXEMPLE — *Quel est le taux d'amortissement nécessaire pour amortir un capital quelconque dans 30 ans, le taux de l'intérêt* T *étant 3 %?*

Le nombre de la table qui correspond à n = 30 et à T = 3 est —.021; donc on devra payer, chaque année, 2 Fr. 10 % du capital pour l'amortir dans 30 ans.

VALEUR ACTUELLE DE 1 FRANC

payable à la fin de *n* années

Nombre d'années n.	TAUX DE L'INTÉRÊT				
	T = 3	T = 4	T = 4 1/2	T = 5	T = 6
	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.
1	—.970	—.961	—.956	— 952	—.943
2	—.942	—.924	—.915	—.907	—.889
3	—.915	—.888	—.876	—.863	—.839
4	—.888	—.854	—.838	—.822	—.792
5	—.862	—.821	—.802	—.783	—.747
6	—.837	—.790	—.767	—.746	—.704
7	—.813	—.759	—.734	—.710	—.665
8	—.789	—.730	—.703	—.676	—.627
9	—.766	— 702	—.672	—.644	—.591
10	—.744	—.675	—.643	—.613	—.558
11	—.722	—.649	—.616	—.584	—.526
12	—.701	—.624	—.589	—.556	—.496
13	—.680	—.600	—.564	—.530	—.468
14	—.661	—.577	—.539	—.505	—.442
15	—.641	—.555	—.516	—.481	—.417
16	—.623	—.533	—.494	—.458	—.393
17	—.605	—.513	—.473	—.436	—.371
18	—.587	—.493	— 452	—.415	—.350
19	—.570	—.474	—.433	—.395	—.330
20	—.553	—.456	—.414	—.376	—.311
21	—.537	—.438	—.396	—.358	—.294
22	—.521	—.421	—.379	—.341	—.277
23	—.506	—.405	—.363	—.325	—.261
24	—.491	—.390	—.347	—.310	—.246
25	—.477	—.375	—.332	—.295	—.223
26	—.463	—.360	—.318	—.281	—.219
27	—.450	—.346	—.304	—.267	—.207
28	—.437	—.333	—.291	—.255	—.195
29	—.424	—.320	—.279	—.242	—.184
30	—.411	—.308	—.267	—.231	—.174
31	—.399	—.296	—.255	—.220	—.164
32	—.388	—.285	—.244	—.209	—.154
33	—.377	—.274	— 233	—.199	—.146
34	—.366	—.263	—.223	—.190	— 137

EXEMPLE — *Quelle est la somme qu'il faudrait payer actuellement pour se libérer d'une somme de 4000 Francs, exigible dans 25 ans, le taux de l'intérêt étant de 4 %?*

La fraction —.375 qui correspond dans la table ci dessus à n = 25 et à T = 4, est la valeur actuelle de 1 Fr. En la multipliant par 4000 Frs. on obtient le montant de 1500 Frs. qui représente la valeur actuelle de la somme de 4000 Francs payable dans 25 ans.

Annuités au moyen desquelles l'on peut amortir un capital de 100 Francs

Nombre d'années n	TAUX DE L'INTÉRÊT								
	2 %	2 1/2	3	3 1/2	4	4 1/2	5	5 1/2	6
	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.
1	102.—	102.500	103.—	103.500	104.—	104.500	105.—	105.500	106.—
2	51.5049	51.8827	52.2610	52.6400	53.0196	53.3997	53.7804	54.1618	54.5436
3	34.6764	35.0137	35.3530	35.6934	36.0348	36.3773	36.7208	37.0654	37.4109
4	26.2623	26.5817	26.9027	27.2251	27.5490	27.8743	28.2011	28.5294	28.8591
5	21.2158	21.5246	21.8354	22.1481	22.4627	22.7791	23.0974	23.2176	23.7396
6	17.8525	18.1549	18.4597	18.7668	19.0761	19.3878	19.7017	20.0178	20.3362
7	15.4511	15.7495	16.0506	16.3544	16.6609	16.9701	17.2819	17.5964	17.9135
8	13.6509	13.9467	14.2456	14.5476	14.8527	15.1609	15.4721	15.7864	16.1035
9	12.2515	12.5456	12.8433	13.1446	13.4492	13.7574	14.0690	14.3839	14.7022
10	11.1326	11.4258	11.7230	12.0241	12.3290	12.6378	12.9504	13.2667	13.5867
11	10.2177	10.5105	1.08077	11.1091	11.4149	11.7248	12.0388	12.3570	12.6792
12	9.4559	9.7487	10.0462	10.3483	10.6552	10.9666	11.2825	11.6029	11.9277
13	8.8118	9.1048	9.4029	9.7061	10.0143	10.3275	10.6455	10.9684	11.2960
14	8.2601	8.5536	8.8526	9.1570	9.4668	9.7820	10.1023	10.4279	10.7584
15	7.7825	8.0766	8.3766	8.6825	3.9941	9.3113	9.6342	9.9625	10.2962
16	7.3650	7.6598	7.9610	8.2684	8.5820	8.9015	9.2269	9.5582	9.8952
17	6.9969	7.2927	7.5952	7.9043	8.2198	8.5417	8.8699	9.2041	9.5444
18	6.6702	6.9670	7.2708	7.5816	7.8993	8.2236	8.5546	8.8919	9.2356
19	6.3781	6.6760	6.9813	7.2940	7.6138	7.9407	8.2745	8.6150	8.9620
20	6.1156	6.4147	6.7215	6.0361	7.3581	7.6876	8.0242	8.3679	8.7184
21	5.8184	6.1787	6.4871	6.8036	7.1280	7.4600	7.7996	8.1464	8.5004
22	5.6631	5.9646	6.2747	6.5932	6.9198	7.2545	7.5970	7.9471	8.3045
23	5.4678	5.7696	6.0813	6.4018	6.7309	7.0682	7.4136	7.7669	8.1278
24	5.2871	5.5912	5.9047	6.2272	6.5586	6.8987	7.2470	7.6035	7.9679
25	5.1220	5.4275	5.7427	6.0674	6.4011	6.7439	7.0952	7.4549	7.8226
26	4.9699	5.2768	5.5938	5.9205	6.2567	6.6021	6.9564	7.3193	7.6904
27	4.8293	5.1376	5.4564	5.7852	6.1238	6.4719	6.8291	7.1952	7.5697
28	4.6989	5.0087	5.3293	5.6602	6.0012	6.3520	6.7122	7.0814	7.4592
29	4.5778	4.8891	5.2114	5.5445	5.8879	6.2414	6.6045	6.9768	7.3572
30	4.4649	4.7777	5.1019	5.4371	5.7830	6.1391	6.5051	6.8805	7.2648
31	4.3596	4.6739	4.9998	5.3372	5.6855	6.0443	6.4132	6.7916	7.1792
32	4.2610	4.5768	4.9046	5.2441	5.5948	5.9563	6.3280	6.7095	7.1002
33	4.1686	4.4859	4.8156	5.1572	5.5103	5.8744	6.2490	6.6334	7.0272
34	4.0818	4.4006	4.7321	5.0759	5.4314	5.7981	6.1755	6.5629	6.9598
35	4.0002	4.3205	4.6539	4.9998	5.3577	5.7270	6.1071	6.4974	6.8973

EXEMPLE

Avec quelle annuité pourra-t-on amortir en 30 ans un capital placé à 5 1/2 % ?

Le nombre qui correspond à n. = 30 et à T = 5 1/2 est 6.88, donc on devra payer 6.88 % du capital pour l'amortir en 30 ans.

Poids et Mesures

TABLEAU DES MESURES METRIQUES LEGALES DE FRANCE

LOI DU 11 JUILLET 1903

relative aux unités fondamentales du système métrique

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article Premier. — L'article 2 de la loi du 19 frimaire an VIII est remplacé par la disposition suivante:

« Des étalons prototypes du système métrique sont le mètre international et le kilogramme international qui ont été sanctionnés par la Conférence Générale des Poids et Mesures, tenue à Paris en 1889, et qui sont déposés au Pavillon de Breteuil, à Sèvres.

« Les copies des prototypes internationaux, déposées aux archives nationales (mètre No. 8 et kilogramme No. 35), sont les étalons légaux pour la France.

Art. 2. — Le tableau des mesures légales annexé à la loi du 4 Juillet 1837 sera modifié conformément à l'article précédent par décret rendu après avis du Bureau National des Poids et mesures.

TABLEAU DES MESURES LÉGALES

Noms	Valeurs	Signes
Mesures de longueur		
Myriamètre	10.000 mètres	*Mm*
Kilomètre	1.000 mètres	*km*
Hectomètre	100 mètres	*hm*
Décamètre	10 mètres	*dam*
Mètre (1)	Unité fondamentale . . .	*m*
Décimètre	Dixième du mètre . . .	*dm*
Centimètre	Centième du mètre . . .	*cm*
Millimètre	Millième du mètre . . .	*mm*

(1) Le mètre est la longueur à la température de zéro du prototype international, en platine iridié, qui a été sanctionné par la Conférence générale des poids et mesures tenue à Paris.

Noms	Valeurs	Signes
Mesures agraires		
Hectare	10.000 mètres carrés	*ha*
Are	100 mètres carrés	*a*
Centiare	Mètre carré	*ca* ou m^2
Mesures de bois		
Décastère	10 stères	*das*
Stère	Mètre Cube	*s* ou *m*
Décistère	Dixième du stère	*ds*
Mesures de masse ou de poids (2)		
Tonne	1000 kilogrammes	*t*
Quintal mètrique	100 kilogrammes	*q*
Kilogramme (3)	Unité fondamentale	*kg*
Hectogramme	100 grammes	*hg*
Décagramme	10 grammes	*dag*
Gramme	Millième du kilogramme	*g*
Decigramme	Dixième du gramme	*dg*
Centigramme	Centième du gramme	*cg*
Milligramme	Millième du gramme	*mg*
Mesures de capacité		
Kilolitre	1000 litres	*kl*
Hectolitre	100 litres	*hl*
Décalitre	10 litres	*dal*
Litre (4)		*l*
Decilitre	Dixième du litre	*dl*
Centilitre	Centième du litre	*cl*
Millilitre	Millième du litre	*ml*

en 1889 et qui est déposé au Pavillon de Breteuil, à Sèvres. — La copie No. 8 de ce prototype nternational, déposée aux archives nationales, est l'étalon légal pour la France.

La longueur du métre est très approximativement la dixmillionième partie du quart du méridien terrestre, qui a été prise comme point de départ pour l'établir.

L'unité de surface et l'unité de volume sont respectivement le mètre carré — m^2 — et le mètre cube — m^3 —. On donne à la première le nom de centiare quand elle s'applique à la mesure des terrains et la seconde le nom de stère quand elle s'applique à la mesure de bois.

(2) La masse d'un corps correspond à la quantité de matière qu'il contient, son poids est l'action que la pesanteur exerce sur lui. En même lieu, ces deux grandeurs sont proportionnelles l'une à l'autre : dans le langage courant, le terme poids est employé dans le sens de masse.

(3) Le kilogramme est la masse de prototype international, en platine iridié qui a été sanctionné par la Conférence générale des poids et mesures tenue à Paris en 1889, et qui est déposé au Pavillon de Breteuil, à Sèvres. — La copie No. 35 de ce prototype international, déposée aux Archives Nationales, est l'étalon légal pour la France.

La masse du kilogramme est très approximativement celle de un décimètre cube d'eau à son maximum de densité, qui a été prise comme point de départ pour l'établir.

(4) Le litre est le volume occupé par un kilogramme d'eau pure à son maximum de densité et sous la pression atmosphérique normale.

Le volume du litre est très approximativement égal à un décimètre cube.

MESURES SPECIALES USITEES DANS LA MARINE

Mesures de longueur

Mille géographique de 15 au degré de l'équateur..... ... ... 7.420
Lieue de 18 au degré du méridien... ... ... 6.173
Lieue de 25 au degré du méridien... ... ... 4.445
Lieue marine ou géographique de 20 au degré 5.556
Mille marin de 60 au degré, ou arc du meridien d'une minute, ou tiers de lieue marine... ... ... 1.852
Brasse,5 pieds 1m,624
Encâblure nouvelle 200m,000
Encâblure ancienne, 100 toises 194m,904
Nœud (mesure de vitesse) 1.852 mètres, ou 1 mille à l'heure ou 0m,5144 par seconde.

Mesures topographiques

Lieue marine carrée de 20 au degré..... ... ... 30.8642
Mille marin carré de 60 au degré..... ... ... 3.4293
Mille anglais carré 2.5899

Kilomètre carré (0,03240 lieue marine carrée)
» » (0,29157 mille marin carré).
» » (0,38612 mille anglais carré).

Mesures de volume

Tonneau de jauge... ... ... 2,83 mètres cubes

---

MESURES SPECIALES D'UN USAGE GENERAL POUR CERTAINES SUBSTANCES

Carat. — Les diamants, pierres précieuses et perles sont évalués par carats. Le carat vaut:

En France... ... ... g. 0,200
En Angleterre et en Allemagne » 0,2055
En Hollande ... ... » 0,205894
Au Brésil... ... ... » 0,1922

Il y a lieu de distinguer le carat poids et le carat titre. Ce dernier représente le 24e. d'une unité d'or : ainsi l'or à 23 carats contient 23 parties d'or fin et 1 partie d'alliage.

Once. — Pour l'or et l'argent, on compte par onces (oz) de g 31,103496 deniers (dwt) de 1 gr,55 et grains (grn) de 0 gr,0647.

Baril. — Le pétrole est compté officiellement, en Amérique, par barils de 42 gallons (159 litres). Pratiquement, il arrive dans des barils de 50 à 52 gallons.

Bouteille. — Le mercure est généralement évalué en bouteilles (bottles, flasks, frascos) de kg. 34,65.

MESURES ANGLAISES

Noms systématiques	Valeurs relatives	Valeurs en mesures françaises
Mesures de longueur		**Mètres**
Inch ou pouce		0.02540
Foot ou pied	12 In.	0.30479
YARD	3 Ft.	0.91438
Fathom (brasse)	2 Yds.	1.82877
Pole Rod ou perch	5,5 Yds.	5.02909
Chain	4 Poles	20.11636
Furlong	220 Yds.	201.1636
Mile	1760 Yds.	1.609.3088
Lieue marine	3,454 mi.	5.558.5525
Mesures de superficie		**Mètres carrés**
Square inc ou p. C.		0.000645
Square foot ou p. C.	144 pouces carrés	0.0929
Square yard	9 pieds carrés	0.8361
Square pole	30 yds. carrés	25.292
Square rood	1210 yds. carrés	1.011.68
Square acre	4840 yd.s carrés	4.046.72
Mesures de capacité		**Litres**
Gill		0.1420
Pint	4 Gills	0.5679
Quart	2 Pts.	1.1359
GALLON	4 Qts	4.5435
Peck	2 Gals	9.0869
Bushel	4 Pcks	36.3477
Quarter	8 bushels	290.7813
Load	5 quarters	1.453.9065
Chaldron	36 bushels	10.468.1268
Mesures cubiques		**Mètres cubes**
Cubic inc		0.000016
Cubic foot	1728 pouces cubes	0.028315
CUBIC YARD	27 pieds cubes	0.764505
Tonneau de mer	40 pieds cubes	1.1326
Poids Troy		**Grammes**
Grain		0.065
Penny weight	24 grains.	1.555
Ounce	20 pennyweight	31.103
Pound Troy	12 ounces	373.233

MESURES ANGLAISES (Suite)

Noms systématiques	Valeurs relatives	Valeurs en mesures françaises
Avoir du Poids		**Grammes**
Dram	. . . . .	1.772
Ounce	16 Drams	28.350
POUND	16 Ounces	453.593
Stone	14 Pounds	6.350.297
Quarter	2 Stones	12 700.594
Hundred weight . .	4 Quarters	50.802.377
Ton	20 Cwt.	1.016.047.541

Outre cette tonne de 1.016 kg. (2240 pounds), il existe une tonne de 907 kg. (2000 pounds), dite short ton, peu usitée en Angleterre, mais d'un emploi général aux Etats-Unis, où elle sert pour exprimer des poids de charbon; pour les autres masses lourdes (locomotives par exemple), les poids sont généralement exprimés en livres, et non en tonnes.

POIDS EGYPTIENS

Table de conversion de Cantars en Rotolis, Okes, Kilogr. et Livres (lbs)

Cantars	Rotolis	Okes	Kilogr.		Libras	
1	100	36	44	928	99	049223
5	500	180	224	640	495	246115
10	1000	360	449	280	990	492230
20	2000	720	898	560	1980	984460
25	2500	900	1123	200	2476	230575
50	5000	1800	2246	400	4952	461150
75	7500	2700	3369	600	7428	691725
100	10000	3600	4492	800	9904	922300
250	25000	9000	11232	000	24762	305750
500	50000	18000	22464	000	49524	611500
750	75000	27000	33696	000	74286	917250
1000	100000	36000	44928	000	99049	223000
1250	125000	45000	56160	000	123811	528750
1500	150000	54000	67392	000	148573	834500
1750	175000	63000	78624	000	173336	140250
2000	200000	72000	89856	000	198098	446000
2250	225000	81000	101088	000	222860	751750
2500	250000	90000	112320	000	247623	047500
2750	275000	99000	123552	000	272385	363250
3000	300000	108000	134784	000	297147	669000
3250	325000	117000	146016	000	321909	974750
3500	350000	126000	157248	000	346672	280500
3750	375000	135000	168480	000	371434	586250
4000	400000	144000	179712	000	396196	892000
4250	425000	153000	190944	000	420959	197750
4500	450000	162000	202176	000	445721	503500
4750	475000	171000	213408	000	470483	809250
5000	500000	180000	224640	000	495246	115000

CONVERSION DES POIDS EGYPTIENS

Noms et Valeurs		Mesures Métriques	Mesures Anglaises
1 Dirhem . . .	16 kirats ou 64 kamhas . . .	0.003.120 kilogrammes	1.760.875 Drams
1 Okieh	12 dirhems	0.037.440 »	1.320.656 Ounces
1 Rotl	12 okieh ou 144 dirhems . .	0.449.280 »	0.990.492 Pounds
1 Oke	400 dirhems ou 6400 kirats .	1.248.000 »	2.751.367 »
1 Kantar . . .	100 rotolis ou 36 okes	44.928.000 »	99.049.223 »
1 Hamlah . . .	60 okes	74.880.000 »	165.082.039 »
1 Kant. d'Alex.	112 okes	139.776.000 »	308.153.139 »
1 Heml	200 okes	249.600.000 »	550.273.463 »
POUR OBJETS PRÉCIEUX			
1 Mithkal . . .	$1\,^1/_2$ dirhems ou 24 kirats. . .	4.680.000 grammes	72.223.392 Grams Troy
1 Dirhem . . .	. . . . .	3.120.000 »	48.148.928 » »
1 Kirat	$^1/_{16}$ dirhems ou 4 kamhas . .	0.195.000 »	3.009.308 » »
1 Kamha . . .	$^1/_4$ kirats ou $^1/_{64}$ dirhems . . .	0.048.750 »	0.752.327 » »

CONVERSION DES POIDS EGYPTIENS

Okes	Conversion des Okes		
	Kilogrammes	Pounds	Rotolis
100.000	124.800	275.137	277.778
200.000	249.600	550.273	555.556
300.000	374.400	825.410	833.333
400.000	499.200	1.100.547	1.111.111
500.000	624.000	1.375.684	1.388.889
600.000	748.800	1.650.820	1.666.667
700.000	873.600	1.925.957	1.944.444
800.000	998.400	2.201.094	2.222.222
900.000	1.123.200	2.476.230	2.500.000

Rotolis	Conversion des Rotolis		
	Okes	Kilogrammes	Pounds
100.000	36.000	44.928	99.049
200.000	72.000	89.856	198.098
300.000	108.000	134.784	297.148
400.000	144.000	179.712	396.197
500.000	180.000	224.640	495.246
600.000	216.000	269.568	594 295
700.000	252.000	314.496	693.344
800.000	288.000	359.424	792.394
900.000	324.000	404.352	891 443

Conversion des Mithkals			Conversion des Mithkals		
Mithkal	Grammes	Gramm. Troy	Mithkal	Grammes	Gramm. Troy
1.000	4.680	72.223	6.000	28.080	433,340
2.000	9.360	144 447	7.000	32.760	505.564
3.000	14.040	216.670	8.000	37.440	577.787
4.000	18.720	288.894	9.000	42 120	650.011
5 000	23.400	361.117	10.000	46.800	722.234

Conversion des Mesures Egyptiennes

Noms et Valeurs	Mesures Métriques	Mesures Anglaises
1 Ardeb	198.— Litres	5.447.392 Bushel
1 Webah ($^1/_6$ de ardeb)	33.— „	3.631.595 Pecks
1 Kilah	16.50 „	3.631.595 Gallon
1 Roub' ($^1/_2$ de kilah)	8.25 „	1.815.797 „
1 Malwa ($^1/_4$ de kilah)	4.125 „	3.631.595 Quarts
1 Kadah ($^1/_8$ de kilah)	2.062.5 „	1.815.797 „
1 Nesf Kadah ($^1/_2$ de kadah)	1.031.25 „	1.815.797 Pints
1 Roubaah ($^1/_4$ de kadah)	0.515.625 „	3.631.596 Gills
1 Toumnah ($^1/_8$ de kadah)	0.257.812.5 „	1.815.797 „
1 Karroubah ($^1/_{16}$ de kadah)	0.128.906.25 „	0.907.898 „
1 Kirat ($^1/_{32}$ de kadah)	0.064.453 125 „	0.453.949 „
Daribah (8 ardebs)	1584.—	43.579.142 Bushel
Farde grande (14 roub')	115.500 „	3.177.645 „
Farde pelite (7 roub')	57.750 „	1.588.822 „

Conversion des Mesures Egyptiennes

Le Kadah, ses multiples et ses diviseurs

1 MALWAH = 2 kadahs
1 ROUBS = 4 „ = 2 malwah
1 KEILAH = 8 „ = 4 „ = 2 roubs
1 WEBAH = 16 „ = 8 „ = 4 „ = 2 kilah
1 ARDEB = 96 „ = 48 „ = 24 „ = 12 „ = 6 webah

1 NESF KADAH = $^1/_2$ kadah
1 ROUBAAH = $^1/_4$ „ = $^1/_2$ nesf kadah
1 TOUMNAH = $^1/_8$ „ = $^1/_4$ „ = $^1/_2$ roub.
1 KARROUBAAH = $^1/_{16}$ „ = $^1/_8$ „ = $^1/_4$ „ = $^1/_2$ toum
1 KIRAT = $^1/_{32}$ „ = $^1/_{16}$ „ = $^1/_8$ „ = $^1/_4$ „ = $^1/_2$ kar.

CONVERSION DES MESURES EGYPTIENNES

Ardebs	Conversion des Ardebs		
	Litres	Gallons	Bushels
100.000	19.800.000	4.357.914	544.739
200.000	39.600.000	8.715.827	1.089.478
300.000	59.400.000	13.073.741	1.634.218
400.000	79.200.000	17.431.654	2.178.957
500.000	99.000.000	21.789.568	2.723.696
600.000	118.800.000	26.147.482	3.268.435
700.000	138.600.000	30.505.395	3.813.174
800.000	158.400.000	34.863.309	4.357.914
900.000	178.200.000	39.221.222	4.902.653

Kilah	Conversion des Kilahs		
	Litres	Gallons	Bushels
100.000	1.650.000	363.160	45.395
200.000	3.300.000	726.319	90.790
300.000	4.950.000	1.089.479	136.185
400.000	6.600.000	1.452.638	181.580
500.000	8.250.000	1.815.798	226.975
600.000	9.900.000	2.178.957	272.370
700.000	11.550.000	2.542.117	317.765
800.000	13.200.000	2.950.276	363.160
900.000	14.850.000	3.268.436	408.555

Kadah	Conversion des Kadahs		
	Litres	Gallons	Bushels
100.000	206.250	45.395	5.674
200.000	412.500	90.790	11.349
300.000	618.750	136.185	17.023
400.000	825.000	181.580	22.697
500.000	1.031.250	226.985	28.372
600.000	1.237.500	272.370	34.046
700.000	1.443.750	317.765	39.721
800.000	1.650.000	363.160	45.395
900.000	1.856.250	408.555	51.069

CONVERSION DES MESURES EGYPTIENNES

Noms	Mètres	Inches	Yards
1 Diraa-Baladi	0.58	22.835.058	0.634.307.2
1 Diraa-Mimari	0.75	29.528.1	0.820.225
1 Kasabah	3.55	139.766.304	3.882.397

Diraa-Baladi	Conversion des Diraa-Baladi		
	Mètres	Inches	Yards
100.000	58.000	2.283.506	63.431
200.000	116.000	4.567.012	126.861
300.000	174.000	6.850.517	190.292
400.000	232.000	9.134.023	253.723
500.000	290.000	11.417.529	317.154
600.000	348.000	13.701.035	380.584
700.000	406.000	15.984.541	444.015
800.000	464.000	18.268.046	507.446
900.000	522.000	20.551.552	570 876

Diraa-Mimari	Conversion des Diraa-Mimari		
	Mètres	Inches	Yards
100.000	75.000	2.952.810	82.023
200.000	150.000	5.905.620	164.045
300.000	225.000	8.858.430	246.068
400.000	300.000	11.811.240	328.090
500.000	375.000	14.764.050	410.113
600.000	450.000	17.716.860	492.135
700.000	525.000	20.669.670	574.158
800.000	600.000	23.622.480	656.180
900.000	675.000	26.575.290	738.203

PRINCIPALES MESURES

des Pays étrangers n'employant pas le Système mètrique

Pays	Noms	Valeurs
	Mesures de longueur	
BULGARIE	archine	0 m, 67
RUSSIE	pied	1 m, 304
	archine (unité)	0 m, 711
	sagène	2 m, 133
	verste	1 km, 066
TURQUIE	archine	0 m, 757
	pic archene halebi	0 m, 685
	pic archene indasé	0 m, 652
CHINE	ying	35 m, 80
INDES ANGLAISES	cubit ou hant	1 m, 828
JAPON	shaku (unité)	0 m, 303
PERSE	guèze ordinaire	0 m, 63
EGYPTE	diraa baladi (tissus)	0 m, 58
	diraa mimari (architec)	0 m, 75
	kassabah	3 m, 55
HAITI	aune	1 m, 188
	Mesures de poids	
BULGARIE	oka	1 kg, 284
RUSSIE	fount (unité)	0 kg, 409
	poud	16 kg, 380
TURQUIE	oke	1 kg, 283
	kantar	56 kg, 450
CHINE	picul (100 catties)	60 kg, 480
INDES ANGLAISES	bazar Maund	37 kg, 251
	bazar de factorerie	33 kg, 865
JAPON	kan (unité)	3 kg, 750
PERSE	batman	2 kg, 970
EGYPTE	rotl	0 kg, 449
	oke	1 kg, 248
	kantar	44 kg, 928
HAITI	livre	0 kg, 489

La signification des abréviations commerciales

C. I. F. / **C. A. F.**	cout, assurances, fret.
F. O. B.	franco bord.
F. P. A.	franco d'avaries particulière
A. d. r.	contre tous risques.
A. m.	avant midi.
B/D	tocant d'eau sur la barre.
B/L	connaissement.
C. et F.	cout et fret.
C. et I.	cout et assurance.
C. f.	pied cube
C. L.	charge complète
C. O. D.	comptant à la livraison.
Cont.	continent.
C/P	charte-partie.
C. t. l.	perte censée totale.
Cwt.	20me partie de la tonne anglaise.
D.	denier.
D. F.	fret.
Dw.	portée en lourd.
E. et o. e.	sauf erreurs et omissions.
F. A. S.	free palonside (sous palan)
F. c. s. r. etc. c.	— franc de risque de capture, saisie, émeutes et troubles civils.
F. f. a.	sous palan.
F. O.	pour ordres.
F. o. w.	immédiatem. après la réouverture de la navigation.
F. o. r.	free on rail.
F. o. t.	franco sur wagon.
Ft.	pied.
G. A.	avarie grosse ou commune.
G. B.	Grande-Bretagne.
Inst.	mois courant.
L. C. I.	charge incomplète.
Lbs.	livres 453 gr., ou avoir du poids.
M. a. b.	mise à bord.
Max.	maximum.
Min.	minimum.
Lest.	sans marchandises.
M/R	reçu du Ier officier du bord.
Mt.	cubage.
O. r.	risque du propriétaire.
Oz.	once.
P A.	avarie particulière.
P/C	pied ou cube.
P. M.	après midi.
Ppd.	payé d'avance.
Prox	mois prochain.
R. d.	jours courants.
S. b. f.	sauf bonne fin.
S. et h. ex.	— dimanches et jours fériés exceptés.
S. i.	sauf imprévu.
T. L. o.	en cas perte totale seulem.
U. K.	Royaume-Uni.
Ult.	mois écoulé.
U. S. A.	Etats-Unis d'Amérique.
Wt.	poids.
W/M	poids ou cube.
W. w. d.	jours ouvrables.
Yd.	yard.
36'	36 pieds.
6"	6 pouces.

ANNÉES							Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	1934	1945	1951	1962		1979	1	4	4	7	2	5	7	3	6	1	4	6
	1935	1946	1957	1963			2	5	5	1	3	6	1	4	7	2	5	7
	1941	1947	1958	1969			3	6	6	2	4	7	2	5	1	3	6	1
	1942	1953	1959	1970			4	7	7	3	5	1	3	6	2	4	7	2
1933	1939	1950	1961	1967	1978		7	3	3	6	1	4	6	2	5	7	3	5
1937	1943	1954	1965	1971			5	1	1	4	6	2	4	7	3	5	1	3
1938	1949	1955	1966	1977			6	2	2	5	7	3	5	1	4	6	2	4
					1932	1960	5	1	2	5	7	3	5	1	4	6	2	4
					1936	1964	3	6	7	3	5	1	3	6	2	4	7	2
					1940	1968	1	4	5	1	3	6	1	4	7	2	5	7
					1944	1972	6	2	3	6	1	4	6	2	5	7	3	5
					1948	1976	4	7	1	4	6	2	4	7	3	5	1	3
					1952	1680	2	5	6	2	4	7	2	5	1	3	6	1
					1956		7	3	4	7	2	5	7	3	6	1	4	6

J	1	2	3	4	5	6	7
1	L	M	M	J	V	S	D
2	M	M	J	V	S	D	L
3	M	J	V	S	D	L	M
4	J	V	S	D	L	M	M
5	V	S	D	L	M	M	J
6	S	D	L	M	M	J	V
7	D	L	M	M	J	V	S
8	L	M	M	J	V	S	D
9	M	M	J	V	S	D	L
10	M	J	V	S	D	L	M
11	J	V	S	D	L	M	M
12	V	S	D	L	M	M	J
13	S	D	L	M	M	J	V
14	D	L	M	M	J	V	S
15	L	M	M	J	V	S	D
16	M	M	J	V	S	D	L
17	M	J	V	S	D	L	M
18	J	V	S	D	L	M	M
19	V	S	D	L	M	M	J
20	S	D	L	M	M	J	V
21	D	L	M	M	J	V	S
22	L	M	M	J	V	S	D
23	M	M	J	V	S	D	L
24	M	J	V	S	D	L	M
25	J	V	S	D	L	M	M
26	V	S	D	L	M	M	J
27	S	D	L	M	M	J	V
28	D	L	M	M	J	V	S
29	L	M	M	J	V	S	D
30	M	M	J	V	S	D	L
31	M	J	V	S	D	L	M

Graphiques des Cours extrêmes annuels

des

principales Valeurs Egyptiennes

Notre excellent ami, M. Elie D. Mayo, attaché à la Bourse des Valeurs du Caire, a compilé, cette année, sous un format pratique, les cours maxima et minima des principales Valeurs Egyptiennes, depuis 1908 *jusqu'en* 1931. *Cet ouvrage nous a donné l'idée, d'en tirer un enseignement pratique et caractéristique. De là sont nés les graphiques que nous reproduisons d'autre part et qui ont pour base les cours fournis par la publication de M. Elie D. Mayo.*

Voici comment nous avons procédé: Nous avons divisé les tableaux publiés, par groupes. Nous avons pris pour base les prix de 1913, *soit les prix d'avant guerre, et avons ramené les cours des valeurs du même groupe au même dénominateur que nous avons considéré, égalant au chiffre* cent (100). *Nous avons procédé ensuite, année par année, aux mêmes réductions, tant pour les cours maxima que pour les cours minima et nous les avons transcrites dans le tableau du graphique, par rapport aux écarts résultants entre les cours de chaque année et ceux de base* (100) *de* 1913. *On s'imagine de la longueur et de la difficulté que présente un pareil travail, mais nous avons tenu à le faire car il représente un premier pas dans la formation des éléments pouvant servir de base à l'étude de la conjoncture. Nous savons pertinemment que ce travail n'est pas complet et qu'il n'offre peut-être pas, la réelle minutie d'appréciation qui s'impose et surtout qu'il n'existe pas cet élément de discrimination qui pourrait résulter d'un travail plus détaillé et plus minutieux. Expliquons-nous: Par exemple, dans les valeurs industrielles, que nous groupons toutes sous la même rubrique, il en est de celles qui ont régulièrement des mouvements périodiques, saisonniers, qui en fin de compte, se compensent entre eux et empêchent de mettre en évidence les éléments qui ont guidés les fluctuations. Il en est de même pour d'autres catégories des titres. Nous concevons donc les lacunes de ce travail. Ces lacunes ne se sont révélées à notre jugement qu'après le travail accompli. Mais nous estimons que c'est là, un commencement que nous ne manquerons pas de perfectionner à l'avenir.*

N'en déplaise aux Bureaux de la Statistique de l'Etat, nous leur avons, dès la première édition de notre ouvrage, en 1930, *demandé d'étudier le moyen d'établir des statistiques précises et les éléments nécessaires à l'établissement de diagrammes et graphiques. Nous n'avons rien vu venir et notre effort, dans ce sens, avec les éléments dont nous avons pu disposer, seront certainement appréciés par nos lecteurs, pour la satisfaction desquels nous ne ménagerons aucun effort ni aucun sacrifice.*

NOTA. — Dans certains des graphiques que nous publions ci-contre, on remarquera parfois que les prix minimum dépasse dans le tracé le prix maximum. Cela s'explique aisément, si on se souvient que le prix de base pour le maximum et le minimum est *absolument différent* et qu'il n'y a aucun rapport entre eux. Par exemple, pour les fonds d'Etat Egyptien, le prix maximum de base (1913) équivalant à 100 est de 92,32, alors que le prix de base *minimum*, à la même date est de 89,09. L'année suivante, le résultat est de 91,375 pour le prix maximum ce qui fait baisser le trait du graphique à gauche alors qu'il est de 89,395 pour le prix minimum, ce qui fait hausser le trait du graphique à droite. Il en est de même pour quelques autres résultats.

NOTA. — Dans le calcul des fonds d'Etat Egyptien, il a été inclus, à partir de 1924, les Tributs 3 1/2 0/0 et 4 0/0, ce qui explique le décalage enregistré dans la moyenne des cours.

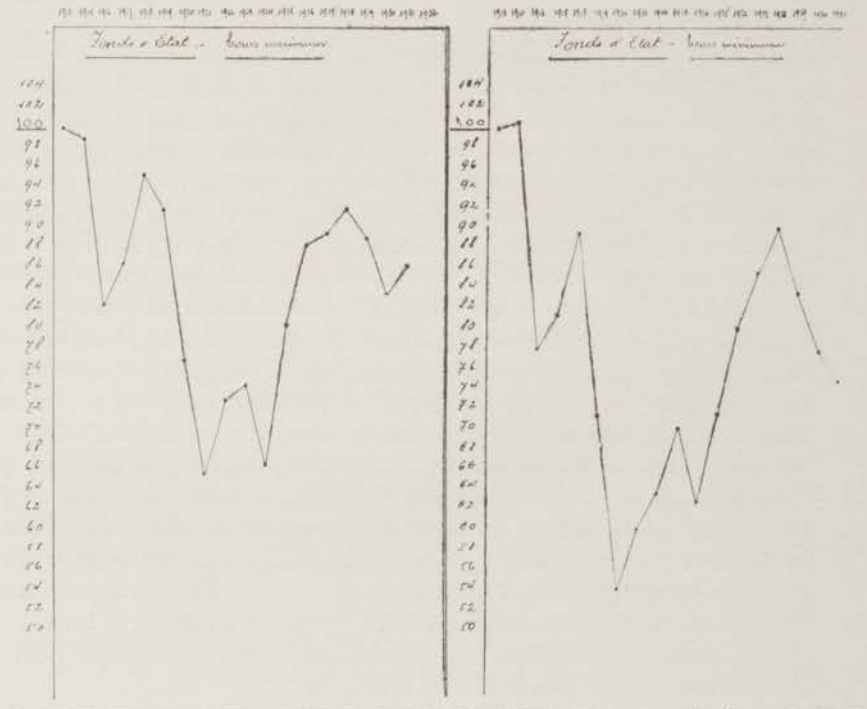

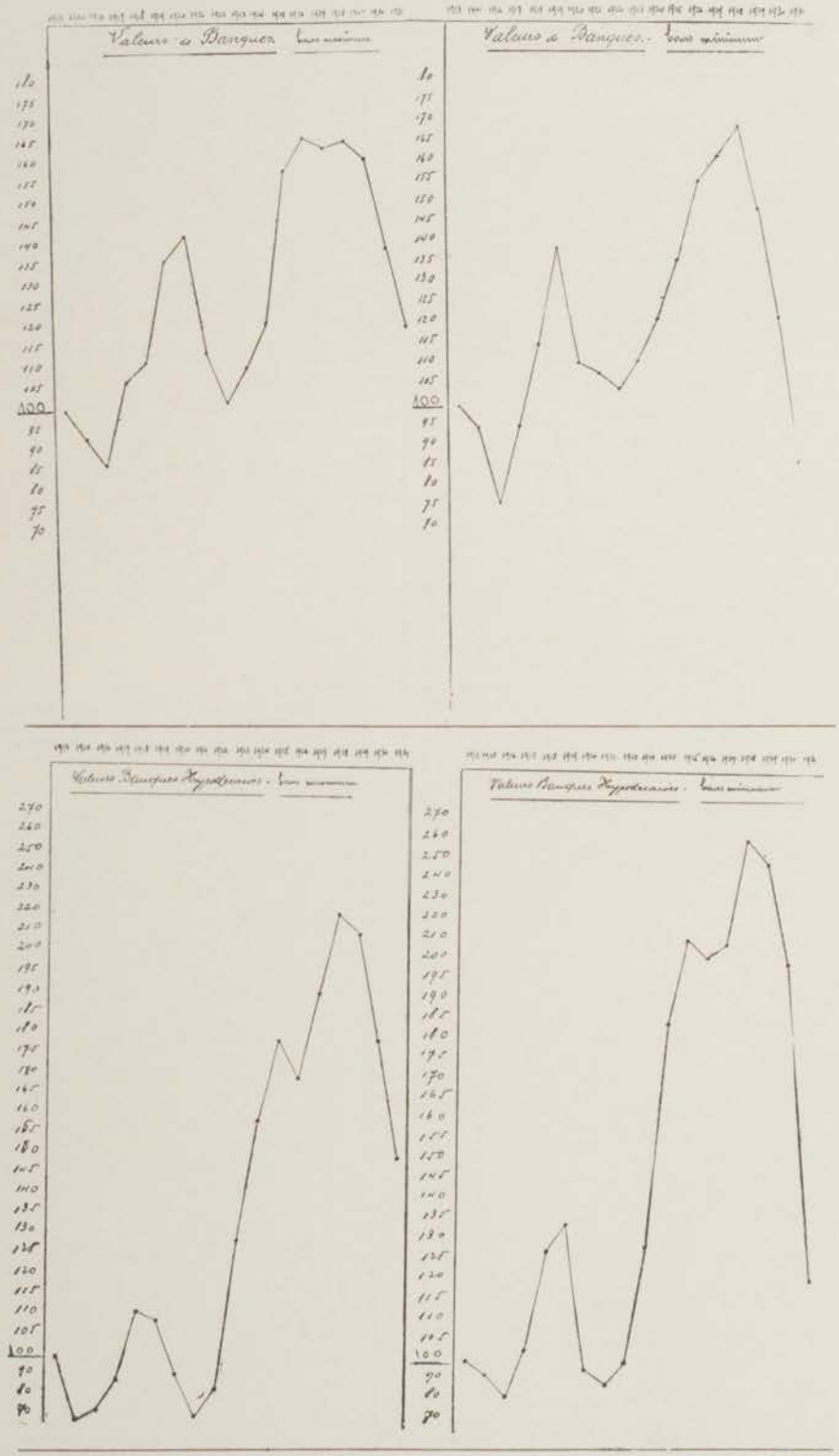
Valeurs de Banques
Valeurs de Banques.
Valeurs Banques Hypothécaires.
Valeurs Banques Hypothécaires.

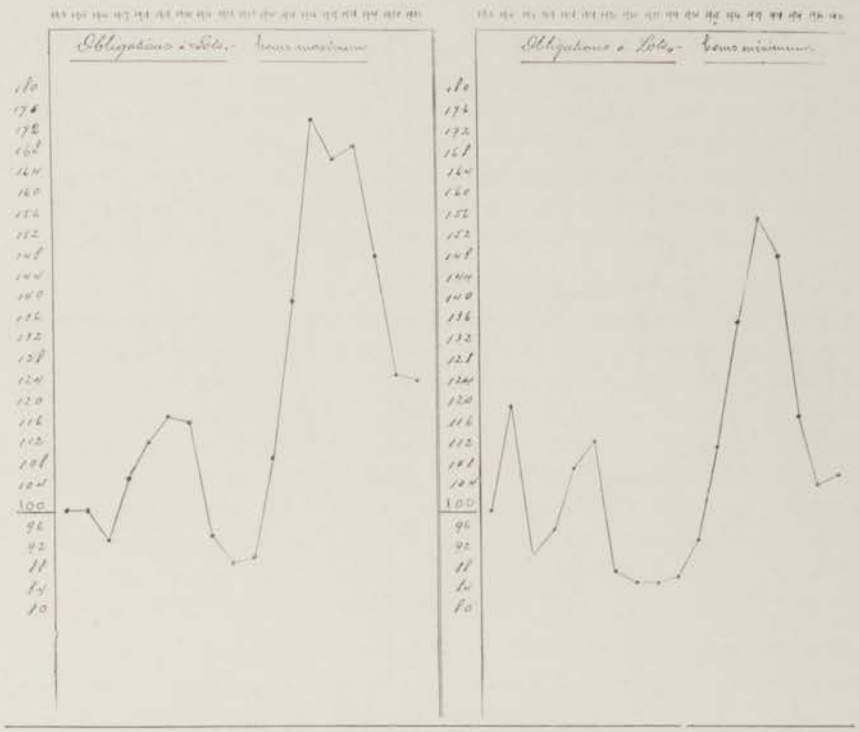
Obligations 4 Lots. - Cours maximum
Obligations 4 Lots. - Cours minimum

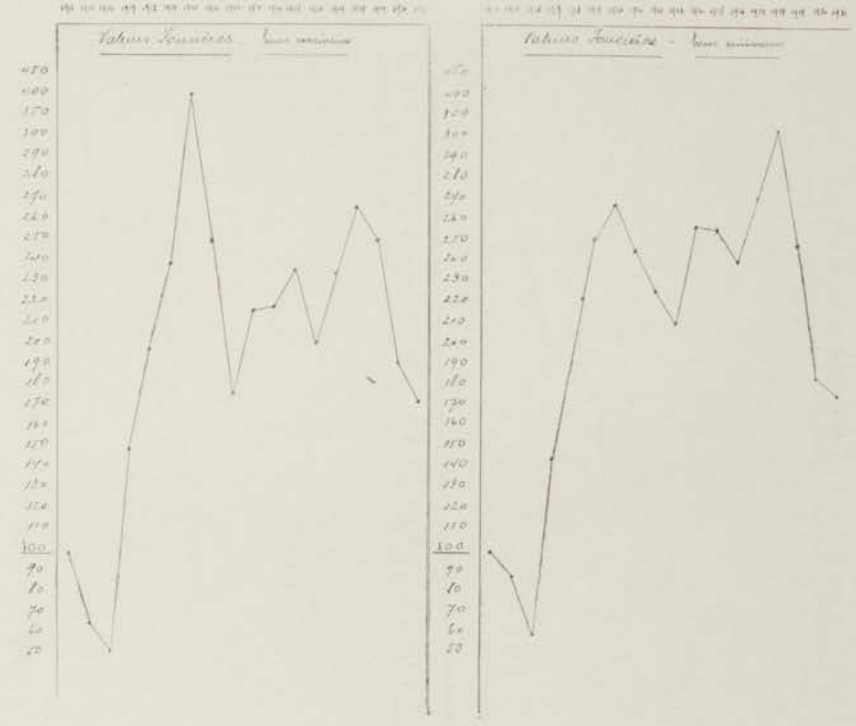
Valeurs Foncières. - Cours maximum
Valeurs Foncières. - Cours minimum

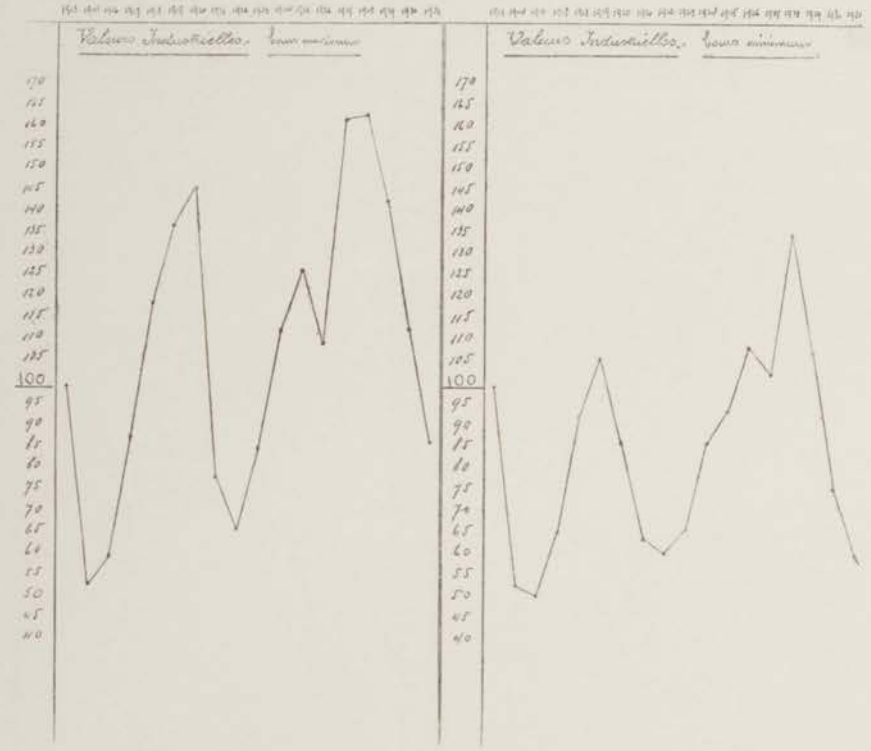
Valeurs Industrielles. Cours maximum
Valeurs Industrielles. Cours minimum

Valeurs Immobilières. Cours maximum
Valeurs Immobilières. Cours minimum

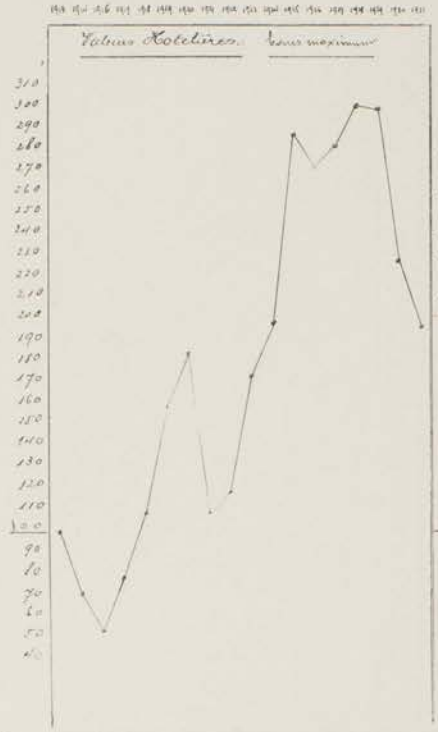
Valeurs Hotelières. Cours maximum
310
300
290
280
270
260
250
240
230
220
210
200
190
180
170
160
150
140
130
120
110
100
90
80
70
60
50
40

Valeurs Hotelières. Cours minimum
310
300
290
280
270
260
250
240
230
220
210
200
190
180
170
160
150
140
130
120
110
100
90
80
70
60
50
40

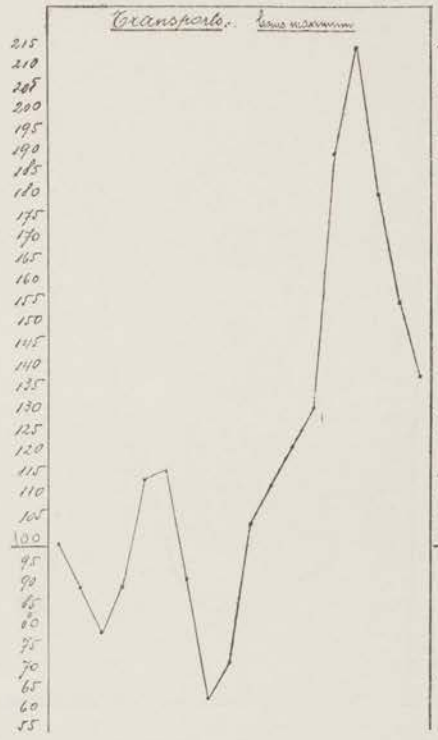
Transports. Cours maximum
215
210
205
200
195
190
185
180
175
170
165
160
155
150
145
140
135
130
125
120
115
110
105
100
95
90
85
80
75
70
65
60
55

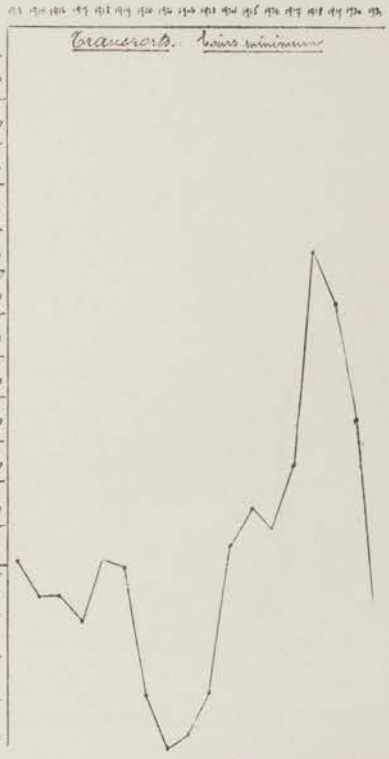
Transports. Cours minimum
215
210
205
200
195
190
185
180
175
170
165
160
155
150
145
140
135
130
125
120
115
110
105
100
95
90
85
80
75
70
65
60
55

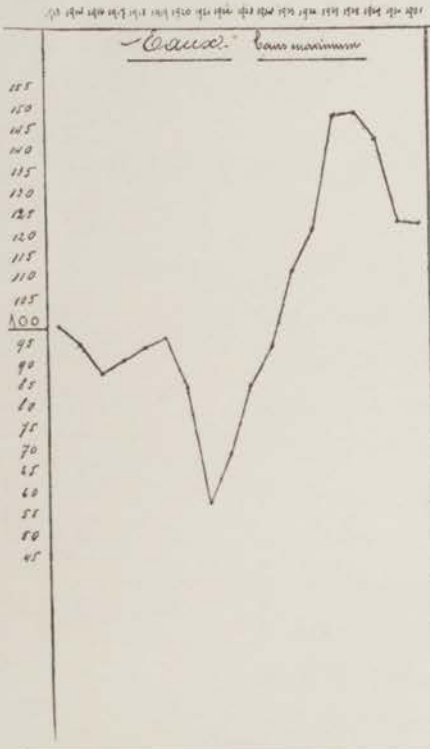
Eaux. Cours maximum
185
180
175
170
165
160
155
150
145
140
135
130
125
120
115
110
105
100
95
90
85
80
75
70
65
60
55
50
45

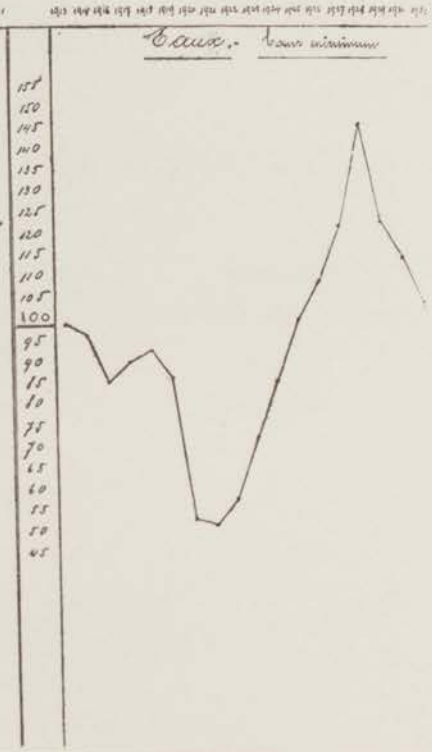
Eaux. Cours minimum
185
180
175
170
165
160
155
150
145
140
135
130
125
120
115
110
105
100
95
90
85
80
75
70
65
60
55
50
45

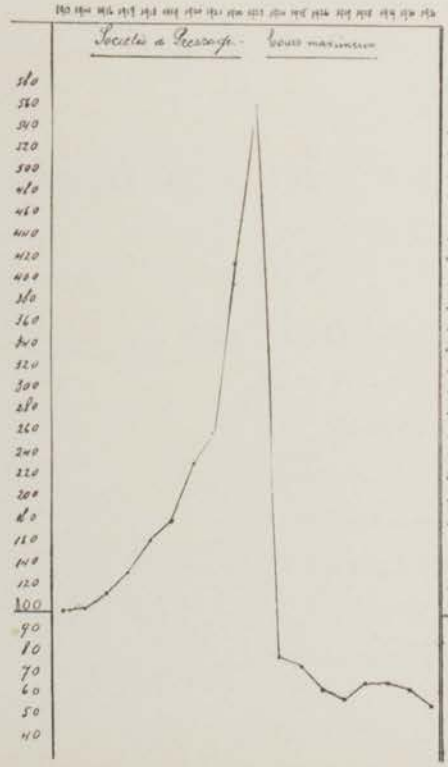
Sociétés à Pressage. Cours maximum
560
540
520
500
480
460
440
420
400
380
360
340
320
300
280
260
240
220
200
180
160
140
120
100
90
80
70
60
50
40

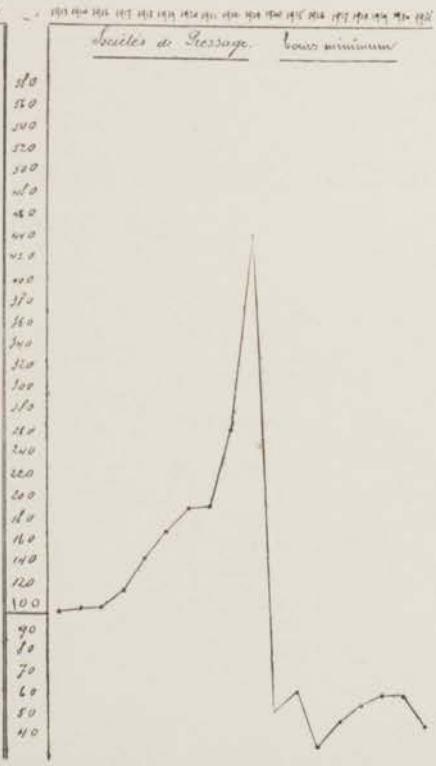
Sociétés à Pressage. Cours minimum
560
540
520
500
480
460
440
420
400
380
360
340
320
300
280
260
240
220
200
180
160
140
120
100
90
80
70
60
50
40

BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

MEMBRES DE LA COMMISSION POUR L'ANNÉE 1932

M.M. ALDO MORTERA,	*Président*
ELIE NAGGAR,	Vice-Président
DARIO DE MAYO,	Trésorier
ABRAMINO ADDA	Membre
S. EMILE LEVI	»
EDOUARD FORTI	»
E. JOYCE	»
C. A. MATSAS	»
ALBERT MISRAHI	»
ELIE N. MOSSERI	»
S.E. M. TAALAT HARB PACHA	»
S.E. HASSAN SAID PACHA	»

S.E. SADIK HENEIN PACHA, Commissaire du Gouvernement

COMITÉ DU SYNDICAT DES AGENTS DE CHANGE DU CAIRE POUR L'ANNÉE 1932

M.M. ALDO MORTERA,	*Président*
ELIE NAGGAR	Vice-Président
TH. MORDOU	Trésorier
MAURICE A. ADÈS	Membre
J. ATHANASSIADIS	»
S. EMILE LEVI	»
V. SAPORTA	»
EDOUARD FORTI	»

BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

LISTE DES COURTIERS

1932

ADDA ABRAMINO
ADÈS ALEXANDRE
ADÈS MAURICE A.
AGAMI DAVID L.
ATHANASSIADIS JEAN
BEN LASSIN S.
COHEN ALFRED N.
COHEN RENÉ M.
DJEDDAH NISSIM J.
FORTI EDOUARD
LEVY JAMES
LEVY S. EMILE
DE MAYO DARIO
MORDOU TH.
MORTERA ALDO
NAGGAR ELIE
NAGGAR MOISE
PÉRÈZ J. H.
SAPORTA VITALIS
SAVDIÉ ELIE
SCHOUKER CHARLES
SITTON EZEKIEL

BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

MEMBRES DE LA COMMISSION POUR L'ANNÉE 1932

M.M. EDMOND RISO-LEVI,	*Président*
I. Errera,	Vice-Président
L. Rodocanachi	Trésorier
A. A. Alexandroff,	Membre
Joseph Bekhyt	»
M. A. Chéhayeb Eff.	»
Albert Filus	»
Moise Hazan,	»
Giulio Mortera	»
Albert Naggar	»
Joseph E. de Picciotto Bey	»
Fernand Rossano	»

COMITÉ DU SYNDICAT DES AGENTS DE CHANGE D'ALEXANDRIE POUR L'ANNÉE 1932

M.M. EDMONDO RISO-LEVI	*Président*
I. Errera	Vice-Président
Fernand Rossano	Trésorier
Albert Filus	Membre
Moise Hazan	,,
M. Minotto	,,
Albert Naggar	,,
Carlo Naggiar	,,

BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

LISTE DES COURTIERS ARRETÉE AU 1er JANVIER 1932

A

ALEXANDROFF A. A. 2416
AGAMI ASLAN LEVI 366
AUGUSTINO POLYCARPE .. 652

B

BEKHYT JOS. 1012
BENZAKEIN MAURICE A.S. 5148
BOUCOURIS SP. 3790

C

CARALLI GEORGES J. 548
CHIMCHILACHEVILI MEYER. 3837
COHEN A. N. ..... —

E

ERRERA I. ..... —

F

FILUS EDOUARD 1723
FILUS ALBERT 6347
FILUS ALFRED 1723

G

GHEBALI BONDI, ... 1679
GORRA MICHEL 4789

H

HANDRINOS P. 2071
HAZAN MOISE 1261
HADGÊS RACUL 1261

I

IOAKIM ALFRED 2255

K

KREBSER J. R. 2371

M

MORTERA GIULIO 6538
MINOTTO MICHEL 2416

N

NAGGAR ALBERT 4629-4660
NAGGAR JACQUES ... 4629-4660
NAGGAR FÉLIX 4629-4660
NAGGIAR CARLO 6247

P

PÉRÈZ J. H. 2847
PIHA GASTON. 7009

R

RISO LEVI ED. 970
RALLI ANTOINE TH. 748
RAAD KHALIL 6470
ROSSANO MAX 610
ROSSANO FERNAND 5452
ROSSANO JACQUES 5452

S

SAFRA JOSEPH 4512
SAFRA JACQUES 4512
SALAMA RAPHAËL 1118
SOUAYA GEORGES 140
SOUAYA COSTI 140

T

TEDESCHI FERNAND 55
TRABOULSI ALEX. 7230

V

VITIADÈS NICOLAS G. ... 652

Y

YAZGI JOSEPH 5556

La présente Liste annule la précédente.

BOURSE DES VALEURS

JOURS FÉRIÉS PENDANT L'ANNÉE 1932

1 Janvier	**Vendredi**	Jour de l'An
7 Janvier	**Jeudi**	Noël Copte
8 Février	**Lundi**	Petit Bairam (Premier jour)
15 Mars	**Mardi**	Indépendance de l'Egypte
25 Mars	**Vendredi**	Vendredi Saint Catholique
26 Mars	**Samedi**	Naissance de S. M. le Roi
27 Mars	***Dimanche***	Pâques Catholique
28 Mars	**Lundi**	Lundi de Pâques Catholique
16 Avril	**Samedi**	Courban Bairam
21 Avril	**Jeudi**	Pâque Israelite (Pessah)
29 Avril	**Vendredi**	Vendredi Saint Orthodoxe
1 Mai	***Dimanche***	Pâques Orthodoxe
2 Mai	**Lundi**	Chem-el-Nessim
7 Mai	**Samedi**	Jour de l'An Arabe
16 Mai	**Lundi**	Lundi de Pentecôte Catholique
16 Juillet	**Samedi**	Mouled El Nebi
1 Octobre	**Samedi**	Jour de l'An Israelite
9 Octobre	***Dimanche***	Avènement au Trône de S. M. le Roi
10 Octobre	**Lundi**	Grand Jeûne Israelite
25 Décembre	***Dimanche***	Noël

Ainsi que tous les autres jours que la Commission désignera, à raison de circonstances imprévues et les jours où les Bourses de Paris et de Londres seront fermées.

Alexandrie, le 1er Janvier 1932.

LA COMMISSION

NOTICES

sur les

Sociétés Egyptiennes par Actions

◇ ◇ ◇

Ces notices ont été rédigées sur la base de documents authentiques et soumises ensuite à un sérieux contrôle.

Les renseignements donnés présentent donc, un maximum de garantie : ils n'engagent toutefois pas notre responsabilité.

The Aboukir Company Ltd.

Constitution: 1887 **Durée:** Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Opérations foncières et principalement la revente des terrains acquis par le dessèchement du lac d'Aboukir.

Siège Social: Londres No. 132, Palmerston House, Bishopsgate, London, E.C.2.

Exerc. social: Du 1er. Avril au 31 Mars. Assemblée Générale en Mai.

Conseil d'Administration: MM. Gérald A. Sheppard, Président; R. Lang Anderson; E. Jullius Allcard; Robert L. Carter; G. A. Mitchell.

Membres de la Direction: Mr. John Camplin, *Directeur en Egypte;* Mr. R. B. Carnegy, *Secrétaire.*

Censeurs: Cooper Brothers & Co., Chartered Accountants.

Capital souscrit: £ 500.000 en actions de £ 1.

Capital émis: £ 300.000 en actions de £ 1.

Parts de fondateurs: Néant.

Obligations: Néant.
Il existe, par contre, une dette hypothécaire de £ 71.589 contre l'année précédente une dette bancaire et des effets pour £ 38.684.

Réserves: £ 70.000 auxquelles il convient d'ajouter £ 33.938 représentant les comptes en suspens des bénéfices acquis mais non réalisés, ce qui donne un total de £ 103.938.

REPARTITION DES BENEFICES: Après prélèvement des montants nécessaires pour la Réserve Statutaire, ou pour toute autre réserve que le Conseil juge nécessaire, tous les profits reviennent aux actionnaires.

Analyse des Bilans

	31/3/1931	31/3/1932
ACTIF	Lstg.	Lstg.
Propriétés	392.083	394.042
Débiteurs pour vente de terres	60.936	57.995
Débiteurs divers moins dépréciations	2	155
Immeubles: moins dépréciations	7.361	7.361
Stocks et machines	4.435	4.146
Portefeuille	3.077	26.355
Terrains pour fond de provision	3.792	3.792
Espèces en Banques	402	1.560
	472.088	495.406
PASSIF		
Capital actions	300.000	300.000
Emprunt hypothécaire et créditeurs divers	57.238	89.323
Réserves	105.775	103.938
Profits et pertes	9.075	2.145
	472.088	495.406

RESULTATS

EXERCICES	Revenus totaux	Bénéfices nets	Coupon (6)	Reporté à nouveau
	Lstg.	Lstg.		Lstg.
31/3/1927	43.631	18.860 (1)	5 %	11.430
31/3/1928	34.779	13.245 (2)	5 %	9.675
31/3/1929	37.758	16.225 (3)	5 %	10.900
31/3/1930	39.408	15.641 (4)	5 %	11.541
31/3/1931	20.334	*Perte* 4.466 (5)	Néant	9.075
31/3/1932	22.093	*Perte* 6.930	Néant	2.145

(1) On a porté cette année à la Réserve pour Income Tax, la somme de £ 4.700.
(2) On a porté cette année £ 3000 pour la Réserve d'Income Tax comme ci-dessus.
(3) Prélèvement effectué pour la Réserve d'Income Tax de £ 4000.
(4) Prélèvement effectué pour la Réserve d'Income Tax de £ 4000.
(5) Desquelles on a déduit £ 2000 solde de la Réserve d'Income Tax non réclamé.
(6) Les coupons sont payables nets de toute taxe.

DOMAINES

EXERCICES	Propriétés : Feddans	Cours moyen du loyer par Feddan
31/3/1927	7.573	L.E. 5.220 m/ms.
31/3/1928	7.651	» 5.170 »
31/3/1929	7.814	» 5.160 »
31/3/1930	9.547	» 4.960 »
31/3/1931	9.561	» 4.000 »
31/3/1932	9.559	» (7)

En 1929, la Société a obtenu l'expropriation de 1856 feddans qui ont été ajoutés au Domaine d'Aboukir. La principale expropriation a été celle de Borollos, de feddans 1838 pour L.E. 45.447.

Le Domaine de la Société se divise en les 4 grandes propriétés suivantes:

	Superficie totale	Superficie louée
Bahari	2.055 feddans	1.740 feddans
Mandara	3.485 »	2.413 »
Wastani	2.181 »	1.927 »
Borollos	1.838 »	1.006 »

PORTEFEUILLE: Jusqu'au 31.3.1931 le Portefeuille de la Société se composait uniquement de 3.000 Actions de L.E. 4 dont L.E. 1 payée, dans une compagnie subsidiaire.

Au 31.3.1932 il comprend, en dehors du poste ci-dessus, des placements en titres pour Lstg. 13.306, dont le rapport ne donne pas les détails, et Lstg. 9.972 en Bons de Trésor Britannique, forment ainsi un total de Lstg. 26.335.

POUR L'EXERCICE 1930-1931: Le Rapport informe que le rendement en coton des terrains a été inférieur à celui de l'année précédente, par suite des conditions climatériques et de l'insuffisance de l'eau. En raison des bas prix auxquels les cotons ont été vendus, les locataires n'ont pas été à même de payer tous leurs loyers. On n'a encaissé et passé au compte « Profits et Pertes » que Lstg. 13.432 contre 28.585 que revenaient à la Compagnie.

POUR L'EXERCICE 1931-1932: Les ventes de terrain ont porté sur 24 Feddans 1 Kirat pour Lstg. 1.806. La Société a repris à des acheteurs défaillants 21 feddans 8 kirats et 12 sahms pour Lstg. 622. Le prix de vente du coton a atteint un nouveau record de baisse, et la récolte, par suite des intempéries saisonnières, a été pauvre. De ce fait, les locataires n'ont pu payer qu'une partie des loyers et la Société, suivant son habituelle prudence n'a comptabilisé dans le compte «Profits et Pertes» que les loyers

(1) La terre est louée à un loyer convenu. Le Rapport ne dit pas combien, mais ajoute: « Toutefois si le coton produit sera vendu à un prix au-dessus de L.E. 2.— le cantar, le loyer par feddan sera augmenté de 50 % sur le surplus ».

effectivement encaissés, qui se sont élevés à Lstg. 12.404.17/6 contre 13.432.14/9 l'année dernière.

La Société a décidé d'accroître la superficie plantée en fruits. 72 feddans ont été plantés en orangers portant la superficie totale à 100 feddans environ.

Au cours du jour où nous écrivons 6/6/1932 soit moins de 9/-, la Société est capitalisée boursièrement à environ 130.000 Lstg. Le montant des créditeurs divers et l'emprunt hypothécaire soit un total de Lstg. 89.323, ont pour contrepartie Lstg. 57.995 de débiteurs pour vente de terre et Lstg. 26.355 de portefeuille, dont plus haut détails.

Sans tenir compte d'aucun des autres postes de l'actif, la valeur boursière de Lstg. 130.000 a pour contrepartie 9559 feddans dont 7086 feddans loués et le reste presque totalement en culture directe, ce qui remet le feddan en moyenne à Lstg. 13 1/2 environ. Or les petites ventes de ces dernières années — y compris les 24 feddans de cette année — se sont effectuées à des cours supérieurs à Lstg. 75.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT.....	25/9	29/-	28/1 1/2	21/4 1/2	16/9
PLUS BAS	19/9	23/-	18/-	13/3	9/-

Cours du 31 Mai 1932: 9/1 1/2.

The Agricultural Bank of Egypt

Constitution: 1902, par Décret. **Législation:** Egyptienne

Durée: 50 ans. **Objet:** Crédit Hypothécaire.

Siège Social: Le Caire, 5, Rue Eloui.

Conseil d'Administration: Sir Edward Cook, C.S.I., C.I.E. Président; S.E. Sir Victor Harari Pacha, C. M. G.; Mr. T. S. Richmond; Capt. R. G. Westropp.

Comité de Londres: MM. Col. The Hon. S. Peel, D. S. O, Président; A. G. M. Dickson; E. W. P. Foster, C. M. G.; Sir Bertram Hornsby, C. B. E.

Membres de la Direction: MM. H. R. Brereton, Directeur; C. W. C. Warner, Sous-Directeur.

Commissaires du Gouvern.: MM. Khalil Mahmoud el Falaky Bey, Abdel Hadi Bey Mohamed.

Censeurs: Russel & Co. **Banquiers:** National Bank of Egypt.

Capital autorisé et versé: Lstg. 3.740.000, entièrement émis en:
Actions Ordinaires: 496.000 de Lstg. 5 chacune.
Actions Privilégiées: 125.000 de Lstg. 10 chacune, ayant droit à un intérêt cumulatif de 4 %.

Parts de fondateurs: 2.000 de Lstg. 5 chacune.

Obligations: Lstg. 4.175.000 en coupures de Lstg. 20 et 100 donnant droit à un coupon de 3 1/2 % payable par semestre (Avril-Octobre) dont Lstg. 1.495.000 représentent la 1ère Série et Lstg 2.680.000 la seconde série garantie par le Gouvernement Egyptien. Remboursement en 1949. Comme on le verra plus loin, (Portefeuille), la Société avait racheté au 31.1.1932 pour L.E. 2.141.071, mais suivant la déclaration faite par le Président à l'Assemblée Générale, il ne restait effectivement en circulation au 6.4.1932 que Lstg. 1.300.000 d'obligations.

Réserves: L.E. 1.636.792. Il existe en outre une provision pour dépréciation de titres de L.E. 195.672, ce qui fait un total de L.E. 1.832.464. Egalement il faut tenir compte des L.E. 60.168 de bénéfices non distribués dont L.E. 39.294 reviennent aux actions ordinaires et L.E. 20.874 aux parts de fondateurs.

REPARTITION DES BENEFICES: Après paiement des obligations et prélèvements statutaires pour le fonds de réserve et rémunération de la National Bank of Egypt.

1°) 4 % aux L.E. 1.218.750 d'actions Privilégiées.
2°) 5 % aux L.E. 2.418.000 d'actions ordinaires.

Le solde par moitié aux actions ordinaires et par moitié aux parts de fondateurs.

PORTEFEUILLE: Ce poste représente l'actif le plus important de l'Etablissement. Il porte sur L.E. 7.072.080 et se compose de: *a)* obligations Agricultural Bank of Egypt au prix d'achat pour L.E. 2.141.071; *b)* des Fonds d'Etat pour L.E. 4.172.541 et dont la valeur réelle au 31.1.1932 est de L.E. 4.245.754, soit en plus value de L.E. 73.213; *c)* Actions ordinaires et Privilégiées Mortgage Co. of Egypt pour L.E. 758.468 comprenant entre autres 197.975 actions ordinaires de Lstg. 5 dont Lstg 1.5.0 versé.

Il existe en outre L.E. 1.262.969 de fonds d'Etat ayant au 31.1.1932 une valeur de L.E. 1.282.373 représentant les titres achetés pour le fonds de la Réserve Générale.

Il est inutile de signaler que depuis le 31 Janvier 1932, les titres du portefeuille (War Loan, Dette d'Egypte et Tribut d'Egypte) ont acquis une sensible plus value dont on ne peut manquer de tenir compte.

La Société est virtuellement en liquidation et n'entreprend pas de nouvelles affaires hypothécaires. La presque totalité de ses avances représente de petits prêts au dessous de L.E. 1.000.

La caractéristique de son compte profits et pertes est la compression continuelle des frais.

L'augmentation des bénéfices en 1929/30 par rapport à ceux de l'année précédente est entièrement due au boni supplémentaire distribué par la Mortgage Co. of Egypt sur ses actions. Sans cette ressource exceptionnelle les profits auraient dû être en dimunition, résultats naturels du chiffre toujours inférieur de la créance hypothécaire et des arriérés.

POUR L'EXERCICE 1930-1931: Le Conseil a attiré l'attention qu'en maintenant le coupon égal à celui distribué les six dernières années, cela comportait une réduction des montants portés au crédit des actions ordinaires et des parts de fondateurs de L.E. 62.383 et 50.218 respectivement. Mais comme d'autre part l'augmentation de l'exercice des fonds de Réserve et de la Provision pour arriérés, représente une somme à peu près égale à ces prélèvements, il résulte que l'actif de la Banque n'a subi aucune réduction du fait de la distribution effectuée.

Les statistiques fournies dans le dernier rapport de la Société montrent que le nombre des prêts actuellement en cours ne s'élève plus qu'à 16.293 représentant un capital de L.E. 762.525. Au cours des deux années à venir, ce nombre sera, si les conditions sont normales, réduit à environ 3.000 pour un capital de L.E. 440.000. Comme les actionnaires le savent, la Banque a été créée dans le but de faire des avances aux petits cultivateurs fonciers. Ce but a été presqu'entièrement frustré par la Loi des Cinq feddans, promulguée en 1913. Depuis lors, son activité principale s'est bornée à faire rentrer les fonds avancés. *Cet objet une fois atteint, il y aurait lieu d'acquitter les engagements de la Banque et de répartir l'actif restant.*

POUR L'EXERCICE 1931-1932: La rédaction du rapport reflète une prudence poussée à l'extrême quand on sait que la liquidation est poussée activement et qu'effectivement, elle ne devrait pas tarder plus de 3 ou 4 ans. C'est là, d'ailleurs, le vœu de la plupart des actionnaires qui désirent entrer, au plus tôt, dans leur activité, puisque la loi des 5 feddans empêche l'exécution du but que la Société s'était fixé au début.

* * *

Les prêts existant au 31 Janvier 1932 se décomposent comme suit:

	Nombre	L.E,
Prêts sur signature	2	180
Prêts hypothécaires au dessqus de L.E. 1000.....	9.807	544.569
Prêts hypothécaires au dessus de L.E. 1000	29	34.098
	9.838	578.847
Chiffres comparatifs de l'année précédente	16.293	762.525

Les échéances arriérées au 31.1.1932 s'élèvent à L.E. 104.759 dont L.E. 79.575 en capital et L.E. 25.184 en intérêts. Les sommes arriérées sont au fur et à mesure, retranchées des bénéfices, avant d'arrêter les montants à distribuer.

Analyse des Bilans

ACTIF	31/1/1931 L.E.	31/1/1932 L.E.
Prêts sur hypothèques et sur signature	762.525	578.848
Avances sur titres	830.754	703.049
En Caisse	562.540	234.584
Portefeuille	6.590.869	7.072.081
Titres pour la Réserve Générale	1.204.665	1.262.969
Propriétés	12.320	2.444
Titres pour le Fonds de Prévoyance du Personnel	74.313	67.224
Débiteurs divers	21.420	43.909
a) Terrains acquis par expropriation débiteurs pour terrain exproprié, prêts et échéances arriérés, en principal et en intérêts *(voir contrepartie au Passif, sous forme de Provision)*.....	71.206	116.037
b) Intérêts courus et non échus *(voir contrepartie au Passif)*	14.590	11.178
	10.145.202	10.092.323

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital actions	3.646.500	3.646.500
Capital obligations	4.070.625	4.070.625
Réserve et provisions	1.744.877	1.832.465
Bénéfices non distribués	178.399	60.169
Créditeurs divers	110.121	110.874
Fonds de Prévoyance du Personnel	80.930	73.336
Contrepartie des postes de l'actif (A. et B.) ..	85.796	127.215
Profits et Pertes	227.954	171.139
	10.145.202	10.092.323

PROPORTION ENTRE L'ACTION ORDINAIRE ET LA PART DE FONDATEUR

Il est intéressant d'établir la proportion qui existe entre l'action ordinaire et la part de fondateur. On sait qu'à la liquidation, après le remboursement du capital versé soit Lstg. 5 à chaque action ordinaire et Lstg.5 à chaque part de fondateur, le restant de l'actif est divisé en parts égales entre toutes les actions ordinaires et toutes les parts de fondateurs. Donc pour chaque livre de surplus que touche l'action ordinaire, il revient 248 livres à la part de fondateur.

VALEUR INTRINSEQUE DE L'ACTION ORDINAIRE ET DE LA PART DE FONDATEUR

Dans le numéro de *l'Informateur Financier et Commercial*, du 29 Avril 1932, nous avons publié une étude de Mr. Maurice J. Aghion, dont nous croyons utile, à titre documentaire, de publier la conclusion. On verra qu'elle est basée sur une prudence considérable et qu'elle tient compte d'une provision d'environ un demi million de livres qui nous semble, dans l'état actuel des choses, pour le moins exagérée. Nous la maintenons dans les calculs que nous reproduisons ci-bas et qui augmentent ainsi de valeur.

CONCLUSION: Après ces explications, et si nous voulons faire par extrême prudence, une réserve de Lstg. 490.000, environ, pour toutes éventualités, dans la liquidation définitive de la Société, nous arrivons aux chiffres suivants:

Excédent de l'actif, après extinction complète du Passif et remboursement au pair, soit £ 5 des actions ordinaires et des parts de fondateurs, tel qu'il résulte du bilan	£	2.590.718
Provision pour toutes éventualités et à déduire de l'excédent de l'actif	»	490.718
Excédent net de l'actif	£	2.300.000
à partager en part égales aux actions ordinaires	£	1.150.000
et aux Parts de Fondateur	»	1.150.000
	£	2.300.000

Il reviendra par conséquent, et si les événements ne démentent pas nos prévisions, un minimum à chaque action ordinaire

de 1.150.000 soit	£	2. 6. 4 1/2
496.000		
moins coupon payé le 8.4.1932	»	0. 7. 0
soit	£	1.19. 4 1/2
plus £ 5.0.0 remboursement du capital soit	»	6.19. 4 1/2
ou environ £ 7.		
et à chaque part de fondateur		
1.150.000 soit	£	575
2.000		
moins coupon payé le 8.4.1932	»	20
soit	£	555
Plus £ 5.0.0 remboursement du capital soit	£	560

RESULTATS

Exercices	Bénéfices nets L.E.	Coupons actions	Coupons parts de fondateurs Lstg.
1927/28	384.272	10/—	55
1928/29	316.667	10/—	55
1929/30	359.526	10/—	55
1930/31	227.953	10/—	55
1931/32	171.139	7/—	20

FLUCTUATIONS DES TITRES

Exercices	Actions ordinaires		Actions privilégiées		Fondateurs		Obligations 3 et ½%	
	plus haut	plus bas	plus haut	plus bas	plus haut	plus bas	plus haut	plus bas
1927	7 15/16	7 5/32	8 5/8	8 1/16	822	655	77	72
1928	8 13/32	7 1/2	8 13/16	8 3/8	890	705	83,5	82
1929	8 3/8	7 3/16	8 5/8	7 29/32	870	720	84	72,5
1930	7 13/16	6 1/8	8 3/8	7 25/32	784	600	84	76
1931	7 5/8	4 15/16	9 3/8	8 1/8	665	400	91	76

Clôture du 31 Mai 1932: 5 1/2 — 9 A — 408 — 97 N.

"Al-Chark" (L'Orient)

Société Anonyme Egyptienne d'Assurances sur la Vie

Constitution: 1931 **Durée:** 99 ans **Législation:** Egyptienne

Objet: Assurances sur la Vie.

Siège Social: 2, Place Soliman Pacha, LE CAIRE, en son Immeuble.

Conseil d'Administration: MM. Marcel Vincenot, Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien, ancien Inspecteur des Finances, *Président*; Jean-André Boyé, Agrégé des Facultés de Droit, Directeur de l'Ecole Française de Droit du Caire; S.E. Mahmoud Choucri Pacha, Ancien Magistrat, Ancien Ministre, Président et Administrateur-Délégué de la Banque de Crédit Agricole, Administrateur de la Banque Belge & Internationale en Egypte; MM. Maurice Grimprel, Directeur de la Nationale-Vie de Paris; Maurice Hochart, Sous-Directeur de la Nationale-Vie de Paris et

Membre agrégé de l'Institut des Actuaires Français; Marius Lascaris, Vice-Président de la Banque d'Athènes, Administrateur du Crédit Foncier Egyptien; S.E. Mahmoud Bey Khalil, Avocat, Grand Officier de la Légion d'Honneur; S.E. Nakhla Pacha El Moteï, Ancien Magistrat, Ancien Ministre, Vice-Président du Sénat.

NOTA: — Le Conseil devra toujours comprendre deux Administrateurs au moins de nationalité égyptienne.

Membres de la Direction: Mr. E. Lecorney, Directeur, H. Fessard, Sous-Directeur et Youssef Bey Risgallah, Contrôleur Général.

Censeurs: Ch. Adelé, Directeur de l'Agence du Caire du Comptoir National d'Escompte de Paris.

Capital souscrit: L.E. 300.000 en actions de L.E. 10 chacune.

Capital versé: L.E. 75.000 le quart de la souscription par action ayant été appelé

Ces actions ont été émises avec une prime de L.E. 1., portée à la Réserve.

La Société est de constitution toute récente, sous le patronage technique et financier de la *Nationale-Vie de Paris*, dont elle assume la gestion du Portefeuille égyptien.

La formation de son Conseil d'Administration et de sa Direction, l'extension de ses opérations non seulement en EGYPTE mais encore en PALESTINE, en SYRIE et en IRAK, son organisation de production qui englobe les principaux centres de ces pays, laissent espérer un développement constant et progressif de ses affaires.

Nous croyons utile à titre documentaire, de donner, plus loin, quelques détails sur la *Nationale-Vie de Paris.*

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Mai 1932, il a été décidé de rattacher les 3 mois de l'exercice 1931 à l'exercice 1932. Ce rattachement est, d'ailleurs, logique et naturel, car ce n'est pas dans une si courte période, consacrée principalement à l'organisation et au lancement de la Société, qu'il est possible de se faire une idée d'une affaire aussi importante qu'une Compagnie d'Assurance.

D'ailleurs, nous croyons savoir que les affaires de la Compagnie se développent normalement en ce qui concerne le placement des assurances.

En outre, en dehors de l'imposant immeuble qu'elle a acquis au Midan Soliman Pacha, elle a procédé à des placements en fonds d'Etat et en valeurs égyptiennes qui accusent une progression constante et particulièrement intéressante.

Nous sommes convaincus que la Société AL CHARK, qui est la première Compagnie Egyptienne d'Assurance sur la Vie, de par son organisation technique, réalisera et au delà les espoirs que l'on a placés en elle, et aidera à retenir dans le pays une partie des sommes importantes que les Egyptiens payent chaque année comme prime d'assurance.

Alexandria Central Buildings Cy.

Constitution: 1905 **Durée:** 90 ans **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations immobilières.

Siège Social: Alexandrie, 6, rue de l'Ancienne Bourse.

Exerc. social: 1er. Janvier au 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars

Conseil d'Administration: MM. Chas. A. H. Alderson, Président; Alfred Lian; T. S. Richmond; S. Welhoff.

Membres de la Direction: La Société est dirigée par la Raison Sociale Hewat, Bridson & Hargreaves, opérant en qualité de Secrétaire.

Censeurs: Mr. A. S. Parker, Chartered Accountant.

Banquiers: Barclay's Bank (Dominion, Colonial & Overseas).

Capital autorisé et versé: £ 120.000 divisé en 24.000 actions de £ 5 chacune.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

OBLIGATIONS: En circulation au 31.12.1931: £ 49.700 d'obligations hypothécaires 4%, en coupures de £ 100 chacune.

A l'origine la dette obligataire était de £ 60.000. Les amortissements au 31.12.1931 s'élèvent à £ 10.300. L'échéance finale est fixée à 1964.

RESERVES: Les réserves totales s'élèvent à L.E. 29.604. Il faudrait mentionner un report à nouveau de l'importance de L.E. 2726 ce qui amène la réserve effective à L.E. 32.330.

REPARTITION DES BENEFICES: Il est effectué sur les bénéfices nets un prélèvement à déterminer année par année par l'Assemblée Générale des actionnaires sur la proposition du Conseil d'Administration en vue de former une réserve pour provision etc. 3% des bénéfices sont attribués au Conseil d'Administration et le solde réparti aux actionnaires ou laissé à leur compte sous forme de report à nouveau.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille se compose de £ 2.640. Nom Dette d'Egypte Unifiée 4% et £ 1000 Nom. Dette Privilégiée d'Egypte 3 1/2%. Valeur au 2.6.1932 L.E. 3060. Valeur du bilan; L.E. 2.543.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930* L.E.	*31/12/1931* L.E.
Terrains et immeubles	196.075	196.075
En caisse et en banque	5.016	5.855
Débiteurs divers et dépôts	89	62
Loyers à recevoir (moins provisions pour créances douteuses	1.169	1.442
Portefeuille : Fonds d'Etat	2.543	2.543
Matériel	253	165
Paiement acompte coupon	4.661	3.495
Banques: Titres compte tiers	95	95
Coupons obligations payés par avance	971	821
	210.872	210.553

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	117.000	117.000
Obligations	49.140	48.457
Créanciers divers	1.192	1.460
Réserves diverses	28.297	29.604
Profits et pertes: Reliquat précédent	2.011	2.710
Bénéfices nets de l'exercice	13.232	11.322
	210.872	210.553

POUR L'EXERCICE 1930-1931: Le rapport du Conseil d'Administration ne donne aucun détail spécial à relever. Il convient de signaler que les résultats ont été sensiblement égaux aux précédents, malgré la crise, ce qui a permis d'effectuer à peu près les mêmes réserves que par le passé pour le fonds d'amortissement du capital.

RESULTATS

EXERCICE	Bénéfices nets	Coupon par action	Report précédent
1926	.....	.....	4.328
1927	13.706	11/-	3.496
1928	13.454	11/-	2.570
1929	13.140	11/-	2.010
1930	13.232	10/-	2.710
1931	11.321	9/-	2.725

The Alexandria Exchange Cy. Ltd.

Constitution: 1885. **Durée:** 75 ans. **Législation:** Anglaise.

Objet: Exploitation de l'Immeuble Toussoun, rue Fouad 1er. (Anciennement Rue de la Porte Rosette) et l'Immeuble à côté No. 4.

Siège Social: Alexandrie, Rue Toussoun No. 1.

Exerc. social: 1er. Février au 31 Janvier. — Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. C. Choremi, Président; J. Lumbroso; M. Lumbroso; Th. Rodocanachi; M. Sofio.

Membre de la Direction: Mr. G. Servadio, Directeur.

Censeurs: Mr. W. H. Morrison.

Secrétaire à Londres: Mr. H. E. Verey.

Banquiers: National Bank of Egypt et Banque Ottomane.

Capital souscrit et émis: L.E. 14.625 soit £ 15.000, divisé en 7.500 actions de £ 2.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

RESERVES: Les réserves s'élèvent au 31.1.1932 à L.E.12954 et se décomposent comme suit:

Compte Fonds d'amortissement du Capital	L.E.	12.895
Compte bénéfices appartenant aux Actionnaires	»	59
	L.E.	12.954

REPARTITION DES BENEFICES: La convention passée avec la Daira Toussoun Pacha, le 25.5.1905 pour la désaffectation du rez-de-chaussée de la Bourse Toussoun, venait à échoir le 1er Mai 1926. Le Conseil a pu obtenir sa prolongation pour une nouvelle période de 18 ans, moyennant une participation de 60 % dans les profits nets de la Société, en faveur de la dite Daira Toussoun Pacha.

En vertu de la dite Convention datée du 12 Mars 1925 les bénéfices se répartissent comme suit:

a) 60% à la Daira Toussoun Pacha; sur le solde.

b) 10%au Compte Fonds d'amortissement du Capital; du nouveau solde.

c) 5% au Conseil d'Administration,

et le reste revient aux actionnaires et peut être affecté à des réserves nouvelles ou reporté à nouveau suivant décision de l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE: La Société possède £ 15.500 Nom. Dette d'Egypte Unifiée 4% appartenant au Fonds d'amortissement du Capital et portées au bilan pour L.E. 13.322 au prix d'achat et £ 2.500 Nom. Dette d'Egypte Unifiée 4% comme placement des loyers encaissés à l'avance.

Analyse des Bilans

	31/1/1931	*31/1/1932*
ACTIF	L.E.	L.E.
Installations et Mobilier	66	66
Dépôts (Pr. mémoire P.T. 69,5)	—	—
Frais de Constitution	14.466	14.466
TITRES: Unifiées Egyptiens appartenant au fonds d'amortissement du Capital	11.205	12.322
Portefeuille	1.798	2.017
Banques	4.872	4.891
	32.407	33.762
PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	14.625	14.625
Compte Fonds d'amortissement du Capital	11.851	12.895
Compte Evaluation Loyers	1.722	1.692
Compte Bénéfice revenant aux actionnaires	83	59
Coupons échus non réclamés	113	121
Bénéfices de l'exercice	4.013	4.370
	32.407	33.762

RESULTATS

EXERCICES	Loyers encaissés	Divers	Recettes totales	Bénéfices nets (1)	Coupon par action
1929/30	6.002	174	6.176	4.046	3/-
1930/31	5.928	164	6.092	4.013	3/-
1931/32	5.834	380	6.214	4.370	3/-

POUR L'EXERCICE 1930-1931: Le rapport du Conseil d'Administration ne donne aucun détail spécial à relever. Il convient de signaler que les résultats ont été sensiblement égaux aux précédents, malgré la crise, ce qui a permis d'effectuer à peu près les mêmes réserves que par le passé pour le Fonds d'amortissement du Capital.

POUR L'EXERCICE 1931-1932: Il ressort des chiffres présentés que les loyers encaissés sont, malgré l'aggravation de la situation économique, res-

(1) Dont il faut déduire la participation de 60% de la Daira Toussoun Pacha.

tés à peu près du même ordre que les précédents. Cela est dû d'une part à la qualité spéciale des locataires du luxueux quartier où se trouvent ces immeubles, et d'autre part au fait que pendant les années de prospérité, les loyers n'avaient pas été exagérément haussés.

D'ailleurs les réserves effectuées à ce jour sont déjà, dans l'ensemble, supérieures au capital investi.

Les titres ne sont pas cotés en Bourse.

The Alexandria Insurance Company S. A. E.

Constitution: Par Décret Royal du 29 Mai 1928. S. M. le Roi a daigné accorder à la Société le haut privilège du Brevet Royal.

Durée: 99 ans **Législation:** Egyptienne

Objet: Toutes espèces d'assurances et de réassurances, à l'exclusion des assurances-vie.

Siège Social: Alexandrie, 14 Rue Mahmoud Pacha El Falaki.

Conseil d'Administration: S.E. Emine Yéhia Pacha, Président; MM. Oswald J. Finney, Vice-Président; Georges Allemann, Vice-Président; S. E. Mohamed Pacha Talaat Harb; MM. Aly Bey Emine Yéhia; G. Aghion; Edwin N. J. Goar; E. Karam; H. Lindemann; Col. E. T. Peel; E. Pegna; L. Polnauer; A. Reinhart; R. J. Rolo; C. D. Strologo.

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 7 Avril 1930, la durée des pouvoirs comme Président de S.E. Emine Yéhia Pacha a été fixée à dix ans à partir du 1er Janvier 1930. D'autre part, à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, en date du 7 Juin 1932, il a été décidé de modifier l'Art. 21 des Statuts afin de porter le nombre maximum des Administrateurs à 18 au lieu de 15, et dans la suite, M. Silvio Pinto a été élu membre du Conseil d'Administration.

Directeur M. Marcus Hill. **Censeur:** H. Bridson.

Capital:

Autorisé	4.000 actions	à L.E. 100:	L.E. 400.000
Souscrit	3.600 actions	à L.E. 100:	L.E. 360.000
Versé	3.600 actions	à L.E. 25:	L.E. 90.000

Le Conseil n'a l'intention d'allouer le solde des 400 actions que lorsqu'il le jugera opportun dans l'intérêt de la Société.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

EXERCICE SOCIAL: 1er Janvier au 31 Décembre. L'Assemblée Générale a lieu dans les 3 mois qui suivent la fin de l'exercice social.

REPARTITION DES BENEFICES: Statutairement les bénéfices nets sont répartis de la façon suivante :

a) 15 0/0 est placé à la Réserve Statutaire qui cessera lorsqu'elle aura atteint la moitié du capital social.

b) 5 0/0 d'intérêt par an au capital versé, mais non cumulatif.

c) 5 0/0 du restant pour être alloué au Conseil à titre de rémunération.

d) Le solde éventuel sera, soit distribué aux actionnaires, soit employé ou attribué dans l'intérêt de la Société, de la façon et dans la proportion qui seront chaque année fixées par l'Assemblée Générale.

N. B. — Pour les deux premiers exercices, le Conseil d'Administration a renoncé aux jetons de présence prévus à l'Art. 36 des Statuts ainsi qu'à toute rémunération quelconque. Pour le dernier exercice il a renoncé seulement à la rémunération prévue à l'art. 60 des Statuts.

PORTEFEUILLE: Le Portefeuille se compose de Lstg. 54.000 Nom. Dette d'Egypte Unifiée 4 0/0 et Lstg. 12.000 Nom. Dette d'Egypte Privilégiée 3 1/2 0/0, portées au bilan pour L.E. 51.261, prix d'achat, ayant une valeur de L.E. 50.357 au 31-12-1931 et une valeur au 1er Juin 1932 de L.E. 56.220 environ, soit une plus-value de L.E. 4.960 environ sur le prix d'achat.

Analyse des Bilans

ACTIF	31-12-1929	31-12-1930	31-12-1931
	L.E.	L.E.	L.E.
Portefeuille titres	28.718	44.116	51.261
Caisse et Banques	81.064	81.977	71.719
Débiteurs divers	2.264	4.048	10.812
Mobilier (moins amortissement)	322	355	344
Hypothèques	—.—	—.—	11.000
	112.368	130.496	145.136

PASSIF	31-12-1929	31-12-1930	31-12-1931
	L.E.	L.E.	L.E.
Capital émis	88.750	90.000	90.000
Réserves	7.728	17.073	29.555
Créditeurs divers	10.737	9.657	10.295
Profits et Pertes (Bénéfices de l'exercice)	5.153	9.386	14.927
Solde précédent	—.—	4.380	359
	112.368	130.496	145.136

RESULTATS

ENTREE			1930	1931
Réserves reportées de l'exercice précédent			L.E. 4.590	7.988
	1930	1931		
Primes brutes ... ... L.E.	68.600	35.736		
Cédé en Réassurances ... .. »	66.350	28.166		
Primes nettes			» 2.250	7.570
Commissions...			» 16.200	8.410
Revenu sur le placement des Fonds			» 5.080	5.548
			L.E. 28.120	29.516

SORTIES			1930	1931
Frais généraux et administratifs			L.E. 5.152	5.183
Sinistres.	1930	1931		
Montant total... ... ... L.E.	32.032	2.351		
Payé par les Réassureurs »	31.480	326		
Montant net			» 552	2.025
Réserves à reporter...			» 7.990	7.062
Provision pour dépréciation titres...			» 5.000	—.—
Amortissement mobilier			» 40	47
Provision pour jetons de présence des Administrateurs...			» —.—	272
Bénéfices			» 9.386	14.927
			L.E. 28.120	29.516

RESERVES ET PROVISIONS	31-12-1930 L.E.	31-12-1931 L.E.
Réserve statutaire	3.493	5.732
Réserve spéciale...	12.000	20.000
Provision pour éventualités	7.000	7.000
Réserves et provisions diverses	7.988	7.062
Report à nouveau	—.—	5.047
	30.481	44.841

POUR L'EXERCICE 1930: Après déduction de 15 0/0, Réserve Statutaire sur le bénéfice net de L.E. 9.386, le solde de L.E. 7.978, ajouté à celui de l'exercice précédent de L.E. 4.380, donne un total de L.E. 12.358.

La Société, au lieu de distribuer des coupons, ce qui lui était d'ailleurs possible de faire dès la première année et en vue de consolider davantage la situation de la Compagnie, et pouvoir graduellement augmenter sa propre participation dans les risques assurés, a placé L.E. 12.000, à une réserve spéciale, et reporté à nouveau le solde de L.E. 358.

Durant l'exercice 1930, la Compagnie a commencé à pratiquer des « ASSURANCES AUTOMOBILES » qui lui ont donné satisfaction et dont les résultats sont incorporés dans les bénéfices généraux.

La Société a, à l'étude, divers projets pour l'extension de ses affaires, mais avec la prudence qui est la règle de ses dirigeants, elle procède avec calme et pondération, étayant sur des bases solides l'oeuvre accomplie et ne s'avançant qu'à bon escient.

POUR L'EXERCICE 1931: Comme on peut le constater par l'examen des chiffres ci-haut exposés, les résultats obtenus par cette Société, malgré la crise, sont on ne peut plus satisfaisants et tous les efforts combinés des Administrateurs et de la Direction, tendent à consolider énormément les assises de la Société, par toutes sortes de réserves.

Le 22 Mars 1932 a eu lieu une assemblée générale extraordinaire qui a décidé de la modification des articles 10 et 59 des Statuts. La modification principale dans l'Art. 10, consiste dans la spécification « que chaque actionnaire ne pourra aliéner sous quelque forme que ce soit, que le quart seulement des actions lui appartenant, libérées ou non, sauf cependant décision prise à une majorité de 3/4 des membres du Conseil d'Administration. »

La modification de l'Art. 59 autorise le Conseil à placer les fonds de la Société, à l'exception des sommes nécessaires aux besoins du service courant, en fonds d'Etat Egyptien, *en obligations de Société,* en acquisitions d'immeubles, en dépôts aux banques à échéances fixes, ou en prêts sur premières hypothèques sur des immeubles sis en Egypte. (NOTA. — Les mots soulignés représentent les adjonctions nouvelles).

Les titres étant encore nominatifs et n'étant pas cotés en Bourse, nous ne sommes pas à même d'en donner les fluctuations, comme nous le faisons pour les autres Sociétés.

The Alexandria Navigation Cy.

Constitution: 1930. **Durée:** 99 ans **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations d'achat et vente de bâtiments affectés à la navigation maritime et fluviale, l'exploitation de toutes lignes ou services maritime et fluvial, soit en propre soit par affrêtement, la représentation de Compagnie de Navigation Maritime et Fluviale et, en somme, tout ce qui se rattache au commerce maritime et fluvial et toutes les affaires accessoires pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Siège Social: Alexandrie, Place Mohamed Aly, No. 2.

Bureau du Caire: Rue Kénissa El Guédida, No. 1.

Exerc. social: 1er Janvier-31Décembre. Assemblée Générale : dans les trois mois qui suivent la fin de l'Exercice Social.

Conseil d'Administration: S.E. Emine Yéhia Pacha, Président; MM. Ladislas Polnauer, Administrateur-Délégué; Aly Emine Yéhia, Administrateur-Délégué; Sinnot Bey Hanna; Mohamed Bey Osman, Administrateurs.

Directeur à Alexandrie: Mr. Georges Polnauer.

Censeurs: MM. Harold Bridson & Duncan Newby.

Agents Généraux pour l'Angleterre: MM. Watts Watts et Co Ltd., 5-7 Whittington Avenue, London.

Capital autorisé: L.E. 200.000 divisé en 50.000 actions de L.E. 4 chacune.

Capital versé: L.E. 50.000, le quart du capital ayant été appelé à la souscription.

Les actions sont nominatives. Leur propriété résulte de l'inscription sur un registre spécial tenu au siège social de la Société. Les articles des Statuts 8 à 14 fixent les modalités des transferts éventuels des actions, ainsi que les droits et les devoirs attachés à chaque titre.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant

RESERVES: La réserve se compose de 10 0/0 des bénéfices nets annuels et de tout pourcentage que l'Assemblée Générale déciderait de porter à ce fonds.

REPARTITION DES BENEFICES: Après déduction de tous les frais généraux et d'administration, des prélèvements pour amortissements de dépréciation de matériel et des installations, de la constitution des réserves, comme il est exposé au chapitre précédent, les bénéfices nets de la Société seront distribués conformément à la décision de l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration.

***

Le premier bilan de l'ALEXANDRIA NAVIGATION Cy., aurait dû comprendre la période allant de la fondation de la Société au 31 Décembre 1930. En date du 19-5-1931, les Actionnaires décidèrent de prolonger la durée de ce premier exercice à fin Décembre 1931. Malgré cette longue période, on peut estimer qu'elle a été complètement employée à son premier établissement et que c'est uniquement à partir du 1er Septembre 1931, que l'on peut considérer qu'elle est entrée effectivement en activité.

L'ALEXANDRIA NAVIGATION CY étant considérée, dans sa gestion, comme une compagnie privée, en attendant son développement définitif, nous nous abstenons de publier son Bilan qui n'a été ni imprimé, ni distribué. Nous nous contentons d'en fournir quelques détails en signalant qu'il nous revient que malgré les frais énormes de première installation, les amortissements effectués et les réserves faites, le solde du compte profits et pertes, se clôture avec un bénéfice qui a été reporté à nouveau.

Nous donnons simplement ci-bas quelques détails sur son activité.

La Société a obtenu la représentation pour l'Egypte de la TURKISH MAIL LINE, dont les paquebots luxueux desservent la ligne Istamboul-Izmir-le Pirée-Alexandrie. Grâce à l'influence de l'ALEXANDRIA NAVIGATION Cy, cette compagnie a eu le plus grand succès et a éliminé d'autres concurrents sur la même ligne.

Elle a conclu un accord avec le Gouvernement Egyptien aux termes duquel l'*Alexandria Navigation Cy.* a obtenu la concession pour le transport d'une partie de ses achats de l'Etranger, moyennant une subvention qui la met à couvert de tous les risques. Plus tard, avec le développement de la flotte affrêtée par la Compagnie, et en constatant la satisfaction qu'elle donne dans l'accomplissement de sa tâche, elle obtiendra sûrement la concession pour le transport de toutes les marchandises du Gouvernement qui se chiffrent par un tonnage assez élevé.

L'ALEXANDRIA NAVIGATION Cy a été admise à faire partie du Pool des Transporteurs de coton, comme ligne régulière. Le service spécial se fait sous la dénomination RED ROSE LINE. Elle a fait l'acquisition de deux paquebots de 6.700 tonnes chacun.

L'ALEXANDRIA NAVIGATION Cy, à part son exploitation commerciale agit en institution pour la formation et l'éducation de ceux parmi la jeunesse égyptienne qui désirent s'adonner à la navigation.

Les titres de la Société, nominatifs, ne sont pas cotés aux Bourses d'Egypte; nous ne pouvons en donner les fluctuations, comme nous le faisons pour les autres Sociétés.

Alexandria Pressing Company

Constitution: 1925 **Durée:** 50 ans **Législation:** Egyptienne.

Objet: Pressage du coton. **Siège Social:** Alexandrie.

Exerc. social: Du 1er. Septembre au 31 Août. Assemblée Générale: Décembre.

Conseil d'Administration: S.E. Emine Yéhia Pacha, Président; MM. Edouard Karam, Vice-Président; Aly Bey Emine Yéhia; Antoine Bey Arcache; David Cicurel; Marcel Messiqua; Max Rolo.

Membres de la Direction: MM. F. A. Cowan, Directeur; H. Schwartz, Secrétaire.

Censeurs: Messrs. Hewat, Bridson & Hargreaves.

Banquiers: Banco Italo-Egiziano

Capital autorisé et versé: L.E. 150.000 divisé en 37.500 actions de L.E. 4 chacune. Le capital original était de L.E. 100.000, à la fondation, il fut immédiatement porté à L.E. 125.000 la même année et à L.E. 150.000 en 1926. Ces augmentations ont été effectuées surtout pour s'attacher de nouveaux clients et pour établir de nouvelles constructions rendues nécessaires à la suite de l'augmentation de la clientèle.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

RESERVES: L.E. 93.227 y compris provisions.

REPARTITION DES BENEFICES: 10 % à la réserve jusqu'à concurrence de la moitié du capital, après avoir effectué tous les prélèvements pour frais, charges et amortissements nécessaires.

6 % d'intérêt au capital, non cumulatif. Sur le solde: 10 % au Conseil d'administration. Le solde revient aux actionnaires.

PORTEFEUILLE: Les titres en portefeuille comprenant 100 actions de *The Egyptian Motor Transport Co.* de L.E.4 chacune et 100 actions de *The Alexandria Insurance Co.* de L.E.100, libérées de L.E.25, seulement.

Analyse des Bilans:

(En milliers de livres)

ACTIF	*31/8/1928*	*31/8/1929*	*31/8/1930*	*31/8/1931*
Terrains	45.1	60.—	60.—	60.—
Immeubles	108.—	109.1	126.1	166.6
Installations	54.2	56.—	69.2	81.6
Stock en magasins	8.7	7.6	4.1	4.8
Mobilier	0.6	0.7	0.7	0.8
Débiteurs et Divers	13.5	20.4	22.1	7.7
Portefeuille	2.9	2.9	2.9	2.9
Caisse et Banque	— (1)	11.2	7.2	— (2)
	233	267.9	292.3	324.4

(1) Le solde en caisse est de L.E. 29,692 mill., ce qui empêche de le faire figurer dans ce Bilan établi en milliers de Livres.

(2) Le solde en caisse est de L.E. 19.173 mill. ce qui nous empêche de le faire figurer dans ce Bilan établi en milliers de L.E.

PASSIF (1)		(En milliers de livres)		
Capital	150	150	150	150
Réserves et Provisions	28.5	43.2	63.2	93.2
Créditeurs et Divers	12.3	3.9	5.6	16.7
Profits et Pertes	42.	70.8	73.5	64.5
	233	267.9	292.3	**324.4**

RESULTATS

EXERCICES	Coton pressé : Cantars	Recettes totales L.E.	Bénéfices nets L.E.	Coupon par action	Reporte L.E.
31/8/1926	393.945	40.122	6.148	P.T. —	1.594
31/8/1927	1.308.255	86.270	31.113	» 60	21
31/8/1928	928.354	87.555	42.205	» 70	4.585
31/8/1929	1.399.852	123544	66.275	» 80	21.934
31/8/1930	1.336.290	113.443	51.566	» 80	28.506
31/8/1931	1.225.843	107.536	36.028	» 75	2.017 (2)

POUR L'EXERCICE 1929-1930: Les résultats ont été pratiquement égaux à ceux de l'année précédente. Une partie des divers travaux de construction ont été terminés, principalement la construction et l'installation de la nouvelle presse. Le coupon a été maintenu égal au précédent.

POUR L'EXERCICE 1930-1931: Les résultats ont été légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Les nouvelles constructions ont été terminées. Elles ont coûté L.E. 71.000 dont il restait à payer au 31.8.1930 la somme de L.E. 45.000. Au 31.12.1931 il ne restait plus que L.E. 3686.

Les terrains de la Société s'étendent sur 57.906 pics carrés. Les immeubles et les installations sont, dans les bilans, au prix coûtant; ils ont au passif des comptes d'amortissement compris dans la rubrique: RESERVES ET AMORTISSEMENTS.

La Société est signataire de la convention entre les Sociétés de Pressage, intervenue le 1er. Septembre 1927 pour 3 années, renouvellée dernièrement jusqu'en 1933 et dont nous avons donné les détails dans notre étude sur la Société Générale de Pressage et de Dépôts.

Contre un capital de LE. 150.000, les amortissements, (L.E. 71.927) et les réserves diverses (L.E. 46.900) forment un total de L.E. 118.827.

---

(1) Il existe un passif éventuel de L.E. 7.500 représentant le montant non appelé sur 100 actions de "The Alexandria Insurance Company".

(2) En dehors des prélèvements pour les réserves et les prévisions ordinaires, il a été effectué un virement à une réserve spéciale de L.E. 20.000,—.

Toutefois ces réserves et provisions ayant été investies en terrains, immeubles et constructions industrielles diverses, (qui forment un total de L.E. 308.990) la Société a décidé de payer son coupon en deux fois, soit P.T. 40 le 23 Décembre 1931 et P.T. 35 le 15 Juin 1932.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT ...	9 9/16	11 1/4	11 1/4	9 15/16	8 29/32 1/64
PLUS BAS	5 1/2	8 3/8	9 1/8	7 1/4	6 19/32

Clôture du 31 Mai 1932: 6 1/2.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon: 11 5/10.

Alexandria and Ramleh Railway Co. Ltd.

Constitution: 1862 **Durée:** Indéterminée. **Législation:** Anglaise

Objet: Exploitation des lignes de Tramways à Alexandrie et à Ramleh.

Siège Social: Alexandrie.

Exerc. social: 1er. Octobre — 30 Septembre.
Assemblée Générale: Décembre.

Conseil d'Administration: MM. Michel C. Salvago, Président; Richard Abdy, Vice-Président; Léon Boulle; Emile Begué, Directeur Général; Néville T. Borton Pacha; Constantin Choremi; Maurice Despret; Robert Hecker; René-Julien Labruyère; Dimitri Klat Bey; Marius Lascaris; Jean Lumbroso; Zareh Nubar Bey; Adrien Remaugé.

Censeurs: Hewat, Bridson & Hargreaves.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital: £ 375.000 en actions de £ 1.— Le capital qui était à l'origine de £ 187.500 a été doublé en 1927 par l'emploi des réserves suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4.2.1927, confirmée par celle du 22.2.1927.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

OBLIGATIONS: Ancienne émission amortie £ 40.000.

Emission 1909-1912: 350 obligations de £ 100		£ 35.000
Moins obligations amorties: 103 obligations de £ 100		» 10.300
	Reste...	£ 24.700
Emission 1913: 600 obligations de £ 100		£ 60.000
Moins obligations amorties	37 oblig. de £ 100	
Moins oblig. à la souche amorties..	139 » » » 100	
Moins oblig. à la souche	336 » » » 100	
	512 oblig. de £ 100	» 51.200
Solde.....	88 oblig. de £ 100	£ 8.800
Total des obligations en circulations:		
335 obligations 5% de £ 100		33.500

Ces obligations sont amortissables par des tirages annuels le 31 Décembre de chaque année jusqu'en 1946, date où toute la dette doit être amortie

La Compagnie possède une dette contingente représentée par le compte annuité de Tramways d'Alexandrie, portée au passif pour £ 188.954 de capital et requérant un service annuel de L.E. 14.300 environ pour amortissement capital et intérêts compris.

RESERVES: Les réserves totalisent le montant de L.E. 608.760 et se décomposent comme suit:

	30/9/1930	*30/9/1931*
Réserve ordinaire et réserve spéciale Ramleh ...	206.380	206.380
Réserve spéciale Ville et amortissement concession urbaine	346.143	354.899
Réserve extraordinaire obligations amorties et remboursées	12.360	14.992
Prévision pour amortissement obligations	2.169	2.218
Réserve annuités Tramways d'Alexandrie, amorties et remboursées	36.731	43.289
Prévision pour amortissement annuités Tramways d'Alexandrie	4.918	5.121
Réserves terrains	59	59
Amortissement des installations fixes et du matériel roulant de la traction à vapeur sur les comptes, « Exploitation et vente de terrains et immeubles divers »	*Mémoire*	*Mémoire*
Total.....	608.760	626.958
Plus réserves spéciales effectuées au moment de la répartition des bénéfices	.....	22.894
		649.852

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les recettes totales, après défalcation de tous les frais d'exploitation, frais généraux, redevance à la Municipalité, service d'obligations et d'annuités, etc., il est constitué une provision pour réserve ou amortissement jugés nécessaires par le Conseil et le solde net revient aux actionnaires soit pour être réparti, soit pour être reporté à nouveau.

PORTEFEUILLE: Les titres en portefeuille au cours du marché au 30 Septembre 1931 se décomposent comme suit:

£ 25.000	Dette Egyptienne Unifiée	L.E. 17.611
£ 16.120	Dette Egyptienne Privilégiée	» 9.626
£ 800	en 8 obligations de la Compagnie	» 663
		L.E. 27.900

Il existe en outre £ 1000 Nom. Dette d'Egypte Unifiée pour une valeur de L.E. 704, déposées à la Municipalité à titre de cautionnement. Aux cours du 10 Juin 1932, le portefeuille a acquis une plus-value de L.E. 8.200 environ.

Analyse des Bilans

ACTIF	*30/9/1930* L.E.	*30/9/1931* L.E.
Réseau Urbain	661.560	697.266
Domaine privé	48.200	48.275
Magasins, débiteurs divers et compte d'ordre	87.588	72.480
Banques	49.084	15.862
Compte achat Casino San Stéfano	16.433	705
Terrains et débiteurs pour vente de terrains	746	28.605
Portefeuille	29.233	35.759
Caisse	451	764
Frais d'émission d'obligation	2.451	2.356
Compte d'ordres (Réseau de Ramleh dépossédé)	513.529	513.529
	1.409.275	1.415.601

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	365.625	365.625
Obligations	33.833	32.663
Réserves	608.761	626.958
Compte annuités Tramways d'Alexandrie	195.523	188.954
Créanciers divers	19.295	41.420
Compte d'ordres	89.653	93.160
Profits et Pertes: Report précédent	32.267	28.981
Bénéfices de l'exercice	64.318	37.840
	1.409.275	1.415.601

RESULTATS

EXERCICES	Recettes Réseau Ramleh	Recettes Réseau Urbain	Recettes totales et bénéf. hors trafic	Bénéfices nets	Coupon par action	Report à nouveau
1927/28	203.584	263.860	476.785	123.276	3/—	32.205
1928/29	49.420 (1)	277.056	333.462	82.026	2/6	32.266
1929/30	180 (2)	276.253	283.209	64.317	2/6	28.981
1930/31	.....	236.554	243.032	37.840	1/—	25.646 (3)

HISTORIQUE: Nous avons, dans l'Annuaire 1930, donné un historique complet de la Société et analysé la valeur intrinsèque de ses titres. Pour l'établir actuellement, il n'y aurait qu'à suivre le même système, tout en modifiant les chiffres, en conformité du dernier bilan.

POUR L'EXERCICE 1929-1930: Durant l'exercice en cours, les recettes d'exploitation sont en diminution par suite des effets de la crise qui sévit dans le Pays et de la concurrence des Autobus qui, tout d'un coup, ont été autorisés à circuler pour compte de diverses compagnies et ont provoqué une forte dispersion des recettes. Toutefois nous croyons savoir que les Autorités ont compris la nécessité de s'arrêter dans cette voie et d'organiser le service public des transports en commun sur des bases rationnelles et en même temps, la Compagnie elle-même étudie en ce moment le moyen de faire circuler dans notre ville, soit des Trolleybus, soit des Autobus. De cette façon seulement on pourra arriver à parer avantageusement aux effets de la concurrence.

En même temps et pour compenser la réduction des recettes, la Compagnie a procédé à d'importantes compressions des frais qui, jointes à la baisse des matières premières, auraient permis jusqu'ici d'atténuer dans une certaine mesure la différence causée par la réduction des recettes.

POUR L'EXERCICE 1930-1931: La situation ébauchée dans le rapport de l'année précédente et résumée plus haut, s'est accentuée davantage cette année, tant en ce qui concerne la concurrence des autobus que la diminution des recettes par suite de la crise économique qui sévit en ce moment. La Compagnie a tâché d'y parer, en partie, par la compression des frais d'exploitation.

Dernièrement elle a inauguré un service d'Autobus sur une seule ligne. La Municipalité reste réfractaire à l'adoption des services des Trolleybus que la Compagnie avait proposé. Il convient de signaler que d'une année à l'autre, les réserves se sont accrues de plus de L.E. 18.000.

---

(1) Recettes d'exploitation du 1er Octobre 1928 au 31 Décembre 1928, date où la Compagnie fut dépossedée du Réseau de Ramleh.

(2) Solde du Compte exploitation Ramleh.

(3) Il a été effectué des réserves spéciales pour L.E. 22.894.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT	6 9/16	4 1/2	3 15/32 1/64	3 5/16	3 3/8
PLUS BAS	5 7/16	3 1/8	2 11/16 EXC	2 5/8	1 29/32

Clôture du 31 Mai 1932: 1 1/4
Rendement au 15 Mai 1932 sur la base du dernier coupon.: 4 %

The Alexandria Water Cy. Ltd.

Constitution: 1879. **Durée:** Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Distribution de l'eau à Alexandrie.

Siège Social: Alexandrie, 54 Rue Fouad Ier.

Siège de Londres: 36, Lincolns Inn Fields, London W. C. 2.

Exerc. social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: MM. Michel C. Salvago, Président; Sir Henry Barker; R. C. Abdy; J. G. Jacot Descombes; Marius Lascaris; K. B. Woodd Smith, Administrateur-Directeur.

Administrateur Officiel: S.E. Hussein Sabry Pacha, Gouverneur d'Alexandrie, Président de la Commission Municipale.

Censeurs: Russell et Co. **Banquiers:** National Bank of Egypt.

Capital autorisé: Lstg. 1.000.000.

Capital émis: Lst. 840.000, divisé en 168.000 actions de Lstg. 5. A l'origine, ce capital était uniquement de Lst. 350.000. Des émissions successives ont permis à la Société d'atteindre le chiffre actuel. La dernière augmentation a eu lieu en 1927. 28.000 actions furent émises à Lst. 5 et souscrites par les anciens actionnaires sur la base de 1 action nouvelle pour 5 actions anciennes.

Obligations: Néant. **Parts de fondateurs:** Néant.

Réserves: Les réserves au 31-12-1931 s'élèvent à Lst. 102.059. Les amortissements d'actif totalisent Lst. 446.321, en augmentation de Lst. 33.890 sur l'année précédente.

CONCESSIONS: La concession de la Compagnie s'étend actuellement à Alexandrie et à Ramleh.

En outre, en conformité des accords ayant servi de base à la concession, la Compagnie paye à la Municipalité le 50 0/0 du solde de ses bénéfices après paiement d'un coupon de 10 0/0 sur le capital versé.

Ces versements qui, en 1905, étaient de Lst. 732, sont actuellement de Lst. 39.900.

Nous avons, dans l'Annuaire de 1930, donné un historique de la Société, l'état annuel des versements de la Compagnie à la Municipalité, qui est très édifiant.

Les canalisations installées par la Compagnie s'étendent sur un total d'environ 600 kms. d'un bout à l'autre du périmètre de la ville.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, après constitution des réserves et provisions jugées nécessaires, on prélève le montant servant au paiement d'un intérêt de 10 0/0 au capital versé; le solde est réparti par moitié aux actionnaires et par moitié à la Municipalité d'Alexandrie, comme il est dit plus haut.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille comprend Lst. 151.000 Nominal Dette d'Egypte Unifiée 4 0/0 et Lst. 30.000 Nominal Dette d'Egypte Privilégiée 3 1/2 0/0 calculées au prix de revient (au-dessous des cours de la Bourse du 31 Décembre 1931). Depuis le 31 Décembre ce poste a acquis une importante plus-value, les cours des Fonds d'Etat Egyptien ayant sensiblement haussé.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930* Lstg.	*31/12/1931* Lstg.
Immeubles, Machines, Canalisations, Mobilier et Terrains (après amortissement)	642.534	647.757
Concession: Prix payé	233.685	233.685
Immeuble social construit en 1927, Rue Fouad Ier, par l'emploi partiel de la réserve appartenant aux actionnaires (moins amortissement)	57.585	56.820
Portefeuille	100.720	124.434
Espèces en caisse et en banques	157.080	142.101
Débiteurs divers	20.267	15.207
Matériel en magasin (moins dépréciation)	37.768	30.458
	1.249.639	1.250.462
PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital émis	840.000	840.000
Dépôts des abonnés	69.802	70.815
Créditeurs divers (comprenant les provisions diverses)	107.578	107.388
Réserves appartenant aux actionnaires	102.059	102.059
Profits et pertes	130.200	130.200
	1.249.639	1.250.462

POUR L'EXERCICE 1930 : Le rapport signale que le développement constant de la ville a permis d'enregistrer 4.157 nouveaux abonnés et une augmentation des recettes de ce chapitre, de l'ordre de Lst. 10950. Les recettes du Gouvernement et de la Municipalité ont augmenté de Lst. 1.000 chacune. Par contre le service du port a enregistré une réduction de Lstg. 3.000. Le total net du surplus a été exactement de Lst. 9.899 de plus que l'année précédente. Les provisions diverses et les amortissements d'actif effectués se sont élevés à Lst. 39.938 répartis sur divers chapitres.

De nombreux travaux d'installations de filtres, de construction, de canalisations, etc., ont été effectués durant l'exercice et une somme de Lst. 45.909 a été dépensée à cet effet.

POUR L'EXERCICE 1931 : L'augmentation du nombre d'abonnés s'est poursuivi cette année aussi, mais dans une proportion inférieure à celle des dernières années, de même que la proportion de l'augmentation des recettes. Cela est dû naturellement à la crise. Les frais d'exploitation ont été réduits de la somme importante de Lst. 7.417, grâce surtout à la baisse des prix du combustible et à l'économie réalisée par l'emploi des machines Diesel installées dernièrement. Le solde en bénéfice est égal à celui de l'année précédente. La Société a effectué d'importants amortissements sur le chapitre des installations, une somme de Lst. 39.113, ayant été dépensée cette année sur le compte capital.

Pour répondre aux besoins toujours plus grands de la Ville, la Société a décidé l'installation d'une nouvelle usine de filtres et de pompes sur le Canal Mahmoudieh, à un endroit dont le choix a été accepté par la Municipalité et le Gouvernement Egyptien. Cette usine fonctionnera simultanément avec celle de Rond-Point, pour subvenir aux besoins de la Ville.

A signaler qu'à la suite de la campagne de presse menée par certains journaux contre la qualité de l'eau fournie par la Compagnie, il a été définitivement prouvé que la Ville d'Alexandrie jouit de la fourniture d'une eau supérieure comme propreté au standard le plus rigoureux.

RESULTATS

	Nombre des Abonnés	Recettes brutes Lst.	Redevances à la Municipalité Lst.	Coupon par action
1925	57.629	272.700	33.250	14/9
1926	60.907	284.500	33.250	14/9
1927	64.663	299.300	39.900	14/9
1928	68.867	308.100	39.900	14/9
1929	72.823	318.400	39.900	14/9
1930	76.980	328.290	39.900	14/9
1931	78.896	330.041	39.900	14/9

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	17 3/4	17 3/4	17 3/8	14 11/16	14.—
Plus bas	14 1/8	16 3/4	13 11/16	12 5/8	11 1/2

Clôture du 31 Mai 1932: 13 5/16

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon: 5,54 0/0.

Anglo American Nile and Tourist Company

Constitution: 1809. **Durée:** 65 ans. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Tourisme et navigation fluviale.

Siège Social: Le Caire, 2 Rue Manakh.

Exerc. Social: 1er Avril-31 Mars. Assemblée Générale: Mai.

Conseil d'Administration: MM. Astley P. Friend, Président; Capt. Percy Stout, D.S.O., O.B.E.; Maurice Dabbah; Comm. Carlo Grassi; Robert O. Diacono, M.B.E., Administrateur-Directeur.

Membres de la Direction: Robert O. Diacono, M.B.E., Administrateur-Directeur et H. V. Diacono, Secrétaire.

Censeurs: Russell et Co.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital *En circulation.* Au 31 Mars 1932: 41730 actions de Lstg. 4 chacune, soit L.E. 162.747.

Jusqu'en 1928, le capital était de L.E. 106.743 en 27370 actions de Lstg. 4. Durant l'exercice 1928-29, le capital fut augmenté de 5.000 actions et porté à L.E. 126.243. Le 11 Février 1929 il fut procédé à une seconde augmentation de capital de 10790 actions à raison de une action nouvelle pour trois anciennes, soit un total de 43.160 actions. Durant l'exercice, au 31 Mars 1931, il a été racheté et annulé 100 actions et durant le dernier exercice il a été racheté, en exécution des décisions de deux assemblées générales, 1330 actions, ce qui ramène le montant des actions actuellement en circulation à 41.730.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

RESERVES: Au 31 Mars 1932: L.E. 28.407. Les Provisions et amortissements s'élèvent en outre à la même date, à L.E. 59.452.

REPARTITION DES BENEFICES: Un intérêt de 5 0/0 est prélevé sur les bénéfices nets de l'exercice pour rétribuer le capital versé. Du solde, 10 0/0 à la réserve.

Du nouveau solde, 10 0/0 au Conseil d'Administration. Le reste revient aux actionnaires et est distribué ou reporté à nouveau, suivant décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, sur la proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE: La Société possède au 31 Mars 1932 le portefeuille suivant :

11189 actions United Egyptian Nile Transport Cy pour..	L.E.	50.736
10000 actions de la Société de Navigation Fluviale et des Bateaux Omnibus pour	»	44.900
L. E. 980, obligations 6 0/0 Menzaleh Canal et Navigation Company pour.....	»	931
Montant du Bilan (et non valeur réelle au 31-3-32).....	L.E.	96.567

Suivant décision de l'Assemblée Générale, les coupons encaissés de l'United Egyptian Nile Transport Cy vont en diminution de ce poste du portefeuille.

Analyse des Bilans

	31/3/1931	*31/3/1932*
ACTIF	L.E.	L.E.
Caisse et Banque	672	278
Débiteurs divers	10.038	5.126
Travaux en cours	5.146	10.774
Effets à recevoir.....	161	11
Immeubles, machines, terrains, installations et fournitures	104.381	101.951
Portefeuille	98.345	96.567
Magasins	11.104	10.761
Perte de l'exercice	—.—	2.948
	229.847	228.416
PASSIF (1)	L.E.	L.E.
Capital	167.934	162.747
Créditeurs et divers	30.273	30.556
Réserves	25.023	28.407
Provisions pour indemnité au personnel...	6.617	6.706
	229.847	228.416

(1) Il existe au passif un poste pour mémoire de L.E. 14.275, représentant les lettres de garanties délivrées par la National Bank of Egypt pour les besoins de la marche des affaires.

RESULTATS

Exercices	*Bénéfices Nets*	*Coupon par Action*
31-3-1927	L.E. 7.964	P.T. 27,3
31-3-1928	12.662	41
31-3-1929	12.494	35
31-3-1930	16.675	35
31-3-1931	1.548 (1)	—
31-3-1932	Pertes 2.948	—

FLOTTE: La flotte de la Compagnie est composée des unités suivantes :

Bateaux de tourisme: Victoria, Britannia, Puritan, Nubia, Mayflower.

Bateaux privés: Indiana, Niagara.

Dahabiah: Columbia.

Remorqueurs: Ardent, Arrow, Atlanta, Active et divers autres bateaux ainsi que des canots automobiles et des barques.

PARTICIPATIONS: Comme on le voit, sous la rubrique Portefeuille, la Société possède une importante participation dans la Société des Bateaux Omnibus, de la gestion de laquelle elle se déclare satisfaite ainsi que des résultats obtenus par elle.

Par contre, elle était en procès avec la United Egyptian Nile Transport Cy, dont elle critique la gestion.

Ayant obtenu un jugement interlocutoire instituant une expertise générale de l'United, celle-ci a interjeté appel et l'affaire est venue ces derniers temps devant la Cour d'Alexandrie qui par un arrêt en date du 15 Juin 1932, a réformé ce jugement. On en trouvera les détails dans l'étude consacrée plus loin à l'United Egyptian Nile Transport Cy.

RACHAT DES ACTIONS: Par Assemblée Générale du 1er Décembre 1930, la Société avait décidé de procéder au rachat de ses actions, en raison de l'intérêt qu'il y avait à ce faire et de réaliser ainsi un profit intéressant, en réduisant le capital. Mais la Société n'a pu racheter cette année-là que 100 actions.

Toutefois, durant le dernier exercice, il a été racheté 1330 actions, des objections de trésorerie, suivant le rapport, ayant provoquyé l'arrêt de ces opérations auxquelles le Conseil désirait donner une plus grande envergure.

POUR L'EXERCICE 1930-1931: Le rapport du Conseil signale que les résultats en ont été affectés par le marasme mondial dont les conséquences se sont fait plus durement sentir, dans les industries hôtelières, de navigation et de tourisme, dans toutes les parties du globe. La Com-

(1) Suivant décision de l'Assemblée Générale du 30 Mai 1931, les bénéfices de cet exercice ont été portés, comme provision pour la créance de la Société, à l'encontre de la firme Sir John Norton-Griffiths Co. Ltd.

pagnie a essayé de parer, en partie du moins, à cet état de choses par l'application constante d'un programme d'économies rationnelles autant qu'elles sont compatibles avec le maintien de la bonne réputation de la Société, comme il y est dit dans le rapport.

En outre, la Compagnie a eu à subir un désappointement du fait du retrait de la concession pour la surélévation du réservoir d'Assouan, à la firme Sir John Norton-Griffiths Cy Ltd. Cette dernière n'a pu régler le solde qu'elle restait devoir soit environ L.E. 6.000. Des mesures légales ont été prises pour sauvegarder les intérêts de la Société, et des négociations amiables se poursuivent en même temps, à cet effet, avec le Gouvernement Egyptien et la firme en question.

POUR L'EXERCICE 1931-1932: Le rapport du Conseil signale que la situation économique ne s'étant pas améliorée, on a dû procéder à des strictes économies. D'après les déclarations du Président à l'Assemblée Générale Ordinaire, ces économies sont de l'ordre de 30 0/0 environ sur les frais d'il y a deux ans. Le service Touriste n'est fait que par deux bateaux seulement, alors qu'avant il était fait par toute la flotte. La créance sur Norton Griffiths de L.E. 5.954 a été liquidée à l'amiable par accord de toutes les parties à raison de 75 0/0, représentant un encaissement de L.E. 4.465. La différence de L.E. 1.489 est couverte par la provision de L.E. 1.548 efectuée l'année précédente. Le Conseil espère, grâce aux nouvelles économies envisagées, pouvoir affronter la crise actuelle, sans grands dangers.

The Anglo-Belgian Company of Egypt, Ltd.

Constitution: 1906. **Durée:** Illimitée **Législation:** Anglaise.

Objet: Opérations financières, foncières et industrielles.

Siège Social: Le Caire, Savoy Chambers, 8 Rue Borsa-El-Gedida.

Siège de Londres: 40 et 41 Old Broad Street, E. C. 2.

Conseil d'Administration: MM. Francis Fitzgerald, C.B.E., Président; Florent Casimir Lambert; Elie N. Mosseri; Henry Naus Bey, C.B.E.

Membres de la Direction: MM. J. J. Arnaud, Secrétaire Général en Egypte; Gardiner, Hunter et Co, Secrétaires à Londres.

Censeurs: Russell et Co.

Banquiers: Barclays Bank (D. C. & O.) Londres et Le Caire. Banque de Bruxelles, à Bruxelles (Belgique).

Capital: Le Capital autorisé est de Lstg. 1 million. Mais le maximum qu'avait atteint la souscription, à la fondation, a été de Lstg. 345.690 en 69.138 actions de Lstg. 5 chacune.

Depuis lors la Société ne fit qu'enregistrer des pertes qui en 1925, totalisaient Lstg. 169.426. Le capital fut alors réduit de 50 0/0 et les actions de Lstg. 5 n'ont plus, depuis lors, qu'une valeur de Lstg. 2.10/-. Cette opération a permis d'enlever entièrement la perte qui figurait dans le bilan et de constituer une première réserve de Lstg. 4.418.

Réserves: Total au 31-7-1931: Lstg. 8.253.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

REPARTITION DES BENEFICES: Après déduction de toutes charges, réserves et amortissements, le solde revient aux actionnaires.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille comprend :

Lst. 8.000 Conversion Loan 5 0/0, 1944/64 au prix coûtant.
18957 actions ordinaires Fayoum Light Railways Co, de Lst. 4 chacune.
5450 parts de fondateurs Fayoum Light Railways Cy.
1403 Jouissances Fayoum Light Railways Cy.
515 Actions Ordinaires de la Société Agricole de Kafr El Dawar.
51 Fondateurs de la Société Agricole de Kafr El Dawar.
2 Actions B. du Syndicat d'Auderghem.

La valeur en détail de ce portefeuille est spécifié au bilan.

Analyse des Bilans

	31/7/1930	*31/7/1931*
ACTIF	Lstg.	Lstg.
Caisse et Banque	8.628	9.975
Débiteurs divers	3.560	5.737
Fayoum Light Railways Cy; 18957 actions de Lstg. 3, 5450 Fondateurs et 1403 Jouissances	42.653	42.653
Lst. 8.000 5 0/0 Conversion Loan	8.068	8.068
Fourniture du Bureau	1	1
Avances à la Fayoum	3.385	2.974
Société Agricole de Kafr El Dawar (en liquidation)	251	251
Terrains et Immeubles	117.284	113.764
Syndicat d'Auderghem	1.146	1.146
	184.976	184.569

PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital	172.845	172.845
Créditeurs divers	1.632	1.084
Réserves diverses	8.253	8.253
Profits	1.915	2.022
Dividendes non réclamés	331	365
	184.976	184.569

RESULTATS

En 1926, la Société a réalisé Lst. 2.657 de bénéfices qui ont été reportés à nouveau. En 1927, elle a réalisé Lst. 1.804 de bénéfices qui ont été également reportés à nouveau. En 1928, il a été réalisé Lst. 3.741, ce qui a donné un report net de bénéfices de Lst. 6279. Le Conseil a distribué 1/- par action soit Lst. 3.456, reportant à nouveau Lst. 2.822. En 1929, les bénéfices ont été de Lst. 4.063 qui avec l'ancien report donne un total de Lst. 6.885. Il a été distribué 6 pence par action, soit Lst. 1728.

Lst. 4.000 ont été placées à la Réserve Générale et Lst. 1.157 ont été reportées à nouveau.

En 1930, les profits nets ont été de Lst. 757, ce qui, avec le report à nouveau, donnait un total de Lst. 1915. Le Conseil a estimé que, malgré que les cours des titres étaient inférieurs aux prix portés dans le bilan, la situation dans l'ensemble étant assez saine, il pouvait recommander la distribution de 6 pence par action, ce qui a absorbé Lst. 1.728 et le report à nouveau du solde, soit Lst. 186.

En 1931, les bénéfices nets ont été de Lst. 1.835. On a distribué aux actionnaires 6 pence par action qui ont absorbé 1.728 Lst. laissant un report à nouveau de Lst. 239.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1927	1929	1930	1931
Plus haut	2 5/16	1 25/32	1 23/32	1 11/32	1 1/16
Plus	1 1/4	1 1/4	1 1/16 Ex-C	15/16	0.21/32 1/64

Cour du 15 Mai 1932 1 1/16 1/64

The Anglo-Egyptian Land Allotment Company

Constitution: 1905 **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations foncières.

Siège Social: Le Caire, Rue Cheikh Aboul Sebaa.

Exerc. social: 1er Janvier-31Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. Elie Mosseri, Président; F. Rom; Guido Lévi; S.E. Mohamed Bey Mahmoud Khalil; Nessim J. Mosseri; T. F. Stevens.

Membres de la Direction: M. Jacques Muhlberg, Directeur.

Censeurs: Russell et Co.

Banquiers: Barclays Bank (D. C. et O.)

Capital: Au 31-12-1931: L.E. 378.960, représenté par 94.740 actions de L.E. 4 chacune.

Parts de fondateurs: Il existait 62.500 parts de fondateurs qui, suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Avril 1930, ont été remplacées par 6.250 actions ordinaires à raison de une action nouvelle pour 10 fondateurs, ce qui occasionne un transfert de L.E. 25.000 de la réserve spéciale au compte capital.

Obligations: Néant.

RESERVES: La Société totalise au 31-12-1931: L.E. 52.949 de réserves sous diverses rubriques.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, il est procédé à un prélèvement de 5 0/0 pour la réserve. Ensuite un dividende de 5 0/0 d'intérêts aux actions. Sur le solde 10 0/0 au Conseil et 90 0/0 aux actions.

PORTEFEUILLE: Lst. 10.000 Dette Unifiée d'Egypte 4 0/0.
Lst. 10.000 Dette Privilégiée d'Egypte 3 1/2 0/0.
Lst. 4.600 Tribut d'Egypte 3 1/2 0/0.
2.000 Act. Ord. Agricultural Bank of Egypt.
3.000 Act. Ord. de la S. A. de Wadi Kom Ombo.
100 Parts Fond. de la S.A. de Wadi Kom Ombo.
664 Act. (Lst. 20 Nom.) Chemin de fer Kéneh Assouan 3 1/2 0/0.
5.000 Act. Ord. Anglo-Belgian Co of Egypt, Ltd.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930* L.E.	*31/12/1931* L.E.
Propriétés agricoles	292.604	292.445
Constructions, Installations et Matériel	13.091	11.818
Bétail	1.056	1.181
Stocks en magasins	3.748	776
Dépenses faites par anticipation	1.040	1.168
Coton livré et à encaisser	3.963	11.775
Mobilier	207	196
Créances privilégiées, acheteurs de terrains	29.881	30.433
Débiteurs divers	22.195	15.662
Portefeuille (au prix d'achat)	63.349	62.902
Caisse et Banques	20.451	20.614
	451.585	448.970

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	384.412	378.960
Créditeurs divers	2.414	1.610
Provision pour coupons dividendes échus	485	434
Réserve statutaire	16.432	16.577
Réserve spéciale	15.008	17.920
Réserves sur ventes terres	2.275	1.947
Réserves appartenant aux actions	12.786	10.786
Réserves pour créances douteuses	4.980	5.718
Encaissement à valoir sur coton à livrer	3.146	10.223
Solde reporté revenant aux actions ordinaires	331	37
Transfert de la Réserve	2.450	2.000
Profits et pertes	6.866	2.758
	451.585	448.970

RESULTATS

	Bénéfices nets	Coupon par par action	Coupon par part de fondateur
	L.E.	P.T.	P.T.
1925	41.912	24	3
1926	15.432	20	—
1927	15.674	20	—
1928	19.933	22	1
1929	14.350	16	—
1930	6.865	10	—
1931	2.758	5	—

Pour la distribution du coupon de l'exercice 1930, il a été transféré de la réserve appartenant aux actionnaires, suivant l'art. 38 des Statuts, la somme de L.E .2.450.

Pour la distribution du coupon de l'exercice 1931, il a été transféré de la réserve appartenant aux actionnaires, la somme de L.E. 2.000.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	4 9/32	3 31/32	3 29/32	3 1/2	2 1/4
Plus bas	3 1/2	3 9/16	3 1/2	2 1/4	1 3/4

Clôture du 15 Mai 1932: Actions L.E. 2.

The Anglo-Egyptian Oilfields Ltd.

Constitution: 1911. **Durée:** Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Extraction d'huiles minérales.

Siège Social: Londres, St. Helens Court, Gt. St. Helens, E.C. 3.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mai.

Conseil d'Administration: MM. Sir Reginald Macleod, K.C.B., Président; Rt. Hon. Sir Francis D. Acland Bart, P.C.; Andrew Agnew, C.B.E.; Robert V. Buxton, D.S.O.; Sir Robert Waley Cohen, K.B.E., H. B Heath Eves, William Fraser, C.B.E.; Frederic Godber; Alexander Mackay. Sir A. Henry Mac Mahon, G.C.M.G., Représentant le Gouvernement Egyptien.

Direction: The Anglo-Saxon Petroleum Company Ltd.

Secrétaire: W. A. Turner, F.C.I.S.

Censeurs: Turquand, Youngs & Co.

Banquiers: The National Bank of Egypt.

Solicitors: Waterhouse & Co.

Capital: £ 1.808.000 en 1.708.000 actions de £ 1. Série B: — et 100.000 actions de £ 1. Série C.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Réserves: La réserve pour les explorations s'élève à £ 100.000 et le fonds de dépréciation à £ 1.318.780. Le report à nouveau s'élève £ 134.036. Ces trois postes totalisent donc la somme importante de £ 1.552.816, soit environ les 7/8 du capital

REPARTITION DES BENEFICES: Conformément à l'art. 101 de l'ASSOCIATION ACT, il est prélevé sur les bénéfices nets (après déductions de toutes charges et provisions jugées nécessaires par le Conseil) la somme de £ 78.500 à être attribuée aux actions «B».

Les actions «C» ont ensuite droit à un intérêt de 5% non cumulatif.

Le solde distribuable est attribué à raison de 90% aux actions «B» et 10% aux actions «C».

PORTEFEUILLE: Le portefeuille comprend des Bons de Trésor pour £ 578.761, évalués aux cours du 31.12.1931.

Analyse des Bilans

	31/12/1930	*31/12/1931*
ACTIF	£	£
Propriétés et concessions de la Société	2.759.904	2.793.523
Matériel	153.034	97.790
Stock d'huile minérale	30.128	41.320
Matériels pour la Raffinerie et Concessions, Fournitures, Ustensiles, etc., moins 20% de dépréciation	11.673 14.545	9441 12.224
Débiteurs et divers	262.961	116.936
Dépôts à l'Anglo-Saxon Petroleum Co.	16.000	19.000
Portefeuille valeurs	425.810	578.761
Caisse et Banques	202.004	9.537
	3.876.059	3.678.532
PASSIF	£	£
Capital	1.808.000	1.808.000
Créditeurs et divers	174.752	129.386
Réserves pour explorations	92.725	100.000
Réserves pour dépréciations	1.245.360	1.318.780
Compte profits et pertes	552.942	320.092
Dividendes non réclamés	2.280	2.274
	3.876.059	3.678.532

RESULTATS

EXERCICES	Production Huiles minérales en Egypte (Tonnes)	Bénéfices nets Lstg.	Coupon (1) par action	Report à nouveau L.E.
1926 '	169.211	245.136	12 1/2 %	249.491
1927	180.230	328.100	17 1/2 %	249.201
1928	264.234	424.266	22 1/2 %	250.190
1929	267.244	449.806	22 1/2 %	207.280
1930	277.556	345.662	17 1/2 %	217.277
1931	280.373	102.814	10 %	134.036

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT	1 1/2	3 1/16	3 1/4	2 21/32	2 1/2
PLUS BAS	1 1/8	1 5/8	2 3/32	1 23/32	1 1/64

Clôture du 31 Mai 1932: 63/64 ex coupon.
Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon: 10 %.

The Associated Cotton Ginners of Egypt Limited.

Constitution: 1915. **Legislation:** Anglaise. **Durée:** Illimitée.

Objet: Egrenage du Coton.

Siège Social: Alexandrie, Rue Centrale.

Conseil d'Administration: MM. C. J. Choremi, Président; H. B. Carver, Vice-Président; T. A. F. Critchley; Alex. Th. Kitroeff; J. Klat; R. Landerer; T. S. Richmond.

Membres de la Direction Mr. A. H. Hornbostel, Directeur Général.

Agent à Londres: Mr. W. C. Mackenzie, 24 St. Mary Axe, E. C.

Censeurs: Russell et Co, Chartered Accountants.

Banquiers: Barclays Bank (D.C.& O.)

CAPITAL AUTORISE ET EMIS: A l'origine le Capital était représenté par 360.000 actions d'une valeur nominale de Lst. 1 et s'élevait donc à Lst. 360.000. En Juillet 1923, la Société remboursait à ses action-

---

(1) Moins Income Tax.

naires Lst. 0.5.0 par action, en donnant par une estampille, une valeur de 15/d. à l'action, réduisant ainsi le capital à Lst. 270.000. Le 23 Août 1930, la Haute Cour de Justice de Londres autorisait la Société à réduire son capital à Lst. 216.000 par la distribution de 3/- par action. Cette distribution a été effectuée à partir du 28 Août 1930. Autant qu'on peut prévoir, il semble que le capital actuel de Lst. 216.000 pourra subir une nouvelle réduction plus tard, par une future distribution.

Le capital actuel est donc représenté par 360.000 actions de £ 0.12.0, soit Lst. 216.000.

OBLIGATIONS: Néant. En 1908, la Société avait contracté un emprunt obligataire de Lst. 150.000 qui a été remboursé par des amortissements annuels jusqu'en 1917 et par remboursement anticipé en 1920 à la suite de la vente de certaines usines et de divers terrains, ventes effectuées, avec perspicacité, au moment de l'inflation générale des prix.

RESERVES: La réserve statutaire au 31-8-1931 s'élève à Lst. 54.000 soit le 25 0/0 du capital versé à ce jour. D'après les Statuts, les prélèvements pour la réserve statutaire s'arrêtent à cette limite. On a procédé en outre à des amortissements des usines et terrains de l'ordre de Lst. 239.690, soit plus de 50 0/0 de leur coût d'achat. Il faut tenir compte également d'un report à nouveau de l'ordre de L.E. 11.777.

EXERCICE SOCIAL: 1er Septembre au 31 Août. Assemblée Générale: Décembre.

REPARTITION DES BENEFICES: Jusqu'à la constitution d'une réserve équivalente à 25 0/0 du capital (montant atteint en 1930) on devait attribuer à ce poste un prélèvement de 10 0/0 sur les bénéfices. Sur le solde, on prélève le montant nécessaire à fournir un intérêt de 6 0/0 au capital versé. Du reste, on attribue 10 0/0 aux membres du Conseil et le solde revient aux actionnaires.

PORTEFEUILLE: Néant.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/8/1930*	*31/8/1931*
	Lstg.	Lstg.
Terrains, Usines et Immeubles	237.435	227.855
Mobilier	683	679
Matériel	47.009	45.116
Débiteurs et divers	16.334	13.413
Caisse et Banques	52.068 (1)	13.768 (2)
	353.529	300.831

(1) Dont Lstg. 6.078 en compte ordinaire et Lstg. 45.990 en compte réduction du capital.

(2) Dont Lstg. 13.085 en compte ordinaire et Lstg. 683 en compte réduction du capital.

PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital	216.000	216.000
Capital à rembourser sur actions non encore présentées (voir contre-partie à l'actif)	45.990	684
Réserve statutaire	53.416	54.000
Créanciers divers	5.394	4.570
Profits et pertes	32.729	25.577
	353.529	300.831

RESULTATS

Exercices	*Bénéfices*	*Coupon par Action*	*Reporté à nouveau*
	L.E.		L.E.
31-8-1926	33.065	1/3	17.716
31-8-1927	36.268	1/4	18.385
31-8-1928	Perte 12.493 —.—	—	5.892
31-8-1929	26.596	1/-	6.594
31-8-1930	25.968	1/-	12.581
31-8-1931	27.821	-/9	11.777

ETAT ACTUEL DES USINES

A Kafr El Zayat:	Usine ex-Choremi	167	métiers.
	» » Zervudachi	124	»
	» » Carver	63	mét. (fermée)
	» » Planta		Démolie.
A Zagazig:	» » Choremi	74	métiers.
A Mehalla Kebir:	» Démétriadis	114	»
A Birket El Sab:	» ex-Sakellaridis	47	mét. (fermée)
	» » Choremi		Démolie.
Aux Barrages:	» » Salvago	162	métiers.
	Total	751	métiers.

En comparant le tableau des usines cette année avec l'année précédente, on constate la disparition de l'usine ex-Carver de Mehalla. Voici ce que dit le rapport à ce sujet. Le nombre des métiers est passé de 794 à 751. Les 43 métiers seront répartis selon les besoins entre les diverses usines).

« Pour des causes d'utilité publique, votre Conseil a cédé à l'Egyptian State Railways une bande de terrain faisant partie de l'Usine Ex-Carver, Mehalla Kébir, pour la somme de L.E. 193. Votre Conseil a également vendu le terrain et les constructions de l'Usine ex-Carver de Mehalla Kébir pour la somme de L.E. 14.000 à MM. Peel et Co Ltd. Dans cette vente ne sont pas comprises toutes les installations mécaniques de cette Usine, dont la Société en a en grande partie l'emploi dans son usine ex-Démétriadis. Cette vente a été faite dans le but de permettre la centralisation du travail de la Société à Mehalla Kébir dans une seule usine et obtenir une économie appréciable de personnel et frais généraux par une meilleure répartition des charges fixes. »

HISTORIQUE: (Voir l'Annuaire 1931, page 145).

POUR L'EXERCICE 1929-30: Pour l'exercice au 31-8-1930 on ne peut nier que les résultats sont satisfaisants et que le Conseil avait commencé à comprimer les frais. Pour l'exercice en cours, nous croyons savoir que cette compression s'est encore accentuée et que les frais généraux sont réduits par suite de la baisse des matières premières, et que le Conseil tend tous ses efforts pour arriver à équilibrer de cette façon la réduction qu'il est tenu d'accorder aux clients sur les prix de l'égrenage, en raison de la baisse des cours de coton.

POUR L'EXERCICE 1930-31: La réduction des frais prévue dès l'année dernière, s'est faite sentir cette année. Les appointements et salaires ont subi une compression de plus de Lst. 5.000. Tous les autres chapitres ont été comprimés. Durant cet exercice la quantité de coton égrené s'est élevée à Crs. 597.158, contre Crs. 676.637 en 1929-30. Une somme de L.E. 6.668 a été prélevée sur les bénéfices au titre de la Dépréciation sur Immeubles et Machines (5655) et Réserves pour créances douteuses (1013).

Le Bilan reste parfaitement sain et à peine le 70 0/0 des bénéfices nets a été réparti.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	29/32 1/64	29/32	13/16	3/4 1/128 avant la répartition des 3/-d.	17/32
Plus bas	3/4	11/16	21/32	exc. 15/32 après la répartition des 3/-d.	5/16 1/64

COURS DU 31 MAI 1932: 9/32.

Banca Commerciale Italiana per l'Egitto

Constitution: 1924. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Toutes opérations de Banque.

Sièges: Alexandrie, Le Caire. *Succ.:* Damanhour et Mansourah. *Agences:* Béni Souef, Méhalla Kébir, Minieh, Sohag, Tantah et Zagazig. *Bureaux Cotonniers:* Abou Tig, Benha, Deirout, Fayoum et Girga.

Exerc. social: 1er Janvier au 31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: S.E. le Gr. Uff. Dr. Silvio Crespi, Président; S.E. Yéhia Pacha Ibrahim, Vice-Président; Mr. Avv. Comm. Dario Palagi,, Vice-Président; S.E. Ing. Ettore Conti; MM. Conte Enrico di San Martino; Lodovico Tœplitz; Comm. Rag. Renato Angelici; Comm. Dott. Raoul Lusena.

Direction Générale: Mr. Pasquale di Pietro, Directeur Général.

Censeurs: MM. Comm. Rag. Giulio Manfredini et Cav. Vittorio Mariotti.

Capital autorisé: L.E. 1.000.000 en 100.000 actions de L.E. 10.

Capital souscrit: L.E. 500.000, la moitié de la souscription ayant été appelée.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Réserves: Réserve Ordinaire L.E. 32.000.

REPARTITION DES BENEFICES: *a)* 1/20ème des bénéfices nets est prélevé d'abord à la réserve ordinaire *b)* 5 % d'intérêts au Capital versé. Sur le solde 10 % au Conseil d'Administration, et le reste, suivant décision de l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE: Comprend des valeurs pour L.E. 6.970, mais le rapport du Conseil n'en fournit pas les détails.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930* L.E.	*31/12/1931* L.E.
Capital à appeler	500.000	500.000
Caisse et Banque	317.019	280.420
Portefeuille effets en Egypte	626.525	542.647
Portefeuille étranger	30	189
Titres ...	658	6.970
Participations diverses	45.540	———
Comptes courants garantis	1.232.358	1.220.796
Comptes courants divers	410.347	352.032
Comptes correspondants débiteurs	73.738	85.524
Immeubles et Installations	28.624	24.853
Débiteurs divers	191.925	111.878
Débiteurs pour crédits confirmés	123.180	124.915
Effets à l'encaissement et divers	403.779	298.234
Comptes d'ordre	1.543.321	1.752.512
	5.497.044	5.300.970

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	1.000.000	1.000.000
Réserves ordinaire	22.000	27.000
Déposants en comptes divers	1.988.370	1.820.390
Comptes correspondants débiteurs	154.128	104.253
Effets en circulation	28.484	30.736
Créditeurs divers	170.149	98.064
Créditeurs pour crédits confirmés	123.180	124.915
Réescomptes passifs	6.173	2.101
Effets à l'encaissement	280.100	203.453
Créditeurs pour aval	149.755	111.980
Report de l'exercice précédent	701	969
Bénéfices nets de l'exercice	30.683	24.596
Comptes d'ordre	1.543.321	1.752.513
	5.497.044	5.300.970

RESULTATS

Exercices	Revenus bruts L.E.	Bénéfices nets L.E.	Coupon	Reporté L.E.
31/12/1928	———	——	—	2.370
31/12/1929	133.528	39.591	6 %	700 (1)
31/12/1930	129.519	30.683	5 %	969 (2)
31/12/1931	118.077	24.596	4 %	565 (3)

HISTORIQUE: (Voir édition 1931 page 148). La Banca Commerciale Italiana per l'Egitto a été fondée par la Banca Commerciale Italiana di Milano, (Capital Lit. 700.000.000, Réserves Lit. 580.000.000 et report à nouveau Lit. 34.257.000), qui détient la presque totalité de ses actions du Capital.

Banco Italo-Egiziano

Constitution: 1924, par Décret. **Législation:** Egyptienne.

Durée: 50 ans. **Objet:** Opérations de Crédit.

Siège Social: Alexandrie, 2 Rue Toussoun Pacha. Succursale au Caire. Agences et Sous-Agences dans les principaux centres cotonniers de la Haute et de la Basse-Egypte.

Conseil d'Administration: MM. Carlo Feltrinelli, Président; Antonio Stefano Benni, Vice-Président; Nicolas Giuseppe Dallorso; Sir Ismail Sirry Pacha; Carlo Orsi; Nob. Piero Prinetti Castelletti; Lionello Scelsi; Arrigo Stoffel; Vittorio Carlo Vitali; Giuseppe Pietro Veroi; Oscar Waeckerlin.

Membres de la Direction: MM. Enrico Biagi, Directeur Général; Ricardo Adami, Directeur du Siège d'Alexandrie; Aldo Vitali, Directeur de la Succursale du Caire.

Censeurs: MM. Harold Bridson; Paolo Bompard; Aiazzo Aiazzi.

---

(1) Après la répartition des bénéfices, il restait un solde L.E. 3.330 qui, avec le report à nouveau de l'Exercice précédent, soit L.E. 2,370, donnait un total de L.E. 5.700. L'Assemblée Générale a décidé de porter à la Réserve Ordinaire la somme L.E. 5.000, et de ne reporter que L.E. 700.

(2) Après la répartition des bénéfices conformément aux Statuts, le Conseil a proposé de porter à la Réserve Ordinaire la somme de L.E. 3.465,841, de façon à l'arrondir au chiffre de L.E. 27,000, et de reporter le solde de L.E. 268.27 qui, ajouté au solde précédent, donne la somme de L.E. 969.

(3) Après la répartition des bénéfices conformément aux Statuts, le Conseil a proposé de porter à la Réserve Ordinaire la somme de L.E. 3.770,205 de façon à l'arrondir au chiffre de L.E. 32.000, et de reporter L.E. 565 à nouveau.

Capital autorisé: Lstg. 1.000.000.

Capital souscrit: Lstg. 500.000 en 100.000 actions de Lst. 10, libérées de 50 0/0.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Réserves: L. E. 75.000.

Exerc. social: 1er Janvier au 31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

REPARTITION DES BENEFICES: Après déduction des recettes de toutes charges et formation de toutes réserves et provisions jugées nécessaires ou utiles par le Conseil d'Administration:

a) Prélèvement pour le Fonds de Réserves Statutaire qui a été depuis la fondation jusqu'à 1930 de L.E. 10.000 par an et de L.E. 5.000 en 1931.

b) Sur le solde: 5 0/0 au Conseil d'Administration, et le reste revient aux actionnaires, le Conseil ayant la faculté de fixer le montant à répartir en plus et celui à reporter à nouveau.

PORTEFEUILLE: Le Banco Italo-Egiziano possède une importante participation dans la Cassa di Sconto e di Risparmio dont il contrôle la gestion. Depuis de longues années le chiffre de cette participation est invariable.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930* L.E.	*31/12/1931* L.E.
Capital à appeler	487.500	487.500
Caisse et Banques	239.283	225.919
Correspondants	128.549	129.979
Portefeuilles effets sur l'Egypte	239.287	215.433
Valeurs de propriétés	22.697	37.229
Participations bancaires	240.754	240.754
Comptes courants garantis	1.377.206	1.260.722
Comptes courants divers	443.923	250.730
Immeubles	141.192	141.192
Débiteurs divers et comptes transitoires...	388.299	320.346
Installations, coffre-forts, etc.	1	1
Compte d'ordre	3.039.785	2.733.089
	6.748.476	6.042.894

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital souscrit	975.000	975.000
Fonds des réserves	60.000	70.000
Dépôts divers	1.886.206	1.739.198
Banques et Correspondants	442.571	232.256
Créditeurs et divers	273.706	254.444
Solde profits exercice précédent	13.816	7.001
Bénéfices de l'exercice	39.273	31.906
Caisse de Prévoyance du Personnel (1)	18.119	—.—
Comptes d'ordre	3.039.785	2.733.089
	6.748.476	6.042.894

RESULTATS

Exercices	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Réparti aux actionnaires	Coupon	Reporté à nouveau
	L.E.	L.E.	L.E.		L.E.
1927	164.206	45.104	29.250	6 0/0	14.940
1928	168.004	45.080	34.125	7 0/0	13.641
1929	168.533	46.630	34.125	7 0/0	13.816
1930	151.805	39.274	34.125	7 0/0	7.001
1931	127.757	31.905	24.375	6 0/0	7.936

POUR L'EXERCICE 1930 : Le Rapport du Conseil après avoir passé en revue la situation économique du Pays, signale que la Banque, tout en suivant la politique de circonspection que les circonstances suggéraient a, néanmoins, durant l'année en cours, contribué assez largement au financement de la récolte cotonnière. Les bénéfices nets sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent, mais ont permis toutefois le maintien du coupon à 7 0/0 et la constitution de Réserves dans le rythme habituel.

POUR L'EXERCICE 1931 : Le Rapport passe en revue les principaux évènements économiques de l'année et explique les variations des divers postes du Bilan. Il fait ressortir que, dans l'ensemble, les comptes courants non-garanties ; les débiteurs divers et le portefeuille effets sur l'Egypte ont subi une compression de l'ordre de L.E. 285.000 environ. Cette politique de prudence, bien connue sur place, a contribué au maintien des dépôts qui sont sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent.

La politique de compression des frais, suivie par la Direction, a permis de réaliser une réduction de 15 0/0 en 1931 sur 1930 et une autre

(1) Durant l'année 1931, le compte "Caisse de Prévoyance du Personnel" qui s'élève à L.E. 21.598 et sa contrepartie "Titres et valeurs de la Caisse de Prévoyance du Personnel" ont été englobés dans l'ensemble des "Comptes d'Ordres".

réduction de 15 0/0 environ sur 1931 est envisagée pour être réalisée cette année.

Les bénéfices, déductions faites des réserves et tantièmes statutaires, ont permis de distribuer cette année un coupon de 5 0/0, augmentant le report à nouveau d'un millier de livres environ.

Le Banco Italo-Egiziano est contrôlé par le Banco di Roma et le Credito Italiano, ses seuls actionnaires.

Il est avantageusement connu dans le Pays et possède une clientèle fidèle qui va en s'élargissant. Il contribue puissamment à resserrer les liens économiques entre l'Italie et l'Egypte.

FLUCTUATIONS DES TITRES : Les actions du Banco Italo-Egiziano cotées en Bourse d'Alexandrie, n'y sont pas traitées depuis le 30 Novembre 1927. Il n'y a donc pas moyen d'en fixer les fluctuations comme nous le faisons pour toutes les autres Sociétés. Le dernier cours officiel du 30 Novembre 1927 est de Lstg. 12 1/2 nominal.

Banque d'Athènes

Constitution:	1893. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Hellène.
Objet:	Opérations de Crédit.
Siège Social:	Athènes.
Agences en Grèce:	114 Agences et sous-agences dans toutes les parties du pays.
Agences en Egypte:	Alexandrie, Le Caire et Port-Said.
Autres Agences:	A Chypre; Limassol et Nicosie. A Londres: 22, Fenchurch Street.
Banques affilées:	Aux Etats-Unis: New-York, The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd. Street; Boston-Mass, Athens Banker's Corporation, 320 Tremont Street.
Exerc. social:	1er Janvier — 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.
Conseil d'Administration:	MM. J. Condouriotis, Président; J. Exbrayat, Vice-Président; M. Lascaris, Vice-Président et Administrateur-Délégué en Egypte; Jacques Bonnier, Administrateur-Délégué; P. Carapano; E. Eugenidi; Pierre Mirabaud; Baron de Neuflize; Michel Salvago; A. Stephanou; A. Sinadinos; K. E. Venizelos; L. Zarifi.
Comité de Paris:	MM. J. Exbrayat, Président; Pierre Mirabaud; Baron de Neuflize.

Direction Générale: Mr. J. C. Eliasco, Directeur Général.

Direction pour l'Egypte: MM. Marius Lascaris, Administrateur-Délégué pour l'Egypte; Max Christomanos, Directeur à Alexandrie; Alex. Lydis, Sous-Directeur à Alexandrie; S. Martinis, Directeur au Caire; E. Athénogène, Directeur à Port-Said.

Censeurs: MM. A. Precas et N. Athanassiadis.

Capital émis: Drs. 100.800.000. — en 1.008.000 Actions de 100 Drachmes chacune.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Réserves: Dr. 149.2000.000. Durant l'exercice 1931 il a été prélevé sur la Réserve Générale la somme de 77 millions de drachmes, affectée à la dépréciation du Portefeuille Titres.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices absolument nets, après déduction de tous frais, charges et amortissements, il est retenu 10 % pour un fonds de réserve ordinaire, et une somme équivalente à 5 % du Capital Social versé est réparti aux actions comme premier dividende.

Le surplus est représenté comme suit:

10 % au Conseil d'Administration.

1 % aux œuvres de charité, suivant décision du Conseil d'administration.

1 % à la Caisse de Retraite du Personnel de la Banque.

Le solde aux actionnaires.

Le Conseil, sous l'approbation de l'Assemblée Générale pourra affecter une partie de cette somme à la formation d'un fonds de réserve extraordinaire (art. 46 des Statuts).

Le paiement du dividende se fait après l'approbation du bilan annuel général par l'Assemblée Générale; mais si les bénéfices réalisés pendant le premier semestre le permettent, le Conseil peut distribuer un acompte ne dépassant pas la somme de Drs. 5. par action. (Art. 47 des Statuts).

PORTEFEUILLE: Ce poste porte sur 306.856.762,14 Drs. Il comprend des obligations de Fonds d'Etat Hellénique, des Fonds d'Etats Etrangers, des obligations à lots Crédit Foncier Egyptien, Banque Nationale de Grèce, Emprunt Forcé, Obligations Société de Chemin de fer, etc. etc., pour Drs. 163.862.483,77 et des ACTIONS de Banques, de Sociétés de Chemin de fer de Sociétés Industrielles, de Sociétés Foncières, etc. pour Drs. 142.994.278,37.

Le dernier rapport du Conseil d'Administration en fournit les détails les plus complets, donnant, chapitre par chapitre, la quantité de titres, la valeur unitaire et le montant pour lequel il est porté au bilan. Le rapport ajoute la Note suivante, au sujet de cet important poste de l'actif.

« La diminution du « Portefeuille-Titres » tient compte d'une provision de Drs: **77.000.000, prélevée sur les réserves**, et les éléments de ce portefeuille, détaillés à la fin du rapport, ont été réévalués de la manière suivante:

«les titres helléniques et autres côtés à la Bourse de Londres au cours de cette bourse du 31 Décembre, leur conversion en drachmes ayant été faite à Drs. 270 la £. (cours du change officiel à Athènes du 31 Décembre) et les titres cotés à la Bourse d'Athènes, au cour de la dernière séance officielle du 18 Septembre, moins 20 %.»

HOTELS ET IMMEUBLES DE LA BANQUE: Ce poste est porté au Bilan à Drs. 87.253.512,24. Il comprend les Hôtels où sont installés le Siège Central et 31 Agences, dont Alexandrie et Le Caire, pour un prix de revient de 87.018.676,56. Des maisons, des propriétés, des terrains en diverses parties de la Grèce et de l'Egypte pour un total de Drs. 94.119.514,40 soit un total de Drs. 181.138.190,96 dont il faut déduire les amortissements effectués à ce jour soit Drs. 93.884.512,24 donnant le solde net de Drs. 87.255.512,24, porté au Bilan. Le dernier rapport du Conseil d'Administration en fournit un état particulièrement détaillé.

AGENCES: Les aménagements et installations des 114 agences de la Banque figurent pour mémoire dans le Bilan, à raison de 1 Drachme par agence, ces installations étant amorties au fur et à mesure qu'elles sont faites.

Analyse des Bilans

ACTIF (*en Drachmes*)	*31/12/1930*	*31/12/1931*
Espèces en caisse et disponibilités	721.643.572	428.043.959
Portefeuille - Effets	445.298.625	399.594.907
Avances garanties	1.216.655.038	1.082.014.560
Comptes courants	403.660.489	357.429.070
Portefeuille - Titres	354.234.683	306.856.762
Participations financières	30.087.635	41.768.724
Hôtels et Immeubles de la Banque	72.665.467	87.253.513
Mobilier, Installations et Coffres forts	112	114
	3.244.245.621	2.702.961.609
PASSIF		
Capital	100.800.000	100.800.000
Réserves	226.200.000	149.200.000
Dépôts divers	1.832.820.469	1.502.848.379
Caisse d'Epargne	677.211.379	599.914.211
Comptes courants	297.182.215	260.637.911
Chèques à payer	73.953.789	66.987.553
Dividende à payer	1.711.863	1.715.243
Dividende supplémentaire	30.240.000	15.120.000
Profits et Pertes: Solde à nouveau	4.125.906	5.738.312
	3.244.245.621	2.702.961.609

RESULTATS

1924	Drachmes	56.516.382	Coupon	par	action	25	Drs.	et	1/6 d.
1925	»	59.405.978	»	»	»	35	»	»	1/6 »
1926	»	47.257.162	»	»	»	27	»	»	1/6 »
1927	»	46.692.423	»	»	»	27	»	»	1/6 »
1928	»	71.213.701	»	»	»	55			
1929	»	77.543.044	»	»	»	50			
1930	»	54.110.091	»	»	»	35			
1931	»	33.136.003	»	»	»	20			

POUR L'EXERCICE 1930 Le rapport fait ressortir que les conditions économiques mondiales ont naturellement influé sur les résultats nets comme cela a été le cas pour tous les grands établissements similaires. Les liquidités non employées par mesure de prudence ont représenté durant l'exercice sous examen, une moyenne mensuelle de 42 % du montant des dépôts à vue et de la Caisse d'Epargne.

Les frais généraux ont été comprimés mais les impôts comme nous l'avons dit plus haut, restent d'un niveau assez élevé.

Le Conseil d'Administration, en raison des circonstances, n'a prélevé que les 8 % des bénéfices nets pour ses tantièmes, alors que les statuts lui accordaient 10 %.

Durant l'exercice 1930, la Banque d'Athènes a participé avec la Banque de l'Union Parisienne, à la constitution de la Banque Hypothécaire Franco-Hellénique, au capital initial de 50.000.000 de drachmes dont 50 % versé. Ce capital a été souscrit par moitié par chacun des deux Etablissements fondateurs.

POUR L'EXERCICE 1931 L'accentuation de la crise mondiale durant l'exercice 1931 n'a pas manqué d'accroitre la dépression des affaires en général, en Grèce, et le Bilan ainsi que les résultats de la Banque d'Athènes s'en sont ressentis. Ce bilan établi selon les principes constants de sévérité et de prudence qui sont la règle de cet Etablissement, témoigne du souci continu de maintenir les disponibilités en rapport avec les exigibilités. Les dépôts divers présentent une diminution de 400 millions de drachmes auxquelles la Banque a fait face grâce à ses importantes disponibilités. Il convient de rappeler que la circulation fiduciaire avait diminué en Grèce durant l'année 1931 de 20 % soit dans la même proportion environ que la dimunition des dépôts de la Banque d'Athènes.

La crise ayant exercé un influence des plus déprimantes sur les affaires dont elle a, en outre, imposé la rigoureuse sélection, le «*Portefeuille-Escomptes*» les «*Avances sur Titres*», les «*Avances sur Garanties diverses*», les «*Avances sur Marchandises et Connaissements*» ainsi que les «*Comptes Courants*» se trouvent réduits, en moyenne de 12 %. Par contre les «*Avances sur Hypothèques*» du fait d'inscriptions prises pour renforcer certains comptes commerciaux, ont augmenté d'un peu plus du quart.

REDUCTION DES FRAIS GENERAUX: Après la réduction des frais généraux de l'exercice 1930, qui s'est élevée à 11 millions de drachmes le Conseil a comprimé ce chapitre d'encore plus de 12 millions soit une réduction de 23 millions en deux ans où plus de 20 %. Par ailleurs le Conseil a renoncé cette année encore à un cinquième de ses tantièmes statutaires, se contentant de 8 % au lieu de 10 %.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT	62	80	63 1/4	50 1/4	39 1/2
PLUS BAS	45	50 3/4	40 3/4	34 1/4	16 —

Cours du 31 Mai 1932: 11 1/2.

Banque Belge et Internationale en Egypte

Constitution: Par Décret Royal du 30 Janvier 1929.

Durée: 99 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Toutes opérations de crédit. En outre la Société pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises de banque, de commerce ou d'industrie ou autres entreprises similaires ou, pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'Etranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer, elle peut également acquérir des immeubles se rattachant à l'objet précité et participer à toutes entreprises immobilières.

Exerc. social: 1er Juillet au 30 Juin. Assemblée Générale: Dans les six mois qui suivront la fin de la clôture de l'exercice social Ordinairement en Novembre.

Siège Social: Le Caire, 45, Rue Kasr el Nil.
Siège à Alexandrie, 10, Rue Stamboul.

Conseil d'Administration: Mr. Auguste Callens, Président.

Comité d'Egypte: Mr. Henri Naus Bey, Vice-Président; S.E. Emine Yehia Pacha, Vice-Président; Mr. Emile Jacobs, S.E. Mahmoud Choucri Pacha; Mr. Robert J. Rolo; Mr. Georges Allemann.

Comité d'Europe: MM. Frédéric Brunner; Baron Edmond Carton de Wiart; Baron Jean Empain; James H. Gannon; Gaston Ithier; Baron Léon de Lhoneux; Paul Ramlot; André Peytel.

Membres de la Direction: *LE CAIRE:* Mr. Ellsworth Lambiotte, Directeur, Mr. Georges Ernst, Sous-Directeur.
ALEXANDRIE: Mr. Louis Van Damme, Directeur. Mr. Robert Halet, Directeur-Adjoint.

Censeurs: MM. David T. Jones; R.E. Moore, Chartered Accountants.

Capital autorisé: L.E. 1.000.000.

Capital versé: L.E. 500.000, divisé en 250.000 actions de L.E. 4 nominal, libérées de moitié.

Le Capital de la *Banque Belge et Internationale en Egypte* a été souscrit par un groupement de Banquiers et des Sociétés financières et industrielles d'Europe et d'Amérique, comprenant notamment les établissements suivants:

Banque Belge pour l'Etranger, Filiale de la Société Générale de Belgique. — Banque Commerciale de Bâle. — Compagnie Financière et Industrielle de Belgique (FINABEL). — Banque Industrielle Belge (GROUPE EMPAIN). — Mutuelle Solvay. — Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises (ELECTROBEL). — Crédit Algérien. — Chase National Bank of the City of New-York, etc.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Réserves: Au 1er Juillet 1931: L.E. 17.801, auxquelles il convient d'ajouter le report à nouveau qui s'élève à L.E. 10.351, formant ainsi un total de L.E. 28.152.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur le montant des bénéfices nets, tels qu'ils sont définis par les statuts, il est prélevé:

a) 5 % Pour constituer un fonds de réserve, ce prélèvement cessera lorsque le fonds de réserve aura atteint une somme égale au cinquième du capital social.

B) La somme nécessaire pour servir aux actionnaires un intérêt de 5 % sur le montant versé de leurs actions. Cet intérêt n'est pas cumulatif.

Sur le surplus, il sera prélevé:

c) 10 % au Conseil d'Administration.

Le solde sera attribué aux actionnaires à titre de dividende; ce solde pourrait cependant sur la proposition du Conseil d'Administration être reporté à nouveau ou destiné à créer des fonds de prévoyance ou d'amortissements extraordinaires.

PORTEFEUILLE: Le Portefeuille titres de la Banque s'élevait au 30 Juin 1931 à L.E. 100.369 dont L.E. 95.678 de fonds d'Etat et L.E. 4.690 de valeurs diverses. Ces titres constituaient un placement liquide et momentané.

Analyse des Bilans

ACTIF			30/6/1931 L.E.	30/6/1931 L.E.
Actionnaires			500.000,000	500.000,000
Immobilisé:				
Entrepôt, mobilier et installations			15.460,047	15.460,047
Réalisables	30/6/1930	30/6/1931		
Caisse et Banque	133.915,108	130.481,124		
Portefeuille Effets à recevoir	301.952,402	285.040,399		
Comptes-courants Banquiers (à vue et à court terme)	488.423,202	203.916,473		
Comptes - courants débiteurs	1.617.610,382	1.419.898,317		
Portefeuille titres	15.254,206	100.369,113	2.557.155,300	2.139.705,426
Participations financières			—	10.032,690
Débiteurs pour acceptations par nos correspondants et par nous-mêmes			455.402,850	528.725,251
Comptes d'ordres			4.605.711,809	4.564.039,533
			8.133.730,006	7.757.962,947

PASSIF			L.E.	L.E.
De la Société envers elle même				
Capital			1.000.000,000	1.000.000,000
Réserves			—	17.256,728
Envers les tiers:				
Créditeurs divers à vue	1.057.051,098	855.375,212		
Créditeurs divers à terme ou à préavis.	708.077,771	642.711,545		
Comptes courants Banquiers (à vue et terme)	134.412,748	38.723,066		
Comptes divers et transitoires	127.939,170	100.235,850	2.027.480,787	1.637.045,673
Acceptations données par nos correspondants			455.402,850	528.725,251
Profits et Pertes			45.134,560	10.895,762
Comptes d'ordre			4.605.711,809	4.564.039,533
			8.133.730,006	7.757.962,947

POUR L'EXERCICE 1929-1930: Il faut reconnaître que les résultats ont été vraiment remarquables malgré qu'ils constituaient des débuts et que la nouvelle forme des Succursales égyptiennes de la Banque Belge pour l'Etranger demandait un certain temps pour leur réorganisation.

En outre, il faut relever que les frais généraux portés au débit du Compte Profits et Pertes pour L.E. 81.000, comprennent des amortissements et des réserves effectuées ante bilan ce qui permet de constater la solidité et le sérieux de la gestion, les frais effectifs ne s'élevant certes pas au dessus de 50.000 livres par an.

Il est inutile de discuter les divers postes du Bilan qui représentent une éloquente démonstration de l'activité de cet établissement. Relevons toutefois que les réserves effectuées dès le premier exercice, dépassent le montant des immobilisations, installations, etc., et que l'actif reste purement effectif.

POUR L'EXERCICE 1930-1931: Le développement des affaires de la Banque Belge et Internationale en Egypte s'est poursuivi normalement pour l'exercice 1930/31. Les circonstances exceptionnelles traversées par le monde entier et l'incertitude générale ont poussé le Conseil d'Administration à effectuer d'importants amortissements et des copieuses réserves, ante bilan, de façon à consolider toujours davantage les assises de cette Institution. Plus encore, le solde bénéficiaire net a été reporté à nouveau, le Conseil jugeant inopportun toute distribution aux actionnaires.

FLUCTUATIONS DES TITRES Les actions de la Banque Belge et Internationale en Egypte ne sont pas cotées dans aucune Bourse, ni en Egypte ni à l'Etranger. Nous ne pouvons donc en donner les fluctuations, comme nous le faisons pour la plupart des autres Sociétés.

Banque de Commerce

N. Tepeghiosi & Co.

Constitution: 1920. **Durée:** 20 ans. **Législation:** Mixte.

Objet: Opérations de crédit.

Siège Social: Le Caire, 4, Rond Point Suarès.

Exerc. social: 1er Janvier au 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil de surveillance: *(Assumant le contrôle):* MM. Jean L. Angéloglou, Président; Georges Lappas, Nicolas Vraila, Alexandre Stéfanakis, Membres.
(Gérants): MM. Nicolas Tepeghiosi et Oreste Schasca.

Capital: Au 31/12/1931: L.E. 140.000 divisé en 35.000 actions de L.E. 4 chacune.

Le Capital a subi les augmentations suivantes:

1920	L.E.	20.000	1925	L.E.	80.000
1921	»	24.000	1926	»	100.000
1922	»	40.000	1928	»	140.000
1924	»	60.000			

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

RESERVES: Au 31/12/1931, les réserves totalisaient les postes suivants:

Réserve Statutaire	L.E.	6.300
Réserve Extraordinaire	»	4.900
Réserve Spéciale	»	4.000
Report à nouveau	»	5.524
Réserve pour dépréciation titres	»	1.200
Total ...	L.E.	21.924

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices absolument nets après prélèvement de tout montant jugé nécessaire pour amortissements divers, il est payé au capital versé un intérêt statutaire de 6 % non cumulatif.

Du solde, 10 % est porté à la Réserve statutaire et le Conseil peut décider tout autre prélèvement pour Réserve Extraordinaire qu'il croit utile.

Le reste est réparti à raison de 50 % aux actionnaires et 50 % aux Gérants.

PARTICIPATION FINANCIERE: Le chiffre de L.E. 5.000 figurant au Bilan sous cette rubrique, représente le montant de la commandite, consentie à une agence à la Bourse des Valeurs du Caire.

PORTEFEUILLE: Voici le détail du Portefeuille, avec la valeur pour laquelle il est porté au bilan:

52	Oblig. Crédit Foncier Egyptien Em. 1886 à Frs. 480	P.T.	96.283,2
14	Oblig. Crédit Foncier Egyptien Em. 1903 à Frs. 280	»	15.121,4
9	Oblig. Crédit Foncier Egyptien Em. 1911 à Frs. 270	»	9.373,7
3	Oblig. Canal de Panama à Frs. 30	»	347,1
2000 £	Oblig. 3 1/2 % Dette d'Egypte Privilégiée à £ 70 ...	»	136.500,-
10000 £	Obl. 4 % Dette d'Egypte Unifiée à £ 80	»	780.000,-
2000 £	Obl. 7 % Emprunt Hellénique 1924 à £ 71	»	138.450,-
15	actions Deferred Land Bank of Egypt à £ 45	»	65.812,5
1350	actions jouissance Eaux du Caire à Frs. 300	»	1.562.287,5
200	actions Egyptians Hotels à 1 1/8	»	21.937,5
120	Oblig. Wagons Lits à 110 frs.	»	50.919,-
150	actions Crédit Foncier Egyptien à 420 frs.	»	243.022,5
25	actions Land Bank of Egypt à £ 4 1/2	»	10.968,7
		P.T.	3.131.023,1

Il est utile de faire observer que les cours auquels sont portés les titres de ce portefeuille, enregistrent jusqu'au moment où nous écrivons une sensible plus value, compte tenu de la dépréciation survenue dans les fonds d'Etat Hellénique.

Analyse des Bilans

ACTIF	31/12/1930 L.E.	31/12/1931 L.E.
Caisse et Banques	30.163	28.804
Titres	24.262	31.310
Effets escomptés	25.291	10.917
Avances garanties	209.507	200.881
Comptes courants divers	50.961	72.168
Participation financière	5.000	5.000
Mobilier et installation *(pour mémoire)*	35	—
	345.219	349.080
PASSIF		
Capital	140.000	140.000
Réserves diverses	13.800	16.400
Comptes courants et divers	77.891	75.990
Caisse d'épargne	14.663	15.744
Dépôts fixes	11.269	11.175
Banques sur place	72.357	75.435
Dividendes à distribuer	9.800	7.182
Effets à payer	—	92
Comptes et devises étrangères	—	1.537
PROFITS ET PERTES: solde à nouveau	5.439	5.525
	345.219	349.080

RESULTATS

Exercices	Bénéfices nets	Coupon par action
31/12/1925	L.E. 12.913	9 %
31/12/1926	» 13.106	5 % aux actions nouvelles et 9 % aux actions anciennes
31/12/1927	» 13.686	9 %
31/12/1928	» 16.950	8 1/2 %
31/12/1929	» 15.720	8 %
31/12/1930	» 12.220	7 %
31/12/1931	» 9.720	5 %

POUR L'EXERCICE 1931: Les bénéfices nets de l'exercice ont été effectivement de L.E. 9.720 mais le Conseil de Gérance a préféré renforcer les réserves, en y affectant un montant supplémentaire de L.E. 2.600, dont L.E. 1200 sous titre « Réserve pour dépréciation titres » et L.E. 1400 pour « Réserve Extraordinaire ».

Comme nous le signalons d'autre part, le portefeuille a dû subir, depuis la clôture du bilan, une importante plus value et la Banque gérée avec prudence, a donné des résultats satisfaisants, malgré la crise. A signaler, au bilan, la diminution sensible du poste « Effets escomptés » ainsi que, d'autre part, le maintien presque intégral des dépôts.

Banque Misr

Constitution: 1920, par Décret. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Toutes opérations de Banque.

Siège Social: Le Caire, Rue Emad el Dine, No. 151. *Succ.* à Alexandrie.

Agences: au Caire: Mousky, Rod el Farag et Atar el Nabi Dans les Provinces: (Basse-Egypte) Benha, Tantah, Chebin el Kom, Mehalla-el Kobra, Mansourah, Zagazig et Mit-Gamr. (Haute-Egypte:) Fayoum, Beni-Souef, Beba, Fachn, Minieh, Maghagha, Beni-Mazar, Mallawi, Assiout et Deirout.

Banques affiliées: Banque Misr (France), Paris, 24, Place Vendôme.
Banque iMsr (Syrie-Liban), Siège à Beirouth. *Agences:* Tripoli et Damas.

Exerc. social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: S.E. Ahmed Midhat Yeghen Pacha, Président; S.E. Mohamed Talaat Harb Pacha, Vice-Président et Administrateur-Délégué; Dr. Fouad Sultan, Administrateur-Délégué; S.E. Youssef Cattaoui Pacha; S.E. Issawi Zayed Pacha; Mr. Abdel Fattah El Losi; Mr. Iskandar Messiha Bey; Mr. Joseph Cicurel; Mr. Sultan Bey Mahmoud Bahnas.

Conseiller: Mr. Richard Adler.

Membre de la Direction Générale: LL.EE. Talaat Harb Pacha et Dr. Fouad Sultan, Administrateurs-Délégués.

Censeurs: MM. Mohamed Cherara Bey et Mtre. Mohamed Loutfi.

Capital autorisé: L.E. 2.000.000.

Capital émis: L.E. 1.000.000 en 25.000 actions de L.E. 4. Titres nominatifs dont les porteurs ne peuvent être que de nationalité égyptienne.

Réserves: L.E. 687.719 au 1er Janvier 1932.

Portefeuille: Le Bilan ni le rapport n'en fournissent pas les détails. Il a été ramené cette année de L.E. 964.837 à L.E. 909.293.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

REPARTITION DES BENEFICES: Après déduction des recettes, de tous les frais et charges de l'exercice, ainsi que des amortissements jugés nécessaires par le Conseil, il est effectué un prélèvement de 10 % pour la Réserve Statutaire. Ensuite un intérêt de 5 % est payé aux actionnaires sur le capital versé.

Le solde, le Conseil peut, avec l'autorisation de l'Assemblée Générale, en réserver l'utilisation, soit par la constitution de nouvelles réserves, soit par la distribution aux actionnaires sous forme de dividendes supplémentaires, soit de le reporter à nouveau.

Analyse des Bilans:

	31/12/1930	*31/12/1931*
ACTIF	L.E.	L.E.
Caisse et Banques	1.417.115	1.075.953
Portefeuille titres	964.838	909.293
Portefeuille effets	1.450.467	1.563.453
Comptes courants garantis	4.887.232	5.106.591
Prêts agricoles et industriels	----------	873.119
Participations industrielles	275.578	279.762
Frais d'installation (mobilier, coffres, etc) après amortissement)	20.000	19.000
Terrains et immeubles (après amortissement.)	354.787	361.107
Dépôts	1.800	1.590
Débiteurs par aval		
Prêts sur cotons pour compte du Gouvernement	329.481	349.979
	398.543	236.072
Cautionnement du Conseil	9.000	9.000
Comptes d'ordre	805.129	1.478.897
Avances aux Municipalités	----------	129.163
	10.913.970	12.392.979

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	1.000.000	1.000.000
Réserves diverses	578.050	597.043
Coupons échus et non réclamés	5.277	3.345
Banquiers	19.847	10.005
Effets à payer	22.867	23.558
Comptes dépôts à vue	3.934.630	4.863.630
Comptes dépôts fixes	3.267.764	2.180.480
Gouvernement Egyptien: Pour		
Avances diverses	398.543	1.225.035
Caisse d'Epargne	292.253	317.265
Déposants	30.111	27.462
Aval pour comptes de tiers	329.481	349.979
Cautionnement appartenant au Conseil	9.000	9.000
Caisse de Prévoyance du Personnel	43.956	47.758
Comptes d'ordre	829.862	1.565.609
Profits: report de l'année précédente	37.403	37.993
Bénéfices nets de l'exercice	114.926	134.817
	10.913.970	12.392.979

La Banque Misr a fondé les Sociétés «Misr» suivantes qui représentent l'ensemble du «Groupement Misr» et qui sont régies par les mêmes caractéristiques, dont la principale est celle de la nationalité égyptienne des actionnaires.

BANQUE MISR: (France); Société Anonyme Française, ayant siège à Paris, 103 Rue des Petits Champs. Capital entièrement versé: Frs. 5.000.000.

BANQUE MISR SYRIE-LIBAN: Société Anonyme Libanaise ayant siège au Caire. Capital libéré d'une moitié: Livres Libano-Syriennes: 1.000.000.

IMPRIMERIE MISR: Société Anonyme Egyptienne ayant siège au Caire. — Capital entièrement versé: L.E.50.000.

SOCIETE MISR POUR L'EGRENAGE DU COTON: Société Anonyme Egyptienne ayant siège au Caire, Capital entièrement versé: L.E. 450.000.

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE POUR L'INDUSTRIE DU PAPIER: Siège au Caire, Capital entièrement versé: L.E. 30.000.

SOCIETE MISR POUR LE TRANSPORT ET LA NAVIGATION: Société Anonyme Egyptienne ayant siège au Caire. Capital entièrement versé: L.E.150.000.

SOCIETE MISR POUR LE THEATRE ET LE CINEMA: Société Anonyme Egyptienne ayant siège au Caire. Capital entièrement versé: L.E. 15.000.

SOCIETE MISR POUR LA FILATURE ET LE TISSAGE DU COTON: Société Anonyme Egyptienne ayant siège au Caire. Capital entièrement versé: L.E. 450.000.

SOCIETE MISR POUR LE TISSAGE DE LA SOIE: Société Anonyme Egyptienne ayant siège au Caire. — Capital entièrement versé: L.E. 30.000.

SOCIETE MISR POUR LE LIN: Société Anonyme Egyptienne ayant siège au Caire. — Capital entièrement versé: L.E. 45.000.

SOCIETE MISR AIR-WORK. — Capital entièrement versé L.E. 20.000.

SOCIETE MISR POUR LES PECHERIES: Société Anonyme Egyptienne ayant siège au Caire. — Capital entièrement verse: L.E. 75.000.

SOCIETE MISR POUR L'EXPORTATION DU COTON (Ex-Lindemann): Société Anonyme Egyptienne ayant siège à Alexandrie. Capital entièrement versé: L.E. 160.000.

SOCIETE EGYPTIENNE DES PETROLES, S.E. — Capital entièrement versé L.E. 100.000.

RESULTATS

Année	Capital	Bénéfices nets	Réserves	Coupon payé	Soldes des comptes Créditeurs
	L.E.	L.E.	L.E.	P.T.	L.E.
1920	175.108	3.249	3.249	—	200.960
1921	208.528	12.980	6.889	20.	405.405
1922	269.184	30.371	22.996	25.	981.217
1923	313.228	62.521	61.048	30.	1.769.355
1924	474.924	86.297	116.086	32.	2.623.953
1925	720.000	108.375	260.402	33.	3.189.919
1926	720.000	117.547	309.770	34.	4.424.707
1927	1.000.000	135.672	513.833	35.	5.517.815
1928	1.000.000	148.995	564.419	36.	6.732.558
1929	1.000.000	149.488	615.453	36.	7.259.867
1930	1.000.000	114.925	635.036	36.	7.202.393
1931	1.000.000	134.816	687.719	30.	8.033.073

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus Haut	6 21/32	6 15/32	6 3/16	6 1/8	5 3/4
Plus Bas	5 1/4	5 3/4	5 5/8	5	4 1/2

Cours du 31 Mai 1932: 4. 17/32.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du Dernier Coupon: 6. 62 %.

Nous publions au début de cet ouvrage le rapport, in extenso, de la Banque, qui donne une idée claire et précise de son constant développement ainsi que des détails sur l'évolution des Sociétés créées sous ses auspices et dont il est fait mention plus haut.

Banque d'Orient

(en liquidation)

Constitution: 1904 **Durée:** 50 ans.

Législation: Hellène. **Objet:** Opérations de Crédit.

Siège Social: Athènes.

Succursales et Agences: Le Pirée, Salonique, Cavalla, Métélin, Plomari et Yéra.

Succursales et agences en Egypte: Alexandrie et le Caire.

(Bureaux cotonniers) Minieh, Benha, Béni Souef, Sohag et Zagazig.

Conseil d'Administration: MM. Jean Athanasaki, Président; Et. Delta, Administrateur-Délégué; Alex. Scousès; J. Drossopoulos; Athos Romanos; Georges Streit; Georges Zarifi.

Direction pour l'Egypte: MM. L. N. Rodocanachi, Directeur à Alexandrie; B. E. Pavlidis, Sous-Directeur à Alexandrie; C. H. Matsas, Directeur au Caire; C. M. Camara, Sous-Directeur au Caire.

Capital: 35.000.000 de francs, en 280.000 actions de frs. 125 chacune.

A l'Assemblée Générale de 1930, le Conseil avait obtenu l'autorisation d'augmenter le capital de frs. 15 millions et de le porter à 50.000.000 de francs, en lui laissant la faculté de procéder à l'émission au moment opportun. Le Conseil n'a pas usé de cette autorisation, en raison des circonstances.

Direction: Au 31/12/1931 les réserves totalisaient les postes suivants:

Réserve Statutaire	Frs.	4.952.148
Réserve extraordinaire		7.200.000
		12.152.148

Il faut tenir compte également du montant de Frs. 36.298.945.30, du compte d'estimation du Capital.

Par décision de la dernière assemblée générale, la Société est entrée en liquidation et a été absorbée par la Banque Nationale de Grèce.

Bilan au 31 Décembre 1931 (1)

ACTIF

Disponibilités: Espèces en Caisse et Banques sur places	9.143.038,75	
Disponibilités à l'Etranger	6.621.787,05	
Effets sur l'Etranger	1.447.346,80	
Bons du Trésor Français	2.634.080,10	19.846.252,70
Effets escomptés		20.894.096,20
Comptes courants		15.403.677,25
Avances: Sur titres	26.708.002.55	
» Sur Effets	756.980.90	
» Sur Marchandises	71.181.659.50	
» garanties par hypothèques	19.752.175.45	118.398.818.40
Participations financières		2.963.848.50
Titres		50.075.148.85
Coupons		1.009.691.75
Immeubles de la Banque		5.228.660.35
Immeubles adjugés à la Banque		6.471.245.30
Marchandises adjugées à la Banque		4.904.555.40
Mobilier et installations		1.174.868.45
Succursales: Ecritures provisoires		284.419.60
Differences de change provisoires		13.164.386,20
Profits et pertes: solde à nouveau		19.477.182.85
		279.296.851.80

PASSIF

Capital		35.000.000.—
Compte d'estimation du capital en Francs stabilisés		36.298.945.30
RRéserve Statutaire		4.952.148.60
Réserve Statutaire		7.200.000.—
Comptes courants à l'Etranger		27.371.305.40
Comptes courants		22.712.813.05
Dépôts à vue	80.033.526.95	
Dépôts à échéance	35.534.847.85	
Caisse d'épargne	27.105.369.05	142.673.743.85
Effets à payer		500.385.55
Effets encaissés		47.055.65
Dividendes échus à payer		169.724.50
Comptes de tiers		139.415.75
Comptes divers		2.231.314.15
		279.296.851.80

(1) Ce Bilan étant le dernier d'un exercice régulier, et comprenant des postes extraordinaires, il est difficile d'en faire la comparaison avec les Bilans précédents.

PROFITS ET PERTES

DOIT

Frais généraux	9.752.059.30
Amortissement sur comptes mobilier et frais d'instal.	129.211.95
Amortissements de pertes	22.194.288.65
Amortissements sur titres	1.082.486.10
Impôts et droits du Fisc Français	389.084.15
	33.547.130.15

AVOIR

Solde de l'exercice précédent	55.318.20
Bénéfices divers de l'année 1931	14.014.629.10
Solde à nouveau	19.477.182.85
	33.547.130.15

RESULTATS

On trouvera dans les Annuaires 1930 et 1931 les détails des résultats de la Banque que nous croyons, dans la conjoncture nouvelle inutile de reproduire.

ABSORPTION DE LA BANQUE D'ORIENT PAR LA BANQUE NATIONALE DE GRECE: Comme on le sait, le puissant organisme qu'est la Banque Nationale de Grèce détient la majeure partie des actions de la Banque d'Orient, et la contrôle effectivement. La crise ayant développé en Grèce, comme nous le disions dans l'Annuaire 1931, la tendance de procéder à des fusions, afin d'obtenir un meilleur rendement, en diminuant les frais et en concentrant les efforts, la Banque d'Orient qui s'était vue, d'après le Rapport, devant une série de contrariétés commerciales qui paralyse dans certains localités toute son activité, proposa à la Banque Mère, la Banque Nationale de Grèce, d'effectuer son absorption.

Celle-ci accepta et après de longues études, en détail, agence par agence, en vint à faire la proposition suivante:

La Banque Nationale de Grèce assume, sans frais, à partir du 1er Septembre 1931, la liquidation de la Banque d'Orient. Elle commence par répartir aux actionnaires une somme de 150 drachmes par actions, à valoir sur la dite liquidation et leur accorde 50 drachmes à titre de goodwill pour la suite des affaires qu'elle assumera désormais en son nom dans les agences de la Banque. Les actionnaires toucheront donc dès que les ultimes formalités seront accomplies et à titre irrévocable, la somme de 200 drachmes ou, au cours d'aujourd'hui, environ 10 francs égyptiens. Dans le cas où la liquidation donnera des résultats supérieurs, ceux-ci seront répartis aux actionnaires au fur et à mesure des réalisations. Malgré la protestation d'une minorité d'actionnaires égyptiens, qui s'était opposée à la fusion, cette pro

position a fini par être adoptée, car on conserve l'espoir que sous la vigilante direction de la Ba nque Nationale de Grèce, on arriverait à des résultats supérieurs surtout si la situation économique générale s'améliore, ce qui aura pour résultat d'améliorer effectivement les divers postes de l'actif de la Banque d'Orient qui actuellement se trouvent parfaitement épurés.

En effet, d'après le dernier rapport, les amortissements proposés par les diverses agences se sont élevés à frs 23.276.774,75, qui ont absorbé les bénéfices de l'exercice et le report à nouveau précédent et laisse figurer une perte au bilan de frs. 19.477.182,85. A cette différence il convient d'ajouter la perte subie sur les changes par suite de l'abandon de l'étalon or par la livre sterling et qui se chiffre à 13.164.386,20, donnant un total de perte visible de 32 millions 641.569,05.

Le rapport laisse entrevoir que par suite de la baisse postérieure au 31 Décembre 1931 de la livre, sterling et de la dépréciation des titres, survenue depuis cette date, cette perte est malheureusement susceptible de s'aggraver davantage.

Après avoir donné quelques explications sur les pertes des changes et la dépréciation du portefeuille, le rapport termine ce chapitre par la passage suivant:

«En ce qui concerne les autres pertes subies dont la plus grande partie provient des opérations sur marchandises et notamment sur Tabacs, nous nous trouvons obligés de vous déclarer qu'en dehors des pertes provenant de la baisse des marchandises, de l'impossibilité de les vendre à des prix raisonnables et de l'insolvabilité des débiteurs pour en obtenir paiement des decouverts ou autres créances, votre Banque a été victime d'abus de la part de ses clients.

Tout a été fait pour la sauvegarde de vos intérêts. De plus ceux parmi le personnel dirigeant qui ont fait preuve de manque de diligence dans la sauvegarde des biens de votre société ont subi des sanctions administratives, certains ayant été licenciés. Dans un autre cas où votre Banque a subi des pertes injustifiables par ses clients de la section commerciale, nous avons été obligés non seulement de licencier le personnel dirigeant mais encore d'intenter des poursuites actuellement en cours.

Nous regrettons infiniment, Messieurs les Actionnaires, pour les résultats ci-dessus, mais nous espérons toutefois que les explications brèves qui vous ont été données, vous ont convaincus que eu égard aux circonstances actuelles rien n'a été omis de ce qui aurait pu être fait pour remédier à cette situation résultant indiscutablement de la crise mondiale sans précédent qui sévit actuellement.»

***

La Banque Nationale de Grèce compte prendre la suite de succursales de la **Banque d'Orient** dans les villes où elle n'était pas établie jusqu'ici. Parmi celles-ci, il faut compter les villes d'Egypte qui seront enrichies d'un important établissement, au riche passé, et à la puissante organisation lequel

contribuera à resserrer encore davantage les liens qui unissent notre pays à la Grèce.

Comme ses agences en Egypte seront installées prochainement et conserveront très probablement le personnel que les anciennes succursales de la Banque d'Orient, nous profitons de cette occasion pour lui souhaiter la bienvenue parmi nous et bonne chance dans ses affaires en Egypte.

Banque Ottomane

Constitution: 1863. **Durée:** Illimitée.

Legislation: Mixte pour l'Egypte.

Objet: Opérations de Crédit.

Sièges: ISTAMBUL (Anciennement Constantinople). LONDRES, avec succursale à Manchester, PARIS, avec Succursale à Marseille et Nice.

Agences en Egypte: Alexandrie, Le Caire (avec Bureaux au Musky et Ismaïlia) et Port-Saïd.

Sous-Agence: Minieh (avec Bureau à Sohag), Mansourah et Bureau à Kafr el Cheikh.

Autres Agences: Agences dans toutes les principales villes de Turquie, ainsi qu'à Chypre, en Palestine, Mésopotamie, Transjordanie, Perse, Macédoine Grecque et Tunisie.

Banques Affiliées: Banque de Syrie et du Grand Liban (dans toute la Syrie), British French Discount Bank Ltd. Athènes et le Pirée, Banque Franco-Serbe (Agences dans les principales villes de Yougoslavie), Bank of Roumania Ltd., Bucarest.

Comité Général: *Paris:* MM. Raoul Mallet; René Bechmann; Jean Boisonnas; Charles de Cerjat; Horace Finaly; Le Baron Hottinguer; Jacques de Neuflize; le Comte Frédéric Pillet-Will; Athanase Roudy, Félix Vernes.

Londres: MM. Gen. The Hon. Sir Herbert A. Lawrence, G.C.B., G.O.✠; E. W. H. Barry; Albert C. Gladstone; The Viscount Goschen, P. C., G.C.S.I., C.B.E., V.D.; Sir W. Guy Granet, G.B.E.; Sir John P Hewett, G.C.S.I., K.B.E., C.I.E.; The Lord Hillingdon; A.G.A. Jamieson; Sir John Gordon Nairne, Bart; Lt.-Col. Sir Albert Stern, K.B.E., C.M.G.

Conseil à Istambul: MM. A. H. Reid, Directeur Général adjoint; E. Hodler, Directeur; Ibrahim Fazil Bey; Djevet Kerim Bey; Rukneddine Bey; Administrateurs.

Commissaire du Gouvernement: M. Ihsan Rifaat Bey.

Direction: *Paris:* MM. Félix Bellet et G. Boissière, Directeurs; P. Constant, Directeur-Adjoint.
Londres: MM. E. W. H. Barry, Directeur; R. S. Pearce, W. P. Sheppard, Directeurs-adjoints.

Membre de la Direction en Egypte: *Alexandrie:* MM. C. S. Clarke, Directeur; E. E. Wiles, Directeur-Adjoint; Ed. Airut, Sous-Directeur.
Le Caire: MM. E. D. Joyce, Directeur; C. T. Beale, Sous-Directeur.
Port-Saïd: MM. T. Aboucassem, Directeur; R. Johnston, Sous-Directeur.

Capital: Lstg. 10.000.000 ou Frs. 250.000.000, représenté par 500.000 actions au porteur de Lstg. 20 ou Frs. 500 chacune sur lesquelles il a été versé Lstg. 10 ou Frs. 250.

Banknotes en circulation: au 31.12.1931: Lstg. 417.754.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Réserve: Lstg. 1.250.000.

EXERCICE SOCIAL: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Juin.

REPARTITION DES BENEFICES: Il est tout d'abord prélevé sur les bénéfices les provisions pour les réserves jugées nécessaires et tout solde restant, après les amortissements divers, revient, sur décision prise à l'Assemblée Générale, aux actionnaires.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/12/1930* Lstg.	*31/12/1931* Lstg.
Caisse et Banques	3.039.997	6.082.423
Placements temporaires	1.244.783	479.375
Effets à recevoir	4.062.510	6.004.479
Portefeuille titres	1.394.941	1.664.964
Comptes courants divers	8.138.810	4.929.875
Avances sur titres	1.779.661	1.864.645
Débiteurs divers	1.602.984	1.322.101
Immeubles et propriétés	678.773	661.488
	21.942.459	23.009.350

PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital versé	5.000.000	5.000.000
Réserve statutaire	1.250.000	1.250.000
Bank notes en circulation	376.657	417.754
Comptes courants, dépôts et effets	13.574.547	14.918.641
Acceptations	1.602.984	1.322.101
Profits et pertes	138.271	100.854
	21.942.459	23.009.350

RESULTATS

Exercices	Benefices	Coupon par Action	Reserve pour Imprevu	Reporte à Nouveau
	Lstg.		Lstg.	Lstg.
1926	242.613	5/-	100.000	27.653
1927	246.590	5/-	125.000	24.244
1928	239.005	5/-	115.000	23.249
1929	229.069	5/-	100.000	27.318
1930	110.952	3/-	40.000	23.271
1931	77.583	3/-	.....	25.853

La Banque Ottomane occupe en Egypte une place prépondérante dans les affaires bancaires.

Les actions de la Banque Ottomane sont cotées à la Bourse de Paris et à celle de Londres.

Barclays Bank
(Dominion, Colonial and Overseas)

Formerly **"THE COLONIAL BANK"**

with which are amalgamated

"THE NATIONAL BANK OF SOUTH AFRICA LIMITED"

and

"THE ANGLO-EGYPTIAN BANK LIMITED"

Affiliated to **"BARCLAYS BANK LIMITED"**

Constitution: Incorporated by Royal Charter 1836 and Re-incorporated by act of Parliament in 1925.

Durée: Illimitée **Législation:** Anglaise.

Objet: Opérations de Banque.

Siège Social: 54, Lombard Street, London E. C.

Agences: Local Head Office à Alexandrie, Cherif Pacha Street.

Egypt: Abutig, Alexandria (at Rue Cherif Pacha and Sporting Club), Assiut, Beni Souef, Cairo (at Sharia Kasr-El-Nil; Musky; Abbassieh; Gamalieh and Shubra); Fayoum; Girga; Héliopolis; Manfalut; Mansourah; Mellawi; Minieh; Port-Said (and at Kism Tani); Sohag; Tahta; Tantah, Zagazig.

Sudan: Khartoum, Omdurman, Port Sudan, Wad Medani.

Palestine: Acre, Haifa, Jaffa, Jerusalem, Nablus, Nazareth, Tel Aviv.

Conseil d'Administration: Frederick Craufurd Goodenough, Esq., Chairman; Raoul Hector Foà, Esq., Deputy-Chairman; Herbert Leslie Melville Tritton, Esq., Vice-Chairman; The Right Hon. Buxton, G.C.M.G.; George Cyril Cassels, Esq.; Sir John Caulcutt; Edwin Fisher, Esq.; Arthur Bevington Gillett, Esq.; James Rankine Leisk, Esq., C.M.G.; The Right Hon. Lord Lugard, G.C.M.G., C. B., D.S.O.; Sir William Edgar Nicholls; Sir Ernest Oppenheimer, M. P. (Union of South Africa); Emil Pusch, Esq.; Sir Harold Edward Snagge, K.B.E.; Walter Osborne Stevenson, Esq.; Charles Frederick Wood, Esq.

Membres de la Direction Générale: Sir John Caulcutt, Directeur Général; H. R. Bradfield, Esq., Sous-Directeur Général; R. B. Edwards, Esq., Sous-Directeur Général.

Alexandria local Board: Anthony Charles Barnes, Esq., D.S.O., Chairman; Fred. Webster Lucke, Esq.; Albert William Jessop, Esq.

Membre de la Direction locale: *Succursale d'Alexandrie:* S. S. Murray, Esq., Directeur; J. A. Thomson, Esq., Sous-Directeur; G. Mustaki, Esq., Sous-Directeur; E. Negrin, Esq., Sous-Directeur.

Succursale du Caire: T. C. Townsend, Esq., Directeur; K. Hargreaves, Esq., Sous-Directeur; O. Aboba, Esq., Sous-Directeur.

Succursale du Musky: E. L. Philp, Esq., Directeur; C. N. Archibald, Esq., Sous-Directeur; J. J. Cohen, Esq., Sous-Directeur.

Censeurs: Deloitte, Plender, Griffiths et Co; Cooper Brothers et Co; Price, Waterhouse et Co; Peat, Marwick, Mitchell et Co.

Capital:

Autorisé:	Lst.	10.000.000	
Souscrit	»	6.975.000	
Emis	»	4.975.500, subdivisé en 1793000 actions	
Privilégiées 8 0/0 cumulatifs de Lstg. 1 ..			Lst. 1.793.000
2.682.500 actions A. de Lstg. 1			» 2.682.500
500.000 actions B. de Lst. 5 dont il n'a été versé que Lstg. 1			» 500.000
		Total...	Lst. 4.975.500

Réserves: Au 30-9-1931: Lst. 1.650.000, auxquelles il faut ajouter la somme de Lstg. 244.737.16/2, représentant le report à nouveau.

Obligations: Néant.

Exerc. social: 1er Octobre - 30 Septembre. Assemblée Générale: Janvier.

REPARTITION DES BENEFICES DU DERNIER EXERCICE AU 30 Septembre 1931 : Après prélèvement pour toutes charges, dépréciation, amortissements et provision pour créances mauvaises et douteuses, le profit net de l'exercice 1931 s'est élevé à la somme de Lstg. 402.753.18/6, à laquelle il faut ajouter le report de l'exercice précédent, soit Lstg. 164 mille 730.12/0, ce qui donne un total de Lst. 567.484.10/6, qui a été disposé ainsi :

	Lst.
Provision pour Income Tax, etc.	100.000
Dividende intérimaire payé le 16 Juillet 1931 à raison de 8 0/0 l'an aux actions Privilégiées cumulatives et à raison de 4 1/2 0/0 aux actions A et B, moins Income Tax.....	111.077.16/10
Dividende Final aux Actions Privilégiées cumulatives sur la base de 8 0/0 l'an, moins Income Tax, payable le 21 Janvier 1931	51.997
Dividende Final aux Actions A et B, sur la base de 5 0/0 l'an, moins Income Tax	59.671.17/6
Reporté à nouveau	244.737.16/2
Lst.	567.484.10/6

RECAPITULATION : Les Actions Privilégiées ont touché 8 0/0 sur un capital de Lst. 1 versé. Les actions A et B, ont touché 4 3/4 0/0 sur un capital versé de Lst. 1.

PLACEMENTS : Ce poste du bilan, assez important, puisqu'il porte sur le montant de 14 1/2 millions de livres sterling environ, ne comporte pas de détails, mais il est spécifié clairement qu'il ne comprend que des valeurs de premier ordre, comme le sont les titres des Gouvernements Britannique, des Dominions et des Colonies. Cette spécification représente une réelle garantie invulnérable. Ce poste est en augmentation de 1 1/2 million sur l'année précédente.

Analyse des Bilans

ACTIF	*30/9/1930*	*30/9/1931*
	Lstg.	Lstg.
Monnaie en Caisse, dans les Banques et lingots d'or	11.844.752:11: 2	13.646.299.14/3
Placements à vue et à courtes échéances	3.011.300	2.075.000
Remises en Transit	1.149.413:10: 6	1.039.017. 8/7
Effets escomptés	14.081.479:11: 2	13.102.661.19/
Placements	12.970.040: 5:10	14.509.262.12/4
Avances aux clients et autres comptes	25.090.490: 2: 7	29.261.707. 4/4
Acceptations	3.974.619:19: 9	3.558.842.18/8
Immeubles de la Banque	2.086.808:16:11	2.235.316.15/5
	74.208.904:17:11	79.428.108.12/7

PASSIF		
	Lstg.	Lstg.
Comptes courants, dépôts et divers (comprenant la balance du Compte Profits et Pertes)	62.690.264:12: 4	68.462.423. 1/5
Billets de Banque en circulation	918.520: 5:10	781.342.12/6
Acceptations pour compte des clients	3.974.619:19: 9	3.558.842.18/8
Capital (voir détails plus haut)	4.975.500	4.975.500
Fonds de réserve	1.650.000	1.650.000
	74.208.904:17:11	79.428.108.12/7

Depuis le 19 Novembre 1925, la Barclays Bank (D. C. and O.) a absorbé l'Anglo-Egyptian Bank, Société Anglaise de Banque, fondée en 1864 et qui, durant plus de 60 ans, avait en Egypte un important réseau de succursales et d'agences et avait acquis une réputation de premier plan.

Depuis cette absorption, les affaires de la Banque, en Egypte, se sont encore développées. De nouvelles succursales et agences ont été créées, et une impulsion nouvelle a été donnée, à toutes les branches, tout en conservant intégralement le cachet de prudence et de circonspection qui, de tout temps, a été la marque caractéristique de cet Etablissement.

Les Agences d'Egypte en général, et celle d'Alexandrie en particulier, contribuent spécialement au financement de la récolte cotonnière, et rendent ainsi au Pays un précieux service.

Elle est également chargée, en Egypte, de la trésorerie de l'Armée Britannique.

Nous ne croyons pas nécessaire de donner des détails sur l'ensemble des affaires de la Barclays Bank (D. C. & O.) qui est un des plus

puissants organismes financiers anglais; affiliée, comme nous le disons plus haut, à la Barclays Bank Ltd., un des plus formidables Etablissements de Crédit mondial et un des premiers parmi les *Big Five*.

POUR L'EXERCICE 1931 : Malgré la crise mondiale, la Barclays Bank (D. C. & O.) a donné une preuve nouvelle de son standing, en enregistrant, d'une année à l'autre, un accroissement d'environ 6 millions de Livres Sterling dans ses dépôts. Ceux-ci s'élèvent actuellement à 68 1/2 millions de livres. L'emploi en est effectué avec le plus judicieux critérium et son activité s'étend à travers de nombreux pays.

Building Lands of Egypt.

(En liquidation)

Constitution: 1905 **Durée:** illimitée **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Opérations urbaines.

Siège Social: Alexandrie, 3 Place Mohamed Aly.

Comité de liquidation MM. Constantin Pilavachi, Président; Alfred Lian; Max Christomanos; Joseph Adda.

Membre de la Direction: M. P. Arcoudaris, Délégué.

Censeurs: Messrs. Hewat, Bridson & Hargreaves.

Capital: A l'origine le capital était de L.E. 312.000 divisé en 80.000 actions de Lstg. 4.

Il a été procédé depuis la mise en liquidation de la Société à 17 répartitions, portant sur un total de L.E. 228.000 au 31.12.1931 ce qui laisse actuellement un solde de L.E. 84.000, représenté toujours par le même nombre d'actions, dûment estampillées.

PARTS DE FONDATEURS: Il existe 2.000 Parts de Fondateurs sans désignation de valeur nominale.

OBLIGATIONS: Néant.

RESERVES: Le compte «PROVISIONS» au 31.12.1931 comprend L.E. 6.888.

REPARTITION DES BENEFICES: La liquidation s'occupe avant tout de rentrer dans des fonds pour rembourser le capital.

PORTEFEUILLE: Il existe encore en portefeuille 144 actions Privilégiées Trams d'Alexandrie et 3 Jouissances, à distribuer sur 1225 actions Building, à raison de 3 actions Trams, par 25 actions Building.

Analyse des Bilans.

ACTIF	31.12.1930 L.E.	31.12.1931 L.E.
Propriétés immobilières	61.080	58.757
Débiteurs pour ventes de terres (créances privilégiées)	33.057	28.713
Débiteurs divers	145	217
Créances douteuses	3.150	3.184
Valeurs en portefeuille	588	588
Comptes d'ordre	1.847	1.797
Actionnaires en retard	358	358
Mobilier	60	50
Banques et Caisse	2.191	4.380
	102.476	98.044
PASSIF		
Captial	88.000	84.000
Compte actionnaires: distributions non encaissées	3.525	3.428
Créditeurs et divers	1.619	1.319
Compte d'ordre et divers	2.322	2.273
Provision: bénéfices sur ventes	6.874	6.888
Prévision frais terrassement propriété Victoria	136	136
	102.476	98.044

Propriétés immobilières au 31 Décembre 1931.

	Superficie en Pics 2	Prix de revient L.E.
A Ramleh:		
Terrains à Bulkeley	1.235,—	770,710
Terrains ex-Goar; à Victoria	8.173,35	3.198,239
Plateau Diamandi:		
Terrains ex-Zohra-Diamanti	1.623,32	260,964
Terrains à Victoria, lotis	272,473,25	45.347,911
Terrains, ex-Spayer, à Victoria non lotis...	22.995,64	4.162,582
	306.500,56	53.740,397
Nos constructions en compte propre:		
Bazar Gheit Halaili	2.032,—	1.058,296

Propriétés en participation Notre part:	Superficie en Pics 2	Prix de revient L.E.
à Ramleh (Abou Nawatir):		
Terrains ex-Hawakis	8.392,75	2.060,420
Terrains ex-Ruffer	5.823,65	1.378,458
	14.216,40	3.438,878
à Zahrteh:		
Terrains ex-Glymenopoulo, lotis	2.134,63	519,570
	16.351,03	3.958,448

Les affaires de la liquidation se sont toujours poursuivies normalement. Les terrains de la Société ont acquis, petit à petit, une plus-value considérable.

Malgré la crise qui en ralentit la réalisation complète, il est probable que les résultats définitifs seront assez satisfaisants, grâce aux efforts déployés par les liquidateurs.

The Cairo Electric Railways and Heliopolis Oases Cy.

Constitution: 1906 **Durée:** 70 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Exploitation de la Ville d'Héliopolis, transports en commun, opérations urbaines, etc.

Siège Social: Héliopolis, Le Caire.

Exerc. social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: M. le Baron Empain, Président; Lord Armstrong, Vice-Président; Col. Georges Theunis, G.C.M.C., Vice-Président; MM. Georges Mullet, Administrateur-Délégué; André Berthelot; Georges Crombé; Baron Louis Empain; S.E. Mahmoud Fakhry Pacha; Col. Sir Augustus Fitzgeorge, K.C.V.O., C.B.; Eugène Hermant; Henry Naus Bey; Arakel Bey Nubar; S.E. Adly Yeghen Pacha; S.E. Ahmed Ziwer Pacha.

Membres de la Direction: M. Victor Pécher, Ingénieur, Directeur Général; M. Paul Dumont, ingénieur, Directeur.

Censeurs: MM. le Chevalier Georges de Bauer; René Destrée; Albert Mary; Léon Van Der Hecht.

Banquiers: En Egypte, National Bank of Egypte et Banque Belge et Internationale en Egypte; à Bruxelles, Banque Industrielle de Belgique.

Capital: L.E. 2.030.000 représenté par 210.500 actions de capital de 250 francs chacune.

PARTS DE FONDATEURS: Il a été créé à la fondation de la Société 60.000 parts de fondateurs, sans désignation de valeur nominale.

OBLIGATIONS: Au 31-12-1931: 22.736 obligations en circulation de Francs 500 = L.E. 438.520,600.

Obligations 5 0/0. Service de coupons trimestriels, payable en francs, au tarif de P.T. 3,8575 en vertu de l'arrêt du 4 Juin 1925, remboursables par tirages au sort annuels, au moment de l'Assemblée Générale ordinaire, ou par rachat. Extinction totale en 1975 au plus tard. L'emprunt total, à l'origine était de 30.000 obligations pour L.E. 578.625.

RESERVES: Au dernier bilan, après la répartition des bénéfices, la Société totalisait les postes suivants:

Fonds de réserve statutaire	L.E.	48.858
Fonds pour le renouvellement du matériel et pour divers	»	155.679
Contre-partie des sommes revenant à la Société sur vente de terres	»	668.023
Report à nouveau	»	71
Total...	L.E.	872.631

REPARTITION DES BENEFICES: Les produits et revenus de la Société serviront d'abord à couvrir les frais généraux, les dépenses d'entretien et d'exploitation et d'amortissement, l'intérêt et l'amortissement des emprunts, et généralement toutes les charges sociales. Le surplus des produits et revenus constitue les bénéfices de l'exercice.

Il est fait annuellement sur les bénéfices ainsi déterminés un prélèvement de 5 0/0 au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Puis, il est prélevé la somme suffisante pour payer un premier dividende, par exercice, correspondant à 5 0/0 du montant libéré des actions de capital.

Sur l'exercice, l'Assemblée Générale pourra, sur la proposition du Conseil d'Administration, prélever une somme à fixer pour constituer un fonds de prévision ou l'augmenter.

Puis il sera prélevé sur le surplus :

1.) 6 1/2 0/0 destinés à rembourser à 250 francs les actions de capital; les titres remboursés seront remplacés par des actions de jouissance.

2.) 7 0/0 pour le Conseil d'Administration et le Collège des Commissaires à partager entre eux, d'après un réglement particulier et les prescriptions de la loi jusqu'à concurrence d'une somme globale de 100.000 francs. Au delà de ce chiffre, le prélèvement sera réduit à 5 0/0 du surplus. Au delà de la somme correspondant à ce prélèvement, le solde sera versé au profit du fonds de remboursement.

Le solde, après ces deux prélèvement, sera réparti la moitié entre les actions de capital et de jouissance, l'autre moitié entre les actions de dividende.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille comprend les participations: a) dans l'*African Enterprise & Development Cy*, qui exploite directement le Palace Hôtel et l'Heliopolis House. Elle poursuit l'étude de la création de nouveaux établissements rentrant dans le cadre que ses statuts fixent pour son activité en Egypte. Elle possède un important intérêt dans la *Compagnie pour Favoriser le Développement du Commerce, de l'Industrie et des Mines*, Société Congolaise pour la mise en valeur de la riche région agricole de Kivu au Congo Belge.

Cette Compagnie a porté, à la fin de 1929, son capital de 5 millions à 30 millions de francs belges et l'African Entreprise & Development Cy a participé largement à cette augmentation; b) dans la *Société Egyptienne d'Electricité*, fondée en vue de fournir la force motrice, par une nouvelle centrale très puissante, aux Tramways du Caire et à la Ville d'Héliopolis, ainsi que l'éclairage à cette dernière; c) la *Société Egyptienne des Grands Travaux*, qui a pour objet toutes entreprises de travaux de toute nature en Egypte et à l'Etranger.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/1/1931*	*31/1/1932*
	L.E.	L.E.
Obligations à la souche	89.494	—.—
Premier Etablissement (après amortissement)	2.451.412	2.298.818
Solde ventes terrains (Créances Privilégiées)	625.583	668.023
Solde à recevoir sur ventes immeubles	28.068	27.347
Débiteurs et divers	127.533	144.663
Magasins	40.993	33.064
Caisse et Banques	280.452	302.445
Portefeuille	293.817	321.942
Cautionnement (Compte d'ordre)	13.887	13.887
Dépôts divers	8.278	8.278
Frais d'émission d'obligations (moins amortissement)	2.626	—.—
	3.962.143	3.818.467

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	2.030.009	2.030.009
Obligations	578.625	438.521
Réserve statutaire	37.634	43.512
Provisions pour le renouvellement de matériel et pour divers	150.058	155.679
Créditeurs divers	178.965	189.357
Crédit Foncier Egyptien	240.000	172.558
Contre-partie des sommes revenant à la Société sur vente de terrains	625.583	668.023
Cautionnement (compte d'ordre)	13.887	13.887
Profits et Pertes: Solde	107.382	106.921
	3.962.143	3.818.467

RESULTATS

Exercices	Revenus	Bénéfices	Dividendes par action
	L. E.	L. E.	P.T.
1920	103605	16838	-.-
1921	104651	24529	-.-
1922	121010	60805	25
1923	126764	71503	30
1924	126272	68275	30
1925	141694	78491	35
1926	175950	100822	45
1927	170088	101088	45
1928	170478	102277	45
1929	198621	106841	48,22
1930	203719	107381	48,22
1931	196848	106920	48,22

Caractéristique principales de la Société: Voir dans l'édition 1931 les détails sur les principales caractéristiques de la Société et sur son développement constant depuis sa fondation, de même que les données sur l'état actuel de la ville d'Héliopolis.

Dans le rapport 1930 — du 25ème exercice — la Société a tracé un brillant tableau de l'oeuvre accomplie en un quart de siècle et qui a été couronnée du plus grand succès.

POUR L'EXERCICE 1930: Malgré la crise qui sévit dans le pays, les résultats de l'exercice 1930 ont été satisfaisants et dans l'ensemble supérieurs au précédent. Ils ont donc permis la distribution d'un coupon égal tout en affectant une somme de L.E. 48.000 environ aux dotations diverses.

Le produit des ventes des terrains reste sensiblement égal à la moyenne des derniers exercices. Les sommes à revenir à la Société sur ventes de terrains (réserve) sont en accroissement de L.E. 38.157.

Le rapport se déclare satisfait des revenus des locations ainsi que de la marche des constructions nouvelles toujours croissantes.

POUR L'EXERCICE 1931 : Le rapport signale que malgré la crise économique qui sévit dans le Pays, les résultats obtenus ont permis de maintenir le coupon et ont confirmé la confiance placée dans l'essor de la ville.

Voici un passage du rapport qui fournit les détails sur la situation actuelle :

« La population de la ville s'est accrue en un an de plus de 1000 habitants. En 1931, les particuliers ont construit 51 immeubles de rapport et 36 villas et au 1er Janvier 1932, 59 immeubles et 27 villas étaient en voie d'achèvement.

« Si la superficie des terrains vendus pendant l'exercice sous revue n'atteint que 82 0/0 de celle réalisée en 1930, la valeur totale des terrains aliénés n'est pas sensiblement inférieure. Le prix moyen du mètre carré a atteint P.T. 176,7. La plupart des ventes sont actuellement conclues par paiement d'un quart au comptant, le surplus en vingt annuités. Mais alors qu'en 1930 de nombreux acquéreurs avaient tenu à se libérer totalement, avant l'expiration de leur contrat, cette année par suite sans doute de la situation générale ,ces paiements anticipés se sont raréfiés.

« Le fléchissement du produit de nos locations a continué à s'accentuer pendant l'année écoulée: les vides dans nos logements sont cependant moins considérables que ceux que l'on constate chez les particuliers.

«La vente de l'énergie électrique s'est maintenue au niveau antérieur; la vente de l'eau a poursuivi sa progression. Mais le métro et nos tramways subissent fortement la concurrence des nouveaux autobus mis en service en mars 1931. Il faut signaler aussi que nombre de voyageurs abandonnent la première classe pour la seconde.

« Quant aux courses, le nombre des spectateurs n'a guère fléchi, mais l'activité des paris s'y est cependant sensiblement ralentie. »

Nous avons donné avec des précisions dans l'Annuaire 1931 la proportion exacte entre les actions ordinaires et les parts de fondateurs. Celle-ci est de 1 à 3 1/2 après remboursement du capital pour les actions.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS ORDINAIRES:	1928	1929	1930	1931
Plus haut	617 1/2	611 1/2	425 1/2	339 1/4
Plus bas	436	312	231	242
PARTS DE FONDATEURS:				
Plus haut	93	80	45 1/2	27 1/2
Plus bas	57	35	19	13 5/8

OBLIGATIONS:

Plus haut	497	457	461	490
Plus bas	512	500 1/2	482	443

COURS DU 31 MAI 1932 :

Actions Ordinaires ..... 250 3/4 ex-coupon
Parts de Fondateurs ..... 14 A.
Obligations 495

RENDEMENT AU 31 MAI SUR LA BASE DU DERNIER COUPON:

Actions Ordinaires 5 0/0
Obligations .. .. 5,04 0/0.

The Cairo Land and Financial Company.

Constitution: 1906 **Durée:** 50 ans **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Opérations urbaines et rurales.

Siège Social: Le Caire, 23 Rue Cheikh Aboul Sebaa.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. Elie N. Mosseri, Président; Edgard Cattaoui Bey; Joseph V. Mosseri; Salomon Nahmias; Nessim J. Mosseri.

Secrétaire: M. Maurice Raffoul.

Censeurs: Messrs. Russell et Co.

Capital souscrit et émis: L.E. 80.000 en 20.000 actions de L.E. 4 chacune.

NOTA. — La souscription a eu lieu en 4 appels consécutifs, dont il reste un montant de L.E. 33.480,500 m/ms en retard au 31 Décembre 1931. Le capital versé est donc de L.E. 46.519,500 millièmes.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Réserves: L.E. 258.

PORTEFEUILLE: Au 31 Décembre 1931, il comprenait 1720 actions Ordinaires Epargne Immobilière d'Egypte; 100 Parts de Fondateurs United Egyptian Hotels et 125 actions Ordinaires S. A. des Halles Centrales d'Egypte, pour une valeur totale de L.E. 179.

PARTICIPATIONS TERRAINS: La Société possède une participation dans le Palais de Guizeh ainsi que quelques terrains à Foum El Khalig.

Analyse des Bilans.

	31/12/1930	*31/12/1931*
ACTIF	L.E.	L.E.
Participation	32.592	32.539
Portefeuille	179	179
Mobilier	50	50
Débiteurs divers	1	1
Espèces en Banques	157	136
Pertes reportées des exercices précédents	29.673	30.073
Perte de l'exercice 1930	400	470
	63.052	63.448
PASSIF	L.E.	L.E.
Capital versé	46.519	46.519
Créanciers divers	16.275	16.671
Réserve statutaire	258	258
	63.052	63.448

Comme on le voit les résultats ne sont nullement satisfaisants et le bilan enregistre une perte sèche de L.E. 30.000 environ. Les titres ne sont pas cotés en Bourse.

The Cairo Sand Bricks Cy.

Constitution: 1910 **Durée:** 50 ans. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Industrie des briques et de la chaux.

Siège Social: Le Caire, Rue Sekket El Beida (Abbassieh).

Exerc. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. le Dr. Emile Hahnloser, Président; Ernest Trembley, Administrateur-Délégué; J. G. Jacot Descombes; Emile Naeff, Alfred Reinhart.

Membre de la Direction: M. Pierre Luce, Directeur.

Censeurs: Russell & Co.

Capital: L.E. 47.544,900 en 12.191 actions ordinaires de Lstg. 4 chacune.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

OBLIGATIONS: Emission, en 1912, de 173 obligations de Lstg. 20 chacune ..... L.E. 3.373.500
Moins amortissement 159 ..... 3.100.500

Obligations en circulation: 14 obligations pour ..... L.E. 273

RESERVES: Réserves totales au 31.12.1931: L.E. 42.664 en augmentation de L.E. 3.789 sur l'année précédente. A ajouter le report à nouveau qui s'élève à L.E. 1.076.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices, absolument nets, après déduction des réserves et amortissements jugés nécessaires par le Conseil d'Administration, il est prélevé 5 % pour la réserve statutaire.

Sur le solde un montant égal au paiement d'un intérêt de 6 % au capital, à titre de premier dividende.

Le solde revient à raison de 15 % au Conseil d'Administration et de 85 % aux actionnaires, dont il est fixé un dividende supplémentaire.

PORTEFEUILLE: Au prix d'achat, soit L.E. 6.912,
Lstg. 4.400 Nom. Tribut d'Egypte 3 1/2 %.
228 obligations Canal de Suez 3 % 2ème Série.

Ce poste accuse une plus value importante à la date où nous écrivons (le 6 Juillet 1932).

Analyse des bilans.

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Terrains, machines, immeubles et matériel	55.393	56.931
Magasins	7.020	11.055
Débiteurs divers	18.891	14.868
Portefeuille	6.858	6.912
Caisse et Banques	25.895	16.912
	114.057	105.838
PASSIF		
Capital	47.545	47.545
Obligations	507	273
Créanciers divers	9.528	6.517
Réserves et provisions	38.875	42.664
Compte profits et pertes	17.602	8.839
	114.057	105.838

RESULTATS

Exercices	Bénéfices nets	Coupon par Action	Porté aux Réserves et Provisions	Reporté à nouveau
	L.E.	P.T.	L.E.	L.E.
1924	—.—	—	—.—	668
1925	10.474	35	5.508	798
1926	14.502	50	5.975	2.378
1927	13.596	57.5	5.929	2.312
1928	15.616	70	6.030	2.354
1929	16.389	75	6.069	2.410
1930	15.191	70	7.009	2.109
1931	6.729	40	2.711	1.076

POUR L'EXERCICE 1930 : Le rapport signale les efforts constamment déployés pour activer le développement de la vente des produits de la Société. En effet on a vendu en 1930 38.000.000 de briques contre 33.900.000 en 1929 soit une augmentation de 4.900.000. Les prix ont subi un certain fléchissement par suite des conditions générales de la place. Les résultats dans l'ensemble sont satisfaisants.

POUR L'EXERCICE 1931 : Sous la pression de la crise mondiale le marché des constructions ayant ralenti sensiblement, le total des ventes de briques a été seulement de 26.015.000, soit une diminution d'environ 1/3 sur l'année précédente. Les résultats de l'exercice ont eu à souffrir également de la faiblesse des prix de vente résultant des conditions générales du marché. La Direction a tâché de parer à cet état de choses, en adoptant des mesures d'économies, tout en maintenant le même nombre d'ouvriers — avec un travail réduit — pour ne pas contribuer à augmenter le chômage dans le Pays. Cette mesure méritait d'être signalée et d'être donnée en exemple.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
		Lstg.	Lstg.		
Plus haut	133/-	101/2	10	8 1/4	6 29/32
Plus bas	101/6	6 19/32	8 1/8	5 3/8	4 3/4

Cours du 31 Mai 1932: 3 15/16.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon: 10 %.

The Cairo Suburban Building Land Company.

Constitution: 1906 **Durée:** 90 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations sur terrains.

Siège Social: Le Caire.

Exerc. social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. François Rom, Président; Léon Rolin; Guido Lévi; Sélim Schmeil Bey.

Censeurs: Russell et Co.

Banquiers: Société Générale Egyptienne pour l'Agriculture et le Commerce.

Capital: En circulation au 31-12-1931: L.E. 74.000, divisé en 18500 actions de L.E. 4 chacune.

Le capital était à l'origine de L.E. 160.000 et a été réduit par des rachats successifs depuis 1925 qui ont laissé à la Société un profit de L.E. 43.617 porté en compte Réserve Spéciale.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

RESERVES: La Réserve comprend uniquement le montant réalisé sur le rachat des actions soit L.E. 43.617 et dont il est parlé plus haut.

REPARTITION DES BENEFICES: Le Bilan au 31 Décembre 1931 reporte une perte de L.E. 18 023 contre L.E. 18.787 au 31-12-1930.

PORTEFEUILLE: Lstg. 8.000 Nom. Dette d'Egypte Privilégiée 3 1/2 pour cent (au prix d'achat).

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/12/1930* L.E.	*31/12/1931* L.E.
Propriété à Demerdache	53.308	53.289
Débiteurs pour vente de terrains (Créances Privilégiées)	33.281	31.739
Banque	10.714	9.731
Portefeuille	3.040	4.995
Profits et pertes	18.737	18.023
	119.080	117.777

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	76.000	74.000
Créditeurs divers	321	160
Réserve spéciale: Profits sur rachats actions	42.759	43.617
	119.080	117.777

Caisse Hypothécaire d'Egypte

Constitution: 1903. **Durée:** Jusqu'en 1954 **Législation:** Belge.

Objet: Crédit Hypothécaire. **Siège** Bruxelles.

Centres d'exploitation: Belgique, Egypte, Algérie, Tunisie et Maroc.

Conseil d'Administration: MM. Frédéric Jacobs, Président; Louis de Rosière, Vice-Président; Fernand de Jardins, Vice-Président; Paul Van Den Bosch et Emile Jacobs, Administrateurs-Délégués; Raymond Eid, Administrateur; Charles de Longchamp, Administrateur; Jean Cogels, Administrateur; Jacques Feyerick, Administrateur; G. N. Clark, Administrateur.

Commissaires: MM. le Comte Joseph de Bouthillier-Chavigny; Jacques Demeure; Victomte Robert de Saint-Jouan; Georges Binard; François Pierrot; Bernard Michel; Léon Martin.

Capital: Francs 10.000.000 en 20.000 actions de 500 francs.

Parts de fondateurs: Il a été créé à la fondation 1500 parts bénéficiaires, en partie divisées en dixièmes, sans désignation de valeur nominale.

Obligations: 68.942 obligations 4 0/0 de 1000 francs belges remboursables en 1954 à 1.400. (Voir dans l'édition 1931, pages 224-225, les détails complets de l'accord conclu avec le Comité de défense des Obligataires à la suite du gain du procès par les obligataires, en vertu de l'arrêt des Chambres réunies de la Cour d'Appel Mixte d'Alexandrie du 6 Mars 1928.)

Réserves: Au 31-12-1931: Francs Belges 28.410.413,49.

Réserve légale	Frs. B. 533.998,91
Prévision d'amortissement aux prêts hypothécaires (taxés)	3.856.526,11
Réserve de réévaluation	24.019.888,88
Total...	Frs. B. 28.410.413,90

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices bruts réalisés, on a déduit, avant tout, le service des obligations, les frais d'administration et toutes les charges incombant à la Société.

Du solde net, 5 0/0 est porté à la Réserve; il est ensuite effectué un prélèvement pour le paiement d'un intérêt de 5 0/0 au capital versé.

De l'excédent, on attribue 12 0/0 au Conseil d'Administration et 3 0/0 au Collège des Commissaires.

Le nouveau solde est réparti à raison de 70 0/0 aux actions et de 30 0/0 aux parts bénéficiaires.

PORTEFEUILLE: Le Rapport n'en donne pas les détails, mais relève qu'il est en augmentation sur l'année précédente de Frs. Belges 355.487,12 représentant la souscription à la constitution du Crédit Agricole d'Egypte et l'acquisition de titres d'une Société hypothécaire française.

Analyse des Bilans

	31/12/1930	*31/12/1931*
ACTIF	Frs. B.	Frs. B.
Caisse et Banques	20.598.732	19.206.882
Tiers adjudicataires d'immeubles	1.246.474	925.333
Immeubles acquis par expropriations	648.829	356.196
Débiteurs divers	1.882.168	3.084.060
Portefeuille	342.100	697.587
Prêts hypothécaires	55.894.676	91.875.641
Immeuble	250.000	250.000
Mobilier et coffre-forts	1	1
Annuités échues	4.191.300	1.186.716
Intérêts acquis mais non échus	1.148.304	866.389
Primes de placement d'oblig. anciennes	1.310.863	1.253.869
Comptes d'ordre	1.042.587	28.843.641
	88.556.034	148.546.315
PASSIF		
Capital	10.000.000	10.000.000
Réserve légale	486.320	28.410.414
Obligations	68.942.000	68.942.000
Constitution de la prime de remboursement	1.350.833	2.067.040
Créditeurs divers	3.625.565	6.030.499
Coupons d'obligations échus et prorata au 31 Décembre	2.046.789	2.322.376
Dividendes non réclamés	73.783	138.372
Comptes d'ordre	1.042.586	28.843.641
Profits et Pertes: Solde à répartir	988.158	1.791.973
	88.556.034	148.546.315

POUR L'EXERCICE 1930: Le rapport relève avec plaisir que l'on a pu, après plusieurs années d'interruption, présenter un compte de profits et pertes, soldant en bénéfice et permettant l'attribution d'un dividende supplémentaire aux actionnaires. Il laisse espérer que la situation redevenant normale, on pourra, dans les prochains exercices, attribuer un supplément d'intérêt aux obligataires.

Voici les répartitions effectuées pour l'exercice 1930:

Actions de Capital: Frs. Belges 38.28 bruts ou Frs. Belges 35.98 nets contre remise du coupon No. 27.

Parts Bénéficiaires entières: Frs. B. 75.90 bruts ou 71.30 nets contre remise du coupon 27.

Dixième Part Bénéficiaire: Francs Belges 7.59 bruts ou 7.13 nets contre remise du coupon 27.

POUR L'EXERCICE 1931: Le rapport fait allusion à l'incertitude économique qui a ses répercussions en Egypte, ainsi qu'à l'instabilité monétaire survenue en Septembre. Il ajoute qu'il a cru utile entretemps, d'user de la faculté de réévaluation que leur accorde la législation fiscale et de porter, à l'actif et au passif, les postes en monnaies étrangères, à raison de Frs. 125 pour la livre égyptienne et Frs. 1.40 pour le franc français.

Les bénéfices bruts de l'exercice se sont élevés à Frs. 7.714.617,76 contre 7.914.828,78 l'année précédente. Pourtant l'allègement des charges par suite de la conclusion de l'accord avec les obligataires, a permis de réaliser un bénéfice net de Frs. 1.791.973 contre 345.017 l'année précédente. Les résultats de cette année permettent l'attribution aux obligataires d'un supplément d'intérêt.

Voici comment les répartitions ont été effectuées :

1) Francs 51,18 bruts ou Frs 47,80 nets par action de capital, contre remise du coupon No. 28.

2) Francs 149,60 bruts ou Frs. 139,70 nets par part bénéficiaire entière contre remise du coupon No. 28.

3) Francs 14,96 bruts ou Frs. 13,97 nets par dixième de part bénéficiaire, contre remise du coupon No. 28.

4) Francs 3.97 bruts ou Frs. 3,71 nets par obligation, contre remise du coupon No. 3 d'intérêt variable.

NOTA. — Nous profitons pour demander à la Société, tant dans l'intérêt de ses actionnaires que dans celui de ceux qui s'intéressent aux études financières, d'adopter, une fois pour toutes, un système immuable de présentation du Bilan sous des rubriques placées toujours dans une disposition uniforme.

Cassa di Sconto e di Risparmio

Constitution: 1887. Réorganisée en 1909.

Durée: Jusqu'en 1937 **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Toutes opérations de Banque.

Siège Social: Alexandrie, Rue Toussoun Pacha.
AGENCES: Damanhour, Mehalla-Kébir et Zagazig.

Exerc. social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. Joseph Riquez, Président; Enrico Biagi; Alfred Lian; Baron Félix de Menasce; Lionello Scelsi; G. Vannucci.

Membres de la Direction M. Arthur Spagnolo, Directeur et M. O. Camilleri, co-Directeur.

Censeurs: Hewat, Bridson and Hargreaves, Chartered Accountants.

Capital: 9 millions de francs, divisé en 90.000 actions ordinaires de 100 francs, soit L.E. 347.175.

Parts de fondateurs: Il existait lors de la constitution 40 parts de fondateurs qui ont été rachetées et annulées en 1903.

Obligations: Néant.

Réserves: Au 31-12-1931 les réserves visibles totalisent les postes suivants:

Fonds de réserve statutaire	L. E.	139.671
Fonds de prévoyance	»	55.000
Report à nouveau	»	9.422
	L. E.	204.093

Ce montant équivaut à environ 60 0/0 du capital.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets de toutes charges, il est prélevé le 15 0/0 pour la Réserve Statutaire, jusqu'à ce qu'elle atteigne le 50 0/0 du capital.

Sur le solde, il est servi un intérêt de 6 0/0 au capital versé.

Le reste est destiné suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, soit à être reparti comme dividende supplémentaire, soit attribué à un fonds de Réserve quelconque, soit reporté à nouveau.

PORTEFEUILLE: Détails des titres.

Lstg. 39.760 Nom. Dette d'Egypte Unifiée.
» 31.580 » Dette d'Egypte Privilégiée.
» 2.040 » Oblig. Ottomane 4 0/0 sur le Tribut d'Egypte.
» 19.260 » Oblig. Ottomane 3 1/2 0/0 sur le Tribut d'Egypte.
L. E. 13.700 » Oblig. 5 0/0 The Land Bank of Egypt 1927.
» 7.900 » Oblig. 5 0/0 The Land Bank of Egypt 1929.
Nos. 210 Oblig. 3 0/0 sans lots du Crédit Foncier Egyptien.
» 808 » 3 1/2 0/0 sans lots du Crédit Foncier Egyptien.
» 335 » 4 0/0 sans lots du Crédit Foncier Egyptien.
» 94 » 3 0/0 à lots du Crédit Foncier Egyptien Emis. 1903.
» 20 » 3 0/0 à lots du Crédit Foncier Egyptien Emis. 1911.
Divers titres pour un montant de L.E. 1.363.

Détails des titres affectés à la garantie de la Caisse d'Epargne:

Lstg. 1.300 Emprunt Municipal 4 0/0 1902.
L. E. 13.250 Emprunt Municipal 5 0/0 1919.
Lstg. 13.340 Nom. Oblig. 3 1/2 0/0 sur le Tribut d'Egypte.

NOTA. —L'Assemblée Générale extraordinaire du 30 Mars 1931 a apporté diverses modifications aux Statuts de la Banque de façon à ce qu'elle n'ait plus à l'avenir l'obligation d'immobiliser en valeurs, sa réserve et à réduire à 50 0/0 le montant de la couverture de la Caisse d'Epargne. Depuis la clôture du Bilan, le portefeuille a acquis une sensible plus-value.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Caisse et Banques	99.363	163.311
Banques à l'étranger	46.474	44.780
Titres et valeurs	186.590	132.987
Portefeuille effets sur l'Egypte	71.578	64.082
Avances garanties	515.857	456.521
Comptes courants débiteurs et divers	88.615	121.348
Immeuble de la Banque	22.000	21.000
Mobilier	1	1
	1.030.478	1.004.030
PASSIF		
Capital	347.175	347.175
Réserves	186.498	191.246
Banques et Banquiers	5.785	3.287
Dépôts	325.270	307.909
Créditeurs et divers	118.913	120.735
Solde bénéfices exercice précédent	15.183	10.844
Bénéfices de l'exercice	31.654	22.834
	1.030.478	1.004.030

RESULTATS

Exercices	Bénéfices Bruts L.E.	Bénéfices Nets L.E.	Coupon par Action
31/12/1923	81.491	43.534	8 Francs
31/12/1924	80.731	43.236	9 »
31/12/1925	80.321	40.935	9 »
31/12/1926	76.941	37.135	9 »
31/12/1927	71.487	27.612	9 »
31/12/1928	71.377	37.625	9 »
31/12/1929	72.735	37.611	9 »
31/12/1930	66.015	31.654	9 »
31/12/1931	55.098	22.834	6 »

POUR L'EXERCICE 1930: Le Rapport du Conseil d'Administration après avoir brièvement examiné la situation économique mondiale et ses répercussions en Egypte, fait relever que les bénéfices auraient été de beaucoup supérieurs, si on n'avait pas dû prélever la somme de L.E. 13.306,488 montant de la dépréciation subie par le portefeuille titres.

L'examen du dernier bilan fait ressortir une diminution assez importante dans son total. Cette diminution ne provient nullement d'une réduction des dépôts qui se sont maintenus à peu près égaux aux précédents; mais le Conseil, dans sa prudence, a restreint ses avances à l'actif, avec comme contre-partie au passif, une forte réduction du Compte Banques et Banquiers qui de L.E. 503.298 en 1929 est tombé à L.E. 5.785 en 1930. En d'autres termes, la Banque s'est limitée en raison des circonstances, à ne travailler qu'avec ses propres moyens, tout en conservant une liquidité importante.

Nous croyons savoir que, depuis la clôture du bilan, ces liquidités se sont fortement accrues, les avances saisonnières étant régulièrement rentrées.

POUR L'EXERCICE 1931: Le rapport traite d'une façon générale de la situation économique mondiale et celle plus particulière de l'Egypte. Le seul fait saillant du bilan est la réduction, à l'actif, du poste Portefeuille, par la réalisation avec bénéfices d'une partie des fonds d'Etat détenus et l'accroissement sensible des liquidités qui se sont accrues de 65 0/0 d'une année à l'autre.

Au passif, les dépôts se sont maintenus à peu près au même niveau.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	161	176	174	153	133
Plus bas	123	150	138	119	91

Cours du 31 Mai 1932 95.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon 6,31 0/0.

Commercial Bank of Egypt

Constitution: 1930. **Durée:** 99 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations de crédit.

Siège Social: Alexandrie, Rue Fouad Ier, No. 10. Succursales à Paris, 48 Rue des Petits Champs. Au Caire, 33 Rue Kasr El Nil. Sous-Agences à Damanhour et à Tantah.

Exer. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: MM. Alfred Suarès, Président; Jacques Suarès; Vicomte G. de Breteuil; Cecil M. Higgins; René Cattaoui; Fernand Suarès; Angelo Donati; Comte Charles de Breteuil ; Edouard Fromont.

Membres de la Direction: MM. Elie N. Salama, Directeur à Alexandrie; Emile Ingala, Directeur au Caire.

Censeurs: Dott. Rag. Mario Berninzone et Dott. Rag. Cav. Giovanni Servilii, Experts-Comptables près les Tribunaux Mixtes d'Alexandrie.

Capital: Lstg. 150.000 représenté par 37.500 actions de Lstg. 4.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Réserves: Les réserves totalisent les postes suivants au 1er/1/1932:

Réserve ordinaire	Lst.	37.500
Réserve Extraordinaire	»	22.500
Report à nouveau	»	4.229
	Lst.	64.229

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices absolument nets de toutes charges et après les prélèvements pour les provisions et amortissements jugés nécessaires par le Conseil, on prélevait 10 0/0 pour constituer un fonds de réserve égal au 1/4 du capital. (Cette limite atteinte depuis longtemps aucun prélèvement ne se fait plus à ce sujet). Sur le solde, le montant nécessaire au paiement d'un coupon de 5 0/0 l'an, sur le capital versé, non cumulatif.

Du reste éventuel 10 0/0 au Conseil d'Administration et 90 0/0 aux actionnaires, à être attribué suivant décision de l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE-TITRES: Le Bilan n'en donne pas les détails mais la valeur en a été ramenée au cours du 31 Décembre 1931. Ce poste s'élève à Lstg 88.298 contre 116.525 l'année précédente.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930* Lstg.	*31/12/1931* Lstg.
Caisse et Banques	57.908	118.343
Portefeuille effets	59.699	36.387
Avances sur garanties	363.090	307.867
Comptes courants débiteurs	37.002	13.350
Avances sur hypothèques	6.637	6.887
Portefeuille titres	116.526	88.298
Chounahs et immeubles	77.615	77.615
Participations diverses	20.347	19.659
Compte d'ordre et divers	34.695	30.454
Cautionnement des Administrateurs	8.000	8.000
Effets à l'encaissement	23.928	24.628
	805.447	731.488

PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital	150.000	150.000
Réserves	97.000	60.000
Comptes créditeurs et dépôts	391.834	348.797
Correspondants à l'étranger	91.668	102.866
Dividendes à payer	205	231
Comptes d'ordres et divers	27.632	32.737
Profits et pertes: Report de l'exercice précédent	4.016	4.017
Bénéfice de l'exercice	11.164	212
Cautionnement des Administrateurs	8.000	8.000
Cédants effets à l'encaissement	23.928	24.628
	805.447	731.488

RESULTATS

Exercices	Revenus bruts Lstg.	Frais et amortissements Lstg.	Bénéfices nets Lstg.	Coupon par action	Reports à nouveau Lstg.
1927	32.471	11.105	3.903	5/-	21.021
1928	32.148	11.106	4.269	5/-	21.169
1929	31.483	10.413	4.016	5/-	17.045
1930	28.209	11.163	4.016	P.T. 15 6/10	21.366
1931	25.434	24.222 (1)	212	.....	.....

(1) Les amortissements exceptionnels effectués cette année, en raison de la crise, se sont élevé à Lstg. 11.745, inclus dans ce chiffre.

POUR L'EXERCICE 1930: Le Conseil d'Administration n'a distribué qu'environ le 50 0/0 des bénéfices réalisés.

Il convient de relever que malgré la diminution du volume des affaires, en raison des circonstances qui commandent un choix de plus en plus méticuleux dans la clientèle anémiée, les bénéfices d'exploitation ont été même quelque peu supérieurs aux précédents. Cela s'explique par les effets d'une sage gestion et des mesures d'économie instaurées qui ont réduit les frais généraux de 20 0/0.

Quant à la réduction au passif du dernier bilan du montant des « Comptes Créditeurs et Dépôts » elle ne représente que la non utilisation des Crédits de l'Etranger, en raison de la réduction des affaires, et non la moindre diminution des dépôts locaux proprement dits.

POUR L'EXERCICE 1931: En raison des circonstances traversées par le pays, la Banque a dû s'imposer — dit-elle dans son rapport — la ligne de conduite suivante : provoquer le plus de rentrées possibles des créances, restreindre les avances sur cotons et enfin réduire les frais généraux sans nuire à la bonne marche des affaires. Ce programme a été ponctuellement exécuté et s'est traduit par une abondance de liquidités qui ont été doubles de celles de l'année précédente.

A signaler que des amortissements ont été effectués sur une large échelle et que le Conseil espère en ressentir les effets favorables dans les prochains exercices.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	3 1/2	3 1/2 N	4 1/4	4 1/4	4.—
Plus bas	3 1/4	3 1/2 N	3 1/4	4	3 1/4

Cours du 31 Mai 1932: 2 3/4.

The Commercial Bank of the Near East

Constitution: Incorporated on the 17th. October 1922.

Durée: Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Toutes opérations de banque.

Siège local: Londres, 4 London Wall Buildings E. C. 2.

Branches: Alexandrie et Istambul.

Siège Social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. Gregory Empedocles; Demetrius Stephen Petrocochino; Charles Henry Doward Moberly; Demetrius John Cassavetti; Charles Sidney Merlin.

Managing Director: Mr. Charles Henry Doward Moberly.

Chief Manager of Branches: Mr. N. Christofidis.

Managers: MM. H. N. Athanassiadis et S.E. Empedocles.

Secretary and Assistant Manager. Mr. P. J. Bailey.

Censeurs: Messrs. Price, Waterhouse et Co.

Capital autorisé, émis et versé Lstg. 200.000 en 40.000 actions de Lstg. 5 chacune.

Réserves: Au 31-12-1931: *Nulles.* Il en avait été formé à cette date pour Lst. 21.800 qui ont été appliquées à la dépréciation du portefeuille.

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices, absolument nets, reviennent aux actionnaires et sont répartis suivant décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale ne peut décider un coupon supérieur à celui recommandé par les Administrateurs, mais peut déclarer un dividende inférieur si elle le juge nécessaire.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille comprend au 31 Décembre 1931 des titres du Gouvernement Britannique, des titres d'Etat de divers gouvernements étrangers, des actions et obligations de diverses banques, pour Lst. 120.078, après la dépréciation de Lst. 21.800, par absorption de la réserve.

Analyse des Bilans

	31/12/1930	*31/12/1931*
ACTIF	Lstg.	Lstg.
Caisse et Banques	8.060	27.299
Placement à vue	25.000	20.000
Remises en transit	1.465	1.030
Balances avec les banquiers et les correspondants étrangers	33.530	66.518
Bons du Trésor	20.000	125.000
Effets escomptés	98.580	64.477
Portefeuille - Titres	182.355	120.078
Avances et comptes courants	219.093	206.277
Effets à l'encaissement	95.531	148.523
Cession effets à l'encaissement	37.171	52.570
Fourniture et divers	1.637	1.743
	722.422	833.515

PASSIF			Lstg.	Lstg.
Capital			200.000	200.000
Réserve			15.000	—.—
Dépôts et comptes courants			369.976	432.335
Effets à l'encaissement			95.531	148.522
Cédants effets en garantie			37.171	52.570
PROFITS ET PERTES				
	Lstg.	Lstg.		
Bénéfices de l'exercice ...	8.236	9.893		
Report précédent	383	370		
	8.619	10.263		
Moins dividende intérimaire	3.875	3.875		
	4.744	6.388		
Transféré à la réserve.....		6.300	—.—	—.—
Solde des bénéfices			4.744	88
			722.422	833.515

RESULTATS : Un coupon de 5 0/0 par action a été payé comme dividende pour l'exercice 1930.

POUR L'EXERCICE 1931: Les résultats, en eux-mêmes, peuvent être considérés satisfaisants, mais ils ont été absorbés, dit le rapport, ainsi que la réserve visible, et quelques réserves internes, qui ont été appropriées en vue de ramener le portefeuille-titres à, ou au-dessous de sa valeur réelle, au 31 Décembre 1931.

La COMMERCIAL BANK OF THE NEAR EAST est une Banque associée de la COMMERCIAL BANK OF GREECE, dont nous avons fourni quelques détails dans l'Annuaire 1931 (pages 228 et 229).

La Société possède une agence à Alexandrie, Rue Chérif Pacha.

Compagnie Centrale d'Eclairage par le Gaz "Lebon & Cie."

Société en Commandite par Actions

Constitution: 1847. **Législation:** Française.

Objet: Entreprises générales d'éclairage et de chauffage.

Siège Social: Paris.

Autres centres d'exploitation: La Société possède de nombreuses concessions en France, en Algérie (notamment Alger, Oran, Blidah, Tlemcen), et en Egypte (Le Caire, Alexandrie et Port-Said).

Exerc. social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Comité de surveillance: MM. M. Mason; Janson de Couet; Visinet; Constantin; Dallemagne.

Gérants: MM. Alfred Lebon; Pierre Lebon; Marcel Lebon.

Directeur des Agences d'Egypte: Mr. G. Mitchell.

Direction d'Alexandrie: MM. A. Raminger, Directeur; D. Pontaillier, Sous-Directeur.

Direction du Caire: MM. M. Déjardin, Directeur; F. Debeney, Sous-Directeur.

Direction de Port-Saïd: Mr. M. Delinon, Directeur.

CAPITAL: 80 millions de francs, représenté par 400.000 actions de capital et de jouissance «A» de 100 francs et 400.000 actions de capital «B» de 100 francs dont un quart versé.

Sur les 400.000 actions «A» après affectation des bénéfices de 1931, le nombre des actions de Jouissance a atteint 311.000 c'est-à-dire que la Compagnie a amorti plus des trois quarts de son capital.

OBLIGATIONS: En circulation au 31-12-1931 .. Frs. 19.674.999,27 en obligations de 500 francs 4 0/0 et en obligations de 500 francs 3 0/0..... » 8.000.274,33

Total..... Frs. 27.675.273,60

RESERVES: Les réserves de la Compagnie se décomposent comme suit :

	1930	1931
Réserve statutaire	1.000.000	1.000.000
Fonds de prévoyance	500.000	500.000
Amortissements divers dans les usines	43.447.832	53.883.224
Amortissements et dépréciations de l'actif industriel	120.668.428	145.668.417
Amortissements d'obligations	79.179.623	81.541.945
Amortissements d'actions	29.310.000	31.100.000
Réserve spéciale	1.780.503	1.780.513
Fonds spécial d'amortissement des actions	55.380	26.702
Provisions pour travaux	68.831.474	68.831.474
Francs....	344.773.240	384.332.275

REPARTITION DES BENEFICES: Aux Commanditaires 10 0/0 si les bénéfices n'excèdent pas le 10 0/0 du capital et 20 0/0 au delà, sous déduction de l'allocation fixe. 2 1/2 0/0 au Conseil de Surveillance et aux divers Comités; 5 0/0 à la réserve effective jusqu'à ce qu'elle atteigne 1 million de francs et 5 0/0 à la réserve de prévoyance. Un premier prélèvement de 5 francs par action non amorti esur le montant dont les actions sont libérés et le solde est acquis indistinctement aux actions de capital et aux jouissances, étant entendu que depuis 1928, les actions «B» touchent le 1/40 de ce que touchent les actions «A».

Analyse des Bilans

ACTIF (*En Francs*)	*31/12/30*	*31/12/31*
Immobilisations	305.681.178	341.440.556
Caisse	64.958.673	68.460.427
Portefeuille titres	38.318.484	38.465.911
Débiteurs divers	39.954.014	25.942.323
Comptes courants des usines	87.327.631	97.234.366
Actionnaires (Actions «B») montant à appeler	30.000.000	30.000.000
	566.239.980	601.543.583
PASSIF		
Capital	80.000.000	80.000.000
Obligations	30.037.595	27.675.274
Réserves et provisions (voir détails plus haut)	315.463.240	353.232.275
Caisse de retraite du Personnel	1.114.419	2.271.745
Créditeurs et divers	118.508.217	118.700.103
Profits et pertes: produit net de l'exercice	21.116.509	19.664.186
	566.239.980	601.543.583

RESULTATS

Exercices	*Bénéfices Nets*	*Dividende par Action*
	Frs.	Frs.
1919	210.000	—
1920	926.000	25
1921	8.819.000	30
1922	5.541.000	12
1923	11.554.000	15
1924	9.462.000	18
1925	13.934.000	20
1926	13.536.000	23
1927	13.764.000	24
1928	16.082.000	28 par action «A»
1929	18.815.000	33 » » »
1930	21.116.509	38 » » »
1931	19.664.186	38 » » »

La comparaison de ces chiffres du Bilan évite tout commentaire et démontre péremptoirement la situation particulièrement prospère de cette Société et surtout ses liquidités abondantes qui lui permettent de développer constamment ses installations et de les perfectionner en n'employant que ses propres fonds.

REMANIEMENT DES CONDITIONS DE LA CONCESSION D'ALEXANDRIE: Après que la Municipalité avait fait des conditions qui avaient fini par être acceptées par la Compagnie, le Ministère de l'Intérieur, usant du droit que lui confère la Loi Organique, a demandé à ce qu'on recommence la discussion pour l'établir sur des bases nouvelles. Jusqu'au moment où nous écrivons, les pourparlers sont en cours, et ont beaucoup de chances d'aboutir à la rentrée. En tous cas, il est un fait, que toutes velléités d'action judiciaire semblent écartées de la part du Gouvernement qui ne désire certainement pas traîner cette question devant la Justice et voudrait bien la voir aboutir au plus tôt, dans l'intérêt du public alexandrin qui aurait à profiter des avantages énormes qui découleront de tout nouvel accord pour tous les usagers journaliers de l'électricité.

***

Les actions et les obligations sont cotées à la Bourse de Paris. Les obligations sont traitées hors cote de temps à autre à la Bourse du Caire et à celle d'Alexandrie.

Compagnie Frigorifique d'Egypte

Constitution: 1904. **Durée:** 99 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Industrie du froid au Caire.

Siège Social: Le Caire, Rue Foum El Teraa El Boulakia.

Exerc. social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: S.E. Joseph A. Cattaui Pacha, Président; MM. J.-B. Piot Bey; Arakel Bey Nubar; E. Monnerat; Henri Naus Bey; V. J. Kérihuel.

Membres de la Direction: MM. V. J. Kérihuel, I. C. F. Administrateur-Directeur Général; F. Brouard, Sous-Directeur.

Censeur : Cav. Emilio Ingala.

Contentieux: Maitres R. et C. Adda.

Capital: L.E. 180.000, divisé en 45.000 actions de L.E. 4 chacune.

Obligations: En circulation au 31-12-1931: L.E. 47.800 en 2390 obligations de L.E. 20 chacune, portant intérêt 4 1 /2 0/0, remboursables par amortissements annuels jusqu'en 1958 au plus tard. L'émission, à l'origine, en 1907, était de L.E. 60.000. Il existe en portefeuille 68 obligations soit L.E. 1.360 ce qui réduit effectivement le montant des obligations en circulation à L.E. 46.440.

Parts de fondateurs: Néant.

Réserves: Les réserves totalisent les postes suivants:

Ressources affectées en atténuation du compte du premier établissement	L.E.	163.982
Réserve générale..	»	38.000
Réserve pour égalisation de dividende..	»	17.860
Total...	L.E.	219.842

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices absolument nets de toutes charges et après prélèvements de tous montants destinés aux amortissements jugés nécessaires par le Conseil, il est attribué 5 0/0 au Conseil d'Administration et 95 0/0 aux actionnaires.

PORTEFEUILLE: Lstg. 53.500, Capital Nominal Dette Egyptienne Unifiée 4 0/0.
Lstg. 45.000 Capital Nominal Dette Egyptienne Privilégiée 3 1/2 0/0.
L.E. 4.550 Capital Nom. Emprunt Municipal de la Ville d'Alex. 5 0/0 1919.
1719 obligations Crédit Foncier Egyptien 3 1/2 0/0.

392 obligations Crédit Foncier Egyptien 4 0/0.
68 obligations hypothécaires Cie Frigorifique d'Egypte 4 1/2 0/0.
172 obligations Canal de Suez 5 0/0.
250 obligations Cairo Electric Railways and Heliopolis Oases Cy.
700 actions privilégiées Agricultural Bank of Egypt.
Lstg. 3.500 Capital Nominal Dette Tribut d'Egypte 4 0/0.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930* L.E.	*31/12/1931* L.E.
Premier Etablissement	347.028	353.405
Mobilier, Outillage, Matériel et Cavalerie...	1.201	1.001
Approvisionnements	1.797	1.693
Caisse et Banque	15.153	18.397
Portefeuille	109.880	93.738
Dépôts	142	136
Débiteurs divers	4.573	3.515
	479.774	471.885

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	180.000	180.000
Obligations	48.640	47.800
Réserve pour atténuation du compte «Premier Etablissement»	163.142	163.982
	58.670	55.861
Réserves diverses	686	650
Coupons impayés des exercices antérieurs		
Coupons à payer aux obligations	1.641	1.613
Créditeurs divers	9.401	8.685
Profits et Pertes: Bénéfices de l'exercice...	17.594	13.294
	479.774	471.885

RESULTATS

De 1921 à 1923	P.T.	30	par	action.
1924	»	36	»	»
1925	»	38	»	»
1926	»	45	»	»
1927	»	50	»	»
1928	»	50	»	»
1929	»	50	»	»
1930	»	45	»	»
1931	»	33	»	»

La situation de la Compagnie Frigorifique d'Egypte, telle qu'elle résulte de l'examen du bilan, est particulièrement intéressante. Ses réserves et amortissements dépassent le chiffre du capital et des obligations. Ils représentent environ 60 0/0 du poste de « Premier Etablissement ». Son actif réalisable, constitué en majeure partie de titres de premier ordre, est particulièrement important. Ses liquidités ont constamment été abondantes. Son industrie est prospère, surtout dans une ville comme le Caire où les chaleurs estivales se prolongent sur le plus grand nombre de mois de l'année.

La valeur intrinsèque de ses actions, assez sensiblement supérieure à la parité et son rendement, en font un des titres les plus intéressants du portefeuille égyptien.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	8 13/32	8 9/16	7 11/16	6 7/16	6
Plus bas	5 213/2	7 1/2	6 1/4	5	3 1/2
OBLIGATIONS					
Plus haut	90	90 N.	95 1/2	91	
Plus bas	85	90 N.	91 Ex-C.	86 1/2	

Cours du 31 Mai 1932: Action L.E. 4; Obligations L.E. 83 N.

Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.

Constitution: 1856 **Durée:** Jusqu'en 1968. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Construction du Canal de Suez et son exploitation. Exploitations diverses, suivant actes de concessions du Gouvernement Egyptien.

Sièges: Le Caire et Paris.

Conseil d'Administration: MM. le Marquis de Vogué, Président; Edgard Bonnet, Vice-Président; André Lebon, Vice-Président; Sir Allan G. Anderson, K.B.E.; Camille Barrère; Louis Barthou; Sir John Cadman, G.C.M.G.; Jules Cambon; Gabriel Cordier; The Right Hon. The Earl of Cromer, G.C.I.E., G.C.V.O.;

Sir John T. Davies, K.C.B., C.V.O.; Georges Devin; Gaston Doumergue; F. François-Marsal; Robert Guichard; The Right Hon. Sir Robert Horne, G.B.E. M.P.; T. Harrison Hughes; A. Isaac; Ch. Laroche; Charles Laurent; L. Lepine; Le Comte de Lesseps; Sir Ian Malcolm, K.C.M.G.; Eugène Motte; Le Comte E. de Nalèche; A. Opperman; E. Roume; Sir Thomas Royden, Bart; C. H. Bernard; E. Ruys, O.B.E.; Ch. Sergent; Sir Edmund Wyldbore Smith;

Direction Générale: MM. Max Bahon, Directeur Général; Georges Edgard Bonnet, Directeur-Général Adjoint; Michel Homolle, Secrétaire Général.

Agent supérieur en Egypte: Mr. le Baron Louis de Benoist.

Banquiers: Comptoir National d'Escompte de Paris et Crédit Lyonnais.

Capital Francs 200.000.000 divisé en 800.000 actions

de 250 francs dont 673.834 en circulation pour	Frs.	168.458.500
et 126.166 amorties pour	»	31.541.500
	Frs.	200.000.000

PARTS DE FONDATEURS: Il a été créé à la fondation de la Société des parts de fondateurs ayant droit au 10 % des bénéfices. Ces parts, par suite des subdivisions successives, s'élèvent actuellement à 100.000.

PARTS CIVILES: Il existe encore 84.507 parts civiles, créées à Paris, en 1880 pour la répartition des 15 % des produits nets de la Compagnie du Canal, revenant au Gouvernement Egyptien, jusqu'à la fin de la concession.

Une partie de ces parts est divisée en cinquièmes. Le siège de la Société Civile est à Paris, aux bureaux du Comptoir National d'Escompte.

OBLIGATIONS: Au 31.12.1931 il existait en circulation 11.688 obligations 3 % 1ère Série Emission 1885. Echéance définitive 1935. Service coupons semestriels 1er Mars-1er Septembre. Emission totale 73026. Amorties 61338.

193.204 obligations 3 %. 2ème Série. Emission 1887. Echéance définitive 1962. Service coupons semestriels 1er Mars-1er Septembre. — (Emission totale 238.964. Amorties 45.760).

57.204 obligations 3 % 3me série. Emission 1909. Echéance définitive 1952. Service coupons semestriels: 1er Mars—1er Septembre. Emission totale 75.000. Amorties 17.796.

164.715 obligations 5 % nouvelles. Emission 1915. Echéance définitive 1945. Service coupons semestriels: 1er Février-1er Août. — Emission totale 252.655 Amorties 87.940).

Toutes ces obligations sont d'une valeur nominale de 500 francs chacune et le service se faisait en francs au pair de P.T.3,8575 jusqu'au 21.9.1931. — A cette date à la suite de la dévalorisation de la livre sterling qui a entraîné celle de la livre égyptienne, la Cie. a décidé de faire le service des obligations en or. Elle a fait paraître un avis dans ce sens; — Rappelons qu'en même temps elle exige des armateurs le paiement en or des droits de transit.

Depuis la fondation de la Société, il a été amorti les obligations suivantes:

400.000 Bons de consolidation des intérêts arriérés aux actionnaires de francs 85.

333.333 obligations 5 % à lots de 300 francs.

120.000 Bons Trentenaires émis à 100 francs.

61.338 obligations de 500 francs, 3 %, 1ère Série, sur l'émission totale de 73.026 obligations.

45.760 obligations de 500 francs, 3 %, 2ème Série, sur l'émission totale de 238.964 obligations.

17.796 obligations de 500 francs, 3 %, 3ème Série, sur l'émission totale de 75.000 obligations.

87.940 obligations de 500 francs, 5 % sur l'émission totale de 252.655 obligations.

La contrevaleur de ces obligations amorties figure toujours au passif et représentent une importante réserve dissimulée.

LA QUESTION DU TARIF DU TRANSIT: A la suite de la fixation du paiement en or des frais de transit, la Compagnie a consenti aux armateurs une réduction de 10 % sur son tarif pour donner en partie satisfaction aux réclamations dont nous nous étions fait l'écho dans l'Annuaire 1931.—(page 200).

VALEUR DU COUT DU CANAL: Les obligations émises (dont la majeure partie amortie) jointes au capital (dont une partie amortie) ainsi que un montant de Frs. 261.196.873, représentant les recettes et produits affectés à la construction du Canal, donnent le total de Frs 884 millions 196.095, arrêté au 31.12.1927.

Les travaux d'améliorations du Canal ont été effectués par des prélèvements sur la prévision pour travaux d'amélioration et s'élèvent au 31.12.1931 à Frs. or 51.888.394,61. Les travaux constatés au 31.12.1931, pour le Canal de Suez, s'élèvent donc à 939.084.489,99 de francs or.

Ce montant représente donc le prix de revient du Canal. Il faut mentionner qu'à l'échéance de la concession, il reviendra entièrement au Gouvernement Egyptien.

RESERVES: Les réserves totalisent les postes suivants:

	Frs.
Réserve statutaire	200.000.000,—
Réserve extraordinaire	11.448.949,08
Fonds d'assurance et d'imprévu	11.827.672,72
Provision pour travaux d'amélioration	65.430.630,73
Amortissement et renouvellement du matériel	548.481.265,83
Amortissement des Bâtiments	275.394.053,33
Fonds spécial pour construction des maisons en Egypte	27.218.069,31
TOTAL ... ...Frs.	1.139.800.640.60

Elles représentent environ 6 fois le capital, mais elles sont en diminution de 118.029.006,36 sur l'année précédente dont un prélèvement de 12.727.104,64 de francs or, sur la provision pour travaux d'amélioration effectués durant l'année en cours. Il faudrait ajouter à ces réserves la contrevaleur des actions et des obligations amorties figurant toujours au passif du bilan.

REPARTITION DES BENEFICES: Dans la répartition des bénéfices, les actions ont droit, avant tout, à un intérêt de 5 %. Cet intérêt était payé en francs français, jusqu'au moment où le dernier arrêt de la Cour a obligé la Compagnie à faire le service des intérêts statutaires en Egypte en francs à la parité de P.T. 3,8575, nets d'impôts français, pour les titres présentés à l'encaissement dans le Pays. Actuellement le service se ferait en or.

Le solde est réparti de la façon suivante:

71 % aux actionnaires; 15 % aux Parts Civiles ayant pris la place du Gouvernement Egyptien; 10 % aux parts de Fondateurs; 2 % aux Administrateurs et 2 % aux employés.

PORTEFEUILLE: Le Bilan n'en fait pas mention mais, par contre, il convient de relever qu'il existe pour plus de sept cent mille francs de placements temporaires et à long terme.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	Frs. or	*Frs. or*
Prix de revient du Canal au 31.12.1927	884.196.095,—	884.196.095,38
Dépenses pour le Canal de 1928 à 1931	39.161.289,97	51.888.394,38
Actif mobilier et immobilier	923.357.384,97	936.084.489,99
	Fr. F.	*Fr. F.*
A Paris	7.000.000,—	7.000.000,—
En Egypte	328.801.623,—	330.768.730,89
Matériel et outillage en service	569.770.202,—	621.269.932,45
Disponible et réalisable	1.244.797.562,—	1.026.378.020,50
	2.150.369.387,—	1.985.416.683,84

PASSIF	*Frs. or*	*Frs. or*
Capital actions (*)	200.000.000,—	200.000.000,—
Capital, obligations (*)	422.999.222,—	422.999.221,71
Recettes affectées à la construction du Canal	261.196.873,—	261.196.873,67
Prélèvement sur la provision pour amélioration du Canal	39.161.289,97	51.888.394,61
	923.357.384,97	936.084.489,99
	Fr. F.	*Fr. F.*
Réserve et amortissements divers	1.257.829.647,—	1.139.800.640,60
Créanciers divers	402.370.996,—	229.384.860,—
PROFITS ET PERTES: solde à répartir après paiement de l'acompte (pr. 1930)		
Bénéfices nets pour 1931	488.732.394,—	612.326.760,56
Report à nouveau	1.436.350,—	3.904.422,68
	2.150.369.387,—	1.985.416.683,84

RESULTATS

RECETTES TOTALES:

1926	746.547.806	1929	1.189.958.441
1927	784.595.099	1930	1.098.547.518
1928	1.167.112.088	1931	979.877.486

REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES:

(En milliers de francs)

	1927	1928	1929	1930	1931
71 % aux actionnaires....	452.016	505.656	523.609	510.000	434.752
15 % au Gouvernement Egyptien (Parts Civiles ...	95.496	106.828	110.621	107.746	91.849
10 % aux fondateurs...	63.664	71.219	73.747	71.831	61.232
2 % aux administrateurs	12.732	14.243	14.749	14.366	12.246
2 % aux employés	12.732	14.243	14.749	14.366	12.246

COUPONS DES DERNIERS EXERCICES (revenus nets)

	1927	1928	1929	1930	1931
Parts de Fondateurs ...	571	585P & 628N	657N 609P	643N 617P	513.73N 475.95P
Actions de Jouissance...	448	503P & 552N	578N 522P	565N 536P	456.06N 417.47P
Actions de capital	455	510P & 563N	589N 530P	577N 545P	507.78N 466.64P

(*) Voir détails plus haut.
P — Actions au porteur.
N — Actions Nominatives.

Les actions, les parts de fondateurs, et les parts civiles ne sont pas cotées en Egypte. Seules les obligations sont cotées et jouissent d'un très bon marché, étant constamment recherchées par le portefeuille égyptien, surtout depuis qu'il s'est vérifié qu'elles constituent des valeurs-or. On trouvera d'autre part dans le tableau analytique figurant à la fin de l'ouvrage, les détails des fluctuations de ces titres qui ont haussé considérablement.

POUR L'EXERCICE 1930 En ce qui concerne l'exercice 1930 le rapport met en relief les avantages acquis grâce aux mesures prises pendant les années de prospérité et la consolidation des fonds de réserve et d'amortissements. Cette politique permet d'envisager sans appréhension la diminution des recettes que l'on peut prévoir pour les exercices futurs, si la situation économique ne se rétablit pas.

Comme on le voit par les tableaux ci-dessus, la diminution pour 1930 a été d'environ 100 millions de francs sur le précédent exercice.

REDUCTION DES RECETTES: La réduction des recettes pour 1931 a été de 119 millions sur l'année précédente et de plus de 200 milions sur 1929

POUR L'EXERCICE 1931 Le rapport constate que les résultats se sont ressentis de la crise économique intense que traverse le monde entier depuis bientôt trois ans. Pourtant la diminution nette du tonnage ressort à 5 0/0 par rapport à 1930 et à 10 pour cent par rapport à 1929 qui fut une année exceptionnelle. Le Conseil a procédé à divers prélèvements sur les fonds de réserves et spécialement à un prélèvement de 50.000.000 de francs sur la réserve extraordinaire et qui a été ajouté aux sommes disponibles pour la répartition. Cette répartition s'élève à un total de plus de 612 millions de francs.

Les perspectives pour l'avenir immédiat du trafic restent incontrôlables, mais la situation financière et morale de la Compagnie est assez forte pour pouvoir envisager l'avenir avec la plus grande confiance.

Comptoir National d'Escompte de Paris.

Constitution: 11 Juin 1889. **Durée:** Jusqu'au 31 Décembre 1999.

Legislation: Française.

Objet: Toutes les opérations de Banque et principalement l'escompte des effets de commerce.

Siège Social: Paris, 14 Rue Bergère.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: MM. Paul Boyer, Président; Alexandre P. Celier, Vice-Président; Alfred Bechmann; Robert Jameson; Maurice Lewandowsky; Edgar Llewellyn; Joseph Naud; Jean Parmentier; Edme Sommier.

Commission permanente de Controle: MM. Alexandre de Lavergne, Président; Max Robert; Emmanuel Sautter.

Commissaires des Comptes: MM. Alexandre de Lavergne, Max Robert, Emmanuel Sautter.

Membres de la Direction Générale: MM. Alexandre P. Celier, Vice-Président, Directeur Général. Maurice Lewandowsky, Administrateur-Directeur. Georges Capet, Directeur; Paul Duran, Directeur; Jean Boyé, Directeur. S. Froideval, Directeur-adjoint. Emile Aureau, Directeur-adjoint. Bergeret-Jannet, Sous-Directeur. Guy de Ferrières, Sous-Directeur. Henri Bizot, Secrétaire Général. Léon Lathélize, Inspecteur Général.

Membres de la Direction p. l'Egypte: MM. Christian Lem, Directeur des Agences d'Egypte, à Alexandrie. Fernand Blache, Directeur-Adjoint à Alexandrie. Charles Adelé, Directeur de l'Agence du Caire. Eugène Gilles, Directeur de l'Agence de Port-Saïd.

Capital autorisé: 787.500.000 francs.

Capital émis: 400.000.000 de francs, divisé en 800.000 actions de 500 francs. Le capital, à l'origine, qui était uniquement de 40 millions de francs, a été porté au chiffre actuel par des émissions successives rendues nécessaires par le constant développement des affaires de la Banque.

Parts de Fondateurs: Il a été émis 60.000 parts de fondateurs donnant droit à une participation dans les bénéfices. 43.319 parts ont été rachetées jusqu'à présent, par la Banque.

Obligations: Néant.

Réserves: Au 31 Décembre 1931 les diverses réserves visibles de la Banque totalisaient Frs. 433.687.541,59 en augmentation de 3 millions 684.455,66 sur l'année précédente.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets déclarés, il est prélevé, chaque année 5 % pour la Réserve Légale. Ensuite l'Assemblée Générale peut, sur la proposition de son Conseil d'Administration, effectuer un prélèvement en faveur d'un fonds de réserve ou de prévision quelconque. Un intérêt de 5 % est ensuite payé aux actionnaires sur le capital versé. Sur l'excédent 5 % au Conseil d'Administration, Le solde 94 % aux actions et 6 % aux parts de fondateurs.

Analyse des Bilans.

(en milliers de francs)

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
Caisse et Banques	1.061.223	3.372.240
Portefeuille	4.838.403	4.346.045
Reports	13.322	5.447
Correspondants	2.245.909	1.030.890
Comptes courants débiteurs	1.551.705	1.319.938
Valeurs diverses	1.454	1.450
Participations financières	6.200	6.200
Parts de fondateurs C. N.	5.382	5.485
Avances garanties	378.809	320.349
Débiteurs pour acceptations	216.226	114.788
Agences hors d'Europe	32.718	21.119
Comptes d'ordre et divers	21.784	18.752
Immeubles	15.000	15.000
	10.388.135	10.577.703

PASSIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
Capital	400.000	400.000
Réserves	430.003	433.688
Comptes de chèques et d'escompte	4.991.726	5.353.547
Comptes courants créditeurs	4.077.037	4.062.643
Bons à échéances fixes	142.085	89.756
Acceptations	216.313	114.875
Comptes d'ordre et divers	36.403	55.797
Compte des actionnaires	22.927	23.214
Profits et pertes: bénéfices de l'exercice...	71.641	44.183
	10.388.135	10.577.703

RESULTATS

(en milliers de francs)

Exercice au 31 Décembre	Bénéfices déclarés	Bénéfices distribués	Dividende par Actions Francs	Exercice au 31 Décembre	Bénéfices déclarés	Bénéfices distribués	Dividende par Actions Francs
1918	15.801	14.536	35	1925	38.031	32.168	60
1919	18.391	16.771	40	1926	41.347	37.531	70
1920	28.797	26.401	50	1927	41.197	37.501	70
1921	28.892	26.411	50	1928	47.089	42.966	80
1922	31.892	26.680	50	1929	72.202	66.105	80
1923	34.640	29.424	55	1930	71.641	67.772	80
1924	35.755	32.041	60	1931	44.183	40.000	50

Le Comptoir National d'Escompte de Paris a des correspondants dans toutes les parties du globe et accorde le plus grand soin au développement constant des affaires. Ce développement remarquable s'accompagne d'une prudence constante qui se vérifie dans la gestion de toutes les Agences et Succursales.

Le Comptoir National d'Escompte de Paris possède en Egypte des Succursales à Alexandrie, au Caire et à Port-Said, où elles ont acquis une place prépondérante dans toutes les opérations de crédit.

Son service d'information financières est particulièrement bien organisé et l'on peut y trouver tous les éléments et la documentation la plus utile.

POUR L'EXERCICE 1931 Ce qu'il faut relever dans le dernier bilan c'est l'abondance exceptionnelle des liquidités et l'augmentation des comptes dépôts. Le portefeuille et les participations financières ont été maintenus à des niveaux bas et ne présentent aucun risque, d'après le rapport.

Les conditions actuelles commandant la plus grande prudence, le Comptoir National d'Escompte de Paris a dû accentuer ses amortissements ante bilan et n'a fait paraître, comme d'usage, que la somme des bénéfices qu'il considérait distribuable.

Les actions du Comptoir National d'Escompte de Paris étant exclusivement cotées à Paris, nous ne pouvons pas donner le détail de leurs fluctuations comme nous le faisons pour la plupart des titres cotés en Egypte.

Crédit Agricole d'Egypte

Constitution: 1931. **Durée:** 99 ans.

Objet: Opérations de crédit agricole, spécialement aux Sociétés Coopératives, aux petits et moyens agriculteurs, en leur accordant des facilités pour leur tâche.

Législation: Egyptienne.

Siège Social: Le Caire, 11 Rue Gameh Charkass.

Conseil d'Administration: S.E. Mahmoud Choukri Pacha, Sénateur, ancien ministre, *Président et Administrateur-Délégué;* S.E. Ahmed Pacha Abdel Wahab, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances, *Vice-Président;* S.E. Galal Fahim Bey, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture; S.E. Abdel Hadi Mohamed Bey, Directeur de l'Administration des Contributions Directes; S. E. Abdel Hamid Badaoui Pacha, Président du Contentieux de l'Etat ; S. E. Mohamed Al-

lam Pacha, Vice-Président de la Chambre des Députés; S.E. Gallini Fahmy Pacha, Propriétaire-Agricole ; S.E. Hassan Mazloum Pacha, Sénateur, Ancien Directeur Général des Postes Egyptiennes, Membre du Conseil d'Administration de nombreuses Sociétés par Actions; S. E. Hassan Said Pacha, Sénateur, Banquier; S.E. Dr Fouad Bey Soltan, Administrateur-Délégué de la Banque Misr; Mr. Marius Lascaris, Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué pour l'Egypte de la Banque d'Athènes, Président et membre du Conseil d'Administration de nombreuses Sociétés Anonymes par Actions, Membre du Conseil Supérieur Economique; Mr. H. R. Brereton, Directeur de l'Agricultural Bank of Egypt; Mr. Emile Minost, Administrateur Directeur Général du Crédit Foncier Egyptien.

Sous-Directeur: Mr. B. C. Hartshorne.

Secrétaire Général: Mr. Ahmed Naguib.

Censeurs: Mr. Youssef Mirza Bey, Contrôleur du Budget de l'Etat et la Maison Price, Waterhouse, Peat & Co., chartered accountants.

CAPITAL: Le capital initial a été fixé à L.E. 1.000.000, représenté par 250.000 actions de L.E. 4 chacune; il a été souscrit de la manière suivante:

Gouvernement Egyptien	L.E.	500.000
National Bank of Egypt	»	200.000
Banque Misr	»	100.000
Crédit Foncier Egyptien	»	100.000
Dresdner Bank	»	23.000
Crédit Lyonnais	»	10.000
Land Bank of Egypt	»	10.000
Banque Ottomane	»	5.000
Banque d'Athènes	»	5.000
Banque d'Orient	»	5.000
Comptoir National d'Escompte de Paris	»	5.000
Barclays Bank (D. C. & O.)	»	5.000
Banco Italo-Egiziano	»	5.000
Banque Belge et Internationale en Egypte	»	5.000
Banca Commerciale Italiana	»	5.000
Cie du Gaz Lebon et Co.	»	5.000
Banque Mosseri et Co.	»	4.000
Crédit Foncier d'Orient	»	3.000
Ionian Bank Ltd.	»	2.500
Caisse Hypothécaire d'Egypte	»	2.000
Total...	L.E.	1.000.000

Rappelons qu'en dehors de ce Capital, le Gouvernement est autorisé, en vertu du Décret-Loi No. 50 de 1930, à fournir à la Banque des avances à un taux réduit dont le montant total ne devra pas dépasser L.E. 6 millions. Le Gouvernement a, en outre, garanti aux actionnaires un dividende de 5 0/0.

EXERCICE SOCIAL: Le premier exercice social sera clôturé le 31 Décembre 1932 et comprendra la période allant depuis la fondation (25 Juillet 1931)) jusqu'à cette date, soit environ 18 mois. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu dans les 4 mois qui suivront la clôture du Bilan. Nous ne pouvons donc en rendre compte avec précision que dans l'édition 1933, et nous mesurerons alors l'étendue et la portée de l'oeuvre accomplie par cette Institution.

HISTORIQUE: Nous avons dans l'édition 1931 fourni les détails sur la fondation de cette Banque (voir page 418).

ACTIVITE DE L'EXERCICE EN COURS: Dès sa fondation, l'oeuvre de la Banque de Crédit Agricole a fait sentir ses bienfaits à toute la population rurale et a contribué énormément à alléger les effets de la crise que traverse l'Egypte avec le monde entier.

Son oeuvre qui s'est développée dans un esprit d'impartialité digne d'être mis en relief, a été fort appréciée par tous.

L'organisation de cette Banque, malgré les difficultés du début, a été conduite de main de maître, grâce aux éléments d'élite que représentent les chefs qui en ont assumé la Direction.

Pour avoir une idée de l'importance et de l'étendue de l'oeuvre accomplie, rappelons que la Banque de Crédit Agricole a reçu jusqu'au 31 Juillet 1932 228.800 demandes de prêts de toutes les parties de l'Egypte et qu'elle a eu à les examiner pour leur donner la suite qu'elles comportent. Sur ce nombre si important, 8700 demandes seulement ont été refusées, soit à peine une proportion de 4 0/0, le reste, ou 220.100 demandes ont été acceptées. Des chiffres pareils se passent de commentaires.

*
* *

Comme nous le signalions dans notre précédent ouvrage, les Administrateurs de la Banque de Crédit Agricole avaient été chargés personnellement par le Gouvernement d'intervenir dans la solution des litiges qui pouvaient s'élever entre les créanciers hypothécaires et les cultivateurs et cela en vue d'empêcher un avilissement général de la valeur des terres, par suite d'expropriations intempestives.

Un département spécial a été créé au sein de la Banque pour s'occuper de cette branche. En dehors des nombreuses interventions amicales qui ont eu lieu pour trouver un terrain d'entente entre les créanciers et les débiteurs et obtenir des uns une prolongation des délais, et des autres une consolidation des gages, la Banque fonctionnant comme

simple intermédiaire, et usant du million de livres que le Gouvernement a mis à sa disposition à cet effet, est intervenue jusqu'au 30 Juin 1932 dans 2772 affaires litigieuses. La superficie des terrains dont la vente a été ainsi suspendue est de 141.919 feddans grevés d'une dette de L.E. 5.566.000 environ et pour lesquels la Banque a payé des annuités s'élevant à un total de L.E. 677.313 se répartissant comme suit:

Noms des créanciers hypothécaires	*Nombre d'affaires*	*Montants payés*
Crédit Foncier Egyptien	1.326	L.E. 435.916
Land Bank of Egypt	689	» 151.184
Agricultural Bank of Egypt	506	» 22.294
Mortgage Co.	154	» 41.097
Caisse Hypothécaire d'Egypte	66	» 11.570
Crédit Foncier d'Orient	22	» 1.814
Autres Banques et Particuliers	9	» 13.438

Afin de continuer l'oeuvre commencée par ce département spécial, le Gouvernement a placé à la disposition du Conseil d'Administration du Crédit Agricole d'Egypte une partie des fonds publics, soit L. E. 1 million pour accorder des avances garanties par des hypothèques de 1er rang sur des terres agricoles.

Les propriétaires qui pourraient bénéficier de cette nouvelle mesure d'aide sont ceux qui paient des impôts sur la totalité des terres qu'ils possèdent sur tout le territoire d'Egypte ne dépassant pas L.E. 50 par an.

Le montant de chaque avance ne peut être inférieur à L.E. 50 ni dépasser L.E. 1.200, sauf dans les régions considérées comme indésirables par les établissements hypothécaires actuels; dans ce cas le maximum de l'avance pourra s'élever à L.E. 2.400.

En vue de faire bénéficier les petits propriétaires possédant moins de 5 feddans des avantages que comporte l'organisation de la nouvelle Banque, la Loi dite des 5 feddans a été suspendue en faveur des opérations de cette Banque.

Cette nouvelle Banque a déjà commencé à fonctionner.

Inutile de relever que si un travail de cette envergure a pu être accompli, soit dans une branche, soit dans l'autre, le plus grand mérite revient à l'énorme activité déployée par S.E. Mahmoud Choucri Pacha et ses collaborateurs immédiats, dont le dévouement a permis l'obtention des résultats que nous avons tenu à signaler.

Crédit Foncier Egyptien

Constitution: 1880. **Durée:** 99 ans **Législation:** Egyptienne Mixte.

Objet: Crédit Hypothécaire.

Siège Social: Le Caire.

Exerc. social: 1er Novembre-31 Octobre. Assemblée Générale: Janvier.

Conseil d'Administration: MM. M. Vincenot, Président; R. S. Rolo, Vice-Président; P. Boyer; Comte Ch. de Sérionne; M. Lascaris; Baron G. Brincard; Sir Bertram Hornsby; S.E. Talaat Harb Pacha; MM. J. Simon; Henry Naus Bey; S.E. Adly Yeghen Pacha; MM. M. Moreau; E. Minost, Directeur Général.

Membres de la Direction MM. M. Vincenot, Président et Administrateur-Délégué ; E. Minost, Administrateur-Directeur Général; Y. Rioche, Sous-Directeur.

Censeurs: MM. H. Boinet et L. Lefrère.

Capital autorisé et émis: L.E. 7.715.000 en 400.000 actions de 500 francs chacune. *Versé:* L.E. 3.857.500, la moitié de la souscription, par action, ayant été appelée seulement.

PARTS DE FONDATEURS: Il existe seulement 2.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur nominale. Une partie de ces parts est divisée en dixièmes.

OBLIGATIONS: Les obligations en circulation, au 31 Octobre 1931 s'élèvent à L.E. 16.369.417 dont ci-bas détails. La Société ne peut émettre des obligations qu'à concurrence des engagements des emprunteurs hypothécaires qui s'élèvent à la même date à L.E. 20.809.630.

La situation générale des obligations en circulation au 31 Octobre 1931 se résume ainsi:

Valeur nominale	L.E.	18.622.814
Prime à amortir	»	2.253.397
Solde reporté sur la situation au 31 Octobre 1931..	L.E.	16.369.417

Ce solde des obligations foncières se décompose de la manière suivante :

			L. E.
Net de	94.712	obligations à lots 3 0/0 Emission 1886.	767.238
» »	288.256	» à lots 3 0/0 Emission 1903.	2.779.869
» »	294.048	» à lots 3 0/0 Emission 1911.	2.835.725
» »	186.630	» sans lots 3 0/0.	2.841.008
» »	257.100	» sans lots 3 1/2 0/0.	4.120.621
» »	118.367	» sans lots 4 0/0 Emission 1908.	2.005.704
» »	28.810	» sans lots 4 0/0 Emission 1911.	521.303
» »	28.410	» sans lots 4 0/0 Emission 1913.	497.949

A ce total des obligations en circulation soit....	L.E.	16.369.417
il convient d'ajouter le solde des obligations sans lots rachetées de la Société soit	»	6.175.331
formant un total de	L.E.	22.544.748

DETAILS DES OBLIGATIONS:

Obligations 1886, 3 0/0 *à lots. Nom.* 250 *francs.* — Echéance finale 1936. Coupon 1er Mai. *Tirage* des lots chaque quinze du mois. *Tirage* de l'amortissement annuel le 1er Mars de chaque année.

Obligations 1903, 3 0/0 *à lots. Nom.* 250 *francs.* — Echéance finale 1953. Coupon 1er Mai. *Tirage* des lots chaque quinze du mois. *Tirage* de l'amortissement annuel le 1er Mars de chaque année.

Obligations 1911, 3 0/0 *à lots. Nom.* 250 *francs.* — Echéance finale 1961. Coupon 1er Février. *Tirage* des lots chaque quinze du mois. *Tirage* de l'amortissement annuel le 1er Décembre de chaque année.

Obligations 3 0/0 *sans lots. Nom.* 500 *francs.* — Echéance finale 1978. Coupons semestriels: 1er Janvier-1er Juillet. Amortissements semestriels par tirage au sort le 1er Mai et le 1er Novembre.

Obligations 3 1/2 0/0 *sans lots. Nom.* 500 *francs.* — Echéance finale 1978. Coupons semestriels, 1er Avril-1er Octobre. Amortissements semestriels par tirages au sort le 1er Février et le 1er Août de chaque année.

Obligations 4 0/0 *Nom.* 500 *francs.* — Echéance finale 1978. Coupons semestriels 1er Juin-1er Décembre. Amortissements semestriels par tirage au sort le 1er Avril et le 1er Octobre de chaque année.

A la suite de la dépréciation de la livre égyptienne, consécutive à celle de la livre sterling, une action avait été intentée par un porteur d'obligations sans lots 3 1/2 0/0. La Société avait ,entretemps, accepté de payer les coupons échus et les obligations amorties, depuis le 1er Octobre 1931 en monnaie égyptienne, sous réserve de payer la différence éventuelle, dans le cas où les Tribunaux la condamnerait à en effectuer le réglement à la valeur de l'or.

Par la suite, cette action a été rayée des rôles et il n'existe pas actuellement d'action, dans ce sens, contre la Société.

En ce qui concerne les obligations à lots, une assignation pour le paiement en or a été lancée et le Tribunal, donnant acte de la déclaration de la Société a indiqué le 22 Juillet 1932, comme date à partir de laquelle des réserves seraient accordées, sur ces titres. L'affaire a été renvoyée après vacations et sera plaidée en 1ère Instance durant la session 1932-33.

RESERVES: Les réserves et provisions totalisent les postes suivants:

Provision pour l'amortissement des obligations en circulation	L.E.	2.253.397
Provision pour le service des lots	»	356.420
Reserve statutaire	»	1.328.171
Réserve extraordinaire	»	970.773
Provision et réserve pour risques divers	»	1.722.396
Provision pour la dépréciation des valeurs	»	108.000
Provision pour le dividende des actions	»	286.502
Total...	L.E.	7.025.659

En outre, il convient de tenir compte que la Société a racheté de ses obligations pour une valeur nominale de L.E. 7.516.570 dont à déduire « *prime à amortir* » de L.E. 1.341.239, donnant un solde de L.E. 6 millions 175.331 pour 385640 obligations, 3 0/0, 3 1/2 0/0 et 4 0/0.

PORTEFEUILLE: Ce compte comprend :

	L.E.
1.) *Les titres appartenant à la Réserve Statutaire:*	
£ 250.000, montant nominal de War Loan 5 0/0 (1929-1947)	228.684
£ 1.381.180, montant nominal de Dette Priv. d'Egypte 3 1/2 0/0	816.968
£ 305.600, montant nominal de Dette Unifiée d'Egypte 4 0/0	216.637
2.) *Les titres appartenant à la Société:*	
£ 50.000, montant nominal de War Loan 5 0/0 (1929-1947)	46.497
£ 2.407.160, montant nominal de Dette Priv. d'Egypte 3 1/2 0/0	1.432.437
£ 2.159.500, montant nominal de Dette Unifiée d'Egypte 4 0/0	1.539.308
£ 1.001.300 Tribut d'Egypte 3 1/2 0/0 amortissable au plus tard en 1955	744.991
£ 712.720 Tribut d'Egypte 4 0/0 amortissable au plus tard en 1951	578.566
636 obligations 3 0/0 1ère série de la Cie Universelle du Canal de Suez amortissables au plus tard en 1934	10.955
23.639 obligations 3 0/0 2me et 3me séries de la Cie Universelle du Canal de Suez amortissables au plus tard en 1961	310.566
33.435 obligations 5 0/0 de la Cie Universelle du Canal de Suez amortissables au plus tard en 1945	620.688
462.500 L.E. d'obligations 5 % de la Land Bank of Egypt amortissables au plus tard en 1968	444.000
25.000 actions Banque de Crédit Agricole	100.000
Valeurs diverses	25.161
Ensemble... L.E.	7.115.458

Ce portefeuille qui s'est accrû depuis la clôture du bilan, d'un montant assez important de fonds d'Etat Egyptien, a acquis une sensible plus-value par suite de la hausse survenue en Bourse, comme conséquence de la dévalorisation de la livre sterling à laquelle reste attachée la livre égyptienne.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices absolument nets de toutes charges, on doit prélever le montant nécessaire au paiement d'un intérêt de 6 0/0 non cumulatif au capital versé.

Sur le solde 10 0/0 est porté à la Réserve; 5 0/0 attribué au Conseil d'Administration; 15 0/0 aux Parts de Fondateurs et 70 0/0 aux actions ordinaires.

PRETS HYPOTHECAIRES: Voici la classification des prêts hypothécaires d'après leur importance :

Importance	*Nombre de Prêts*	*Nombre de Feddans*	*Capital initial*	*Capital restant dû*
			L.E.	L.E.
500 et au-dessous..	536	4.359	196.623	100.855
501 à 1.000	933	16.023	762.233	471.956
1.001 à 4.000	1.952	83.276	4.240.757	2.880.933
4.001 à 10.000	774	89.818	5.039.521	3.527.793
10.001 à 50.000	460	154.129	9.350.093	6.595.129
50.001 à 100.000	34	53.576	2.344.556	1.810.136
100.001 et au-dessus..	14	60.922	2.808.400	1.975.494
Total.....	4.703	462.103	24.742.183	17.362.296

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/10/1930*	*31/10/1931*
	L.E.	L.E.
Montant non appelé sur le capital	3.857.500	3.857.500
Prêts hypothécaires	17.967.066	17.362.297
Tiers adjudicataires	173.661	258.538
Annuités dues	1.485.753	1.932.051
Intérêts acquis mais non échus	1.259.092	1.279.516
Effets à recevoir	725	106.437
Immeuble social et dépendances	77.350	94.806
Immeubles acquis par expropriation	47.966	281.850
Valeurs diverses	7.857.665	7.115.458
Obligations rachetées	6.177.105	6.175.331
Caisse et Banques	166.551	604.591
Compte régulateur pour oblig. rachetées...	1.343.420	1.341.239
Divers	105.869	206.327
	40.519.723	40.615.941

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	7.715.000	7.715.000
Obligations en circulation	16.654.485	16.369.417
Obligations rachetées	6.177.104	6.175.331
Obligations à rembourser et intérêts à payer	282.189	352.803
Provision pour l'amortissement des obligations en circulation	2.306.429	2.253.397
Provision pour le service des lots	355.538	356.419
Provision pour l'amortissement des obligations rachetées	1.343.420	1.341.239
Réserves diverses	4.048.381	4.415.842
Encaissements par anticipation	16.188	22.772
Intérêts dûs mais non échus	372.091	317.627
Effets à payer	1.607	—.—
Divers	439.306	730.911
Solde du compte profits et pertes	807.994	565.183
	40.519.723	40.615.941

RESULTATS

Résultats des Exercices	*Recettes Totales*	*Bénéfices Nets*	*Coupons aux Actions*	*Coupons aux Parts*
	L.E.	L.E.	P.T.	P.T.
1924	2.032.295	700.637	140	3.500
1925	2.022.808	700.690	140	3.500
1926	1.959.232	725.764	145	3.750
1927	1.743.951	751.745	150	3.900
1928	1.744.302	777.525	155	4.100
1929	1.726.209	791.412	160	4.200
1930	1.708.036	807.994	160	4.300
1931	1.685.771	565.182 (1)	120	2.500

DETAILS SUR L'EXERCICE 1930-1931: Suivant notre habitude, nous publions au début de cet ouvrage, in-extenso, le rapport du Conseil d'Administration, présenté à la dernière assemblée générale.

Il convient de signaler que la Banque entretient avec la Banque de Crédit Agricole les meilleures relations et qu'elle a obtenu par son entremise, les règlements d'une annuité de certains clients en retard. Cette intervention a porté à ce jour sur 1326 affaires pour lesquelles il lui a été versé par la Banque de Crédit Agricole, la somme de L.E. 435.916.

A la suite de la dépréciation de la monnaie égyptienne, le Crédit Foncier Egyptien avait arrêté ses prêts hypothécaires mais par suite

(1) Il a été mis en provision une somme de L.E. 230.000, ce qui fait que les bénéfices nets ont été de L.E. 795.182.

de l'intervention du Gouvernement Egyptien, un accord a pu être conclu avec la National Bank pour l'émission de L.E. 200.000 d'obligations empruntées en monnaie locale, et mises, en la même monnaie, à la disposition des propriétaires gênés.

Le Crédit Foncier se trouvant sous le coup de procès tendant à obtenir le paiement de ses obligations en or, ne pouvait logiquement se défaire de son portefeuille composé de valeurs ayant les mêmes chances d'être réglées en or.

La solution adoptée est donc celle qui, logiquement, donne satisfaction à tous les intérêts tout en maintenant les traditions de l'établissement, d'apporter toujours son aide au fellah dans les moments les plus difficiles de l'histoire économique du Pays.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS.	1927	1928 (1)	1929	1930	1931
Plus haut	1.168	1.261	1.035	869	772
Plus bas	984	1.103	869	674	344
PARTS DE FONDATEUR (Le Dixième)					
Plus haut	2.000	3.350	3.100	1.803	2080
Plus bas	2.840	2.250	2.200	2.500	1000

Pour les fluctuations des cours des obligations avec et sans lots, ainsi que leurs rendements, voir le tableau analytique à la fin de l'ouvrage.

COURS DU 31 MAI 1932: Actions 486; Part de Fondateurs 1210.

RENDEMENT AU 31 MAI 1932 SUR LA BASE DU DERNIER COUPON:

Actions 6,36 0/0; Parts de Fondateurs 5,40 0/0.

Titres cotés également à Paris.

Crédit Immobilier Suisse-Egyptien

Constitution: 1928.

Durée: Illimitée, mais sa liquidation pourra être décidée, en tout temps, en conformité des Statuts.

Objet: La Société a pour objet de faire à l'étranger et notamment en Egypte, directement ou en participation, des prêts, avances de fonds, ouvertures de crédit contre toutes garanties immobilières, constitution d'hypothèques, cession de

(1) Jusqu'en 1928 le prix comprenait le montant des 250 francs non-versés.

revenus, d'usufruits de toute nature et de loyers, ainsi que toutes opérations de financement des dits prêts ou qui seraient en rapport avec ces derniers.

La Société pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer

Législation: Suisse.

Siège Social: Genève, 16, Rue de la Hollande.

Siège Administratif: Le Caire, 6, Rue Chérifein

Exerc. Social: 1er Avril - 31 Mars. Assemblée Générale: Dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice (art. 24. Stat.).

Conseil d'Administration: MM. Pierre Bordier, Président; Ernest Trembley, Vice-Président; Bernard Michel, Administrateur-Directeur; S.E. Georges Zananiri Pacha; Charles Gautier; Edmond Odier.

Comissaires Vérificateurs: MM. Marc Chauvet à Genève; Russell & Co., Chartered Accountants, au Caire; (Suppléant) Rolf de Steiger, à Genève

Capital: Frs. Suisses 2.250.000 en actions de 500 francs suisses, libérées de moitié.

OBLIGATIONS: Emises: Frs. 5.000.000 — dont à la souche au 31.3.1931 Frs. 1.282.500. — En circulation, à cette même date, Frs. 3.811.000.

Les dettes de la Société seront gagées par des créances prises au nom de la Société et leur montant total ne pourra en aucun cas, dépasser une somme égale à cinq fois le montant du capital actions et des réserves de la Société (Art. 11 des Statuts).

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

RESERVES AU 31 MARS 1932: Frs. Suisses 92.500.

REPARTITION DES BENEFICES: Les produits nets, déduction faite de toutes les charges et amortissements, constituent les bénéfices.

Sur ces bénéfices, il est prélevé:

1°) 5 % au minimum pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement pourra cesser lorsque ce fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

2°) La somme nécessaire pour payer au capital-actions un dividende jusqu'à concurrence de 7 % à titre de premier dividende.

L'excédent sera réparti comme suit:

20 % au Conseil d'Administration.

80 % aux actions.

Toutefois, sur les 80 %, revenant aux actions, l'Assemblée Générale pourra sur la proposition du Conseil d'Administration, décider tous re-

ports à nouveau ainsi que toutes affectations à des fonds de réserve supplémentaires, extraordinaires et de prévoyance.

Le fonds de réserve ordinaire et les divers fonds de réserve mentionnés ci-dessus sont la propriété exclusive des actionnaires.

Prêts hypothécaires en cours au 31/3/1932: Frs. Suisses 5.391.646,25

Les titres de cette Société ne sont pas cotés en Bourse.

Crédit Lyonnais

Constitution: 1863. **Durée:** Jusqu'en 2024. **Législation:** Française.

Objet: Toutes opérations de Banque.

Siège Social: Lyon. **Siège Central:** Paris.

Exerc. Social: 1er Janvier — 31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: MM. le Baron Brincard, Président; P. Platet, Vice-Président; R. de Trégomain; Eugène Schneider; Roger Lehideux; A. Brouty; Ennemond Morel; L. Roland d'Estape; P. Laroze; C. Gillet; Le Comte de Vogué; G. Goy.

Commissaires: MM. L. Forquenot de La Fortelle; P. de Grétry; G. Tresca; Le comte Baguenault de Puchesse.

Direction Générale: MM. R. Masson et E. Escarra.

Direction en Egypte: Mr. J. Morin, Directeur des Agences pour l'Egypte.

Agences en Egypte: Alexandrie, Le Caire et Port-Saïd.

Capital autorisé: Frs. 750.000.000.

Capital souscrit: Frs. 408.000.000, représenté par 800.000 actions A de 500 francs et 16.000 actions B à vote plural de 500 francs.

A la suite d'augmentations successives, le capital du Crédit Lyonnais fut porté à Frs. 250.000.000 en 1900 et depuis lors, il avait été maintenu à ce chiffre jusqu'en 1926, date à laquelle le Conseil jugea nécessaire, de créer des actions à vote plural dénommées actions B.

Cette décision fut approuvée par l'Assemblée Extraordinaire tenue le 24/9/1926 à Paris.

(Voir dans l'Annuaire 1930, à titre documentaire, les caractéristiques précises des actions à vote plural, pages 152 et 153).

Depuis lors, le Conseil a procédé à l'émission du 7 au 28 Mars 1929 de 150 millions de francs en actions A et de 3 millions en actions B.

portant ainsi son capital à Fcs. 408.000.000. Cette émission qui a comporté une prime de 1500 francs par actions A et de 165 francs par actions B, a permis de porter à la Réserve la somme importante de frs. 450.290.000. Ainsi la réserve visible qui, en 1900, n'était que de 100 millions de francs avait atteint en 1928, par des prélèvements sur les bénéfices réalisés annuellement 227.250.000 francs, et est actuellement de francs 800 millions, chiffre deux fois égal environ au capital actuel.

RESERVES: Les réserves visibles s'élèvent donc à 800.000.000 de francs auquel montant il faut ajouter le report à nouveau de l'exercice, soit Frs. 10.244.122,46.

Il doit exister sûrement d'amples réserves invisibles, le Crédit Lyonnais ayant l'habitude, comme toutes les grandes banques, de ne faire figurer les bénéfices, qu'*après déduction de toutes charges, provisions, amortissements et attributions statutaires.*

REPARTITION DES BENEFICES: La presque totalité des bénéfices déclarés est distribuée aux actionnaires, les porteurs d'actions B. ne touchant qu'un tiers du montant du dividende attribué aux actions A.

Analyse des Bilans.

ACTIF (*en milliers de Frs.*)	*31/12/1930*	*31/12/1931*
Caisse et Banques	1.314.531	5.041.815
Portefeuille effets et bons de la Défense Nationale	8.585.503	7.309.075
Avances sur garanties	414.390	261.216
Comptes courants	4.813.245	4.187.250
Portefeuille titres	4.195	4.627
Comptes d'ordre et divers	6.435	5.972
Immeubles	35.000	35.000
	15.173.299	16.844.955
PASSIF		
Capital	408.000	408.000
Réserves	800.000	800.000
Dépôts et bons à vue	5.725.640	5.525.898
Comptes courants	6.957.608	9.051.138
Comptes d'ordre et divers	28.410	321.393
Acceptations, bons à échéance, etc.	1.162.864	644.425
PROFITS ET PERTES: Solde du compte des exercices antérieurs	5.924	10.244
Bénéfices de l'exercice	84.853	83.857
	15.173.299	16.844.955

TOTAUX DES BILANS

A titre documentaire et pour donner une idée de la progression constante du développement du Crédit Lyonnais, nous reproduisons ci-bas les totaux des bilans des derniers exercices:

1921	Frs.	5.349.017.146	1927	Frs.	9.750.173.273
1922	»	5.728.957.557	1928	»	13.316.762.746
1923	»	6.028.153.510	1929	»	13.941.427.239
1924	»	5.911.606.650	1930	»	15.173.299.031
1925	»	7.525.812.808	1931	»	16.844.955.475
1926	»	8.169.003.523			

RESULTATS

Exercices	Bénéfices Nets Frs.	Bénéfices Distribués Frs.	Coupon par Action Frs.	Reporté à Nouveau Frs.
1920	.....	.....	...	15.124.166
1921	38.972.189	35.000.000	70	19 096.356
1922	40.490.161	35.000.000	70	24.586.518
1923	42.002.814	37.500.000	75	4.089.332 et 25 millions portés à la réserve.
1924	43.929.182	40.000.000	80	8.018.515
1925	42.928.140	40.000.000	80	10.946.655
1926	49.173.517	45.000.000	90	15.120.172
1927	48.722.046	45.300.000	90A & 30B	18.542.219
1928	58.871.168	50.333.333	100A & 33.33B	4.320.053 et 21 millions 760.000 portés à la réserve.
1929	82.137.427	80.533.280	100A & 33.33B	5.924.200
1930	84.853.201	80.533.280	100A & 33.33B	10.244.122
1931	83.856.932	80.533.280	100A & 33.33B	13.567.775

Le Crédit Lyonnais publie chaque année un intéressant rapport qui reflète la situation économique de la France.

Le réseau d'Agences, de succursales et de bureaux du Crédit Lyonnais atteint le chiffre imposant de 1451.

Le Crédit Lyonnais, par ses importantes agences en Egypte, donne une forte impulsion aux affaires, la prudence et la modération étant la base de ses opérations. Il a acquis, dans notre pays, une position de premier plan.

POUR L'EXERCICE 1931-1932: Deux chiffres, mis en évidence, du dernier bilan, suffisent à donner une idée de la confiance dont jouit cet établissement qui peut être considéré parmi les plus importants du monde. Les montants confiés au Crédit Lyonnais sont en augmentation d'environ 2

milliards alors que dans la majeure partie des Banques, ce poste est en régression.

En outre, les liquidités en Caisse et en Banques, sont passées de 1.300.000.000 à 5.041.000.000 de francs

Les commentaires nous semblent donc absolument superflus

Les résultats définitifs ont été à peu près égaux aux précédents et les coupons se maintiennent aux plus hauts niveaux atteints.

Les actions du Crédit Lyonnais n'étant pas cotées en Egypte, nous ne sommes pas à même d'en donner les fluctuations comme nous le faisons pour la plupart des autres titres. Elles sont cotées à la Bourse de Paris.

Crown Brewery of Alexandria

Constitution: 15 Mai 1897.

Durée: 30 ans, prorogés pour un nouveau terme de 30 ans à partir du 2 Juin 1925.

Législation: Belge.

Objet: Industrie brassicole, fabrication de la glace et d'eaux gazeuses.

Siège Social: Bruxelles.

Centre d'exploitation : Alexandrie.

Conseil d'Administration: *Comité d'Alexandrie:* MM. Charles Cantoni, Président-Directeur; Max Raybaud, Administrateur-Délégué; Mouratiadis et Mavrovitis, Administrateurs. *Comité de Bruxelles:* MM. Arthur Roland, Président; François Rom.

Censeurs: MM. Roderich Moore de la Maison Price, Waterhouse Peat et Co pour l'Egypte et M. Maurice Becker pour Bruxelles.

Capital émis: Francs 3.200.000 en 32.000 actions de 100 francs chacune, en francs au pair à raison de Francs 25,923525 *pour une livre égyptienne*, soit L.E. 123.440.

Jusqu'en 1925 le capital qui, à l'origine n'était que de 350.000 Fr. avait été porté par des émissions successives à L.E. 106.505. Durant l'exercice 1925, il a été procédé à l'émission de 4.390 actions nouvelles de 100 Frs au prix de 465 Francs belges chacune, portant ainsi le capital de Francs 2.761.000 à 3.200.000 Francs. Il existait en outre 3.650 actions de Jouissance qui ont été annulées par décision de l'Assemblée Générale du 29

Décembre 1931 et substituées par des actions de capital à raison de 9 actions de capital pour 10 actions de Jouissance. C'est grâce à un virement du compte des Prévisions que cette opération a pu être effectuée.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **PORTEFEUILLE:** Néant.

OBLIGATIONS: Néant. Une émission de 400 obligations hypothécaires 6 0/0 de 500 francs chacune, a été effectuée en 1913 et complètement remboursée en 1916.

RESERVES: Au 31-12-1931, la réserve légale s'élève à L.E. 29.191. En outre l'actif «Usine d'Alexandrie» est sensiblement au-dessous de sa valeur par suite d'amortissements effectués précédemment.

EXERCICE SOCIAL: 1er Janvier au 31 Décembre. Assemblée Générale: le 1er mercredi du mois de Mai de chaque année, à Bruxelles.

REPARTITION DES BENEFICES: Un premier prélèvement de 5 0/0 d'intérêt sur le capital versé est effectué sur les bénéfices nets réalisés. Du solde, 10 0/0 est attribué au Conseil et un autre 10 0/0 au Fonds de Prévision. Le solde éventuel est distribué suivant décision de l'Assemblée Générale des actionnaires sur la proposition du Conseil d'Administration.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/30*	*31/12/31*
	L.E.	L.E.
Actif immobilisé, usines d'Alexandrie, Choubrah, Etablissements de débits, usine de Beyrouth, participation, etc.	122.628	120.879
Caisse et Banques	6.784	1.155
Approvisionnements divers	14.656	12.182
Débiteurs divers	12.591	16.923
Bières en caves	12.783	11.003
Cautionnements statutaires et divers	1.119	2.623
	170.561	164.765

PASSIF	L.E.	L.E.
Actions	123.440	123.440
Réserves légales	33.696	29.191
Créditeurs divers	5.382	9.511
Profits et Pertes: Reliquat précédent	752	—.—
Profits et Pertes: Bénéfices de l'Exercice...	6.172	—.—
Cautionnements statutaires et divers	1.119	2.623
	170.561	164.765

DOMAINES

Exercice	Bénéfices Bruts	Bénéfices Nets	Coupon	Report à Nouveau
	L.E.	L.E.	Francs	L.E.
1926	—.—	—.—	—.—	2.955
1927	13.852	9.066	5	—.—
1928	17.958	14.737	10	680
1929	15.235	10.891	8	752
1930	8.332	6.172	5	752
1931	2.028	—.—	—.—	—.—

POUR L'EXERCICE 1930: Le rapport du Conseil d'Administration fait ressortir que la situation économique et ses répercussions en Egypte ont provoqué une diminution assez sensible de la consommation de la bière en Egypte. Les bénéfices sociaux s'en sont ressentis malgré la compression des frais et les économies introduites dans l'exploitation générale.

Cette diminution avait été accentuée par les stocks de bière étrangère introduite dans notre pays en prévision de l'augmentation du tarif douanier en février 1930. Cette augmentation du tarif qui avait eu pour conséquence immédiate d'engorger le pays de bières étrangères en bouteilles, soustraites aux nouveaux droits permet néanmoins d'envisager, après une période de réadaptation, l'avenir avec confiance.

POUR L'EXERCICE 1931: La période de réadaptation à laquelle nous faisons allusion dans l'entrefilet ci-dessus a été représentée en grande partie par l'exercice qui vient de s'écouler. Durant cet exercice, les bières accumulées, comme il est dit plus haut, durant la période de publication anticipée du tarif, ont été en grande partie écoulées et la Société a profité pour enlever de son bilan tous les postes présentant la moindre faiblesse et y a consacré les revenus de l'exercice et une somme de L.E. 4.500 prélevée sur le fonds de prévision et sur la Réserve légale.

C'est ainsi que l'Usine de Beyrouth a été vendue et la contrevaleur amortie. Tous les comptes pouvant être rangés sous la rubrique des débiteurs douteux ou insolvables ont été impitoyablement rayés de l'actif et d'importants amortissements ont été faits sous la rubrique des Etablissements de débits qui ont été réduits à leur plus simple expression.

De par ces mesures de profonde sagesse, le Bilan de la Crown Brewery, ne présente désormais aucune lacune. Son actif porté pour une somme bien au-dessous de sa valeur réelle, ayant par contre des réserves assez importantes, la compétence technique de son administration, et le dévouement dont font preuve ses administrateurs, sont le plus sûr garant de la valeur intrinsèque de cette Société et de l'avenir prospère qui lui est dévolu.

En outre la Société avait fait un accord avec la S. A. des Bières Bomonti et Pyramides pour organiser un Bureau Central des ventes à Alexandrie et au Caire, en vue d'activer la vente des produits locaux sans être obligés de se livrer à une concurrence ruineuse pour les seuls producteurs en présence. Cet accord venu à expiration en décembre 1931 a été renouvellé pour une période de 3 ans à partir du 1er Janvier 1932.

Crownegypt Company

Constitution: 1929. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Représentation d'assurances en général et spécialement de la Crown Life Insurance Cy. of Canada (Toronto).

Siège Social: Alexandrie, 1, Rue Fouad Ier.

Agences en Egypte: Le Caire, Mansourah, Port-Saïd, Méhalla Kébir, Tantah et Suez.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: S.E. Joseph A. Cattaoui Pacha, Président; MM. Matt M. Axelrood; Kamel Bey Eloui; W. A. Lancaster; Robert J. Rolo; Max Christomanos.

Membres de la Direction: Mr. W. A. Lancaster, Managing Agent. Mr. T. M. Sturgess, Directeur au Caire.

Contentieux: Mtre Gabriel Maksud.

Censeurs: Mr. D. A. Newby, Incorporated Accountant.

Banquiers: National Bank of Egypt, Ex-Lloyds, Barclays Bank (D. C. & O.) et Banco Italo-Egiziano.

Capital autorisé: L.E. 20.000 en 800 actions de L.E. 25 chacune.

Capital versé: L.E. 5.000, le quart du capital, par actions, ayant été appelé.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

RESERVES: La réserve statutaire s'élève à L.E. 270. Le report à nouveau au 31.12.1931 est de L.E. 979, faisant un total de L.E. 1.249. Elle a procédé à de nombreux amortissements et effectué diverses provisions jugées nécessaires.

REPARTITION DES BENEFICES: Suivant les statuts, les bénéfices se répartissent comme suit:

Il sera tout d'abord prélevé une somme égale à, au moins, cinq pour cent des bénéfices, pour constituer un fonds de réserve. Ce pré-

lèvement cessera lorsque le fonds de réserve aura atteint une somme égale au cinquième du capital social. Il sera de plein droit effectué à nouveau si la réserve vient à être entamée.

Il sera ensuite prélevé la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un intérêt de 5 % sur le montant versé de leurs actions; mais si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, il ne pourra pas être réclamé sur les bénéfices des années suivantes.

Après les prélèvements ci-dessus, il sera attribué sur le reliquat 5 % au Conseil d'Administration, pour sa rétribution.

Tout solde des bénéfices, après les prélèvements et la rétribution ci-dessus, sera réparti aux actionnaires, à titre de dividende ou bien, sur proposition du Conseil d'Administration, il sera reporté à nouveau ou destiné à créer des fonds de prévoyance ou d'amortissement extraordinaires.

PORTEFEUILLE: La Société a trouvé plus avantageux de laisser ses fonds en dépôts à la Banque, plutôt que de recourir à des placements mobiliers, susceptibles de moins-value dans les circonstances actuelles.

Analyse des Bilans

LIABILITIES

	1930	1931	31.12.1930	31.12.1931
Authorised Capital:				
800 shares of L.E. 25 each	20.000	20.000		
Issued Capital:				
800 shares of L.E. 25 each of which 1/4 called and paid			5.000.—	5.000.—
General Reserve			—.—	270.—
Sundry Creditors:				
Agents commission accounts and sundries			3.633,171	1.342.—
Management participations profits			—.—	62.—
Premiums in suspense:	1930	1931		
As per contra	294,326	254.—		
Director statutory Deposit of shares	3.000.—	875.—		
Crown Life Insurance Co. of Canada, Receipts for collection, as per contra	—.—	5.406.—		
Profit and loss account			627,338	979.—
			9.260,509	7.653.—

ASSETS

	1930	1931		
Cash:				
In Bank	4.564,451	3.704.—		
In Hand	68,904	69.—	4.633,355	3.773.—
Crown Life Insurance Company of Canada, Toronto			3.790,200	1.459.—
Sundry Debtors			378,074	1.189.—
Advances secured by assignement of policies			—.—	702.—
Deposit			11,820	15.—
Furniture and fitting			447,060	515.—
Receipt for collection as per contra		5.406.—		
Premium for collection:				
As per contra	294,326	254.—		
Directors statutory guarantee:				
As per contra	3.000.—	875.—		
			9.260,509	7.653.—

L'activité de la Société se poursuit normalement malgré la crise. Elle a organisé un réseau d'agences à l'intérieur du Pays qui, lui a donné satisfaction. Son chiffre d'affaires se maintient.

Nous croyons utile de fournir quelques données sur la Crown Life Insurance Company of Canada (Toronto), représentée à Alexandrie par la susdite société égyptienne.

Crown Life Insurance Company of Canada (Toronto)

Constitution: 1900, sous le régime des lois canadiennes.

Durée: Illimitée. **Législation:** Canadienne.

Objet: Assurances-Vie. **Siège Social:** Toronto (Canada).

Centres d'exploitation: Canada, Newfoundland (Terre Neuve), Haïti, Colombie Britannique, Bermudes, République Dominicaine, Porto-Rico, Cuba, Jamaique, Etat de Michigan (E. U.), Etat de Washiugton (E. U.), Egypte, Indes, Chine, Philippines et Hawaï.

Capital: Autorisé: 1.000.000 de dollars.
Souscrit: 552.000 dollars.
Directors statutory gua- **Obligations:** Néant.

RESERVES: Au 31.12.1931, les Réserves totalisent les postes suivants:

Elles sont en augmentation de 1.197.450 dollars sur l'année précédente:

	31.12.1930 Doll.	31.12.1931 Doll.
Réserve statutaire	13.958.556,66	15.519.395.—
Réserve pour sinistres en cours d'examen	118.038,95	135.587.—
Surplus revenant aux actionnaires	32.384,88	21.534.—
Surplus général	857.510,40	487.425.—
	14.966.490,89	16.163.941.—

PORTEFEUILLE: Au cours de 31.12.1931 les Emprunts Gouvernementaux et Municipaux sont de l'ordre de 19 % du total des activités; les actions industrielles de 7 %; les actions privilégiées et ordinaires de 3 %. Le portefeuille total s'élève donc à 29 % du total net des activités seulement.

Analyse des Bilans

(En milliers de dollars)

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
Actif immobilier	6.646	7.223
Portefeuille (Obligations et Fonds d'Etat)	4.326	3.083
Portefeuille actions	471	1.693
Siège central (Immeuble)	448	448
Autres propriétés	78	72
Prêts sur Polices de la Compagnie	2.349	2.929
Intérêts à recevoir	2	3
Intérêts échus	223	230
Primes à recouvrer	677	817
En caisse et en Banque	167	156
	15.387	16.654

PASSIF	*1930*	*1931*
Réserve statutaire	13.958	15.519
Réserves pour sinistres en cours d'examen	118	136
Taxes, agents et autres comptes	57	98
Paiements reçus par anticipation	87	100
Dividendes aux actionnaires à payer au 2	18	14
Janvier suivant	29	48
Fonds de pension du personnel	230	230
Capital souscrit	32	22
Surplus revenant aux actionnaires	858	487
Surplus général	15.387	16.654

D'après le rapport des Directeurs et la situation financière présentée à la dernière assemblée générale, on peut relever que, malgré les difficiles conditions qui ont prévalu durant l'exercice sous examen, une substantielle augmentation a été enregistrée dans le volume des assurances et dans l'activité totale de la Compagnie.

Depuis sa fondation, la Société a constamment payé un coupon chaque année, et parfois d'importants «extras» aux actionnaires. Depuis 1925/26, le coupon s'est maintenu à 8 % sur le capital versé jusqu'en 1930. Pour le dernier exercice, en raison des circonstances le coupon a été réduit, mais le rapport n'indique pas le chiffre distribué.

The Dakahlieh Land Company S. A. E.

Constitution: 1929. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations foncières.

Siège Social: Alexandrie, Rue de la Gare du Caire (1, Rue Toriel).

Exerc. social: 1er Avril - 31 Mars. Assemblée Générale: Juin.

Conseil d'Administration: MM. Elie Toriel, *Président;* Raphaël Toriel, *Administrateur-Délégué;* Maurice Garboua, *Administrateur-Directeur Technique;* Elie Edrei; Léopold Jullien; Isaac Misrahi; Mustapha Bey Foda; Mtre. Dario Palagi; Jacques Riches.

Censeur: Mr. Harold Bridson, A. C. A.

Capital autorisé et entièrement versé: L.E. 250.000, divisé en 62.500 actions de L.E. 4 chacune.

Parts de fondateurs: Néant.

Obligations: Néant.
Il existe, par contre, au 31.3.1932, L.E. 66.416 de créances hypothécaires, dont L.E. 65.321 auprès du Crédit Foncier Egyptien et L.E. 1.095 auprès de la Mortgage Cy. of Egypt Ltd.

REPARTITION DES BENEFICES: 10 % à la Réserve. Le reste est attribué aux actionnaires.

RESERVES STATUTAIRES: L.E. 1519 au 31.3.1932.

Analyse des Bilans

	31/3/1931	31/3/1932
ACTIF	L.E.	L.E.
Propriétés (voir détails plus loin)	312.070	315.888
Diverses activités aux Domaines	8.325	9.244
Union Cotton of Alexandria, S.A.E.	6.449	—
Débiteurs divers	1.551	238
	328.395	325.370
PASSIF		
Capital	250.000	250.000
Réserve Statutaire	1.050	1.519
Créances hypothécaires	70.995	66.416
Créditeurs divers	1.063	5.053
Profits et Pertes:		
Reliquat précédent	304	1.694
Résultats de l'exercice	4.683	688
	328.395	325.370

RESULTATS DE L'EXERCICE

	31/3/1931	*31/3/1932*
Bénéfices de cultures	8.714	6.641
Bénéfices réalisés sur ventes parcelles diverses	1.021	—
Bénéfices bruts totaux	9.789	6.641
Bénéfices nets	4.683	688

Coupon par action, P.T. 5.

DETAILS DES PROPRIETES: Au prix d'achat y compris frais d'inscriptions et d'amélioration et intérêts.

	L.E.
Tomay, Malha et Beni Ebeid: Feddans 1853.21.17.43/48	267.521
Mit Losa et Mit Garrah : Feddans 312.02.5	17.499
Edkou, Bousseili: Feddans 2.568	28.054
Villas à Simbellawein New City	2.214
L.E.	315.888

POUR L'EXERCICE 1931/32: Aux répercussions de la crise économique qui a provoqué la dépréciation des cours du coton est venue s'ajouter cette année la pénurie exceptionnelle de l'eau d'irrigation qui a empêché la culture du riz.

En prenant en considération ces facteurs, il faut estimer comme satisfaisants les résultats culturaux obtenus et qui se sont chiffrés à L.E. 6.641.

La Société tend à créer, près de ses domaines, une cité nouvelle, spécialement à Simbellawein, où elle a construit quelques villas.

Les actions de la Société sont cotées en Bourse d'Alexandrie aux environs de L.E. 4 avec des rares transactions, les titres étant contrôlés en majeure partie par les fondateurs.

Dresdner Bank

Constitution: 1872. **Législation:** Allemande **Durée:** Illimitée.

Siège Social: Berlin, W. 56, 35-39, Behrenstrasse.

Branches: 171 Succursales en Allemagne et 2 Filiales en Egypte. (Alexandrie et le Caire). Correspondants dans le monde entier.

Correspondants et Banques Affiliées:
Proehl & Gutmann, Amsterdam; Deutsche Suedamerikanische Bank A.G. (Banco Germanico de la America del Sud); Deutsche Orientbank A.G.; Societatea Bancara Romana; Mercurbank, Wien.

Représentant à New-York: Mr. Georges Nathan, 31, Nassau St.

Conseil d'Administration: MM. Fritz Andreae; Hermann Hoepker-Aschoff; William Meinhardt, Dr. Robert Pferdmenges; Heinrich Bachem; Wilhelm Buschfeld; Bruno Claussen; Theodor Freiherr von Cramer-Klett; Erwin Dircks; Jacob Feitel; Friedrich Flick; Max Fraenkel; Robert von Gorschen; Georg Haberland; Werner Habig; Henckel von Donnersmarck; Wilhelm Kisskalt; Friedrich Maeder; Arthur Norden; Julius Ruppel; Hans Schippel; Otto Schmelzer; Georg Talbot; Willy Tischbein; Hans Ullrich et Carl Wentzel.

Direction Centrale: MM. Carl Bergmann; Siegmund Bodenheimer; Dr. Walther Frisch; Carl Goetz; Wilhelm Kleemann; Henry Nathan et Samuel Ritscher.

Direction en Egypte: S.E. Hassan Said Pacha; Dr. Hans O. Schultz; et Mr. K. Erdoes..

Capital: Au 31.12.1931: R.M. 220.000.000.

Réserves: R.M. 30.000.000.

OBLIGATIONS: La Dresdner Bank n'a pas d'obligations en circulation.

Bilan au 31 Décembre 1931

ACTIF *(En Reichmark.)*

Caisse, Devises étrangères, intérêts et coupons échus	39.331.233.77	
Avoirs auprès des Banques d'émission et de compensation	46.408.840.89	85.740.074.66
Chèques, effets et Bons de Trésor improductifs d'intérêts		418.215.509.61
A reporter		503.955.584.27

Report	503.955.584.27
Bons du Trésor productifs d'intérêts, desquels un tiers échoit après 7, 19 et 31 mois	300.000.000.—
Comptes créditeurs auprès des banques à trois mois d'échéance	152.059.133.37
Reports et avances sur titres cotés en Bourse	48.432.527.13
Avances sur marchandises expédiées ou entreposées	480.914.970.57
Portefeuille titres	54.522.996.47
Participations	61.807.505.42
Participations à long terme dans d'autres banques et firmes bancaires	49.310.072.73
Débiteurs en compte courant	1.733.780.470.08
Immeubles	45.000.000.—
Autres propriétés	4.000.000.—
Meubles	2.—
Portefeuille du Fonds de Prévoyance	5.961.229.35
	3.439.744.491.39

PASSIF	*(En Reichmark.)*
Capital	220.000.000.—
Réserves	30.000.000.—
Créditeurs	2.742.393.172.79
Acceptations	438.075.790.28
Fonds de prévoyance	9.200.000.—
Comptes de dividendes	75.528.32
	3.439.744.491.39

RESULTATS.

PROFITS	*(En Reichmark.)*
Report à nouveau	3.664.335.77
Coupons et billets de banque en monnaie étrangère	1.153.979.80
Effets et intérêts	56.347.957.72
Commissions	60.098.747.08
Bénéfices	304.000.000.—
	425.265.020.37

PERTES	
Frais généraux	97.989.139.31
Impôts	5.791.959.59
Amortissements et réserves	321.483.921.47
	425.265.020.37

Ce bilan est le premier après que la Dresdner Bank s'est substituée aux filiales de la Deutsche Orient Bank A.G. en Egypte et ait accompli, avec le concours du Gouvernement Allemand, des opérations d'assainissement finan-

cier intérieur que son stading international lui a principalement facilité. Son capital de 100 millions de R. M. a été porté à 220 millions et en même temps, ses dépôts sont passés de 2.220 millions à 2.742. millions, en augmentation de 522 millions.

La Dresdner Bank a pris la suite des agences d'Egypte de la Deutsche Orient Bank A.G. depuis l'automne dernier et poursuit méthodiquement son rôle d'intermédiaire commercial entre notre pays et ceux de l'Europe Centrale.

Eastern Company S. A. E.

Constitution: 1920 **Durée:** 57 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: La Société s'est occupée effectivement de réunir autqur d'elle les principales compagnies industrielles, représentant la manufacture des cigarettes égyptiennes.

Siège Social: Alexandrie, Rue Toussoum Pacha No. 1.

Exerc. social: 1er. Octobre au 30 Septembre. Assemblée Générale: Dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'année sociale.

Conseil d'Administration: MM. Jacques O. Matossian, Président; Charles Geoffrey Chate, Vice-Président; Joseph O. Matossian; Vincent O. Matossian; Ewart John Taylor; Martin Hammond;

Censeurs: Messrs. Price, Waterhouse, Peat & Co.

Capital Actions: L.E. 5.000.000 divisé en 50.000 actions de L.E. 100, chacune.

Parts de fondateurs: Néant.

OBLIGATIONS: En circulation au 30.9.1931: 1 Million d'obligations de participation en titres de L.E.100 chacun. — Il a été émis une première série de 7000 obligations de L.E.100 chacune de priorité 7 % dont il reste en circulation à cette date (Juillet 1932) 6019. Sur une seconde émission autorisée de 3000 obligations de priorité 7 %, il avait été émis 162 obligations qui ont été amorties par la suite.

RESERVES: Les réserves au 30.9.1931 s'élèvent à L.E.58,176 auxquelles il faut ajouter le report à nouveau soit L.E. 6.348 donnant un total de L.E. 64.524.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets après paiement de toutes charges et des intérêts aux obligations de priorité, il est prélevé 5 % pour la réserve.

Le solde est réparti à raison de 60 % aux actions de capital et de 40 % aux obligations de participation.

Bilan au 30 Septembre 1931.

LIABILITIES.

Capital authorised and issued:			
50.000 shares of L.E. 100 each fully paid			5.000.000, —
Participating Bonds:			
10.000 Bonds of L.E. 100 each			1.000.000, —
7 % *Prior Lien Bonds — 1st. Series:*			
Authorised and Issued:			
7.000 Bonds of L.E. 100 each		700.000	
Less: 758 Bonds of L.E. 100 each redeemed		75.800	624.200, —
6.242			
7 % *Prior Lien Bonds — 2nd Series:*			
Authorised: 3.000 Bonds of L.E. 100 each		300.000	
Issued: 162 Bonds of L.E. 100 each		16.200	
Less: 162 Bonds of L.E. 100 each redeemed		16.200	
Statutory Reserve			36.201,242
7 % *Bond Redemption Reserve*			40.500, —
Current Account with subsidiary Companies			521.267,141
Sundry Creditors and Provisions			146.659,571
Profit and loss account:			
Amount brought forward from previous year		228.250,473	
Less: Final dividende for the year ended 30th September 1930		200.000,	
		28.250,473	
ADD: Profit for the year ended 30th September 1931 including dividende from Subsidiary Companies	338.663,866		
LESS: Interest for year on 7 % Prior Lien Bonds	44.429, —		
Transfer to 7 % Bond Redemption Reserve	21.000, —	65.429, —	273.234,866
		301.485,339	
LESS: Transfer to Statutory Reserve	13.661,743		
Interim Dividend	150.000, —	163.661,743	137.823,596
DEPOSITS: Directors' Qualification Shares		7.000, —	
			7.506.651,550

ASSETS. —

Goodwill	16.315,913
Investments in Subsidiary Companies at cost price..	5.968.730,500
Statutory Reserve Investment — at market value ...	21.274,013
Other Investments at cost or market value whichever the lower	91.313,306
Real Estate and Buildings	92.903,227
Machinery and Fixtures	89,047
Furniture and Fixtures	3.860,807
Leaf Stocks in Egyptian Bonded Warehouses, Stocks held abroad and Wrapping and Manipulation material, etc., at cost or under as certified by officials of the Company	696.177,440
Advance agains Leaf Purchases ex Future Crops ...	4.082,717
Sundry Debtors	22.265,305
Payments in Advance	17.157,264
Loans	3.200,250
Currents Accounts with Subsidiary Companies	194.255,153
Cash at Banks, in transit and in hand	375.026,608
Deposits-Directors' Qualification Shares. 7.000	
	7.506.651,550

RESULTATS DE L'EXERCICE 1930/31: Les profits de l'exercice 1930/31 ont été utilisés comme suit:

(Suivant décision de l'Assemblée Générale du 6 Janvier 1932.)

Bénéfices nets de l'exercice après déduction du coupon de 7 % sur les obligations de priorité et de toutes charges, provisions et amortissements	273.234,866
Report précédent	28.250,473
Solde	301.485,339
Transfert à la Réserve Statutaire	13.661,743
	287.823,596
Recupéré de la Réserve pour amortissement d'obligations de priorité 7 %	19.500,000
	307.323,596
Transféré à la Réserve Statutaire 5 %	975,000
	306.348,596
Distribué aux actionnaires et aux porteurs d'obligations de participation	300.000,000
Report à nouveau.....	6.348,596

Ce montant de L.E.300.000 est divisé à raison de 60 % aux actions, soit L.E.180.000 ou P.T.360 pour chacune des 50.000 actions en circulation, et 40 % aux obligations de participation, soit L.E. 120.000 ou P.T. 1.200 à chacune des 10.000 obligations en circulation.

POUR L'EXERCICE 1929-1930: Cet exercice est effectivement le troisième de la Compagnie, depuis sa réorganisation. Cette réorganisation avait en vue, spécialement, l'obtention de plus de cohésion, d'unité, dans le rendement des manufactures des cigarettes égyptiennes, ainsi que la rationalisation de cette importante industrie.

POUR L'EXERCICE 1930-1931: Les résultats, assez satisfaisants en eux-mêmes, ont été obtenus malgré l'évolution de la crise, qui a eu ses répercussions sur les affaires de la Société. Toutefois, celle-ci fortement outillée, a mis en train une série d'économies dont les heureux effets se feront sentir à l'avenir, de plus en plus, sans entraver l'efficacité générale de l'affaire.

FLUCTUATIONS DES TITRES: Les obligations de participation (un million de livres de revenus variables) et les obligations de priorité 7 %, ont été admises à la cote, cette année. Elles cotent au 1er Juin 1932, L.E. 140 les 100 Livres de participation et L.E.105 les 100 livres de priorité 7 %.

NOTA: Par décision unanime de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 Juin 1931, les porteurs d'obligations avec participation dans les bénéfices, peuvent, s'ils le désirent, échanger leurs titres d'une valeur nominale de L.E.100 ou de dix obigations d'une valeur nominale de L.E.1000, contre de nouveaux titres de L.E.20 chacun, représentant un cinquième d'obligation.

Egyptian Bonded Warehouses Company

Constitution: 1888 **Durée:** 78 ans **Législation:** Egyptienne.

Objet: Entrepôts et opérations de douane.

Siège Social: Alexandrie, Bab El Karasta (Douane).

Exerc. Social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. S. Wellhoff, Président; R. Ismalum, Vice-Président; S.E. Emine Yehia Pacha, S. R. P. Carver, E. Pegna, J. Klat, Administrateurs.

Membres de la Direction MM. J. B. Barron, Directeur Général; J. S. Mizrahi, Sous-Directeur Général.

Censeurs: Messrs. Russell & Co.

Banquiers: National Bank of Egypt; Crédit Lyonnais; Barclays Bank (D. C. & O.)

Capital: Au 31 Décembre 1931: L.E. 219.190, représenté par 46.000 actions ordinaires de Lstg. 4 chacune..... L.E. 179.400
et 8.162 actions Priv. de Lstg. 5 chacune... » 39.790

L.E. 219.190

Parts de fondateurs: Néant **Obligations:** Néant.

Réserves: Les réserves et amortissements s'élèvent à L.E. 89.142, auxquelles il convient d'ajouter le report à nouveau, soit L.E. 8.581, ce qui donne un total de L.E. 97.723.

Portefeuille: Le Bilan n'en donne pas les détails.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, après prélèvement pour amortissements et dépréciations, jugés nécessaires par le Conseil, paiement de coupon aux actions privilégiées, il est attribué 5 0/0 au Conseil d'Administration; le solde revient entièrement aux actionnaires.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Immeubles revenant à l'Etat à la fin de la concession (1965)	116.680	116.680
Immeubles propriétés de la Société	119.631	119.631
Constructions diverses	17.858	15.264
Installations et matériel divers	20.627	20.946
Caisse et Banques	28.400	14.268
Portefeuille	35.789	35.696
Débiteurs et divers	42.615	34.005
Comptes d'ordre	84.377	89.328
	465.977	445.818

PASSIF		
	L.E.	L.E.
Capital	220.360	219.190
Amortissements divers	60.285	62.722
Réserves	26.920	26.420
Créditeurs divers	36.088	21.177
Profits et pertes	37.947	26.981
Comptes d'ordre	84.377	89.328
	465.977	445.818

RESULTATS

Exercices	Recettes Diverses	Bénéfices Nets	Coupon par Action Ordinaire	Reporté à Nouveau
	L.E.	L.E.	P.T.	L.E.
1924	135.458	26.809	65	10.088
1925	157.084	40.538	80	7.210
1926	146.720	31.921	70	6.931
1927	133.133	29.126	60	8.458
1928	117.880	24.823	55	7.982
1929	127.120	33.437	70	9.220
1930	120.594	28.726	60	10.346
1931	86.039	26.981	40	8.581

ETAT COMPARATIF DES ENTREES EN MAGASINS.

Année	Alexandrie	Caire	Port-Said	Suez	Total
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes
1924	435.182	24.492	103.991	14.252	577.917
1925	549.848	26.877	129.540	14.130	720.395
1926	396.631	24.216	120.372	11.623	552.851
1927	315.445	18.534	114.714	12.778	461.471
1928	357.933	18.722	116.963	10.691	504.309
1929	405.325	17.990	123.736	14.027	561.078
1930	293.757	19.987	103.058	13.427	430.229
1931	218.874	12.244	66.589	11.617	309.324

La Société a établi une table d'amortissement d'après laquelle, grâce au rythme des prélèvements effectués, les immeubles revenant à la fin de la concession, en 1965, au Gouvernement, seront automatiquement amortis. Il en sera de même pour le restant de l'actif immobilisé, appartenant en propre à la Compagnie.

Le rapport pour l'exercice 1930 signale qu'ayant dû accorder des réductions sur le tarif d'entreposage des farines, du sucre et des céréales, le Conseil a pris des mesures d'économies pour contrebalancer la situation.

Les entrées du dernier exercice sont les plus réduites depuis de longues années. La cause en est principalement dans la diminution des importations. Les mesures d'économies commencées l'année dernière se poursuivent activement et tendent à équilibrer, autant que possible, les recettes avec les dépenses.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS ORDINAIRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	12 5/8	11 1/4	9 3/4	10	7 1/2
Plus bas	11	9 13/32	8 1/4	6 3/16	4 3/4

ACTIONS PRIVILEGIEES.

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus bas	5	4 7/8	5	4 3/4	4 7/8
Plus haut	4 3/8	4 7/8	4 3/16 exc.	4 1/2	4 5/16

COURS DU 31 MAI 1932: Actions Ordinaires 4 1/16.
Actions Privilégiées 4 3/8.

The Egyptian Delta Land and Investment Cy. Ltd.

Constitution: 1904. **Durée:** Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Opérations urbaines, rurales et foncières

Siège Social: Méadi, près le Caire.

Conseil d'administration: MM. Elie N. Mosseri, Président; S.E. Hassan Pacha Mazloum, Vice-Président; P. W. Stout, D.S.O., O.B.E.; Edgard de Cattaui; L. S. Hargreaves, C.B.E.; C. H. Perrott; Khalil Boulad.

Membres de la Direction: MM. T. J. Dale, Directeur et Maurice Mosseri, Secrétaire.

Agent à Londres: Mr. F. J. Horne, 210/216 Gresham House, Old Broad St. London E. C.

Censeurs: Messrs. Russell et Co.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital autorisé: Lstg. 500.000.

Capital émis: Lstg. 333.250 en actions de Lstg. 1.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

RESERVES: Les réserves comprennent les postes suivants:

Réserves pour profits réalisés sur vente de terrains	Lstg.	28.572
Réserve pour dépréciation d'immeubles	»	22.965
Réserve pour créances douteuses	»	3.591
Report à nouveau	»	11.636
	Lstg.	66.764

Elles sont en augmentation de Lstg. 9.136 sur l'année précédente.

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices absolument nets de toutes charges reviennent intégralement aux actionnaires.

PORTEFEUILLE: Porté au bilan pour Lstg. 18.194, ce poste comprend les titres suivants :

Lst. 25.000 Nom. Dette d'Egypte Unifiée 4 0/0.
L.E. 800 Obligations 4 0/0 Metro Helouan Railway.
20 Actions de National Bank of Egypt.
Depuis la clôture du Bilan, il a acquis une importante plus-value.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Terrains et immeubles	290.925	288.564
Installations électricité et eaux	35.143	34.500
Débiteurs divers	11.326	9.817
Portefeuille	17.739	17.739
Créances hypothécaires	61.436	70.528
Fournitures et stocks	3.928	4.123
Caisse et Banques	1.042	1.173
	421.539	426.444

PASSIF		
	L.E.	L.E.
Capital	324.919	324.919
Créditeurs et divers	26.894	22.890
Réserves diverses	45.490	53.751
Profits et Pertes: Reports précédents	10.112	10.697
Bénéfices de l'exercice	14.124	14.187
	421.539	426.444

RESULTATS

Exercices	*Revenus Bruts*	*Revenus nets après provisions et amortissements divers*	*Coupon par action*
31-12-1925	L.E. 16.371	7.734	-/9
31-12-1926	24.519	14.278	1/-
31-12-1927	30.102	17.556	1/-
31-12-1928	30.448	18.530	1/3
31-12-1929	30.685	14.337	1/-
31-12-1930	**31.956**	14.123	-/10
31-12-1931	32.683	14.186	-/10

POUR L'EXERCICE 1930: Le rapport signale que huit constructions particulières ont été achevées à Méadi portant l'agglomération de cette banlieue à 189 villas et maisons dont 58 appartenant à la Société.

On a vendu 14.832 M2 au prix moyen de P.T. 59,25 le M2, contre 22.675 M2 au prix moyen de P.T. 56 1/2 en 1929.

La Ville de Méadi continue à se développer normalement et le Conseil déploie tous ses efforts pour donner satisfaction aux desideratas exprimés par les actionnaires, lors des dernières assemblées.

POUR L'EXERCICE 1931: le nombre des villas de Méadi qui se développe progressivement, s'est accrue de 12. Des négociations sont toujours en cours pour le développement des communications entre le Caire et cette localité. Malgré la crise, les ventes se sont maintenues à peu près au même niveau. Une superficie de 23.240 M2 au prix moyen de P.T. 60 1/4 le M2 a été vendue. En outre il a été vendu également 1279 M2 au Vieux Caire; 1433 M2 aux Moulins Français et 601 M2 au village de Méadi. Le total des ventes s'est donc élevé à 26.553 M2.

En général la gestion de cette affaire donne toute satisfaction et la situation des plus saines qui se dégage de son bilan justifierait des cours bien plus élevés de ses actions.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	1 29/32	2 1/2	2 3/8	1 23/32 1/64	1 7/32 1/64
Plus bas	1 5/32	1 23/32	1 1/8 1/64	1 3/16 1/64	1 11/16

CLOTURE DU 31 MAI: 0.23/32.

The Egyptian Enterprise and Development Company

Constitution: 1904. **Durée:** Jusqu'en 1944.

Législation: Egyptienne. **Objet:** Opérations foncières.

Siège Social: Le Caire.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale :Mars.

Conseil d'Administration: MM. Léon Rolin, Président; Mohamed Erfan Bey; Joseph A. Adda; J. B. Piot Bey; Guido Lévi; François Rom; Jules Klat.

Censeurs: Messrs. John C. Sidley et R. R. Brewis, de la Maison Russell & Co.

Capital: Au 31-12-1931: L.E. 206.670 en 20.667 actions de L.E. 10. A l'origine, le capital était de L.E. 400.000 et a été réduit par des rachats d'actions au-dessous du pair.

PARTS DE FONDATEURS: Il existe 16.000 parts de dividende sans désignation de valeur.

OBLIGATIONS: Néant.

RESERVES: Total au 31-12-1931: L.E. 16.612.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Caisse et Banques	7.261	11.677
Propriétés (voir détails plus loin)	136.522	137.348
Portefeuille	26.332	19.835
Participations financières	17.268	17.268
Débiteurs divers: Créances privilégiées	43.128	40.673
Koubbeh Gardens	3.793	2.210
Autres débiteurs	5.685	6.088
Gharbieh Land	600	—.—
Matériaux, mobilier et frais d'émission	1.078	962
Profits et pertes	8.313	6.358
	249.980	242.419

PASSIF		
	L.E.	L.E.
Capital	216.980	206.670
Montant revenant à des tiers	13.276	14.098
Réserves et provisions	15.222	16.612
Fonds de prévoyance du personnel	4.502	5.039
	249.980	242.419

RESULTATS

Exercices	*Revenus bruts*	*Résultats nets*	*Montant distribué par action*	*Reporté*
31-12-1926	—.—	—.—	—	2.939
31-12-1927	28.873	Bénéf. 22.781	P.T. 100	2.508
31-12-1928	11.160	» 4.773	—	6.281
31-12-1929	10.068	Perte 4.658	—	1.623
31-12-1930	7.873	» 9.937	—	—.—
31-12-1931	12.134	» 6.357	—	—.—

PORTEFEUILLE: Le Portefeuille se décompose comme suit:

Gharbieh Land Co. 3156 actions à L.E. 15/16	2967,187
Gharbieh Land Co. 11617 parts à L.E. 5/32	1815,156
Koubbeh Gardens, 4875 actions à L.E. 2 7/32	10816,406
Société Industrielle des Asphaltes et Pétroles de Lattaquieh: 10743 actions à Frs. 35 (1)	4211,256
1650 parts de dividende	mémoire
Kafr El Dawar: 75 parts de dividende	mémoire
Syndicat Agricole: 5 Actions de L.E. 5	25
Ensemble... L.E.	19835,005

REPARTITION DES BENEFICES: Sur le bénéfice net annuel, il est d'abord prélevé 5 0/0 pour le fonds de réserve.

Il est ensuite prélevé la somme nécessaire pour le paiement aux actions d'un intérêt cumulatif de 5 0/0 sur le capital versé.

L'excédent est réparti comme suit:

1) 15 0/0 au Conseil d'Administration.

2) Le solde par moitié entre les actions de capital et les parts de fondateurs.

PROPRIETES

TERRAINS AGRICOLES.	Fed. K. S.	L.E.
Bercache Mansourieh:		
Prix d'achat, frais d'améliorations	1829.02.15	60.075
Bâtiments, matériel		6.531
Mit Salsil:		
Prix d'achat, frais d'améliorations	175.11.04	6.313
Bâtiments, matériel		997
Terrains à bâtir:	M2	
Koubbeh Gardens	5.727,41	4.810
Beyrouth (prix et frais) terrains à l'indivis	1.132.464,27	17.611
Constantinople (2). (Prix et Frais) dont partie à l'indivis	64.503	34.346
Mazarita (Alexandrie) Pics 2	1.139,50	2.360
Propriétés bâties:		
Boulac: une maison sur terrain Wakf		1.036
Koubbeh Gardens: une maison		3.269
L.E....		137.348

POUR L'EXERCICE 1930: Le bilan enregistre une perte de L.E. 9937 après avoir fait subir au portefeuille une dépréciation de L.E. 9667. Par contre, on avait crédité le passif de L.E. 1616, bénéfice réalisé sur le rachat de 300 actions à des cours bien-au-dessous de leur valeur nominale.

(1) Calculés au cours ds P.T. 112 les 100 francs.

(2) Une partie de ces terrains est en contestation, env. 28.000 m².

POUR L'EXERCICE 1931: Le portefeuille a été ramené aux cours officiels du 31 Décembre 1931. Le rachat de 1031 actions de capital effectué durant l'exercice, a donné un bénéfice de L.E. 6.703 inclus dans les revenus bruts s'élevant à L.E. 12.134. On a dû faire subir au portefeuille une dépréciation de L.E. 5.001. Le solde en perte de L.E. 8.312 au 31 Décembre 1930 a été ramené toutefois à L.E. 6.357. Les liquidités ont été abondantes malgré les rachats d'actions effectués.

ACTIONS	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	11 9/16	11 9/16	8 7/8	6 1/4	4.—
Plus bas	8 7/16	7 1/2	6	3 5/16	3.—
PARTS DE FONDATEURS:					
Plus haut	2	2 N.	1 7/16	1 N.	1. 7/8
Plus bas	1 1/2	2 N.	1	1 N.	1 N.

Clôture au 31 Mai 1932: Actions 2 15/16; Parts 1 N.

The Egyptian Hotels Ltd.

Constitution: 1897. **Durée:** 65 ans. **Législation:** Anglaise.

Objet: Industrie Hôtelière.

Siège Social: 11 Ironmonger Lane. **Siège Administratif:** Le Caire.

Exerc. social: 1er Mai-30 Avril. Assemblée Générale: Juillet.

Conseil d'Administration: MM. Sir William B. Peat, Président; Charles Baehler; R. M. Peat, F. C. A.

Conseil local au Caire: Mr. Charles Baehler, Président et Administrateur-Délégué; MM. W. B. Delany; Comm. G. Vannucci; Sir John Home; Elie Mosseri.

Secrétaires: Messrs. Peat, Marwick, Mitchell & Co.

Censeurs: Messrs. Turquand, Young & Co.

Capital autorisé: Lstg. 365.000, représenté par 11.500 actions privilégiées de Lstg. 10, et 250.000 actions ordinaires de Lstg. 1.

Capital émis:

11.500 actions privilégiées 5 0/0 de £ 10..	Lst. 115.000
249.789 actions ordinaires de Lstg 1	» 249.789
Total...	Lst. 364.789

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

RESERVES: Au 31 Août 1931: Lstg. 121.992. Il a été transféré cette année de la Réserve au compte Profits et Pertes la somme de £ 8.321.13/-.

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices nets servent à payer tout d'abord le coupon de 5 0/0 aux actions privilégiées. Le solde, après les réserves jugées nécessaires, revient aux actions ordinaires.

Analyse des Bilans

ACTIF	*30/4/1931* Lstg.	*30/4/1932* Lstg.
Terrains et immeubles	311.240	308.564
Agencement mobilier et outillage (moins dépréciation)	198.000	192.507
Portefeuille	12.000	12.000
Stocks et provisions	22.668	20.237
Débiteurs divers	8.600	9.520
Caisse et Banques	10.755	2.612
	563.263	545.440
PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital	364.789	364.789
Créditeurs divers	54.029	54.094
Réserve spéciale	131.348	121.992
Profits et pertes	13.097	4.565
	563.263	545.440

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de l'Egyptian Hotels, en date du 18 Avril 1925, a approuvé l'accord intervenu entre cette Société et la Société des Grands Hôtels d'Egypte (Nungovitch) aux termes duquel l'Egyptian Hotels assume pendant 25 ans, à partir du 1er Mai 1925, l'exploitation des quatre hôtels appartenant à la Nungovitch. Voir dans l'Annuaire 1930 (pages 186-187) les détails de l'accord avec les Grands Hôtels d'Egypte (Nungovitch).

RESULTATS

Exercices	*Revenus nets* Lstg.	*Coupon par action ordinaire*	*Réserves et amortissement* Lstg.	*Reporté* Lstg.
30-4-1924	70000	7/-	20.000	8.583
30-4-1925	54784	7/-	5.000	8.867
	(après l'accord avec la Nungovitch).			
30-4-1926	107481	7/- et 4/- bonus	35.079	6.770
30-4-1927	100955	7/- et 4/- bonus	26.320	6.904
30-4-1928	100908	7/- et 4/- bonus	26.936	6.376
30-4-1929	100843	7/- et 4/- bonus	27.000	5.720
30-4-1930	54044	3/6 (1)	5.810	4.568
30-4-1931	8528	—	6.167	7.347
30-4-1932	964	—	8.321	4.565 (2)

(1) Sur 249.349 actions, par suite de l'augmentation du capital opérée durant le dernier exercice par l'émission de 125.000 actions nouvelles de £ 1, dont 124.349 ont été souscrites.

(2) Comme il est dit plus loin, pour couvrir la perte nette de l'exercice qui s'est élevée à L.E. 8735 il a été effectué un prélèvement sur la réserve de L.E. 8321 qui joint au report à nouveau ont permis d'effectuer les amortissements annuels et de reporter L.E. 4565 à nouveau.

POUR L'EXERCICE 1930: Les résultats de l'exploitation se sont ressentis de la crise économique mondiale et les bénéfices réalisés ont permis uniquement de payer le coupon de 5 0/0 aux actions privilégiées.

POUR L'EXERCICE 1931 : Le Conseil, dit le rapport, regrette que les circonstances ne lui permettent pas d'effectuer une distribution de dividende même aux actions privilégiées.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS ORDINAIRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	8 1/8	7 7/8 1/64	7 7/8 A. R.	3 15/32	2 3/32
Plus Bas	6 15/16 exc.	6 11/16	3 ex. R.	1 1/16	1.—

ACTIONS PRIVILEGIEES

Plus haut	8 1/4	8 3/8	8 3/8 a. c. N.	7 7/8	7.
Plus Bas	7 1/2 exc.	8 1/4	7 13/16 exc. N.	6 1/2	5.

Clôture au 31 Mai 1932: Act. Ord. 0.7/8; Act. Priv. 5 5/8 N.

The Egyptian Markets Ltd.

Constitution: 1898. **Durée:** 40 ans. **Législation:** Anglaise.

Objet: Exploitation des Marchés en Egypte.

Siège Social: Londres, 211 Gresham House, Old Broad Street.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: Lt.-Col. A. St. John Cooke, D.S.O., Président; W. Home, C.I.E.; Sir John P. Hewett, G.C.S.I., C.I.E.; G. N. Redwood.

Membres de la Direction: Mr. F. J. Horne, Administrateur-Délégué; Mr. E. S. Trevor, Directeur Général; Mr. F. R. Parker, Secrétaire.

Censeurs: Messrs, Price Waterhouse & Co.

Banquiers: Barclays Bank. (D. C. & O.).

Capital: Lstg. 175.000, représenté par 174.700 actions ordinaires et 300 actions «Deferred» de Lstg. 1.

OBLIGATIONS: 5 % au 31-12.1929: Lstg. 75.000.

RESERVES: Total au 31.12.1929: Lstg. 77.756, y compris le report à nouveau. Il faut tenir compte également de l'existence d'un fond d'amortissement du capital qui comprend Lstg. 127.802.

Analyse des Bilans

	31.12.1930	31.12.1931
ACTIF	Lstg.	Lstg.
Concession	42.300	42.300
Terrains	45.526	45.510
Construction	125.161	125.161
Fournitures	638	571
Frais préliminaires (1)	19.022	19.022
Débiteurs divers	4.174	3.740
Placement du fond d'amortissement	123.481	128.044
Placements	94.044	94.774
Stocks	1.128	781
Dépôt au Gouvernement Egyptien	577	577
Banques	47.286	45.521
	503.337	506.001
PASSIF		
Capital	175.000	175.000
Obligations	75.000	75.000
Créditeurs divers	31.551	35.509
Réserve pour profits du Gouvernement	26.781	21.964
Dividende non réclamés	3.832	3.955
Fonds d'amortissement du capital	123.239	127.802
Réserves diverses	39.746	39.980
Profits et pertes	28.188	26.791
	503.337	506.001

RESULTATS

EXERCICES	Recettes Globales	Revenus Nets	Coupons Actions Ordinaires	Coupons Actions Deferred	Reports
	Lstg.	Lstg.		Lstg.	Lstg.
31.12.1924	—.—	—.—	—.—	—.—	11.962
31.12.1925	19.246	71.320	14 %	17 9/2	11.954
31.12.1926	106.046	57.775	11 %	10 17/7	13.241
31.12.1927	101.601	54.616	11 %	10 6/7	14.198
31.12.1928	102.138	54.212	11 %	8	14.203
31.12.1929	96.715	50.866	11 %	8.17.8	14.299
31.12.1930	96.729	52.680	11 %	9.12.35/12	14.821
31.12.1931	87.853	45.497	10 %	7.9.6 7/20	15.813

(1) Tous les derniers bilans portent l'annotation suivante : La concession du Gouvernement accordée à cette compagnie finissant en juin 1938 et des mesures ayant été prises pour le remboursement intégral du capital actions à cette date, il n'est pas nécessaire de continuer à amortir les frais préliminaires.

POUR L'EXERCICE 1930 : Le rapport signale qu'une sévère dépression économique continue à peser sur l'Egypte et affecte les affaires de la Compagnie. Toutefois, la diminution du volume moyen des affaires a été compensée par un plus grand nombre de journées de travail durant l'année sous examen.

POUR L'EXERCICE 1931 : Les mêmes considérations sont émises sur le rapport qui analyse, chapitre par chapitre, toutes les branches de l'activité de la Société qui, en général, lui ont donné satisfaction, malgré la crise.

The Egyptian Salt & Soda Company Ltd.

Constitution: 1899. **Durée:** Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Industrie des huiles, savons, sels et soudes.

Siège Social: Londres, 40-41, Old Broad Street, London E. C. 2.

Siège Local: Alexandrie, 1 Rue Fouad Ier.

Exer. Social: 1er Septembre-31 Août. Assemblée Générale: Décembre.

Conseil d'administration: S.E. Emine Yehia Pacha, Président; MM. Silvio Pinto; Joseph Riquez; Mtre Alfred Lian; Elie Mosseri; Comm. G. Vannucci; Aslan J. Cattaui Bey.

Membres de la Direction: Mr. le Dr R. Natoli, Directeur Général; M. G. Psaharopoulo, Sous-Directeur.

Agent à Londres: Mr. R. H. du Boulay.

Censeurs: Messrs. Russell et Co, experts comptables.

Banquiers: National Bank of Egypt, Banco Italo-Egiziano, Banque Belge et Internationale en Egypte, etc.

Capital autorisé: Lstg. 497.792 en actions de Lstg. 1 chacune.

Capital émis: Lstg. 497.792 en action de Lstg. 1 chacune.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. Il avait été créé à la constitution de la Société 1000 actions «Deferred» d'une valeur nominale de Lst. 1 chacune, rachetées en 1911 et annulées.

OBLIGATIONS: En circulation au 31 Août 1931: L.E. 16.672 en obligations hypothécaires 5 0/0 de Lst. 100 chacune.

A l'origine la dette obligataire était de Lst. 100.000, représentée par 1000 obligations. Au 31 Août 1931, les obligations rachetées annuellement s'élèvent à 829. La dette obligataire s'éteindra ainsi par des rachats partiels annuels jusqu'en 1942.

RESERVES: Les réserves diverses de la Société totalisent au 31 Août 1931, L.E. 166.820. Il faut aussi prendre en considération la réserve occulte représentée par la différence entre la valeur intrinsèque des 210.000 actions de The United Egyptian Salt Ltd., détenues par la Société et le montant pour lequel elles sont portées au Bilan.

REPARTITION DES BENEFICES: Après prélèvement de toutes charges et provisions pour réserves statutaires et diverses, le solde revient entièrement aux actionnaires et son emploi (distribution ou report à nouveau) se fait par décision de l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE: Le Portefeuille-titres de la Société comprend Lstg. 10640 Nom. Dette d'Egypte Unifiée, évaluées à Lst. 73 7/8 0/0. Ce poste enregistre une plus-value d'environ 30 0/0 à ce jour (19-7-1932).

Il comprend également 210.000 actions de The United Egyptian Salt Ltd., Société Anonyme fondée pour servir de comptoir de vente en Egypte du sel produit par la Salt & Soda et la Port-Said Salt. Le capital de cette Société subsidiaire était à l'origine de Lst. 300.000 en actions de 20/- chacune; 90.000 actions avaient été attribuées à la Port-Said Salt Association.

Ces actions ont été remboursées de moitié et leur valeur nominale actuelle est de 10/-. Elles sont portées au bilan pour L.E. 102.375.

Analyse des Bilans

ACTIF	Lstg.	Lstg.
Concessions	200	200
Actif immobilier (moins amortissements):		
Usines et terrains d'Alexandrie, Kafr El Zayat et Moharrem Bey	209.355	213.290
Usine et Chemin de fer de Wadi Natroun	6.020	6.020
Usine de Mex	3.650	3.650
Entrepôt du Caire	3.464	4.925
Propriété à Moharrem Bey	7.560	7.317
Mobilier	1.403	1.355
Matériel roulant	2.073	2.556
Débiteurs et divers	92.915	93.091
Portefeuille titres	110.181	110.039
Marchandises aux prix de revient ou au-dessous	232.164	238.578
Caisse et Banques	95.400	61.174
Espèces auprès des «Trustees» des obligations	2.725	3.015
	767.110	745.210

PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital	485.347	485.347
Obligations	21.432	16.811
Réserves	168.280	166.821
Créditeurs et divers	42.887	39.636
Profits et pertes: Reports précédents	1.959	629
Bénéfices de l'exercice	47.205	35.966
	767.110	745.210

RESULTATS

Exercices	Revenus	Réserves et dépréciations	Bénéfices nets	Coupon par action	Reporté à nouveau
	L.E.	L.E.	L.E.		L.E.
31-8-1925	—.—	—.—	—.—	—	40.966
31-8-1926	35.996	700	25.454	1/-	42.153
31-8-1927	50.770	8.000	35.647	1/3	47.467
31-8-1928	74.010	62.267 (1)	68.072	2/-	1.737
31-8-1929	83.974	14.283	78.173	2/6	1.959
31-8-1930	54.589	600	47.205	2/1	629
31-8-1931	46.020	2.560	35.965	1/6	194

HISTORIQUE DE LA SOCIETE: Voir Annuaire 1930 (pages 167-168-169) et Annuaire 1931)pages 253-254) où l'on trouvera un exposé détaillé de l'évolution de la Société, depuis sa fondation à ce jour, et les diverses phases par lesquelles elle a passé, pour atteindre son standing actuel.

La crise économique actuelle ne pouvait pas être sans influence sur cette industrie, tant au point de vue des prix de vente que de la production. Les résultats s'en sont naturellement ressentis et dans son dernier rapport, le Conseil faisait allusion au régime d'économie qu'il a adopté en vue de faire face à cet état de choses.

D'autre part, la concurrence acharnée que se livraient les principaux producteurs, était devenue intenable; mais des accords étant intervenus entre eux au courant de l'exercice, le marché des huiles est désormais réglé par la Salt & Soda et la Kafr El Zayat Cotton Cy, au moyen d'un comptoir de vente placé sous une direction unique.

---

(1) Au cours des Exercices précédents, le Conseil avait estimé opportun d'établir un report à nouveau important — £ 47467 à fin Août 1927 — afin de parer à toute éventualité pouvant résulter d'une réclamation d'Income Tax par le Fisc Anglais. Cette réclamation ayant été rejetée par décision définitive de la Justice Britannique, le dit report à nouveau fut ajouté aux bénéfices de l'Exercice 1927-28 : c'est ainsi que les Réserves furent dotées d'un montant aussi considérable, soit L.E. 38.000,— en faveur de la Réserve pour renouvellement du matériel et £ 24267.360 pour la création d'un Fonds destiné à la stabilisation du dividende.

Par l'élimination de la concurrence désastreuse entre les principaux producteurs, cet accord permettra aux deux Sociétés de réaliser des économies appréciables.

Il ne nous a pas été donné de connaître les détails de l'accord dont il s'agit, mais nous espérons qu'il sera communiqué aux actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale de Décembre prochain. Nous pourrons alors nous rendre compte des perspectives de la nouvelle combinaison.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	25/-	37/10 1/2	38/2 1/4	33/4 1/2	26/6
Plus bas	19/10 1/2	23/1 1/2	30/3	24/-	18/-

COURS DU 31 MAI 1932: 22/11 1/4.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon: 6 1/2 0/0.

The Electricity & Ice Supply Company.

Constitution: 1906. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Distribution d'énergie électrique et fabrication de la glace.

Siège Social: Alexandrie.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. Dr. E. Hahnloser, Président; J. G. Jacot-Descombes, Administrateur-Délégué; S.E. Hafez Hassan Pacha; S.E. Wassif Simaika Pacha; G. Alleman; R. Delaquis; A. Reinhart.

Direction: M. S. Ambache.

Censeurs: Messrs. Russell & Co.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital autorisé: L.E. 56.000.

Capital émis: L.E. 55.200 en 13.800 actions de L.E. 4 chacune.

OBLIGATIONS: Il existe pour L.E. 13.355 de titres dont le bilan ne donne pas de détail, ainsi que L.E. 1000, Nom. Dette d'Egypte Unifiée, le tout au prix de revient.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices, absolument nets, on prélève le montant nécessaire au paiement d'un intérêt de 5 % aux actionnaires sur le capital versé. Du solde, après avoir effectué les réserves jugées nécessaires, 15 % revient au Conseil d'Administration.

L'excédent revient aux actionnaires.

Analyse des Bilans

	31/12/1930	*31/12/1931*
ACTIF	L.E.	L.E.
Caisse et Banques	30.890	24.244
Débiteurs divers	5.939	8.811
Titres en Portefeuille	6.312	13.355
Titres déposés comme cautionnement au Ministère des Finances	803	803
Primes d'assurances payées d'avance	35	7
Magasins	7.310	7.340
Nouvelle usine	77.459	80.143
Ancienne usine	35.410	16.437
	164.158	151.140
PASSIF		
Capital	55.200	55.200
Obligations	2.340	1.600
Créditeurs divers	26.436	25.197
Amortissements et Fonds de Prévoyance	61.493	49.281
Caisse de Prévoyance du Personnel	7.017	8.089
Bénéfices: solde	11.672	11.773
	164.158	151.140

RESULTATS DU DERNIER EXERCICE: Recettes diverses: Livres Egyptiennes 25.706. Frais d'exploitation: L.E. 10.136. Service des Obligations (amortissement et intérêts): L.E. 880. Solde net: L.E. 14.688. Amortissements et dépréciations de l'exercice: L.E. 3.818. Bénéfices nets: L.E. 10.870. Coupon par action 12 %, soit P.T. 48.

Le rapport du Conseil d'Administration se déclare satisfait du développement normal des affaires de la société.

Les actions ne sont pas cotées en Bourse.

Electric Light & Power Supply Cy.

Constitution: 1906. **Durée:** 60 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Production d'énergie électrique.

Siège Social: Le Caire.

Conseil d'Administration: MM. Ch. Baehler, Président; S.E. Ahmed Chafik Pacha; E. Monnerat; E. Naeff; J. B. Piot Bey.

Directeur: Mr. H. Haab.

Censeur: Mr. M. Demanget.

Capital: Au 31-12-1931: L.E. 14.688 en 3672 actions de L.E. 4.

Le capital qui était de L.E. 36.000, a été réduit par des amortissements effectués par voie de tirage à chaque assemblée générale. Après le dernier tirage, effectué après la clôture de l'exercice, le nombre des actions en circulation est de 3.402 et celui des jouissances de 5.598.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

RESERVES: Au 31 Décembre 1931: L.E. 29.292.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, il est effectué un prélèvement de 5 0/0 pour la Réserve, ainsi que le montant nécessaire au paiement d'un intérêt non cumulatif, de 6 0/0, au capital versé.

L'excédent revient, à raison de 15 0/0 au Conseil d'Administration, et le solde aux actionnaires, après constitution des réserves et amortissements, jugés nécessaires par le Conseil.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Frais de 1er Etablissement	1	1
Bâtiments, terrain, usine et matériel (après amortissement)	42.519	41.330
Magasin	1.106	1.798
Caisse et Banque	8.331	9.370
Débiteurs et divers	2.528	2.668
Nouvelle batterie	1.350	1.110
Immeuble cinéma	7.677	7.677
	63.512	63.954

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	15.708	14.688
Réserves diverses	28.212	29.292
Créditeurs divers	7.832	8.118
Profits et pertes	11.760	11.856
	63.512	63.954

RESULTATS

EXERCICES	Revenus	Bénéfices Nets	Coupon par Action	Coupon per Jouissance	Reporté
	L.E.	L.E.	P.T.	P.T.	L.E.
31-12-1927	19.735	11.558	100	76	2.490
31-12-1928	20.153	11.607	100	76	2.620
31-12-1929	18.149	11.912	100	76	2.443
31-12-1930	18.427	11.316	100	76	(1) 443
31-12-1931	18.074	11.423	100	76	2.553

La vente de courant a augmenté dans de fortes proportions.

Depuis 1907, où elle n'était que de 60.000 K. W. H., elle atteint le maximum en 1929, 972.000 K. W. H. et 959.449 en 1930. En 1931, elle est retombée à 909.447, en diminution de 50.000 K. W. H. par suite des conditions économiques.

Fayoum Light Railway Company

Constitution: 1898. **Durée:** 70 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Chemins de fer de Fayoum.

Siège Social: Le Caire, Savoy Chambers, 8 Rue Borsa El Guédida.

Conseil d'Administration: MM. Elie N. Mosseri, Président au Caire; Francis Fitz-Gerald, C.B.E., Vice-Président à Londres; Charles Thonet, Administrateur-Délégué à Bruxelles.

Directeur: Mr. Fernand Simon, Ingénieur (Fayoum).

Banquiers: National Bank of Egypt; Barclays Bank; Banque de Bruxelles.

Censeurs: Messrs. Price Waterhouse Peat & Co et G. B. Abdelmessih.

---

(1) Le Conseil a décidé de prélever du report à nouveau la somme de L.Eg. 2.000 pour amortissement partiel du matériel.

CAPITAL: L.E. 94.790, représenté par 24.305 actions de Lst. 4 et 1795 amorties représentent actuellement des Jouissances. Le capital original était de Lstg. 104.400.

PARTS DE FONDATEURS: Il a été créé, à la fondation de la Société, 10000 parts de fondateurs, sans désignation de valeur nominale.

OBLIGATIONS: Au 31-12-1931 : L.E. 91.942 en 4715 obligations de Lstg. 20 4 0/0.

La dette obligataire originale était de Lst. 104.400.

RESERVES DIVERSES: Au 31-12-1931: L.E. 24.835.

AMORTISSEMENTS EFFECTUES: Au 31-12-1931: L.E. 51.703.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, un premier prélèvement doit être effectué pour payer un intérêt de 5 0/0 au capital versé. Le solde, après constitution de réserves et provisions, jugées nécessaires par le Conseil, est attribué à raison de 30 0/0 aux parts de fondateurs et 70 0/0 aux actions et Jouissances en circulation.

NOTA: Depuis 1927, la Société n'a pas payé de coupon.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Voie, travaux, bâtiments, terrains et matériel	186.732	186.732
Autres immobilisations	18.612	18.901
Magasins, mobilier	10.623	9.885
Débiteurs divers	204	76
Cautionnements au Gouvernement	1.708	1.956
Caisse et Banques	4.493	5.819
	222.372	223.369

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	94.790	94.790
Obligations	91.942	91.942
Réserves	9.727	9.777
Créditeurs et divers	9.587	11.263
Fonds de Prévision	14.930	15.059
Fonds de retraite et licenciement	460	417
Profits et pertes	936	121
	222.372	223.369

RESULTATS

Exercices	*Recettes des voyageurs*	*Recettes des marchandises*	*Dépenses totales*	*Bénéfices bruts*	*Bénéfices nets*	*Coupon par action*
1925	17.220	24.110	28.121	13.209	10.225	5 0/0
1926	13.426	21.076	27.057	7.446	6.750	5 0/0
1927	12.112	15.908	24.240	3.780	2.636	—
1928	10.672	13.969	23.488	1.154	850	—
1929	14.781	13.667	24.744	3.704	768	—
1930	12.911	12.571	23.971	1.510	936	—
1931	10.642	10.623	21.752	Perte 486	—	—

NOTA. — Les coupons d'obligations ne sont pas payés depuis le 1er Mai 1928, date à laquelle on a procédé au paiement du coupon de 16/- sur 4715 obligations pour 1927.

La forte concurrence faite par les autobus est la principale cause de la diminution considérable des recettes générales. Le coefficient d'exploitation qui était en 1921 de 58 0/0 est tombé en 1928 à 95 0/0 pour revenir en 1929 à 87 0/0 uniquement sur d'importantes économies réalisées dans le personnel des différents services. En 1930 il est remonté à 94 0/0 et en 1931 à 102 0/0.

Filature Nationale d'Egypte.

Constitution: 1911 **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Filature et tissage de coton, Blanchissage et Teinturerie.

Siège Social: Alexandrie. (Karmouz).

Conseil d'Administration: MM. Michel C. Salvago, Président; Sir H. E. Barker; S.E. Emine Yehia Pacha; A. J. Lowe; Oswald J. Finney; Raphaël Toriel; Elie Mosséri; L. Gasche, Administrateur-Directeur.

Exerc. Social: 1er Octobre au 30 Septembre. Assemblée Générale: Décembre.

Censeurs: Messrs. Russell & Co.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital: Le capital actuel est de:

L.E. 320.000 représenté par 50.000 actions ordinaires de Lstg. 4 chacune	L.E.	195.000
31.250 actions privilégiées 6 1/2 % de L.E. 4 chacune	»	125.000
Total	L.E.	320.000

(Voir dans l'Annuaire 1931 (pages 259) les détails précis sur l'évolution du capital de la Société jusqu'à sa formation définitive actuelle.)

Parts de Fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Réserves: Les réserves totales s'élèvent à L.E. 63.129 et se décomposent comme suit:

Réserve statutaire	L.E.	41.629
Fonds de Prévoyance, spécial	»	20.000
Fonds de caisse de Prévoyance ouvrière	»	1.500
	L.E.	63.129

REPARTITION DES BENEFICES: Sur le montant net des bénéfices après déduction de toutes charges et amortissements jugés nécessaires par le Conseil, il est procédé, avant tout, au paiement des intérêts dûs aux actions privilégiées. Il est porté à la réserve un montant équivalent à 5 % des bénéfices et un prélèvement égal de 5 % est ensuite attribué au Conseil d'Administration. Le solde revient aux actions ordinaires.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*30/9/1930*	*30/9/1931*
	L.E.	L.E.
Terrains, immeubles et machines (moins amortissement) (1)	141.469	242.819 (2)
Ustensiles et mobilier	10.814	11.078
Nouvelle construction Filature No. 3	95.109	—.—
Débiteurs divers	52.905	59.321
Paiements d'avance	348	385
Caisse et Banques	593	2.201
Stocks	99.705	84.639
Actions Privilégiées: intérêts à payer (3)	2.438	2.438
Profits et pertes: solde	9.858	—.—
	413.239	402.881

(1) Les amortissements effectués au 30.9.1931 s'élèvent à £ 139.000.

(2) Y compris la nouvelle construction de la Filature No. 3 qui a été terminée et englobée dans ce poste.

(3) Les intérêts sur les actions privilégiées sont impayés depuis le 1.10.1928.

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	320.000	320.000
Réserves	63.129	63.129
Créditeurs divers	30.110	18.907
Profits et pertes: solde		845
	413.239	402.881

RESULTATS

Exercices	Bénéfices Bruts	Résultats Nets		Coupons Actions Ordinaires P.T.	Reporté
1925/26	33.710	Bénéf.	18.128	34.5	13.129
1926/27	22.036	Bénéf.	19.410	19.5	12.509
1927/28	—.—	Perte	18.668	—.—	—.—
1928/29	7.804	Bénéf.	1.183	—.—	—.—
1929/30	2.939	Perte	4.881	—.—	—.—
1930/31	17.648	Bénéf.	10.703	—.—	845 (1)

EXPLOITATION: Nous avons dans l'Annuaire 1931 (pages 261 et 262) donné quelques détails sur les difficultés rencontrées dans l'exploitation de cette industrie à la suite de la concurrence des produits japonais, qu'aucune barrière n'arrêtait.

Toutefois grâce à l'intelligente clairvoyance du Gouvernement Egyptien, les droits de douane ont été élevés de façon à protéger l'industrie textile locale, appelée à se développer grâce à l'impulsion qui lui est donnée. En outre, et en dehors de l'allocation accordée par le Gouvernement de P.T. 20 par cantar de coton travaillé dans le Pays, la Filature Nationale d'Egypte et la Filature Misr de Méhalla ont obtenu du Gouvernement une quantité de 400.000 cantars de coton, à des conditions satisfaisantes, avec l'engagement que cet achat ne ralentisse pas les acquisitions de coton disponible effectuées ordinairement sur le marché et qu'il serve uniquement à l'accroissement de la production visant ainsi d'une part à fournir du travail à des ouvriers, d'autre part à encourager la diffusion dans le pays des produits locaux, dont la qualité est nettement supérieure aux produits étrangers, à des prix avantageux.

Les effets de toutes ces mesures ne se feront sentir qu'à partir de l'exercice 1931/32. Signalons que S.E. le Président du Conseil, Ismail Sedky Pacha, a visité dernièrement la Filature Nationale d'Egypte et a pu constater *de visu* les progrès enregistrés à la suite des mesures adoptées. Nous croyons toutefois que jusqu'à ce qu'on arrive à trouver le

(1) Les bénéfices de l'exercice ont servi à amortir le report déficitaire figurant au Bilan précédent, et qui s'élevait à L.Eg. 9,858,446.

moyen d'éliminer la concurrence japonaise, l'industrie textile égyptienne aura encore bien de difficultés à surmonter mais il faut reconnaître que les mesures prises représentent un sérieux pas en avant.

FLUCTUATIONS DES TITRES

Actions Privilégiées 6 1/2 %.	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	4 9/32	4 3/16	3 29/32	3 1/4	3
Plus bas	4	3 5/8	3	2 3/8	1 3/8
Actions Ordinaires.					
Plus haut	5 15/16	4 3/4	3 3/8	2 23/32	3 3/4
Plus bas	5 3/16	2 5/16	2 1/2	1 1/4	2 15/16

NOTA. — Les coupons des actions privilégiées de la Filature Nationale sont divisés par semestres.

The Gabbari Land Company

Constitution: 1907. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Opérations urbaines. **Siège Social:** Alexandrie.

Exerc. Social: 1er Janvier 31 Décembre. Assemblée Générale: Février.

Conseil d'Administration: MM. Marius Lascaris, Président; Michel C. Salvago, Vice-Président; Elie N. Mosseri; Augustino Sinadino; Max Christomanos; J. Fumaroli; P. Arcoudaris, Administrateur-Directeur.

Gérants du Domaine: La Gérance Immobilière, S. A. E., 1 Rue Fouad Ier.

Censeurs: Messrs. Russell & Co.

Capital: L.E. 600.000, représenté par 150.000 actions de L.E. 4 chacune. Au 31 Décembre 1931, il a été racheté 3.175 actions d'une valeur de L.E. 12.700. Il reste donc en circulation à cette date 146.825 actions pour L.E. 587.300.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

RESERVES: Résultant de la réévaluation du domaine..	L.E.	59.802,125
Créée par le rachat des actions au dessous du pair....	»	6.019,509
Créée par le bénéfice sur vente terrains	»	3.704,907
Pour commission payable au fur et à mesure des encaissements	»	978,113
Pour créances douteuses	»	1.800
Pour dépréciation arbres et vignes.....	»	554,870
Total.....	L.E.	72.859,524

OBLIGATIONS: Une dette obligataire de L.E. 203.800, contractée en 1912, a été complètement amortie en 1931.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Domaine de Gabbari (améliorations comprises)	660.351	648.774
Caisse	50	661
Débiteurs divers (gagés)	63.808	14.188
Créances douteuses	1.771	1.701
Machines, Matériel, Mobilier, Bétail, stocks, etc.	33	31
Cautionnement des Administrateurs	14.400	—.— (1)
Frais payés par anticipation, etc.	274	135
Gérance Immobilière	—.—	907
	740.687	666.397
PASSIF		
Capital	600.000	587.300
Obligations	20.655	—.—
Banque d'Athènes	39.456	—.—
Ventes terrains du domaine de Gabbari	—.—	—.—
Créditeurs et divers	1.360	1.518
Réserves (voir détails plus haut)	62.157	72.859
Dépôts statutaires	14.400	—.— (1)
Profits et pertes	2.659	4.720
	740.687	666.397

RESULTATS

	VENTES TERRAINS		RESULTATS	
1913	P/c. 62.857	L.E. 30.259	Perte	L.E. 3.950
1914	» 253	» 193	»	» 3.295
1915	» 929	» 568	»	» 3.355
1916	» 2.239	» 1.486	»	» 2.372
1917	» 3.220	» 2.170	»	» 1.165
1918	» 11.192	» 6.050	Bénéfice	» 175
1919	» 9.617	» 6.234	»	» 63
1920	» 22.271	» 13.574	»	» 344
1921	» 2.702	» 1.729	»	» 692
1922	» 20.991	» 14.007	Perte	» 5
1923	» 17.055	» 10.816	»	» 3.367

(1) Passé par compte d'ordre à l'intérieur du Bilan.

	VENTES TERRAINS (suite)		RESULTATS	
1924	P/c. 10.958	L.E. 8.813	Perte	L.E. 4.459
1925	» 26.578	» 18.363	»	» 2.130
1926	» 2.910	» 2.093	»	» 2.617
1927	» 393.155	» 122.928	»	» 3.966
1928	» 67.887	» 27.155	»	» 2.809
1929	» 28.882	» 18.360	Bénéfice	» 564
1930	» 8.042	» 6.100	»	» 2.658
1931	» 19.613	» 17.192	»	» 2.061

L'ACCORD DE LA GABBARI LAND AVEC LA GERANCE IMMOLIERE: Nous avons dans l'Annuaire 1931 (page 264) donné les principales lignes de l'accord intervenu avec la Gérance Immobilière, S. A. E., qui a assumé la gérance de cette Société.

Les résultats que l'on escomptait de cette nouvelle combinaison ont été entravés par la crise économique qui sévit dans le pays.

Toutefois ce retard peut être en définitive un bienfait pour la Société, puisqu'elle n'aura pas vendu des terrains, entretemps, et que ceux-ci acquèreront une importante plus-value, par suite du projet d'agrandissement du port d'Alexandrie, actuellement à l'étude.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	3 21/32	3 1/2	3 23/32	3 3/8 1/64	3 7/32 1/64
Plus bas	2 15/32	2 15/32	2 11/16	2/32 1/64	1 29/32 1/64

CLOTURE DU 31 MAI 1932: 2.—

Gharbieh Ginning. (S.A.)

Constitution: 1927. **Durée:** 50 ans. Egyptienne.

Objet: Exploitation d'usine d'égrenage.

Siège Social: Alexandrie.

Exerc. social: 1er Septembre-31 Avril. Assemblée Générale: Octobre.

Conseil d'Administration: MM. Michel S. Casulli, Président; Ibram J. Rolo; Jean D. Coconi; C. M. Salvago; André Sellas; Armand V. Nahman; Jacques R. Rolo.

Censeurs: Messrs. Hewat Bridson & Hargreaves.

Capital autorisé et émis: L.E. 52.500 divisé en 13.125 actions de L.E. 4 chacune.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

RESERVES: Total des réserves et Provisions au 31 Août 1931: Livres Egyptiennes 11.911.

REPARTITION DES BENEFICES: Du solde net des bénéfices, 10 pour cent est porté à la Réserve; le reste revient aux actionnaires.

Analyse des Bilans

	31.8.1930	31.8.1931
ACTIF	L.E.	L.E.
Usine, Terrains et Immeubles	35.352	35.378
Machines et Installations	14.252	13.252
Matériel, outillage et approvisionnement...	4.523	3.335
Mobilier	230	195
Reconstruction de la cheminée	1.060	—.—
Syndicat des Usines de Kafr El Zayat	1.225	1.225
Débiteurs et divers	10.702	14.659
Caisse et Banques	306	220
	67.650	69.264
PASSIF		
Capital	52.500	52.500
Réserves	10.202	11.911
Créditeurs divers	295	1.041
Provisions pour Bonus au Personnel	426	—.—
Profits et pertes: Solde	4.227	3.812
	67.650	69.264

RESULTATS

Exercices	Recettes Totales	Bénéficces de l'Exercice	Coupon par Action	Reporté à nouveau
	L.E.	L.E.	P.T.	L.E.
1926/27	32.906	6.558	55	127
1927/28	23.428	3.802	29	54
1928/29	28.687	5.250	34	92
1929/30	25.418	4.135	26	122
1930/31	25.139	3.690	23	424

The Gharbieh Land Company

Constitution: 1905. **Durée:** 30 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations foncières.

Siège Social: Le Caire.

Censeurs: MM. J. C. Sidley & R. R. Brewis, de la Maison Russell & Co.

Conseil d'Administration: MM. Léon Rolin, Président; Joseph A. Adda; Marquess of Carisbrooke, G.C.B., G.C.V.O.; Youssef Bey Boutros Ghali; Jules Klat; Guido Lévi; J. B. Piot Bey; François Rom; Comte Aziz de Saab; Yacoub Bey Sabri.

CAPITAL: L.E. 400.000 en 100.000 actions de L.E. 4. Il reste, à ce pour L.E. 3.716 d'appels en retard, le capital effectif étant de L.E. 396.284.

PARTS DE FONDATEURS: Il existe en outre 100.000 parts de dividende sans désignation de valeur nominale.

EXERCICE SOCIAL: 1er Mars-Fin Février. Assemblée Générale: Mai.

RESERVES: Total des Réserves et Provisions, au 28 Février 1932: L.E. 30.540.

OBLIGATIONS: En circulation au 28 Février 1932:

5 0/0 Emission 1910	L.E.	178.961
5 0/0 Emission 1912	»	12.090
	L.E.	191.051

Analyse des Bilans.

ACTIF	*28/2/1931*	*28/2/1932*
	L.E.	L.E.
Caisse et Banques	30.044	15.160
Egyptian Enterprise & Development Co.	—.—	—.—
Dépôt aux Trustees	35.394	35.947
Propriétés, terrains et bâtiments	352.339	362.314
Portefeuille	10.240	8.721
Débiteurs pour achats de terrains (créances privilégiées)	154.568	148.454
Débiteurs divers	37.491	56.454
Divers à amortir	15.225	14.282
	635.301	641.332

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	396.284	396.284
Obligations	195.419	191.051
Créditeurs et divers	13.178	22.139
Provisions diverses	15.052	16.223
Fonds de prévoyance du Personnel	5.326	6.241
Réserve statutaire	8.028	8.076
Profits et pertes	2.014	1.318
	635.301	641.332

RESULTATS

EXERCICES	Bénéfices Agricoles	Bénéfices Totaux Bruts	Bénéfices Nets	Coupon par Action	Report à Nouveau
	L.E.	L.E.	L.E.	P.T.	L.E.
1926-27	—.—	—.—	—.—	—	2.429
1927-28	23.168	44.536	24.645	20	618
1928-29	23.713	40.640	22.697	20	609
1929-30	12840 & 7000 (1)	36.390	17.925	15	1.059
1930-31	6990 & 10200 (2)	22.579	954	—	968
1931-32	4002 & 8420 (3)	19.737	1.318	—	604 (4)

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	3 21/32	3 7/8	3 23/32	2 15/16	2 1/64
Plus bas	2 15/32	2 15/16	2 11/16	2 3/8	0.29/32 1/64

Clôture au 31 Mai 1932: 0.7/8

(1) En raison des circonstances actuelles, le Conseil a préféré porter cette année la somme de L.E. 7000 en déduction des bénéfices et représentant largement les loyers à encaisser.

(2) Montant des loyers non encaissés, et non inclus dans les bénéfices.

(3) Montant des loyers non encaissés, et non inclus dans les bénéfices.

(4) Des bénéfices nets, on n'a déduit que le montant de la rémunération au Conseil (réduite cette année de L.E. 1500) et reporté le solde à nouveau.

La Gérance Immobilière

Constitution: 1925. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations immobilières et toutes affaires s'y rattachant.

Siège Social: Alexandrie, 1 Rue Fouad Ier.

Exerc. social: 1er Novembre-31 Octobre. Assemblée Générale: Janvier.

Conseil d'Administration: MM. Fumaroli J., Président; G. Cassinis, Administrateur-Délégué; M. Lascaris; G. Takla Bey; Sélim G. Rabbath.

Censeurs: Messrs. Price Waterhouse Peat & Co.

Capital autorisé: L.E. 150.000.

Capital émis: L.E. 100.000 divisé en 20.000 actions de L.E. 5 chacune.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

OBLIGATIONS: Néant. — Par contre, il existe une dette hypothécaire contractée en 1930 de L.E. 4.500, dont le solde au 31 Octobre 1931 est de L.E. 41.586.

RESERVES: Les réserves totalisent les postes suivants:

Fonds d'amortissement de l'immeuble du Wakf	L.E.	10.000
Fonds d'amortissement d'autres immeubles	»	1.000
Réserve Statutaire	»	13.730
Report à nouveau	»	718
Profits sur ventes terrains acquis mais non réalisés	»	3.970
Total...	L.E.	29.418

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices réalisés par la Société, après réduction de tous frais généraux, seront repartis comme suit: a) Il sera tout d'abord prélevé la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un intérêt de 6 0/0 sur leurs actions; b) Il sera ensuite prélevé le 10 0/0 du solde des bénéfices destinés à constituer un fonds de réserve. Ce prélèvement cessera lorsque la réserve aura atteint une somme égale au capital social, et sera de plein droit effectué à nouveau si la réserve vient à être entamée; c) Le solde revient aux actionnaires à titre de dividende supplémentaire.

PORTEFEUILLE TITRES: Le bilan n'en fournit pas les détails, mais spécifie que les titres sont calculés au prix de revient et non à leur valeur du jour.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/10/1930*	*31/10/1931*
	L.E.	L.E.
Immeubles	101.020	126.020
Propriété à Bail (Immeubles du Wakf)	49.168	49.169
Terrains	—.—	15.172
Mobilier	1	1
Débiteurs divers et dépôts	18.627	14.409
Espèces en Banque	99	8
Titres au prix de revient	7.070	1.710
Paiements anticipés	1.700	1.481
Cession débiteurs Gabbari Land Cy (vide contrat)	—.—	26.381
	177.685	234.351

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	100.000	100.000
Créditeurs divers	2.914	26.858
Loyers d'avance	1.632	1.289
Compte hypothèque	45.000	41.586
Réserves diverses et fonds d'amortissement	21.730	28.700
Profits et pertes	6.409	6.886
Contre-partie cession débiteurs Gabbari Land Cy. (vide contrat)	—.—	29.032
	177.685	234.351

RESULTATS DE L'EXERCICE 1929/1930: Les recettes totales de l'exercice ont été de L.E. 20.469. Elles ont servi à payer L.E. 2.300 d'annuités au Wakf; L.E. 2.543 d'intérêts; L.E. 4.142 de frais généraux; L.E. 2.000 ont été portées à la Réserve pour amortissement de l'immeuble Wakf; L.E. 3.484 ont été portées à la Réserve Statutaire et le solde de L.E. 6.000 a servi à payer un intérêt statutaire de 6 0/0 soit P.T. 30 par action.

Voir dans l'Annuaire 1931 (pages 273-274) les détails complets sur l'évolution du capital ainsi que sur le déploiement de l'activité de la Compagnie.

POUR L'EXERCICE 1930/1931: D'un exercice à l'autre, les réserves et provisions se sont accrues de L.E. 7.300 environ.

Durant l'année en cours la Société a assumé, pour compte de tiers, la vente d'une quantité de 300000 pics carrés, de terrain situé à Sidi Bishr. Elle a acheté pour son compte 48960 pics carrés au bord du Canal Mahmoudieh, dont une partie assez importante a été revendue déjà, avec un bénéfice satisfaisant.

Rappelons qu'en dehors de ses exploitations directes, la Gérance Immobilière assume depuis deux ans la gérance du domaine de la Gabbari Land Cy., qui est d'environ 1.700.000 pics carrés, ainsi que le contrôle de la Modern Building, dont elle soigne les encaissements, moyennant une commission de 2 1/2 0/0.

Les résultats, malgré la crise, peuvent être considérés satisfaisants. Les voici: Au Crédit, Recettes totales: L.E. 21.282. Au débit, Annuité au Wakf: L.E. 2.300. Intérêts L.E. 3.803. Frais généraux, frais légaux, taxes et entretiens des immeubles, courtages: L.E. 5.702. Fonds d'amortissements L.E. 3.000. Profit net: L.E. 6.476, qui a permis le paiement du dividende statutaire de P.T. 30 par action.

Les Grands Hôtels d'Egypte

(Ex Nungovich Hôtels)

Constitution: 1899. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Industrie hôtelière. **Siège Social:** Le Caire.

Exer. Social: 1er Mai au 30 Avril. Assemblée Générale: Mai.

Conseil d'Administration: MM. Sir John Home, Bart, Président; Ch. Baehler, Administrateur-Délégué; Léon Jacques Bélilos; Elie Mosséri; Comm. G. Vannucci.

Direction: M. A. Landauer, Directeur Général.

Censeurs: Messrs. Russell & Co.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital: L.E. 144.300 en 37.000 actions de Lstg. 4 chacune.

Parts de fondateurs: Néant.

OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES: L.E. 134.140,500 en 6.879 obligations 5 % Série A. de Lstg. 20, chacune.

RESERVES: Total au 30 Avril 1932: L.E. 221.798.

ACCORD AVEC L'EGYPTIAN HOTELS: A partir du 1er Mai 1925, la Société a cédé à l'Egyptian Hotels, l'exploitation de tous les hôtels à la suite d'un accord dont voici les grandes lignes:

Durée de la location: 25 ans.

Montant de la location: L.E. 40.000 par an, étant entendu que seuls les locaux commerciaux du *Continental* seront gérés par les Grands Hôtels d'Egypte et à son bénéfice.

Les Grands Hôtels d'Egypte, à la suite de cet accord, est devenue une Société Immobilière.

Elle a vendu pour L.E. 100.000 le mobilier des hôtels.

PORTEFEUILLE: A la suite du susdit accord, la Société qui possédait dans son portefeuille 50.000 actions de The Egyptian Hotels, décida, dans une assemblée extraordinaire tenue le 21 Mars 1925, de distribuer 37.000 actions, soit une action Egyptian Hotels à chaque action Grands Hôtels d'Egypte, et de conserver 13.000 actions en portefeuille: ces actions sont actuellement au nombre de 26.000 par suite de la dernière augmentation du capital de l'Egyptian Hotels. Le Portefeuille comprend en outre 14.490 actions Palestine Hotels Ltd.

Tous ces titres figurent au bilan au prix d'acquisition.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices, il est prélevé le montant nécessaire au paiement d'un intérêt de 5 % au capital versé.

Du solde: 10 % à la Réserve.

Du nouveau solde, 5 % pour le Conseil d'Administration.

Le reste revient aux actionnaires.

Analyse des Bilans

ACTIF	30.4.1931	30.4.1932
	L.E.	L.E.
Immeubles	453.152	452.402
Portefeuille	72.845	72.845
Débiteurs et divers	4.309	4.340
Contrepartie des obligations à rembourser	1.171	1.171
National Bank	36.867	36.299
Compte actions Egyptian Hotels à distribuer	366	366
	568.710	567.423
PASSIF		
Capital	144.300	144.300
Obligations	136.987	134.140
Obligations à rembourser	1.249	1.171
Réserves	183.348	189.798
Alexandria & Ramleh Railways: semestrialités à payer	16.147	15.565
Obligations, intérêts et dividendes non réclamés	7.701	7.174
Créditeurs divers	460	1.447
Fonds pour égalisation de dividende	20.000	17.000
Provision pour entretien des immeubles et rachat éventuel du mobilier	12.500	15.000
Encaissements anticipés	938	938
Comptes actions à distribuer	366	366
Compte Profits et pertes: solde précédent	1.468	1.790
Bénéfices de l'exercice	43.246	38.734
	568.710	567.423

RESULTATS

Exercices	Revenus Bruts	Bénéfices Nets	Coupon par Action	Reporté
	L.E.	L.E.	P.T.	L.E.
30.4.1917	—.—	—.—	—	1.256
30.4.1918	45.894	9.809	23.4	1.675
30.4.1919	60.571	16.221	31.2	4.642
30.4.1920	63.352	19.638	39	7.490
30.4.1921	55.551	19.124	39	9.921
30.4.1922	62.463	20.748	50	9.598
30.4.1923	65.754	25.811	60	9.677
30.4.1924	68.165	29.500	70	9.043
30.4.1925	74.526	37.669	80	8.272
	(Après cession de l'exploitation des hôtels)			
30.4.1926	(1) 79.364	61.057	100	(2) 4.523
30.4.1927	61.137	43.894	100	6.100
30.4.1928	61.483	44.588	110	4.568
30.4.1929	57.550	43.704	110	2.281
30.4.1930	58.755	45.428	110	1.468
30.4.1931	56.127	43.246	110	1.790
30.4.1932	51.498	38.734	97 1/2	(3) 1.878

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS.	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	18 7/8	21 1/2	21 1/4	19 1/16	17
Plus bas	15 7/8	18 7/8	18	13 15/16	10 1/2

Cour du 31 Mai 1932: 12.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon: 8 1/8 %.

---

(1) Bénéfices exceptionnels tels que dividende sur les 37.500 actions distribuées aux actionnaires, intérêts sur diverses créances, indemnité encaissée du chef de la renonciation à une préemption d'immeubles.

(2) Après affectation de L.E. 20.000 à une réserve spéciale destinée à l'égalisation des dividendes.

(3) Il a été prélevé L.E. 2.000 du fonds pour égalisation de dividende afin de parfaire la distribution du coupon.

Industrie du Froid.

Constitution: 1922. **Législation:** Egyptienne.

Siège Social: 11 Rue Manakh, Le Caire.

Objet: Industrie du froid.

Exer. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. J. Groppi, Président; A. Groppi et E. Murat, Administrateurs.

Censeurs: Mr. L. E. Hargreaves, C.B.E., A. C. A.

CAPITAL: L.E. 25.000, divisé en 5.000 actions de Lst. 5 chacune.

PARTS DES FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.
RESERVES: Total L.E. 1.656, y compris le report à nouveau.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Premier Etablissement. (Moins amortissement)	27.676	27.760
Matériel	9.727	7.389
Combustible et marchandises	885	560
Mobilier (moins amortissement)	294	294
Débiteurs et divers	610	470
Frais payés par anticipation	728	400
Espèces en Banque et en Caisse	44	38
	39.964	36.911

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	25.000	25.000
Créanciers Divers	12.625	10.255
Réserves	1.584	1.656
Profits et pertes:		
Reports précédents	25	—.—
Bénéfices nets de l'exercice	730	—.—
	39.964	36.911

RESULTATS En 1929, les actionnaires ont obtenu un coupon de 6 0/0 par l'emploi de la presque totalité du report à nouveau précédent.

En 1930, les bénéfices réalisés ont été reportés, sans aucune distribution aux actionnaires.

En 1931, les résultats en bénéfices ont été de L.E. 488 qui, accrus des reports précédents, ont formé la somme de L.E. 1170, et ont été affectés entièrement aux amortissements.

Ionian Bank Limited

Constitution: Incorporated 1839. Registered under the companies Acts 1862 to 1880, and the Ionian Bank Act, 1862, on the 5th March 1883.

Durée: Illimitée **Législation:** Anglaise.

Objet: Opérations de crédit.

Exerc. social: Du 1er Septembre au 31 Août. Assemblée Générale : Décembre.

Siège Social: Londres 25/31, Moorgate, E. C. 2.

Conseil d'Administration: MM. Sir John Stavridi, Président; A. G. M. Dickson, Esq.; Charles S. S. Guthrie, Esq.; The Right Hon. Lord Ritchie of Dundee.

Direction Générale: Mr. P. N. Caridia.

Directeur à Londres: Mr. H. Joss.

Pour la Grèce: Mr. Th. Lecatzas, C. B. E.
Membre du Conseil Consultatif : Prof. A. M. Andreades, C.B.E., Directeur à Athènes: Mr. Georgiadis.

Pour l'Egypte: *Comité Consultatif:* MM. A. J. Lowe, Président; M. S. Casulli; J. A. Scott.
Directeur: C. A. Marshall, O.B.E.
Directeur-Adjoint: I. E. Cohen.

Pour Chypre: *Directeur:* A. C. Reeve.

Censeurs: MM. Cooper Brothers & Co, Chartered Accountants.
Bank of England; Westminster Bank, Ltd.; Williams Deacon's Bank, Ltd., Manchester; Lloyd & National Provincial Foreign Bank, Limited, à Paris.

Succursales: *En Grèce:* Amaroussi, Argo, Athènes, Calamata, Candia, Canéa, Cavalla, Céphalonia, Chio, Corfou, Drama, Lemnos, Levidion, Mitylène, Naoussa, Nauplia, Patras, Piraeus, Salonica, Sparta, Trifolis, Volo, Xanti et Zante.

En Egypte: Abou Tig, Alexandrie, Benha, Beni-Souef, Damanhour, Fayoum, Kafr El Zayat, Mansourah, Mehalla-Kebir, Minieh et Tantah.

Correspondants au Caire: Banque Mosseri et Co.

A Chypre: Nicosia, Famagusta, Larnaca, Limassol et Paphos.

Capital: Autorisé: Lstg. 1.000.000. Emis et versé: Lstg. 600.000 en 120.000 actions de Lstg. 5.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

RESERVES: Au 31-8-1931: Ltsg. 100.000. Il en avait été transféré à l'Investment Reserve la somme de Lstg. 75.000, ce qui porte ce poste de Réserve à Lstg. 100.000, par mesure de prudence.

En outre, il a été transféré au compte Profits et Pertes la somme de Lstg. 50.000. Après ces prélèvements, la Réserve Statutaire est de Lstg. 100.000, à laquelle il faut ajouter l'Investment Reserve de L.E. 100.000 et le report à nouveau de Lstg. 8.700, soit au total Lstg. 208.700.

REPARTITION DES BENEFICES: L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide, chaque année, l'emploi des bénéfices réalisés. Les distributions aux actionnaires sont sujettes à l'Income Tax.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille de la Banque s'élève au 31-8-1930 à Lstg. 1.256.458. Il est exclusivement composé de fonds d'Etat Anglais ou garantis par le Gouvernement Anglais. Si on tient compte de l'Investment Reserve de Lstg. 100.000 qui a été constituée, l'évaluation des titres du portefeuille est inférieure à la valeur boursière, au cours de la clôture du bilan. Depuis la clôture, ce poste, comme on le sait, a largement acquis une plus-value constante.

Analyse des Bilans

ACTIF (en Lstg.)	*31/8/1930*	*31/8/1931*
Caisse et Banques	631.489	476.146
Comptes Agents	129.226	138.347
Portefeuille	975.044	1.256.458
Effets à recevoir	792.938	517.538
Avances et comptes divers garantis	2.479.021	1.987.785
Effets à l'encaissement	60.009	121.622
Immeubles et mobilier (moins amortissement)	230.009	222.878
Hypothèques	—.—	13.447
Comptes d'ordre	—.—	174.123
	5.297.736	4.908.344

PASSIF

Capital	600.000	600.000
Réserves diverses	250.000	200.000
Comptes courants et dépôts	3.844.301	3.413.071
Créditeurs et divers	291.385	—.—
Comptes d'ordres	—.—	452.845
Banquiers étrangers	65.349	—.—
Effets à payer	131.235	94.903
Escomptes (Rebate)	8.868	5.200
Effets à l'encaissement	60.009	121.622
Profits et pertes	46.589	20.703
	5.297.736	4.908.344

RESULTATS

Exercices	*Bénéfices nets*	*Coupon par action*	*Reporté à nouveau*
	Lstg.	Sh.	Lstg.
31-8-1924	—.—	—	12.640
31-8-1925	69.398	8/-	13.193
31-8-1926	65.058	8/-	15.251
31-8-1927	61.079	8/-	13.331
31-8-1928	53.680	8/-	19.011
31-8-1929	48.046	7/-	25.058
31-8-1930	39.530	6/-	28.589
31-8-1931	20.702	2/-	8.702

La Ionian Bank est une institution anglaise. Dans la liste des Banques Anglaises créées par Chartes Royales, elle est troisième après la Bank of England.

Les ressources totales dont dispose la Banque s'élèvent environ 5 millions de livres.

Elle possède une trésorerie très aisée et un portefeuille de premier ordre facilement réalisable dans le cas où une reprise des affaires exigerait l'emploi d'importantes sommes.

Voir dans l'Annuaire 1931 (page 280) les détails les plus complets sur la création et le développement de cette Banque et sur l'activité qu'elle déploie partout, et spécialement en Egypte.

POUR L'EXERCICE 1930/31: Le fait saillant du dernier bilan est la formation de l'Investment Reserve de Lstg. 100.000, ainsi que la constitution d'une provision pour créances douteuses de Lst. 105.000, ce qui met les chiffres du bilan parfaitement à jour. Les dépôts se sont, à peu près, maintenus, et la répartition des risques est toujours faite avec critérium. Le portefeuille a, depuis la clôture du bilan acquis une sensible plus-value.

Les titres de la Ionian Bank n'étant pas cotés en Egypte, nous ne sommes pas à même d'en donner les fluctuations détaillées comme nous le faison pour la plupart des autres Sociétés.

Les actions de la Ionian Bank sont cotées à Londres.

Josy Film S.A.E.

Constitution: 1929. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Tout ce qui se rattache à l'industrie cinématographique.

Siège Social: Le Caire.

Exer. Social: 1er Avril-31 Mars. Assemblée Générale: Juillet.

Conseil d'Administration: S.E. Mohamed Mahmoud Bey Khalil, Président; MM. Joseph V. Mosséri, Vice-Président et Administrateur-Délégué; Elias Bey Awad; Nicolas Pierrakos; Monis Cohenca et Albert V. Mosséri.

Censeurs: Mr. John C. Sidley, de la Maison Russell & Co.

CAPITAL AUTORISE, SOUSCRIT ET VERSE: L.E. 15.000, divisé en 3000 actions ordinaires de L.E. 5 chacune, libérées en totalité.

NOTA: L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Avril 1932 a pris diverses résolutions, au sujet du capital, que nous résumerons ainsi.

Après avoir ramené le capital autorisé de L.E. 100.000 à L.E. 63.760, il a été annulé 940 actions, soit L.E. 3.760 offertes par un groupe d'actionnaires volontairement en faveur de la Société. Le capital a été donc ramené à 60.000 livres. Ce Capital est réduit à L.E. 15.000 en vue d'affecter la différence, ainsi que les réserves spéciales, pour amortir les pertes et les dépréciations, amortissement rendu nécessaire par la situation. Le nouveau capital est représenté par des actions de L.E. 5. La réduction a été effectuée au moyen de l'échange de 10 actions anciennes contre 2 actions nouvelles.

En outre l'Assemblée Générale décide la création et l'émission d'actions privilégiées de L.E. 5 chacune, jusqu'à concurrence de L.E. 20.000 donnant droit à un intérêt fixe et cumulatif de 6 %. Le remboursement des actions de capital est naturellement privilégié par rapport aux actions ordinaires. L'émission se fera par tranches de L.E. 1.000 et sera limitée aux montants effectivement souscrits.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets il sera prélevé:

1) 10 % pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand le fonds de réserve atteindra la moitié du capital social. Il sera de plein droit effectué à nouveau si la réserve vient à être entamée.

2) La somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende qui ne pourra dépasser 6 % l'an sur le montant versé de leurs actions, mais si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, il ne pourra pas être réclamé sur les bénéfices des années suivantes.

3) Le 10 % du solde sera attribué au Conseil d'Administration.

4) Le reliquat final sera attribué aux actionnaires, déduction faite des sommes que l'Assemblée Générale déciderait sur la proposition du Conseil d'Administration de reporter à nouveau, ou de les destiner à la création de fonds de prévoyance ou d'amortissement extraordinaire.

Au cas où l'Assemblée Générale déciderait la création d'actions privilégiées, ces actions pourront bénéficier dès leur création par préférence aux actions ordinaires d'un intérêt de 6 % l'an cumulatif.

Bilan au 31 Mars 1932.

ACTIF

Espèces en Caisse		116,498
Débiteurs divers:		
En Comptes courants, etc.	2.332,361	
En Comptes effets	195,760	2.528,121
Paiements pour location films par anticipation		593,333
...Films		17.533,293
Droits de reproduction cinématographique du Roman «Yamilé sous les Cèdres».		
Solde reporté de l'exercice dernier	333,370	
A déduire: Amortissement	332,370	1.—
Commandites:		
Solde reporté de l'exercice dernier	1.052,691	
Moins: réserve reportée de l'exercice dernier	300. —	
	752,691	
A déduire: amortissement	752,691	
		A reporter 20.772,245

		Report	20.772,245
Matériel, Mobilier, Installations Electriques, etc.			
Solde reporté de l'exercice dernier		9.448,600	
A ajouter: achats moins ventes		331,859	
		9.780,459	
A déduire:			
Perte sur cession cinéma	1.126,569		
Amortissement	223,229	1.349,798	8.430,661
Installations du Parlant:			
Solde reporté de l'exercice dernier		18.004,436	
A ajouter: dépenses durant l'exercicice.....		38,429	
		18.042,865	
A déduire: Bonification consentie...		1.634,372	16.408,493
Nouvelles installations:			
Solde reporté de l'exercice dernier		534,381	
A ajouter: Dépenses nettes durant l'exercice		1.708,728	
		2.243,109	
A déduire: Perte sur cession cinéma		424,627	1.818,482
Constructions:			
JOSY PALACE, à Alexandrie:			
Solde reporté de l'exercice dernier		2.500. —	
Moins: Réalisé sur cession cinéma	500. —		
Perte sur cession cinéma	2.000. —	2.500. —	
ROXY PALACE, à Héliopolis:			
Solde reporté de l'exercice dernier		8.278,039	
A ajouter:dépenses durant l'exercice		293,781	8.571,820
Concessions cinématographiques:			
Solde reporté de l'exercice dernier		7.033,334	
A déduire: Perte sur cession cinéma		2.933,334	4.100. —
Affaire industrielle			6.500. —
Fonds de Commerce			13.000. —
Compte Profits et pertes:			
Solde reporté de l'exercice dernier		5.877,176	
Perte nette pour la période de 9 mois finisant le 31 Mars 1932.....		26.369,925	32.247,101
			111.848,802

PASSIF

Capital nominal autorisé:		
25.000 actions de L.E. 4 chacune ...	100.000. —	
Capital souscrit:		
15.940 actions de L.E. 4 chacune entièrement versées		63.760, —
Avances sur souscriptions actions privilégiées		9.171, —
Réserve statutaire		587,101
Réserve pour mauvaises créances		100, —
Créditeurs divers:		
Banquiers	13.505,541	
En comptes courants, etc.	10.024,743	
En comptes effets	8.773,146	
Sur contrats non échus	1.353,266	33.656,696
Hypothèque sur construction Roxy Palace		3.890,945
Recettes par anticipation et à régulariser		683,060
		111.848,802

La situation difficultueuse où s'est trouvée cette Société par suite des circonstances adverses, a été mise en relief dans le rapport présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Avril 1932, qui a pris les résolutions nécessaires en vue d'assainir les différents postes du Bilan et à limiter l'activité de la Société, aux entreprises productives.

Le dernier exercice avait donné une perte de L.E. 26.369, qui a été amortie par suite des opérations exposées plus haut, sous la rubrique « Capital ».

Compagnie Immobilière d'Egypte

(En Liquidation)

Constitution: 1900. **Durée:** Jusqu'à complète liquidation.

Législation: Egyptienne. **Siège Social:** Le Caire.

Comité de liquidation: MM. Charles Chalom, Avocat à la Cour; Victor Hazan, Avocat à la Cour; Tewfik Bahari, Secrétaire Général de l'Union Foncière d'Egypte.

Collège des commissaires: MM. Kh. Gorra; L. Autrand; P. Demanget, Expert-Syndic,

CAPITAL: La Société est en liquidation. Elle avait procédé au remboursement des actions priilégiées émises à l'origine. Il reste au 31 Mai 1932 en circulation — et par conséquent au passif du bilan de la Société — 39 actions privilégiées n'ayant donné lieu à aucun remboursement et 51 actions privilégiées qui ont comporté un remboursement partiel de 125 francs chacune.

Par contre il y a en circulation 24.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 250 francs égyptiens, auxquelles reviendra tout excédent d'actif qui résultera de la liquidation définitive de la Société.

Ces actions ont obtenu le 8 Février 1929 une première répartition de P.T. 500 chacune et le 22 Février 1931 une seconde répartition de P.T. 25, soit un total de P.T. 525.

PARTS DE FONDATEURS: Il existe, en circulation, 6000 Parts de fondateurs qui auront droit à une répartition de l'actif après remboursement du capital nominal ce qui semble en l'occurrence très difficile d'être atteint. En conséquence ces parts de fondateurs ne représentent aucune valeur.

OBLIGATIONS: Il existe au 31 Mai 1932 P.T. 30.650 d'obligations en circulation dont P.T. 5.786,2 amorties et non présentées au remboursement.

RESERVES: Les réserves pour risques divers s'élèvent à L.E. 8.593.

EXCEDENT DE L'ACTIF: Ce poste qui représente le surplus acquis aux actions ordinaires après défalcation de toutes charges et provisions s'élève à L.E. 30.106.

PORTEFEUILLE: Ce poste comprend plus de 500 actions Div. Société Agricole de Kafr El Dawar et est porté pour mémoire au bilan.

ACTIVITE DE LA SOCIETE: Depuis sa mise en liquidation, la Société a pu obtenir le dégrèvement du Hekr dont une de ses anciennes propriétés était chargée, moyennant une transaction qui a coûté à la Société L.E. 2.662.

La Société possède une participation dans le Syndicat Belgo-Egyptien de l'Ezbékieh, que les liquidateurs — disent-ils dans leurs rapports — attendent une occasion propice pour réaliser.

Par contre, ils ont entrepris, en conformité d'un voeu des actionnaires à l'Assemblée Générale de Juillet 1930, des avances sur titres, et ce d'autant plus que leurs banquiers ont réduit les taux d'intérêts qu'ils allouaient à leurs fonds. Ce poste d'avances sur titres est le plus important de l'actif. Il s'élève à L.E. 30.404.

Voici à titre documentaire le dernier bilan de la Société et son compte de Profits et Pertes.

Bilan au 31 Août 1932

ACTIF

Portefeuille sans désignation de valeur		Pour mémoire.
Participation Europe (Syndicat de l'Ezbékieh)	P.T.	403.048,5
Débiteurs hypothécaires	»	302.265,6
Débiteurs sur titres et divers	»	3.040.415,3
Caisse et Banques	»	524.069,2
Mobilier	»	1,
	P.P.	4.269.799,6

PASSIF

Obligations en circulation	P.T.	25.073,8
Obligations amorties	»	5.786,2
Actions privilégiées en circulation	»	8.905,1
Réserves pour risques éventuels	»	859.370,2
Créditeurs divers	»	187.473,
Excédent de l'actif	»	3.010.666,3
1ère répartition actions ordinaires	»	141.000,
2ème répartition actions ordinaires	»	31.525,
	P.P.	4.269.799,6

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DEBIT

Différence payée Conseil Général Moudirieh de Guizeh	P.T.	894,
Frais généraux	»	56.261,
Frais judiciaires années 1928, 1929 et 1931	»	7.412,5
Emoluments des Commissaires	»	9.000,
Réserves pour risques éventuels	»	222.487,9
	P.T.	296.055,4

CREDIT

Solde exercice 1930-1931	P.T.	180.922,
Intérêt hypothécaire sur fonds en banque et avances	»	81.892,6
Bénéfice sur vente portefeuille	»	33.240,8
	P.T.	296.055,4

Egyptian Consolidated Lands Limited.

Constitution: 1916. **Durée:** Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Opérations foncières. **Siège Social:** Londres.

Siège Administratif: Alexandrie, Rue Adib No. 1.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Censeurs: Peat, Marwick, Mitchell & Co.

Conseil d'Administration: Gerard T. Moody, Président; Sidney S. Lamert; James Devenport; James H. Newcomb.

Secrétaires: W. H. Stentiford & Co., Broad Street Place, London, E. C. 2.

Administrateur en Egypte: T. S. Richmond.

Capital autorisé: Lstg. 350.000.

Capital émis: Lstg. 175.000 en 1.400.000 actions de 2/6 chacune.

Analyse des Bilans.

	30/6/1930	*30/6/1931*
ACTIF	Lstg.	Lstg.
Compte propriétés	54.173	52.244
Compte exploitations	36.858	37.098
Immeubles	3.786	3.696
Magasins, matériel, machines stocks, etc.		
Débiteurs divers	2.414	2.239
Placements divers	29.375	26.526
Débiteurs pour achat de terrain (créances privilégiées)	26.360	51.384
Caisse et Banques	121.346	112.322
	29.077	7.340
	303.389	292.849
PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital	175.000	175.000
Obligations	91.769	77.382
Réserves	27.866	33.664
Créditeurs et divers	8.754	6.803
	303.389	292.849

La Société est en liquidation et les bénéfices nets réalisés sont portés à une réserve pour l'amélioration des terrains.

The Egyptian Delta Light Railway Co.

Constitution: 1897. **Durée:** Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Exploitation Chemins de fer du Delta.

Siège Social: Londres, 211 Gresham House, Old Broad Street, London E. C.

Siège Administratif: Alexandrie, rue de la Gare du Caire.

Conseil d'Administration: Sir Montagu Sharpe K. C., Président; Walter Home C.I.E.; Hon. W. B. L. Barrington; E. W. P. Foster C.M.G.; F. G. Bonham Carter; Field Marshal The Right Hon. The Viscount Allenby G.C.B. G.C.M.G.; S.E. Sir Ismail Sirry Pacha K..M.G. (Résident en Egypte).

Agences en Egypte: Lt. Col. J. R. Marryat D.S.O.; M. C.; R. E.

Consulting Engineers: Messrs Rendel, Palmer & Tritton.

Secrétaires: F. J. Horne et F. R. Parker.

Banquiers: Bank of England et National Bank of Egypt.

Censeurs: M. Meredith & Co.

Solicitors: Messrs Norton, Rose & Co.

Capital:

Lstg. 1.150.599.10 — représenté par 104.078 actions privilégiées 5 1/2 % cumulatives de Lst. 10..	£	1.040.780
dont appels en retard	»	180.10
	£	1.040.599.10
Parts de fondateurs: et 11.000 Deferred Shares de £ 10 chacune	»	110.000
TOTAL...	£	1.150.599.10

Nota: Le Capital autorisé est de £ 1.360.000.

OBLIGATIONS: en circulation au 31-3-1931.

5.633 Obligations 5 0/0 de Lst. 100	£	563.300
9.890 Obligations 3 1/2 0/0 Est. de Lst. 20	»	197.800
TOTAL...	£	761.100

Nota: A l'origine l'émission des Obligations 5 0/0 était de 6.453 Obligations et celle des Obligations 3 1/2 0/0 de 12.500 Obligations.

RESERVES: Au 31-3-1932. Total Lstg. 395.488.

PORTEFEUILLE: Le bilan n'en fournit pas les détails.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/3/1931*	*31/3/1932*
	Lstg.	Lstg.
Constructions lignes, etc., suivant inventaire	2.223.550	2.234.014
(moins amortissements)	73.118	62.486
Magasins	5.000	5.000
Cautionnement au Gouvernement Egyptien		
Portefeuille titres	86.706	60.700
Titres pour fonds de retraite	87.658	83.170
Placement des Fonds d'amende	1.492	1.492
Débiteurs divers	33.342	28.288
Caisse et Banques	34.476	50.731
	2.545.342	2.525.881

PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital	1.150.599	1.150.599
Obligations	763.700	761.100
Réserves diverses	386.889	395.488
Créditeurs divers	80.311	69.971
Fonds de retraite	92.896	83.558
Fonds d'amendes	3.852	4.001
Intérêts dûs sur obligations	12.668	12.293
Obligations amorties et coupons échus non réclamés	5.410	4.903
Profits et pertes	49.017	43.968
	2.545.342	2.525.881

RESULTATS

Exercices au	Revenus bruts Lstg.	Revenus nets (1) Lstg.	Coupons payés aux acts. priv. (2)	Reporté à nouveau
31.3.1925	364.557	130.809	4 0/0 (et £ 50.000 portées à la réserve)	39.178
31.3.1926	369.334	97.080	4 1/2 0/0	40.245
31.3.1927	342.605	65.019	2 1/2 0/0	29.000
31.3.1928	313.028	48.284	— (et £ 15.000 portées à la réserve)	38.284

(1) — Afin de ne pas faire double emploi nous faisons observer à nos lecteurs que dans les bénéfices nets de chaque exercice, sont inclus les reports à nouveau de l'exercice précédent, sauf pour l'exercice, 1932.

(2) — Les coupons s'entendent sous déduction de l'Income Tax.

Exercices du	Revenus bruts Lstg.	Revenus nets Lstg.	Coupons payés aux act. priv.	Reporté à nouveau
31.3.1929	337.688	73.158	2 1/2 0/0 (et £ 5.000 portées à la réserve)	42.138
31.3.1930	360.970	94.091	3 1/2 0/0 (et £ 15.000 portées à la réserve)	42.663
31.3.1931	296.305	39.718	— (et £ 6.000 portées à la réserve)	43.017
31.3.1932	254.913	949	—	43.967

Les arriérés dûs aux Actions Privilégiées dont les intérêts de 5 1/2 % sont cumulatifs, s'élèvent au 31-3-1931 à Lst. 600.403 représentant la différence annuelle entre les montants payés et ceux qui revenaient effectivement aux actions. Il faut arriver à rembourser cette somme pour que les actions Deferred, aient droit à une participation quelconque.

Nous croyons intéressant de donner quelques chiffres qui indiquent l'activité de la Compagnie.

	Lignes	*Revenu moyen par mille et par an*	*Passagers Transportés*	*Marchandises Transportées*
31.3.1924	591 milles	£ 574	5.135.454	451.716
31.3.1925	600 »	» 607	6.679.666	530.217
31.3.1926	600 »	» 615	7.968.584	582.158
31.3.1927	602 »	» 569	8.473.992	565.092
31.3.1928	608 »	» 515	8.694.911	523.228
31.3.1929	608 »	» 555	11.382.085	641.079
31.3.1930	609 »	» 592	12.331.266	770.453
31.3.1931	614 »	» 482	10.682.148	649.033
31.3.1932	621 »	» 410	9.638.993	681.044

Malgré la constante protection accordée par le Gouvernement Egyptien à cette Société, soit sous forme de modification des conditions de la concession, soit sous forme d'avances pécuniaires, les effets de la crise se sont faits durement sentir sur l'exploitation de cette Société ainsi que la lutte croissante de la route contre le rail.

Un groupe d'actionnaires Egyptiens s'est réuni à plusieurs reprises et a formulé des voeux qu'elle a chargé des mandataires d'exprimer à l'Assemblée Générale. Malheureusement ce groupe ne contrôle qu'une minorité: la majorité des actionnaires est en Angleterre. La première réclamation est la formation d'un conseil avec siège social en Egypte, pour éviter le paiement d'Income Tax et surveiller de plus près l'exploitation. Le Conseil a promis d'étudier ces suggestions mais il est à craindre qu'aucune suite ne leur sera donnée.

FLUCTUATIONS DES TITRES

Acts. Priv.	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	£ 5	5 11/32	5 9/64	4 11/16	3 1/16
Plus bas	» 3 1/2	2 9/8	3 5/8	2 19/32	0 13/16
Acts. Def.					
Plus haut	» 1 5/8	2 1[illegible]/32	2	1 3/8 N	1 3/8
Plus bas	» 1	0. 3/4	1 1/4	1 3/8 N	0 1/4

Cours du 31 Mai 1932: Act. Priv. Lst.. 0.3/4 N. Act. Def. 0.3/32 1/64 N.

Egyptian Motor Transport Company.

Constitution: 1925. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Siège Social: Alexandrie.

Objet: Transports par automobiles et principalement des cotons, graines de coton, céréales à Minet El Bassal.

Exerc. Social: 1er Septembre-31 Août. Assemblée Générale: Novembre.

Conseil d'Administration: MM. A. Reinhart, Président; Aug. Th. Sinadino, Vice-Président; E. F. Haselden, J. G. Jacot Des Combes; Saïd Bey Télémat, S. Salama, Administrateurs.

Agent Haselden & Co., Ltd.

Censeur: M. H. Bridson.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital: A l'origine le Capital autorisé était de L.E. 40.000 en 10.000 actions de L.E. 4 chacune. Une première émission de 5.000 actions entièrement libérées a été souscrite soit L.E. 20.000. Sur la seconde émission seulement 3.075 actions ont été souscrites et libérées de moitié. Le Capital émis était donc de L.E. 26.150.

En date du 24 Novembre 1931 une Assemblée Générale décidait la réduction du Capital social à L.E. 19.380. Cette réduction s'est opérée de la façon suivante:

a) Par l'annulation des mille neuf cent vingt-cinq (1925) actions de livres égyptiennes (4) chacune, non souscrites sur les cinq mille (5.000 actions émises en augmentation du capital suivant délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 Juin mille neuf cent vingt-six (1926).

b) Par le remboursement des deux cinquièmes des huit mille soixante-quinze (8.075) actions dont cinq mille (5.000) anciennes et trois mille soixante quinze (3.075) nouvelles, ce remboursement étant à raison de deux (2) actions pour chaque porteur de cinq (5) actions, soit trois mille deux cent trente (3.230) actions de L.E. 4 (quatre) chacune.

Obligations: Néant. **Parts de fondateurs:** Néant.

RESERVES: L.E. 53. Par contre le fonds d'amortissement s'élève à L.E. 13.815.

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices réalisés par la Société, après déduction de tous les frais généraux, d'exploitation et d'administration, ainsi que du montant qui sera fixé par le Conseil d'Administration pour l'amortissement et la dépréciation du matériel et des installations, seront répartis comme suit:

Il en sera d'abord prélevé le 5 pour cent pour constituer un fonds de réserve; ce prélèvement cessera lorsque la réserve aura atteint une somme égale à la moitié du capital social et sera de plein droit effectué à nouveau si la réserve vient à être entamée.

Il sera ensuite prélevé la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un intérêt de six pour cent (6 pour cent) non cumulatif sur leurs actions.

L'administrateur-délégué, s'il y en a, n'aura droit à la proportion dans les bénéfices qui lui serait allouée par le Conseil d'Administration que sur le solde des bénéfices restant après les deux prélèvements susdits. Sur le surplus, il sera attribué au Conseil d'Administration, une participation que fixera l'Assemblée Générale et le solde sera distribué aux actionnaires.

Toutefois, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale peut décider de ne pas procéder à la distribution des bénéfices, de répartir une partie seulement de bénéfices et de créer des fonds spéciaux de réserve qui seront constitués par les bénéfices non distribués.

Analye des Bilans.

ACTIF.	31.8.1930 L.E.	31.8.1931 L.E.
Frais de constitution de Société	120	80
Terrains et Immeubles	8.420	8.440
Matériel roulant	18.805	17.836
Matériel, outils, mobilier	1.615	1.952
Titres	3.514	6.432
Débiteurs, Divers	779	756
Caisse et Banque	5.392	4.975
	38.645	40.471

PASSIF.	L.E.	L.E.
Capital	26.150	26.150
Réserve	53	53
Fonds d'amortissement	12.231	13.815
Créditeurs et Divers	174	269
Profits et Pertes	37	184
	38.645	40.471

PORTEFEUILLE: Ce poste comprend les titres suivants évalués aux cours du 31 Août 1931:

115 Obligations Canal de Suez 5 %;
L.E. 2.150 Obligations Land Bank of Egypt 5 % 1927;
Lstg. 2.000 Nom. Dette d'Egypte Unifiée 4 %.
50 Obligations 4 % Crédit Foncier Egyptien.

RESULTATS

	Recettes exploitation		*Résultats nets*	
31.8.1929	L.E.	19.015	Perte	L.E. 554
31.8.1930	»	18.448	Bénéfice	» 5
31.8.1931	»	17.912	Bénéfice	» 146

Les titres ne sont pas cotés en Bourse.

The Kafr-el-Zayat Cotton Cy. Ltd.

Constitution: 1894. **Legislation:** Mixte.

Objet: Industrie de l'huile et du savon et commerce du coton.

Siège Social: Alexandrie, usine à Karmouz (Alexandrie).

Exerc. social: 1er Septembre-31 Août. Assemblée Générale: Novembre.

Conseil d'Administration: MM. R. Swinglehurst, Président; C. Y. Watson, Vice-Président; Dimitri J. Zerbini, Administrateur-Directeur; Emile Cattaoui; A. Padova; Valdimir Sursock.

Censeurs: A. S. Parker, Chartered Accountant.

Banquiers: Barclay's Bank (D. C. & O.).

Capital: L.E. 312.000 divisé en 64.000 actions de Lst. 5 chacune.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

RESERVES: Total des réserves au 31 Août 1931 L.E. 172.983, y compris le report à nouveau de L.E. 6.575.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, il est effectué un premier prélèvement permettant de payer un intérêt statutaire de 5 % non cumulatif sur le capital versé. Le reste après les amortissements jugés nécessaires par le Conseil, revient intégralement aux actionnaires.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille ne comprend que Lstg. 3.000, nominal Dette d'Egypte Unifiée 4 %.

Analyse des Bilans.

	31.8.1930	31.8.1931
ACTIF	L.E.	L.E.
Installation Générale (1)	105.021	105.021
Caisse et Banque	136.043	195.285
Effets à recevoir	8.518	6.601
Stocks: matériel et marchandise	167.087	120.354
Débiteurs divers	113.422	105.360
Portefeuille	1.001	2.084
Primes d'assurances à échoir	—.—	1.260
Compte d'ordre	—.—	3.000
	531.092	538.965
PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	312.000	312.000
Réserves	154.195	161.749
Créditeurs divers	15.843	14.981
Profits et pertes	49.054	50.235
	531.092	538.965

RESULTATS

Exercices	Revenus bruts	Frais d'exptoitation	Bénéfice net	Coupon par action	Reporté
	L.E.	L.E.	L.E.		L.E.
1922/23	—.—	—.—	—.—	—.—	15.977
1923/24	85.290	79.484	5.806	5 %	6.183
1924/25	109.767	93.560	16.206	5 %	6.789
1925/26	127.209	95.950	31.259	10 %	6.848
1926/27	168.061	127.983	40.008	12 1/2 %	7.926
1927/28	138.942	104.400	34.542	11 1/4 %	7.368
1928/29	178.265	136.750	41.515	12 1/2 %	9.884
1929/30	158.107	118.936	39.170	12 1/2 %	10.054
1930/31	170.898	120.066	40.180	12 1/2 %	6.576

(1) Cette installation a déjà subi un amortissement direct de Lstg. 30.000.

EXERCICE 1929/30: L'examen des chiffres du Bilan permet de constater que la Société se trouve dans des conditions particulièrement prospères spécialement corroborées par une liquidité abondante. Malgré la crise, les résultats du dernier exercice ont été satisfaisants, et contre L.E. 20.000 de revenu brut en moins, on a procédé à des compressions de frais de l'ordre d'environ L.E. 18.000. Le coupon a été maintenu à 12 1/2 %.

POUR L'EXERCICE 1930-1931: – Le rapport est toujours d'un grand laconisme, mais les chiffres du Bilan sont d'une éloquence remarquable. La prudence de la gestion se révèle dans la sensible diminution des stocks divers et des marchandises en magasin, alors que les liquidités s'accroissent considérablement, atteignant environ L.E. 200.000. Les débiteurs divers, à l'actif, ont été également réduits. Le portefeuille qui ne comprenait que 1500 Nom. Dette Unifiée, est passé à Lstg. 3.000 Nom.

Au passif, aucune créance et une liquidité exceptionnelle. C'est sûrement la seule Société Industrielle Egyptienne qui puisse présenter une pareille situation liquide.

Au point de vue du rendement, il est significatif de noter que, malgré la crise, et la concurrence que se font entre elles les Sociétés locales dans la vente de l'huile, la Kafr el Zayat est arrivée à réaliser, grâce à la réduction de son prix de revient, des bénéfices supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Un accord est intervenu, après la clôture de l'exercice, avec tous les producteurs d'huile, pour arrêter la lutte continuelle des prix.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	8 27/32	9 3/8	9 1/2	8 1/2	9 3/8
Plus bas	7 1/4	8	8 5/8	7 7/8	8.—

Clôture du 31 Mai 1932 Lstg 9.

The Koubbeh Gardens.

(En liquidation).

Constitution: 1907. **Législation:** Egyptienne.

Durée: 30 ans.

Objet: Exploitations urbaines et rurales.

Siège Social: Le Caire.

Exer. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Comité de Liquidation: The Egyptian Enterprise & Development Cy; M. Joseph A. Adda; M. Ezio Vais.

Censeurs: MM. Maurice et Albert Dabbah.

CAPITAL: . Au 31 Décembre 1931: L.E. 120.693,600, représenté par 30.170.4 actions de L.E. 4 chacune. (Voir dans l'Annuaire, Editions 1930 et 1931, l'historique de la rédaction du capital et des rachats effectués).

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Banques	3.813	6.038
Propriétés	15.523	15.604
Matériel (après amortissements)	(1) 4.472	4.253
Débiteurs divers	103.422	90.540
	127.230	116.435

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	120.693	120.681
Bons hypothécaires (2)	106	134
Créditeurs divers	2.198	2.018
Prévisions diverses	5.603	5.615
Excédent d'actif	40.872	45.311
	169.472	173.759
Moins répartition d'actif	42.242	57.324
	127.230	116.435

Les répartitions d'actif faites au 31 Décembre 1931 ont atteint P.T. 190 par actions.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	1 5/8	3 19/32	3 7/8 Ex-C.	2 1/4 Ex R.	2 11/16
Plus bas	1 5/3	3 19/32	3/7/8 Ex R.	2 1/4 Ex R.	2 7/32

Clôture au 31 Mai 1932: 1 15/16.

(1) Y compris les Omnibus. Automobiles.
(2) Ces bons sont tous échus.

The Land Bank of Egypt

Constitution: 1905 **Durée:** 99 ans. **Legislation:** Egyptienne.

Siège Social: Alexandrie, Rue Toussoun Pacha.
N'a pas d'agences en Egypte.

Conseil d'Administration: MM. Richard Abdy, Président; Edouard de Cazalet; Edgar Llewellyn; René Labruyère; Théodore Zarifi; René Ismalun; Michel Salvago; S. Wellhoff; S.E. Ahmed Ziwer Pacha; M. Edouard Bourre, Administrateur-Directeur.

Membres de la Direction M. Edouard Bourre, Administrateur-Directeur et A. Delprat, Secrétaire Général.

Censeurs: F. Sofio, G. Mazet et F. Blache.

Capital autorisé émis et versé: L.E. 975.000 en 195.000 actions ordinaires de Lstg. 5, et 5.000 parts de fondateurs de Lstg. 5.

PARTS DE FONDATEURS: 5.000 parts d'une valeur nominale de Lstg. 5.

OBLIGATIONS en circulation au 30 Septembre 1931:

NOTA: D'après les Statuts, la Société est autorisée à émettre des obligations pour un montant égal à 5 fois le Capital, sans toutefois qu'il puisse dépasser le total des prêts hypothécaires en cours.

Obligations 3 1/2 % : 42.312 obligations de 500 francs remboursables à 505. Emission 1905. Coupon Janvier-Juillet. Echéance 1981. L.E. 824.253.

Ces obligations sont libellées, payables en or et possèdent en outre une option de change. A la demande de porteurs, à la dernière Assemblée Générale, le Conseil a estimé qu'il ne pouvait faire à moins que de régler les coupons venant à échéance, sous toutes les réserves nécessaires, pour le paiement en or, en attendant une décision éventuelle de justice.

Jusqu'au moment où nous écrivons, aucun porteur d'obligations n'a lancé d'assignation à cet effet à la Société: les obligataires semblaient s'en remettre à la décision de justice qui serait intervenue dans un cas similaire, pour des obligations d'une autre Société. Mais en ce moment, le procès en question a été rayé, et aucune action de ce genre n'est pendante devant les tribunaux.

Obligations 4 % : 21.200 obligations de 500 francs. Emission 1906. Coupon Janvier-Juillet. Echéance 1981. L.E. 83.210.

Obligations 5 % : en livres sterling.

400 titres de	Lstg.	500
6.400 titres de	»	100
2.400 titres de	»	50

soit un capital nominal de Lstg. 960.000 ou L.E. 936.000. Emission 1923. Echéance 1963. Coupons Janvier-Juillet.

Obligations 5 % : en Livres Egyptiennes (Emission 1927). Echéance 1967.

Coupons Avril-Octobre.

288 titres de	L.E.	500
2.160 titres de	»	100
1.800 titres de	»	50
Total	L.E.	450.000

Obligations 5 % : en Livres Egyptiennes (Emission 1928). Echéance 1968.

Coupons Mars-Septembre.

296 titres de	L.E.	500
2.220 titres de	»	100
1.850 titres de	»	50
Total	L.E.	462.500

Obligations 4 % : en Livres Egyptiennes: Emission 1929. Echéance 1969.

Coupons Mars-Septembre.

304 titres de	L.E.	500
2.280 titres de	»	100
1.900 titres de	»	50
Total	L.E.	475.000

Obligations 4 1/2 % : en francs français. Emission 1930. Coupons Janvier-Juillet. 70.000 obligations émises en France de 1.000 francs chacune soit 70 millions de francs français stabilisés à P.T. 78 1/2 les 100 francs soit Livres Egyptiennes 549.500. Echéance 1985.

Par rachat en Bourse durant l'exercice 1930/31, il a été amorti 255 obligations. Il reste donc 69.745 obligations, pour un capital de Frs. 69 millions 745.000, comptabilisés à raison de 78 1/2 % les 100 francs, soit L.E. 547.498. (Il convient de tenir compte dans ce poste de la plus value enregistrée par les francs depuis le 21 Septembre 1931).

Le total de la Dette Obligataire de la Land Bank est de L.E. 3.778.462. Elle possède comme contre-partie des placements hypothécaires pour L.E. 5.798,834, soit une différence favorable de L.E. 2.020.372. Elle a subi, sur l'année précédente, un amortissement de l'ordre de L.E. 81.118 pour l'année sous examen.

Obligations 4 % : libellées en francs et bénéfices reportés sur rachats de ces obligations. — *Nous avons donné dans l'Annuaire 1931 les détails de ces opérations et nous avions pensé pouvoir nous dispenser de les répéter cette année. Mais en raison du fait que l'édition 1931 est complètement épuisée, et que les demandes d'annuaires sont de plus en plus nombreuses, nous croyons utile de répéter ici les détails, d'un intérêt capital pour l'actionnaire, qui concernent cette opération de rachat.*

Durant les exercices 1922-23 et 1923-24, la Banque a procédé au rachat amiable de ces obligations payables, capital et coupon au cours du change à vue sur Paris.

Plus de quatre cinquièmes des obligations ont été ainsi remboursés et pour celles en circulation, il a été constitué une provision en France suffisant à garantir les services tant des intérêts que de l'amortissement pour les 57 ans restant à courir. (Voir rapport à l'Assemblée Générale du 2 Décembre 1924).

Les bénéfices réalisés sur cette opération se sont élevés à L.E. 999.124 et en application de l'Art. 44 des Statuts, cette somme a été divisée comme suit: 10 % à la réserve statutaire. 10 % au Conseil d'Administration.

Le solde soit L.E. 799.299: 70 % aux actionnaires L.E. 559.509. 30 % aux parts de fondateurs. L.E. 239.790. Total: L.E. 799.299.

Néanmoins pour ne pas diminuer le volume des opérations hypothécaires et pour se conformer aux règles de prudence qui sont à la base de cette Institution, il avait été décidé de distribuer ces montants en quarante annuités. Aussi, il a été ouvert à chacun des quatre intéressés, un compte où les sommes respectives ont été portées à leur crédit. Chacun de ces comptes est servi d'un intérêt étant pris chaque année sur les profits et pertes de l'exercice, à partir de l'année 1924-25.

Il convient de noter que ce délai maximum de 40 années peut être réduit suivant les circonstances et par décision de l'assemblée générale.

Ainsi la première année, il a été mis en paiement L.E. 100.000 à titre de bonus.

Jusqu'en 1926-27, on a procédé à des répartitions de quarantièmes conformément à la première décision. En 1927-28, la Banque ayant enfin obtenu gain de cause dans les procès qui lui avaient été intentés pour s'entendre condamner en paiement en francs or des coupons et obligations amorties 4 %, décide de réduire le délai de répartition à 10 ans, les sommes consacrées à ce paiement provenant, comme il a toujours été pratiqué, des capitaux rentrés sur les prêts hypothécaires.

Il convient de spécifier, une fois pour toutes, que ces montants payés sous forme de bonus chaque année, n'ont jamais représenté des prélèvements sur les bénéfices des exercices, mais uniquement des répartitions d'un ancien bénéfice acquis en 1923-24, réinvesti par la Banque, et qui vient à être disponible — et par conséquent — distribuable, au fur et à mesure des rentrées.

En outre pour répondre à l'observation qui a souvent été faite, à savoir que le montant revenant aux Administrateurs, est inférieur à celui de la Réserve, alors qu'à l'origine il était égal soit 10 %, nous croyons savoir qu'il s'agit de rachats de parts effectués, à des conditions avantageuses pour la Banque, d'Administrateurs démissionnaires ou décédés.

RESERVES: Les réserves et provisions totales s'élèvent à L.E. 943.225, auxquelles il faut ajouter L.E. 62.052 de la part de la Réserve Statutaire sur les bénéfices reportés sur le rachat d'obligations 4 %.

EXERCICE SOCIAL: 1er Octobre au 30 Septembre. Assemblée Générale: Décembre.

REPARTITION DES BENEFICES: La répartition des bénéfices se fait actuellement de la façon suivante:

a) Un premier prélèvement de 5 % non cumulatif, en faveur des 195.000 actions ordinaires.

b) Sur le solde à répartir et conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 2 Décembre 1924, on prélève l'intérêt de 5 % l'an sur le montant représentant les bénéfices reportés sur rachats d'obligations 4 %.

c) Conformément aux Statuts, la distribution du reste est de 10 % à la Réserve Statutaire. 10 % au Conseil d'Administration.

d) Sur le solde: 70 % aux actions. 30 % aux fondateurs.

PORTEFEUILLE: La Banque ne possède que L.E. 83.602 de titres du Fonds pour le service des obligations 4 % et L.E. 36.936 de titres de la provision pour égalisation de dividende. Le Bilan n'en donne pas les détails.

Analyse des Bilans

ACTIF	30.9.1930	30.9.1931
	L.E.	L.E.
Caisse et Banque	133.958	8.519
Titres du Fonds pour les obligations 4 %	90.802	83.602
Titres de la provision pour égalisation des dividendes	37.615	36.936
Avances à court terme	58.298	41.078
Prêts hypothécaires (voir détails plus loin)	6.078.587	6.063.716
Immeubles acquis par expropriaton	162.158	241.074
Immeuble social	22.000	22.000
Vente d'immeubles en cours de régularisation	26.800	58.265
Titres en dépôts pour divers	45.753	49.395
Débiteurs et comptes divers	122.951	51.528
Dividende intérimaire	47.531	—.—
	6.826.453	6.656.113

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	975.000	975.000
Banques et Banquiers	—.—	134.573
Obligations	3.859.580	3.778.462
Réserves et provisions	785.631	943.225
Bénéfices reportés sur rachats obligations	659.097	578.133
Déposants, créditeurs et divers	239.457	143.224
Intérêts dûs	94.652	98.487
Compte profits et pertes; report de l'exercice précédent	7.786	5.009
Bénéfices nets de l'exercice	205.250	—.—
	6.826.453	6.656.113

Situation des bénéfices reportés sur le rachat d'obligations 4 %	30.9.1930 L.E.	30.9.1931 L.E.
Réserve Statutaire	70.916,438	62.051,883
Conseil d'Administration	53.228,172	46.574,650
Actionnaires	372.597,218	326.022,566
Parts de Fondateurs	159.684,523	139.723,958
Report à nouveau sur le Bonus 1928-1929	2.671,033	3.759,375
	659.097,384	578.132,432

DETAILS DES PRETS HYPOTHECAIRE.

Durée moyenne actuelle des prêts: 23 ans et 2 mois.

PERIODE DE REMBOURSEMENT	*30. 9. 1930*		*30. 9. 1931.*	
	Nombre	L.E.	Nombre	L.E.
Moins de 10 ans	129	85.832	105	56.827
De 10 à 20 ans	1706	2.373.041	1624	2.221.772
De 21 à 30 ans	941	2.238.476	923	2.178.202
De 31 à 40 ans	10	173.245	9	136.177
De 41 à 50 ans	3	19.508	2	16.813
Prêts en comptes courants	14	56.841	13	58.722
Prêts à court terme	32	47.275	36	75.759
Totaux	2835	4.994.218	2712	4.744.272
Tiers adjudicataires d'immeubles		205.971		141.096
Annuités sous recouvrements		553.165		825.766
Débiteurs pour intérêts de retards		52.805		87.701
Débiteurs pour intérêts acquis mais non échus		272.428		264.881
Total Général		6.078.587		6.063.716

RESULTATS

Exercices	*Prêts Hypothécaires*	*Recettes*	*Revenus*	*Coupon par action*	*Coupon Parts de Fondateurs*
	L.E.	L.E.	L.E.		
1912/13	4.155.712	291.456	98.350	8/-	2.12/-
1918/19	4.023.259	342.871	140.174	9/-	3. 8/-
1919/20	4.283.329	368.970	144.403	9/6	3.15/-
1920/21	4.353.488	368.252	133.468	10/-	4. 3/-
1921/22	4.356.816	374.120	133.873	10/-	4. 3/-
1922/23	4.368.345	400.047	164.124	12/6	6.
1923/24	4.370.963	366.919	190.686	14/-(1)	7.12/-
1924/25	4.322.607	363.758	199.634	14/-(2)	7.12/-
1925/26	4.619.007	407.960	200.107	14/-(3)	7.12/-
1926/27	5.138.477	398.539	200.547	14/-(4)	7.12/-
1927/28	5.439.660	409.140	211.311	14/6 (5)	8.
1928/29	6.066.356	439.998	211.760	14/6 (6)	8.
1929/30	6.078.587	466.720	205.250	14/6 (7)	8.
1930/31	6.063.716	458.274	195.521	—.—	—

DOMAINES ACQUIS PAR EXPROPRIATION :

Immeubles acquis par expropriation. — Au 30 Septembre 1930, ces immeubles figuraient au Bilan pour un total de ..... L.E. 162.158,247
représentant leur prix de revient, au jour de l'adjudication, frais compris.

Le Domaine comprenait 1 immeuble urbain et 57 propriétés rurales d'une superficie de feddans 2.902.

Pendant l'exercice, il a été acquis 47 immeubles ruraux et 1 terrain de p.c. 1.302 pour la somme de » 174.200,501

Les ventes ont porté sur 28 Domaines ruraux et 1.084 p.c. pour un total de ..... » 95.284,515

Le solde net comprend 1 immeuble urbain et p.c. 216, et 76 ruraux d'une superficie de 3.464 feddans, représentant une créance totale de ..... » 241.074,233

Au passif, sous le poste «Provisions pour Risques sur Prêts et sur Reventes d'Immeubles» figure une somme de ..... » 284.379,934
destinée à amortir les pertes de ce chef au fur et à mesure de leur réalisation définitive.

Inutile de relever l'extrême prudence de ce système.

---

(1) Plus bonus 5/10 par action et 4.18/— par fondateur.
(2) „ „ 1/3 „ „ „ 1.2/— „ „
(3) „ „ 1/3 „ „ „ 1.2/— „ „
(4) „ „ 1/6 „ „ „ 1.2/— „ „
(5) „ „ 4/10 „ „ „ £.4. „ „
(6) „ „ 4/10 „ „ „ „ 4. „ „
(7) „ „ 4/10 „ „ „ „ 4. „ „

EXERCICE 1930/31: Les résultats nets acquis en 1930/31, après déductions de toutes charges et des amortissements ordinaires, se sont élevés à L.E. 195.521. Le Conseil a cru utile, en raison des circonstances, d'affecter la totalité de ces revenus, à des amortissements extraordinaires spécifiés comme suit:

L.E. 88.782,029 à l'amortissement des primes et charges des obligations 5 % et 4 1/2 %;

L.E. 81.739,127 à la Provision pour risques de prêts et ventes d'immeubles;

L.E. 25.000,000 à une Provision nouvelle pour éventualités de change.

L.E. 195.521,156

La situation économique mondiale justifie cette sage mesure de prudence qui consolide d'autant les assises de la Société.

Ce qu'il convient de mettre en relief, c'est que les obligations en circulation ont une couverture en placements hypothécaires de 150 %, couverture qui nous semble amplement suffisante à parer à toute éventualité.

La stabilité relative de la monnaie anglaise à laquelle la monnaie égyptienne reste rattachée, ses perspectives incontestables d'amélioration progressive sont autant d'indices favorables à l'avenir de la Société.

Il convient de relever que le Gouvernement Egyptien dans sa sollicitude pour le cultivateur, ayant créé le Crédit Agricole d'Egypte, ce dernier entretient les meilleurs rapports avec la Land Bank et intervient amicalement chaque fois que l'occasion se présente pour régler tout différend qui peut surgir entre cette Institution et ses débiteurs récalcitrants. Il a également effectué le versement d'une annuité pour certains débiteurs menacés d'expropriation. Les relations entre la Land Bank et le Crédit Agricole d'Egypte, restent excellentes.

Nos lecteurs trouveront à la fin de l'ouvrage, dans un tableau spécial, les fluctuations des divers titres de la Société, ainsi que leur rendement aux cours actuels.

The Manure Company of Egypt.

(Cie des Engrais d'Egypte).

Constitution: 1909. **Durée:** 30 ans.

Objet: Engrais. **Législation:** Egyptienne.

Exer. Social: 1er Octobre-30 Septembre. Assemblée Générale: Février.

Siège Social: Le Caire, 6 Rue Shérifein.

Conseil d'Administration: MM. C. H. Perrott, Président; L. S. Hargreaves, C.B.E.; A. Miller.

Directeur Général: Mr. A. Quartier.

Censeur: Mr. Harold Bridson.

CAPITAL: L.E. 40.000, représenté par 8.000 actions de L.E. 5 chacune.

RESERVES: L.E. 10.344 au 30-9-1931.

PORTEFEUILLE: Le Portefeuille comprend L.E. 11.500 Nom. Dette d'Egypte Privilégiée à 71 29/32 0/0 et 800 actions de la Société même au prix de Lst. 5.

PROPRIETES: Les propriétés de la Société se décomposent comme suit :

132.600 m2 à Abou Séoud (Kufry Land)	L.E.	20.450
10.525 m2 terrains, écuries et dépotoir à Tantah	»	1.400
2.000 m2 Terrains à Rosette	»	30
4.000 m2 Dépotoir et Chounah à Damanhour	»	320
Nouvelles écuries à Abou Séoud	»	1.500
Nouvelles écuries et terrains à Ismailia	»	695
Total...	L.E.	24.395

Analyse des Bilans

ACTIF	L.E.	L.E.
Caisse et Banques	—.—	11
Portefeuille	9.813	12.063
Débiteurs divers	8.226	5.691
Terrains et immeubles	25.345	24.395
Fourrages, engrais et stocks divers	9.673	9.216
Garantie des administrateurs	1.500	1.500
Profits et pertes	1.052	1.022
Suspens: Détournement A. Quartier	—.—	3.935
	55.609	57.833

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	40.000	40.000
Réserves	8.094	10.344
Créditeurs divers	3.855	1.368
National Bank	2.160	3.621
Contre-partie de la garantie des administrateurs	1.500	1.500
Special deposit account. Directors' Guarantee	—.—	1.000
	55.609	57.833

RESULTATS

Exercices	*Revenus nets*	*Coupon par action*	*Reporté*
	L. E.		L.E.
30-9-1927	1917	4 0/0	75
30-9-1928	2898	5 0/0	90
30-9-1929	2552	5 0/0	421
30-9-1930	Perte L.E. 1162		
30-9-1931	» » 1622		

NOTA. — Durant l'exercice dernier, la Société a été victime d'un vol de L.E. 3.935.

Marconi Radio Telegraph Company of Egypt S.A.E.

Constitution: 29 Novembre 1926. **Durée:** 50 ans.

Législation: Egyptienne.

Objet: La création et l'exploitation d'un service commercial de radiotélégraphie avec les pays étrangers ci-après: les Pays d'Europe, les Pays d'Afrique à l'exception du Soudan et de la Lybie, la Turquie d'Asie, le Hedjaz, la Péninsule Arabique, l'Iraq, la Perse, les Indes Britanniques, l'Afghanistan, le Belouchistan, la Russie d'Asie et la Chine et avec les autres pays qui pourraient être ajoutés avec l'autorisation du Gouvernement Egyptien.

Le tout faisant l'objet de l'autorisation du Conseil des Ministres du Gouvernement Egyptien en date du 24 Mai 1926, accordée à The Marconi's Wireless Telegraph Company Ltd., au profit de la Société présentement constituée avec le droit de faire usage en Egypte de tous les brevets Marconi passés, présents et futurs relatifs à la télégraphie sans fil et appartenant à la dite Société.

Toutes autres exploitations de radio-télégraphie et des industries qui s'y rattachent à la condition que ces exploitations soient entreprises d'accord avec le Gouvernement Egyptien.

La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus par voie de constitution de Sociétés nouvelles, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, prêts, associations en participation ou autrement avec des sociétés subsidiaires.

Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrieles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Siège Social: Le Caire, Rue Eloui, Radio House.

Exerc. social: 1er Janvier-31Décembre. Assemblée Générale: dans les douze mois qui suivent la fin de chaque exercice.

Conseil d'Administration: MM. Sir Henry Barker Kt., Président; S.E. Mohamed Tewfik Rifaat Pacha; The Right Honourable F.G. Kellaway P. C.; Major General Sir Graham Bowman Manifold, K.B.E., C.B., C.M.G., D.S.O.; Arthur S. Delany; S.E. Ahmed Talaat Pacha; F. W. Michell.

Censeurs: Mr. L.S. Hargreaves.

Capital: L.E. 200.000 en 50.000 actions de L.E. 4 chacune. Le capital était à l'origine de L.E. 40.000, divisé en 10.000 actions de L.E. 4. Il a été augmenté au chiffre actuel par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 9 Mai 1927.

Les 10.000 actions du capital original avaient été souscrites comme suit:

The Marconi's Wireless Telegraph Co. Ltd.	9.760	39.040
The Rt. Hon. Frederick George Kellaway	40	160
S.E. Mohamed Tewfik Rifaat Pacha ...	40	160
Major Gen. Sir Graham Bowman Manifold	40	160
Mr. Henry Edward Barker	40	160
Mr. Arthur Delany...	40	160
Mr. Stanley Charles Dunn	40	160
	10.000	40.000

OBLIGATIONS: L'Assemblée Générale Extraordinaire délibérant dans les conditions de l'art. 39 des Statuts, peut créer et émettre des obligations aux conditions qu'elle jugera convenables et jusqu'à concurrence du capital versé et existant d'après le dernier bilan.

RESERVES: Au 31.12.1930 la réserve ne comprend que L.E. 250 mais le fond de dépréciation et d'amortissement s'élève à L.E. 31.670.

REPARTITION DES BENEFICES: Les produits nets annuels de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales de tous amortissements, provisions pour dépréciations, réserves pour risques industriels et commerciaux constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices annuels, il sera prélevé successivement et dans l'ordre ci-après:

a) 5 % destiné à la formation et à l'alimentation d'un fond de réserve jusqu'à ce qu'il aura atteint le dixième du capital social.

b) la somme nécessaire pour payer un dividende non cumulatif de 10 % aux actions sur le montant libéré.

c) 10 % du solde aux administrateurs, à répartir entre eux.

d) le surplus sera enfin, le cas échéant, employé suivant ce qui sera décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire et sur la proposition du Conseil d'Administration, soit pour la constitution d'un fonds de réserve supplémentaire, d'un fonds d'amortissement ou d'un fonds de prévoyance, soit pour être distribué aux actionnaires.

Analyse des Bilans

Par suite du fait que les Assemblées Générales se tiennent 12 mois après la clôture de l'exercice, le dernier bilan publié, à ce jour, est donc celui au 31.12.1930.

	31.12.1929	31.12.1930
ACTIF.	L.E.	L.E.
Terrains et constructions	7.963	7.963
Installations et machines	58.052	59.610
Station de T.S.F. d'Abou Zaabal	86.484	85.806
Mobilier	1.726	1.861
Autos	138	459
Stocks	3.442	3.691
Patente Marconi	9.750	9.750
Frais préliminaires	16.464	16.464
Améliorations et modifications	1.242	1.242
Débiteurs divers	10.396	13.273
Caisse et Banque	24.155	36.845
Pertes à ce jour	7.610	10
	227.422	236.974
PASSIF.	L.E.	L.E.
Capital	200.000	200.000
Créditeurs divers	6.225	5.054
Fond de dépréciation et d'amortissement	20.947	31.670
Réserve	250	250
	227.422	236.974

RESULTATS : L'exercice se terminant au 31.12.1927 a été employé entièrement pour l'installation et n'a donné, naturellement aucun résultat.

L'exercice 1928 s'est clôturé avec une perte de L.E. 11.111,512 comprenant la somme assez importante de L.E. 10.131,706, portée au fonds de dépréciation et d'amortissement. C'est cette année que le capital a

été porté à L.E. 200.000 et la nouvelle souscription a servi à moderniser la station d'Abou Zabal et à inslaller en 1929 des moteurs Diesel qui ont donné les meilleurs résultats et une sensible réduction dans l'emploi du combustible.

En 1929, les revenus nets ont été de L.E. 14.317,790. Ils ont permis de porter au fonds de dépréciation et d'amortissement la somme de L.E. 10.816,250 et d'enregistrer un bénéfice net de L.E. 3.501, qui a été porté en déduction de la perte de l'année précédente. Celle-ci s'est donc trouvée réduite à L.E. 7.610. En 1930, les revenus nets ont été de Livres Egyptiennes 18.322, dont il a été porté au fonds de dépréciation et d'amortissement la somme de L.E. 10.722, laissant figurer un bénéfice de L.E. 7.600 portée en déduction de la perte figurant au bilan. Celle-ci s'est réduite actuellement à L.E. 10.

EXPLOITATION: En dehors des télégraphes par sans fil, la société a obtenu l'autorisation de recevoir pour compte de la Reuter, les nouvelles émises par la «Reuterian Wireless Commercial News» qui sont diffusées au fur et à mesure dans tout le pays, en même temps. En outre, elle a obtenu le monopole du service de téléphone sans fil, qui fonctionne actuellement avec une régularité remarquable.

La Société est appelée, certainement, à un brillant avenir en Egypte.

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 Juillet 1932 a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Il est ajouté aux statuts un nouvel article 2 bis ainsi conçu:

«La Société peut également par extension de son objet, défini à l'article 2, entreprendre la création ou l'exploitation en Egypte d'un service commercial de radio-téléphonie ainsi que d'un service commercial de télégraphie par câbles. Elle peut aussi entreprendre toutes les industries qui se rattachent à ces objets et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières s'y rattachant directement ou indirectement.

The Menzaleh Canal and Navigation Company (S.A.E.)

Constitution: 1904 **Législation:** Egyptienne.

Siège Social: Le Caire, 26 Sharia el Manakh.

Objet: Navigation fluviale et lacustre.

Bureau à Port-Saïd: Boulevard Fouad 1er.

Conseil d'administration: Astley P. Friend, Président; Guido Lévi, Administrateur-Délégué; S.E. Mohamed Efflatoun Pacha.

Censeurs: Russell & Co.

Exerc. social: 1er Janvier — 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Capital souscrit: L.E. 100.000 représenté par 25.000 actions de L.E. 4 chacune.

Capital: Au 31.12.1931 L.E. 46.000 en 11.500 actions de L.E. 4. Il n'avait été émis que 19.110 actions sur lesquelles 7.610 ont été rachetées. Le capital autorisé est de L.E. 100.000 en 25.000 actions de L.E. 4 chacune.

Parts de Fondateurs: Il existe en outre 44.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur nominale.

Obligations: Au 31.12.1931, L.E. 2.000 en obligations de L.E. 20 chacune.

Réserves: Total des Réserves, provisions et amortissements L.E. 43.293.

Analyse des Bilans.

	31/12/1930	*31/12/1931*
ACTIF	L.E.	L.E.
Concession ...	1	1
Débiteurs divers	1.456	944
Caisse et Banque	3.010	1.090
Portefeuille	28.543	28.043
Actif immobilisé: Flotte, Matériel, Moteurs, construction et ateliers	62.375	62.258
Fournitures et Imprimés	646	616
	96.031	92.952

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	46.000	46.000
Obligations ...	2.200	2.000
Créditeurs et divers	2.032	1.019
Compte parts de fondateurs	436	436
Réserves et provisions diverses	43.270	43.293
Cte. Profits et Pertes	2.093	204
	96.031	92.952

Après remboursement du capital, conformément à l'art. 38 des statuts, il revient moitié de l'actif aux actions ordinaires et moitié aux parts de fondateurs.

RESULTATS

Exercices	Profits nets	Divid. par action	fondateur Divid. par
	L.E.	P.T.	P.T.
1924	3.947	28	1.—
1925	4.407	28	1.—
1926	2.978	20	—
1927	69	—	—
1928	633	10	—
1929	1.380	12	—
1930	2.093	16	—
1931	204	—	—

PORTEFEUILLE: La Société possède les participations suivantes:

998 actions ordinaires, dont 992 amorties au 31.12.1930 de The Fish's Produce Association of Egypt. (Le rapport se déclare satisfait de la gestion qui n'a pas enregistré de pertes, depuis le dernier exercice).

26.198 actions de The Menzaleh Canal and Navigation (Shipping) Co. de Lstg. 1 chacune. (Le rapport déclare que cette Compagnie continue à démontrer des résultats favorables, nonobstant la concurrence. Malgré les frais et les constructions entreprises, un dividende de 5 % a été déclaré).

POUR L'EXERCICE 1930: Le conseil d'Administration se déclare satisfait des résultats obtenus et des perspectives qui s'offrent encore à la Société par suite des efforts déployés dans ce sens.

POUR L'EXERCICE 1931: La Société a employé les revenus nets de l'exercice qui se sont élevés à L.E. 2.092, contre L.E. 2.733 l'année précédente, en amortissements divers et dépréciation d'actif. La réduction des bénéfices est attribuée à la situation économique générale.

Modern Buildings

Constitution: 1925. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations immobilières et toutes affaires s'y rattachant.

Siège Social: Alexandrie, 1 Rue Fouad Ier.

Exer. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. Fumaroli J., Président; G. B. Takla Bey; Mme R. Fumaroli; G. Cassinis, Administrateur-Directeur.

Censeurs: Messrs. Price, Waterhouse Peat & Co.

CAPITAL AUTORISE ET EMIS: L.E. 160.000 divisé en 32.000 actions de L.E. 5 chacune.

OBLIGATIONS: L.E. 140.000 divisé en 1.400 obligations 5 0/0 de L.E. 100 chacune. Service 1er Janvier-1er Juillet par coupon semestriel. Remboursement par tirage au sort annuel et au plus tard en 1973, émission 1929, garanti par tout l'actif immobilier de la Société. Il existe en outre un emprunt hypothécaire de L.E. 50662 extinguible par annuités jusqu'en 1950.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

RESERVES: Les réserves totalisent les postes suivants:

Réserve Statutaire	L.E.	21.049
Réserve Spéciale.....	»	10.000
Report à nouveau	»	351
Total...	L.E.	31.400

REPARTITION DES BENEFICES: Suivant les statuts, les bénéfices se répartissent comme suit: sur le montant net de toutes charges, il est prélevé la somme nécessaire au paiement d'un intérêt de 5 0/0 aux actionnaires. Cet intérêt n'est pas cumulatif.

Du solde 10 0/0 est porté à la Réserve Statutaire.

Le reste revient aux actionnaires comme dividende supplémentaire.

PORTEFEUILLE: Le Bilan n'en donne pas les détails mais spécifie que les titres sont calculés, estimés par le Conseil, et déposés en garantie, des avances consenties pour le roulement des affaires.

Cette année ce poste est en sensible diminution sur l'année précédente et passe de 91.000 livres à 39.429.

Analyse des Bilans:

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Immeubles	228.344	258.566
Terrains	63.673	18.914
Domaine de Sporting	25.711	15.732
Acheteurs terrains (privilèges du vendeur)	130.826	157.194
Débiteurs et divers	2.976	8.911
Prêts sur hypothèques	11.250	11.110
Titres	90.970	39.430
Dépôts divers	2.581	2.634
Caisse	10	—.—
Frais émissions obligations	7.450	7.000
	563.791	519.491

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	160.000	160.000
Obligations	149.000	140.000
Compte hypothèques	55.448	50.623
Réserves	30.600	31.009
Profits acquis mais non réalisés sur ventes terrains	23.179	32.415
Créditeurs et divers	131.257	95.454
Profits et pertes	14.307	9.990
	563.791	519.491

POUR L'EXERCICE 1930: Les recettes totales se sont élevées à L.E. 40.223. Les intérêts sur obligations ont absorbé L.E. 8.829. Les intérêts à divers L.E. 6.863. Les frais généraux, taxes, manutentions et commissions ont totalisé L.E. 7.703. La dépréciation sur Immeubles a été fixée à L.E. 3.126 et les bénéfices nets ont été arrêtés à L.E. 13.701, montant qui a permis de distribuer un coupon de P. T. 40 par action égal à celui de l'année précédente, de porter L.E. 410 à la Réserve Statutaire et de reporter à nouveau le solde de L.E. 1097.

La Société a décidé de céder à la Gérance Immobilière les terrains qu'elle possédait au Gabbari et de réduire son activité à la location de ses immeubles.

POUR L'EXERCICE 1931: Recettes totales: L.E. 25.834. Intérêts sur obligations: L.E. 8.700. Intérêts divers: L.E. 3.546. Taxes, frais et commissions L.E. 4.695. Bénéfices nets: L.E. 8.892. Coupon par action: P.T. 30, absorbant L.E. 9.600. Le report à nouveau a été ramené à L.E. 351.

La Société a chargé la Gérance Immobilière de tous ses encaissements moyennant une commission de 2 1/2 0/0, ce qui a eu pour résultat une sensible compression de frais généraux.

The Mortgage Company of Egypt

Constitution: 1908. **Durée:** Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Crédit hypothécaire.

Siège au Caire: 108, Rue Emad El Dine.
Les Assemblées Générales se tiennent à Londres.

Conseil d'Administration: S.E. Sir Victor Harari Pacha, C.M.G., Président; MM. T.A.F. Critchley; T.S. Richmond; Sir F.T. Rowlatt, K.B.E.; Capt. R. G. Westropp; T.F. Stevens, Administrateur-Directeur.

Comité de Londres: Col. The Hon. Sidney Peel, C.B., D.S.O., Président; Sir Bertram Hornsby.

Membres de la Direction: Mr. T.F. Stevens, Administrateur-Directeur; Mr. N. E. Crewe, Sous-Directeur.

Sollicitors: Messrs. Norton, Rose & Co.

Censeurs: Messrs. Peat, Marwick, Mitchell & Co.

Secrétaire à Londres: S. R. Duncan, Esq. Stone House, 128 Bichopgate, London E.C. 2.

Capital autorisé: Lstg. 2.000.000.

Capital émis: Lstg. 1.250.000 représenté par 200.000 actions de L.E. 5 libérées de Lstg. 1.5./- .....Lstg. 250.000
100.000 actions privilégiées de Lstg. 10, ayant droit à un intérêt cumulatif de 5 % ..... » 1.000.000

Total .....Lstg. 1.250.000

La presque totalité des actions ordinaires est détenue par l'Agricultural Bank of Egypt.

Parts de Fondateurs: Néant.

OBLIGATIONS: 4 1/2 % Emission autorisée ... ... L.E. 3.250.000
Emission effectuée ... ... » 1.750.000
Remboursé ... ... » 941.540

Solde en circulation... L.E. 808.460

RESERVES GENERALES: Au 31.3.1932: Lstg. 627.641, y compris Lstg. 28.393 d'amortissement d'immeubles et L.E. 50.932 de report à nouveau. Il faut ajouter, en outre, la provision pour créances douteuses, formée au dernier exercice et qui s'élève à Lstg. 70.000.

EMPRUNT DE L'AGRICULTURAL BANK: Lstg. 674.174,12/11 au 31.3.1932.

Il est déposé comme garantie supplémentaire de cet emprunt un document relatif à Lstg. 1.500.000 d'obligations 4 1/2 % faisant partie de l'émission d'obligations indiqués plus haut.

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices nets, après les amortissements nécessaires et le paiement des intérêts aux actions privilégiées, reviennent entièrement aux actions ordinaires.

Analyse des Bilans

ACTIF.	*31/12/1930* Lstg.	*31/12/1931* Lstg.
Prêts hypothécaires	3.411.284	3.173.590
Caisse et Banque	31.933	12.250
Immeubles (moins amortissement)	11.000	9.500
Débiteurs et divers	71.839	100.406
Propriétés acquises par exuropriations ...	117.357	165.397
	3.643.413	3.461.143

PASSIF.	Lstg.	Lstg.
Capital	1.250.000	1.250.000
Obligations	808.460	808.460
Réserves	566.655	548.317
Agricultural Bank	829.382	674.175
Créditeurs et divers	56.528	59.259
Profits et Pertes: Report précédent	74.770	50.000
Profits de l'exercice	57.618	70.932
	3.643.413	3.461.143

Voici les chiffres des emprunts hypothécaires des 10 derniers exercices au 31 Mars de chaque année, *non compris les arriérés ni les intérêts acquis mais non échus:*

1923	3.001.446	1928	2.660.262
1924	2.946.365	1929	2.699.783
1925	2.807.456	1930	2.839.170
1926	2.636.018	1931	2.825.388
1927	2.658.831	1932	2.479.340

DECOMPOSITION DES PRETS DES 2 DERNIERS EXERCICES.

	1930	1931
Prêts à long et à court terme	2.825.388	2.479.340
Paiements arriérés	527.436	642.354
Intérêts acquis mais non échus	58.460	51.895
	3.411.284	3.178.590

RESULTATS

Exercices	Bénéfices bruts	Bénéfices nets après paiement aux obligations et aux actions privilégiées	Coupon par action ordinaire	Reporté
31.3.1926	171.579	79.247	3/9	125.000
31.3.1927	170.714	79.111	3/9	155.000
31.3.1928	176.083	86.367	4/3	185.000
31.3.1929 (1)	174.550	85.692	4/3	50.000
31.3.1930	178.714	85.744	5/-	74.284
31.3.1931	150.334	57 618	3/-	50.000 (2)
31.3.1932	162.852	70.932	-/-	50.932 (3)

POUR L'EXERCICE 1930-1931: Lors de la dernière Assemblée Générale Annuelle, le Président du Comité de Londres Col. The Hon. Sidney Peel, C.B., D.S.O., dans une magistrale improvisation, a mis en relief la situation particulièrement saine de la Banque, sans cacher toutefois aux actionnaires les répercussions de la crise mondiale sur l'Egypte et naturellement sur les affaires de la Banque, étroitement liées à la prospérité générale du Pays et au prix du coton. Il termine en exprimant sa confiance que l'Egypte pourra aisément surmonter le moment de dépression actuel sans graves dommages.

POUR L'EXERCICE 1931/32: Le Président du Comité de Londres, dans un brillant discours, a exposé la situation en Egypte et les efforts déployés par le Gouvernement, pour venir en aide aux agriculteurs.

Le rapport fournit quelques détails sur l'allure de la marche des affaires de la Société, dont le Conseil se déclare satisfait, mais regrette, en raison des circonstances, de ne pouvoir proposer la distribution d'un coupon, et suggère par contre d'affecter la totalité des bénéfices à des provisions pour créances douteuses.

Les titres ne sont pas cotés en Bourse.

---

(1) Il a été distribué cette année £ 125.000 soit £ 12/6 par action ordinaire à la suite d'un jugement rendu par la Chambre des Lords dans la question de Inland Revenue et où la Société a été condamnée à payer pour l'année 1922/23 seulement la somme de £ 94.554, qui a été déduite du report à nouveau précédent et qui a permis de ne plus continuer à détenir une somme aussi importante, qui avait été réservée pour toute éventualité, jusqu'alors.

(2) En raison des circonstances, le Conseil a crû utile de prélever la somme de L.E. 52.389, pour former une provision pour créances mauvaises ou douteuses.

(3) Le Conseil a prélevé sur les bénéfices la somme de £ 70.000, à titre de provision pour créances douteuses.

National Bank of Egypt

Constitution: 1898 **Durée:** 50 ans. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Opérations de crédit. **Siège Social:** Le Caire.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. — Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: Sir Edward Cook, C.S.I., C.I.E. *Gouverneur.* S.E. Adly Yeghen Pacha; S.E Ahmed Ziwer Pacha; S.E. Aly Shamsy Pacha; Sir Henry Barker; Sir Victor Harari Pacha, C.M.G.; Sir John Home Bart; Sir Bertram Hornsby, C.B.E.; Robert Rolo, C.B.E.; Sir Frederick Rowlatt, K.B.E.; Michel Salvago.

Comité de Londres: Col. The Hon. Sidney Peel, C.B., D.S.O.; E. W. P Foster, C.M.G.; Maj. Gen. Sir John Davidson, K.C.M.G.; Sir Otto Niemeyer, GB.E., K.C.B.

Commissaires du Gouvernement en Egypte:
Khalil Mahmoud Bey el Falaki et Aslan Cattaui Bey.

Direction Générale: A. C. Hann, Sous-Gouverneur, Alexandrie; J. A. Crawford, Sous-Gouverneur, Le Caire; H. S. Job, O.B.E., Directeur Siège Social, Le Caire.

Direction du Caire: MM. R. Adams, Directeur; A. Mizrahi, Directeur Branche Ex-Lloyds.

Sous-Agences: Hamzaoui, Bab el Hadid, El Gamalieh, Sayéda Zenab.

Direction d'Alexandrie: MM. F. A. de Rougemont, O.B.E. Directeur; T. R. Cole, Directeur, Branche Chérif Pacha.

Autres Agences en Egypte: Assiut, Abu-Tig, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Fayum, Heliopolis Ismailia, Kafr el Zayat, Keneh, Kom-Ombo, Luxor, Mansourah, Manfalout, Mehalla-Kebir, Mellawi, Minet-el-Gamh, Minieh, Musky, Port-Said, Rod-el-Farag, Sohag, Suez, Tantah et Zagazig.

Agences au Soudan: Khartoum, El Obeid, Omdourman, Port-Sudan, Tokar, Wad Medani.

Agences de Londres: 6-7, King William Street, E.C.4; Directeur: Mr. J. T. Beaty Pownall; Sous-Directeur: Mr. H. S. Posgate.

Secrétaire du Conseil d'Administration: Mr. C. R. Boulenger.

Censeurs: *En Egypte:* Messrs. J. C. Sidley et W. G. Carmichael, Chartered Accountants.
A Londres: Messrs. Deloitte, Plender, Griffiths & Co., Chartered Accountants.

Capital: Lstg. 3.000.000. — representé par 300.000 actions de £10 chacune.

Parts de fondateurs: Néant. — **Obligations:** Néant

Réserves: Les réserves visibles ont atteint cette année un montant égal au capital, soit Lstg. 3.000.000.

Il faut toutefois tenir compte également du montant du report à nouveau, ainsi que des réserves invisibles, représentées par la différence entre la valeur réelle du portefeuille et le chiffre pour lequel il est porté au bilan, ainsi que par la valeur des immeubles de la Banque, nettement supérieure au montant de Lstg.198.854, pour lesquels ils sont portés au bilan.

REPARTITION DES BENEFICES: Nous croyons utile, pour être précis, de reproduire l'art.49, in-extenso, des Statuts de la Banque, se référant à cette question.

«Les produits nets, déduction faite de toutes les charges, constituent les bénéfices.

Sur les bénéfices, il est prélevé dans l'ordre suivant:

1) La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende à titre d'intérêt non cumulatif de 4% l'an sur les montants dont elles sont libérées; en cas d'insuffisance des bénéfices, ce dividende est complété par un prélèvement sur le fonds de prévoyance et en cas d'insuffisance de celui-ci, sur le fonds de réserve statutaire, tout autant que ces fonds dépassera un million de livres sterling et dans la mesure seulement de l'excédent.

2) 10% des dits bénéfices, s'il y a surplus, à verser au fonds de réserve-ordinaire autrement dit statutaire, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint un montant égal à la moitié du capital social. Ce prélèvement reprendra son cours si le fonds de réserve vient à redescendre au-dessous de la dite proportion. Sauf le cas prévu sub. No.1 ci-dessus, le fonds de réserve statutaire ne pourra faire l'objet d'aucune distribution entre les actionnaires, si ce n'est à la dissolution de la Société.

Après les prélèvements sus-indiqués, l'assemblée peut, sur les propositions du Conseil d'Administration:

a) Décider le versement d'une partie du surplus des bénéfices à un fonds de prévoyance dont l'assemblée pourra toujours et à toute époque, sur les propositions du Conseil d'Administration, décider la disposition ou la distribution, en tout ou en partie, ainsi qu'elle le jugera convenable, notamment pour constituer, parfaire, égaliser, des dividendes, de même qu'elle pourra à l'inverse décider le versement du dit fonds, en tout ou en partie, à la réserve statutaire, alors même que celle-ci aurait la moitié du capital social.

Les propositions formulées par le Conseil d'Administration à ce sujet, ne peuvent être repoussées ou modifiées que par une majorité représentant les deux tiers au moins des voix des membres présents et représentés.

b) Décider tout report à nouveau au crédit du compte «Profits et Pertes» de l'anée suivante:

Le solde des bénéfices est distribué comme complément de dividende aux actionnaires.

Si par suite de circonstances anormales, une dépréciation exceptionnelle venait à se produire sur les titres faisant partie de l'encaisse représentative des billets de banque, le Conseil d'Administration peut, à toute époque, opérer, pour combler cette dépréciation, un prélèvement sur le fonds de prévoyance.

En cas d'insuffisance ou à défaut de celui-ci, ce prélèvement sera opéré sur le fonds de réserve statutaire, mais seulement si ce fonds excède un million de livres sterling et jusqu'à concurrence de cet excédent.

Au cas où par suite du rélèvement ultérieur des cours de ces titres la valeur de l'encaisse viendrait à excéder sensiblement le montant des billets qu'elle représente, cet excédent devra être reversé jusqu'à concurrence du prélèvement opéré sur chacun d'eux, d'abord au fonds de réserve, ensuite au fonds de prévoyance, à moins que le montant de ces prélèvements n'ait déjà été reversé à ces deux fonds par d'autres moyens.»

PORTEFEUILLE: Les placements de la Banque sont spécialement faits en titres d'Etat et titres garantis par le Gouvernement Egyptien, pour un montant de £ 13.241.138. — Il existe en outre £ 1.193.884 de titres divers, dont le détail ne figure pas au bilan.

SERVICE D'EMISSION: Par décret khédivial du 25 Juin 1898, la National Bank a seule le privilège d'émettre des billets de banque en Egypte, remboursables au porteur et à vue. Voici ce que dit l'art. 5. des Statuts de la Banque à ce sujet:

«Le service d'émission des billets de banque constitue un service distinct et absolument indépendant des opérations générales de la Banque.

La quotité des diverses coupures des billets de banque est fixée par le Conseil d'Administration, d'accord avec le Gouvernement et ne peut être modifiée sans un nouvel accord.

Il est tenu une comptabilité distincte et une caisse spéciale pour toutes les opérations d'émission ou de retrait des billets de banque.

Le montant des billets en circulation au porteur et à vue devra toujours être représenté:

1) Pour la moitié, au moins, en or.

2) Pour l'autre moitié, par des titres calculés à un taux ne dépassant pas le cours du jour, et au maximum au pair, appartenant en propre à la Banque, et dont le choix et la désignation sont réservés au Gouvernement seul, sans que l'exercice de ce droit puisse, en aucun cas et à aucun moment, faire encourir à ce dernier une responsabilité quelconque.

A défaut de tout ou partie de tels titres, l'encaisse en or de la caisse spéciale du service d'émission des billets de banque, devra être élevée proportionnellement, de telle sorte que le montant des billets en circulation soit toujours représenté intégralement.

L'encaisse exigée par le présent article, tant en or qu'en titres, constitue le gage spécial des porteurs de billets de banque, et en cas de liquidation de la Banque, la dite encaisse doit servir exclusivement à assurer le retrait des billets.

La dite encaisse, tant or que titres, est déposée au siège de la Banque dans une caisse spéciale, à deux clefs dissemblables, dont l'une demeure entre les mains de la Banque et l'autre entre les mains des Commissaires du Gouvernement, institués par l'art.23 des présents Statuts.

Les titres peuvent également, en partie ou en totalité, être déposés, avec l'autorisation du Ministre des Finances, auprès de la Banque d'Angleterre ou d'une Banque à Londres, dont le nom sera agréé par le Ministre, dans une caisse spéciale et à deux clefs dissemblables, dont l'une entre les mains de la National Bank of Egypt et l'autre entre les mains de la banque dépositaire, agissant aux lieu et place des Commissaires du Gouvernement.

Est considéré comme étant dans la caisse spéciale au Caire, s'il est adressé avec l'autorisation spéciale du Ministre des Finances aux Commissaires du Gouvernement, et dûment assuré en leur nom, l'or en transit, à destination d'Egypte, expédié par ou pour le compte de la Banque.»

Par autorisation du Gouvernement Egyptien, publiée dans le Journal Officiel du 30 Octobre 1916, les Bons du Trésor du Gouvernement Britannique tiennent lieu d'or.

Voici la situation du service d'émission au 31/12/1931:

Billets			L.E. 21.100.000
CONTREPARTIE.			
(1) Couverture d'or	L.E.	3.802.500	
Bons du Trésor du Gouvernement Britannique, assimilés à l'or ...		6.747.500	10.550.000
TITRES.			
Titres du Gouvernement Egyptien et titres garantis par le Gouvernement Egyptien		1.500.000	
Bons du Trésor et «War Loan» du Gouvernement Britannique		9.050.000	10.550.000
			21.100.000

(1) Depuis le 31 Décembre 1931, la couverture or a été sensiblement augmentée. Elle est actuellement (23 Août 1932) de L.E. 6.240.000 pour une circulation fiduciaire de L.E. 17.600.000, soit 35 %.

Analyse des bilans.

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Titres d'Etat et titres garantis par le Gouvernement Egyptien	14.413.290	12.910.110
Titres divers	902.367	1.164.038
AVANCES:—		
Sur marchandises	1.740.184	2.884.052
Sur titres	3.710.292	3.248.058
Sur d'autres garanties	1.371.368	1.101.514
Autres avances	644.252	984.587
Gouvernement Egyptien	- - - - - -	713.326
Effets sur l'Etranger	1.256.088	1.218.507
Effets sur l'Egypte	457.914	349.948
Gouvernement Soudanais	- - - - - -	284.823
Immeubles, mobilier, etc	204.233	193.883
Placements à court terme	1.608.750	.1.638.000
Comptes Banques	299.331	289.962
Débiteurs par acceptation (ci-contre)	1.236.603	851.384
En caisse	2.328.642	2.327.254
	30.173.314	30.159.446

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	2.925.000	2.925.000
Réserves	2.925.000	2.925.000
Comptes courants, dépôts, etc	15.874.726	16.722.885
Gouvernement Egyptien	3.699.100	2.755.722
Gouvernement soudanais	231.698	195.470
Tribunaux Mixtes	1.998.029	1.823.094
Comptes Banques	453.866	1.165.403
Chèques et effets à payer	151.999	198.112
Réescompte du portefeuille	13.814	14.085
Dividendes non payés	22.397	20.485
Acceptations	1.236.604	851.384
Provision pour paiement du dividende final	409.500	321.750
Comptes profits et pertes: solde	231.581	241.056
	30.173.314	30.159.446

RESULTATS

Exercices	Bénéfices Bruts	Bénéfices Nets	Coupon	Report
	L.E.	L.E.		L.E.
31/12/1924	936.351	554.549	1.10/-	190.250
31/12/1925	1.152.853	796.103	1.14/-	201.354
31/12/1926	1.011.790	639.718	1.14/-	206.072
31/12/1927	1.132.216	614.099	1.14/-	210.172
31/12/1928	1.127.579	651.622	1.16/-	221.794
31/12/1929	1.099.870	621.686	1.16/-	228.480
31/12/1930	1.078.342	599.038	1.16/-	237.519
31/12/1931	944.091	459.719	1.10/-	247.238

TOTAUX DES BILANS

1920	28.409.647	1924	42.753.504	1928	45.027.709
1921	20.423.974	1925	47.284.166	1929	43.683.223
1922	27.524.252	1926	44.506.505	1930	30.946.989
1923	33.018.950	1927	42.305.831	1931	30.932.766

POUR L'EXERCICE 1930: La diminution sensible enregistrée dans le total du Bilan au 31/12/1930, par comparaison à celui de l'exercice précédent, est due principalement à la réduction des montants portés au crédit du compte du Gouvernement Egyptien, par suite de ses achats en cotons et de ses avances aux cultivateurs, et qui de L.E. 17.802.890 sont tombés à 3.699.100 soit une diminution en chiffres ronds de L.E. 14.000.000, alors que la diminution du total du Bilan ne se chiffre que par L.E. 12.417.828. Cette différence provient du fait que les *dépôts* sont en augmentation d'environ L.E. 1.100.000.

POUR L'EXERCICE 1931: La Banque a eu à faire face, durant la seconde partie de cet exercice, aux perturbations financières mondiales, résultant de l'abandon de l'étalon or par la livre sterling. Elle a pu, grâce aux principes de prudence innée de ses dirigeants, surmonter toutes les difficultés de l'heure, sans se laisser impressionner et a fait face avec beaucoup de dignité à une campagne qui avait été menée, en son temps, par un publiciste, à ce sujet.

Le discours prononcé à la dernière Assemblée Générale par Mr. le Gouverneur de la Banque, Sir Edward Cook, renfermant de précieux détails sur les questions d'actualité et en raison de son importance nous le publions in-extenso, au début de cet ouvrage. Nos lecteurs trouveront profit à le consulter.

Les divers postes du bilan ne présentent pas de sensibles variations sur ceux de l'année dernière. Les liquidités ont constamment été abondantes.. Les dépôts divers se sont accrus de 2 millions de livres en deux ans.

La politique monétaire de la Banque qui a permis, malgré l'abandon de l'étalon or, de ne pas augmenter la circulation fiduciaire a contribué énormément au maintien, à de bas niveaux, du coût de la vie.

La Nationale-Vie

Compagnie Anonyme d'Assurances sur la Vie

Dans la notice consacrée à la Société Anonyme Egyptienne d'Assurance sur la Vie, AL CHARK, nous avons mentionné que cette dernière était fondée avec le concours technique et financier de la "Nationale-Vie" de Paris, au sujet de laquelle nous croyons utile de donner quelques détails.

Constitution: 1829. **Durée:** jusqu'au 31 Décembre 2019.

Législation: Française (régie par la loi du 17 Mars 1905).

Objet: Assurances sur la vie et toutes opérations s'y rattachant.

Siège Social: Paris, 2 rue Pillet-Will et 17 rue Laffitte.

Conseil d'Administration: MM. le Comte Frédéric Pillet-Will, Président; Georges Ray, Vice-Président; Philippe Vernes; Louis Monnier; Frédéric Frédéric-Moreau; le Baron Robert de Rothschild; Frédéric Mallet; François de Witt-Guizot; Marcel Trélat; Georges Teissier; le Baron Hottinguer; Gabriel Cordier; Maxime Renaudin; Jacques Bourceret; le Marquis de l'Aigle.

Membres de la Direction: MM. Maurice Grimprel, Directeur; Léon Ambroselli, Sous-Directeur.

Direction Générale pour l'Egypte: 14, rue Soliman Pacha, Le Caire.

Agents généraux: MM. Fitte & Homsy, 26, rue Nébi Daniel, Alexandrie.
M. Henri Sabran, 25 rue Soliman Pacha, Le Caire.

Capital souscrit: Frs. 75.000.000.

RESERVES: Les réserves diverses au 31.12.1931 comprennent les postes suivants:

	Francs
Ancienne réserve statutaire	17.206.318,05
Réserve Immobilière	16.541.812,95
Réserve de prévoyance pour diverses éventualités...	41.713.547,02
Provision pour éventualités de pertes de change et de dépréciation de valeurs mobilières	5.970.754,34
Bénéfices réservés	2.250.000.—
Provision pour décès de guerre des assurés en cas de vie (Loi du 22 Juillet 1919, art. 6.)	1.142,05
Réserve à la disposition du Conseil (personnel) ...	2.081.295,75
Réserve pour retraites du personnel	6.600.368.—

		Francs
Caisse de Prévoyance des Agents Généraux		972.707,37
Réserves mathématiques (Valeur légale des engagements de la Société vis-à-vis des assurés et rentier:		
Pour risques en cours (réassurances non déduites)	1.175.817.288.—	
Des réassurances cédées avant la publication de l'arrêté ministériel du 29 juillet 1907:		
a) A des entreprises enregistrées 1.427.149		
b) A des entreprises non enregistrées 229.425	1.656.574.—	
Pour risques en cours sous déduction des réassurances cédées avant la publication de l'arrêté ministériel du 29 Juillet 1907	1.174.160.714.—	1.174.160.714.—
Réserve de garantie prescrite par l'art. 5 de la loi du 17 Mars 1905		6.476.340,43
Réserve spéciale de prévoyance prescrite par l'art. 1 du décret du 17 Juin 1930		22.400,35
Cautionnements pour opérations à l'Etranger		88.177.716,24
Réserves mathématiques pour risques immédiatement exigibles:		
a) Sinistres à régler.....		6.466.172.—
b) Assurances échues et non réglées		3.454.681,06
c) Arrérages échus et non réglés		963.703,31

DETAILS DES VALEURS APPARTENANT A LA SOCIETE AU 31.12.1931

Immeubles	257.665.446,96
Fonds d'Etat Français	96.205.133,37
Emprunts de Colonies	13.055.674,95
Annuités garanties par l'Etat Français	3.611.262,78
Valeurs diverses jouissant d'une garantie de l'Etat Français	490.096.928,39
Valeurs françaises diverses	138.888.186,61
Fonds d'Etats étrangers	103.813.888,75
A reporter	1.103.336.521,81

		Report	1.103.336.521,81
Valeurs étrangères diverses			56.830.225,81
Placements hypothécaires			45.093.850.—
Avances sur police d'assurances de la Société			35.418.295,06
Valeurs des usufruits			203.735,90
Valeurs des nues propriétés			2.547.185.—
Réserves mathématiques des réassurances cédées à des entreprises enregistrées après la publication de l'arrêté ministériel du 29 Juillet 1907			4.459.435.—
Sommes dues par les réassureurs pour	Sinistres à régler ...	877.377,65	
	Assurances et arrérages échus et non réglés	320.056.—	1.197.433,65
Solde des comptes ouverts chez divers banquiers			20.435.970,44
Espèces en Caisse			4.260.956,91
Espèces en dépôt pour cautionnements à l'Etranger			300.625.—
		Ensemble	1.274.084.234,58
Engagement des actionnaires			56.250.000.—
Le montant de la garantie offerte par la Société se trouve portée à			1.330.334.234,58

Ces chiffres de Francs 1.330.334.234,58 sur un montant total du bilan au 31.12.1931 de Francs 1.493.379.476,22 sont assez éloquents par eux-mêmes et se passent de tout commentaire.

National Insurance Cy. of Egypt

Constitution: 1900 **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Assurances en général.

Siège Social: Alexandrie, 9 Rue Fouad Ier, en son Immeuble.

Siège au Caire: Midan Suarès, en son Immeuble.

Exerc. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: MM. Richard C. Abdy, Président. Edouard Bourre, Vice-Président; Sir Henry Barker; S.E. Joseph A. Cattaoui Pacha; S.E. Hamed Chawarby Pacha; Th. Cozzika; Sir John Home; Henry Leport; S.E. Hassan Mazloum Pacha; Elie N. Mosséri; Armand Pottier; Robert S. Rolo; Michel C. Salvago; Nicolas A. Sursock.

Directeur: M. A. Sevastopulo.

Censeurs: Messrs. Harold Bridson & F. Sofio.

Capital Social: Lstg. 200.000, représenté par 10.000 actions de Lst. 20, sur lesquelles le quart a été versé.

OBLIGATIONS: Néant. **PARTS DE FONDATEURS:** Néant.

RESERVES: au 31.12.1931, Lstg. 200.000.

PORTEFEUILLE: Lstg. 74.000 Nom. Dette Unifiée Egyptienne 4 %.
Lstg. 1200 Nom. Dette Privilégiée Egyptienne 3 1/2 %.
Lstg. 16.583 Nom. Dette Privilégiée Egyptienne (Inscribed Stock).
Lsg. 73.940 Obligations Chemins de Fer Keneh Assouan 3 1/2 %.
34 Actions (Jouissance) du Chemin de Fer Keneh Assouan.
Lstg. 9.000 National War Loan 5 % 1929/47.

Titres du Fond de Retraite du Personnel: Lstg. 6.800 Nom. Dette d'Egypte Unifiée.
L.E. 5.100 Emprunt Municipalité d'Alexandrrie 5 % 1919.
Lstg. 3.500 Obligations Land Bank 5 %.

Il convient de noter que la valeur du Portefeuille Titres calculée sur la base des cours officiels du 31-12.1931 ressortirait à un chiffre supérieur à celui inscrit au Bilan et ce, malgré la baisse importante des titres au cours de l'exercice écoulé. Mais comme depuis la clôture ces cours ont haussé assez sensiblement, ce portefeuille a enregistré, en conséquence, une plus-value considérable qui représente une forte réserve supplémentaire pour la Société.

IMMEUBLES: *a)* Immeuble à Alexandrie, 9 rue Fouad Ier, passé au prix de revient à L.E. 29.531.

b) Immeuble au Caire, Rond Point Suarès, au prix de revient, à L.E. 106.975.

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices nets, après les réserves et amortissements appartiennent aux actionnaires, et sont attribués suivant décision de l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration.

Analyse des Bilans

ACTIF	31.121930	31.12.1931
	L.E.	L.E.
Capital: versement non appelé	146.250	146.250
Fonds Publics	135.131	127.065
Immeubles	131.234	136.507
Caisse et Banques	3.698	3.375
Mobilier	1	1
Débiteurs divers	46.047	21.707
	462.361	434.905

PASSIF

Capital souscrit	195.000	195.000
Réserves diverses	176.022	180.741
Créditeurs et divers	64.968	30.788
Profits et pertes: solde	26.371	28.376
	462.361	434.905

RESULTATS

Exercices	Primes nettes	Sinistres nets	Recettes totales	Bénéfices nets (1)	Coupon	Reporté
1921	—.—	—.—	—.—	—.—	—	1.345
1922	10.740	3.771	37.116	22.189	20 %	2.032
1923	11.323	3.046	47.992	32.829	22 %	8.015
1924	10.336	2.537	—.—	17.342	22 %	8.338
1925	9.891	3.142	31.963	18.639	25 %	8.431
1926	9.585	2.204	32.863	19.529	25 %	8.750
1927	9.836	976	35.481	19.564	25 %	8.751
1928	54.183	25.551	66.903	36.872	25 %	8.986
1929	51.545	28.353	65.863	21.931	25 %	9.780
1930	49.831	31.507	70.774	26.370	25 %	9.273
1931	49.717	25.904	65.309	28.376	25 %	9.834

PROGRESSION DES DIVIDENDES ET DES RESERVES.

Années	*Dividendes*		*Réserves*
1900	6 %	L.E.	10.000
1910	10 %	»	56.000
1920	15 %	»	118.000
1930	25 %	»	193.000
1931	25 %	»	200.000

Nous disions dans l'Annuaire 1931 que la Société envisageait l'éventualité de pratiquer l'Assurance-Vie. Elle vient de mettre son projet en exécution. En effet, par décision des Assemblées Générales Extraordinaires des 13 Octobre et 6 Novembre 1931, elle a modifié comme suit l'Art. 4 de ses Statuts qui limitait jusqu'alors l'objet social de la Compagnie aux seules assurances contre l'Incendie.

« La Compagnie a pour objet l'assurance et la réassurance en Egypte, au Soudan et à l'Etranger, de toutes catégories de risques, à l'exception de l'assurance et de la réassurance sur la vie humaine.

Elle peut exploiter simultanément, toutes les branches d'assurance ou seulement certaines d'entre elles et effectuer toutes opérations qui, di-

(1) Les bénéfices nets comprennent le report à nouveau de l'année précedent.

(2) Il a été effectué des provisions spéciales pour diverses affectations pour des sommes s'élèvant à un total de L.E. 4233.

reciement ou indirectement, sont ou peuvent être en relation avec l'objet social.

La Compagnie pourra cependant s'intéresser à une Société traitant des assurances et réassurances sur la vie humaine, en la constituant sous forme de Société filiale et en prenant une part prépondérante à la souscription de son Capital.

Elle pourra aussi représenter ou gérer d'autres Compagnies d'Assurances. »

Le Conseil d'Administration, en base de cette modification, a décidé la création d'une Société filiale qui pratiquera les opérations d'Assurance sur la Vie.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle branche ne saurait qu'être fructueuse pour la Compagnie qui continuera à appliquer son système de prudence qui lui a valu son succès dans les autres branches.

Si on se rend compte de l'énorme réseau des clients que la Compagnie possède sur tout le territoire égyptien, on peut se convaincre des résultats intéressants que l'Assurance-Vie pourra lui donner d'autant plus qu'en sa qualité de compagnie égyptienne d'Assurances, elle possède ses capitaux et ses réserves placées en fonds d'Etat Egyptien et en Immeubles en Egypte.

New Egyptian Company Ltd.

Constitution: 1899. **Durée:** Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Toutes affaires en général, notamment amélioration, exploitation et vente de terrains agricoles.

Siège Social: Alexandrie, 148 Promenade de la Reine Nazli.

Exerc. social: 1er Janvier-31Décembre. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: MM. Sir Henry E. Barker, Président. N. G. Cambas, René Ismalum; Victor F. Naggiar; Edward Nathan; Robert J. Rolo; S.E. Sir Ahmed Ziwer Pacha.

Direction: Mr. Edward J. Perkins, Directeur.

Bureau à Londres: Pinner's Hall, Austin Friars, London E.C. 2.

Censeurs: Messrs. Price, Waterhouse, Peat & Co.

Solicitors: Minet, Pering, Smith & Co.

Capital autorisé: Lstg. 375.000 en 500.000 actions de Lstg. 0.15/-.

Obligations: Néant. **Parts de fondateurs:** Néant.

RESERVES: Lstg. 197.931 y compris le report à nouveau de Livres sterling 23.957.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille se compose de:

Lstg. 40.000 Nom. Dette Unifiée d'Egypte 3 1/2 %.
Lstg. 5.000 Nom. Dette Privilégiée d'Egypte 4 %.
L.E. 7.900 Obligations 7 % Eastern Company, S.A.E.
L.E. 775 Obligations 3 % Canal Maritime de Suez, 2ème Série.
L.E. 12.751 Actions Sté. Belge-Egyptienne de l'Ezbékieh.

Divers titres pour mémoire. — Ce poste a acquis une plus-value sensible depuis la clôture du Bilan.

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices nets reviennent aux actionnaires et sont attribués suivant décision de l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930* Lstg.	*31/12/1931* Lstg.
Propriétés: Prix de revient et améliorations	353.924	352.167
Titres en portefeuille	123.461	106.320
Créances hypothécaires privilégiées	101.681	97.285
Débiteurs divers	2.181	2.398
Machines, Cheptel, magasins	3.914	4.293
Caisse et Banques	26.916	45.729
	612.077	608.192
PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital	375.000	375.000
Créditeurs et divers	15.049	16.510
Réserves	176.431	173.974
Profits et pertes:		
Solde précédent	33.264	26.847
Profits de l'exercice	12.333	15.861
	612.077	608.192

PROPRIETES:

Propriétés agricoles en Haute-Egypte moins dépréciations:
Feddans 311.06.15 ..... Lstg. 16.891
Basse-Egypte propriétés agricoles moins dépréciations:
Feddans 5.914.09.15 ..... » 335.276

Total .....Lstg. 352.167

SOCIETE BELGE EGYPTIENNE DE L'EZBEKIEH: Nous avons dans l'Annuaire 1930, pages 208 et 209, exposé en détails l'évolution de la participation de la New Egyptian, dans cette Société ainsi que les accords intervenus avec l'ex-Khédive d'Egypte à ce sujet. Le portefeuille actuel en actions Ezbékieh, de la New Egyptian, lui appartient exclusivement. Le groupe Belge contrôle une quantité de titres équivalente.

RESULTATS

Exercices	Revenus nets	Bénéfices nets	Coupon par Action	Reporté
1922	82.178	56.112	2/-	(1) 70.068
1923	62.276	43.031	2/-	(2) 57.328
1924	86.728	66.345	2/6	61.174
1925	117.455	93.881	3/6	67.555
1926	83.634	39.027	2/-	(3) 40.710
1927	83.269	50.290	2/-	41.000
1928	136.181	81.400	(4) 3/6	34.902
1929	62.998	48.361	2/-	33.263
1930	29.274	12.333	-/9	26.846
1931	28.764	15.861	-/9	23.957

COURS EXTREMES: 1927: 37/10 1/2 — 33/3.
1928: 37/4 1/2 — 32/3.
1929: 39/1 1/2 — 28/-.
1930: 32/- — 16/7 1/2.
1931: 21/4 1/2 — 13/-.

COURSE DN 31 MAI 19332: 13/6.

The Port-Said Salt Association Ltd.

Constitution: 1899. **Durée:** Illimitée. **Législation:** Anglaise.

Objet: Exportation du sel de Port-Said.

Siège Social: Alexandrie, Rue Toussoun Pacha.

Siège à Londres: 40 et 41 Old Broad Street.

Exer. Social: 1er Janvier-31Décembre. Assemblée Générale: Mars.

---

(1) Il a été prélevé cette année un fort montant pour la réserve générale.

(2) £ 5770 ont été payées pour Corporation Profits Tax de 1922.

(3) £ 15873 ont été payées pour Corporation Profits Tax et tantièmes des administrateurs et de l'Administrateur-Délégué pour l'année 1920, qui étaient en suspens jusqu'à ce jour.

(4) Le Président a attiré l'attention dans son discours à l'Assemblée Générale de cette année sur le fait que les résultats de cet exercice sont dus pour une bonne part à des rentrées exceptionnelles qui ont sensiblement augmenté les bénéfices normaux des opérations et ont permis de distribuer un dividende également exceptionnel.

Conseil d'Administration: MM. S. Wellhoff, Président; G. L. Savon, Administrateur-Délégué; A. J. Lowe; S.E. Hassan Pacha Mazloum; Ed. Vermond.

Directeur: M. Antoine Josovich.

Censeurs: Hewat Bridson & Hargreaves.

Capital autorisé: Lstg. 100.000.

Capital émis: Lstg. 80.000 en 160.000 actions de 10/-.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

RESERVES ET PROVISIONS: Au 31-12-1931: L.E. 149.791.

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices nets reviennent aux actionnaires et sont attribués suivant décision de l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille au 31 Décembre 1931 est constitué comme suit:

Lstg. 20.540 Nom. Dette d'Egypte Unifiée.
Lstg. 30.000 Nom. Dette d'Egypte Privilégiée.
Lstg. 3.200 Nom. Obligations Central Buildings.
Lstg. 1.100 Nom. Obligations Alexandria & Ramleh Railways.
Lstg. 52.300 Nom. Obligations War Loan 1929/47, 5 0/0.
L. E. 8.800 Nom. Obligations Land Bank of Egypt, 5 0/0, 1927.
89 Obligations Crédit Foncier Egyptien, à 4 %, de 500 Frs.
25 Actions Egyptian Salt & Soda, Cy., Ltd.
90.000 Actions United Egyptian Salt, Ltd., de Lstg. 0.10/-.

Ce poste a acquis une sensible plus-value depuis la clôture du Bilan.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/12/1930* L.E.	*31/12/1931* L.E.
Installations et matériel (1)	13	13
Constructions depuis 1925 (après amortissements) (2)	18.597	16.026
Caisse et Banques	87.158	74.886
Portefeuille	114.008	116.883
Débiteurs et divers	6.571	7.693
Stocks de sel	47.737	35.620
Fournitures (moins dépréciations)	10.720	10.038
Mobilier (après amortissements)	105	75
	284.909	261.234

(1) Les premières installations pour une somme de L.E. 240.000 env. ont été complètement amorties.

(2) Les amortissements de ce poste se sont élevés à L.E. 12.610.

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	78.000	78.000
Réserves	165.310	149.791
Créditeurs et divers	9.666	7.673
Profits et pertes: Solde du compte	31.933	25.770
	284.909	261.234

RESULTATS

Exercices	*Produits de l'exploitation*	*Bénéfices nets*	*Coupon total*	*Reporté*
	L.E.	L.E.		L.E.
31-12-1920	282.696	199.132	20/-	57.886
31-12-1931	136.060	90.246	12/6	41.998
31-12-1922	129.025	89.415	11/6	33.161
31-12-1923	93.095	62.267	9/-	19.391
31-12-1924	113.899	78.679	9/-	20.393
31-12-1925	107.192	75.764	9/-	18.772
31-12-1926	107.694	74.816	8/6	20.197
31-12-1927	153.040	116.025	(3) 13/-	23.610
31-12-1928	113.606	86.222	(4) 14/-	19.400
31-12-1929	79.557	50.120	6/-	18.098
31-12-1930	56.251	27.937	4/-	12.432
31-12-1931	28.090	14.386	2/6	6.270

POUR L'EXERCICE 1930: Le rapport a fait ressortir le détraquement provoqué sur le prix du sel aux Indes, par la concurrence des salines de la Mer Rouge. Aussi, devant cet état de choses, le Conseil a décidé de procéder à des économies importantes tant sur les frais généraux que dans le coût de la production.

POUR L'EXERCICE 1931: Les mêmes circonstances défavorables ont influencé les résultats de cet exercice et des mesures de consolidation ont dû être prises en raison de la longue application des taxes douanières indiennes.

Le compte provision pour éventualités diverses, a dû être diminué de la somme de L.E. 14.818 payé au fisc indien au titre de Indian Income Tax, toujours contesté par la Compagnie.

REDUCTION DE CAPITAL: Le jeudi 12 Mai 1932, une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée en vue de décider le remboursement effectif de 5/- par action pour chacune de 160.000 actions émises, réduisant ainsi leur valeur nominale de 10/- à 5/-, soit un total de L.E. 40.000.

(3 et 4) Voir dans l'Annuaire 1930, page 228, les raisons de ces copieuses distributions.

En même temps et pour maintenir intégralement le capital souscrit à Lstg. 100.000. L'Assemblée Générale avait décidé de diviser les 40.000 actions restantes, souscrites et non émises de 10/- en 80.000 actions de 5/- et de demander l'autorisation de l'émission nouvelle de 160.000 actions de 5/-, ce qui ramènera de nouveau le capital souscrit à L.E. 100.000 en 400.000 actions de 5/- dont L.E. 40.000 émises. Il est entendu que ces deux opérations, que pour certaines raisons d'opportunisme on présentait ensemble, seraient absolument distinctes et qu'un appel de fonds ne serait pas effectué pour le moment, le besoin ne s'en faisant d'ailleurs pas sentir.

Dès que la décision de la Haute Cour de Londres interviendra en la question, les 5/- du remboursement du capital seront immédiatement mis en paiement.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	113/10 1/2	144/6	126/3	78/-	58/-
Plus bas	79/10 1/2	106/6	72/-	39/6	25/-

Rosetta & Alexandria Rice Mills Cy.

Constitution: 1905. **Durée:** Jusqu'en 1950. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Exploitation en Egypte d'usines pour le traitement du riz, le commerce de cet article et toutes industries s'y rattachant.

Siège Social: Alexandrie, 11 rue Debbané.
Usines à Alexandrie et à Rosette.

Conseil d'Administration: MM. Alfred Hazan-Rodosli, Président; Félix Tuby Bey, Vice-Président; Salvatore Salama, Administrateur-Délégué; J. L. Behrend; R. F. Halford; William Matalon.

Censeurs: Messrs. Hewat, Bridson & Hargreaves.

Capital: L.E. 102.400, divisé en 25.600 actions de £ 4 chacune.

Parts de fondateurs: Néant.

RESERVES: Total au 30 Septembre 1931: L.E. 42.270.
Les amortissements se sont élevés à L.E. 42.423.

Portefeuille: Le rapport n'en donne pas les détails et spécifie qu'il s'agit de titres de la Dette Unifiée d'Egypte 4 % et de la Dette Privilégiée d'Egypte 3 1/2 %, qui ont dû acquérir par suite de la récente hausse, une importante plus value.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices de la Société nets de tous frais et charges quelconques et après déduction à titre d'amortissement, du dix pour cent (10 %) du prix des machines, du matériel et du mobilier, et du deux pour cent (2 %) du prix des constructions, il sera prélevé suivant l'appréciation du Conseil d'Administration le cinq pour cent (5 %) au moins pour être passé au fonds de réserve jusqu'à concurrence de la moitié du capital; quand ce chiffre aura été atteint, le Conseil d'Administration décidéra si ce prélèvement doit être continué, réduit ou suspendu.

Il sera ensuite prélevé la somme pour servir aux actions un intérêt annuel de six pour cent, (6 %).

Sur le restant il sera attribué:

7 % au Conseil d'Administration.

3 % aux Administrateurs-Délégués.

Le surplus sera réparti aux actionnaires.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*30/9/1930*	*30/9/1931*
Terrains, constructions, machines	47.502	43.958
Stock marchandises	12.722	56.569
Espèces en Caisse et dans les Banques	54.787	16.241
Portefeuille	33.124	39.329
Mobilier (pour mémoire)	1	1
Cautionnements et conseils	10.808	9.221
Consignations et comptes débiteurs	5.000	6.000
	163.944	171.319
PASSIF		
Capital	102.400	102.400
Réserves	41.699	42.271
Comptes créditeurs	2.684	7.742
Dépôts et Administrateurs	5.000	6.000
PROFITS ET PERTES:		
Reliquat précédent	1.843	2.063
Bénéfices de l'exercice	10.318	10.843
	163.944	171.319

FLUCTUATIONS DES TITRES

Exercices	Resultats d'exploitation	Frais généraux	Résultats nets
1928/29	40.892	14.985	25.907
1929/30	24.603	14.285	10.318
1930/31	24.370	13.527	10.843

NOTA: La Société ne publie pas de rapport.

Il convient de signaler que la récente décision du Gouvernement Egyptien d'autoriser la culture du riz sur de grandes superficies en raison de l'abondance de l'eau, favorise particulièrement cette Société et les effets se feront sentir durant l'exercice prochain.

Salonica Cigarette Company

Constitution: 1903. **Objet:** Manufacture de Cigarettes.

Durée: 40 ans. **Législation:** Egyptienne.

Siège Social: Alexandrie, Rue Rassafah.

Exerc. social: 1er-Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Février. Au plus tard Mai.

Conseil d'Administration: MM. Cav. Gioacchino Grassi, Président et Administrateur-Délégué; Isaac Errera; Me Tristan Malatesta; Comm. Henri Misrachi; Cav. Silvio Pinto; Comm. Emmanuel Salem.

Censeurs: Price, Waterhouse Peat & Co.

Capital: Lstg. 84.112, divisé en 21.028 actions de Lstg. 4 chacune. Jusqu'au 31.12.1930, le capital était de L.E. 61.507 en 15 mille 711 actions. Il fut porté à L.E. 82.009 par suite d'une distribution d'une action nouvelle pour trois anciennes, ce qui a porté le total des actions à 21.028. Cette augmentation a pu se faire grâce à un virement des réserves.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

RESERVES: Total au 1er Janvier 1932: L.E. 29.200, y compris le report à nouveau de L.E. 1.704, et l'attribution de L.E. 2.990 sur les bénéfices du dernier exercice.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, il est prélevé 10 % pour la Réserve Statutaire ainsi que les montants jugés nécessaires par le Conseil, pour toute autre réserve.

Du solde, le montant nécessaire à payer un premier dividende de 5 % au capital versé.

De l'excédent, 10 % au Conseil d'Administration et 90 % aux actionnaires, à être attribué suivant décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Terrains et immeubles	29.147	29.147
Achats marques	15.273	15.273
Machines, ustensiles, mobilier	7.800	7.376
Stocks tabacs et cigarettes	18.337	31.530
Stock fournitures	8.529	8.458
Comptes courants divers	15.270	21.223
Caisse et Banques	24.403	9.917
Compte d'ordre	1.089	301
Titres en garantie	3.744	2.808
	123.592	126.033

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	82.009	82.009
Créditeurs divers	4.116	2.437
Réserves diverses	24.750	24.560
Dépôts titres des Adminisrateurs	3.744	2.808
Compte d'ordre	304	236
Caisse d'épargne	—.—	2.447
Profits et pertes: solde précédent	107	1.631
Bénéfices de l'exercice	8.562	9.905
	123.592	126.033

RESULTATS

Exercices	Bénéfice brut	Bénéfice net		Coupon par action P.T.
31.12.1929 (1)	27.974	12.823		23.4
31.12.1930 (2)	23.013	8.561	(3)	23.4
31.12.1931 (4)	23.713	9.905		31.2

Bien que le rapport, assez succint, ne contienne pas de détails sur la marche des affaires, elle semble, d'après les chiffres précités, satisfaisante.

(1) Il a été porté à la Réserve Extraordinaire la somme de L.E. 6,000 sur les bénéfices de cet exercice.

(2) Il a été porté à la Réserve Extraordinaire L.E. 1,000 sur les bénéfices de l'exercice.

(3) Ce coupon s'entend sur un nombre d'actions supérieur d'un tiers au précédent.

(4) Il a été porté à la Réserve pour prévoyance la somme de L.E. 2,000.

Société Anonyme du Béhéra

Constitution: 1881. **Durée:** 95 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations foncières et industrielles.

Siège Social: Alexandrie, Rue Chérif Pacha.

Exer. Social: 1er Février — 31 Janvier. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: MM. C. Salvago, Président; Joseph Adda; Ed. Bourre; O. J. Finney; R. Ismalun; S. Lagonico; E. Monnerat; S.E. Emine Yéhia Pacha; G.C. Foster, Administrateur-Directeur.

Membres de la Direction: MM. G. C. Foster, Administrateur-Directeur; R.W. Andrews, Directeur Section Territoriale; F.D. Scott, Direction Section Industrielle; Wilfrid Guttieres Pegna, Sécrétaire.

Censeurs: Messrs. Russell & Co.

Banquiers: The National Bank of Egypt.

Contentieux: Maître Manusardi, Avocat-Conseil; Maître C. Gorra avocat.

CAPITAL AUTORISE ET EMIS: 50.000 actions ordinaires de L.E. 5 ..... = 250.000, —
et 85.097 actions Privilégiées 5 % Cumulatif de Lstg. 5. = 414.847,875

TOTAL..... L.E. 664.847,875

Les actions privilégiées étaient à l'origine au nombre de 100.000. Elles ont été réduites à 85.097 par des rachats annuels.

PARTS DE FONDATEURS: Les parts de fondateurs émises à la fondation de la Société ont été rachetées depuis, en 1899.

OBLIGATIONS: Des obligations émises pour L.E.300.000 ont été complètement amorties en 1925.

RESERVES: Les réserves s'élèvent à L.E. 235.952 au 31.1.1932 auxquelles il convient d'ajouter le montant figurant au passif, à cette date, sous la rubrique «BENEFICES SUR VENTE TERRES (A RECOUVRER)» soit L.E. 370.603 plus le report à nouveau, après distribution du dernier coupon, soit L.E. 68.865, donnant un total de L.E. 675.420 supérieur au capital lotal de la Société.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices après paiement des intérêts cumulatifs de 5% sur les actions privilégiées, il est prélevé le montant nécessaire au paiement de 5% d'intérêts aux actions ordinaires.

Sur le surplus:

10% pour constituer un fonds de réserve. — Le solde revient aux actionnaires, sauf attributions spéciales décidées par les Assemblées Générales des actionnaires sur la proposition du Conseil d'Administration.

HISTORIQUE: (Voir dans l'Annuaire de 1930, pages 234 et 235, l'historique et l'évolution de la Société). (Voir également dans le même ouvrage pages 237 et 238, le mode d'établissement de la valeur intrinsèque du titre).

DOMAINES: Les ventes transcrites aux tribunaux au 31 Janvier 1932 ont porté sur feddans 92.710.04.01 pour L.E. 3.294.907, soit une moyenne de L.E. 35.5 par feddan. Voici en outre la moyenne des ventes des dernières années.

1927/28	L.E.	49.3
1928/29	»	45.2
1929/30	»	49.9
1930/31	»	46.2
1931/32	»	46.8

La situation de la Société au 31.1.1931 est la suivante: Feddans 65.460.22.20 pour L.E. 774.056, dont il faut noter qu'il existe des contrats de ventes, venant à maturité pour la transcription pour une superficie de 17.131 feddans et une valeur de L.E. 980.835.

Les ventes de l'exercice ont été de feddans 64.08.17.

SECTION INDUSTRIELLE: Voici les chiffres de «Cubes Dragués» durant les dernières années.

1922/23	1.273.785	1927/28	1.648.125
1923/24	1.485.992	1928/29	1.602.922
1924/25	1.736.807	1929/30	2.010.440
1925/26	1.466.804	1930/31	2.570.180
1926/27	1.292.733	1931/32	2.325.355

Analyse des Bilans

	31/9/1930	*31/9/1931*
ACTIF	L.E.	L.E.
Propriétés	764.168	774.056
Atelier Halk el Gamal	2.140	2.140
Domaine de Sidi Salem	210.485	230.179
Débiteurs pour vente de terres	416.517	424.221
Caisse et Banques	23.283	1.592
Débiteurs et divers	99.810	92.204
Machines, matériel, mobilier, montures magasins	59.284	38.052
Titres en portefeuille	508	569
Travaux en cours	3.159	2.179
	1.579.354	1.565.192

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	672.579	664.848
Créditeurs et divers	206.680	214.799
Réserves	235.117	235.953
Bénéfices sur ventes terres (à recouvrer) ...	376.391	370.603
Profits et Pertes: Solde	88.587	78.989
	1.579.354	1.565.192

RESULTATS

Exercices	Recettes des Dragues	Recettes totales	Bénéfices nets	Coupon aux actions ordinaires	Reporté
	£.	L.E.	L.E.		L.E.
31/1/1921	... ...	... ...	... ...	... ...	48.329
31/1/1922	47.399	98.002	36.792	... ...	64.411
31/1/1923	85.306	136.431	50.646	... ...	89.306
31/1/1924	87.956	136.327	24.848	... ...	89.779
31/1/1925	89.272	144.564	47.897	10 %	87.199
31/1/1926	63.657	176.957	93.577	15 %	84.183
31/1/1927	58.545	143.131	60.866	15 %	82.534
31/1/1928	65.809	154.595	74.620	20 %	80.980
31/1/1929	72.821	174.863	76.376	20 %	81.515
31/1/1930	82.633	158.197	51.988	17 %	67.734
31/1/1931	105.684	182.014	41.982	9 %	65.252
31/1/1932	95.262	147.870	34.447	4 %	.....

Il faut noter que dans les dépenses d'exploitation sont compris des «amortissements des Dragues et des ateliers».

POUR L'EXERCICE 1931/32: A la crise générale, dit le rapport, est venu s'adjoindre le manque d'eau, qui a rendu impossible la culture du riz, de sorte que la moitié des terres est restée improductive pendant tout l'été.

Rappelons que pour l'exercice en cours, 1932/33, la culture du riz est autorisée sur une grande échelle.

L'exercice sous examen est donc celui qui se présente dans une atmosphère des plus difficiles pour les cultivateurs—et par conséquent pour la Société—mais cette dernière, grâce aux réserves accumulées a pu affronter, sans grans risques, la situation.

Les négociations se poursuivent avec le Ministère des Travaux Publics, pour le nouveau contrat de dragage.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS PRIVILEGIEES

	1927	*1928*	*1929*	*1930*	*1931*
PLUS HAUT ...	5 1/32	5	4 7/8 1/64	4 3/4	4 1/2
PLUS BAS	4 17/32	4 7/8	4 17/32	3 7/8	3.7/16

ACTIONS ORDINAIRES

PLUS HAUT	18 3/16	25	25 7/8	19 1/8	14 5/16
PLUS BAS	15 5/8	18	15 1/4	9 1/4	8 5/8

Cours du 31 Mai 1932:

Actions Privilégiées: 4 1/8.
Actions Ordinaires: 9 5/16.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon:
Actions Privilégiées: 6 %.
Actions Ordinaires: 2,10 %.

Société Anonyme des Bières Bomonti et Pyramides

Constitution: 1922. **Durée:** 30 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Fabrication de bières, eaux gazeuses, glace et décorticage de riz.

Siège Social: Alexandrie. **Usines** à Karmouz (Alexandrie); à Guizeh (Le Caire).

Exerc. Social: 1er Janvier-31 Décembre; Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. René Ismalum, Président; Curt Bomonti, Michel A. Ralli, Rodolph Yost, *Administrateurs à Alexandrie*, René Gaston Dreyfus, Henri Orcel, *Administrateurs à Paris*. Pierre Geisenberger, Directeur Général.

Censeurs: Alexandre S. Casdagli.

Capital: L.E. 154.300 représenté par 40.000 actions de 100 Frs. au pair.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

OBLIGATIONS: Néant. Il existe par contre au passif un compte Avances de L.E. 69,033, au 31 Décembre 1931.

RESERVE: Statutaire, L.E. 15.092.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, il est prélevé le 5 % pour la Réserve Statutaire ainsi que le montant nécessaire au paiement d'un intérêt de 6 % au capital versé. De l'excédent: 15 % au Conseil d'Administration et le solde revient aux actionnaires.

EXPLOITATION: Il existe un accord entre la Crown Brewery S.A. et la Société Anonyme des Bières Bomonti et Pyramides pour l'organisation en commun de la vente par l'entremise d'un bureau central. Cette convention a été renouvelée pour une période prenant fin en 1936.

Depuis 1928 un groupe de financiers spécialisé dans les affaires brassicoles en pays chauds, s'est intéressé à la Société et a nommé des représentants au sein du Conseil

Analyse des Bilans.

ACTIF.	31.12.1930 L.E.	31.12.1931 L.E.
Immeubles, constructions, terrains, machines et installations	156.115	171.188
United Ice Association	3.821	3.821
Etablissements de Débit	3.543	—.—
Usine de Beyrouth	1.939	—.—
Gloria Water	1.898	—.—
Frais de premier établisement	8.940	—.—
Compte exploitation Karmouz	—.—	4.923
Mobilier, matériel, chevaux, automobiles...	3.008	2.689
Marchandises diverses, matières premières, stocks machines, etc.	9.301	16.917
Stocks bières, riz et fourrages etc.	11.495	6.808
Caisse	378	121
Débiteurs divers	25.821	15.800
Perte éventuelle de change	—.—	21.381
Nouvelles installations en cours	8.901	—.—
Cautionnement des Administrateurs	3.086	3.703
Rizerie Exploitation Curt Bomonti	—.—	5.357
	238.246	252.708

PASSIF.	L.E.	L.E.
Capital	154.300	154.300
Réserves et provisions	24.842	15.902
Créditeurs et divers	53.879	76.664
Déposants statutaires	3.086	3.703
Solde précédent	2.139	2.139
	238.246	252.708

RESULTATS

Exercices	Bénéfices brnts	Bénéfices nets	Amortissements	Coupon	Reporté
31.12.1924	—.—	—.—	—.—	—	2.132
31.12.1925	18.182	8.152	9.498	5	2.360
31.12.1926	14.417	6.225	8.192	4	2.390
31.12.1927	18.148	9.500	8.648	6	1.898
31.12.1928	21.297	9.881	10.417 (1)	6	2.128
31.12.1929	20.771	9.875	9.895 (2)	6	2.139
31.12.1930	5.643	—.— (3)	4.811	—	2.139
31.12.1931	4.872	—.— (4)	4.872	—	2.139

POUR L'EXERCICE 1931: Le Bilan du dernier exercice a été complètement épuré par des amortissements de tout ce qui ne correspondait plus à un actif réel. L'industrie de la brasserie, en Egypte, dit le rapport, s'est ressentie, non seulement de la crise économique en général, mais des droits d'accise dont elle a été frappée.

La Rixerie a été louée à un Administrateur à des conditions que le rapport estime satisfaisantes.

Signalons que depuis la clôture du Bilan, un accord est intervenu au sujet de la production de la glace. De même le Gouvernement a pris des mesures énergiques pour lutter contre la concurrence étrangère, en imposant des droits de douane protectionnistes et en y tenant en considération la densité des bières étrangères. Dans ces conditions, il est certain que l'avenir de l'industrie de la brasserie en Egypte est relativement assuré.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT	93	194	131	110	81
PLUS BAS...	61 1/2	83	103	64	69

(1 et 2) Il a été effectué en outre un prélèvement pour Réserve Spéciale de L.E. 1000.

(3) Le bénéfice brut de l'Exercice qui a été de L.E. 5.634 a été utilisé de la façon suivante: LE. 4.811 ont servi à des amortissements divers jugés nécessaires et le solde, soit L.E. 382, a été porté à une Réserve spéciale pour créances douteuses.

(4) Les bénéfices réalisés ont été employés en amortissements divers.

Société Anon. des Chemins de Fer de la Basse-Egypte.

Constitution: 1896. **Durée:** 60 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Exploitation chemin de fer de Mansourah et Tramway de Port Said.

Siège Social: Le Caire.

Exerc. social: 1er Janvier — 30 Juin. Assemblée Générale: Octobre.

Conseil d'Administration: G. Ithier, Président; G. Crombé; Baron Empain; Aug. de la Hault; L. Van der Hecht; E. Weyl.

Censeurs: Z. Glorieux et J. Wilmart-Urban.

Actions de jouissance:

L.E.308.600 représenté par 16.000 actions privilégiées de 500 francs-or, remboursables à 600 francs, dont en circulation 14.408 actions. soit L.E. 227.894

et 1.592 amorties ..... » 30.706

Total ..... L.E. 308.600

Il existe à la souche 800 actions privilégiées pour L.E. 15.430.

En outre, il ya en circulation 1592 actions de Jouissance.

Parts de fondateurs: 14.000 actions de dividende sans désignation de valeur nominale, ont été créées à la fondation de la Société.

Obligations: au 30.6.1930.

3.094 obligations 3 1/2 % de 500 francs-or	L.E.	59.675
5.865 obligations 5 % de 500 francs-or	L.E.	113.122
Total	L.E.	172.797

Par arrêt rendu le 7 Avril 1927, la Cour d'Appel d'Alexandrie, a confirmé le jugement du Tribunal de première instance du Caire du 15 Février 1926, relatif au règlement en francs égyptiens ,soit à raison de P.T. 3,8575 le franc, des coupons d'obligations et du remboursement des obligations de la Société.

EXPLOITATION — Voir dans l'Annuaire 1931 (pages 326, 327, 328) les détails précis sur l'évolution de cette société. — Voici à titre documentaire les principales lignes du nouvel accord intervenu entre la Cie. et le Gouvernement Egyptien en 1931:

a) 64 % pour dépenses d'entretien et d'exploitation, frais d'administration et autres et d'exploitation, frais d'administration et autres frais quelconques;

b) à titre provisoire et exceptionel, 6 ‰ à affecter exclusivement au renouvellement des voies; les sommes provenant de ce prélèvement viendront s'ajouter au fonds de réserve déjà accumulé à cet effet et dont le montant jusqu'au 1er Juillet 1929 s'élevait à: L.E. 29.977.477 m/ms;

c) les sommes effectivement payées par la Société aux obligataires soit comme intérêts dûs; soit en remboursement des obligations amorties d'après le tableau d'amortissement des dites obligations;

d) la somme suffisante, pour distribuer un dividende de 5 ‰ au capital (actions) non encore amorti s'élèvent à L.E. 226.463,300 m/ms;

e) l'annuité nécessaire pour amortir le dit Capital (actions) à partir du 1er Juillet 1929 jusqu'à fin de la concession; les sommes constituant ce fonds d'amortissement porteront intérêt à 5 ‰.

Le surplus des recettes sera partagé, après ces prélèvements, par moitié entre le Gouvernement et la Société.

* * *

La Société a suspendu ses paiements le 2 Janvier 1932 et a déposé son Bilan le 16 Janvier. La présentation des comptes donne un chiffre d'actif à peu près équivalent au passif et ce sont surtout les difficultés de la Trésorerie qui ont réduit la Cie. à déposer le Bilan. La ligne continue à être exploitée normalement en attendant la solution de toute la question.

Nous croyons utile à titre documentaire de publier les principaux passages d'un article que nous avons consacré à cette question dans l'Informateur Financier et Commercial du 29 Janvier 1932.

«La Société de la Basse-Egypte fondée, en 1896 pour une durée de 60 ans a eu à subir ces derniers temps un tas de vicissitudes que la crise et le marasme actuels sont venus accentuer. Après avoir perdu les procès contre les obligataires, en 1926 et 1927, un an plus tard, en 1928, la Cour reconnaissait que le capital de la société constitué en francs égyptiens, devait être rétribué dans la même monnaie. La Société a dû donc rééditer ses derniers bilans pour les conformer aux décisions du Tribunal. Enfin, tout dernièrement la Cour donnait raison à Mr. Rees, pour le paiement des coupons arriérés de quatre exercices.

Car la Société s'était dépà trouvée dans une situation très penible par suite des conditions de l'accord primitif qui fixait une participation du gouvernement dans les recettes brutes, sur la base de 45 % des frais d'exploitation. Cette base commune à toutes les Sociétés de chemins de fer, fondées avant 1900, ne répondait plus à la réalité, les dépenses d'exploitation ayant, pour divers motifs, fortement augmenté. Les administrateurs résidant en Egypte, déployèrent des efforts inouïs pour faire comprendre au gouvernement le nouvel état de choses, et la dernière convention a porté le coefficient d'exploitation à 70 %, chiffre qui semble être encore au dessous de la réalité, par suite surtout, de la concurrence de l'automobile sur les routes de l'Intérieur.

En dehors des frais d'exploitation, il faut tenir compte du service d'obligations devant absorber (amortissements compris) L.E. 12.000 par an et un prélèvement de L.E. 10.000 environ que l'on effectuerait en vue d'amortir le capital, ce qui semble logique, la Société devant remettre à la fin de

la concession, toute la ligne, au gouvernement et devant amortir, en 25 ans encore, un capital de L.E. 227.000.

Telles sont donc les charges qui pèsent sur cette Société.

En outre, pour répondre aux exigences du cahier des charges, la Société a dépensé, ces dernières années plus de 66.000 livres égyptiennes, comme frais de premier établissement.

D'ordinaire, les travaux effectués sur les routes, d'ordre du Ministère des Travaux Publics, étaient remboursés par ce Ministère, en conformité du cahier de charges. Depuis quelque temps, il a été effectué pour plus de 16.000 livres égyptiennes de travaux, ponts, etc., que le Ministère ne veut pas régler. Toutes les démarches amiables se sont heurtées à l'entêtement du Contentieux de l'Etat, qui ne veut rien savoir et sûrement que l'on devra finir par confier à la justice, le soin de trancher cette question si importante, vitale même pour la Société qui, si elle serait rentrée dans cette somme, en temps dû, aurait pu faire face à l'échéance du 2 Janvier 1932.

Comme on le sait, la Société est effectivement contrôlée par *l'Electrobel*, importante société belge, intéressée dans le monde entier, à des entreprises de ce genre.

Par suite de la crise, les chemins de fer de la Basse-Egypte, manquant de fonds de roulement et aussi pour les travaux à exécuter en conformité du cahier de charges, obtenait de l'Electrobel, un prêt de 7 millions de francs belges. On se rend compte, comment la dépréciation de la monnaie égyptienne devient onéreuse à la Société qui subit une surcharge de 30 % sur sa dette, contractée en francs belges.

Comme on le voit, la situation de la Société, mise en difficulté par l'attitude intransigeante du gouvernement égyptien quant au remboursement des L.E.16.000 dépensées pour son compte, se trouvait, en conformité du dernier arrêt, rendu dans l'affaire Rees, sous la menace de devoir payer L.E.55.000 à ses actionnaires et elle ne les avait pas.

En effet en 4 ans, les bénéfices ont été, grossomodo de L.E. 78000. Le service des obligations, a absorbé durant ce temps L.E. 48.000. L'amortissement du capital, dont les disponibilités ont été employées, pour le roulement courant, absorbant L.E. 40.000. Sur quels bénéfices payer aux actionnaires ces importantes sommes.

Peut-être que, sans cette menace, l'Electrobel aurait continué à fournir les fonds de roulement, et ceux du service des obligations comme elle l'a fait, dans divers pays, mais, et cela dans l'espoir d'une reprise qui ne saurait manquer de se réaliser dans le monde mais il pouvait être question, pour elle (quoiqu'elle soit une très importante actionnaire de la Basse-Egypte) de faire les fonds que le dernier arrêt de la Cour, obligeait la Société, à distribuer, à ses actionnaires.

Les évènements se sont précipités et l'on est arrivé à ce résultat, malheureux, que l'on n'a pu éviter: le dépôt du bilan, pour tâcher de reconstituer la Société sur un pied nouveau.

Le Tribunal, a désigné un surveillant, qui est le directeur technique de la Société et un expert, M. Demanget, pour la gestion de l'affaire en atten-

dant le règlement à intervenir. Le cahier de charge ne contient qu'une seule clause, d'annulation de la concession: c'est la suspension du service pendant trois mois consécutifs. Cela on doit l'éviter à tout prix et nous avons l'assurance qu'on l'évitera.

Viennent ensuite les créanciers et les obligataires. Pour nous ceux-ci sont amplement garantis et si le service des intérêts devra en souffrir pendant quelque temps, l'essentiel est que le fonds ne peut être entamé et que les intérêts même peuvent être reconnus, moyennant des titres nouveaux.

Nous ne pouvons pas prévoir la tournure des évènements, l'affaire étant à son début, mais nous estimons que, dans des cas pareils, ce sont toujours les actionnaires, les propriétaires de l'affaire, qui consentent des sacrifices.

Nous voudrions attirer l'attention des autorités compétentes sur la nécessité de ne pas laisser traîner en longueur cette affaire. Une solution immédiate serait à l'avantage général.

Société Anon. des Chemins de Fer Keneh-Assouan

Constitution: 1895. **Durée:** 80 ans, autant que la concession.

Législation: Egyptienne.

Objet: La Société n'exploite pas par elle-même la ligne de chemin de fer dont elle a la concession jusqu'en 1975. Quelques années après la fondation, elle l'a loué au Gouvernement moyennant une annuité qui est actuellement de L.E. 24.750.

Siège Social: Le Caire.

Conseil d'Administration: Sir John Home, Bart, Président; Elie N. Mosséri, Vice-Président; Edgard de Cattaoui, Administrateur-Délégué; Mtre René Adda; Jacques Is. Aghion.

Censeurs: Mr. L. S. Hargreaves.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital émis: Lstg. 100.000 en 5.000 actions de Lstg. 20. Au 30.12.1931 il existait en circulation 4.347 actions seulement pour L.E. 84 mille 766, car 653 actions de Lstg. 20, ont été amorties et converties en *Jouissances*.

PARTS DE FONDATEURS: Il existe 500 parts defondateurs sans désignation de valeur nominale.

OBLIGATIONS: En circulation au 31.12.1931 L.E. 377.188.

15.689 Obligations de Lstg. 20. 1ère Emission.
74 Obligations de Lstg. 20. 2ème Emission.
716 Obligations de Lstg. 100. 2ème Emission.

RESERVES: Représentant des amortissements d'actions et d'obligations au 31.12.1931: L.E. 74.295.

REPARTITION DES BENEFICES: La répartition des bénéfices se fait comme suit:

Après prélèvement pour amortissements divers et du capital:
a) 3 1/2 % d'intérêts aux actions de capital et sur le solde;
b) 5 % aux Administrateurs.
c) 15 % aux parts de fondateurs.
d) 80 % aux actions ordinaires et aux actions de Jouissance indistinctement.

PORTEFEUILLE: Ce poste comprend Lstg. 400 Obligations Cairo-Heluan Railways et Lstg. 4.860 obligations Keneh-Assouan.

Analyse des Bilans

ACTIF	31.12.1930	31.12.1931
	Lstg.	Lstg.
Coût des installations générales	536.250	536.250
National Bank	18.042	18.150
Portefeuille	3.662	3.662
Mobilier	1	1
Dépôt statutaire	1.697	1.658
Compte spécial impression d'obligations...	95	—
	559,747	559.721

PASSIF	Lstg.	Lstg.
Capital	85.430	84.767
Obligations	380.504	377.188
Réserves	70.317	74.295
Créditeurs et divers	14.137	14.240
Cautionnement des Administrateurs	1.696	1.658
Bénéfices de l'exercice	7.663	7.573
	559.747	559.721

RESULTATS

EXERCICES	Recettes Totlaes	Bénéfices Nets	Coupon Action	Coupon Jouissance	Coupon Fondateur	Reporté
31.12.1926	25.197	7.724	131	62.75	118.5	462
31.12.1927	25.137	7.648	131	62.75	117.5	452
31.12.1928	25.123	7.636	131	62.75	117,5	(1) 332 & 59
31.12.1929	25.121	7.636	131	62.75	117.5	(») 316 & 57
31.12.1930	25.102	7.663	131	62.75	117.5	(») 311 & 57
31.12.1931	25.089	7.573	131	62.75	117.5	(») 313 & 58

Société Anon. des Ciments d'Egypte

Usines à Maassarah

(En liquidation)

Cette Société au sujet de laquelle nous avions fourni les détails les plus précis dans notre édition 1931 (pages 330-331-332) a été définitivement absorbée par la Société Anonyme de Ciment Portland Tourah, Le Caire.

Une Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Août 1931 homologua les décisions suivantes:

« Neuf actions de la Société égyptienne de Ciment Portland-Tourah, Le Caire (coupon de l'exercice 1931 attaché) contre dix actions privilégiées de la Société (coupon de l'exercice 1930 attaché).

Dix actions de la Société égyptienne de Ciment Portland-Tourah, Le Caire (coupon de l'exercice 1931 attaché) contre 8 actions ordinaires de la Société (coupon de 1930 attaché).

La fusion aura lieu outre moyennant l'engagement de la Société égyptienne de Ciment Portland-Tourah, Le Caire de prendre à sa charge tous les frais, dépenses généralement quelconques résultant de la fusion et de la liquidation, y compris les taxes ou impôts afférents aux revenus imposables.

L'Assemblée décide en conséquence la dissolution de la société à dater de ce jour et constate la cessation des fonctions des membres du conseil d'administration et des commissaires; elle leur donne décharge entière et définitive de leur gestion et de leur mandat.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateurs:

M. Antoine Kuster, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, rue Cesare Mangili, ici intervenant et acceptant, et M. Charles Bass docteur en droit, demeurant à Niederurnen, canton de Glaris, Suisse.

(1) Le premier montant appartient exclusivement aux actions de jouissance, le second aux parts de fondateurs.

Société Egyptienne de Ciment Portland Tourah

Constitution: 1927. **Durée:** 30 ans. **Législation:** Egyptienne.

Siège Social: Le Caire.

Objet: Industrie du ciment et exploitation d'une usine à Tourah.

Conseil d'Administration: MM. Schmidheiny Ernst, Président. Trembley Ernest Administrateur-Délégué. S.E. Hafez Hassan Pacha, Auer Conrad, Baehler Charles, Casimir-Lambert Florent, Dubied Pierre, Frey J. H., Frey Rud, Koch E. Caspar, Martz Dr. Ernst, Mosseri Elie, Schmidheiny Ernst jr., Schmidheiny Jacob, Schellenberg Hans, Senden Léon, Sir Strangman Thomas J., Verbeeck Martin, Zoude Emmanuel.

College des censeurs: Messrs. John S. Sidley et Robert R. Brewis, de la Maison Russell & Co., Chartered Accountants.

Capital: Au 31.12.1930, il était de L.E. 400.000 divisé en 100.000 actions de L.E. 4 chacune. Durant l'année 1931, le capital a été porté à L.E. 565.000, divisé en 141.250 actions de L.E. 4 chacune, suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Mars 1931 et en vue de l'absorption de la S.A. des Ciments d'Egypte.

OBLIGATIONS: Francs suisses 2.000.000 en obligations 7 1/2 %, émission 1929, remboursables en 1939, soit L.E. 77.150, calculées au cours de L.E. 3,8575 les 100 francs suisses. Le Conseil avait estimé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à la comptabilisation de la différence enregistrée sur ce poste par suite de la baisse de la livre sterling, vu qu'aucune stabilisation n'avait été encore envisagée, qui aurait réalisé effectivement cette différence. En outre, la Société s'étant engagée en comptes courants en des avances à courts termes, en francs suisses, a réalisé une perte de L.E. 31.470 qui a été prélevée du compte profits et pertes. L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Avril 1932 l'a autorisée a convertir ces emprunts à court terme, aux époques et avec les modalités qui lui paraîtront convenables, en un nouvel emprunt obligataire, à concurrence de 2 millions de frs. suisses. En suite de cette décision il a été émis le 31 Juillet 1932 pour frs. suisses 1.500.000 d'obligations à 7 1/2 %.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

RESERVES: Des bénéfices de l'exercice au 31.12.1930, s'élevant à L.E. 9.023; 10 % ont été affectés à la Réserve Statutaire et le solde reporté à nouveau.

Au 31.12.1930, il figure au passif un compte « Amortissement Immobilisations » de l'ordre de L.E. 29.896.

REPARTITION DES BENEFICES: D'après l'art. 57 des Statuts, il est prélevé sur les bénéfices nets, 10 % pour constituer un fonds de réserve.

Du solde, il est prélevé le montant nécessaire au paiement d'un intérêt de 6 % non cumulatif, au capital versé.

De l'excédent, 10 % est prélevé pour le Conseil d'Administration et le solde sera réparti aux actionnaires à titres de dividende, ou bien sur la proposition du Conseil d'Administration et avec l'assentiment de l'Assemblée Générale, il sera reporté à nouveau.

Analyse des Bilans

	31.12.1930	31.12.1931
ACTIF.	L.E.	L.E.
Terrain	12.667	12.667
Bâtiments industriels et maisons d'habitation	160.892	165.807
	272.535	326.608
Mobilier, machines, outillage, etc.	—.—	233.029
Fusion Maassarah (voir détails plus loin)		
Stocks charbon, etc.	30.771	47.606
Clinkers et ciments	35.779	31.878
Comptoir des Ciments	59.238	110.495
Débiteurs divers	8.022	7.609
Caisse et Banques	—.—	4.948
Caution des Administrateurs	15.000	19.000
Frais payés d'avance	465	—.—
Portefeuille	—.—	19.686
Solde en perte	—.—	3.620
	595.369	982.953
PASSIF.		
Capital	400.000	565.000
Obligations	77.150	77.150
Créditeurs	61.800	253.402
Intérêts intercalaires sur obligations	2.500	3.516
Réserves statutaires	—.—	902
Amortissement immobilisations	29.896	59.520
Caution des administrateurs	15.000	19.000
Prévisions diverses	—.—	4.463
Bénéfices de l'exercice	9.023	—.—
	595.369	982.953

RESULTATS DE L'EXERCICE 1931: Le résultat d'exploitation a été, en lui-même satisfaisant, et s'était élevé à L.E. 63.486, mais il y a eu

à enregistrer une perte de change, sur les créances à court terme, de L.E. 31.470. Le coupon des obligations et les intérêts ont absorbé L.E. 12.239. La prudence a poussé en outre la Société à procéder à l'amortissement d'immobilisations pour L.E. 29.622 et à affecter à la dépréciation du poste de Maassarah L.E. 8.000. Il en est résulté un MALI de L.E. 11.740 dont on a déduit les bénéfices de l'exercice précédent, soit L.E. 8.120, laissant figurer une perte au bilan de L.E. 3.620, reportée à nouveau.

FUSION MAASSARAH: L'absorption de Maassarah a été consommée par la signature du contrat en date du 4 Septembre 1931. On trouvera dans la courte note que nous consacrons d'autre part à la Société Anonyme des Ciments d'Egypte, les détails précis des modalités de cette fusion.

Voici ce que dit, à ce propos, le dernier rapport de la Société dont les conclusions nous semblent frappées au coin du bon sens: « Les opérations d'absorption de l'actif et du passif de la Société Anonyme des Ciments d'Egypte se trouvent, au Bilan qui vous est présenté aujourd'hui, groupées sous la rubrique « Fusion Maassarah ». Outre les L.E. 208.000 résultant de l'échange des titres de cette Société contre des actions Tourah, ce poste comprend tous les autres frais de fusion, notamment les dépréciations d'actif, les transferts de dettes et créances, les résiliations de contrats, commissions de garantie d'émission, frais de liquidation de toutes sortes, etc. Il a été et sera encore diminué de la valeur de la réalisation du matériel qui a été et pourra être transféré à Tourah ou vendu à des tiers. Notre Direction s'occupe activement de trouver un nouvel emploi industriel aux machines et constructions de l'ancienne usine. Votre Conseil estime que la valeur totale du poste « Fusion Maassarah » devra graduellement être réduite à zéro sur une période de 10 années. »

Nous reproduisons également un autre passage du rapport indiquant la ligne de conduite technique suivie par la Direction de la Société en ce qui concerne l'exploitation des usines sous son contrôle.

« Une étude approfondie nous a convaincus que, malgré les améliorations apportées à l'usine de Maassarah au courant des dernières années, il y avait avantage, au point de vue du prix de revient de la qualité, à concentrer la totalité de la fabrication des deux usines sur celle très moderne de Tourah. Il a donc été décidé d'arrêter définitivement l'exploitation de l'Usine de Maassarah et d'installer à Tourah un troisième four rotatif de grandes dimensions, d'une production de 130.000 tonnes par an, soit l'équivalent de ce que pouvait produire Maassarah. »

La Société fait partie du Comptoir des Ciments qui comprend le Groupe Maassarah-Tourah et la Société de Ciment Portland de Hélouan. Ce comptoir, dirigé par M. Ernest Trembley, dont on connaît la compétence en la matière, est régi sur la base d'un contingent proportionnel à la puissance de productio n de chacun des intéressés.

Société de Ciments Portland de Helouan (S.A.E.)

Siège: Le Caire. **Usine et bureaux:** Hélouan.

Constitution: 1929. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Fabrication de ciment.

Capital total versé: L.E. 50.000.

Exerc. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. Paul Larsen, Président; S.E. Saleh Enan Pacha, O. V. Morchi, Aziz Bey Eloui, A. Nyegaard, Ernest Brandt.

Membres de la Direction M. A. Nyegaard, Administrateur-Directeur.

Censeurs: Messrs. Russell & Co.

Les titres ne sont pas cotés en Bourse. La Société fait partie du Comptoir des Ciments, par suite d'un accord avec le groupe Maassarah-Tourah. Nous n'avons pas reçu les bilans de cette Société pour procéder à leur analyse. Nous comptons le faire dans notre prochaine édition.

Comptoir des Ciments.

Constitution: 1er Avril 1931 par acte sous seing privé vu pour date certaine, au Bureau des Actes Notariés du Tribunal Mixte du Caire en date du 21 Avril 1931 sub No. 2374 et transcrit au Greffe Commercial du Tribunal Mixte du Caire en date du 3 Mai 1931 sub R. C. No. 129/56.

Raison sociale: Société Anonyme des Ciments d'Egypte — Société Egyptienne de Ciments Portland-Tourah — Société des Ciments Portland de Hélouan — sous la dénomination: COMPTOIR DES CIMENTS.

Siège social et légal: au Caire:

Durée: 20 ans. Par dérogation à la durée de 20 ans, la Société de Ciment Portland de Hélouan aura la faculté de se retirer de la société à l'expiration de la 10ème année, moyennant préavis donné aux deux autres parties 3 ans à l'avance.

Au cas où la Société de Ciment Portland de Hélouan n'userait pas de la dite faculté, elle aura néanmoins, le droit de se retirer à l'expiration de la quinzième année moyennant préavis donné trois ans à l'avance.

Au cas où la Société de Ciment Portland de Hélouan userait de la faculté de retrait au bout de la dixième ou quinzième année, la Société continuera toujours à exister aux mêmes clauses et conditions entre la Société Anonyme des Ciments d'Egypte et la Société Egyptienne de Ciment Portland Tourah, jusqu'à l'expiration de sa durée de vingt années ci-haut fixée, et se renouvellera de 5 en 5 ans, à défaut de dénonciation donnée 3 ans à l'avance comme ci-dessus prévu.

Au cas où la Société de Ciment Portland de Hélouan n'userait pas de la faculté de retrait au bout de la dixième ou quinzième année, la Société continuera à exister entre les trois parties jusqu'à l'expiration de sa durée de vingt années et se renouvellera entre les trois sociétés associées de 5 en 5 ans, à défaut de dénonciation donnée trois ans à l'avance.

Conseil d'Administration: MM. Ernest Trembley, délégué de la Société Anonyme des Ciments d'Egypte; A. Nyegaard, délégué de la Société de Ciment Portland de Hélouan et Hans Halter, délégué de la Société Egyptienne de Ciment Portland-Tourah.

Direction: M. Ernest Trembley est nommé Administrateur-Gérant, avec les pouvoirs les plus étendus pour mettre à exécution les décisions du Conseil d'Administration.

M. P. Dayanti est nommé comme Directeur et M. Oscar Gairing, comme fondé de pouvoirs.

Nota. — La Société sera représentée en justice tant en demandant qu'en défendant, par l'Administrateur-Gérant.

La signature sociale appartient, soit à l'Administrateur Gérant, qui signera seul soit au Directeur et au fondé de pouvoirs qui pour engager valablement et légalement la Société, devront nécessairement signer ensemble.

En cas de dissolution, à n'importe quelle époque et pour quelques causes ou motifs que ce soit, la liquidation sera faite par les soins du Conseil dont à l'article II du contrat constitutif, qui aura les pouvoirs les plus amples pour opérer cette liquidation le plus rapidement possible.

Société Anonyme des Eaux du Caire.

Constitution: 1869. **Durée:** 99 ans. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Fourniture de l'eau du Caire, Zeitoun et Assiout.

Siège Social: Le Caire.

Exerc. Social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: S.E. Adly Yeghen Pacha, Président; S.E. Mohamed Tewfik Nessim Pacha, Vice-Président; MM. J.-B. Piot Bey, Administrateur; Arakel Bey Nubar, Administrateur; Henry Bey Naus, Administrateur; E. Monnerat, Administrateur; S.E. Mahmoud Fakhry Pacha, Administrateur; S.E. Joseph A. Cattaui Pacha, Administrateur; Mr. V. J. Kerihuel, Administrateur; S.E. Aly El Chamsy Pacha, Administrateur.

Membres de la Direction: Mr. V. J. Kerihuel, Administrateur-Directeur Général; Mr. F. Brouard, Sous-Directeur.

Commissaire du Gouvern.: Mr. le Dr P. G. S. Williams, Inspecteur Sanitaire en Chef de la Ville du Caire.

Censeurs: MM. C. Caprara et L. Lefrère.

Avocats Conseils: Mtres R. et C. Adda.

Banquiers: Crédit Lyonnais.

CAPITAL: *Actions de Capital.* Au 31 Décembre 1931: 51.406 actions de francs 125 = L.E. 247.873. Il a été amorti 16.594 actions par remboursement du capital.

Voici le tableau de l'amortissement des actions de capital pour les années restant à courir :

1932..... 776	1941.....1106	1950.....1574	1959.....2238
1933..... 808	1942.....1148	1951.....1636	1960.....2330
1934..... 840	1943.....1196	1952.....1700	1961.....2420
1935..... 872	1944.....1242	1953.....1770	1962.....2518
1936..... 908	1945.....1294	1954.....1840	1963.....2620
1937..... 946	1946.....1344	1955.....1914	1964.....2724
1938..... 982	1947.....1398	1956.....1990	
1939.....1022	1948.....1454	1957.....2070	
1940.....1062	1949.....1512	1958.....2152	

Les actions de capital devant être amorties totalement jusqu'en 1946, il est procédé chaque année à un tirage au sort qui indique les actions devant être remboursées.

Actions de Jouissances: Il existe 320.000 Actions de Jouissance en circulation sans désignation de valeur nominale.

PARTS DE FONDATEURS: 3360 parts de fondateurs sans désignation de valeur nominale, ont été créées à la constitution de la Société.

OBLIGATIONS: En circulation au 31 Décembre 1931 :

4920 obligations 4 0/0 de Lst. 20.....	L.E.	95.940
4009 obligations 5 0/0 de Lst. 20.....	»	78.175
Total.....	L.E.	174.115

Il existe à la souche 189 obligations 4 0/0 de Lstg. 20.

Il a été amorti au 31 Décembre 1931, 2391 obligations 4 0/0 et 991 obligations 5 0/0 de Lstg. 20 chacune.

RESERVES: Les réserves au 31 Décembre 1931 comprennent les postes suivants :

Ressources affectées en atténuation du compte, « Dépenses de premier Etablissement »	L.E.	876.828
Réserve générale.....	»	44.135
Provisions pour divers	»	9.204
Compte spécial des Porteurs d'actions de Jouissance....	»	3.274
Total...	L.E.	933.441

A ces réserves il faut ajouter la part de la Société dans les terrains indivis entre elle et le Gouvernement soit :

1) Le quart de 273.000 m2 à l'Abbassieh.

2) Les 2/3 de 19.019 m2 à Foum El Khalig.

REPARTITION DES BENEFICES: La répartition des bénéfices se fait en conformité des arts. 19 et 20 des Statuts, de la façon suivante :

Après acquittement de toutes charges, un prélèvement de 4 0/0 sur le capital versé à l'art. 6, prélèvement destiné à constituer un fonds d'amortissement de capital social et servir un intérêt annuel de 4 0/0 aux actions de capital en circulation.

Les bénéfices, après ces prélèvements, seront répartis comme suit:

a) 7 0/0 aux Parts de Fondateurs.

b) 3 0/0 aux Administrateurs.

c) Le reste entre toutes les actions de Jouissance.

Analyse des Bilans.

(en milliers de livres)	*31/12/1930*	*31/12/1931*
ACTIF	L.E.	L.E.
Travaux de 1er Etablissement	1.465,2	1.519,4
Caisse et Banques	194	231,5
Approvisionnements	73,4	65,6
Outillage et matériel, compteurs et mobilier	35	26,7
Encaissements postérieurs à l'exercice ...	48,6	39,1
Débiteurs divers	24	25,4
Caisse Prévoyance du Personnel	85,9	97,4
	1.926,1	2.005,1

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	251,5	247,9
Obligations	178,1	174,1
Ressources affectées à l'amortissement du 1er Etablissement	829,1	876,8
Réserve générale	44,1	44,1
Créditeurs et divers (1)	198	208,2
Provisions diverses	10,5	11,8
Profits et Pertes: Solde précédente	1,2	3,9
Bénéfices de l'exercice	327,7	340,9
Caisse de Prévoyance du Personnel	85,9	97,4
	1.926,1	2.005,1

RESULTATS

	Recettes	Dépenses	Bénéfices nets	Coupon d'action de Jouissance	Coupon de parts de fontateurs	Reliquats reportés
		L.E.	L.E.	Frs.	Frs.	L.E.
1918	—.—	—.—	—.—	—	—.—	95.969
1919	257.727	131.756	125.971	9	59,84	90.849
1920	284.550	155.690	128.860	8	61,41	99.985
1921	308.884	166.680	142.204	8	68,07	124.229
1922	328.530	158.151	170.379	9	60,06	134.447
1923	344.623	167.212	177.411	10	66,90	—.— (1)
1924	364.236	163.671	200.565	11	82,58	1.832
1925	376.627	159.642	216.985	12	88,20	695
1926	402.599	155.711	246.888 P.T.	54	P.T. 402,05	1.802
1927	420.218	155.563	264.655	60	441,—	606
1928	442.128	166.028	276.100	62	464,—	2.395
1929	464.964	160.839	304.125	68	501,—	1.224
1930	494.310	166.599	327.711	74	554,—	3.865
1931	507.520	166.676	340.843	74	554,—	3.877

(1) Dans ces chiffres du passif, sont compris le montant dû à la Caisse de Prévoyance du Personnel, ainsi que celui représentant la Réserve pour indemnités au personnel, ne faisant pas partie de la Caisse de prévoyance.

(2) Il a été distribué, après la clôture de l'exercice 1923, la somme de P.T. 41.2 par action de Jouissance.

NOTA : Le coupon des actions de capital est invariablement de 4 % sur le capital de Frs. 125, soit 5 Frs. par an.

QUANTITE D'EAU FOURNIE:

	1929	1930	1931
Concession du Caire:	M3	M3	M3
Eau filtrée	32.406.953	33.548.692	34.921.186
Eau non filtrée	2.937.075	3.130.230	3.086.900
Total pour le Caire....	35.344.028	36.678.922	38.008.086
Concession de Zeitoun....	5.150.390	5.393.578	5.597.375
Concession d'Assiout	1.250.100	1.300.230	1.246.705
	41.744.518	43.372.730	44.852.166

Nous avons dans l'Annuaire 1930 (pages 241 et 246) fourni les principales lignes de la Concession de la Société, son historique ainsi que les caractéristiques principales de chaque catégorie de titres.

Nous croyons qu'un simple coup d'oeil sur les chiffres ci-haut, objectivement exposés, suffisent à donner une haute idée de la valeur de cette Société, dont les titres sont, à juste raison, considérés comme parmi les plus intéressants du portefeuille égyptien.

POUR L'EXERCICE 1930: Le rapport constate le développement croissant de la consommation d'eau durant l'année et signale que les installations de la Société, renforcées aux cours des exercices précédents, permettent de subvenir à une plus grande consommation encore.

POUR L'EXERCICE 1931: Le rapport met en relief la constante augmentation de la consommation d'eau filtrée, pour le développement de laquelle la Société ne néglige aucun moyen efficace.

Les bénéfices continuent à augmenter et le Conseil qui pourrait accroître le dividende, a préféré le maintenir égal au précédent, en raison de la crise mondiale dont on ne peut prévoir ni la durée, ni l'intensité.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTION DE CAPITAL:	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	114	114	112	109	115
Plus bas	102	103	99	100	87
ACTIONS DE JOUISSANCE:					
Plus haut	421	423	396	338	348
Plus bas	289	379	311	276	260
PARTS DE FONDATEURS:					
Plus haut	3075	3040	2930	2774	2450
Plus bas	2250	2840	2400	2100	1825

Voir à la fin de l'ouvrage, dans le tableau analytique des cours, les fluctuations des obligations et leurs rendements.

COURS DU 31 MAI 1932:

Action Ordinaire 115.
Action de Jouissance 307 1/2
Parts de fondateurs 2150

RENDEMENT AU 31 MAI 1932 SUR LA BASE DU DERNIER COUPON:

Action Ordinaires 4.40 0/0
Actions de Jouissance 6,22 0/0.
Part de Fondateurs 6,67 0/0.

Société Anonyme des Halles Centrales d'Egypte

Constitution: 1911. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Exploitations de Halles (Marchés) aux centres du Caire et des principales villes d'Egypte et toutes entreprises s'y rattachant.

Siège Social: Le Caire.

Exerc. social: 1er Octobre-30 Septembre. Assemblée Générale: Décembre.

Conseil d'Administration: S.E. Joseph A. Cattaoui Pacha, Président; MM. Hassan Bey Khairy; Elie N. Mosseri; René Adda; M. Bialobos Bey, Administrateur-Délégué.

Censeurs: M. A. Landauer.

CAPITAL: L.E. 80.000, représenté par 7.500 actions de L.E. 4 chacune, série «A» et 12.500 de L.E. 4 chacune, série «B».

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

OBLIGATIONS: Néant. Il existe, par contre, une créance hypothécaire de L.E. 17.048 auprès du Crédit Foncier Egyptien.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé 5 0/0 pour la formation d'un fonds de Réserve Statutaire, ainsi que le montant nécessaire au paiement d'un premier dividende aux actions de 6 0/0. Sur l'excédent, a) 10 0/0 au Conseil d'Administration, b) toute réserve ou provision jugée nécessaire par le Conseil.

Le solde sera distribué aux actionnaires suivant décision de l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration.

Analyse des Bilans

ACTIF	*30/9/1930*	*30/9/1931*
	L.E.	L.E.
Propriété de Bab El Louk	70.000	70.000
Constructions et machines (moins amortissement)	30.000	30.000
Débiteurs et divers	1.027	1.008
Existence en magasin	666	832
Caisse et Banque	2.787	2.157
Dépôts des Administrateurs	2.100	2.100
	106.580	106.097

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	80.000	80.000
Crédit Foncier Egyptien	17.799	17.048
Réserve statutaire	838	1.777
Créditeurs divers	1.156	411
Dépôts des locataires	694	688
Dépôts des Administrateurs	2.000	2.000
Profits et Pertes: Reliquat précédent	1.548	1.554
Bénéfices de l'exercice (après prélèvements pour amortissement)	2.545	2.619
	106.580	106.097

RESULTATS

Exercices	*Recettes*	*Dépenses*	*Excédent des dépenses sur les recettes*	*Excédent des Recettes sur les dépenses*
30-9-1913	2.711	6.959	4.248	—.—
30-9-1914	3.585	5.315	1.729	—.—
30-9-1915	3.622	5.194	1.572	—.—
30-9-1916	4.929	5.369	440	—.—
30-9-1917	6.283	5.853	—.—	430
30-9-1918	8.676	7.195	—.—	1.481
30-9-1919	9.278	7.806	—.—	1.471
30-9-1920	13.873	9.266	—.—	(1) 4.607
30-9-1921	13.196	12.866	—.—	331
30-9-1922	13.407	7.609	—.—	(2) 5.798
30-9-1923	9.158	7.672	—.—	1.486

(1) Avec les bénéfices de cet exercice se solde la perte précédente enregistrée dans le Bilan

(2) Sur ce montant, on a prélevé L. E. 5.525 à titre de Réserve pour amortissements divers réduisants les bénéfices effectifs à L.E. 273.

Exercices	*Recettes*	*Dépenses*	*Excédent des dépenses sur les recettes*	*Excédent des Recettes sur les dépenses*
30-9-1924	8.402	6.521	—.—	1.881
30-9-1925	8.205	5.898	—.—	2.307
30-9-1926	9.650	6.937	—.—	2.713
30-9-1927	9.404	6.836	—.—	2.567
30-9-1928	9.292	6.466	—.—	2.826
30-9-1929	8.922	6.472	—.—	2.450
30-9-1930	9.567	6.522	—.—	3.044
30-9-1931	9.228	6.609	—.—	2.618

NOTA: La majeure partie des bénéfices réalisés sur ces exercices, a été employée en amortissements divers d'actif, consolidant ainsi énormément la position intrinsèque de la Société.

POUR L'EXERCICE 1929-30: Voici un extrait du dernier rapport du Conseil, qui démontre que la Société, après la période des difficultés du début, est entrée dans la voie des réalisations.

« Vous savez que, depuis sa création, votre Société a traversé des moments difficiles et a vu même son existence menacée. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui le progrès constant de nos entreprises, grâce auquel il nous a été possible de régler toutes nos dettes à l'exception de celle du Crédit Foncier Egyptien qui s'amortit régulièrement par le jeu normal des annuités. Nous vous proposons la distribution d'un premier dividende de P.T. 8 par action avec l'espoir que nos affaires continueront à progresser et que nous pourrons, dans l'avenir, augmenter graduellement nos dividendes. »

POUR L'EXERCICE 1930-31: Les résultats de l'exercice ont permis la distribution d'un coupon et le rapport signale que l'entreprise se maintient dans une situation satisfaisante malgré la crise économique actuelle.

Société Anonyme des Immeubles d'Egypte

Constitution: 1884. **Durée:** 99 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations immobilières.

Siège Social: Alexandrie, dans l'immeuble de la Société, 9, Place Mohamed Aly.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: Mr. le Baron Félix de Menasce, Président et Administrateur-Délégué; Mr. Edouard Karam, Vice-Président; MM. Jacques Aghion ; Alfred Lian ; Sélim G. Rabbath; Nicolas A. Sursock; Emile Constantinidis.

Directeur: Mr. Georges Catzeflis.

Censeurs: MM. Hewat Bridson & Hargreaves et Mr. Moïse Hazan.

Banquiers: National Bank of Egypt.

CAPITAL: Au 31-12-1931 Lst. 142.620 divisé en 35.655 actions ordinaires de Lstg. 4 chacune.

(Dans l'Annuaire 1930, page 282, nous avons donné les détails de l'évolution du capital qui était à l'origine de Lstg. 240.000).

Le bilan porte la mention que 6 actions sont soumises au droit de prescription suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Mars 1926.

PARTS DE FONDATEURS: Il en existait 2.000 parts qui ont été annulées.

OBLIGATIONS: Lstg. 105.800 d'obligations 4 0/0 avaient été émises qui ont été remboursées.

RESERVES: Les réserves et provisions totalisent les postes suivants:

Obligations amorties	L.E.	103.155
Actions amorties	»	2.242
Fonds de Réserve	»	44.994
Provision pour réparations extraordinaires	»	6.000
Provision pour créances douteuses	»	4.000
Provision pour égalisation des dividendes	»	42.000
Report à nouveau	»	3.532
Total...	L.E.	205.923

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices, absolument nets, reviennent aux actionnaires et sont répartis suivant décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE: Durant l'exercice le portefeuille composé d'Unifiée a été réalisé avec un bénéfice de L.E. 2.042. Il ne reste actuellement au portefeuille que 4 actions de la Société émission 1907, coupon No. 51 attaché.

DETAILS DES IMMEUBLES au 31-12-1931: Nous avons dans notre édition 1930 donné un historique des propriétés de la Compagnie. Voici les détails des immeubles de la Société au 31-12-1931:

4 immeubles dont un Place Mohamed Aly et trois rue Chérif Pacha	L.E.	259.592
2 immeubles Rue Stamboul, Passage Chérif	»	34.703
1 immeuble (ex-Luzzatto) Rue Fouad Ier No. 56, Bloc Nord et terrain ex-Bloc Sud, démoli	»	36.228
	L.E.	330.523
A déduire la valeur du dit terrain du Bloc Sud	»	9.300
	L.E.	321.233

Nouvel Immeuble No. 11 (*Bloc Sud*):

Montant déboursé	L.E.	51.904
Solde à payer	»	5.245
Valeur du terrain	»	9.300
	L.E.	66.449

A signaler que la presque totalité des 37 appartements de ce nouvel immeuble ont immédiatement été loués dès sa prise en consignation.

Analyse des Bilans.

	31/12/1930	*31/12/1931*
ACTIF	L.E.	L.E.
Immeubles (voir détails ci-haut)	330.523	321.223
Compte reconstruction immeubles II	55.829	66.449
Ascenseurs et mobilier (pour mémoire)	—.—	—.—
Caisse et Banques	400	364
Portefeuille	24.602	47
Débiteurs et divers	4.576	6.229
Coupon intérimaire	8.914	—.—
Compte d'ordre	3.662	4.247
	428.506	398.559
PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	139.054	139.054
Réserves et provisions	201.817	199.652
Créditeurs et divers	49.149	24.376
Profits et Pertes: Reliquat précédent	2.865	2.734
Bénéfices nets de l'exercice	31.959	28.496
Comptes d'ordre	3.662	4.247
	428.506	398.559

RESULTATS

Exercices	*Revenus*	*Bénéfices*	*Coupon (2) par action*	*Reporté*
	LE.	LE.	P.T.	LE.
1925	121.606	(1) 50.308	100	5.088
1926	48.561	37.258	100	3.921
1927	48.129	37.656	100	5.716
1928	46.075	35.096	100	4.352
1929	45.045	34.167	100	2.864
1930	42.977	31.959	90	2.734
1931	39.890	28.496	70	3.532

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	17 3/8	18 3/8	17 1/8	15	13 1/2
Plus bas	15 1/2	16 1/2	14 1/2	12 15/32	10 1/2

Société An. des Immeubles de l'Est

Constitution: 1922. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Constructions et exploitation d'immeubles.

Siège Social: Alexandrie, Cité Adda, Rue Fouad Ier.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Février.

Conseil d'Administration: MM. Abram Adda Bey, Président; César V. Adda, Administrateur-Délégué; Victor A. Adda; Joseph A. Adda; Fernand C. Adda.

Secrétaire: M. Léonce Beghian.

Censeur : M. Harold Bridson.

Banquiers: National Bank of Egypt.

CAPITAL AUTORISÉ ET EMIS: L.E. 250.000 en 50.000 actions de L.E. 5.

RESERVES ET PROVISIONS: L.E. 52.114 y compris le report à nouveau de L.E. 13.172.

(1) Ces bénéfices se décomposent comme suit après avoir compris au débit, L.E. 60.972 de frais extraordinaires amortissement etc. : Bénéfices ordinaires de l'exercice 1925 L.E. 39.649 Bénéfices extraordinaires L.E. 10.659.

(2) Sur 35.655 actions en circulation depuis 1925.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Propriétés (voir détails plus loin)	326.841	327.279
Caisse et Banques	71	84
Locataires débiteurs (moins prévisions pour créances douteuses)	2.517	3.427
Débiteurs et divers	3.264	3.114
	332.693	333.904

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	250.000	250.000
Réserves et provisions	33.114	38.942
Créditeurs et divers	23.986	21.804
Profits et Pertes: Report de l'exercice précédent	12.961	13.078
Bénéfice net de l'exercice	12.632	10.080
	332.693	333.904

RESULTATS

Exercices	Revenus	Bénéfices Nets	Montant Distribue	Reporté
	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.
31-12-1925	—.—	—.—	—.—	14.421
31-12-1926	16.928	14.164	14.500	12.677
31-12-1927	23.795	16.365	15.000	13.906
31-12-1928	20.344	(1) 14.531	15.000	13.436
31-12-1929	21.241	(2) 14.553	15.000	12.976
31-12-1930	20.146	(3) 12.631	12.500	13.107
31-12-1931	17.810	(4) 10.079	10.000	13.172

NOTA: Les bénéfices sont calculés sur la base des recettes effectives.

(1) Après déduction de L.E. 4345 pour provision d'amortissement des constructions.
(2) „ „ „ „ 4606 „ „ „ „ „
(3) „ „ „ „ 5355 „ „ „ „ „
(4) „ „ „ „ 5694 „ „ „ „ „

PROPRIETES: Terrains ex-Green, 19503 p. c. environ.

Rue Fouad Ier	L.E.	60.000
Bloc A	»	50.939
Bloc B	»	59.968
Bloc C	»	37.936
Bloc D	»	31.918
Bloc E	»	8.174
Bloc F	»	24.631
Terrains ex-Stagni, Rue Fouad Ier	»	19.889
Propriété Rue de l'Hôpital Grec, Bloc H	»	8.801
Propriété Rue Emad El Dine, le Caire, Bloc G.	»	21.634
Route et drains	»	3.389
Total...	L.E.	327.279

Société Anonyme Immobilière d'Alexandrie (S.A.E.)

Constitution: 1924. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Achat et location des terrains et Immeubles.

Siège Social: Alexandrie, rue de l'Ancienne Bourse.

Exer. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. Constantin G. Pilavachi, Président; S.E. Abdel Moneim Bey Raslan; P. Arcoudaris; Jean N. Casulli; M. Christomanos.

Censeurs: A. S. Parker, Chartered Accountant.

Capital autorisé: L.E. 100.000 dont il a été racheté L.E. 30.000. Le Capital actuel est de L.E. 70.000.

Analyse des Bilans.

ACTIF	31.12.1930	31.12.1931
	P.T.	P.T.
Propriétés Immobilires	11.401.504	11.308.834
Embellissement Villa	509.559	459.559
Dividende intérimaire exercice 1929	200.000	—.—
Dépôts divers	4.060	—.—
Titres	1.084.338	1.076.041
Mobilier	—.—	13.000
A reporter	13.199.461	12.857.434

Report	13.199.461	12.857.434
Assurances	6.460	—.—
Débiteurs divers	232.182	132.077
Comptes d'ordre	359.184	101.711
Dépôts statutaires des Administrateurs ...	150.000	150.000
Loyers en retard et en procès	12.250	—.—
Locataires	540.915	887.391
Caisse	—.—	481
Constantin Pilavachi Cte Ct.	—.—	387.566
Prévision Dividende 1931 Const. Modernes	—.—	60.000
	14.500.452	14.576.660

PASSIF

Capital	7.000.000	7.000.000
Créditeurs divers	8.649	7.149
Crédit Foncier Egyptien	3.692.534	3.919.227
Banques	982.289	826.303
Solde prix lotissement Agami	1.168.750	1.168.750
Loyers et frais escaliers payés d'avance...	104.190	76.233
Dépôts statutaires des Administrateurs ...	150.000	150.000
Comptes d'ordre	253.723	—.—
Profits et pertes	599.403	541.607
Contrats location en cours	540.914	887.391
	14.500.452	14.576.660

RESULTATS

Exercices	Revenus	Bénéfices	Reporté à nouveau
1927	(1) 3.270	2.804	2.804
1928	5.282	4.200	(2) 7.004
1929	6.005	2.958	3.962
1930	5.909	2.032	(3) 5.994
1931	6.972	1.422	5.416

PORTEFEUILLE: Le Bilan n'en donne pas des détails. Il s'agit principalement de la participation dans les Constructions Modernes.

DETAILS DES PROPRIETES DE LA SOCIETE: Une Villa Rue Fouad Ier Pics carrés 2.500. Nouvel Immeuble rue Fouad Ier Pics carrés 3.000 Lotissement Agami Pics carrés 553.997. Terrain Gianaclis Pics carrés 2.000.

(1) Dont L.E. 1075 représente le report à nouveau de l'exercice précédent.

(2) Ce report a été réduit par la suite à L.E. 1004. — par la distribution d'un coupon de P.T. 30. — qui a absorbé L.E. 6.000.

(3) Sur ce montant il avait été distribué un dividende intérinaire de L.Eg. 2.000.

Voici à titre documentaire un passage du dernier rapport du Conseil d'Administration:

TITRES: La valeur de nos titres continue à figurer dans nos livres au prix coutant malgré la plus-value de nos 500 Actions Constructions Modernes S.A.E. Cette société a reconstruit entièrement ses garages à la place Carducci et Rue Young et a obtenu des locations à long terme à des conditions avantageuses.

TERRAINS AGAMI: Enfin après deux années de retard les trois nouveaux experts nommés par le Tribunal déposeront leur rapport dans quelques jours. Nous avons la conviction que le nouveau prix qui sera établi s'approchera favorablement avec la première estimation de L.E. 42.000. Les grands délais qu'ont demandé les experts à déposer leur rapport, a amené un retard considérable à la réalisation de cette affaire avec comme conséquence une gêne dans notre trésorerie. Une fois que nous aurons encaissé le montant qui nous est dû en capital intérêts, frais et bénéfices, nous pourrons liquider toute notre dette flottante et reprendre le service de nos coupons.

Société Anonyme Immobilière du Domaine de Siouf

Constitution: 1929. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: L'acquisition, la mise en valeur, l'exploitation et la revente de tous terrains et immeubles urbains et ruraux au Domaine de Siouf, ou dans toutes autres localités d'Egypte.

Siège Social: Alexandrie, Boulevard Saad Zaghloul.

Exerc. social: S.E. Mohamed Safouat Pacha, Président; MM. Comm. Grisante Vannucci; Cav. Uff. Joseph Riquez; Raphaël Toriel; Jules Klat; Alfred Banoun; Elie A. Shamà, Administrateur-Délégué.

NOTA. Le Conseil peut être composé de cinq membres au moins et de neuf au plus.

Membres de la direction: M. Elie F. Shamà, Administrateur-Délégué.

Censeurs: Mr. Harold Bridson.

Avocat- conseil: Mr. Ignace Goldstein.

Capital autorisé: L.E. 250.000, divisé en 62.500 actions de L.E. 4 chacune.

Capital émis: L.E. 187.500, divisé en 46.875 actions de L.E. 4 chacune entièrement libérées.

Parts de fondateurs: Néant.

OBLIGATIONS: Néant. Il existe, toutefois, une dette hypothécaire de L.E. 41.064, payable en 14 années à 6 % l'an.

PROVISIONS: Les provisions comprennent les postes suivants:

Bénéfices acquis sur ventes terrains non encore réalisés	L.E.	2.878
Différence résultant de l'évaluation des terrains affectés aux villas	»	1.515
	L.E.	4.393

REPARTITION DES BENEFICES: Les répartitions des bénéfices nets se font comme suit:

a) 5 % sur les bénéfices pour constituer un fonds de réserve, jusqu'à ce qu'il atteigne une somme égale au quart du capital social.

b) Un montant équivalent à 5 % sur le capital versé, à titre d'intérêt annuel mais non cumulatif.

Sur le solde, 10 % au Conseil d'Administration et le reste à titre de dividende supplémentaire aux actionnaires ou sur la proposition du Conseil, à être affecté à un fonds de prévoyance quelconque, à des amortissements ou même à être reporté à nouveau suivant les circonstances.

Tout intérêt ou dividende non réclamé pendant les cinq années de son exigibilité, sera prescrit.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Terrains, constructions, etc., y compris installations Décauville et diverses autres activités existant lors de l'achat (originairement feddans 849.22.20 4/10 au prix d'acquisition et dont il a été déduit les superficies loties et celles affectées aux écuries de course)	194.924,103	194.924.—
Terrains lotis au prix de revient:		
(Déduction faite de diverses ventes)	10.149,034	9.226.—
Ecuries pour chevaux de course (moins amortissement)	9.280.—	9.180.—
Constructions (4 nouvelles villas)	4.655,221	6.876.—
Constructions en cours:		
3 Villas et Station Autobus	2.631,794	—.—
Nouveaux bâtiments, matériel, bestiaux, magasins, etc.	2.486,381	4.110,—
Acquéreurs terrains:		
Garantis par le privilège du vendeur	7.507,782	9.769.—
Débiteurs divers et prêt hypothécaire	2.543,086	2.415.—
Dépôt divers	50,520	110.—
Mobilier	142,655	350.—
A reporter	234.470,576	236.960.—

Report L.E.	234.370,576	236.960.—
Titres en portefeuille (au prix coutant) Lstg. 1000 Nom. Dette d'Egypte Unifiée 4 % à Lstg. 79 et 75 obligations 5 % Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Cy à Frs. 480,5	2.168,303	2.168.—
Banques	6.576,609	4.508.—
Espèces en caisse	78,597	172.—
Frais constitution et installation (moins amortissement)	400,000	250.—
Frais payés d'avance	120,809	97.—
Cautionnement des Administrations (Art. 24 Statuts) (Contrepartie au Passif) ... (*7000* pour 1930 et *7000* pour 1931)		
	243.714,894	244.155.—

PASSIF

Capital autorisé: *(1930) (1931)*		
62.500 actions de L.E. 4 250.000 250.000		
Capital émis:		
46.875 actions de L.E. 4 chacune, entièrement libérées	187.500,—	187.500.—
Créance hypothécaire:		
Crédit Foncier Egyptien. Payable en 15 annuités à 6 % l'an	42.908,161	41.065.—
Créditeurs divers	1.838,141	727.—
Dépôts	217,501	234.—
Frais à payer	48.137	111.—
Entrepreneurs:		
Bénéfices acquis sur ventes terrains non encore réalisés	5.554,877	2.877 (1)
Différences résultant de l'évaluation des terrains affectés aux villas	1.833,105	1.516.—
Provision pour publicité	651,820	—.—
Administrateurs — Compte cautionnement (contre-partie à l'acti) ...LE.. 7.000.—		
Profits et Pertes:		
Bénéfices nets pour la période du 4 Avril 1929 au 31 Décembre 1930	3.163,152	3.163.—
Bénéfices nets pour la période allant du 1er/1/1931 au 31/12/1931	—.—	6.962.—
	243.714,894	244.155.—

(1) Ce poste avait été effectivement porté à L.E. 6148, mais le Conseil, considérant qu'une partie de ce montant était distribuable a transféré au compte Profits et Pertes la somme de L.E. 3271.

COMPTE PROFITS ET PERTES

DEBIT	31.12.1930 L.E.	31.12.1931 L.E.
Frais généraux d'Administration et de Publicité	4.574	3.297
Frais entretien champ d'entraînement, écuries, routes et autres	907	787
Intérêts sur créance hypothécaire	3.952	2.574
Honoraires du censeur	250	150
Amortissements divers	302	302
Bénéfices nets pour la période du 4 Avril 1929 au 31.12.1930	3.163	6.962
Bénéfices acquis sur ventes terrains non encore réalisés (contre partie ci-contre) 5.554,877 pour 1930 et 2.877 pour 1931.		
	13.148	14.072

CREDIT	L.E.	L.E.
Bénéfices réalisés sur ventes terrains	4.118	4.083
Exploitation domaine	6.847	5.279
Revenus divers	968	924
Intérêts et coupons	1.215	515
Bénéfices non encore réalisés, mais estimés, distribuables par le Conseil. Bénéfices acquis sur ventes terrains, non encore réalisés, (contre-partie ci-contre) 5.554,877 pr. 1930 et 2.877 pr. 1931.	—.—	3.271
	13.148	14.072

DOMAINE: Le domaine de la Société comprenait à l'oriigne 850 feddans de 7.600 pics carrés environ, soit une superficie de 6 millions 500.000 pics carrés.

Ce domaine est entièrement en peine exploitation agricole sans compter aussi l'exploitation des dunes de sable qui en font partie, ce qui représente des sources de revenus permanents.

Le lotissement pour la vente et la transformation du domaine foncier urbain, ne se fait qu'au fur et à mesure des besoins.

Il est intéressant de signaler que malgré la situation actuelle il avait été vendu au 31.12.1930: 37.000 pics carrés, environ, au prix moyen de P.T. 32.5 le pic carré. En 1931, les ventes se sont élevées à 15.935 pics carrés, au prix moyen de P.T. 34 le pic.

Le Domaine de Siouf compte déjà de nombreuses villas construites en un style agréable et moderne, entourées de jardin. Une des villas, construite par la Société et erigée sur un lot de 1300 pics carrés, a été vendue cette année.

Il possède toutes les commodités qu'exige la vie au XXème siècle: l'eau, l'électricité, le téléphone y ont été installés dès la première heure.

Nous avons dans l'Annuaire 1930, pages 276 à 279, fourni les détails de la constitution de la Société et ses perspectives de développement.

La Société a consenti à la Compagnie des Eaux la vente de 60 feddans sur la limite Sud de la propriété. Cette vente a été consentie à des conditions très avantageuses pour l'acheteur, en considération de l'essor que prendra le Domaine; la Compagnie des Eaux compte installer une grande usine et des dépendances, sur les terrains acquis.

Le domaine comprend donc actuellement 790 feddans environ.

Les résultats acquis en 1931, année de crise aiguë, peuvent être considérés satisfaisants et ont permis la distribution d'un dividende de 5 % qui a absorbé L.E. 9.375. Un reliquat de L.E. 220 a été reporté à nouveau. A signaler qu'il reste en outre de bénéfices réalisés mais non acquis, pour L.E. 2.877. L'exploitation agricole et celle des dunes de sable se poursuivent rationnellement. Celle de la partie lotie du Domaine est facilitée par les centres d'attraction qui y sont créés.

Les titres sont cotés à la Bourse des Valeurs d'Alexandrie mais les transactions y sont rares, le flottant étant des plus restreint.

Société Anonyme Immobilière des Terrains Guizeh et Rodah

Constitution: 1908. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Mise en valeur des terrains à Guizeh, Le Caire.

Siège Social: Alexandrie, 9 Rue Stamboul.

Exer. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: MM. Oswald J. Finner, Président; Stephen Lagonico, Vice-Président; Byron G. Dellaporta; Harold E. Finney; R. E. Williams; Eric Dukes; Antoine Trehaki, Administrateur-Délégué; Henry Clark, Administrateur-Délégué.

Censeurs: Messrs. Hewat, Bridson & Hargreaves.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital autorisé et émis: L.E. 200.000 divisé en 50.000 actions de L.E. 4 chacune.

Obligations: Néant. **Parts de fondateurs:** Néant.

RESERVES: Les réserves totalisent les postes suivants:

Réserve Statutaire	L.E.	10.270
Bénéfices non réalisés sur ventes terrains et immeubles construits	»	58.458
Report à nouveau	»	50
	L. E.	68.778

REPARTITION DES BENEFICES: Sur le montant des bénéfices absolument nets de toutes charges, il est prélevé 10 0/0 pour la réserve statutaire. Le solde revient intégralement aux actionnaires, et est attribué suivant décision de l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/30* L.E.	*31/12/31* L.E.
Espèces en caisse	66	232
Espèces en banque	20.619	25.155
Terrains (voir détails plus loin)	171.208	163.637
Magasins	7.655	7.264
Constructions	2.866	2.857
Matériaux, automobile et mobilier	880	720
Débiteurs divers (moins provisions) (1)	88.002	78.339
Liquidation G. C. Zervudachi (pour mémoire)	1	1
Titres (pour mémoire)	1	—
	19.058	278.205

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	200.000	200.000
Réserve statutaire	6.068	7.900
Actionnaires	13	170
Créanciers divers	2.133	1.546
Bénéfices pas encore acquis sur ventes terrains et constructions	64.026	58.458
Participation administrateur - délégué : solde	—.—	1.211
Profits et Pertes	19.058	8.920 (2)
	291.298	278.205

(1) Garantis par privilèges sur les biens vendus.

(2) Déduction d'un dividende intérimaire de P.T. 30 par action, absorbant L E. 15.000, payé le 4 Novembre 1931.

RESULTATS.

Exercices	*Recettes totales*	*Bénéfices nets*	*Coupon par action*	*Reporté à nouveau*
31.12.1929	30.829	20.103	P.T. 38	738
31.12.1930	28.789	18.319	34	226
31.12.1931	35.217	23.694	43	50

DETAILS DES TERRAINS AU 31. 12. 1931

Ghizeh ex - Wakfs	m2	39.286,653	L.E.	11.979
Wakfs El Kalaa		148.218,150	»	69.670
Ghizeh Dacrour		112.137,676	»	26.267
Ex-Banco di Roma		2.943, —	»	1.439
El Agouza		160.037,151	»	54.281
	m2	462.622,630	L.E.	163.636

La liquidation G. C. Zervudachi et Fils (dont le titulaire était le fondateur de la Société) ayant épuré les créances, a fini par en faire admettre la somme de L.E. 71.088, dont il a été encaissé à ce jour la somme de L.E. 8.363 laissant un solde de L.E. 62.725. Avec la prudence qui caractérise l'administration, qui a repris en main cette affaire, on laisse figurer cette somme au bilan « pour mémoire ». Les montants récupérés sont passés au fur et à mesure au crédit du Compte Profits et Pertes.

La Société a obtenu d'excellents résultats dans son exploitation, et est arrivée à faire de son domaine, un centre des mieux cotés à proximité du Caire.

Voici à titre documentaire le détail des ventes durant les dernières années:

Exercices	*m2*	*Prix moyen*	*montant total*
1922	23.242	0,494 m/m	11.483,948 m/m
1923	5.149	0,631 »	3.247,787 »
1924	14.594	0,875 »	12.765,335 »
1925	50.830	0,765 »	38.864,220 »
1926	36.022	0,900 »	32.431,311 »
1927	46.672	1,005 »	46.920,102 »
1928	43.346	0,974 »	42.202,784 »
1929	34.640	1,475 »	51.081,927 »
1930	21.740	1.370 »	29.805, — »
1931	23.327	1,290 »	30.159, — »

POUR L'EXERCICE 1931: Le rapport fait ressortir que les ventes sont supérieures à celles de l'année précédente et que les prix se maintiennent. La crise a affecté relativement peu la situation de la Société, car la baisse de la monnaie est venue stimuler les achats de terrains dont les prix étaient au même niveau qu'avant l'abandon de l'étalon-or.

D'ici à fin 1932, le Conseil espère qu'il aura terminé le lotissement des terrains d'El Agouza et de cette façon tous les terrains de la Société seront lotis.

Le rapport se déclare très satisfait du développement pris par le quartier dont la population augmente progressivement.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	5 1/2	5 1/2 N	8 1/2	8 1/8	8 1/8
Plus bas	5	5 1/2 N	8	7 3/4	6 5/32 Ex-C.

Clôture du 31 Mai 1932: 7 7/8.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon: 5.45 0/0.

Société Anonyme d'Irrigation de Baliana.

Constitution: 1910. **Durée:** 50 ans. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Irrigation dans la région de Baliana.

Siège Social et Administratif: Le Caire.

Exercice: 1er Mars-fin Février. Assemblée Générale: Avril-Mai.

Conseil d'Administration: Mr. H. Naus Bey Président; S.E. Joseph A. Cattaui Pacha, Administrateur-Délégué; MM. C. Deleuze; M. Ismalum; E. Mosseri, Administrateurs.

Conseiller Technique: S.E. Mohamed Chafik Pacha.

Sécrétaire Général: Mr. H. Boinet. **Censeur :** Mr. A. Guesle.

Capital: L.E. 39.000 en 10.000 actions ordinaires de Lst. 4 chacune.

Réserve statutaire L.E. 17.384,967 m/ms.

Bilan au 29 Février 1932.

ACTIF	L.E.	L.E.
Terrains		200, —
Usine, constructions et maisons		14.569,470
Comptes débiteurs:		
Cultivateurs clients d'eau et locataires terrains	9.647,913	
Débiteurs divers	831,988	10.479,901
Existences:		
Caisses	377,357	
Comptes de Banques	79.338,611	
Stock de marchandises	2.607,389	82.323,357
Caisse de Prévoyance: Espèces et Titres...		5.627,967
Dépôt statutaire		1.950, —
	L.E.	115.150,695

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital:		
10.000 actions ordinaires de Lst. 4		39.000, —
Réserve statutaire		17.384,967
Comptes créditeurs:		
Réserve pour créances douteuses	10.102,993	
Réserve pour nouvelles installations ...	31.452,282	
Réserve aux actions	234,043	
Créditeurs divers	4.753,908	46.543,226
Caisse de Prévoyance		5.203,791
Profits et Pertes: Exercice 1931-32 (solde créditeur)		5.068,711
Cautionnement des Administrateurs		1.950, —
	L.E.	115.150,695

POUR L'EXERCICE 1931/32: Les bénéfices et les revenus se sont élevés à L.E. 7.011. Les frais généraux ont absorbé L.E. 1.942. Le solde de L.E. 5.068 a été attribué comme suit, conformément à l'art. 22 des Statuts: Réserve statutaire L.E. 507; Actionnaires L.E. 4.105; Conseil L.E. 456.

Un coupon de P.T. 40 par action a été mis en paiement.

Société Anon. des Monts de Piété Egyptiens

(Banque de Prêts sur Nantissements)

Constitution: 1860. **Objet:** Prêt sur gage.

Législation: Française. **Siège Social:** Paris.

Agences en Egypte: Le Caire, Alexandrie, Tantah et Mansourah.

Exerc. social: 1er Juillet-30 Juin. Assemblée Générale: Novembre.

Conseil d'Administration: MM. P. Dervieu, Président; Roger Baron; André O. Maggiar; Maurice Allain; André Monchicourt; Emile Jacobs; Raymond Eid; R. Monchicourt.

Directeur Général: M. G. B. Bittar.

Censeurs: MM. Koller, Marbeau et R. Croizé et Pourcelet.

CAPITAL: Frs. 5.000.000 divisé en 8.000 actions de 625 francs. Le capital était de Frs. 4.000.000 jusqu'au 30-6-1928. Durant l'exercice 1928-29, il a été procédé à une augmentation de capital de un million de francs par échange des actions de 500 francs contre des actions de 625 francs.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

OBLIGATIONS: Francs 8.000.000. Emission 1930.

RESERVES:	*30/6/1930*	*30/6/1931*
	Frs.	Frs.
Réserve légale	500.000	500.000
Compte de Prévision	100.000	700.000
Amortissement des actions	240.000	480.000
Différence de change	21.951.905	21.951.905
Compte de Prévoyance	689.437	1.074.772
Réfection des immeubles	625.000	344.869
	Frs. 24.106.342	25.051.546

Les réserves et provisions sont en augmentation d'environ 1 million de francs sur celles de l'exercice précédent.

Il convient de signaler que les immeubles de la Société et le mobilier sont complètement amortis et ne figurent même plus aux bilans.

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices absolument nets, après les prélèvements pour les Réserves et provisions jugées nécessaires par le Conseil, sont attribués aux actionnaires qui, d'abord, ont droit à un intérêt annuel de 6 0/0 sur le capital versé et le reste sous forme d'un premier dividende de 2 0/0; le 50 0/0 du surplus étant distribué aux actionnaires et le 50 0/0 augmentant les amortissements déjà effectués.

Analyse des bilans.

ACTIF	*30/6/1930*	*30/6/1931*
	Frs.	Frs.
Caisse	10.382	11.828
Banques	492.687	435.606
Portefeuille	204.000	—.—
Comptes débiteurs	694.081	637.282
Agences d'Egypte	38.338.044	39.789.940
	39.739.194	40.874.656

PASSIF	Frs.	Frs.
Capital	5.000.000	5.000.000
Réserves (voir plus haut les détails)	24.106.342	25.051.546
Créditeurs divers	432.896	421.394
Obligations	8.000.000	8.000.000
Profits et pertes: Solde précédent	77.777	94.957
Bénéfices de l'exercice	2.122.179	2.306.759
	39.739.194	40.874.656

DETAILS DES PRETS

Au 30-6-1930				
Le Caire	15.787.808	sur	15.112	articles.
Alexandrie	14.342.942	»	22.737	»
Tantah	472.926	»	391	»
	30.603.676	sur	38.240	articles.
Au 30-6-1931				
Le Caire	20.489.262	sur	17.869	articles.
Alexandrie	14.834.037	»	22.756	»
Tantah	1.882.702	»	1.821	»
Mansourah	258.272	»	274	»
	37.464.273	sur	42.720	articles.

RESULTATS

Exercices	*Bénéfices bruts*	*Bénéfices nets*	*Distribué aux actionnaires*	*Reporté*
	Frs.	Frs.	Frs.	Frs.
1925/26	1.056.923	659.340	50	66.558
1926/27	1.004.153	615.026	50	67.583
1927/28 (1)	1.612.213	1.212.747	50	71.111
1928/29 (2)	2.258.364	2.325.564	50	77.777
1929/30 (3)	2.943.857	2.122.179	80	17.179
1930/31	3.125.547	2.306.759	80	1.759

POUR L'EXERCICE 1931: . La Société se déclare satisfaite des résultats obtenus et du développement normal des affaires, et a pris ses dispositions nécessaires pour parer à toute éventualité du fait de la dépréciation de la livre égyptienne et d'une stabilisation éventuelle de cette monnaie.

Les titres de la Société sont cotés à Paris seulement.

(1) Il a été effectué cette année un prélèvement spécial pour *compte de Provisions* de Frs. 600.000.

(2) Bilan établi sur la base du Franc stabilisé. Il à été effectué sur les résultats des prélèvements extraordinaires pour 1.375.000 Frs. et les frais d'augmentation du capital ont été amortis.

(3) Durant cet exercice, de copieux prélèvements ont été effectués pour réserves et provisions et la prime d'émission des obligations a été amortie.

Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de Coton

Constitution: Par décret royal du 24 Mars 1923. **Durée:** 50 ans.

Législation: Egyptienne.

Objet: Nettoyage et pressage du coton et toute opération s'y rattachant.

Siège Social: Alexandrie, Rue Fouad Ier, No. 1.

Conseil d'Administration: MM. Marius Lascaris, Président; J. Fumaroli; Michel Salvago; Vitalis Sidi; Albert Alby.

Membres de la Direction: Major A. O. Samson, Directeur.

Censeurs: Messrs. Price, Waterhouse, Peat & Co.

Banquiers: Banque d'Athènes.

Capital autorisé: L.E. 100.000 divisé en 25.000 actions de L.E. 4.

Capital émis: L.E. 80.000 divisé en 20.000 actions de L.E. 4.
A l'origine, les actions étaient d'une valeur de L.E. 20; elles ont été divisées en 5 actions de L.E. 4 chacune en 1928.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

RESERVES: En huit années d'exercice, la Société a constitué L.E. 47.453 de réserves, y compris celles du dernier exercice et le report à nouveau et a amorti diverses activités pour une valeur de L.E. 49.489 soit un total de L.E. 96.942 ou environ 120 0/0 le capital versé.

EXERCICE SOCIAL: Du 1er Septembre au 31 Août. Assemblée Générale: Novembre

REPARTITION DES BENEFICES: Après prélèvement des frais généraux, rétrocession aux clients presseurs et divers amortissements: a) 10 0/0 à la Réserve Statutaire; b) 6 0/0 d'intérêt aux actions ordinaires. Le solde, soit c) pour donner un dividende supplémentaire aux actions, soit pour constituer des réserves jugées nécessaires par le Conseil ou à être reporté à nouveau.

Analyse des Bilans

	31/8/1930	*31/8/1931*
ACTIF	L.E.	L.E.
Terrains (1)	21.273	27.309
Bâtisses (moins amortissements)	77.282	75.532
Machines	29.830	25.636
Routes (L.E. 5.357 amorties)	1	1
Mobilier et autres (L.E. 690 amorties)	1	1
Frais de 1er Etablissement (L. E. 1741 amorties)	—	—
Stocks fournitures et accessoires (moins amortissement de L.E. 1739)	6.025	4.518
Débiteurs et divers	10.699	5.431
Caisse et Banque	3.694	9.818
Dividende intérimaire	4.000	4.000
Comptes d'ordre	2.617	1.992
	155.422	154.238
PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	80.000	80.000
Créditeurs et divers	8.506	9.285
Réserves diverses	37.801	39.799
Profits et Pertes: Reliquat précédent	6.050	6.404
Bénéfices de l'exercice	19.977	16.625
Comptes d'ordre	3.088	2.125
	155.422	154.238

RESULTATS

Exercices	*Coton pressé* Cantars	*Recettes (moins rétrocession aux clients presseurs)*	*Bénéfices nets*	*Coupon par action*	*Reliquat reporté*
	L.E.	L.E.	L.E.	PT.	L.E.
1923T1924 (2)	454556	65540	25.493	120 (3)	2.143
1924/1925	662233	80003	30.716	400	3.503
1925/1926	647324	62684	15.936	250	4.891
1926/1927	950861	66023	16.763	300	4.353
1927/1928	827890	72025	24.763	80 (4)	3.892
1928/1929	777814	67532	21.891	80	6.050
1929/1930	696320	61994	19.977	80	6.404
1930/1931	632266	55498	16.625	70	5.992

(1) En 1930, les terrains comprenaient 27632 pics carrés; en 1931 ils comprennent 36.393,60 pics carrés.

(2) Cet exercice va du 27.12.1922 au 31.8.1924.

(3) Le Capital est réprésenté par des actions de L.E. 20.

(4) Le Capital est divisé en actions de L.E. 4.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927 (1)	1928	1929	1930	1931
Plus haut	44	11 1/4	10 5/16	8 3/8	6 3/8
Plus bas	44	9 1/4	8 11/32	5 21/32	5 1/2

La Société a passé, quant aux résultats, par les phases communes à toutes les Sociétés de Pressage, avant la signature de la Convention de 1927, qui est en vigueur jusqu'en 1933, fixant le tarif unique, réglant les rapports entre chacune des sociétés et dont nous donnons des détails dans notre étude sur la Société Générale de Pressage et Dépôts.

POUR L'EXERCICE 1930/1931: Le rapport signale que la quantité de coton pressé représente 8,97 0/0 de la récolte totale contre 9,08 0/0 l'année précédente. Les réserves se sont accrues et de nombreux amortissements ont été effectués.

La Société a crû opportun d'acheter une parcelle de terrain de 8761 pics adjacente à une de ses chounahs de Gabbari au prix de P.T. 66 le pic.

Les résultats dans l'ensemble sont considérés très satisfaisants.

Clôture du 31 Mai 1932: 6.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon: 11,70 0/0.

Société Anonyme de Presses Libres Egyptiennes

Constitution: 1892. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Pressage de coton. **Siège Social:** Alexandrie

Conseil d'Administration: MM. Oswald J. Finney, Président; C. D. Strologo, Vice-Président et Administrateur-Directeur; Jean N. Casulli; Byron G. Dellaporta; Mohamed Ahmed Farghali; Hugo Fenderl; Harold E. Finney;Reginald C. Strologo, Administrateur-Sous-Directeur.

Exerc. social: 1er Septembre-31 Août. Assemblée Générale: Décembre.

Censeurs: Messrs. Hewat, Bridson & Hargreaves.

Banquiers: National Bank of Egypt.

---

(1) Actions de capital de L.E. 20 soit avant leur subdivision en 5 actions de L.E. 4 chacune.

CAPITAL: L.E. 128.000, divisé en 32.000 actions de L.E. 4 chacune (Voir dans l'Annuaire 1930, l'évolution du Capital depuis la fondation de la Société à ce jour).

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

OBLIGATIONS: Emission 1.500 obligations hypothécaire 4 1/2 0/0 de Lstg. 20, soit Lstg. 30.000, entièrement amortie et remboursée en 1928

RESERVES: Elles se décomposent comme suit:

	31.8.1930	31.8.1931
	L.E.	L.E.
Fonds de réserves statutaires	37.553	42.111
Fonds de dépréciation machines	25.738	32.641
Réserves pour nouvelles installations	5.000	—.—
Réserve extraordinaire	600	600
Réserve pour éventualités	1.590	1.080
Réserve pour amortissement actif immobilisé	25.188	27.138
Surplus de la réserve pour installation et amortissement Sprinklers et Drentchers	2.821	2.975
	98.490	106.545

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, il est prélevé 1 1/2 0/0 à 3 0/0 (suivant décision du Conseil) pour un Fonds d'Amortissements de machines et constructions.

Du solde, 10 0/0 à la Réserve Statutaire et 6 0/0 d'intérêt au Capital versé.

De l'excédent, on déduit la rétrocession aux clients presseurs et le reste est attribué aux actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE: Lstg. 800, obligations Alexandria Central Buildings et 100 actions Alexandria Insurance Co, S. A. E.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/8/1930*	*31/8/1931*
	L.E.	L.E.
Machines, constructions et propriétés immobilières	252.567	253.731
Stock en magasin	10.368	7.302
Caisse et Banques	6.562	13.901
Débiteurs et divers	22.132	12.868
Portefeuille	3.150	3.268
Mobilier	5	5
	294.784	291.075

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	128.000	128.000
Créditeurs et divers	24.103	11.320
Réserves	98.491	106.545
Profits et Pertes: Reliquat précédent	1.154	1.775
Bénéfices nets moins dividende intérimaire	43.036	43.435
	294.784	291.075

RESULTATS

Exercices	*Coton presse*	*Recettes totales*	*Bénéfices nets*	*Coupon par action*	*Reporté*
	Crts.	L.E.	L.E.	P.T.	L.E.
1923/24	1026957	140.721	67.050	50 plus 95 Boni	2.751
1924/25	926157	125.581	55.896	48 » 47 »	13.395
1925/26	995663	104.383	38.547	48 » 32 »	13.116
1926/27	1461833	112.117	29.284	48 » 32 »	7.630
1927/28	1138795	116.603	44.860	48 » 52 »	5.722
1928/29	1327515	121.763	45.395	48 » 52 »	1.154
1929/30	1372560	123.694	49.435	48 » 52 »	1.174
1930/31	1216518	116.522	49.835	48 » 52 »	2.031

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	12 1/2	12 1/2	11 5/8	10 7/16	9
Plus bas	9 3/8	11 19/32	11 1/4	9 7/32	8 3/16

Cour du 31 Mai 1932: 8 3/4.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon (compris Boni) 11.40 0/0.

La Société fait partie du pool des presseurs dont les détails figurent dans l'étude de la Société Générale de Pressage et Dépôts.

Société An. des Tramways du Caire

Constitution: 1895. **Durée:** 95 ans. **Legislation:** Belge.

Objet: Exploitation des Tramways du Caire et de ses environs.

Siège Social: Bruxelles, 1 Place du Trône.

Siège Administratif: Le Caire, Boulevard Maspéro, Boulac.

Exerc. Social: 1er Juillet-30 Juin. Assemblée Générale: Octobre.

Conseil d'Administration: MM. H. Urban, Président; Baron Empain, Vice-Président; G. Ithier, Administrateur-Délégué; Despret; Baron François Empain; Baron Louis Empain; C. Francken; Auguste de la Hault; Fr. de Lancker; E. Weyl.

Directeur Général: Mr. L. Van Der Hecht.

Collège des Commissaires: MM. L. de Rode, Z. Glorieux et J. Wilmart-Urban.

Banquiers: Banque de Bruxelles, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque Industrielle Belge, Mutuelle Solvay, Société Générale de Belgique et MM. F. M. Philippson et Cie.

Capital: . Au 31 Décembre 1931: Francs Belges 54.000.000, représenté par 540.000 parts sociales sans désignation de valeur nominale. (L'Annuaire 1930 donne un exposé détaillé de l'évolution du capital ainsi que du procès intenté en 1926-27 par les porteurs d'actions privilégiées dont les titres ont été, par la suite, convertis en parts sociales).

OBLIGATIONS: Au 30 Juin 1931 il restait en circulation d'une émission totale de 20 millions de francs, faite en quatre fractions successives de 1895 à 1913 :

15.135 obligations 4 0/0 de 500 francs	Frs.	7.567.500
9.385 obligations 5 0/0 de 500 francs	»	4.692.500
Total...	Frs.	12.260.000

Divers procès tendant à obtenir le service des obligations (intérêts et capital) en francs au pair, ont été introduits par des obligataires contre la Société, sans résultat.

Dernièrement un nouvel obligataire vient de lancer une assignation sur une argumentation nouvelle. L'affaire, actuellement sub judice, viendra au Caire, en première instance durant la prochaine session.

RESERVES: Les fonds de réserve au 30 Juin 1931 s'élèvent à Francs 115.914.070, repartis comme suit:

Fonds de réserve	Frs.	5.400.000
Plus-value de réévaluation du Premier Etablissement (1)	»	67.500.000
Fonds d'amortissement du Premier Etablissement	»	5.234.000
Fonds de renouvellement du matériel réévalué	»	18.263.536
Fonds de prévision du renouvellement du matériel	»	11.300.000
Renouvellements	»	7.919.537
Report à nouveau	»	287.997
	Frs.	115.914.070

Ces réserves représentent plus de deux fois le capital nominal et se sont accrues d'une année à l'autre d'environ 4800000 francs belges.

REPARTITION DES BENEFICES: La répartition du solde des bénéfices après attribution à la réserve statutaire jusqu'à ce qu'elle atteigne le dixième du Capital (montant atteint le 30 Juin 1929) et prélèvement de la quote part des administrateurs et des commissaires, se fait indistinctement entre toutes les parts sociales.

PORTEFEUILLE: Ce poste s'élève à Francs 6.750.000, et représente uniquement le montant de la participation dans la Société Egyptienne d'Electricité. Durant l'exercice, les titres de l'Emprunt Anglais (War Loan 5 0/0) ont été réalisés, ce qui explique le décalage important de ce poste du bilan qui était l'année dernière de plus de 59 millions de francs.

CONCESSIONS: La concession de l'exploitation échoit en 1978, date à laquelle les installations et toutes les activités immobilisées de la Société reviennent intégralement au Gouvernement Egyptien.

La redevance au Gouvernement est de 5 0/0. Depuis la mise en service des deux nouvelles artères de la rue Farouk et de la rue El Azhar, une redevance supplémentaire et provisoire de 6 1/2 0/0 est payée au Gouvernement jusqu'à ce que ce dernier arrive à amortir totalement les dépenses faites pour la création de ces rues.

Analyse des Bilans.

ACTIF (*En milliers de Francs*)	*30/6/1930*	*30/6/1931*
Premier Etablissement	132.699	134.196
Portefeuille	59.159,4	6.750
Cautionnement	1.048,1	1.048,1
Service Financier	42.575,4	92.744,2
Direction d'exploitation	13.304,3	16.879,4
Débiteurs divers	3.725,2	3.630,9
Comptes d'ordre	437,4	110,5
	252.948,8	255.350,1

(1) Ce poste représente le surplus appliqué à l'actif, à la suite de la stabilisation du franc belge, et sur la base de la circulaire Ministérielle du 16 Juillet 1927.

PASSIF

Capital	54.000	54.000
Obligations	12.701	12.260
Réserves	110.617,2	115.626
Créditeurs et divers	41.296,4	42.777,6
Comptes d'ordre	437,4	110,5
Profits et Pertes:		
Solde en bénéfices	33.896,8	30.576
	252.948,8	255.350,1

RESULTATS

Exercices	*Parcours Trains Kms.*	*Bénéfices d'exploitation*	*Revenus du Portefeuille*	*Bénéfices Nets*	*Coupon Parts Sociales*
1925/26	20611811	18163596	485566	17840231	60 (1)
1926/27	21597252	28451198	1170634	28790052	60-30 (2)
1927/28	22300651	51799064	2568766	37828654	60 (3)
1928/29	23224569	51998110	2859121	39496151	65
1929-30	24182473	38210102	2861434	33896855	55
1930/31	24854811	37585872 (4)	——	30575973	50

POUR L'EXERCICE 1929/30: Les résultats de l'exercice 1929-30 ont été sérieusement affectés par la concurrence des Autobus dans la ville du Caire, autant que par la crise économique qui sévit dans le pays mais la Compagnie, grâce au renforcement des services auquel elle a procédé, a pu en contrebalancer les effets. Les lignes installées dans les nouvelles artères, n'ont pas encore donné leur plein rendement.

Depuis la clôture de l'exercice la Compagnie a commandé 30 voitures motrices ainsi que dix motrices de grande capacité destinées à la ligne des Pyramides.

POUR L'EXERCICE 1930/31: Le rapport relève la concurrence persistante de l'autobus, renforcée par la mise en service de plusieurs autres lignes. La recette unitaire kilométrique est en légère diminution par rapport à celle de l'année précédente (2,615 contre 2,79), la régression des recettes n'a été que de 3,7 0/0. D'autre part, les dépenses ont pu être comprimées grâce surtout à la baisse sensible du prix du charbon.

FLUCTUATIONS DES TITRES (5)

PARTS SOCIALES.	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	254	312	335	230	158
Plus bas	198	240	200	132	90

(1) Sur 270.000 parts sociales.

(2) Dividende de 60 francs par titre aux 270.000 parts sociales anciennes, et de 30 francs seulement aux 270.000 parts sociales nouvelles, émises dans le courant de l'exercice.

(3) Aux 540.000 parts sociales.

(4) Y compris les revenus du portefeuille dont il n'y a pas les détails au bilan.

(5) Cours traités au Caire, hors cote. Les titres sont cotés à Bruxelles.

Société Anon. de Wadi Kom-Ombo

Constitution: 1904. **Durée:** 99 ans. **Legislation:** Egyptienne. (Mixte).

Objet: Opérations foncières.

Siège Social: Le Caire, 27 Rue Aboul Sebaa.

Conseil d'administration: S.E. Joseph A. Cattaui Pacha, Président; M. Elie N. Mosséri, Vice-Président; S.E. Talaat Harb Pacha; MM. Jacques Isaac Aghion; Henry Naus Bey; Robert S. Rolo; Alfred Suarès; Léon Suarès.

Conseiller technique: S.E. Mohamed Chafik Pacha.

Membres de la Direction: M. René Cattaui Bey, Directeur Général, M. Simon Zagdoun. Inspecteur Général. Abdel Fattah Eff. Nour, Mouffetiche du domaine.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Censeurs: Messrs. Russell & Co.

Contentieux: Maitres René et Charles Adda, Avocats-Conseils.

Total du capital émis: Lstg. 1.200.000 divisé en 300.000 actions de Lstg. 4 chacune. (Voir détails sur la formation du capital dans l'édition 1931, page 358).

PARTS DE FONDATEURS: A l'orogine il avait attribué aux fondateurs 15.000 parts, sans désignation de valeur nominale. Ces parts ont droit à la liquidation à 45 % de l'actif après remboursement du capital et à une participation de 45 % sur les bénéfices nets après paiement d'un intérêt de 5 % aux actions en circulation.

RESERVES: Les réserves et provisions totales pour renouvellement du matériel s'élèvent au 31.12.1931 à plus de L.E. 230.000.

OBLIGATIONS: Néant.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, après déduction faite de toute charge et tout prélèvement pour réserves et amortissements, il doit être prélevé avant tout un montant nécessaire au paiment d'un intérêt de 5 % non cumulatif sur le capital en circulation.

Sur le solde:

5 % au Conseil d'Administration.
50 % aux actionnaires à titre de dividende supplémentaire.
45 % aux fondateurs.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/12/1930* L.E.	*31/12/1931* L.E.
Domaine de la Société (voir détails plus loin)	1.227.225	1.256.264
Débiteurs divers	52.045	41.342
Stocks en magasin (au prix d'achat)	63.184	69.067
Produits des cultures (aux cours du 31 Décembre 1931):	41.135	15.620
Emblavures	150.457	168.293
Caisse, Banque et Sté. des Sucreries	23.500	31.048
Céréales à consigner	22.974	26.361
Dépôts statutaires	9.750	9.750
	1.590.270	1.617.745

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	1.170.000	1.170.000
Réserves et provisions	228.000	233.000
Montants revenant à des tiers, créditeurs divers, et encaissements par anticipation	70.896	88.650
Dépôts statutaires	9.750	9.750
Profits et pertes: bénéfices de l'exercice...	88.651	89.984
Dépositaires céréales	22.973	26.361
	1.590.270	1.617.745

DOMAINE: Le domaine de la Société s'étend actuellement sur environ 70.000 feddans. Il n'était à l'origine que de 30.000 feddans seulement, mais la Société possédait un droit d'option qu'elle exerça en 1931 pour le restant de la plaine de 40.000 feddans, option qu'elle vient de lever et prendre en consignation.

Sur cet immense domaine il a été mis en culture au 31 Décembre 1931 près de 25.000 feddans dont l'assolement soigneusement établi tous les ans atteint avec 5.000 feddans de culture intercalaire, près de 30.000 feddans et comprend en premier lieu, comme grande culture: la canne à sucre, 8.000 feddans; les céréales, près de 15.000 feddans (blé, 9.000; maïs 5.000, orge 900); les fèves 1.300 feddans; le bersim, 1.000 feddans, etc., etc.; ensuite comme culture moyenne dont la plus grande partie se refère à des essais capables en cas de réussite à prendre d'importants développements :le coton, le sésame, le ricin, les fruits et légumes, etc.

RESULTATS

EXERCICES	Recettes	Dépenses	Dépréciations et Reserves	Excédent	Coupon par action	Coupon par fondateur
	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.	P.T.	P.T.
31.12.1920	495.204	379.904	10.000	115.300	27.3	140,4
31.12.1921	620.309	425.645	53.849	150.815	33,—	243,—
31.12.1922	485.589	354.327	15.000	126.261	29,25	175,5
31.12.1923	420.309	288.379	15.000	126.929	29,25	175,5
31.12.1924	393.704	256.825	20.000	136.878	29,25	175,5
31.12.1925	313.650	246.836	5.000	61.813	19,5	—.—
31.12.1926	292.337	247.173	—.—	45.163	15,6	—.—
31.12.1927	322.227	256.796	6.000	59.431	19,5	—.—
31.12.1928	360.498	261.665	8.864	89.969	23,4	80,—
31.12.1929 (1)	157.144	49.460	25.232 (2)	82.452	23,4	80,—
31.12.1930	143.965	42.615	19.700 (3)	83.051	23,4	80,—
31.12.1931	136.343	44.918	6.440 (4)	84.985	23,4	80,—

CONVENTION DE LA KOM-OMBO AVEC LA SOCIETE GENERALE DES SUCRERIES ET DE LA RAFFINERIE D'EGYPTE: Voir Annuaire 1930 (pages 255 et 256), les détails in extenso de cette convention en vigueur jusqu'en 1945. Cette convention a légèrement été modifiée à la suite de l'accord institué avec le Gouvernement Egyptien tendant à réserver le marché égyptien à la production sucrière égyptienne. Nous avons fait allusion déjà dans l'Annuaire 1931, où nous avons également traité (pages 361 et 362) du rationalisme qui préside à l'organisation méthodique des cultures et du développement constant du domaine.

Il est de notre devoir de rendre hommage à la façon scientifique dont est dirigée techniquement cette Société et au dévouement dont font preuve tous ceux qui s'y consacrent.

Nous signalerons que la Société de Kom-Ombo est auourd'hui la seule Société foncière d'Egypte qui couvre ses frais, retribue son capital, forme des réserves et consolide ses assises, uniquement avec le produit de ses terres.

---

(1) Depuis ce bilan le Conseil présente les recettes nettes. *Après déduction des dépenses pour cultures*, ce qui explique la différence des chiffres exposés sous les rubriques *"Recettes e dépenses"*.

(2) Ce montant comprend la somme de L.E. 18.232 représentant le montant payé par la Société dans l'affaire de Daraw, à titre transactionnel pour le procès intenté par les habitants de cette région. Les sommes allouées aux villageois du chef de cette transaction, ont été réparties par les soins d'une Commission présidée par S.E. le Moudir d'Assouan.

(3) Dans ce montant est compris celui de L.E. 12.700 pour l'exercice en cours pour le litige de la région de Daraw.

(4) Dans ce montant est compris L.E. 1440 transaction et frais affaire Daraw.

NOTA: Au 31 Décembre 1931, il restait après la repartition des bénéfices un report de L.E. 4907 appartenant aux actions ordinaires et un report de L.E. 9.— appartenant aux fondateurs.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS ORDINAIRES.

	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	5 1/64	5 25/32	5 21/32	4 5/8	5
Plus bas	4	4 5/8 1/64	5 23/32	2 7/8	3 7/16

PARTS DE FONDATEURS.

Pus haut	34 1/2	35	33 1/4	25 7/16	28
Plus bas	20	28	18 1/4	14 3/4	17 1/4

COURS DU 31 MAI 1932: Actions ordinaires 3 1/2.
Parts de Fondateurs 16 1/2.

RENDEMENT AU 31 MAI 1931 SUR LA BASE DU DERNIER COUPON:
Actions ordinaires: 6,75 %.
Parts de Fondateurs: 4,60 %.

Société d'Avances Commerciales

Constitution: 1914. **Durée:** 50 ans **Législation:** Egyptienne.

Objet: Le Commerce en général et particulièrement celui des denrées coloniales.

Siège Social: Le Caire, Rue Cheikh Aboul Sebaa.
Bureaux à Alexandrie: Rue Mosquée Attarine No. 1.

Exerc. social: 1er Janvier — 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'administration et membres de la direction:
MM. Alfred Cohen, Président et Administrateur-Délégué; Ovadia Salem, Administrateur-Directeur; Victor Kibrit, Administrateur.

Censeurs: Price, Waterhouse, Peat & Co.

Capital autorisé, émis et versé:
L.E. 74.000, divisé en 18.500 actions de L.E. 4 chacune. A l'origine, le Capital était de L.E. 10.000. Il fut porté à L.E. 30.000, en 1917; à L.E. 60.000, en 1918; à L.E. 70.000 en 1920 et se trouve à L.E. 74.000 depuis 1923.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Reserves au 31 décembre 1931: L.E. 36.000, environ.

Filiales: Société d'Avances Commerciales (Londres) Ltd. — Sudan Import & Export Co.

Représentants: Dans les principaux centres commerciaux d'Europe, du Proche et de l'Extrême Orient.

Participation: La Société possède une importante participation dans les GRANDS MOULINS D'EGYPTE, une des principales affaire égyptiennes de Minoterie.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, après déduction de toutes charges, allocations, amortissements, etc., il est prélevé 10 % pour la Réserve Statutaire, puis la somme nécessaire à payer aux actionnaires un dividende cumulatif de 5 % sur le capital versé.

Du reliquat, 10 % est porté ensuite au Fonds de Prévoyance et le solde définitif est réparti à raison de 3/4 aux actionnaires, à titre de dividende complémentaire et 1/4 au Conseil d'Administration.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Caisse et Banque	718	18.420
Débiteurs divers	33.703	37.226
Effets à recevoir	23.753	15.877
Marchandises	133.177	142.285
Participation: Grands Moulins d'Egypte	26.000	20.000
Grands Moulins d'Egypte: compte d'avances	43.580	50.149
Immeuble	1	1
Titres	18.601	17.925
Compte d'ordre	.....	1.061
	279.533	302.944

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	74.000	74.000
Créditeurs divers	158.882	175.272
Réserves diverses	32.366	33.754
PROFITS ET PERTES:		
Reliquat précédent	409	318
Bénéfices de l'exercice	13.876	18.539
Compte d'ordre	.....	1061
	279.533	302.944

RESULTATS

Exercice	Bénéfices bruts	Résultats nets après déduction des frais, amortissements et réserves		Coupon par action
		Pertes	Bénéfices	
1919	63.414	—	7.672	P.T. 36
1920	28.876	Perte amortie par prélèvements sur les réserves. 19.106	—	» —
1921	49.484	—	21.143	» 70
1922	37.537	—	21.050	» 80
1923	24.159	—	4.475	» 20
1924	50.819	—	23.500	» 20
1925	26.948	—	32	» —
1926	20.341	Perte nette déduite du réport à nouveau. 494	—	» —
1927	21.747	Perte amortie par prélèvements sur les réserves. 3.538	—	» —
1928	27.712		6.755	» 32
1929	19.366	—	249	» —
1930	47.901	—	13.876	» 68
1931	44.019	—	18.538	» 72

Comme on le voit, les résultats de la Société sont passés par des fortunes diverses, subissant les fluctuations des affaires commerciales et les variations inhérentes aux prix des denrées, traitées par la Société, avec une réelle compétence.

Elle est arrivée, depuis sa fondation, à organiser un réseau de pénétration à l'intérieur de l'Egypte, qui lui permet de contrôler les principaux consommateurs de produits coloniaux.

La Société des Avances Commerciales s'appuie également, à l'étranger, sur un ensemble de filiales, de branches, d'agents et de correspondants concernant les principaux centres commerciaux du globe, ce qui la met dans une situation particulièrement avantageuse, pour suivre, sur les grands marchés, les mouvements relatifs aux produits l'intéressant.

Depuis quelque temps, et en raison de la nouvelle orientation de la politique économique protectionniste en Egypte, la Société a dirigé ses efforts dans un sens nouveau, tendant à devenir l'organisme de distribution des principaux produits industriels du Pays.

Elle a atteint dans ce domaine, grâce à son organisation impeccable, dès le début, des résultats appréciables.

La Société ayant un caractère privé et la totalité des titres se trouvant entre les mains du Conseil d'Administration et de ses amis (à preuve qu'aux Assemblées Générales, la totalité absolue des actions est représentée), ces actions ne sont pas cotées aux Bourses d'Egypte. Nous ne pouvons donc en donner les fluctuations, comme nous le faisons pour les autres valeurs..

Société Belge-Egyptienne de l'Ezbékieh.

Constitution: 1899. **Législation:** Belge.

Objet: Opérations Immobilières. **Siège Social:** Bruxelles.

Conseil d'Administration: Sir Henry Barker, Président; Th. M. Hegener, Vice-président; Charles de Burlet, Administrateur-Délégué à Bruxelles; Léon Rolin, Administrateur-Délégué en Egypte; Baron Josse-Louis Allard, Victor F. Naggiar, Edward Nathan.

Collège des Commissaires Henri Schneider, Président; Gaston de Decker et Henry Limauge.

Capital Social: *Pour mémoire.* — Représenté par 14.000 actions privilégiées de 500 francs remboursées le 28 Décembre 1925, suivant décision de l'Assemblée Générale du 13 Juin 1925 et 14.000 actions ordinaires sans mention de valeurs.

Réserves: Les réserves et prévisions s'élèvent à Frs. 3.449.760 et sont supérieures au montant de l'«Actif Immobilisé» qui est porté au bilan au 31.12.1931 pour Frs. 3.131.624.

Historique: (voir l'étude de The New Egyptian Co., dans l'Annuaire 1930).

Portefeuille: Le portefeuille comprend des actions de The Electric Light and Power Supply Co. — au Caire.

REPARTITION DES BENEFICES: 10 % au Conseil d'Administration et 90 % aux 28.000 actions (privilégiées et ordinaires remboursées) indistinctement.

PROPRIETES: La Société possède 6.331 m2 de terrain environ. Elle possède, en outre, deux grands immeubles de rapport au Caire.

Analyse des Bilans (1)

(en milliers de francs)

ACTIF.	31.12.1930	31.12.1931
Actif immobilisé	3.131.6	3.131.6
Caisse et Banques	3.320.9	3.170.3
Actif réalisable	(2) 4.294	3.020.9
Cautionnement des administrateurs	—,2	—,2
	10.746.7	9.323.

(1) Tous les bilans portent l'annotation suivante: *Comme précédemment nos avoirs (Immeubles, et débiteurs divers) et nos opérations (y compris nos frais généraux) sont restés comptabilisés au change d'avant-guerre. Les différences de change n'ont été comptabilisées que sur les rapatriements effectués.*

(2) Y compris l'acompte de dividende payé de Frs. 125 par action, en 1930 et 100 Frs. par action en 1931.

PASSIF.	3.449,8	3.449.8
Réserves (1)	277.6	273.2
Créditeurs et divers	—.2	—.2
Dépôts des Administrateurs	7.019.1	5.599.8
Profits et pertes		
	10.746.7	9.323.

RESULTATS

Exercices	Revenus Totaux Frs.	Bénéfices Nets Frs.	Réparti aux 28.000 Actions Frs.	Reporté Frs.
1926	—.—	—.—	—.—	238.379
1927	34.156.032	32.248.987	1025	347.926
1928	27.938.781	27.808.862	900	9.997
1929	4.736.210	4.051.963	130	7.767
1930	7.687.269	7.019.097	225	45.760
1931	6.118.776	5.554.078	175	144.429

Société des Biens de Rapport d'Egypte

Constitution: 1914. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations immobilières.

Siège local: Alexandrie, Rue Toriel (Rue de la Gare du Caire).

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Février.

Conseil d'Administration: MM. Elie Toriel, Président; Raphaël Toriel; Jacques Riches; Isaac Ezri.

Directeur: M. Emmanuel Ezri.

Censeurs: Mr. Harold Bridson, A.C.A.

Banquiers: Union Cotton of Alexandria et Barclays Bank (D.C. & O.).

Capital autorisé et versé: L.E. 125.000, représenté par 31.250 actions de L.E. 4 chacune.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

(1) Durant l'exercice 1930, il a été prélevé de la Réserve et viré au compte de profits et pertes la somme de Frs. 277.955,—

RESERVES: Total au 31.12.1931: L.E. 43.668.

REPARTITION DES BENEFICES 10 % à la Réserve Statutaire. Le solde, après rémunération du Conseil, revient aux actionnaires et est attribué suivant décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille comprenait Lstg. 2.200. Nom. Dette d'Egypte Unifiée 4 % au 31.12.1930 et qui a été liquidé dans le courant du dernier exercice.

Analyse des Bilans.

ACTIF	31.12.1930	31.12.1931
	L.E.	L.E.
Propriétés (voir détails plus loin)	124.536	170.490
Nouvelle construction inachevée	45.888	—.—
Prêt hypothécaire	4.707	5.593
Débiteurs et divers	677	791
Portefeuille titres	1.503	—.—
Banquiers	5.790	3.072
	183.101	179.946

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	125.000	125.000
Réserves totales	42.668	43.668
Créanciers divers	5.415	1.395
Profits et Pertes:		
Reliquat précédent	21	68
Bénéfices de l'exercice	9.997	9.815
	183.101	179.946

RESULTATS DE L'EXERCICE 1930: Loyers: L.E. 12.632 (dont à déduire frais et impôts, réparations y afférentes, soit L.E. 2.256). Loyers nets: L.E. 10.377. Bénéfices bruts (après affectation de L.E. 1204, pour «Réserve pour éventualités»): L.E. 12.261. Bénéfices nets: L.E. 9.997. Coupon par action: P.T. 28, soit 7 % sur le prix nominal de L.E. 4.

La Société est gérée avec beaucoup de prudence et le dernier rapport signale qu'il n'existait au 31.12.1930 aucun appartement vide.

RESULTATS DE L'EXERCICE 1931: Loyers: L.E. 12.837 (dont à déduire frais, impôts, réparations, etc., soit L.E. 2.674). Loyers nets: L.E. 10.163. Bénéfices bruts: L.E. 12.047. Bénéfices nets: L.E. 9.815. Coupon par action: P.T. 26.

Au 31.12.1931 la proportion des appartements vides n'atteignait pas 10 %. Les recettes se maintiennent malgré la crise et les réductions qui ont dû être consenties aux locataires.

DETAILS DES PROPRIETES:	L.E.
Immeuble «A» Terrain 880 p.c. et construction	11.506
Immeuble «B» Terrain 1588 p.c. et construction	25.114
Immeuble «C»	45.954
Immeuble «D» Terrain 2270 p.c.	21.714
Immeuble «F» Terrain 2270 p.c.	36.320
Chounah VII No. 12, Terrain 2016 p.c.	22.561
Terrain Rue Sultan Hussein, 2.480 p.c.	7.321
	L.E. 170.490

Société Egyptienne de la Bourse Commerciale de Minet-el-Bassal.

Constitution: 1884. **Durée:** 99 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Exploitation de la Bourse de Minet El Bassal.

Siège Social: Alexandrie.

Exerc. Social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Février.

Conseil d'Administration: MM. Cav. Silvio Pinto, Président; Salvator Salama, Vice-Président; Georges Alleman; Sir Henry Barker; K. P. Birley; H. B. Carver; J. C. Choremi; Hugo Fenderl; Oswald J. Finney; S.E. Talaat Pacha Harb; A. Reinhart ; S.E. Emine Yehia Pacha.

Secrétaires: MM. Hewat Bridson & Hargreaves.

Délégué des Secrétaires à la Bourse: Mr. Michel Herman.

Censeurs: Ch. Eiche.

Capital: L.E. 68.250, divisé en 14.000 actions de Lstg. 5 chacune.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

RESERVES: Au 31-12-1931: L.E. 12.500. Amortissements L.E. 5.454.

La réserve réelle dans cette Société est constituée par la plus-value considérable acquise par l'actif immobilisé depuis sa construction à ce jour.

REPARTITION DES BENEFICES: La répartition des bénéfices se fait indistinctement à toutes les actions après prélèvements pour amortissements divers et réserves.

Analyse des Bilans

	31/12/1930	*31/12/1931*
ACTIF	L.E.	L.E.
Actif immobilisé	81.603	81.603
Treuils, Sprinklers, Drentchers, et monte charges (moins amortissements)	3.590	3.063
Débiteurs et divers	3.647	3.630
Caisse et Banque	9.893	11.333
	98.733	99.629
PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	68.250	68.250
Créditeurs et divers	1.433	1.610
Réserves	10.500	12.500
Profits et Pertes: Reliquat précédent	1.959	2.399
Bénéfices de l'exercice	16.591	14.870
	98.733	99.629

RESULTATS

Exercices	Revenus totaux	Bénéfices nets	Coupon	Reporté
1925	25.539	17.063	25/—	1.101
1926	23.673	17.000	22/6	2.844
1927	25.224	18.306	25/—	3.089
1928	25.688	19.328	25/—	2.355
1929	24.092	16.959	22/6	1.958
1930	23.373	16.591	20/—	2.400
1931	22.200	14.869	20/—	1.619

Société Egyptienne d'Electricité

Constitution: 4 Avril 1929 par Décret publié, ainsi que les Statuts, dans le Journal Officiel No. 44 du 16 Mai 1929.

Durée: 99 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: La production, l'utilisation et la vente de l'énergie électrique en général et plus spécialement la construction d'une grande centrale d'électricité au Caire, destinée à remplacer celle de The Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Co. et de la S.A. des Tramways du Caire.

Siège Social: Le Caire, Shareh Maspéro.

Exerc. social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Juin.

Conseil d'Administration: MM. le Baron Empain; le Baron L. Empain; G. Ithier; M. Lebon; H. Marchal; G. Mitchell; V. Pécher; H. Urban; L. Van der Hecht; E. Weyl.

Directeur Général: Mr. L. Van Der Hecht.

Censeurs: Mr. R. E. Moore.

Capital Social: *Souscrit:* L.E. 200.000 en 10.000 actions ordinaires de L.E. 4 et 40.000 actions de Capital de L.E. 4 également. *Versé:* Il n'a été versé que L.E. 1 par action de Capital et par action ordinaire, le Capital versé étant de L.E. 50.000

Nota: Il ne pourra jamais être émis de nouvelles actions ordinaires, sauf en cas de fusion, d'absorption ou d'apport.

OBLIGATIONS: Néant.—La Société pourra, par délibération de l'assemblée générale prise sur la proposition du conseil d'administration, émettre des bons et obligations jusqu'à concurrence du capital versé et existant d'après le dernier bilan approuvé. Ils seront nominatifs ou au porteur.

Le Conseil d'administration est dès à présent et statutairement investi du droit de contracter, pour le compte de la Société, des emprunts au moyen d'émission d'obligations ou de bons à court ou à long terme jusqu'à concurrence d'une somme égale à la moitié du capital social versé et existant d'après le dernier bilan approuvé.

Le mode et les conditions de l'émission, le taux et la forme de l'intérêt, l'époque et le montant du remboursement seront déterminés par le conseil d'administration.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

RESERVES: La Société est encore à sa période constitutive et n'a pas encore effectué des réserves.

REPARTITION DES BENEFICES: S'agissant d'une nouvelle Société, nous croyons utile de reproduire intégralement l'art.51. des Statuts:

Sur les bénéfices ainsi établis, il sera tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint une somme égale au dixième du capital social. Il sera de plein droit effectué à nouveau si cette réserve venait à être entamée.

Puis il est prélevé la somme nécessaire pour servir un dividende non cumulatif de cinq pour cent l'an aux actions de capital d'abord et aux actions ordinaires ensuite sur le montant dont elles sont libérées et suivant les époques de libération.

Après ce prélèvement, il est attribué:

5% du reliquat au conseil d'administration;

5% au comité de direction, s'il en est créé un en confirmité de l'art.26 des Statuts.

Il est fait ensuite un prélèvement de 10% sur le surplus pour rembourser les actions de capital, soit par voie de tirage au sort au taux de L.E.4. l'une, sous déduction des versements restant à faire, soit par rachat en bourse lorsque le cours est inférieur à L.E.4. — Le premier dividende des actions de capital ainsi remboursées viendra s'ajouter au fonds de remboursement des actions de capital.

Les actions de capital remboursées par voie de tirage au sort seront remplacées par des actions de jouissance donnant droit aux avantages stipulés en leur faveur aux présents statuts à l'exclusion du premier dividende.

Ensuite, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, aura le droit de constituer sur le surplus des bénéfices tous fonds de réserve extraordinaire ou de prévision.

Enfin, le surplus, des bénéfices sera réparti:

50% uniformément entre toutes les actions de capital et de jouissance;

50% entre les actions ordinaires.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1929*	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.	L.E.
Actionnaires	150.000	150.000	—
Premier Etablissement	5.867	7.306	114.267
Magasin	—	—	4.891
Service Financier	52.273	54.443	114.612
Débiteurs divers	—	200	2.081
Cautionnement des Administrateurs	—	2.250	10.000
	208.140	214.199	245.851

PASSIF	L.E.	L.E.	L.E.
Capital	200.000	200.000	200.000
Créditeurs divers	8.140	11.949	32.191
Fonds d'amortissement de la Centrale de Choubrah	—	—	2.412
Déposants statutaires	—	2.250	10.000
Fonds de prévision pour dépenses extraordinaires	—	—	1.248
	208.140	214.199	245.851

RESULTATS

EXERCICES	Produits et revenus de l'exercice	Frais généraux et d'administration	Différence
31/12/1929	2.207	2.559	en moins 352
31/12/1930	1.771	1.847	en moins 75
31/12/1931	5.032	3.784	en plus 1.248 (1)

HISTORIQUE: La Société a été constituée sur l'initiative de feu le Général Baron Empain, pour réunir dans une même centrale, la production d'énergie électrique pour Le Caire et ses dépendances. Y ont participé: la Société Anonyme des Tramways du Caire et The Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Company, ainsi que la Compagnie du Gaz Lebon dont les représentants au Conseil sont: MM. Marcel Lebon et Gaston Mitchell.

Un accord définitif a été signé avec le Ministère des Travaux Publics en date du 12.7.1930, pour l'établissement à proximité du Caire, de l'usine centrale d'électricité. La construction en a été entreprise immédiatement par la Société Egyptienne des Grands Travaux. Elle sera installée sur un terrain de dix feddans à Choubrah. En outre le 1er Janvier 1931, la Société a acquis la Centrale d'Héliopolis dont elle assume l'exploitation.

Société Egyptienne d'Entreprises Urbaines & Rurales.

Constitution: 1905. **Durée:** 99 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations immobilières.

Siège Social: Alexandrie.

Exerc. Social: 1er Janvier — 31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

(1) Transféré au fonds de prévision pour dépenses extraordinaires.

Conseil d'Administration: MM. l'Ing. Aldo Ambron, Président; Edouard Karam, Vice-Président; Jacques I. Aghion; Alfred Lian; Enrico Nahman; Alffed Suarès; Jacques Suarès; Ralph Toriel; Grisante Vannucci.

Censeurs: Charles Salama Robino.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital: Au 31.12.1931, Lstg. 100.012 représenté par 25.003 actions de Lstg. 4 chacune. (Voir dans l'Annuaire 1930 les détails de l'évolution du capital qui était à l'origine de Lstg. 400.000).

Parts de fondateurs: Il existe en outre 3.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur nominale.

Constitution: Néant.

Réserves: La situation des réserves au 31.12.1931 se presente comme suit:

Fonds de Réserve Statutaire	L.E. 24.387
Réserve supplémentaire et spéciale	» 12.440
Dépréciation éventuelle de l'actif	» 12.000
Réserve spéciale pour dépréciation éventuelle Portefeuille titre	» 975
Provisions pour créances douteuses	» 877
	L.E. 50.679

PORTEFEUILLE: Le Portefeuille comprenait a la clôture du Bilan Lstg. 10.000 Nom. Dette d'Egypte Unifiée 4 % et 3 actions de la Société achetées en vue de faciliter et compléter les remboursements décidés par les Assemblées Générales du 24 Mars 1919 et 19 Juin 1922.

IMMEUBLE DU RAPPORT: Au 31.12.1931 les Immeubles de la Société étaient les suivants:

a)	Immeubles Rue Isaac el Nadim No. 2	L.E. 17.023
b)	Immeubles Rue Sidi-Metwalli No 8	» 23.224
c)	Deux Immeubles contigus Rue Moharrem Bey No. 22	» 24.076
d)	Immeuble Ex-Galetti, Rue de France	» 41.838
		L.E.106.161

REPARTITION DES BENEFICES: La répartition des Bénéfices se fait comme suit:

Après prélèvement de la somme nécessaire pour servir 5 % aux 25.003 actions en circulation:

a) 10 % au Conseil d'Administration, et l'excédent:

b) 85 % aux actions;

c) 15 % aux parts de fondateurs (art. 33 des Statuts).

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	L.E.	L.E.
Propriétés Immobilières	29.687	28.227
Immeuble de rapport	105.967	106.161
Banques et Caisse	3.226	8.710
Portefeuille Titres	10.399	7.822
Annuités à encaiser	5.226	4.537
Mobilier	55	55
Débiteurs divers	1.328	1.488
National Bank: comptes dividendes et répartitions non réglés	291	283
Loyers non encaissés	635	646
Cautionnements des Administrateurs	8.580	7.800
	165.394	165.729

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	97.512	97.512
Réserves	49.827	50.679
Créditeurs et divers	2.233	2.180
Garanties des Administrateurs	8.580	7.800
Profits et Pertes	7.242	7.558
	165.394	165.729

RESULTATS

EXERCICES	Recettes Totales	Bénéfices Nets	Coupon par Action	Coupon par Part Fondateur	Prélevé de la Reserve Speciale	Reporté
	L.E.	L.E.	P.T.	P.T.	L.E.	L.E.
1925	(1) 40.816	(2) 38.977	40 s/ 25.012 act.	30	—.—	(3) 516 & 57
1926	9.713	7.770	40 s/ 25.012 act.	30	3.397	200 & 6
1927	11.703	8.938	40 s/ 25.012 act.	30	2.570	145 & 1
1928	11.650	9.032	40 s/ 25.012 act.	30	2.500	109
1929	10.035	7.454	40 s/ 25.012 act.	30	4.090	81
1930	10.368	7.242	30 s/ 25.003 act.	15	1.000	31 & 4
1931	9.620	7.558	25 s/ 25.003 act.	12	—.—	708 & 6

POUR L'EXERCICE 1931: L'ensemble des résultats a été plus satisfaisant que celui de l'année dernière, le portefeuille n'ayant subi aucune dépréciation. Au contraire Lstg. 5.200 Nom. Dette d'Egypte Unifiée ont été li-

(1) Dont L.E. 32.492 réprésentant un tranfert du Compte dépréciation de l'Actif Social.
(2) L.E. 29.222 ont été transférées à la Réserve.
(3) Le premier montant réprésente le report à nouveau exclusif aux actionnaires et le second aux parts de fondateurs.

quidées avec L.E. 354 de bénéfices et depuis la clôture du Bilan, ce poste a enregistré une sensible plus-value.

Les loyers sont en légère regression, par suite de la réduction qu'on a dû accorder à des locataires et des vacances créées par la crise économique.

Il n'a été fait cette année aucun transfert de la réserve spéciale au compte Profits et Pertes.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS:	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT:.....	6 3/4	7 1/2	7 1/4	6 1/2	4 3/4
PLUS BAS:.....	6	6 5/8	6 3/4	4 5/8	3 7/16
PARTS DE FONDATEURS:					
PLUS HAUT:.....	4 7/8	5 1/4	6	5 1/4	4
PLUS BAS:.....	4 1/4	4 5/8	4 15/16	4 5/16	3 1/2

Société Egyptienne d'Irrigation.

Constitution: 1896. **Durée:** 75 ans.

Siège Social: Le Caire. **Objet:** Irrigations.

Exerc. social: 1er Février -31 Janvier. Assemblée Générale: Avril.

Conseil d'Administration: Mr. Henri Naus Bey, Président; S.E. Joseph A. Cattaui Pacha, Vice-Président; MM. R. Ternynk ; Elie Mosseri; C. Deleuze; A. Ceysens.

Conseiller Technique: S.E. Mohamed Chafik Pacha.

Sécrétaire: Général: H. Boinet.

Censeurs: Bialobos Bey et A. Guesle.

CAPITAL: Au 31 Janvier 1932 L.E. 260.000, divisés en 65.000 actions de L.E. 4 chacune. A l'origine le capital était de L.E. 50.000. Il fut porté à 65.000 en 1900, et à 85.000 en 1903, représenté par 4.250 actions de L.E. 20 chacune. En 1913, les actions de L.E. 20 furent subdivisées en actions de L.E. 4 chacune formant un total de 21.250 actions.

L'assemblée générale du 31 Mars 1921 décidait de porter le capital de L.E. 85.000 à L.E. 260.000. Cette augmentation se fit de la façon suivante sans aucune souscription, mais par affectation d'une partie de l'excédent de l'actif qui se chiffrait alors à plus de L.E. 177.000.

Les 21.250 actions de capital recevaient chacune une action et les actions de capital représentaient 42.500 actions de L. E. 4 soit L.E. 170.000.

Les 2.500 parts de fondateurs recevaient, chacune 9 actions de capital, en échange de leurs titres, ce qui représentait 22500 actions de Capital ou L.E. 90.000.

Le capital ainsi formé, n'a pas varié depuis.

PARTS DE FONDATEURS: Il avait été créé à la fondation de la Société 2500 parts de fondateurs qui ont été annulées, par échange, comme expliqué ci-dessus.

OBLIGATIONS: La Société avait émis, en 1902, Lstg. 40.000 d'obligations 4 0/0, complètement remboursées en 1922.

AMORTISSEMENTS : Le total des amortissements au 31-1-1932 s'élève à L.E. 111.646.

RESERVES: L.E. 47.260.

REPARTITION DES BENEFICES: Les bénéfices, absolument nets, après déduction des tantièmes statutaires, reviennent aux actionnaires et leur sont répartis suivant décision de l'assemblée générale annuelle, sur proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE: Ce poste représente principalement l'intérêt de la Société, dans la Société d'Irrigation de Baliana, qu'elle contrôle effectivement, et dont elle détient la presque totalité des titres.

Bilan au 31 Janvier 1932.

ACTIF

Terrains	L.E.	3.056
Usines (El Derb, Khodérat, Abou Homar)	»	179.753
Comptes débiteurs	»	197.018
Caisses et Banques	»	120.794
Titres divers	»	41.229
Stocks marchandises	»	9.753
Caisse de prévoyance	»	18.457
Comptes d'ordre	»	87.312
	L.E.	657.372

PASSIF

Capital	L.E.	260.000
Amortissement	»	114.647
Comptes créditeurs (1)	»	162.302
Profits et Pertes: Solde	»	33.111
Comptes d'ordre	»	87.312
	L.E.	657.372

(1) Y compris L.E. 47.260 de reserves diverses et L.E. 19.295 de Caisse de Prévoyance du Personnel.

RESULTATS DE L'EXERCICE 1931/32: Bénéfice d'exploitation générale L.E. 37.663. Intérêts divers L.E. 9.805. Amortissement usines L.E. 7.808. Frais généraux L.E. 6.549. Bénéfices nets L.E. 33.111 ayant permis, après l'attribution des tantièmes statutaires, la distribution d'un coupon de P.T. 47 par action.

NOTA. — Durant l'exercice clos le 31 Janvier 1931, une assemblée générale extraordinaire avait décidé la distribution de L.E. 2 par action, à prélever sur les réserves et les plus-values sans emploi.

Les sommes nécessaires à cette distribution ont été trouvées dans les réserves accumulées depuis de longues années et dans la révalorisation du Portefeuille. Le dernier bilan reflète ces opérations.

Fluctuations des cours: 1931: Plus haut 7 1/2. Plus bas 5 3/4 ex-répartition du bonus.

Cours du 31 Mai 1932: L.E. 5 7/8.

Société Egyptienne de Pétroles (S. E. P.)

Constitution: Par Décret Royal du 18 Février 1932.

Durée: 50 ans. **Legislation:** Egyptienne.

Siège Social: Alexandrie, 18 rue Sésostris.

Exer. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars. S.E. Midhat Yeghen Pacha, Président; Mohamed Talaat Harb Pacha, Vice-Président; Col. Maurice Andriot, Administrateur-Délégué de la Steaua Française, Vice-Président; S.E. Ahmed Abboud Pacha, Président de la National Petroleum Co., Vice-Président; Comm. Vittorio Giannotti, Administrateur-Délégué; MM. Elie Adès, A. Bonnafous, Directeur de la Steaua Française, J. G. Jacot Descombes, C. M. Salvago, Abdel Hamid Soliman Pacha Dr. Fouad Sultan, S.E. Mohamed Taher Pacha, Gabriel Talka Bey, Comm. G. Vannucci, Administrateurs.

Censeur : Harold Bridson.

Objet: Commerce du Pétrole et de la Benzine.

Capital: L.E. 100.000 en actions de L.E. 4 chacune.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

La Société Egyptienne des Pétroles possède le contrôle de la **NATIONAL PETROLEUM CY.,** dont le Président du Conseil est S.E. Ahmed

Abboud Pacha et l'Administrateur-Délégué, M. le Comm. Vittorio Giannotti. La formation définitive du Conseil de la dite Société aura lieu après la publication de notre ouvrage.

Le Capital de la National Petroleum Cy. est également de L.E. 100 mille.

Les deux Sociétés sont en rapports étroits avec la Steaua Française.

Elles n'ont pas encore publié de Bilan. Le premier Exercice de la S.E.P. sera clôturé fin Décembre 1932. Nous en rendrons compte dans notre prochaine édition, de même que pour la National Petroleum Co.

Signalons, entretemps, la cessation de l'âpre concurrence qui sévissait sur le marché égyptien, entre les différentes entreprises faisant le commerce de la benzine et de ses dérivés. Un relèvement des cours s'en est suivi, qui met la SEP et la National Petroleum Co. en bien meilleure posture, d'autant plus qu'elles sont parvenues, grâce à l'organisation actuelle sous une direction unique, à réaliser des économies sensibles dans la gestion des affaires.

Société Foncière du Domaine du Cheikh Fadl.

Constitution: 1905. **Durée:** 99 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations Foncières. **Siège Social:** Le Caire.

Exerc. Social: 1er Juillet — 30 Juin. Assemblée Générale: Décembre.

Conseil d'Administration: Enrico Nahman, Président; Joseph A. Cattaoui Pacha, Administrateur-Délégué; Edgard de Cattaoui; Elie N. Mosseri; Robert S. Rolo; Léon Suarès.

Secrétaire: M. A. Acher.

Censeurs: Price, Waterhouse, Peat & Co.

Capital: Représenté par 150.000 actions de jouissances qui à l'origine étaient des actions de 100 francs chacune, entièrement remboursées.

Réserves: au 30.6.1931 L.E. 40.674. Il existe en outre L.E. 767.753, bénéfice à réaliser sur vente du Domaine.

Créance hypothécaire: La créance garantie par privilège du vendeur, sur les acheteurs du Domaine, les Sieurs Mohamed Pacha Galal et consorts s'élève au 30.6.1931 à L.E. 865.549. Cette créance est consolidée par des gages d'une valeur de beaucoup supérieure. Les bénéfices de la Société sont actuellement, principalement représentés par les intérêts perçus du débiteur.

Analyse des Bilans.

ACTIF.	30.6.1930 L.E.	30.6.1931 L.E.
Remboursement du capital	578.625	578.625
Banques et Caisse	13.550	60
Divers coupons à régler	—.—	750
Créance principale sur Mohamed Pacha Galal & Consorts	822.089	791.117
Solde de son compte courant	23.865	74.432
Compte d'ordre: coupons payés d'avance...	67.500	31.869
Intérêts acquis mais non échus	1.942	—.—
Mobilier	50	20
Débiteurs et divers	113	174
Dépôts statutaires	6.751	5.786
	1.514.485	1.482.833

PASSIF.		
Capital	578.625	578.625
Réserves et fond de prévoyance	40.675	40.675
Bénéfices à réaliser sur vente domaine ...	767.754	767.754
Créditeurs et divers	10.288	1.584
Profits et pertes: report à nouveau	62.115	40.635
Intérêts sur reports	3.105	2.032
Bénéfices de l'exercice	45.172	45.742
Cautionnement des Administrateurs	6.751	5.786
	1.514.485	1.482.833

RESULTATS (1)

Exercices	Bénéfices nets	Réparti aux actions de Jouissance	Reporté
	L.E.	P.T.	L.E.
30/6/1925	53.987	(2) 34,3	151.397
30/6/1926	44.503	40	141.283
30/6/1927	47.006	52	115.003
30/6/1928	46.993	90	75.397
30/6/1929	45.209	40	62.115
30/6/1930	45.172	45	40.631
30/6/1931	45.742	20	56.122

(1) A partir du remboursement total des actions et de leur transformation en jouissances.
(2) Les distributions sont en rapport direct des versements effectués par le débiteur.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT	131	145	137	127	118
PLUS BAS	121	131 1/2	120	110	83

Société Foncière d'Egypte

Constitution: Par décret du 29 Février 1896. **Durée:** 99 ans.

Legislation: Egyptienne.

Objet: Toutes opérations foncières.

Siège Social: Le Caire.

Exerc. Social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'Administration: LL.EE. Joseph Cattaoui Pacha, Président; Ahmed Midhat Pacha Yeghen, Vice-Président; Mohamed Talaat Harb Pacha, Administrateur-Directeur; MM. Edgard de Cattaoui, Elie N. Mosseri, Robert S. Rolo, Léon Suarès, Gustave Suarès, Administrateurs.

Banquiers: La Banque Misr.

Censeur: Richard Adler.

Capital: Lstg. 116.000 en 29.000 actions de Lstg. 4 chacune. Le Capital social originairement fixé à 290.000 Lstg. et divisé en 14.500 actions de Lstg. 20 chacune, qui libérées de moitié, avaient été remises aux fondateurs aux termes du paragraphe 2 de l'article 5 des Statuts, a été réduit à Lstg. 58.000 et divisé en 14.500 actions de Lstg. 4 chacune entièrement libérées, aux termes d'une décision du Conseil d'Administration du 27 Avril 1909 prise en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 Avril 1909 puis porté à Lstg. 116.000 et divisé en 29.000 actions de Lstg. 4 chacune entièrement libérées, aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 19 Mars 1912 prise en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 Mars 1912.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

RESERVES : L.E. 72.135.

REPARTITION DES BENEFICES : Sur les bénéfices nets réalisés, il est prélevé chaque année, et dans l'ordre suivant:

1.o Cinq pour cent pour un fonds de réserve, ce prélèvement pourra être suspendu lorsque le fonds aura atteint ving mille livres sterling,

Si le fonds revenait au-dessous de ce chiffre, le prélèvement reprendrait son cours. Ce fonds à la dissolution de la Société, est partagé entre les actionnaires, au même titre que tout autre actif social.

2.o La somme nécessaire pour servir un intérêt ou premier dividende de cinq pour cent par an aux actions, sur le montant libéré. En cas d'insuffisance des produits d'une année, cet intérêt peut être pris sur le fonds de réserve.

3.o Facultativement, et sur la proposition du Conseil d'Administration une somme supplémentaire pour le fonds de réserve ou pour un fonds de prévoyance. La proposition du Conseil à ce sujet ne pourra être rejetée qu'à une majorité des deux tiers des voix.

Le surplus des bénéfices est réparti comme suit:

5 % (cinq pour cent) au Conseil d'administration, 95 % aux actionnaires.

Bilan au 31 Décembre 1931

ACTIF			L.E.
Divers pour solde prix terres vendues à Charnoub	L.E.	14.287,355	
Divers pour solde prix terres vendues à Kafr El Guenenah	»	55.900,405	70.187,760
Débiteurs divers			28.858,721
Solde en Caisse et en Banque			198.379,290
Banque (Cte Coupons)			33.—
Actions des Administrateurs (dépôt statutaire)			1.560.—
			299.018,771

PASSIF			
Capital Social 29.000 Actions à Livres sterling 4 = Lstg. 116.000 ...			L.E. 113.100.—
Réserves:			
Réserve Statutaire	L.E.	19.500. —	
Réserve extraordinaire	»	28.275. —	
Fonds de prévoyance	»	24.360,513	72.135,513
Créditeurs divers			3.062,820
Gouvernement Egyptien			100.000 —
Coupons à payer			33. —
Dépôt statutaire des Administrateurs			1.560. —
Report à nouveau	»	263,500	
Bénéfices de l'exercice 1931	»	8.864,353	9.127,438
			299.018,771

Note. — La Société étant virtuellement en liquidation, son actif se décomptait par des créances s'élevant à 70.000 livres, solde du prix des terrains vendus et fortement garantis par le privilège des vendeurs ainsi qu'un solde en Banque d'environ L.E. 100.000.

Dernièrement par suite de la crise économique et pour venir en aide aux fellahs menacés d'expropriation, la Société a conclu avec le Gouvernement égyptien, un arrangement aux termes duquel elle s'est chargée d'acquérir, parmi les terres expropriées, celles qu'elle jugerait susceptibles d'être exploitées dans des conditions normales, pour être revendues éventuellement, de préférence aux propriétaires originaires égyptiens ou à des membres de leurs familles, ou à des habitants des localités dont dépendent ces propriétés. Ces opérations sont faites au moyen de fonds que le Gouvernement met à sa disposition au fur et à mesure des besoins, par tranches de 100.000 Livres et en collaboration avec quatre de ses délégués en qualité de Commissaires.

Dans de nombreux cas l'intervention de la Société Foncière a eu pour effet de provoquer des surenchères dont ont profité les débiteurs expropriés.

Les pertes éventuelles d'exploitation ou de revente, seront assumées par le Gouvernement Egyptien. Les bénéfices seront partagés entre la Société et le Gouvernement.

Par cette convention, la Société qui ne déployait aucune activité se remet au travail dans les meilleures conditions possibles et, forte de la garantie du Gouvernement, peut être sûre, d'obtenir des résultats satisfaisants tout en venant en aide au pays.

Société Générale d'Électricité et de Mécanique.

Constitution: 1906. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Entreprises d'électrité.

Siège social: Alexandrie, 36 Rue Fouad Ier.

Exerc. social: Ier Jannvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mars.

Conseil d'administration: MM. Elie J. Cattaoui, Président; Benvenuto Campos, Administrateur-Délégué; Giuseppe Campos; Dr. E. Savignoni Bey; Enrico Nahman.

Censeurs: MM. Marco Salama et A. Is. Rossano.

Capital autorisé: Lstg. 25.000.

Capital: Au 31.12.1931, Lstg. 14.000, divisé en 3.500 actions de L.E. 4 chacune.

Le capital, à l'origine était de Lstg. 50.000. Il fut réduit, par des remboursements et des rachats successifs à Livres sterling 14.000.

Une Assemblée Générale Exraordinaire qui avait été tenue le 29.12.1930, a approuvé l'augmentation du Capital à Lstg. 25.000, par la création d'actions au pair, donnant d'ores et déjà, autorisation au Conseil d'Administration de réaliser la dite augmentation quand il le jugera opportun.

Analyse des Bilans.

	31.12.1930	31.12.1931
ACTIF	Lstg.	Lstg.
Caisse et Banques	7.244	6.331
Portefeuille titres	1.925	2.204
Débiteurs et divers	3.889	3.433
Marchandises et matériel	2.951	2.792
Installations, mobilier et agencement	13	13
Compte d'ordre	698	584
Dépôts des administrateurs	487	488
Actions à annuler	3.081	58
	20.288	15.903
PASSIF		
Capital	13.650	13.650
Créditeurs et divers	2.540	1.555
Compte d'ordre	288	152
Dépôts des administrateurs	487	488
Réduction du capital	3.081	58
Profits et Pertes	242	—.—
	20.288	15.903

RESULTATS

Exercices	Bénéfices bruts sur vente et exploitation	Frais Généraux	Résultats
31.12.1926	6.812	6.841	Perte 29
31.12.1927	4.317	6.220	» 1902
31.12.1928	5.194	6.508	» 1313
31.12.1929	4.977	6.929	» 1951
31.12.1930	4.662	4.421	» 242
31.12.1931	4.320	4.434	» 115

PORTEFEUILLE: Le Bilan n'en donne pas les détails.

POUR L'EXERCICE 1930: Le Rapport du Conseil estime que la situation est des plus rassurantes et conserve les meilleurs espoirs pour l'avenir, comptant surtout sur une reprise générale des affaires.

POUR L'EXERCICE 1930: Les espoirs nourris par le Conseil ne se sont pas réalisés et ont été contrecarrés spécialement par la hausse de la lire italienne qui leur a fait subir une perte sensible. Le solde en perte a été couvert par le reliquat des actionnaires. Ce poste compris dans les « Créditeurs et divers » présente au 31.12.1931 un solde de L.E. 141. Le reliquat des fondateurs qui est inclus dans la même rubrique s'élève à la même date à L.E. 7.

Société Générale de Pressage et Dépôts.

Constitution: 1889, par décret. **Durée:** 100 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Pressage de coton.

Siège Social: Alexandrie, Rue de l'Ancienne Bourse No. 6.

Conseil d'Administration: MM. A. Reinhart, Président; T.A.F. Critchley, Vice-Président; A. Adda Bey; G Allemann; H. B. Carver; T. A. Davis; C. Gregusci; H. Kupper; H. Lindemann; E. T. Peel; Silvio Pinto; R. Toriel.

Direction: A. E. Mills, Directeur.

Censeurs: Mr. E. Wyler et Mr. A. S. Parker, (Chartered Accountant).

Banquiers: Banque Ottomane

Capital: L.E. 400.000 divisé en 100.000 actions de L.E. 4. Voir dans l'Annuaire 1930 (page 266) et dans l'Annuaire 1931 (pages 378 et 379) les détails complets sur l'évolution du capital à ce jour.

Obligations: En circulation au 31.8.1931, Lstg 16.300 obligations de 4 1/2%. Sur ce montant la Société possède en portefeuille Lstg. 9.900 Nom. d'Obligations, ce qui réduit effectivement le montant en circulation à Lstg. 6.400.

A l'origine, la dette obligataire était de Lstg. 120.000 dont Lstg. 103.700 ont déjà été amorties.

Parts de fondateurs: Néant.

PORTEFEUILLE TITRES: Ce poste comprenait au 31.8.1931 les titres suivants:

Lstg. 97.600 Nom. Dette d'Egypte Unifiée.
» 6.600 Nom. Dette d'Egypte Privilégiée.
» 25.000 Nom. War Loan.
» 9.900 Obligations de la Société même.

Ce poste porté au bilan pour L.E. 103.485, a enregistré à ce jour, une sensible plus value.

RESERVES: La réserve statutaire qui, d'après l'art. 9 des Statuts, doit être de 1/8 du capital, jusqu'à l'amortissement des obligations, est de L.E. 50.000.

La totalité des réserves et amortissements s'élève à L.E. 70.000 environ, au 31.8.1931, y compris le report à nouveau

EXERCICE SOCIAL: 1er Septembre — 31 Août. Assemblée Générale: Novembre.

REPARTITION DES BENEFICES: Les produits de l'entreprise servent à acquitter les dépenses générales et les amortissements que le Conseil jugera nécessaire de faire, puis au paiement d'un intérêt de 6 % aux actions. (Extrait de l'art. 8 des Statuts).

Le bénéfice net après acquittement des charges prévues aux art. 8 et 9, sera employé d'une ou plusieurs façons suivantes, il pourra être:

1°) affecté à la constitution ou augmentation des réserves.
2°) distribué aux actionnaires sous forme de dividende.
3°) reporté à nouveau (extr. de l'art. 12).

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/8/1930*	*31/8/1931*
	L.E.	L.E.
Actif immobilisé (voir détails plus loin).	906.714	926.050
Caisse et Banques	193.338	226.718
Titres en portefeuille	110.043	103.485
Stock en magasins	67.640	36.877
Polices d'assurances	28.717	7.138
Débiteurs et divers	91.294	68.781
Compte d'ordre	21.691	8.345
	1.419.437	1.377.394

PASSIF	L.E.	L.E.
Capital	400.000	400.000
Obligations	21.352	15.892
Amortissements et réserves	646.427	655.045
Créditeurs et divers	88.947	73.743
Compte d'ordre	20.864	2.262
Profits et Pertes:		
Solde précédent	29.336	24.891
Bénéfices de l'exercice	212.511	205.561
	1.419.437	1.377.394

ACTIF IMMOBILISE: La Société possède cinq établissements de Pressage dont 4 à Minet-el-Bassal et un à Gabbari.

La Société possède en outre:

a) 103.671 m2 de terrain à Minet el Bassal entièrement couvert par les constructions de ses presses et chounahs.

b) 54.168 m2 de terrain au Gabbari dont 40.552 m2 couverts par les constructions de ses presses et chounahs.

La Société a acquis en 1925-26 les propriétés de l'Egyptian Pressing Co. (Voir l'Annuaire 1931 page 380).

Comme on peut le constater, la valeur actuelle des immenses immobilisations de la Société est fortement supérieure au montant porté au bilan du 31.8.1931, soit L.E. 926.050 qui a par contre, ne l'oublions pas, une réserve pour amortissements de L.E. 451.598.

RESULTATS

Exercices	Coton Pressé Cantars	Pourcentage sur la Récolte Totale	Recettes Totales L.E.
1921/22	—	—	—
1922/23	5.997.371	85 %	928.421
1923/24	5.537.426	79 %	782.941
1924/25	5.476.428	77 1/2%	741.830
1925/26	5.177.574	71.8%	554.209
1926/27	4.460.742	55.46%	372.549
1927/28	3.870.192	57.1%	406.147
1928/29	4.662.941	57.1%	466.933
1929/30	4.486.417	56.9%	446.065
1930/31	4.073.891	57 %	420.972

Exercices	Depenses Totales (1)	Bénéfices Nets	Intérêts et Dividendes	Boni	Reporté
1921/22	—	—	—	—	13.068
1922/23	439.676	488.745	P.T. 100	P.T. 275	6.866
1923/24	391.344	391.597	» 100	» 225	4.245
1924/25	441.349	300.481	» 100	» 100	28.955
1925/26	335.704	218.505	» 100	» 75	29.348
1926/27	242.912	129.636	» 100	» 25	11.681
1927/28	208.743	197.404	» 100	» 60	25.864
1928/29	228.490	238.444	» 100	» 100	29.336
1929/30	233.554	212.511	» 100	» 90	24.890
1930/31	215.413	205.560	» 100	» 70	29.897

RESULTATS INDUSTRIELS: Nous avons dans l'Annuaire 1930 (pages 266-267) et dans l'édition 1931 (pages 381-382) donné tous les détails, dans une minutieuse étude, sur cette industrie si intéressante pour notre pays et sur les diverses phases par lesquelles elle est passée pour atteindre la stabilité actuelle, grâce aux accords pratiques intervenus entre toutes les Sociétés de Pressage. Cet accord fixe la clientèle de chaque Société et établit les prix de pressage qui sont actuelement de P.T. 7,5 à Minet-el-Bassal et de P.T. 7 1/4. au Gabbari.

RESUME DU RAPPORT AU 31/8/1930: Le pressage représente environ le même pourcentage que celui de l'exercice précédent. Divers travaux de construction et de reconstruction de chounahs et magasins ont été entrepris. Le compte amortissement d'actif immobilisé a été doté cette année de L.E. 10.000 à prélever sur les bénéfices de l'exercice et la réserve du «Compte dépréciation titres» a été augmentée de L.E. 2.000. Les résultats définitifs ont été globalement très approximatifs à ceux de l'année précédente.

POUR L'EXERCICE AU 31/8/1931: Le rapport signale l'achèvement de certains travaux dans les chounahs ainsi qu'un échange de terrains avec le Gabbari Storage Cy., portant sur 6.263,55 pics carrés dont la Société de Pressage a pris la parcelle contigüe à sa presse de Gabbari, et a livré une parcelle égale située plus loin.

Les réserves se sont sensiblement accrues et la situation de la Societé se consolide ainsi davantage chaque année.

Ses liquidités restent copieuses et le pourcentage de la récolte qu'elle presse se maintient aux environs des mêmes niveaux depuis 1926.

COURS EXTREMES: 1927: 18 1/8—12 7/8. 1928: 20 5/8—16 1/2. 1929: 20 11/16—17 11/16. 1930: 19 5/8—19 9/16. 1931: 17 1/2—13 5/16.

Clôture du 31 Mai 1932: 14 13/16.

Rendement au 31 Mai 1932 sur la base du dernier coupon: 11 1/2 %.

(1) Y compris les prélèvements pour réserves diverses et charges statutaires.

Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte

Constitution: 1892. **Durée:** 80 ans. **Législation:** Egyptienne

Objet: Industrie sucrière.

Siège Social: Le Caire, Rue Cheikh Aboul Sebâa.

Exerc. social: 1er Novembre - 31 Octobre. Assemblée Générale: Février

Usines en activité: Hawandieh, Cheikh Fadl, Abou Kourgas, Nag Hamadi, Ermant et Kom Ombo.

Conseil d'Administration: S.E. Sir Victor Harari Pacha, C.M.G., Président; S.E. Joseph A. Cattaoui Pacha; G. Lemarquis; L. Lhomme; S.E. Hassan Mazloum Pacha; A. Pezas; S. Wellhoff; Henry Naus Bey, Administrateur-Directeur Général.

Trustees des obligataires: MM. François Lacombe, Président; Ch. Cornée Croizé de Pourcelet; Maurice N. Mosseri.

Membres de la Direction MM. François Lacombe, Président; Ch. Cornée; Croizé de H. Boinet, Secrétaire Général.

Censeurs: Messrs. J. C. Sidley et R. R. Brewis.

Capital: Au 31.10.1931: 239.439 actions privilégiées de Frs 100 = ... L.E. 923.636
108.334 actions ordinaires de Frs 100 =... » 417.898

Total ..... L.E. 1.341.534

Aux termes de l'art. 5 du Concordat du 2.6.1906 et l'art. 5 et 14 des Statuts, les actions privilégiées de francs 100 sont remboursables à 125 francs.

Parts de fondateurs: Il existe en outre 38.600 parts de fondateurs sans désignation de valeur nominale. Ces parts de fondateurs n'ont à la dissolution de la Société, aucune participation dans l'actif.

OBLIGATIONS: En circulation au 31 Octobre 1931: 88.914 obligations de Frs.400 à revenu variable, amortissables à Frs.500 par tirages annuels ou par achats en Bourse au dessous de Frs. 500, l'amortissement annuel constituant une première charge sur les produits disponibles. — (Art.1 et 2 du Concordat).

Le service des obligations se fait en francs au pair de P.T.3.8575 (Voir dans l'Annuaire 1930, l'historique de l'émission de ces obligations depuis 1906, l'accord concordataire intervenu avec la Société ainsi que les détails du procès de change intenté à la Compagnie et dont les obligataires ont obtenu gain de cause.

Toutefois à la suite de l'abandon de l'étalon par la livre sterling et en conséquence par la livre égyptienne, le Syndicat des Obligataires de la Société, a formulé des réserves précises se réservant le droit d'obtenir en justice le service de ses titres en or et non en monnaie égyptienne dépréciée.

REPARTITION DES BENEFICES: La répartition des bénéfices, d'après les statuts, se fait comme suit:

Après les prélèvements nécessaires pour l'amortissement des obligations suivant un barême fixé, il doit être prélevé une provision suffisante pour servir aux obligations ordinaires, leur intérêt à raison de 20 francs par titre; puis il y a à payer un intérêt de 7% aux actions privilégiées et ensuite 7% aux actions ordinaires.

Le reste est réparti à raison de:

5% au Conseil d'Administration.

50% aux actions ordinaires.

45% aux parts de fondateurs.

PORTEFEUILLE: Le Bilan n'en fournit pas les détails.

CONVENTION AVEC LA KOM OMBO: La Société possède une convention avec la Kom Ombo, exposée en détail dans l'Annuaire 1930. Dans le courant du mois de Mars 1930, une entente a été conclue avec la Kom Ombo portant que, sous certaines conditions, la superficie cultivée en canne à sucre, mentionnée dans l'accord primitif, pouvait être portée de 6000 feddans, au chiffre de 8000 à 8500 feddans. L'usine de Kom Ombo a été renforcée en conséquence.

CONVENTION AVEC LE GOUVERNEMENT: Dans l'Annuaire 1931, nous avons donné les principales lignes de la convention de la Société avec le Gouvernement Egyptien, conclue en vue de concilier les intérêts des producteurs et des industriels en réservant le marché égyptien à la consommation égyptienne. Cette édition, étant complètement épuisée et le sujet revêtant une importance certaine, nous croyons utile de reproduire à nouveau les grandes lignes de la convention conclue le 5 et 6 Février et mise en vigueur par un décret-loi du 12 Février 1931, après approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 Janvier 1931:

1). La Société augmentera sa production de sucre de manière à la conformer aux besoins du pays.

2). Elle achètera la canne nécessaire à cet effet, au prix fixé par le Gouvernement.

En cas d'insuffisance, la Société peut importer et raffiner des sucres étrangers dans la mesure et aux conditions convenues avec le Gouvernement.

3). Le Gouvernement réserve les marchés locaux à la production locale et réglera, en conséquence, le régime douanier.

4). Un Comité Consultatif est institué pour donner son avis sur toutes les questions relatives aux affaires sucrières: Le Gouvernement, les cultivateurs et la Société y seront représentés.

5). Le Gouvernement fixera le prix du sucre en gros et en détail, d'accord avec la Société des Sucreries, avec comme point de départ de tarification, le cours des sucres granulés raffinés anglais sur le marché de Londres; les autres types seront tarifés avec les écarts habituels en Egypte.

6). Les prix fixés couvriront au moins le coût de la canne, les frais, la rémunération de la Société des Sucreries et les droits d'accise que le Gouvernement établira.

7). Sur les produits bruts de l'exploitation, la Société des Sucreries prélèvera:

a) la somme nécessaire au service des obligations.

b) une somme pouvant varier de 800 m/m à 1000 m/m par tonne de sucre; suivant les cours de Londres. Ce montant est exclusivement affecté au renouvellement et à l'extension du matériel des usines pour l'augmentation de la production et le perfectionnement du travail.

c) Un intérêt minimum de 5% aux actions privilégiées et ordinaires avec une majoration de 1/4% chaque fois que le prix moyen du granulé raffiné anglais s'élèvera de 10 schellings au-dessus de 10 livres, et cela jusqu'à ce que le pourcentage ait atteint 7% du capital souscrit.

d) Une somme de 100 m/m par tonne de sucre par 2 L. de majoration du prix à Londres, et ce jusqu'au cours de 14 L. Après cela, comme participation dans les hausses subséquentes:

30% sur les premières 45.000 livres.
20% sur les 45.000 Livres suivantes.
15% sur les 35.000 Livres suivantes.
10% sur les 35.000 Livres suivantes.
5% sur le surplus.

8.) La Société accepte d'admettre 2 Commissaires du Gouvernement aux séances du Conseil et de les traiter comme s'ils étaient des administrateurs ordinaires de la Société.

8). La durée de l'accord est de 14 ans.

Les clauses peuvent être modifiées à tout moment de commun accord. Chacune des deux parties peut dénoncer l'accord à l'expiration des 5 premières années, avec un préavis de 3 mois. Après cette première période, chaque partie peut dénoncer l'accord à l'expiration de chaque période de 3 ans.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/10/1930* L.E.	*31/10/1931* L.E.
Usines, immeubles et propriétés (Voir détails plus loin)	1.543.650	1.717.042
Coupons intérimaires sur obligations ordinaires (1)	95.450	95.450
Débiteurs et divers	99.904	164.158
Dépenses et avances par anticipation	530.872	522.644
Stocks sucres	1.015.145	1.457.359
Stocks marchandises	352.131	381.657
Espèces et titres de la Caisse de Prévoyance	227.403	230.606
Valeurs diverses	68.787	57.729
Caisse et Banques	12.318	7.499
	3.945.660	4.634.144
PASSIF		
Capital	1.341.534	1.341.534
Obligations	1.387.527	1.371.943
Comptes courants créditeurs et provisions diverses	861.925	1.423.625
Caisse de Prévoyance du Personnel	229.711	236.856
Fonds de Prévoyance Assurances	55.587	55.587
Provision pour renouvellement et extension des usines (2)	—	68.925
Profits et Pertes	69.376	135.674
	3.945.660	4.634.144

RESULTATS

EXERCICES	Cannes Travaillées	Production de Sucre	Recettes Totales	Bénéfices Nets (7)
	Tonnes	Tonnes	L.E.	L.E.
1921/22	1.138.984	110.659	4.948.907 (3)	238.350
1922/23	948.719	96.007	4.301.992 (4)	357.487
1923/24	719.800	72.220	3.880.811 (5)	368.222
1924/25	845.176	79.918	2.996.310 (6)	175.663

(1) Cette charge doit être amortie dans les 25 dernières années de la Société.

(2) Conformément à l'Art. II, parag. 5, de la Convention avec le Gouvernement Egyptien

(3) Il a été prélevé sur un *compte provision pour payer le prix de la canne* L.E. 351.000. Le stock des sucres y est calculé pour L.E. 1.291.490.

(4) Le stock des sucres y est calculé pour L.E. 740.753.

(5) Le stock des sucres y est porté pour L.E. 358.490.

(6) Le stock des sucres y est porté pour L.E. 553.776.

(7) Les bénéfices nets que nous exposons dans ce tableau sont, *avant* le prélèvement pour amortissement des obligations ordinaires, alors que dans les bilans, le compte Profits et Pertes n'est transporté *qu'après* déduction de la somme de ce prélèvement.

EXERCICES	Cannes Travaillées	Production de Sucre	Recettes Totales	Bénéfices Nets
	Tonneo	Tonnes	L.E	L.E
1925/26	967.670	95.896	2.614.041 (1)	140.973
1926/27	702.260	71.553	2.384.197 ((2)	277.335
1927/28	922.683	91.361	2.288.243 (3)	200.202
1928/29	1.117.138	108.952	2.258.990 (4)	80.352
1929/30	1.059.956	107.191	2.362.930 (5)	69.376
1930/31	1.173.717	121.800	3.060.118 (6)	135.674

EXERCICES	Coupon Action Privil.	Coupon Action Ordin.	Coupon Part Fondateur
1921/22	27	80	133.80
1922/23	27	111.80	214.20
1923/24	27	117.32	228.16
1924/25	27	27	—
1925/26	19.3	11.6	—
1926/27	27	70.53	107.—
1927/28	27	38.83	29.88
1928/29	—	—	—
1929/30	—	—	—
1930/31	19.3	19.3	—

POUR L'EXERCICE 1930-1931: Cet exercice s'est déroulé, pour la majeure partie, sous le régime de la Convention avec le Gouvernement Egyptien dont ci-haut les détails. Le rapport en fait, à son tour, un succinct résumé.

Durant l'exercice et après sa clôture, les droits de douane ont été fortement élevés en vue de mettre un terme à l'importation des sucres étrangers.

En vue de permettre l'écoulement des stocks et de décongestionner ceux accumulés, la Commission sucrière s'est occupée de la question particulièrement complexe de la limite des superficies à cultiver en cannes à sucre.

On reconnut la nécessité d'un certain abaissement de production et le Gouvernement décidait que la Société n'accepterait pas de nouveaux clients fournisseurs de cannes, que les planteurs habituels pourraient maintenir les superficies de la campagne 1931/32 en 1ère et 2ème années, que les cultures de 3ème année seraient réduites et que celles de 4ème année seraient prohibées.

(1) Le stock des sucres y est compris pour L.E. 624.704.
(2) Le stock des sucres y est compris pour L.E. 338.346.
(3) Le stock des sucres y est compris pour L.E. 340.335.
(4) Le stock des sucres y est compris pour L.E. 607.492.
(5) Le stock des sucres en magasin au 31 Octobre 1930 y est compris pour L.E. 1.015.145.
(6) Le stock des sucres en magasin au 31 Octobre 1931 y est compris pour L.E. 1.457.359.

On trouvera plus haut la qualité de canne à sucre travaillée et le rendement en sucre. Ce rendement, en sucre, est à un titrage (10.37 contre 10.13) très satisfaisant.

Les livraisons à la clientèle ont été cette année encore sérieusement entravées par l'écoulement des sucres introduits et emmagasinés dans un but spéculatif à la veille du 17 Février 1930 et par suite de la publication prématurée du projet de relèvement du tarif douanier.

La consommation égyptienne, dans son ensemble, reste assez élevée: elle a été de l'ordre de 150.000 tonnes dont 89.821 tonnes de sucres étrangers.

Les stocks de sucres étrangers tendant à disparaître et ne pouvant être remplacés, la production des usines de la Société devra être consommée intégralement même si l'on tient compte des restrictions imposées à la population par la crise économique et de la diminution de la consommation totale.

Le rapport envisage avec optimisme l'avenir malgré le congestionnement des stocks qui se fait au détriment de l'aisance de la trésorerie, mais ceux-ci finiront, en vertu de la nouvelle convention, par être écoulés.

Des dépenses pour des travaux neufs en vertu de l'art. 2 par. 5 de la Convention avec le Gouvernement Egyptien, ont été engagées et se trouvent prévues pour commencer pour L.E.335.000. — Au 31 Octobre 1931, il avait été dépensé L.E.191.466. Ces dépenses portées au débit d'un compte spécial, seront amorties par les sommes allouées par la Convention pour cet objet précis, à raison de P.T. 80 à P.T. 100, par tonne de sucre vendu.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
ACTIONS ORDINAIRES:					
PLUS HAUT ...	252	261	275	223	147 1/2
PLUS BAS.....	185	200	152	112	66 1/4
ACTIONS PRIVILEGIEES:					
PLUS HAUT ...	98 3/4	100 1/2	97 1/2	90 1/2	88
PLUS BAS	83	88 1/2	70	53	67
PARTS DE FONDATEURS:					
PLUS HAUT ...	19 1/4	16	12 1/4	14 1/2	8 3/8
PLUS BAS	10 3/8	11 5/16	8 5/8	6 5/8	2 3/4
OBLIGATIONS VARIABLES 5 %:					
PLUS HAUT ...	320	325	302 3/4	311	342 1/2
PLUS BAS	293	300	260	247	260

Société Immobilière d'Alexandrie

(S. A. I.)

Constitution: 1874. **Durée:** 99 ans.

Siège Social: Alexandrie. **Législation:** Française.

Exer. Social: 1er Avril-31 Mars. Assemblée Générale: Avril.

Objet: Exploitation d'un immeuble, Rue Chérif Pacha, No. 4.

Conseil d'Administration: MM. J. Morin, Président; H. E. Barker, Vice-Président; P. Epaulard, Administrateur-délégué; Ed. Vermond; G. Granguillot; H. Swinglehurst; E. Wyler.

Censeurs: Ch. Eiche.

Capital Social: Lstg. 30.700 divisé en 1535 actions de Lstg. 20 dont 28 actions et 1/6ème amorties.

Parts de fondateurs: Néant.

OBLIGATIONS: Néant. **RESERVES:** L.E. 5.368.

PORTEFEUILLE: Le Bilan au 31 Mars 1932 n'en donne pas les détails.

REPARTITION DES BENEFICES: Après prélèvements de toutes charges, et formation de la réserve jugée nécessaire par le Conseil d'Administration sous approbation de l'Assemblée Générale et distribution de l'intérêt statutaire de 6 % au capital actions, le solde des bénéfices revient aux actionnaires pour être distribué à titre de dividende.

Analyse des Bilans

	31.3.1931	31.3.1932
ACTIF.	P.T.	P.T.
Immeuble	2.993.250.	2.993.250.
C. L.: Dépôt des Administrateurs	136.500.	136.500.
C. L.: Portefeuille titres	621.050.6	622.002.3
C. L.: Compte courant	261.797.7	434.823.1
Assurances payées d'avance	2.082.8	1.388.6
Caisse	1.163.6	1.200.7
	4.015.844.7	4.189.164.7
PASSIF.		
Capital	2.993.250.	2.993.250.
Cautionnement des Administrateurs	136.500.	136.500.
Réserve	400.300.	528.758.3
Loyer encaissé d'avance	2.750.	—.—
Profits et pertes	483.044.7	530.656.4
	4.015.844.7	4.189.164.7

POUR L'EXERCICE 1931-1932: — Les résultats de cet exercice sont satisfaisants. Tous les appartements étaient loués, mais on a dû consentir certaines réductions provisoires pour s'attacher les locataires.

Il a été mis en paiement un coupon de P.T. 230.

Les titres ne sont pas côtés en Bourse.

Société Immobilière de Boulac

Constitution: 1925. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Exploitation d'Immeubles au Caire.

Siège Social: Le Caire 27, rue Soliman Pacha.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Janvier-Mars.

Conseil d'Administration: M. Selim G. Rabbath, Président; MM. Léon Rolin et Joseph Defése, Administrateurs.

Censeur: M. Girolamo Luzzatto.

Capital: L.E. 100.000 représenté par 25.000 actions de L.E. 4 chacune.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Bilan au 31 Décembre 1931.

ACTIF.	L.E.	L.E.
Frais de Constitution	182,150	
Amortissement	182,150	pour mémoire
Caisse		47,233
Terrains et Immeubles		190.403,504
Débiteurs Divers		2.711,558
Cautionnements		78,150
Frais d'emprunt	1.249,500	
Amortissement précédent L.E. 364.060		
Amortissement 1931 .. .. » 124.950	489,010	760,490
Compte d'ordre, Dépôts statutaires		3.000.—
		197.000,935

PASSIF.	L.E.
Capital	100.000.—
Réserve statutaire	1.553,691
Réserve spéciale	8.500.—
Crédit Foncier Egyptien	60.230,548
Dépôts Locataires	968,585
Créditeurs	15.355,847
Compte d'ordre, dépôts statutaires	3.000.—
Profits et Pertes	7.392,264
	197.000,935

RESERVES: Statutaire L.E. 1.553,691. Spéciale L.E. 8.500.—

EXERCICE 1931 : Selon décision de l'Assemblée Générale en date du 30 Mars 1932 il a été décidé de ne pas payer de coupon et de reporter à nouveau le solde du compte Profits et Pertes, principalement dans le but de pouvoir diminuer la dette de L.E. 15.355,847 contractée auprès des banques pour la liquidation des travaux et fournitures des immeubles.

Les actions ne sont pas cotées en Bourse.

Sidi Salem Co. of Egypt

Constitution: 1909. **Durée:** 50 ans. **Legislation:** Egyptienne.

Objet: Opérations foncières.

Siège Social: Alexandrie, 1 rue Adib.

Exer. Social: 1er Février-31 Janvier. Assemblée Générale: Mai.

Conseil d'Administration: Abdel Hamid el Seoufi, Alexandre Caraggià, Bacos Lebnan; Comte Sélim de Saab, Michel Agouri, Fadlo Eid et Mtre Jean Marino.

Administrateur délégué: G. C. Foster.

Censeurs: Russell & Co.

Capital autorisé: Lstg. 412.028 divisé en 108.007 actions de Lstg. 4 chacune.

Capital émis: L.E. 320.937,517 en 82.291.27/40 actions de Lstg. 4 chacune.

Parts de fondateurs: Néant.

HISTORIQUE:

Dans l'Annuaire 1930 (pages 210 à 212) nous avons donné un aperçu détaillé de l'historique de la Société ainsi que les conditions essentielles du contrat qui régit toujours ses relations avec la Société Anonyme du Béhéra. Ce contrat d'option, consenti à la suite d'une vente effective de tout l'actif de la Sidi Salem à la Béhéra, vient à échéance en 1939.

La situation actuelle de la Sidi Salem se résume ainsi:

La Société continuera à jouir de 80 % des bénéfices éventuels de l'exploitation, après déduction des charges spécifiées dans le contrat, jusqu'à la liquidation complète du domaine — si elle se réalise jusqu'en 1939 — dont la superficie au 31 Janvier 1932, s'étend sur 8.519 feddans.

COMPTE AVEC LA S.A. DU BEHERA: Cette Société qui gère le Domaine de la Sidi Salem, est créditrice de L.E. 230.178,542, dont Livres Egyptiennes 67.320,265 en compte capital et L.E. 162.858,265 en compte avances en augmentation de L.E. 19.693 sur l'année passée.

BILAN: Le bilan n'offre, comme contre-partie du capital au Passif, que son équivalent exact «contre-valeur estimée du contrat d'option» soit L.E. 320.937.517.

RESULTATS

Exercices	Recettes	Dépenses	Résultats
1924/25	33.655	23.501	+ 10.153
1925/26	33.328	23.838	+ 9.489
1926/27	21.463	24.133	— 2.670
1927/28	29.256	22.729	+ 6.526
1928/29	30.765	22.588	+ 8.176
1929/30	19.249	21.966	— 2.717
1930/31	15.003	23.084	— 8.081
1931/32	2.698	22.391	— 19.693

	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT	1 15/16	2 17/32 1/64	2 3/8 1/64	1 17/32	1 9/32
PLUS BAS	1 3/16	1 21/32	1 1/8	0 5/8	0 1/2

Cours du 31 Mai 1932: Lstg. 0 17/32.

A l'Assemblée Générale annuelle réunie, en seconde convocation le 12 Mai 1932, un groupe porteur de 16.760 actions ayant exprimé le désir de modifier la composition de l'ancien Conseil, ce dernier, à l'unanimité, présenta sa démission et se retira, laissant le champ libre à l'opposition qui désigna le Conseil ci-haut mentionné.

The Sinai Mining Company Limited

Législation: Anglaise. **Objet:** Exploitations minières en Sinaï.

Siège Social: Londres.

Administratif: Alexandrie, Rue de l'Ancienne Bourse, Immeuble St. Mark.

Exerc. social: 1er Janvier-31 Décembre. Assemblée Générale: Mai.

Conseil d'Administration: MM. J. Angus, Président; Henry C. D. Blattner; James Campbell; Major John MacKnight Campbell, O.B.E., M.C., J. S. Hollings.

Administrateur Directeur en Egypte: Mr. Henry C. D. Blattner.

Censeurs: Messrs. Crewdson, Youat & Howard.

Banquiers: National Bank of Egypt.

Capital autorisé: Lstg. 300.000, représenté par 250.000 actions ordinaires de Lstg. 1 et 50.000 actions de Lstg. 1. Privilégiées de participations ayant droit à un intérêt de 7 % l'an, cumulatif.

Capital versé: Les Lstg. 300.000 étaient complètement versées, mais durant le dernier exercice, il a été remboursé 10/- par action Ordinaire et Privilégiée et le capital est ainsi réduit à Lstg. 150.000.

Portefeuille: Le Bilan n'en fournit pas les détails mais spécifie que les titres sont calculés au prix coûtant ou au prix du marché si ce dernier est inférieur au précédent.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Par suite de la crise industrielle et de l'accumulation des stocks sur place, le Conseil d'Administration avait décidé de suspendre l'exploitation, et procéda à des mesures d'économies radicales, ne conservant que le personnel strictement nécessaire à l'écoulement des stocks. Les travaux d'exploitation sont arrêtés depuis Octobre 1931. Ils seront repris en Mai 1933.

Entretemps comme nous le disons plus haut, il a été distribué aux actionnaires 10/- par titre ramenant le Capital de Lstg. 300.000 à Livres sterling 150.000.

Il n'a donc pas été publié de bilan au 31 Décembre 1931. Le prochain bilan sera arrêté au 31 Décembre 1932, duquel il résultera, le décongestionnement des stocks.

On trouvera dans l'annuaire 1931, page 392, l'analyse complète des derniers bilans publiés.

Tramways d'Alexandrie.

Constitution: 1897. **Durée:** 50 ans. **Législation:** Belge.

Objet: Tramways électriques d'Alexandrie.

Siège Social: Bruxelles.

Siège administratif: Alexandrie, 3, Place Ismail 1er.

Exer. Social: 1er Janvier - 31 Décembre. Assemblée Générale: Mai.

Conseil d'Administration: MM. Robert Hecker, Président; Edouard Hauman, Administrateur-Délégué; César Aghion; Maurice Aghion; Léon Boulle; Maurice Despret; Douca Garofalo; Ed. Karam; Marius Lascaris; Zareh Nubar Bey.

Direction: Mr. E. Begué, Directeur.

Censeurs: MM. André Foucher et Louis Guéroult.

Capital Social: 9.237.900 francs en 92.379 actions privilégiées de 100 francs. A l'origine, le capital était représenté par 102.660 actions de 100 francs. Il a été remboursé 10.281 qui furent transformées en actions de jouissance.

Actions de dividende: Il a été créé, à l'origine, 33.300 actions de dividende, sans désignation de valeur nominale.

Obligations: En circulation: au 31-12-1931: Frs. 3.405.000 en 6.810 obligations de 500 francs, 4 %, (échéance 1949). Le service se fait en francs égyptiens, suivant arrêt du 20 Février 1931.

Reserves: Les Réserves comprennent les postes suivants:

Actions Privilégiées remboursées	1.028.100
Obligations rachetées	1.308.500
Réserve légale	1.026.600
	9.003.345
Fonds d'amortissements	304.566
Bénéfices en suspens de l'exercice 1930	2.632.614
	15.303.725

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, il est prélevé le montant nécessaire au paiement d'un intérêt de 6% aux actions privilégiées.

Du solde on déduit les tantièmes du Conseil qui ne peuvent excéder 50.000 francs.

L'excédent est attribué à raison de 7/9 aux actions de dividende et de 2/9 aux actions privilégiées et aux actions de jouissance indistinctement.

PORTEFEUILLE: Du fait que la Société a cédé l'exploitation de son Réseau à l'A.R.R..Co, elle est devenue effectivement une Holding, possédant dans son portefeuille 315.860 actions de l'A.R.R.Co.

PROCES ACTIONS PRIVILEGIEES: La Société avait été assignée à plusieurs reprises, tant en Egypte qu'en Belgique, pour faire admettre le paiement du service des intérêts et du remboursement, en francs au pair de P.T. 3.8575. Toutes ces actions ont été déboutées tant en première instance qu'en Appel, par les deux Juridictions. Cela n'a pas empêché deux porteurs d'actions privilégiées d'assigner à nouveau le 13 janvier 1931 la Société dans le même but. Par jugement du 10 Mars 1932, le Tribunal se déclarant incompétent, a débouté les actionnaires privilégiés. Appel a été interjetté de ce jugement et l'affaire viendra probablement au printemps 1933.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/12/1930*	*31/12/1931*
	Fr. B.	*Fr. B.*
Actions de The A.R.R. Co.	10.425.203,42	10.425.203,42
Service Annuités A.R.R. Co.	4.890.500,—	4.713.500,—
Mobilier	1,—	1,—
Caisse et Banques (Alexandrie et Bruxelles)	15.768.271,19	11.225.036,23
The A.R.R. Co. Compte Courant	6.864.378,92	5.548.597,29
Débiteurs divers	2.783,42	2.621,75
Dépôts garantie de gestion	54.000,—	54.000,—
	38.005.137,95	31.968.959,69

PASSIF		
Capital	10.266.000,—	10.266.000,—
Obligations	4.890.500,—	4.713.500,—
Réserve légale	1.026.600,—	1.026.600,—
Provision pour affaires litigieuses	9.003.345,—	9.003.345,—
Fonds d'amortissement	304.565,94	304.565,94
Montants revenant à des tiers	1.387.730,20	2.857.187,07
Comptes en suspens	3.311.035,78	—
Reliquat revenant aux actions de dividende, Jouissances et Privilégiées	2.695,69	3.092,03
Garantie de gestion des Administrateurs et des Commissaires	54.000,—	54.000,—
Bénéfices en suspens de 1930	—	2.632.614,15
Profits et Pertes	7.758.665,34	1.108.055,50
	38.005.137,95	31.968.959,69

POUR L'EXERCICE 1930: Le plus clair des bénéfices de la Société provient des coupons de ses actions Ramleh auxquels s'ajoutent les commissions, intérêts, etc., perçus sur les liquidités nombreuses de la Compagnie.

Le solde net des bénéfices de l'exercice 1930 s'est élevé à Francs 7.758.665,34. La répartition, suivant les statuts, a permis d'attribuer:

Francs. 21,50 brut ... ...aux actions Privilégiées.
Francs 167.05 brut ... ...aux actions de Dividende.
Francs 15.50 brut ... ...aux actions de Jouissance.

Néanmoins en raison du dernier procès intenté à la Compagnie, le Conseil a été d'avis de ne mettre en paiement, intégralement, que le coupon des actions privilégiées puisque dans toutes les éventualités, ces dernières auront toujours droit au montant du coupon qui leur a été fixé.

Quant aux actions de dividende et de jouissance le Conseil a proposé de ne mettre en paiement que les parties du coupon non contestées, soit Frs 90.20 brut et 8.35 brut respectivement, et de surseoir au réglement de leur solde respectif de 76,85 et de 7.15 jusqu'au vidé du litige.

POUR L'EXERCICE 1931 : La crise économique qui sévit dans le pays, comme partout ailleurs, et la concurrence des autobus, ayant réduit fortement les recettes de l'A.R.R.Co, qui exploite le réseau urbain uniquement le coupon en a été réduit à 1/- au lieu de 2 1/2, ce qui a eu, naturellement, sa répercussion sur les bénéfices des Tramways d'Alexandrie qui contrôle, par son portefeuille, l'A.R.R.Co. Sur ces bénéfices fortement réduits, il a pu être attribué les dividendes suivants:

Frs. Belges 7.10 bruts aux actions privilégiées.
Frs. Belges 11.80 bruts aux actions de dividende.
Frs. Belges 1.10 bruts aux actions de Jouissance.

Le rapport ajoute:

Toutefois, le jugement du 10 Mars 1932 étant susceptible d'appel, le conflit entre nos actionnaires ne saurait être regardé comme clos. Nous nous trouvons donc dans l'obligation de vous demander, cette année-ci encore, de ne considérer cette attribution de dividende que comme conditionnelle. D'autre part, le bénéfice distribuable de Fr. 1 million 108.055,50 étant inférieur à la somme qui serait nécessaire au réglement, sur la base de P.T. 3.8575 le franc, du premier dividende de 6 pour cent revenant aux actions privilégiées au cas où ce mode de réglement l'emporterait finalement, il s'ensuit que seul le dividende à l'action privilégiée peut être mis immédiatement en paiement puisqu'il représente le minimum auquel celle-ci aura toujours droit, et qu'il y a lieu de surseoir à celui des dividendes attribués aux actions de dividende et de jouissance, puisque ceux-ci pourraient éventuellement revenir en entier aux actions privilégiées. En conséquence, nous vous proposons de payer aux actions privilégiées, à partir du 1er juin 1932 et contre remise du coupon No. 34, le dividende brut de frs 7.10 et

de laisser au Conseil la latitude de fixer la date à laquelle seraient réglés les dividendes aux actions de dividende et de jouissance au cas ils -de viendraient définitifs.»

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
ACTIONS PRIVILEGIEES:					
PLUS HAUT	118	115	82	78 1/4	82
PLUS BAS	61	75	62 1/2	60	49
ACTIONS DE DIVIDENDE:					
PLUS HAUT	692	880	700	630	570
PLUS BAS	262	560	515	440	268
ACTIONS DE JOUISSANCE:					
PLUS HAUT	66	87	72	61	57
PLUS BAS	33	64	51	51	30

Clôture du 31 Mai 1932: Actions Privilégiées: 36 1/2. Actions de dividende: 230. Actions de Jouissance: 34.

Turkiye Is Bankasi

(Banque d'Affaires de Turquie)

Constitution: 26 Août 1924. **Législation:** Turque.

Objet: Opérations bancaires de toute sorte. Les statuts autorisent la Banque à s'intéresser à toutes sortes d'entreprises commerciales, industrielles et agricoles, en un mot, à toutes celles qui servent au développpement économique du Pays.

Siège Social: Ankara.

Succursales en Turquie: Ankara, Adana, Adapzan, Afyonkarahisar, Akhisar, Antalya, Ayvalik, Bafra, Balikesir, Bartin, Bergama, Beyoglu, Brusa, Diyarbekir, Edremit, Erzurum, Eskisehir, Fatsa, Gaziantep, Gireson, Inebolu, Izmir, Isparta, Istanbul, Kars, Kayseri, Konya, Malatya, Manisa, Mersin, Milâs, Nazilli, Odemis, Ordu, Polath, Samsun, Sivas, Tarsus, Trabzon, Usak, Uzunkopru, Zile, Zonguldak.

Succursales à l'Etranger: Alexandrie, Hambourg.

Correspondants: Dans tous les pays du monde.

Conseil d'Administration: Le Conseil d'Administration est composé de dix membres, tous membres de la Chambre des Députés d'Ankara et représentant les principales villes et provinces de la Turquie.

Censeurs: Les censeurs sont également deux députés: actuellement ce sont les députés de Trébizonde et d'Edirne.

Direction Générale: Mahmut Gelal Bey, député de Smyrne, Directeur Général.

Direction de la Succursale d'Alexandrie: Sait Essat Bey.

Capital: Au 31-12-1931, Ltqs. 5.000.000 divisées en 500.000 actions de Ltqs. 10 chacune, entièrement libérées.

A l'origine le Capital Social était de Ltqs. 1.000.000 dont le premier quart avait été versé à la Constitution de la Banque. Le second quart fut appelé le 20 mai 1925 et la dernière moitié le 28 février 1926.

En Juillet 1926, il était décidé de porter le Capital à 2.000.000 par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 10 Ltqs. chacune. Cette émission eut lieu avec une prime de 12 1/2 % portée à la réserve. Ces actions participaient au bénéfice à partir de 1927. Toutefois pour parfaire la libération totale au Capital de 2.000.000, l'Assemblée Générale du 31 Mars 1927 approuvait de capitaliser le fonds de réserve accumulé jusqu'au 31 décembre 1926 et s'élevant à Ltqs. 750.000 en le répatissant aux titulaires des actions de la première émission, sous forme d'attribution d'actions de la 2me émission.

Il convient de rappeler ici que le 31 Mars 1927, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Banque d'Affaires de Turquie décidait l'absorption du Crédit National.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Juin 1927, décidait de porter le Capital à 4.000.000 de Ltqs. par l'émission de 200.000 actions de Ltqs. 10, destinées à être échangées contre les Actions du Crédit National, à raison d'une action nouvelle, de Ltqs. 10, entièrement libérée, contre 2 actions du Crédit National, de Ltqs. 10 chacune, dont la moitié seulement était versée.

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 2 Juin 1929, les actionnaires autorisaient le Conseil à porter le Capital Social à 5.000.000 par l'émission de 100.000 actions de Ltqs. 10 chacune. Cette émission offerte aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 4 anciennes, au prix de Ltqs. 11,20 (décomposé comme suit: valeur nominale Ltqs. 10. Participation aux réserves Ltqs. 1. Frais 0,20) a été couverte totalement immédiatement. Les 20.000 Ltqs. destinées à couvrir les frais ont été portées au compte de Profits et

Pertes, les Ltqs. 100.000 à la Réserve et les Ltqs. 1.000.000 au Capital, au 31 Décembre 1929.

Le Capital est donc actuellement de Ltqs. 5.000.000. Il est représenté par 400.000 actions nominatives et 100.000 actions au porteur (Art. 5 des Statuts). Les actions sont divisées en trois séries suivant l'importance des coupures. 1°) Coupures de 1 action de 10 Ltqs. chacune; 2°) Coupures de 10 actions de Ltqs. 100 chacune et 3°) Coupures de 50 actions de Ltqs. 500.

Parts de fondateurs: Il a été créé à la fondation de la Société, 1000 parts de fondateur sans désignation de valeur nominale, et ayant droit à une participation dans les bénéfices.

Obligations: Néant.

Réserves: Au 1er Janvier 1932, les réserves s'élevaient à Ltqs. 2 millions 400.000.

Il convient de rappeler qu'en 1926, il a été attribué aux premiers actionnaires Ltqs. 750.000 puisées des Réserves instituées à cette époque.

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices absolument nets, après les amortissements et provisions jugées nécessaires par le Conseil d'Administration, il est prélevé 20% pour la Réserve Statutaire ainsi que le montant nécessaire au paiement d'un intérêt de 6% au Capital versé. Le surplus est réparti, suivant les dispositions des statuts, entre le Conseil d'Administration, le personnel, les parts de fondateur, la Réserve Statutaire extraordinaire et les actionnaires.

PORTEFEUILLE TITRES ET PARTICIPATIONS FINANCIERES: Ce poste s'éleve à Ltqs. 8.110.720,50 mais le Bilan n'en donne pas les détails Toutefois nous estimons qu'il s'agit là plutôt des participations financières dans les Sociétés par actions contrôlées par la Banque, en application de ses statuts, en vue du but à atteindre. Malgré le peu d'ampleur des éléments d'étude que nous possédons entre les mains, nous croyons pouvoir citer quelques unes de ces participations, par ordre de leur formation:

a) Société Anonyme d'Assurances ANATOLIE au capital de Ltqs. 500.000, fondée par la Is. Bankasi et dont les résultats ont été très satisfaisants, grâce surtout au droit de priorité accordé par le Gouvernement à cette Société;

b) Société Anonyme Turque des opérations du Port de Constantinople et Société Anonyme Turque des opérations du port de Smyrne constituées par le Gouvernement turc, avec une organisation moderne, à l'instar des pays Occidentaux. Les rapports de la Is. Bankasi, se déclarent satisfaits des résultats obtenus dans ces exploitations;

c) Société Anonyme Turque de Tissage de Brousse;

d) Ayant reçu la concession de la mine de plomb argentifère de Bulgar-Daghi, la Banque l'a transférée à une Société Anonyme au capital de 1 million de Ltqs. dont le 10% appartient à la Banque;

e) Entreprise charbonnière dans le bassin houiller d''Ereghli-Zongouldak, où une concession de 99 ans a été obtenue pour le secteur de Cozlou et l'exploitation des forges y afférentes. Formation de la Société Anonyme Turque des Mines de Houille de Kozlu qui donnent toute satisfaction.

f) Participation de 10% dans la Société Electro Radio;

g) Société Anonyme Turque des Sucreries de Constantinople et de Thrace;

h) Société Anonyme Turque de la Téléphonie sans Fil;

i) La Banque a formé une Société Anonyme pour la réassurance dont elle a obtenu du Gouvernement le monopole en Turquie, au capital de un million. On saisit facilement l'importance qui représente ce monopole;

j) Société Anonyme Turque de Tissage d'Ankara;

k) S. A. T. des Fabriques de Sucre d'Alpulla, jouissant de la protection particulière du Gouvernement;

l) Is. Limited, Société Anonyme turque fondée par la Banque pour favoriser les exportations des produits standardisés et conditionnés suivant les désirs des acheturs et ayant pour but principal, de faire connaître à l'étranger, sous la marque commerciale Is. Ltd. les produits de la Turquie.

Analyse des Bilans

Le premier exercice arrêté au 31 décembre 1924 et présenté à l'Assemblée Générale du 31 Mars 1925, ne compenairt que 4 mois d'activité. Nous allons donc procéder à la comparaison des deux derniers bilans, avec celui de l'exercice 1925 qui représente effectivement le 1er exercice complet de la Banque. Mieux que tout commentaire cette comparaison des chiffres édifiera les lecteurs sur les progrès enegistés par la Banque.

ACTIF	*31-12-1925*	*31-12-1930*	*31-12-1931*
	Ltqs.	Ltqs.	Ltqs.
Actionnaires	272.015	—	—
Libération anticipée d'actions	227.985	—	—
En caisse et Banques	3.322.954	10.496.997	9.693.902
Portefeuille Titres	580.341	7.280.187	8.110.721
Portefeuille Effets	1.539.593	10.392.221	8.883.369
Compte courant garantis	3.833.211	19.725.964	11.997.381
Avances	—	2.217.729	8.512.095
Débiteurs divers	101.002	772.763	867.288
Débiteurs par Aval	2.595.702	—	—
Cautions	—	11.515.756	11.629.401
Comptes transitoires	105.617	5.114.094	4.722.842
Comptes d'ordres	262.317	7.785.498	7.714.915
Immeubles	58.600	1.936.416	2,178.196
Installations d'agences	—	137.684	185.542
Mobilier et frais de constitution	1	718.267	782.587
	12.899.338	78.093.576	75.278.239

PASSIF	Ltqs.	Ltqs.	Ltqs.
Capital souscrit	1.000.000	5.000.000	5.000.000
Réserves	—	2.000.000	2.200.000
Créditeurs par Libération anticipée	227.985	—	—
Dépôts à vue en Compte Courant...	5.959.320	25.448.203	21.824.457
Caisse d'Epargne	132.290	3.913.656	5.422.826
Comptes à préavis...	—	6.844.887	6.894.482
Dépôts à échéances fixes	1.969.768	6.711.230	5.164.512
Créditeurs divers	187.408	2.613.054	3.031.300
Créditeurs par Aval	2.595.702	—	—
Cautions	—	11.515.756	11.629.400
Comptes transitoires	162.025	4.366.869	4.409.250
Fonds d'amortissement	—	951.658	1.176.000
Comptes d'ordres	262.317	7.785.498	7.714.915
Profits et Pertes:			
Report précédent	—	126.250	—
Profits et Pertes:			
Bénéfices de l'exercice	402.523	816.515	811.097
	12.899.338	78.093.576	75.278.239

En 7 ans, les totaux du bilan sont passés de 13 millions de livres turques, environ à plus de 75 millions. Les dépôts ont considérablement augmenté passant d'un ensemble de 7 millions environ à plus de 42 millions en 1930 et à 39 millions en 1931. Les réserves formées se sont accrues considérablement et à celles, visibles, figurant sous cette rubrique au bilan et s'élevant au 1er Janvier 1932 à Ltqs 2.400.000 il convient d'ajouter le fonds d'amortissement comprenant Ltqs. 1.176.000 ainsi que la plus-value acquise, tant par le portefeuille que par les propriétés immobilières de la Banque et dont le Bilan ne tient aucun compte.

La répartition des risques semble être faite avec beaucoup d'éclectisme et les liquidités ont constamment été abondantes, s'étant élevées ces dernières années, à environ 2 fois le capital et à 50% de la valeur des dépôts à vue.

Il est intéressant de donner ici les résultats des dernières années comparés avec ceux de 1925.

RESULTATS

EXERCICES	Revenus	Frais généraux amortissements et provisions diverses	Bénéfices nets	Coupon par action	Coupon par part de fondateur	Reporté
31-12-1924	—	—	—	—	—	17.405
31-12-1925 (1)	660.751	275.633	402.523	15 %	Ltqs. 29	923
31-12-1929 (2)	4.432.335	2.626.216	1.807.119	12 %	» 20	2.629
31-12-1930	3.369.193	2.555.307	816.515	10 %	» 15	2.835
31-12-1931	3.042.221	2.233.960	811.096	10 %	» 15	417

(1) Sur un capital de 1 million de livres turques.
(2) Sur un capital de 5 millions de livres turques.

Union Foncière d'Egypte

Constitution: 1905. **Durée:** 99 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Opérations foncières.

Siège Social: Alexandrie, 4 Rue Fouad Ier.

Exerc. Social: 1er Avril-31 Mars. Assemblée Générale: Mai-Juin.

Conseil d'Administration: S.E. Joseph A. Cattaui Pacha, Président; MM. A. Brahamsha; C. Chalom; V. Hazan; Elie Mosseri; Comte Sélim de Saab; Alfred Suarès.

Directeur: Mr. Léopold Jullien.

Secrétaire Général: M. Tewfick Bahari.

Censeurs: M. Khalil Gorra.

Capital L.E. 487.500 en 100.000 actions de Lst. 5 chacune.

Parts de fondateurs: Il existe 5000 parts de fondateurs, sans désignation de valeur nominale.

OBLIGATIONS: Néant.

RESERVES ET PREVISIONS TOTALES: Au 31-3-1932: L.E. 111.772.

Ces réserves se décomposent comme suit:

Réserves statutaires	L.E. 4.055
Fonds de prévision	» 19.500
Bénéfices sur ventes de terres acquis mais non échus	» 38.462
Intérêts réservés	» 18.768
Report à nouveau	» 30.987
	L.E. 111.772

REPARTITION DES BENEFICES: Sur les bénéfices nets, il est prélevé le 10 0/0 pour un fonds de réserve ainsi que le montant nécessaire au paiement d'un intérêt de 5 0/0 cumulatif sur le capital versé.

L'excédent éventuel est réparti comme suit :

10 0/0 au Conseli d'Administration.
25 0/0 aux Parts de Fondateurs.
65 0/0 aux Actions ordinaires à titre de dividende supplémentaire.

Analyse des Bilans.

ACTIF	*31/3/1931*	*31/3/1932*
	L.E.	L.E.
Domaines ruraux	270.007	270.343
Caisse et Banques	17.730	17.582
Portefeuille	—.—	8.536
Inventaires	8.626	8.918
Produits agricoles en magasins	2.408	2.280
Frais culturaux	4.151	3.458
Débiteurs pour ventes de terres (créances privilégiées)	297.975	299.533
Débiteurs et divers	21.634	22.397
Cautionnement statutaire	7.312	6.094
	629.843	639.141
PASSIF		
Capital	487.500	487.500
Réserves	71.223	80.785
Créditeurs et divers	30.263	24.025
Profits et Pertes:		
Reliquat précédent	31.605	33.545
Bénéfices de l'exercice	1.940	7.192
Cautionnement statutaire	7.312	6.094
	629.843	639.141

RESULTATS

EXERCICES	Revenus exploitation	Frais agricoles	Recettes totales	Bénéfices nets après amortissements divers	Distribué aux actionnaires	Reporté
1923/24	19.779	22.243	53.050	8.767	—	57.120
1924/25	22.327	19.917	49.756	8.417	—	62.537
1925/26	20.575	19.082	54.466	12.000	3/-	62.912
1926/27	14.485	17.943	47.358	9.466	2/-	62.628
1927/28	20.692	20.636	50.823	12.604	2/6	63.044
1928/29	28.997	23.382	61.402	14.063	3/-	62.483
1929/30	25.604	22.703	64.065	10.559	(1) 8/6	31.605
1930/31	19.337	32.877	49.201	1.939	—	33.544
1931/32	16.449	14.101	34.241	7.192	(2) 2/-	30.987

HISTORIQUE DE LA SOCIETE: Nos lecteurs trouveront dans l'Annuaire 1930 (pages 216 et 217) les détails les plus complets sur l'évolution de la Société depuis sa fondation. Egalement dans l'édition 1931

(page 436) nous avons donné un aperçu, mis à jour, des diverses phases de cette évolution et exposé les évènements qui se sont déroulés à l'Assemblée Générale du 4 Juin 1931.

Depuis lors la majorité semble avoir changé encore de mains et un groupe d'actionnaires s'est présenté à l'Assemblée Générale du 4 Juin 1932, pour critiquer la gestion du Conseil, en ce qu'elle s'est portée dans le placement des liquidités de la Société, en actions d'autres Sociétés. Après une discussion qui s'est prolongée assez longuement, et qui a abouti à une entente entre les groupes représentés, l'Assemblée prend acte de la démission de l'ancien Conseil et désigne le nouveau Conseil que nous portons en tête de cette étude. L'Assemblée autorise le Conseil à se compléter par des nominations provisoires, soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale, à concurrence de dix membres et cela en vue de donner satisfaction aux actionnaires résidant hors d'Egypte.

POUR L'EXERCICE 1931-1932: Le rapport explique les motifs qui justifiaient, d'après l'ancien Conseil d'Administration, le placement d'une partie des disponibilités en valeurs boursières et l'impossibilité où l'on s'était trouvé d'exécuter la décision du 4 Juin 1931, en ce qui concerne le rachat des titres, les assemblées générales convoquées les 7 Novembre et 5 Décembre 1931 n'ayant pas réuni le quorum requis.

Au point de vue gérance des domaines, le rapport enregistre une amélioration relative et malgré la crise qui sévit plus particulièrement dans tout ce qui touche les propriétés foncières, les résultats obtenus, grâce à la compression des frais, peuvent être considérés satisfaisants.

Le nouveau Conseil, dont on connait la compétence, saura certainement arriver à obtenir encore des meilleurs résultats, pourvu qu'on lui laisse le temps d'agir.

Les changements de Conseils annuels sont sûrement préjudiciables à la Société et en conséquence à ses actionnaires.

FLUCTUATIONS DES TITRES

ACTIONS.	1927	1928	1929	1930	1931
Plus haut	4 9/32	6 1/8	4 29/32	4 3/16	3 1/4
Plus bas	3 9/16	4 3/32	3 1/4	2 3/32	1 13/16
PARTS DE FONDATEURS					
Plus haut	13/16	5 3/4	2 1/4	1 1/4	1/4
Plus bas	5/8	7/8	1	5/8	13/16

The United Egyptian Nile Transport Company

Constitution: 1923. **Durée:** 30 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Transports fluviaux.

Siège social: Le Caire, Rue Maghrabi No. 4.
Agence à Alexandrie, 3, Place Mohamed Aly.

Exer. Social: 1er Avril au 31 Mars. Assemblée Générale: Juillet.

Conseil d'Administration: MM. Cav. G. Corsi, Président; D. Spetseropoulo, Administrateur-Délégué; Abdel Hamid Bey Abaza, Administrateur; G. D. Spetseropoulo, Administrateur-Directeur.

Directeur à Alexandrie: Mr. D. Dimopoulo.

Censeurs: Messrs. Russell & Co.

Banquiers: Banco Italo-Egiziano.

Capital: L.E. 120.000 représenté par 30.000 actions de L.E. 4 chacune.

Parts de fondateurs: Néant. **Obligations:** Néant.

Réserves: Au 31 Mars 1932: L.E. 68.249, auxquelles il convient d'ajouter le report à nouveau, soit L.E. 7.457, ce qui donne un total de L.E. 76.707. Ces réserves représentent les deux tiers du capital.

REPARTITION DES BENEFICES: 5 % à la Réserve Statutaire et le solde réparti aux actionnaires (ou reporté à nouveau) suivant décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

PORTEFEUILLE: Le portefeuille comprend 1.000 actions Grands Hôtels d'Egypte et 2.000 actions Egyptian Hotels au prix d'achat, soit L.E. 18.800.

Analyse des Bilans

ACTIF	*31/3/1931* L.E.	*31/3/1932* L.E.
Flotte, etc.	134.853	134.853
Terrains et constructions	14.288	14.415
Matériel, outillage, mobilier, etc.	3.799	4.626
Stocks en magasins	8.310	6.862
Débiteurs divers (moins réserves pour créances douteuses)	25.835	17.410
Caisse et Banques	2.675	2.918
Portefeuille titres	18.800	18.800
	208.560	199.884

PASSIF	L.E.		L.E.
Capital	120.000		120.000
Créanciers Divers	2.190		3.981
Réserves	68.150		68.249
Profits et Pertes			
Solde Précédent	16.247	11.921	
Bénéfice de l'exercice 1931	1.973	—	
Perte de l'exercice 1932	—	4.267	
			7654
	208.560		199.884

RESULTATS

EXERCICES	Bénéfices Nets	Coupon par Action	Reports
1923/24	33.060	15 %	12.507
1924/25	25.337	15 %	17.582
1925/26	25.341	12 1/2 %	17.552
1926/27	18.291	10 %	21.159
1927/28	16.517	10 %	22.681
1928/29	24.009	10 %	23.610
1929/30	19.933	10 %	16.247
1930/31	1.973	5 %	11.921
1931/32	PERTE 4.267	—	7.654

Procès avec l'Anglo-American Nile & Tourist Company: Nous sommes heureux d'enregistrer que les déductions que nous avons tirées à la suite de l'enquête personnelle que nous avions effectués, et à laquelle nous faisions allusion dans l'édition 1931 (page 409) vient d'obtenir confirmation dans l'arrêt de la Cour du 15 juin 1932 dont nous reproduisons ci-bas le dispositif, suivi des commentaires que nous avons cru utile d'ajouter.

L'United Egyptian Nile Transport Cy. vient en somme d'obtenir satisfaction et il est à souhaiter que cet arrêt mette fin à la mauvaise impression causée par les actions judiciaires successives intentées par l'Anglo-American-Nile & Transport Cy. qui possède environ le 40 % des titres de l'United et qui ont eu leur aboutissement dans l'arrêt dont il est question ici.

Voici maintenant le dispositif de l'arrêt:

Par ces Motifs:

Statuant publiquement et contradictoirement.

Toutes autres conclusions étant écartées.

Dit recevables et en partie bien fondés tant l'appel principal que l'appel incident.

Et réformant le jugement déféré.

Dit recevable et bien fondée l'action d'Albert Dabbah tendant à la nullité de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 4 Juin 1928 qui a porté de 5 à 10% le tantième des administrateurs.

Déclare en conséquence nulle la dite délibération, et condamne conjointement mais non solidairement, les administrateurs Vannucci, Berla Bey, Robert Diacono et les hoirs de feu Georges Spetseropoulo à verser à la caisse la somme de L.E.1324 et 500 m/ms (livres égyptiennes mille trois cent vingt-quatre et 500 millièmes) avec ses intérêts au taux de 7% l'an à partir du jour de la demande en justice jusqu'à parfait paiement.

Dit que les hoirs de feu Georges Spetseropoulo supporteront la part incombant à leur auteur dans la dite condamnation, chacun à proportion de sa part héréditaire.

Déclare non recevable l'action d'Albert Dabbah et de l'Anglo-American Nile & Tourist Cy tendant à l'annulation des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 20 Mai 1929 par eux spécifiées sous réserve toutefois de leurs droits EVENTUELS en ce qui concerne tous actes des administrateurs contraires à la loi ou aux statuts, ou constituant des délits ou des quasi délits.

Infirme le Jugement déféré en tant qu'il a ordonné une expertise, en laissant les frais de la dite mesure d'instruction à la charge de l'Anglo-American Nile & Tourist Cy. pour les 9/10 et d'Albert Dabbah pour 1/10.

Fait masse des autres frais des deux dégrés et dit qu'ils seront supportés à raison de la moitié par The United Egyptian Nile Transport Cy. d'un quart par parts égales par chacun des quatre administrateurs susnommés et les hoirs de feu G. Spetseropoulo, et d'un quart par l'Anglo-American Nile and Tourist Cy et Albert Dabbah (et ce dans la proposition des 2/3 pour la première et del/3 pour le second) et compense les frais extrajudiciaires des deux instances. —»

POUR L'EXERCICE 1931/32: Le rapport fait remarquer que la réduction des revenus enregistrés durant l'exercice est due non seulement à la réduction du trafic mais aussi à celui du taux des nolis par suite toujours des effets désastreux causés par la campagne de dénigrement qui a été menée contre la Société.

En outre la baisse des tarifs des chemins de fer notamment pour les nolis du coton, est venue accentuer la dépression.

Néammoins le Conseil qui comprend deux nouveaux membres, MM. G. Corsi et Abdel Hamid Bey Abaza, en remplacement de MM. G. Vannucci et W. Berla Bey, qui avaient démissioné durant le cours de l'exercice, s'est attaché à réaliser des sérieuses économies dont les effets ne tarderont certes pas à se faire sentir.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, le rapport ajoute ceci:

«D'autre part nous avons bon espoir d'intensifier notre trafic avec une augmentation graduelle de notre clientèle, de manière à pouvoir non seulement éviter à l'avenir tout déficit, mais aussi à ramener la Société à la réalisation de bénéfices, suivant sa tradition.

The Upper Egypt Hotels Co.

Constitution: 1905. **Durée:** 60 ans. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Industrie Hôtelière dans la Haute-Egypte.

Siège Social: Le Caire.

Exer. Social: 1er Avril-31 Mars. Assemblée Générale: Mai.

Conseil d'Administration: MM. Charles Baehler, Président et Administrateur-Délégué. J. H. Chaker; W. B. Delany; Sir John Home, Bart; S.E. Sadik Henein Pacha.

Directeur Général: A. R. Badrutt.

Secrétaires: Price Waterhouse, Peat & Co.

Censeurs: Russell & Co.

Trustee des obligataires: Le Gouverneur de la National Bank of Egypt au Caire.

Capital: L.E. 231.000 divisé en 57.750 actions de L.E. 4 chacune. Le capital original était représenté par 77.000 actions de L.E. 4 soit L.E. 308.000. En 1922, il fut décidé de le réduire de 25 % et 19.250 actions ont été annulées, ramenant le capital au chiffre actuel.

PARTS DE FONDATEURS: Néant.

OBLIGATIONS: au 31.3.1932: L.E. 84.540 représentées par 4.227 obligations 5 % de L.E. 20 solde d'une émission de L.E. 100.000 représentée par 5.000 obligations de L.E. 20.

Ces obligations sont amortissables par tirages au sort ou par rachats en Bourse.

AMORTISSEMENTS: au 31.3.1932 il a été procédé à des amortissements s'élévant à L.E. 139.695.

EXPLOITATION: La Société exploite des Hôtels dans la Haute-Egypte à Louxor et Assouan, principaux centres de tourisme de luxe du Pays.

Analyse des Bilans

ACTIF.	31.3.1931	31.3.1932
	L.E.	L.E.
Caisse et Banque	21.587	18.646
Débiteurs et divers	5.331	2.244
Portefeuille	139	134
Activités immobilisées comprenant les Hôtels à Assouan, Louxor, immeubles, fournitures, lingerie et argenterie (moins amortissements)	287.988	287.632
Stocks de provisions et vins	7.933	6.036
Solde en perte	—.—	7.307
	322.978	321.999

PASSIF.		
Capital	231.000	231.000
Obligations	85.560	84.540
Créditeurs et divers	5.829	6.459
Profits et pertes: solde précédent	349	—.—
Bénéfices de l'exercice	240	—.—
	322.978	321.999

RESULTATS NETS

Exercice	Revenus Bruts	Bénéfices Nets	Dividende par action	Reporté
	L.E.	L.E.	P.T.	P.T.
31.3.1923	—.—	—.—	—	780
31.3.1924	31.920	18.114	24	4.379
31.3.1925	15.320	1.975	10	579
31.3.1926	27.586	16.632	24	2.842
31.3.1927	29.192	13.890	24	2.639
31.3.1928	32.813	18.143	28	3.952
31.31929	29.732	14.970	28	2.410
31.3.1930	23.695	7.178	16	349
31.3.1931	10.602	240 (1)	—	589
31.3.1932	3.096 Perte	7.895	—	—

Nota. — Les bénéfices nets s'entendent après prélèvements pour amortissements, dépréciation et constitutions de réserves.

(1) Après déduction de L.E. 4000, — pour amortissements divers.

POUR L'EXERCICE 1932: Les Hôtels qu'exploite la Compagnie étant de ceux qui ne servent qu'au Tourisme de grand luxe, la crise s'est particulièrement fait sentir dans cette exploitation.

Le rapport laisse entrevoir la réduction éventuelle du capital en vue de ramener l'actif immobilier en rapport avec sa valeur actuelle, en base de son rendement.

Une parcelle de terrain près le Winter Palace Hotel à Luxor, a été vendue à la National Bank of Egypt pour L.E. 3000. Ce montant servira à des rachats d'obligations qui seront amorties.

FLUCTUATIONS DES TITRES

	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT	4 13/32	4 3/4	4 27/32	3 5/16	2 3/16
PLUS BAS...	3 17/32	3 29/32	3 1/16	1 3/4	1 1/16

Usines Reunies d'Égrenage et d'Huileries.

Constitution: 1922. **Législation:** Egyptienne.

Objet: Commerce et égrenage du coton et huileries.

Siège Social: Alexandrie, rue Toriel No. 1 (Rue Gare du Caire No. 5).

Exerc. social: 1er Juin-31 Mai. Assemblée Générale: Juin.

Conseil d'Administration: MM. Elie Toriel, Président; Raphaël Toriel Administrateur-Délégué; Joseph Salama, Administrateur-Directeur; Jacques Richés; Salvator Salama.

Censeurs: M. Harold Bridson A.C.A.

Capital: L.E. 100.000, représenté par 25.000 actions de L.E. 4 chacune.

PARTS DE FONDATEURS: Néant. **OBLIGATIONS:** Néant.

RESERVES: Total au 31 Mai 1932: L.E. 42.858 y compris les provisions.

REPARTITION DES BENEFICES: Un premier prélévement pour le paiement d'un intérêt statutaire de 6 % au capital investi.

Sur le solde 10 % pour la Réserve Statutaire.

L'excédent, après les amortissements et provisions jugés nécessaires par le Conseil revient aux actionnaires et est attribué suivant décision de l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration.

Analyse des Bilans.

ACTIF.	31.5.1931 L.E.	31.5.1932 L.E.	
Usines de Mit Ghamr	74.271	74.271	
Machines, outils et divers	1.743	1.298	
Nouvelles installations	150	170	
Stocks divers (y compris marchandise vendue et à livrer)	22.052	28.485	
Mobilier (pour mémoire)	—.—	—.—	
Immeubles ex-Calogeras	1.798	1.789	
Terrains acquis par expropriation	3.620	7.520	
Prêts sur hypothèques	8.395	22.960	
Débiteurs divers	58.577	43.952	
Egrenage coton du Gouvernement Egyptien et frais	3.793	—.—	
Effets à recevoir	40.219	30.310	
Frais et intérêts payés d'avance	182	—.—	
Espèces en Caisse	256	85	
	215.056	210.840	
PASSIF.			
Capital	100.000	100.000	
Réserves diverses et Provisions	27.593	42.858	
Créditeurs et Divers	69.467	60.447	
Cotons et Graines à fixer et à facturer	4.876	6.185	
Participation de la Direction aux bénéf.	2.114	—.—	
Différence contrats coton	—.—	1.113	
Reliquat précédent	1.097	—.—	
Bénéfices nets de l'exercice	9.909	237	(1)
	215.056	210.840	

RESULTATS DE L'EXERCICE 1930/31: Recettes totales, L.E. 27.111. Bénéfices bruts, L.E. 15.881 (dont L.E. 8.511 du département Egrenage et cotons, et L.E. 7.636 du département Huileries). Bénéfice net, L.E. 9.909.

POUR L'EXERCICE 1931/32: Les bénéfices bruts et les recettes totales se sont élevés à L.E. 21.246. Les bénéfices nets ont été de L.E. 3570 dont L.E. 2.937 ont servi à la formation de réserves et provisions supplémentaires et L.E. 800 attribuées à l'administrateur-directeur comme rémunération minimum garantie, laissant figurer une perte nette de l'exercice de L.E. 167.

(1) Solde après déduction de la perte de l'exercice 1931—32 qui était de L.E. 167,344 m.

En dehors de ces prélévements, de copieux autres ont été effectués aux titres, des réserves, amortissements divers, provisions pour créances douteuses qui consolident énormément la position de la société et qui lui permettront à l'avenir de recueillir aisément les fruits de cette prudence.

Signalons qu'en ce qui concerne les huiles, la Société a conclu un accord avec le cartel des huileries Egyptiennes et dont on ne pourra connaître les détails qu'à la publication du prochain bilan.

The Yokohama Specie Bank Limited

Constitution: 1880. **Législation:** Incorporée au Japon.

Objet: Opérations de crédit.

Siège Social: Yokohama.

Succursale: Alexandrie, 8, Rue Stamboul.

Conseil d'Administration: Kenji Kodama, Esq., Président; Kimpei Takeuchi, Esq.; Masnoske Odagiri Esq.; Baron Koyata Iwasaki; Fukusaburo Watanabme, Esq.; Baron Ichizaemon Morimura; Reitaro Ichinomiya, Esq.; Kunizo Mogami, Esq.; Toshikata Okubo, Esq.; Yakichi Suitsu, Esq.; Eikichi Tsuyama, Esq., Administrateurs.

Directeur à Alexandrie: R. Tsuruta.

Capital souscrit et entièrement versé: 100.000.000 de yens.

Fonds de réserve: au 10 Septembre 1932 118.450.000 yens.

Bilan au 31 Décembre 1931.

ACTIF

Caisse et Banques	Yen	115.338.032.16
Portefeuille	»	344.548.685.42
Effets escomptés, prêts, avances	»	400.985.579.73
Effets à recevoir et autres sommes dues à la banque	»	412.613.316.86
Billon et Monnaies étrangères	»	405.646.08
Immeubles, Propriétés, Mobilier au prix coûtant moins dépréciation	»	22.968.209.77
	Yen	1.296.859.470.02

PASSIF

Capital autorisé .. .. Yen 100.000.000.—		
Capital émis et entièrement souscrit.. ..	Yen	100.000.000.—
Fonds de Réserve	»	116.200.000.00
Réserve pour créances douteuses..	»	3.739.499.89
Bank-notes en circulation	»	11.329.973.92
Dépôts (en compte courant, fixes, etc.)..	»	570.589.376.91
Effets à payer et réescomptés, acceptations et autres sommes dues p. la Banque	»	484.018.519.63
Dividendes non réclamés..	»	4.223.—
Report à nouveau du Cte Profits et Pertes	»	5.637.930.46
Bénéfice net du semestre	»	5.339.946.21
	Yen	1.296.859.470.02

POUR LE 2ème SEMESTRE 1931: Le profit net de la Banque y compris le report à nouveau de yen 5.637.930.46 est de yen 10.977.876,67. Les Directeurs ont proposé que yen 1.100.000 soient ajoutés au Fonds de Réserve et ont recommandé un dividende de 10 0/0 par an qui absorbera yen 5.000.000.

La Yokohama Specie Bank est une des plus grandes banques du Japon et son développement est constant. Sa gestion et son standing sont de premier ordre comme le prouve son ample fonds de réserve de yen 118.450.000.

Elle possède les Succursales suivantes: Alexandrie, Batavia, Berlin, Bombay, Calcutta, Canton, Changchun, Dairen (Dalny), Fengtien (Mukden), Hambourg, Hankow, Harbin, Hong Kong. Honolulu. Kai-Yuan, Karachi, Kobe, Londres, Los Angeles, Lyon (fermée provisoirement), Manila, Nagasaki, Nagoya, Newchang, New-York, Osaka, Paris, Peiping, Rangoon, Rio de Janeiro, San Francisco, Seattle, Semarang, Shanghai, Shimonoseki, Singapore, Sourabaya, Sydney, Tientsin, Tokyo, Tokyo (Marunouchi), Tsingtau.

La Yokohama Specie Bank fait toutes les opérations de Banque et contribue à resserrer les liens commerciaux entre notre pays et le Japon.

Dette du Royaume d'Egypte

La dette du Royaume d'Egypte, se subdivise en trois catégories. régie par la Convention du 18 Mars 1885 et par le décret du 28 Novembre 1904 et se trouve effectivement sous le contrôle direct de la Caisse de la Dette Publique d'Egypte, dont le budget frais compris, s'élève à L.E. 3.600.000 environ.

Le service de la dette est assuré par la Caisse de la Dette Publique, insitution autonome et qui ne cessera son contrôle qu'à l'extinction totale soit par amortissements, soit par rachats, de toutes les trois catégories d'emprunts.

Les revenus de l'Etat qui garantissent les emprunts égyptiens, sont les impôts fonciers sur tout le territoire, à l'exception de la province de Kéneh, avec un droit de priorité, en cas de déficit sur toutes les recettes de la Trésorerie de l'Etat.

La Convention de 1885 permet à la Commission de la Dette Publique, dans le cas où ces recettes ne seraient pas suffisantes, de prélever sur le Fonds de Réserve pour parfaire au paiement des coupons.

Inutile de dire que dans la situation actuelle et d'après les données qui résultent du dernier rapport de la Caisse de la Dette Publique, ces garanties sont largement représentées et la Caisse, jouit d'une trésorerie très large. Les indications que nous donnons ci-haut, sont donc à titre purement documentaire.

Le service de la Dette comprenant les Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée, ainsi que les dépenses de la Caisse de la Dette exige chaque année, une somme d'environ L.E. 3.600.000. Pour l'exercice 1931/32, cette charge s'est élevée à L.E. 3.548.374,076 m/ms. Pour le dernier exercice les recettes de la Caisse se sont élevées à L.E. 5.894.947. Il a été ristourné au Ministère des Finances L.E. 1.196.573. Le service, comme ci-haut, a absorbé L.E. 3.548.374,076. Il a été reporté L.E. 1.150.000 dont L.E. 500.000 comme dotation du fonds de Roulement et L.E. 650.000 reporté au crédit du Minisitère des Finances, suivant accord intrevenu en Avril 1927. L'amortissement des Dettes Unifiée et Privilégiée a été suspendu en 1885. Une décision prise en 1926, de reprendre les amortissements n'a pas été suivie d'effet.

En outre la Caisse de la Dette est dotée d'un fonds de Réserve, en conformité du Décret du 28 Novembre 1904, et destiné en cas d'insuffisance des revenus affectés, à assurer le service régulier. Ce fond est actuellement composé, comme suit:

Lstg. 1.561.220 Nom. Dette Unifiée 4 %.

Lstg. 284.940 Nom. Dette Privilégiée 3 1/2 %.

Au moment de la promulgation du décret du cours légal et forcé du 2 Août 1914 des billets de la Banque Nationale d'Egypte (voir Annuaire 1931 page 481) la Commission de la Caisse de la Dette a, par lettre du 6 Septembre 1914 fait toutes réserves au sujet de l'application de cette mesure qui implique une dérogation aux stipulations du Décret du 28 Novembre 1904. Ces réserves ont été renouvellées chaque annéée.

Le dernier rapport porte la réserve suivante:

« *N.B.* — En raison du différend existant au sujet de la monnaie des titres de la Dette Publique Egyptienne, actuellement soumis à la décision des Tribunaux Mixtes, le service des trois dettes a été effectué, à partir du 15 octobre 1931, en monnaie-papier.

S'il vient à être décidé que le service de la Dette Publique Egyptienne doit être effectué en or, il y aura lieu de compléter les comptes du présent exercice, en conformité de la décision qui aura été ainsi rendue. »

On trouvera d'autre part, dans cet ouvrage, les détails des procès engagés pour le paiement en or.

La Commission de la Dette publie chaque année un très intéressant rapport. Il appert des dernières publications que la majeure partie de ces titres se trouve en Egypte.

D'après l'art. 3 du Décret du 28 Novembre 1904 le service de la Dette Publique Egyptienne devrait se faire en or.

DETTE D'EGYPTE GARANTIE 3 %: Emission Lstg. 9.424.000 desquelles il a été annulé Lstg. 5.663.600 par tirages et par rachats sur le marché. Il reste actuellement en circulation Lstg. 3.760.400. Le coupon est payable le 1er Mars et le 1er Septembre libre de tout impôt égyptien présent ou futur. Le service de cette dette représente la première charge sur les revenus affectés. La presque totalité de ces titres se trouve à Londres.

DETTE D'EGYPTE PRIVILEGIEE 3 1/2 %: Emission Lstg. 31.647.000. En circulation à ce jour Lstg. 30.633.980. Les intérêts sont payables le 15 Avril et le 15 Octobre de chaque année et nets de tout impôt présent ou futur. Il n'a été annulé que Lstg. 1.013.020, mais il faut tenir compte du placement que le Gouvernement Egyptien a effectué d'une partie de la réserve, dans cette valeur. Le service de cette dette représente la seconde charge sur les revenus affectés.

DETTE D'EGYPTE UNIFIEE 4 %: Emission Lstg. 60.958.240. En circulation Lstg. 55.250.460. Intérêts payables le 1er Mai et le 1er Novembre de chaque année. Le service de cette dette représente la troisième charge sur les revenus affectés. Le Gouvernement Egyptien a effectué également sur ces titres, des placements assez importants.

L'ordre de priorité de ces trois emprunts est le suivant:

a) Dette Garantie 3 %	Mars — Septembre
b) Dette Privilégiée 3 1/2 %	Avril — Octobre
c) Dette Unifiée 4 %	Mai — Novembre

FLUCTUATIONS DES TITRES

NOTA. — La Dette garantie 3 % est cotée exclusivement à Londres.

	1927	1928	1929	1930	1931
Dette Unifiée:					
PLUS HAUT	86 11/16	85 5/8	84 13/16	80 1/8	85 1/2
PLUS BAS	82 1/4	82 ex c.	78	69 7/8	69
Dette Privilégiée:					
PLUS HAUT	75 7/16	79 7/8	74 7/8	69 15/16	74 3/8
PLUS BAS	71 5/8	73 1/2	66 9/16	60 5/16	59

Cours du 31 Mai 1932. Dette Privilégiée Lstg. 76 1/2. — Dette Unifiée Lstg. 87. Ces titres sont cotés également à Londres et à Paris.

EMPRUNTS OTTOMANS GARANTIS PAR LE TRIBUT D'EGYPTE

En dehors de ces dettes directes, l'Egypte a des dettes contingentes qui sont représentées par celles que le Gouvernement Ottoman avait contractées avec la garantie du Tribut qu'il recevait comme suzerain du Khédivat d'Egypte.

Le 9 Juillet 1924, la Chambre des Députés vote une motion d'après laquelle non seulement elle se déclare libérée du Tribut, n'étant plus vassale de la Turquie, mais estime que l'Egypte a un droit indiscutable sur les sommes payées depuis 1914.

Cette attitude amena la suspension des paiements directs et leur versement à la National Bank of Egypt jusqu'au règlement du litige.

Le Tribunal Mixte du Caire, par son jugement du 15 Juin 1925 et la Cour d'Appel d'Alexandrie, par son arrêt du mois d'Avril 1926 obligèrent le Gouvernement à effectuer régulièrement le service interrompu sur les emprunts 1891 et 1894 jusqu'à l'extinction totale de la dette par voie d'amortissement.

Il existe actuellement à la charge de l'Egypte:

EMPRUNT OTTOMAN 4 % — 1891 — GARANTI PAR LE TRIBUT D'EGYPTE:

Emission Lstg. 6.316.920. En circulation actuellement Lstg. 3.732.920.

Remboursable au pair en 60 ans, c'est-à-dire en 1951, par tirages ayant lieu chaque année en Septembre et mise en paiement le 10 Octobre suivant.

Paiement des coupons par semestrialités le 10 Avril et le 10 Octobre de chaque année.

EMPRUNT OTTOMAN 3 1/2 % GARANTI PAR LE TRIBUT D'EGYPTE.

Emission Lstg. 8.212.340. En circulation actuellement Lstg. 5.260.880.

Remboursable au pair en 61 ans, c'est-à-dire en 1955, par tirages ayant lieu chaque année en Juillet et mise en paiement le 15 Octobre suivant.

Paiement des coupons par semestrialités le 15 Avril et le 15 Octobre de chaque année.

NOTA. D'après les Décrets reproduits sur les Titres de la Dette Ottomane garantie par le Tribut d'Egypte, les versements du Gouvernement semblent devoir être faits en or. L'arrêt d'Avril 1926, de la Cour d'Appel Mixte d'Alexandrie, parait devoir confirmer cette thèse.

En tous cas, à la suite de l'abandon de l'étalon or, le service de cette dette, continue à être effectué en papier, sous réserves formelles des droits des porteurs dans le cas où le Gouvernement serait condamné à effectuer le service en or. (Voir la «Réserve» à la fin de cet ouvrage).

FLUCTUATIONS DES TITRES.

Tribut 4% Ottoman Defence Loan	1927	1928	1929	1930	1931
PLUS HAUT	90	92 1/2	90 13/16	86	88 1/4
PLUS BAS	83 1/4	88 7/8 ex c.	83 1/2	80 1/2	76 exc.
Tribut 3 1/2 % (Tribut d'Egypte)					
PLUS HAUT	82 1/2	85 5/8	84 13/16	80	82 1/8
PLUS BAS	76 1/4	82 ex c.	78	72 1/4	68 7/8

Cours du 31 Mai 1932 Tribut 4 % Lstg. 90 1/2 Tribut 3 1/2 % Lstg. 83 7/16.

VILLE D'ALEXANDRIE: EMPRUNTS MUNICIPAUX

EMISSION 1902 4 % en Livres Sterling: L'émission à l'origine a été de Ltsg. 512.800. Il reste actuellement en circulation Lstg. 419.000.

L'emprunt doit être complètement amorti au pair en 1962, par voie de tirage au sort ayant lieu chaque année en Décembre.

Les coupons se règlent par semestrialités en Janvier et en Juillet de chaque année.

EMISSION 1919 5 % en Livres Egyptiennes: L'émission à l'origine a été de L.E. 500.000. Il reste actuellement en circulation L.E. 479.650.

L'amortissement doit s'effectuer le plus tard en 1971, soit par voie de tirage au sort, soit par des rachats en Bourse, soit par anticipation, mais dans ces deux derniers cas, uniquement après 1939.

Diverses Maisons de Commerce et d'Exportation de Coton

Constituées en Sociétés Anonymes Egyptiennes

NOTA. — *Ces maisons, étant considérées comme des sociétés privées, ne mettent pas, pour la plupart, en circulation des Bilans et des Rapports sur leurs activités.*

ALEXANDRIA COMMERCIAL Co. S.A.E.

Siège: Alexandrie, 9 rue Stamboul, Tél. Nos. 1839-1873 B.P. 623. *Objet:* Exportation du Coton. *Législation:* Egyptienne. *Capital Total versé:* L.E. 1.056.000. Président: M. Oswald J. Finney.

ANGLO-CONTINENTAL COTTON COMPANY S.A.E.

Siège: Alexandrie, 14 Rue Sésostris, Tél. Nos. 6941 Bourse Minet-el-Basal 2642 et 7314. B.P. 618. *Constitution:* 28 Mai 1929. *Objet:* Exportation de Coton. *Législation:* Egyptienne. *Durée:* 50 ans. *Capital total versé:* L.E. 54.000. *Managing Director:* M. Louis Sicouri.

COMPTOIR COTONNIER D'EGYPTE S.A.E.

Siège: Alexandrie, 3 rue Bolonachi, Tél. 6760 Bourse Minet-el-Bassal 4159. B.P. 1572. *Objet:* Exportation de Coton. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 20.000.

EASTERN EXPORT COMPANY S.A.

Siège: Alexandrie, rue Fouad Ier, Cité Adda, Tél. 3412-6811 Bourse Minet-el-Bassal 3327. B.P. 211. *Objet:* Exportation de coton: *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 150.000. *Président:* Abram Adda Bey; *Administrateurs-Délégués:* Joseph A. Adda, Fernand C. Adda et Victor A. Adda.

EGYPTIAN COTTON COMPANY S.A.E.

Siège, Alexandrie, 1, rue Fouad Ier. Tél. 2101, Bourse Minet-el-Bassal 2200. B.P. 1683. *Objet:* Exportation de coton. *Législation* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 50.000.

EGYPTIAN PRODUCE TRADING COMPANY S.A.E.

Siège: Alexandrie, 14 Rue Mahmoud Pacha el Falaki, Téléphone 5212-5255. Presse 5211. *Objet:* Exportation de Coton. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 100.000. *Président:* S.E. Emine Yéhia Pacha; *Administrateur-Délégué:* Aly Bey Emine Yéhia; *Directeur:* Marcel Messiqua.

NEAR EAST COTTON EXPORT COMPANY SA.E.

Siège: Alexandrie, 7 Bld. Saïd Ier. Tél. 6654. *Objet:* Exportation de coton et graines. *Législation* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 2.500.

SOCIETE COTONNIERE D'EGYPTE S.A.E.
(Succrs de la Maison G.D. Sarris)

Siège: Alexandrie, 4 Bld. Saad Zaghloul, Tél. 2790 Bourse Minet-el-Bassal 6123. B.P. 1468. *Objet:* Exportation de coton. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 40.000.

SOCIETE COTONNIERE «MAARAD»

Siège: Alexandrie, 14 Rue Sésostris. Objet: Surveillance des cultures du coton «Maarad» et monopole de la graine de cette variété en vue de sa sélection continuelle et du maintien de ses qualités. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 5.000. *Conseil d'Administration:* M. Robert J. Rolo, *Président;* MM. Georges Allemann; Constantin Choremi; Hugo Lindemann; Joseph Bey Nahas; Alfred Reinhart; Ibram J. Rolo; Max J. Rolo; S.E. Hassan Pacha Saïd.

SOCIETE MISR POUR L'EXPORTATION DU COTON
(ex Lindemann)

Siège: Alexandrie, rue Toussoun Pacha. Tél. Bureau: 1100-3786. Bourse Minet-el-Bassal: 6433. Presse: 3474. Chounah: 6096. *Objet:* Exportation de coton et graines. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 160.000. *Administrateur-Délégué:* M. Hugo Lindemann. *Directeur Commercial:* M. Arno S. Pearse.

UNION COTTON COMPANY OF ALEXANDRIA S.A.E.
Late V. Toriel et Fils

Siège: Alexandrie, 1 rue Toriel, Tél. 3794-4614-187. B.P. 355. *Objet:* Importation et Exportation de Coton. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 250.000. *Réserves:* L.E. 155.000. *Président:* M. Elie Toriel. *Administrateur-Délégué:* M. Raphaël Toriel.

Notices sur diverses autres Sociétés par Actions

Nous avons résumé dans cette partie de notre ouvrage, les principaux détails concernant les Sociétés dont nous n'avons pu obtenir malgré toute notre bonne volonté, une documentation suffisante pour établir des études financières détaillées, pareilles à celles contenues dans la précédente partie de l'Annuaire.

Nous profitons pour prier les dirigeants de ces Sociétés de bien vouloir, nous faire parvenir, à l'avenir, toute documentation les intéressant afin que nous puissions, dans l'édition de l'année prochaine, fournir, à nos lecteurs, les détails plus précis sur la situation et l'activité de chaque société.

A

THE ALEXANDRIA BANKING & TRADING Co. LTD.

Siège: Londres. *Législation*: Anglaise. *Constitution:* le 14 Avril 1920. *Durée:* illimitée. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Janvier. *Capital social:* 30.000. *Réserves:* Néant. Titres en circulation au 31 Décembre 1928: Actions ordinaires de Lstg. 4 chacune entièrement libérées: 750. Parts de fondateurs de Lstg. 4 chacune: 500. Dividendes distribués: néant. La Société a un caractère privé et ses actions se trouvent entre les mains des fondateurs. Etant donné les résultats déficitaires de ses opérarations la Société suspendit ses affaires très peu de temps après sa constitution.

THE ALEXANDRIA AND CAIRO STEAMSHIP COMPANY.

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constituée* le 21 Juillet 1932. *Fondateurs:* MM. Habib Homsy Bey, François H. Homsy, Jacob H. Homsy, Etienne H. Homsy, Basile F. Homsy, Francis B. Homsy et Louis E. Homsy. *Durée:* 50 années. *Objet*: Transport des marchandises et passagers sur des navires affrêtés par elle, ainsi que toutes afaires de transport maritime, et en général toutes opérations de commerce se rattachant à quelque titre que ce soit aux dites affaires. *Capital:* L.E. 5.000 représenté par 1250 actions de L.E. 4 chacune libérées du quart.

THE ALEXANDRIA ENGINEERING WORKS.

Siège: Alexandrie, rue Bab El Karasta, Tél. Ateliers: 835. Bureaux: 833. *Objet:* Constructions Mécaniques. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 36.000. *Conseil d'administration:* A. Hasda, H. J. Edwards, G. Alex. Alderson. *Directeurs:* MM. J. E. Spurgeon, M.I.M.E., John Gadsby.

B

BANK OF ABYSSINIA.
(en liquidation)

Voir dans l'Annuaire 1931 (pages 148 et 149) l'étude détaillée consacrée à cette Société. Toutes les conditions prévues avec le Gouvernement Ethiopien, ayant été réalisées, la Banque a mis en paiement le 15 Décembre 1931 une première distribution de 25/- et le 22 Avril 1932, une seconde distribution de 15/- sous déduction des impôts français, pour les titres ayant circulé en France depuis le 5 Novembre 1929.

C

CAIRO AGRICULTURAL COMPANY

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 16 Octobre 1926. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Janvier-Avril. *Capital autorisé:* L.E. 400.000.

THE CLOTHING AND EQUIPMENT COMPANY OF EGYPT

Siège: Le Caire. *Législation*: Egyptienne. *Constitution:* le 8 Juin 1920. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Octobre. *Assemblée Générale:* Décembre.

COMMERCIAL & AGENCY COMPANY OF EGYPT LTD

Siège: Alexandrie, 10, rue du Général Earle. Tél. Direction: 4915. Bureau: 1721. Dépôts: 5572. B.P. 691. *Constitution*: 1908. *Objet:* Commerce d'Importation, Exportation et Représentation. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 74.100. *Agences:* Le Caire, Port-Saïd, Tantah et Londres. *Conseil d'Administration:* MM. Victor F. Naggiar, J. S. Chesman; W. Mackenzie. *Secrétaire à Londres:* Mr. H. E. Verey.

COMMERCIAL BUILDINGS COMPANY

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 12 Juillet 1920. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital versé:* Lstg. 50.000. *Réserves:* Néant.

THE COMMERCIAL & ESTATES COMPANY OF EGYPT
Late S. Karam & Frères

Siège: Alexandrie. *Constitution:* 1904. *Durée:* 59 ans. *Législation* Egyptienne. *Objet:* Commerce de bois. *Capital:* L.E. 360.000 en actions de L.E. 100 chacune: *Réserves:* L.E. 391.068. *Total du Bilan au 31.12.1930:* L.E. 1.673.926. *Président du Conseil d'Administration:* M. Edward Karam. *Vice-Président:* M. Georges Souaya. *Administrateur-délégué:* M. Grégoire Craissati. *Censeur:* M. Alfred Joakim.

COMPAGNIE D'ENTREPRISES COMMERCIALES EN EGYPTE.

Siège social et Administratif: Bruxelles. *Législation:* Belge. *Constituée* à Anvers, le 14 Septembre 1905. *Durée:* 30 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mai. *Capital social autorisé:* Frs. 3.000.000.

COMPAGNIE EGYPTIENNE DE NAVIGATION «LE DODECANESE»

Siège: Alexandrie, 3 Place Mohamed Aly, Tél. 4075, B.P. 1282. *Objet:* Navigation. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 1.000.

COMPTOIR COMMERCIAL ECONOMIQUE S.A.E.

Siège: Le Caire, 118 rue Emad El Dine. Tél. 4862. B.P. 204. *Objet:* Commerce et Commissions. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 10.000.

COMPTOIR EGYPTIEN D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION

Siège: Alexandrie, 148 Pr. de la Reine Nazli. Tél. 732. B.P. 807. *Objet:* Représentation, commission et assurances. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 7.000.

LES CONFISERIES D'EGYPTE

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 3 Décembre 1927. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Mars. *Assemblée Générale:* Janvier-Mars. *Capital versé:* L.E. 32.000.
Observations: Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Juillet 1930, la Société est entrée en liquidation volontaire.

CONSOLIDATED LANDED INTERESTS

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 27 Juillet 1915. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital autorisé:* L.E. 40.000.

LES CONSTRUCTIONS MODERNES S.A.E.

Siège: Alexandrie, 1 rue Ancienne Bourse. Objet: Entreprises. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 30.000.

CORN PRODUCTS COMPANY SA.E.

Siège: Le Caire, 49 rue Neuve. B.P. 1852. Tél. Medina 4754. *Objet:* Commerce de céréales. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 10.000.

THE COTTON GOODS Co. ALEXANDRIA

Siège: Alexandrie, 17 rue Port-Est. *Objet:* Commerce de produits manufacturés. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 10.000.

D

DELTA (SOCIETA AGRICOLA EDILE EGIZIANA)

Siège: Alexandrie, Rue Chérif Pacha. *Objet:* Opérations foncières. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 20.000.

THE DELTA TRADING Co. S.A.E.
Anciens Etablissements Selim G. Rabbath

Siège: Alexandrie, 43 rue Salah El Dine, Tél. 554 et 5721. B.P. 48. *Succursales:* Le Caire, 7 rue Nubar Pacha et 6 Sakel el Ghelal. *Agences:* Mansourah, Minieh, Assiout et Sohag. *Législation:* Egyptienne; *Objet:* Vente de machines agricoles et industrielles, ferronnerie, métaux etc. *Capital total versé:* L.E. 10.000. *Conseil d'Administration:* M. Sélim G. Rabbath, Président et Administrateur-Délégué; M. W. A. Lancaster; M. G. Salhan Bey, Administrateurs.

DEUTSCHE KOHLENDEPOT S.A.E.

Siège: Alexandrie, 7 Bld. Saïd Ier. Tél. Bureau: 51-6773. Quai à charbons: 1941. B.P. 445. *Objet:* Commerce de charbons. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé*: L.E. 6.250.

E

EASTERN AUTOMOBILE SUPPLIES AND TRANSPORT CO.
(en liquidation)

Siège: Rue Adib No. 1, Alexandrie. Voir étude dans l'Annuaire 1930 (pages 156-157-158). Une quatrième distribution de L.E. 2 par action a été mise en paiement à partir du 16 Août 1932 contre présentation des titres aux bureaux de la Société aux fins d'estampillage.

EASTERN TRADING Co. S.A.

Siège: Alexandrie, 3 rue Mosquée Attarine. Tél. 6383-4127. B.P. 61. *Objet:* Commerce des farines. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 10.000.

THE EGYPTIAN AGRICULTURAL COMPANY, Ltd.

Siège: Londres. *Législation:* Anglaise. *Constituée* le 28 Juin 1911. *Durée:* illimitée: *Clôture du Bilan:* 31 Mars. *Assemblée Générale:* Juin-Juillet.

THE EGYPTIAN ASPHALT WORKS Cy.

Siège: Alexandrie, 2 rue Eglise Debbané, Tél. 667 B.P. 1293. *Objet:* Travaux d'asphaltage. *Législation*: Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 10.000.

EGYPTIAN CENTRAL OILFIELDS, Limited

Siège: Londres. *Législation:* Anglaise. *Constitution:* 24 Juin 1921. *Durée:* illimitée. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mai-Juillet. *Capital autorisé:* Lstg. 100.000.

EGYPTIAN GENERAL OMNIBUS COMPANY
(Ancienne Société des Automobiles et Omnibus du Caire fusionnée avec la Thornycroft).

Siège: au Caire. *Législation:* Egyptienne. *Objet:* Transports automobiles.

Cette société était en commandite par actions formée par S.E. Ahmed Abboud Pacha, pour l'exploitation de diverses lignes d'autobus au Caire, avec des autobus Thornycroft. Elle entra en rapport avec la Société des Automobiles et Omnibus du Caire (au sujet de laquelle on pourra voir les études figurant dans l'Annuaire Edition 1930 pages 279-280-281 et Edition 1931 pages 399 et 400) et parvint à un accord qui fut soumis à une Assemblée générale extraordinaire de la Sté. des Automobiles et Omnibus du Caire, le 2 Mars 1932. Voici l'ordre du jour de la dite Assemblée, à titre documentaire:

1) Ratification des conventions passées entre la Société d'une part et J. I. Thornycroft Cy. Ltd. et S.E. Ahmed Abboud Pacha d'autre part, au sujet de la cession par ces derniers à la Société, de la suite des affaires actuellement exploitées sous la dénomination Egyptian General Omnibus Company.

2) Changement de la dénomination de la Société par celle de « Egyptian General Omnibus Company ».

3) Augmentation du Capital de la Société de L.E. 70.000 divisé en 17.500 actions de L.E. 4 chacune, le portant ainsi à L.E. 107.000, divisé en 26.750 actions de L.E. 4 chacune.

4) Emission de L.E. 27.000 d'obligations productives d'intérêts au taux de 5 % l'an, laissant au Conseil le soin d'arrêter les conditions de cette émission.

Une assemblée ordinaire sera tenue immédiatement après l'assemblée extraordinaire avec l'ordre du jour suivant:

1.o) Nomination des censeurs en remplacement du censeur actuel, démissionnaire.

2.o) Ratification des nominations d'administrateurs faites par le Conseil.

Ces décisions furent votées à l'unanimité et mises en exécution immédiatement.

Une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 Mai 1932, a décidé d'augmenter le capital de la Société, jusqu'à concurrence de L.E. 113.000 en le portant de L.E. 107.000 à L.E. 220.000 par la création de 28.250 actions nouvelles de L.E. 4 chacune.

L'Assemblée a autorisé le Conseil d'arrêter l'augmentation du Capital au montant des souscriptions obtenues quel qu'il soit.

EGYPTIAN COTTON GINNERS AND EXPORTERS S.A.E.
(ex P. Mitarachi Co.)

Siège: Alexandrie, 4 rue Chérif Pacha, Tél. 3807. B.P. 696. *Objet:* Exportation de coton. *Législation*: Egyptienne. *Capital total versé :* L.E. 80.0000.

THE EGYPTIAN DELTA COTTON COMPANY

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne, *Constitution:* le 25 Avril 1922. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 30 Avril. *Assemblée Générale:* Mai-Juin. *Capital versé:* L.E. 10.000.

THE EGYPTIAN ENGINEERING STORES S.A.E.
Formerly Steinemann Mabardi & Co.

Siège Social: Alexandrie, 42-44, rue Sidi Metwalli. *Branches:* Caire, Assiout et Jaffa. *Constitution*: 1910. Importations de machines agricoles et industrielles, bureau technique et entreprises commerciales. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 40.000. *Administrateur-Délégué:* M. Emile Maksud. *Directeur et Secrétaire:* M . F. G. Bavin.

EGYPTIAN LAND INVESTMENT COMPANY

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Durée:* 99 ans. *Constitution:* le 12 Janvier 1905. *Clôture du Bilan:* 30 Novembre. *Assemblée Générale:* Mars-Avril. *Capital autorisé:* L.E. 36.420.

THE EGYPTIAN MARITIME ENTERPRISE Co.

Siège: Alexandrie, 12 rue Sésostris. Tél. 4458. *Objet:* Agents Maritimes. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 20.000. *Administrateur-Délégué:* Mehanna Khouri Haddad.

THE EGYPTIAN MATCH Co. S.A.E.

Siège: Alexandrie, 19 rue Colucci Pacha, Tél. 4866-463-6576. B.P. 1395. *Constitution:* 4 Avril 1929. *Objet:* Industrie des allumettes. *Législation:* Egyptienne. *Durée:* 50 ans. *Capital souscrit:* L.E. 20.000 en 5.000 actions de L.E. 4 chacune.

EGYPTIAN PERLA MARBLE CO.

Siège: Le Caire. *Constituée* le 21 Septembre 1931. *Législation:* Egyptienne. *Durée:* 30 années. *Objet:* L'expoitation de carrières de marbre sises à Agran el Foul (Ghizeh) faisant l'objet d'une concession du Gouvernement Egyptien, du 1er décembre 1930. La susdite concession au nom de Magliotti & Co., a été transférée au nom de la Société. *Capital:* L.E. 10.000 représenté par 2.000 actions deL.E. 5 chacune, entièrement libérées.

EGYPTIAN PETROLEUM STORAGE COMPANY

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 11 Mai 1907. *Durée:* 30 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Février. *Capital versé:* L.E. 3.000.

THE EGYPTIAN ROLLER MILLING COMPANY

Siège: Alexandrie. Constitution: le 22 Mars 1924. *Durée:* 50 ans. *Législation:* Egyptienne. *Clôture du bilan:* 30 Avril. *Assemblée Générale:* Juin. *Capital autorisé:* L.E. 35.000.

EGYPTIAN SHOE COMPANY

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 25 Janvier 1912. *Durée* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital versé:* Frs. 300.000.

EGYPTIAN STEAMSHIP COMPANY

Siège: Port-Saïd. *Législation:* Egyptienne. *Constitution* le 15 Août 1922. *Durée:* 20 ans. *Clôture du Bilan:* 30 Juin. *Assemblée Générale:* Mai. *Capital social versé:* L.E. 10.000.

EGYPTIAN AND SUDAN COTTON TRADING COMPANY

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 11 Août 1919. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Août. *Assemblée Générale:* Novembre. *Capital versé:* L.E. 50.000.

THE ENGINEERING Co. of EGYPT S.A.E.
Formerly E. Levy & Co. Late Hasda et Co.

Siège: Alexandrie, 5 rue Gare du Caire, Tél. 343 et 3331. B.P. 710. *Objet:* Machines, accessoires et moteurs. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 60.000.

F

FABRIQUE DE COTON HYDROPHILE

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 12 Avril 1926. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Janvier-Avril. *Capital versé:* L.E. 50.000.

FIAT ORIENTE S.A.E.

Stège: Alexandrie, rue Fouad Ier, No. 37. Tél. 7051-7054. Magasin de vente d'autos et accessoires, 12 rue Fouad Ier. Tél. 2952, garage rue Tito Bey Chini (Port-Est). B.P. 1298. *Constitution:* 1928. *Législation:* Egyptienne. *Objet:* Représentation en Egypte de la Société d'Automobiles «Fiat» de Turin. *Capital:* L.E. 100.000 *Président:* Sénateur Agnelli; *Vice-Président:* M. Hugo Lindemann. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre.

LA FINANCIERE, S.A.E.

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 9 Juillet 1928. *Durée:* 30 ans. *Clôture du premier exercice:* 31 Décembre 1929. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital souscrit à la fondation:* L.E. 10.000 représenté par 1.000 actions ordinaires de L.E. 10 chacune. *Objet:* Toutes opérations de souscription, achat, vente d'actions, obligations et autres titres, opérations commerciales, commanditer toutes opérations commerciales et industrielles quelconques.

FISH & PRODUCE ASSOCIATION OF EGYPT S.A.

Siège. (Bureau Nile Cold Storage & Ice Co.) 39, rue Soliman Pacha, Le Caire. *Objet:* Commerce de poissons. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 15.000.

FORD MOTOR COMPANY (EGYPT).

Siège Social et domicil légal: à Alexandrie. *Constituée* le 1er Mai 1932. *Législation:* Egyptienne. *Durée:* 30 années. *Objets:* L'achat et la vente, la fabrication, le montage et la réparation des automobiles, châssis, camions, tracteurs, en général et plus spécialement des marques Ford, Fordson et Lincoln ainsi que de leurs pièces et accessoires. *Capital:* L.E. 10.000 représenté par 2.500 actions de L.E. 4 chacune libérées du quart.

G

THE GABBARI STORAGE COMPANY S.A.E.

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 10 Juillet 1913. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Août. *Assemblée Générale:* Novembre. *Capital social autorisé:* L.E. 44.000.

GANZ S.A.E.

Siège: Alexandrie, 10 rue Fouad Ier, Tél. 2323, B.P. 493. *Constitution:* 5 Novembre 1927. *Durée:* 50 ans. *Législation:* Egyptienne. *Objet:* Vente de machines agricoles et industrielles, d'électricité, moteurs, etc. *Capital total versé:* L.E. 10.000, en 1.000 actions de L.E. 10 chacune.

THE GENERAL MOTORS NEAR EAST Cy. S.A.E.

Siège: Alexandrie, 35 , rue Echelles des céréales. *Constitution*: 1927. *Objet:* Industrie automobile. Représentant de la General Motors d'Amérique. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 10.000. *Conseil d'Administration:* MM. E. C. Riley; E. K. Wild; J. D. Mooney; John C. Ardon; J. H. Johnson; N. N. Kouhi; E. H. Wahba. *Censeur:* Mr. C. R. Oden.

GESTETNER ROTARY CYCLOSTYLE S.A.E.

Siège: Alexandrie, 7 rue Gare du Caire, Tél. 3509. B.P. 626. *Objet:* Reproduction et duplicateurs. *Législation*: Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 2.000.

I

LES ILLUSTRES D'EGYPTE S.A.E.

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 9 Juillet 1928. *Durée:* 50 ans. *Clôture du premier exercice:* 31 Décembre 1929. Assemblée Générale: Janvier-Mars. *Capital souscrit* à la fondation: L.E. 4.000 représenté par 1.000 actions ordinaires de L.E. 4 chacune, libérées du quart. *Objet:* Création ou acquisition de tous périodiques quotidiens ou autres de toute nature, en toutes langues, et entreprise de travaux d'imprimerie y relatifs.

INDO — EGIZIANA S.A.E.

Siège: Le Caire, 41, rue Saba Kaat el-Baharia. *Objet:* Commerce manufactures, soieries, etc. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 20.000.

K

KAFR EL ZAYAT TRADING COMPANY

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 12 Juillet 1926. *Durée:* 20 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Août. *Assemblée Générale* Septembre-Novembre. *Capital versé:* L.E. 16.000.

THE KHEDIVIAL MAIL STEAMSHIP AND GRAVING DOCK COMPANY LTD

Siège: Londres. *Législation:* Egyptienne. *Constituée* à Londres le 30 Avril 1898. *Durée:* illimitée. *Clôture du Bilan:* 30 Juin. *Assemblée Générale:* Décembre. *Capital autorisé:* Lstg. 400.000.

KODAK (Egypt) S.A.

Siège: Le Caire, 20, rue Maghraby. Tél. Bust. 5138 et 5139. Magasin place de l'Opéra, rue Kamel, rue Kasr-el-Nil. *Succursale:* Alexandrie, Gare de Ramleh et rue Chérif Pacha. *Objet:* Vente d'appareils et fournitures pour photographies, appareils d'optiques. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 12.000.

L

THE LAND AGENCY OF EGYPT

Siège: El Tarh (Ligne Rosette). Tél. Ramleh 9. *Constitution:* 1921. *Objet:* Administration et développement des terrains. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 3.000. *Conseil d'Administration:* MM. G. A. Sheppard, J. Camplin, John A. Scott. *Secrétaire:* M. J. McCraig Walker, D.S.O.

M

MAISON DE LA PETITE REINE

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 29 Octobre 1929. *Durée:* 50 ans. *Clôture du premier exercice:* 30 Juin 1930. *Assemblée Générale:* Juillet-Septembre. *Capital souscrit à la fondation:* L.E. 10.000 représenté par 2.000 actions ordinaires de L.E. 5 chacune libérées du quart. *Objet:* Vente en Egypte de tous produits manufacturés et principalement ceux de la Société Anonyme Française Chatillon, Mouly, Roussel, de Lyon.

MAGASINS EGYPTIENS (Regime Bond).

Siège Social: à Alexandrie. *Constituée* le 8 Septembre 1931. *Législation:* Egyptienne. *Durée:* 50 années. *Objet:* La construction et l'exploitation d'entrepôts et de magasins dans l'enceinte douanière (Régime Bond) ainsi que toutes opérations financières, commerciales et industrielles, en vue de l'exploitation de ces entrepôts, telles que magasinage et location de terrains, embarquement, débarquement, expédition et transport de marchandises, etc. *Capital:* L.E. 6.000 représenté par 600 actions de L.E. 10 chacune libérées du quart.

THE MANSOURAH ENGINEERING WORKS, SOCIETE ANONYME FORMERLY, MURDOCK & TEMPLETON

Siège: Mansourah, rue Fouad Ier, Tél. 2002 et 2319. B.P. 59. *Objet:* Ferronnerie, vente de fournitures pour machines agricoles et moulins. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 33.000. *Managing Director:* M. F. James T. Murdoch.

MARCONI RADIO TELEGRAPH COMPANY OF EGYPT

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 29 Novembre 1926. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Janvier-Juin. *Capital versé:* L.E. 200.000.

THE MEDITERRANEAN COMPANY FOR GENERAL TRADE (EGYPT)

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 12 Juillet 1920. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital autorisé:* L.E. 50.000.

THE MENZALEH CANAL AND NAVIGATION COMPANY (SHIPPING) LIMITED

Siège social: Londres. *Siège Administratif:* Le Caire. *Législation:* Anglaise. *Constituée* à Londres le 26 Septembre 1927. *Durée:* illimitée. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Février. *Capital autorisé* Lstg. 30.000.

THE MINERAL WATERS AND WINES & SPIRITS COMPANY S.A.E. (N. SPATHIS)

Siège: Le Caire, 15 r. Nubar Pacha. *Succursale:* Alexandrie, 4 rue Avéroff. *Constitution:* 1920. *Objet:* Fabrication d'Eaux Minérales et Gazeuses. Représentation de diverses Maisons d'Europe pour les spiritueux, *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 25.000. *Assemblée Générale annuelle:* 31 Décembre.

N

THE NATIONAL GINNING Co. of EGYPT S.A.E.

Siège: Alexandrie, 7 rue Adib, Tél. 2290. B.P. 997. *Objet:* Egrenage du coton. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 25.000. *Président:* M. Alfred Reinhart.

THE NATIONAL NAVIGATION OF EGYPT

Siège: Alexandrie, 2 rue Tewfick, Tél. 1989 et 3424. *Objet:* Navigation. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 12.000. *Managing Agents:* Costi Xydia & Son.

NEAR EAST SUPERINTENDING Co. LTD.

Siège: Alexandrie, enceinte douanière ex-magasin 12, Tél. 2949. B.P. 1115. *Législation:* Anglaise. *Objet:* Entrepôts dans l'enceinte douanière.

NESTOR GIANACLIS, LTD.

Siège: Le Caire, Choubrah, Palais Gianaclis. *Constitution:* 1865. *Siège social:* Londres, 14, St. Mary Axe. *Filiales:* Frankfurt S/M (Allemagne); Genève-Carouge (Suisse); Bruxelles (Belgique). *Objet:* Manufacture de cigarettes de luxe. *Législation:* Anglaise. *Capital total versé:* L.E. 584.756. *Conseil d'Administration:* MM. G. M. Chroussakis; Cutler A. Jones; René La Bruyère; N. Pierrakos; Miké Mavro.

NILE COLD STORAGE AND ICE COMPANY

Siège: Le Caire. *Législation*: Egyptienne. *Constitution:* le 12 Avril 1926. *Durée*: 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars-Avril. *Capital social autorisé:* L.E. 100.000.

NILE FLAX COMPANY

Siège: Alexandrie, rue Chérif Pacha. Tél. 1748. *Objet:* Préparation et filature du Lin. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 30.700. *Président:* M. M. C. Salvago.

O

ODORESSENCE, S.A.E.
pour la culture et l'exploitation des plantes à parfum

Siège: Le Caire, 173 rue Choubrah. Objet: Culture et exploitation des plantes à parfum. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 26.000.

P

PETSALY COAL Co. LTD.

Siège: Alexandrie, Place Ismail Ier, Tél. 478 — 6922 B. P. 1786 — *Objet:* Commerce de charbons de terre. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 34.125.

THE PLOUGHING AND AGRICULTURAL ENGINEERING COY.

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 8 Octobre 1919. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Octobre. *Assemblée Générale:* Décembre. *Capital versé:* L.E. 10.000.

THE PORT-SAID ENGINEERING WORKS S.A.

Siège: Port-Saïd, rue Fouad Ier, Tél. 57, atelier 322. B.P. 109. *Objet* Service technique et travaux de mécanique. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 75.000.

S

THE SAINT MARK'S BUILDINGS' ASSOCIATION, Ltd.

Siège social et administratif: Alexandrie. *Législation:* Anglaise. *Constituée* à Londres, en 1874, pour une *durée* échéant en 1936. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars.

SIEMENS ORIENT.

Siège: Le Caire, 19 Rue Nubar Pacha. *Succursale* à Alexandrie. *Constituée* le 3 Décembre 1927. *Objet:* Installations électriques. *Législation:* Egyptienne. Filiale de la Société Allemande Siemens. *Capital* autorisé L.E. 20.000. Versé: L.E. 5.000.

SOCIETA ANONIMA ITALO-EGIZIANA MARMI

Siège: Alexandrie, 94 rue Abdel Moneim. *Objet:* Manufacture d'objets en marbre. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 3750.

SOCIETA' EGIZIANA PER L'ESTRAZIONE ED IL COMMERCIO DEI FOSFATI

Siège: Alexandrie, 6 rue Eglise Debbané, Tél. 3104. B.P. 829. *Objet:* Extraction et commerce du phosphate ainsi que toutes affaires s'y rattachant. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 200.000.

SOCIETE AGRICOLE DE KAFR EL DAWAR

Siège: Anvers. *Législation*: Belge. *Constitution*: le 22 Mai 1907. *Durée:* 30 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Mars. *Assemblée Générale:* Juillet. *Capital versé.* Frs. 6.000.000.

SOCIETE ANONYME AGRICOLE ET INDUSTRIELLE D'EGYPTE.

Siège: Le Caire, 34 rue Kasr El Nil. *Législation:* Egyptienne. *Constitution :* 1898. *Durée :* 42 ans. *Objet :* Opérations foncières. *Exercice social:* 1er Avril-31 Mars. Assemblée Générale: Juin. *Conseil d'Administration:* MM. Amerigo Campos, Président; Ezio Vais, Vice-Président, Administrateur-Délégué; Maurice Dabbah; Alessandro Vais. *Commissaires:* L.E. Hargreaves, C.B.E.; A.C. et Albert Dabbah. *Capital social:* En circulation au 31.3.1932: 13.000 actions ordinaires de Frs. 500: L.E. 250.737; 8.372 actions Privilégiées de Frs. 500: L.E. 161.475. Total L.E. 412.212. *Obligations:* En circulation au 31.3.1932: 3.329 Oblig. 4 % Emiss. 1905 Echéance 1935 de Frs. 500: L.E. 64.208; 12.956 Oblig 5 % Emiss. 1907 Echéance 1932 de Frs. 500: L.E. 249.889; 4.400 Oblig. 5 % Emiss. 1928 Echéance 1940 de Frs. 500: L.E. 84.865. Total L.E. 398.962. A la suite du jugement de première instance du 7 juin 1926 la Société a décidé de payer ses coupons en francs au tarif égyptien. *Parts de Fondateurs:* Il existe 10.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur nominale. *Propriétés:* Les Domaines se décomposent comme suit: Mahmoudieh 303.09.19; Déféchou 50.12.08; Abou Matamir 7.435.03.23 3/4; Markab 4.864.00.15; Kom el Hanache 59.00.00; Dessouk 3.313.12.21; Massaret Douda 470.03.03; Minet Attia 4.06.18. Totalx Feddans 16.500/1/11 3/4.

Par suite de l'accentuation de la crise la Société a dû suspendre ses paiements et est actuellement en instance de Concordat avec ses créanciers. Nous croyons donc utile, dans l'intérêt général, de remettre à la prochaine édition, une étude complète sur l'évolution future de cette Société dont la marche a été compromise par la crise. On trouvera d'ailleurs dans les éditions 1930 et 1931 les plus complets détails sur l'historique de la Société et les divers procès qui lui avaient été intentés par les obligataires. La prochaine Assemblée Générale est fixée au 17 Novembre 1932.

SOCIETE ANONYME DES ANCIENNES ENTREPRISES L. ROLIN & Co.

Siège: Le Caire, 27 r. Soliman Pacha, Tél. Ataba 3578-4800-3983-3740. B.P. 970. *Dépôt* av. Fouad Ier, Tél. Med. 5187. *Succursale:* Alexandrie, 5 Place Ismaïl Ier, Tél. 692 et 240. Dépôt Tél. 639. B.P. 494. *Objet:* Entreprise de travaux publics. *Capital total versé:* L.E. 50.000.

SOCIETE ANONYME COMMERCIALE ET FINANCIERE D'EGYPTE

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 16 Octobre 1926. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée* Générale: Janvier-Février. *Capital souscrit* à la fondation: L.E. 10.000 *représenté* par 2.500 actions ordinaires de L.E. 4 chacune, libérées du quart. *Objet:* Opérations commerciales, financières et foncières.

SOCIETE ANONYME DES DROGUERIES D'EGYPTE

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 6 Avril 1914. Durée: 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Mars. *Assemblée Générale:* Mai.

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'AMEUBLEMENT KRIEGER

Siège: Le Caire, rue Kasr El Nil, Imm. Baehler, Tél. At. 4178. Usine, rue Khan Khalil (Saptieh), Tél. Méd. 1559. B.P. 819. *Objet:* Manufacture de meubles. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* 1923. *Capital total versé:* L.E. 55.000. *Conseil d'Administration:* MM. Albert Colin, Président; Léon Colin; Paul Colin; M. Delchambre.

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE POUR L'INDUSTRIE DU PAPIER

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 22 Mars 1924. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Juin. *Capital social versé:* L.E. 30.000.

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE DES TRACTEURS

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 3 Septembre 1929. *Durée:* 50 ans. *Clôture du premier exercice:* 30 Avril 1930. *Assemblée Générale:* Mai-Juillet. *Capital souscrit à la fondation:* L.E. 40.000 représenté par 10.000 actions ordinaires de L.E. 4 chacune, libérées du quart.

SOCIETE ANONYME DES ENGRAIS CHIMIQUES

Siège: Alexandrie, 5 rue Saint Mark. Tél. 6587. *Objet:* Engrais et produits chimiques. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 10 mille.

SOCIETE ANONYME DES ENTREPRISES REUNIES

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 8 Janvier 1921. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital souscrit à la fondation:* L.E. 40.000 représenté par 4.000 actions ordinaires de L.E. 10 chacune, libérées du quart. *Objet:* Commerce d'importations et d'exportations; représentation de maisons étrangères.

SOCIETE ANONYME DES HOTELS DE LUXE EN EGYPTE
(En liquidation)

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 25 Avril 1922. *Durée:* 50 ans. *Clôture du bilan:* 30 Septembre. *Assemblée Générale:* Octobre-Décembre. *Capital versé:* L.E. 9.500.

SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE D'ALEXANDRIE

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 2 Juin 1924. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Janvier-Mars. *Capital social autorisé:* L.E. 100.000.

SOCIETE ANONYME D'IMPRESSION ET DE PUBLICATIONS

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 31 Mai 1927. Durée: 50 ans. *Clôture du bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Janvier-Mars. *Capital souscrit* à la fondation: L.E. 24.000 représenté par 6.000 actions ordinaires de L.E. 4 chacune libérées du quart. *Objet:* Entreprise de différents travaux d'impression de publications, et de reliure ainsi que des travaux s'y rattachant.

SOCIETE ANONYME DES MINES DE MANGANESE DE GUEBEL ASMAR S.A.E.

Siège: Alexandrie, 16 rue Sésostris, Tél. 3721. B.P. 946. *Objet:* Industrie minière. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 16.000.

SOCIETE ANONYME DES PLATRIERES DE BALLAH.

Siège: Le Caire. *Constitution:* 1908. *Durée:* jusqu'en 1964. *Législation:* Egyptienne. *Exercice social:* 1er Avril-31 Mars. Assemblée Générale: Mars. *Objet:* Exploitation d'une usine de Plâtre située à Ballah et toutes affaires se rattachant. *Conseil d'Administration:* MM. A. Yarrosan; N. Georgiadès; Ch. Lormand; A. Mathieu; P. Terrail; Tarraf Aly. *Capital autorisé, émis et versé:* L.E. 19.500 divisé en 6.000 actions de P.T. 325.

Nota. — Un acompte de P.T. 25 contre remise du coupon No. 21 a été payé à partir du 1er septembre 1932 à la National Bank of Egypt et à l'Agence du Caire du Comptoir National d'Escompte

de Paris. Cet acompte correspond au dividende de l'exercice terminé le 31 Mars 1932. A l'Assemblée du 27 Août 1932 il a été proposé en outre de payer un coupon de P.T. 25 contre remise du coupon No. 22 comme solde du dividende le 2 Janvier 1933 et un 5ème remboursement sur le nominal des titres de P.T. 25 contre remise du copon No. 23 le 1er Avril 1933.

SOCIETE ANONYME DE LA PRESSE EGYPTIENNE

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 9 Février 1925. Durée: 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Janvier-Juin. *Capital versé:* L.E. 20.000.

SOCIETE ANONYME DES TABACS ET CIGARETTES PAPATHEOLOGOU

Siège: Alexandrie, rue Moufatiche No. 2, Tél. 3036-4259. B.P. 749. *Constitution:* 1921. *Objet:* Manufacture de cigarettes. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 150.000. *Assemblée Générale annuelle:* 30 Septembre.

SOCIETE DES AUTOBUS D'ALEXANDRIE

Siège: à Alexandrie. *Constitution*: Septembre 1932. *Durée:* 50 ans. *Objet:* L'entreprise du transport des personnes et marchandises par voitures., automobiles, camions et autres moyens de transport similaires; l'achat, la vente ou la location du dit matériel; ainsi que l'établissement d'ateliers de toute nature; le tout en vue de l'exploitation des services susdits. *Capital:* L.E. 25.000. *Fondateurs:* Mohamed Fahmy El Nadoury Pacha, propriétaire, égyptien; Saïd Télémat bey, propriétaire, égyptien; Ahmed Youssef El Gammal Bey, propriétaire, égyptien. Aly Hafez Bey, propriétaire, égyptien. Ugo Lombardo, commerçant, italien. Cesare Lombardo, commerçant, italien. Alfred Banoun, commerçant, autrichien. Ladislas Polnauer, commerçant, hongrois. *Législation:* Egyptienne.

SOCIETE COMMERCIALE BELGO-EGYPTIENNE S.A.E.

Siège: Alexandrie, 4, rue Chérif Pacha. Tél. 2525-3151. Quai Wardian. Tél. 6163. B.P. 654. *Objet:* Commerce de charbons, engrais chimiques. Opérations de Douane. Représentations Industrielles. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 25.000.

SOCIETE COMMERCIALE D'EGYPTE

Siège: Alexandrie, 8 rue Chérif Pacha, Tél. 20. B.P. 10. Objet: Commerce et commissions en céréales. Assurances. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 23.145.

SOCIETE COOPERATIVE COMMERCIALE DE CREDIT

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 27 Janvier 1910. *Durée:* 50 ans. *Clture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital autorisé:* L.E. 10.000.

SOCIETE DE CREDIT ET DE COMMRCE

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 24 Mars 1920. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital versé:* L.E. 20.000.

SOCIETE DES DOMAINES DE LA DAIRA DRANEHT PACHA

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 8 Septembre 1901. *Durée:* 40 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital autorisé:* L.E. 170.000.

SOCIETE EGYPTIENNE D'ECLAIRAGE, CHAUFFAGE ET FORCE MOTRICE

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 1er Mai 1924. *Durée:* 99 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Janvier-Mai. *Capital souscrit* à la fondation: L.E. 10.000 représenté par 500 actions ordinaires de L.E. 20 chacune, libérées du quart. *Objet:* Exploitation de toute entreprise d'éclairage, chauffage, force motrice, de distribution d'eau en Egypte et autres opérations s'y rattachant.

SOCIETE EGYPTIENNE D'EGRENAGE ET D'ENTREPOTS

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 29 Mai 1920. *Durée:* 25 ans. *Clôture du Bilan:* 30 Avril. *Assemblée Générale:* Mai-Octobre. *Capital versé:* L.E. 30.000.

SOCIETE EGYPTIENNE DES GRANDS TRAVAUX

Siège: Le Caire. *Constitution:* 18 Mars 1930. *Durée:* 99 ans. *Législation:* Egyptienne. *Objet:* Entreprise des Travaux publics en Egypte et à l'Etranger. *Capital souscrit:* L.E. 100.000 en 25.000 actions de L.E. 4.

SOCIETE EGYPTIENNE DES ROULEMENTS A BILLES S.K.F.

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 10 Mars 1929. *Durée:* 50 ans. *Clôture du premier exercice:* 31 Décembre 1930. *Assemblée Générale:* Janvier-Mars. *Capital souscrit à la fondation:* L.E. 500 représenté par 100 Actions ordinaires de L.E. 5 chacune, libérées du quart. *Objet:* Achat, vente, importation et exportation de roulements à billes.

SOCIETE ELECTRIQUE DE LA BASSE EGYPTE.

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 23 Janvier 1904. *Durée:* 75 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars-Mai. *Capital versé:* L.E. 20.000.

SOCIETE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE D'EGYPTE

Siège Social: Alexandrie. *Constitution*: 1929. *Durée:* 50 années. *Législation:* Egyptienne. Objet: pourvoir de sa propre initiative, ou de concourir d'une manière quelconque, à la création de toutes affaires ou entreprises industrielles, financières ou commerciales, ou à tout acte pouvant contribuer à la dite création, et ce, tant en Egypte qu'à l'Etranger, et s'intéresser à toutes entreprises immobilières. *Répartition des bénéfices:* 5 % des bénéfices à la Réserve. Puis le montant nécessaire au paiement d'un intérêt de 5 % au Capital versé.

Sur le reliquat, 10 % au Conseil d'Administration et le solde revient aux actionnaires.

La Société de fondation récente a commencé à s'intéresser à des Sociétés industrielles en achetant des actions en Bourse, mais a préféré ne pas s'engager davantage dans cette voie, en raison des circonstances économiques actuelles.

SOCIETE FRANCO-EGYPTIENNE D'IMPORTATION

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution*: le 13 Septembre 1928. *Durée:* 50 ans. *Clôture de l'exercice:* 31 Décembre; *Assemblée Générale:* Mars. *Capital souscrit* à la fondation: L.E. 4.000 représenté par 1.000 actions ordinaires de L.E. 4 chacune, libérées du quart. *Objet:* Importation et vente en Egypte de produits français ou étrangers, ou réciproquement. *Président:* M. César Aghion. *Administrateur-Délégué:* M. Max Aghion.

SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 26 Août 1927. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Février. *Capital versé:* L.E. 100.000.

SOCIETE DES HUILES D'EGYPTE « EGOLIN »

Siège: Alexandrie. *Législation*: Egyptienne. *Constitution:* le 15 Novembre 1922. Durée: 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Août. *Assemblée Générale:* Septembre-Janvier. *Capital versé* à la fin du premier Exercice: Lstg. 274.752. *Réserves:* Néant. Depuis la constitution de la Société aucun dividende ne fut distribué. Le Bilan clôturé le 31 Août 1928 accusait une perte de L.E. 176.892. Le Conseil ayant constaté que la moitié du Capital était perdue, convoqua

les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire le 12 Juillet 1928. Celle-ci décida la continuation de l'exercice en cours et renvoya toute décisoin définitive à une autre Assemblée. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Septembre 1929 la dissolution anticipée de la Société fut prononcée.

SOCIETE DES INDUSTRIES EGYPTIENNES

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constituée* à Alexandrie le 19 Novembre 1917 pour une *durée* de 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Février. *Capital versé:* L.E. 12.000.

SOCIETE DE METALLURGIE

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* Alexandrie le 10 Juin 1919. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Février. *Capital versé:* L.E. 40.000.

SOCIETE DE NAVIGATION FLUVIALE ET DES BATEAUX OMNIBUS S.A.E.

Siège: Le Caire, Sahel Rod-el-Farag. B.P. 1450. *Objet:* Transports fluviaux. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 40.000. *Directeur:* Gabriel Atalla.

SOCIETE DES OMNIBUS DE FAYOUM.

Siège: Medinet el Fayoum. *Objet:* entreprise du transport par automobiles, autobus, omnibus ou camions automobiles, de personnes, de bestiaux et de marchandises, à l'intérieur de la province de Fayoum ainsi que sur les lignes y aboutissant, le tout dans les conditions prescrites par les lois et règlements. *Constitution:* Septembre 1932. *Durée:* 20 ans. *Capital social:* L.E. 26.400. *Fondateurs:* Joseph Kfouri, Halim Morgane, Aboul Ela Meheissen, Nassif Guirguis, Fam Mikhail, Riad Henein, Mahmoud Meligui, Kamel Ahmed, Mohamed Fouad Darwiche, Hakim Morgane, Abbas Aly Meheissen, Youssef Guirguis, Saad Youssef, Awad Hanna, Mohamed Salem, Moustapha Kamel Ahmed, Ahmed Essayed Foda, tous entrepreneurs, Egyptiens, demeurant à Fayoum. *Législation:* Egyptienne.

SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital autorisé:* L.E. 19.000. *Objet:* Opérations de publicité et publications de journaux quotidiens et périodiques. *Président:* M. Oswald J. Finney. *Administrateur-Délégué:* M. J. Marcovitch. *Directeur à Alexandrie:* M. C. Tsoucatos.

SOCIETE DES PRODUITS CENTRIFUGES EN CIMENT

Siège: Alexandrie. *Législation*: Egyptienne. *Constitution:* le 22 Mars 1924. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Février-Mars. *Capital versé:* L.E. 19.000.

SOCIETE DES PUBLICATIONS EGYPTIENNES IMPRIMERIES REUNIES PENASSON, MOURES ET LA BOURSE

Siège: Alexandrie, 5 rue Adib. Tél. 151. Usine 24 rue el Farahda. Tél. 360. B.P. 610. *Constitution:* 16 Mai 1906. *Durée:* 30 ans. *Clôture du Bilan*: 30 Avril. *Assemblée Générale:* Juin. *Objet:* Travaux d'Imprimerie, reliure, etc. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 10.000.

SOCIETE DES TERRAINS DE LA VILLE D'ALEXANDRIE

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 14 Août 1910. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Mars. *Capital versé:* L.E. 54.627.

SOCIETE DE TRANSPORTS, EXPEDITIONS & ASSURANCES « PHAROS » S.A.

Siège: Alexandrie, 2 rue Tewfick. *Constitution:* 1928. *Législation:* Egyptienne. *Succursales:* Le Caire, Port-Saïd et Suez. *Correspondants en Palestine, Jaffa et Haiffa:* — The Levant - Bonded Warehouses Co. Ltd. *Objet:* Transports, Expéditions et Assurances. *Capital total versé:* L.E. 25.000 en 6250 actions ord. de L.E. 4 chacune. *Bilan* au 31 Décembre. *Conseil d'Administration:* MM. E. Pegna, Président; René Ismalum; S.E. Emine Yehia Pacha; Jacques S. Misrahi. *Directeur:* Charles E. Hemmerlé.

S. & S. SEDNAOUI Co. LTD.

Siège: Alexandrie, rue Sidi el Metwalli, près le caracol Anglais, Tél. 1816. B.P. 767. *Objet:* Magasin de nouveautés. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 209.625.

THE SUDAN COTTON EXPORT COMPANY

Siège: Alexandrie. *Législation:* Egyptienne. *Constitution*: le 2 Juin 1924. *Durée:* 50 ans. Clôture *du bilan*: fin Février. *Assemblée Générale:* Mars-Août. *Capital souscrit:* L.E. 10.000 représenté par 2.000 actions ordinaires de L.E. 5 chacune, libérées du quart. *Objet:* Commerce de coton, graines de coton et autres opérations s'y rattachant.

T

TABACS ET CIGARETTES MATOSSIAN SOCIETE ANONYME

Siège: Le Caire, Avenue des Pyramides Ghizeh. *Succursale:* Alexandrie. 1, rue Toussoun Pacha. *Objet:* Manufacture des cigarettes. *Constitution:* 1899. *Législation:* Egyptienne. *Capital total versé:* L.E. 731.250.

TEFTISH ATTIYA COMPANY

Siège: Le Caire. *Législation:* Egyptienne. *Constitution:* le 2 Juin 1924. *Durée:* 50 ans. *Clôture du Bilan:* 31 Décembre. *Assemblée Générale:* Juin-Avril. *Capital versé:* L.E. 35.000.

U

UNITED EGYPTIAN SALT, LTD.

Siège: Alexandrie, 5 rue Adib, Tél. 2152 et 2155. Magasin de vente, 2 rue Aboul Dahab (Place Ste Catherine). *Constitution:* 1907. *Objet:* Comptoir de vente en Egypte du sel produit par l'Egyptian Salt & Soda et la Port-Said Salt. Ces deux Sociétés se partagent intégralement les actions de la Société. *Capital total versé:* Livres Egyptiennes 146.250. *Conseil d'Administration:* MM. E. Vermond; S. Welhoff; A. J. Lowe; S.E. Emine Yehia Pacha; Joseph Riquez; R. Natoli.

Les Administrateurs
des Sociétés Egyptiennes par actions

NOMENCLATURE
de quelques Administrateurs, par ordre alphabétique avec les noms des Sociétés du Conseil desquelles ils font partie.

Ce travail a été effectué pour la première fois l'année dernière en Egypte. Nous y avons mis cette année encore la plus grande bonne volonté et beaucoup de soin et d'attention pour éviter la moindre erreur ou omission. Notre responsabilité ne peut toutefois être engagée, en aucune façon, si quelque erreur a pu s'y glisser.

Nous prierons seulement tous les intéressés dont les noms figurent et pour lesquels les indications contenues dans ce chapitre sont incomplètes, de même que les personnalités dont les noms ont pu être, involontairement, omis, de bien vouloir nous faire parvenir leurs observations au plus tôt, afin d'en tenir compte, dans l'édition de l'année prochaine.

De même nous prions instamment tous les intéressés de communiquer aux bureaux du Journal toute modification survenant dans leurs qualités, ci-contre énumérées.

Nous avons cette année ajouté à côté des noms des Administrateurs leurs titres universitaires et honorifiques pour autant que nous avons pu obtenir ces détails.

Nombre de personnes ont refusé de nous les donner et c'est pourquoi cette rubrique n'est pas générale. Nous espérons que l'on voudra, à l'avenir, répondre avec plus de détails à notre demande, dans l'intérêt même des personnes en question.

L'AUTEUR

A

Abdel Hadi Mohamed Bey, *Diplôme d'Ingénieur* (1895), *Bey Première Classe, Nil 5ème;* Directeur de l'Administration des Contributions Directes; Membre du Conseil d'Administration de la Banque de Crédit Agricole.

S.E. Abdel Hamid Badaoui Pacha, Chef du Contentieux de l'Etat; Administrateur de la Banque de Crédit Agricole d'Egypte.

Abdel Hamid Bey Abaza, Membre du Conseil d'Administration de The United Egyptian Nile Transport Co.

Abdy Richard, Président de la Land Bank of Egypt; de la National Insurance Company of Egypt ; Vice-Président de l'Alexandria & Ramleh Railway Cy Ltd.; Administrateur de l'Alexandria Water Company.

Adda Abram Bey, Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Immeubles de l'Est et Président du Conseil d'Administration de Eastern Export Cy., S. A.; Membre du Conseil d'Administration de la Société Générale des Pressages et Dépôts.

Adda, César V., Administrateur-Délégué de la Société Anonyme des Immeubles de l'Est et de l'Eastern Export Cy.

Adda Fernand C., Administrateur-Délégué de la Société Anonyme des Immeubles de l'Est; Administrateur-Délégué de l'Eastern Export Cy., S. A.

Adda A. Joseph, Membre du Conseil d'Administration de la S. A. des Immeubles de l'Est; de la S. A. du Béhéra; de The Building Lands; de la Gharbieh Land Cy; The Egyptian Enterprise & Development Cy.; de la Koubbeh Gardens; Administrateur-Délégué de l'Eastern Export Cy. S. A.

Adda A. Victor Administrateur-Délégué de l'Eastern Export Cy. S. A.; Administrateur-Délégué de la Société Anonyme des Immeubles de l'Est; Administrateur de la Société Anonyme Agricole et Industrielle d'Egypte.

S.E. Adly Yeghen Pacha, Ancien Président du Conseil des Ministres; Président de la Société Anonyme des Eaux du Caire; Membre du Conseil d'Administration de The Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Cy.; Crédit Foncier Egyptien et National Bank of Egypt.

Aghion César, *Chevalier de la Légion d'Honneur;* Membre du Conseil d'Administration des Tramways d'Alexandrie et Président de la Société Franco-Egyptienne d'Importation (S. A. E.)

Aghion Gustave, Membre du Conseil d'Administration de The Alexandria Insurance Cy.

Aghion Is. Jacques, Membre du Conseil d'Administration des Chemins de Fer Keneh-Assouan; de la Société Egyptienne d'Entreprises Urbaines et Rurales; de la S. A. du Wadi Kom Ombo et de la S. A. des Immeubles d'Egypte.

Aghion Maurice, Membre du Conseil d'Administration des Tramways d'Alexandrie.

Aghion Max: Administrateur - Délégué de la Société Franco-Egyptienne d'Importation.

S.E. Ahmed Midhat Yeghen Pacha, Président du Conseil d'Administration de la Banque Misr; et de toutes les Société créées par le Groupement Misr; Vice-Président de la Société Foncière d'Egypte.

S.E. Ahmed Pacha Abboud, Président de la Société des Automobiles et des Omnibus du Caire; Président de la Tilbury Contracting & Dredging Co (Egypt), Ltd. ; Président de la Clothing & Equipment Company S. A.; Président de la National Petroleum Cy.; Vice-Président de la Société Egyptienne de Pétrole (S. E. P.)

S.E. Ahmed Pacha Abdel Wahab, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances; Membre du Conseil d'Administration de la Banque de Crédit Agricole d'Egypte.

Alby Albert, Membre du Conseil d'Administration de la S. A. du Nettoyage et Pressage du Coton.

Alleman Georges, Membre du Conseil d'Administration de The Associated Cotton Ginners Cy Ltd.; de la Société Egyptienne de la Bourse de Minet El Bassal; de l'Alexandria Insurance Cy; de la S. A. des Pressages et Dépôts.

S.E. Allam Mohamed Pacha, Vice-Président de la Chambre des Députés; Administrateur de la Banque de Crédit Agricole d'Egypte.

Aly Bey Emine Yehia, Administrateur-Délégué de The Egyptian Produce Trading Cy. S. A. E.; The Alexandria Navigation Cy., S. A. E.; Administrateur de The Alexandria Insurance Cy., S. A. E.; The Alexandria Pressing Cy., S. A. E.; Filature Saint Maurice (Lille); Vice-Président de The Egyptian Trading Cy. Ltd. (Manchester).

Ambron Ing. A., Président du Conseil d'Administration de la Société Egyptienne d'Entreprises Urbaines et Rurales.

Arcache Antoine Bey, Conseiller Municipal; Administrateur de l'Alexandria Pressing.

Arcoudaris P., Administrateur-Directeur de la Gabbary Land; Délégué de The Building Lands (en liquidation).

B

Bacos Lebnan, *Mérite Agricole Français;* Membre du Conseil d'Administration de l'Union Foncière d'Egypte; Membre du Conseil d'Administration de la Sidi Salem Cy. of Egypt.

Baehler Charles, *Commandeur Medjidié, Commandeur du Nil, Grand Officier de la Couronne d'Italie, Grand Officier Phenix de Grèce, Grand Officier de l'Ordre du Mérite Bulgare;* Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué de The Egyptian Hotels Ltd.; Administrateur-Délégué de la S. A. Les Grands Hôtels d'Egypte et de la Palestine Hotels Co. Ltd.; Président du Conseil d'Administration de The Electric Light & Power Supply Cy; Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué de The Upper Egypt Hotels Cy; Directeur Local de la Royal Exchange Assurance, Administrateur de la S. A. Ciment Portland, Tourah, Le Caire.

Banoun Alfred, Administrateur de la Société Immobilière du Domaine de Siouf.

Baron Louis de Benoist d'Erquennes, Agent Supérieur de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.

Sir Barker Henry, *Knight Bachelor, Grand Cordon de l'Ordre du Nil, Commandeur du St Olaf;* Président du Conseil d'Administration de The New Egyptian Cy; Président du Conseil d'Administration de la Société Belgo-Egyptienne de l'Ezbékieh; Membre du Conseil d'Administration de The Alexandria Water Cy; de la Filature Nationale d'Egypte; de The National Bank of Egypt; de la National Insurance Cy; de la Société Egyptienne de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal.

Biagi Dr. Enrico, Directeur Général du Banco Italo-Egiziano; Administrateur de la National Bank of Egypt, The Agricultural Bank of Egypt et du Crédit Foncier Egyptien.

Blattner C. D. Henry, Administrateur-Directeur en Egypte de The Sinaï Mining Cy.

Borton Pacha Neville T., Membre du Conseil d'Administration de l'Alexandria & Ramleh Railways Cy.

Boulad Khalil, *Avocat près la Cour d'Appel Mixte, Docteur en Droit;* Membre du Conseil d'Administration de The Delta Land & Investment Cy.

Bourre Edouard, *Chevalier de la Légion d'Honneur;* Administrateur-Directeur de la Land Bank of Egypt; Vice-Président de la National Insurance Cy of Egypt; Administrateur de la S. A. du Béhéra.

Boyé Jean André, (*Professeur titulaire de la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux*), *Croix de Guerre* (3 *citations*), *Médaille des Evadés de Guerre, Officier d'Académie;* Agrégé des Facultés de Droit; Directeur de l'Ecole Française de Droit du Caire; Membre du Conseil de la Société d'Economie Politique et de Législation d'Egypte; Membre du Conseil de la Société Royale de Papyrologie d'Egypte; Membre du Conseil d'Administration d'« Al Chark » (L'Orient), Société Anonyme Egyptienne d'Assurance sur la Vie.

Brereton H. K., Directeur de l'Agricultural Bank of Egypt et Administrateur du Crédit Agricole d'Egypte.

C

Campos A., Président de la S. A. Agricole et Industrielle d'Egypte.

Campos Benvenuto, Administrateur-Délégué de la Société Générale d'Electricité et de Mécanique.

Campos Giuseppe, Administrateur de la Société Générale d'Electricité et de Mécanique.

Cantoni Charles, Président de la Crown Brewery; Fondateur de la première industrie moderne de la chaussure en Egypte « Macan ».

Carver H. B., Administrateur de Carver Bros & Co Ltd.; Président de la Commission de la Bourse de Minet El Bassal; Membre du Conseil d'Administration de The Associated Cotton Ginners of Egypt, Ltd.; de la Société Générale de Pressage et Dépôts; et de la Société Egyptienne de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal.

Cattaui Bey Aslan J., Membre du Conseil d'Administration de The Egyptian Salt & Soda.

Cattaui Edgard (de), Administrateur-Délégué de la Société Anonyme du Chemin de Fer Keneh-Assouan; Membre du Conseil d'Administration des suivantes Sociétés : Société Foncière du Domaine de Cheikh Fadl; Egyptian Delta Land & Investment Co Ltd.; et Société Foncière d'Egypte.

Cattaui Elie J., Président de la Société Générale d'Electricité et de Mécanique.

Cattaui Emile, Administrateur de la Kafr El Zayat Cotton Cy.

S.E. Cattaui Pacha Joseph A., Ancien Ministre des Finances; Président du Conseil d'Administration de la S. A. Wadi Kom Ombo; de la Compagnie Frigorifique d'Egypte; de la Société des Halles Centrales; de la Société Foncière d'Egypte; de la Crown Egypt Co.; Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société Générale d'Irrigation; Administrateur-Délégué de la Société Foncière

du Domaine du Cheikh Fadl; membre du Conseil d'Administration de la Banque Misr; de la S. A. des Eaux du Caire; de la Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte; de la National Insurance Cy.; de la Société Misr pour l'Exportation du Coton.

Cattaui René Bey, Directeur Général de la S. A. du Wadi Kom Ombo; Administrateur de la Commercial Bank of Egypt; Membre du Conseil Consultatif de l'Agriculture.

S.E. Chafik Pacha Mohamed, Ancien Ministre; Conseiller Technique de la Société Générale d'Irrigation; Membre du Conseil d'Administration du Banco Italo-Egiziano et de The Electric Light & Power Supply.

Constantin Jean Choremi, Associé de la Maison Choremi, Benachi et Co; Président de l'Alexandria Exchange Co; Président de l'Associated Cotton Ginners of Egypt, Ltd.; Membre de la Commission de la Bourse de Minet El Bassal ; Memebre du Conseil d'Administration de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal; Membre du Conseil d'Administration de l'Alexandrie & Ramleh Railways Cy. Ltd.; Membre du Comité Egyptien de l'Egyptian Joint Cotton Committee.

S.E. Choucry Mahmoud Pacha, Ancien Ministre, Sénateur, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué de la Banque de Crédit Agricole d'Egypte et de la Banque Hypothécaire; Membre du Comité d'Administration de la Banque Belge et Internationale en Egypte; de la Cie d'Assurances « Al Chark ».

Christomanos A. Max, *Docteur en Droit, Juge Assesseur auprès des Tribunaux Mixtes, Vice-Président de l'Association du Commerce d'Importation;* Directeur de la Banque d'Athènes à Alexandrie; Membre de The Crownegypt Co; de The Gabbari Land Cy; de la Société Anonyme Immobilière d'Alexandrie.

Cicurel David, Partner de la Maison d'Exportation de Coton Cicurel et Barda; Membre du Conseil d'Administration de l'Alexandria Pressing.

Cicurel Joseph, Membre du Conseil d'Administration de la Banque Misr.

Cohen N. Alfred, Président et Administrateur-Délégué de la Société d'Avances Commerciales et de The Egypt and Sudan Export Co.

Sir Edward Cook, C.S.I., C.I.E., Gouverneur de la Banque Nationale d'Egypte; Président du Conseil d'Administration de l'Agricultural Bank of Egypt.

Cook John Lt.-Col. A. Gt., D.S.O., Président de l'Egyptian Markets.

G. Corsi, *Cav. Uff. de la Couronne d'Italie;* Président du Conseil d'Administration de The United Egyptian Nile Transport Co.

Craissati Grégoire, Administrateur-Délégué de la Commercial & Estates Cy of Egypt.

D

Diacono Robert, M.B.E., Administrateur-Délégué de The Anglo-American Nile & Tourist Co.

Dabah Maurice, Expert-Comptable près les Tribunaux Mixtes; Membre du Conseil d'Administration de l'Anglo-American Nile & Tourist Co.; de la Société Anonyme Agricole et Industrielle d'Egypte; de la Société Anonyme de Navigation Fluviale et des Bateaux Omnibus.

E

Eid Jean, Membre du Conseil d'Administration de la S. A. Agricole et Industrielle.

S.E. Emine Yehia Pacha, Président Fondateur de l'Union Alexandrine, Institution de l'élite internationale pour la défense des intérêts économiques exotiques de la ville d'Alexandrie; Président Fondateur de The Egyptian Produce Trading Cy.; Alexandria Pressing Cy.; Alexandria Insurance Cy.; Alexandria Navigation Cy.; The Egyptian Trading Cy. (Liverpool); Vice-Président de la Banque Belge et Internationale en Egypte; Président du Conseil d'Administration de The Egyptian Salt & Soda; Membre du Conseil d'Administrationde la Société Anonyme du Béhéra ; S. A. de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal; The Egyptian Bonded Stores; S. A. Pharos; The United Salt; de la Chambre Internationale de Commerce à Paris; Vice-Président du Egyptian Joint Cotton Committee; Vice-Président de la Fédération Egyptienne des Industries en Égypte; Président de la Chambre de Commerce Egyptienne.

Baron Empain François, Membre du Conseil d'Administration des Tramways du Caire, ainsi que de nombreuses autres Sociétés Belges et Etrangères.

Baron Empain Jean Président de la Cairo-Heliopolis; Membre du Conseil d'Administration de la Banque Belge et Internationale en Egypte; des Tramways du Caire, ainsi que de nombreuses autres Sociétés Belges et Etrangères.

Baron Empain Louis, Membres du Conseil d'Administration de la Cairo-Heliopolis, ainsi que de nombreuses autres Sociétés Belges et Etrangères.

F

S.E. Fakhry Pacha Mahmoud, Ministre d'Egypte à Paris ; Membre du Conseil d'Administration de The Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Cy; et de la Société Anonyme des Eaux du Caire.

Fenderl Hugo Membre du Conseil d'Administration des Presses Libres Egyptiennes et de la Société Egyptienne de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal.

Finney Harold, Membre du Conseil d'Administration de la S. A. des Presses Libres Egyptiennes.

Finney Oswald J., *Commandeur de la Couronne d'Italie;* Président de l'Alexandria Commercial Co.; de la S. A. des Presses Libres Egyptiennes; de la S.A.I. des Terrains Ghizeh et Rodah; de la Société Egyptienne d'Egrenage et d'Entrepôts; de la Société Orientale de Publicité (S.A.E.); Vice-Président de l'Alexandria Insurance Co. (S.A.E.); Administrateur de la Société Anonyme du Béhéra; de la Filature Nationale d'Egypte; de la Société Egyptienne de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal; Propriétaire de la Fabrique Nationale de Levure; Propriétaire de « The Egyptian Mail »; Propriétaire de « La Bourse Egyptienne » (Edition du Caire); Propriétaire de « La Bourse Egyptienne » (Edition d'Alexandrie).

Fitzgerard Francis C. B. E., Président de l'Anglo Belgian Co of Egypt et Membre du Conseil d'Administration des Eaux du Caire.

Foster G. C., Administrateur-Directeur Général de la Société Anonyme du Béhéra.

Friend Astley P., Président de l'Anglo-American Nile et Tourist Co et de la Menzaleh Canal Navigation.

Fumaroli J., Président du Conseil d'Administration de la Gérance Immobilière et de la Modern Buildings; Membre du Conseil d'Administration de la Société Anonyme de Nettoyage et Pressage du Coton et de la Gabbari Land.

G

Galal Fahim Bey, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture et Administrateur de la Banque de Crédit Agricole d'Egypte.

S.E. Gallini Fahmi Pacha, Administrateur de la Banque de Crédit Agricole d'Egypte.

Garofalo Douca, Membre du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Tramways d'Alexandrie.

Gasche Linus, Administrateur-Directeur de la Filature Nationale d'Egypte.

Gianotti Vittorio, *Commandeur de la Couronne d'Italie;* Administrateur-Délégué de la Société Egyptienne de Pétrole (S.A.E.) et de la National Petroleum Cy.; Président de la Société Delta (Società Edile Egiziana); Vice-Président de la Société Misr pour l'Exportation du Coton (ex-Lindemann).

Goar Edwin N.J., *Commandeur de l'Ordre du Nil;* Membre du Conseil d'Administration de The Alexandria Insurance Company; Président de l'Association du Commerce d'Exportation d'Alexandrie.

Comm. Grassi Carlo, *Cavaliere del Lavoro in Italia;* Membre du Conseil d'Administration de l'Anglo-American Nile & Tourist Cy.; et de la Société des Bateaux-Omnibus; Membre du Conseil de la Chambre de Commerce Italienne.

Grimprel Maurice, *Chevalier de la Légion d'Honneur, Décoré de la British Military Cross;* Directeur de « La Nationale », Compagnie Anonyme d'Assurances sur la Vie à Paris; Membre du Comité Consultatif des Assurances sur la Vie au Ministère du Travail; Membre du Comité Consultatif des Réassurances et Assurances directes au Ministère du Travail; Président de la Réunion des Compagnies d'Assurances sur la Vie; Président suppléant de l'Union Syndicale des Compagnies d'Assurances à primes fixes de toute nature; Administrateur d'Al Chark (L'Orient) Société Anonyme Egyptienne d'Assurances sur la Vie.

H

S.E. Hassan Said Pacha, Sénateur. Directeur des filiales égyptiennes de la Dresdner Bank, et Administrateur de la Banque de Crédit Agricole d'Egypte.

Hault, Aug. de la, Membre du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Chemins de Fer de la Basse-Egypte et de la Société Anonyme des Tramways du Caire.

Hecht Van Der L., Directeur des Tramways du Caire; Administrateur de la Société Anonyme des Chemins de Fer de la Basse-Egypte.

S.E. Henein Sadik Pacha, *Grand Cordon de la Couronne d'Italie;* Ancien Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances; Commissaire du Gouvernement auprès des Bourses des Valeurs; Membre du Conseil d'Administration de l'Upper Egypt Hotels.

Hochart Maurice, *Chevalier de la Légion d'Honneur; Croix de Guerre;* Ancien élève de l'Ecole Polytechnique; Membre agrégé de l'Institut des Actuaires Français; Sous-Directeur technique de « La

Nationale », Compagnie Anonyme d'Assurances sur la Vie à Paris; Administrateur d'Al Chark (L'Orient), Société Anonyme Egyptienne d'Assurances sur la Vie.

Home John, Président du Conseil d'Administration des Grands-Hôtels d'Egypte et de la S. A. des Chemins de Fer Keneh-Assouan; Membre du Conseil d'Administration de The Upper Egypt Hotels ; The Egyptian Hotels; National Bank of Egypt et de National Insurance Co.

Horne F. J., Administrateur-Délégué de The Egyptian Markets.

Sir Hornsby Bertram, C.B.E. *Grand Cordon de l'Ordre du Nil;* Administrateur de la National Bank of Egypt, The Agricultural Bank of Egypt et du Crédit Foncier Egyptien.

I

Ismalum René. *Chevalier de la Légion d'Honneur;* Ingénieur Agronome; Membre du Conseil Supérieur de l'Agriculture; Membre des Conseils d'Administration de la Land Bank of Egypt; S. A. du Béhéra; Egyptian Bonded Warehouses Cy., Ltd.; Sidi Salem; de la New-Egyptian Co et S. A. des Bières Bomonti et Pyramides.

Ithier Gaston, Administrateur-Délégué de la Société Anonyme des Tramways du Caire; Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Chemins de Fer de la Basse Egypte; Membre du Conseil d'Administration de la Banque Belge et Internationale en Egypte.

J

Jacobs Emile, Membre du Conseil d'Administration de la Banque Belge et Internationale en Egypte.

Jacot J. G. Descombes, Ing., Membre du Conseil d'Administration de The Alexandria Water Cy.; de la Cairo Sand Bricks Co.; de la Sidi Salem Co.; Electricity and Ice Supply Cy.; Egyptian Motor Transport, S. E. P.; Président de la Commission Commerciale Suisse d'Alexandrie.

Jullien Léopold, *Ingénieur Agricole, Secrétaire Honoraire de la Chambre de Commerce Française, Chevalier de la Légion d'Honneur;* Président de l'Alliance Française; Directeur de l'Union Foncière d'Egypte; Administrateur de la Dakahlieh Land Cy.

K

Karam Edouard, Président du Conseil d'Administration de The Commercial & Estates Co.; Vice-Président de la Société Anonyme des Immeubles d'Egypte, et de The Alexandrie Pressing Cy.; Membre du Conseil d'Administration de The Alexandria Insurance Cy.; Vice-Président de la Société Egyptienne d'Entreprises Urbaines et Rurales et Administrateur de la Société des Tramways d'Alexandrie.

Kerihuel V. J., Administrateur-Directeur Général de la Société Anonyme des Eaux du Caire et de la Compagnie Frigorifique d'Egypte.

Kitroeff Alex. Th., Membre du Conseil d'Administration de The Associated Cotton Ginners.

Klat Bey Dimitri, Membre du Conseil d'Administration de l'Alexandria & Ramleh Railways Co. Ltd.

Klat Jules, *Licencié en Droit de la Faculté de Paris;* Président de la Commission de la Bourse des Marchandises; Membre du Conseil Supérieur Economique; Membre de la Commission de la Bourse de Minet El Bassal; Membre du Conseil d'Administration de The Egyptian Bonded Warehouses Cy. Ltd.; The Associated Cotton Ginners Ltd.; The Gharbieh Land Cy.; The Egyptian Enterprise & Development Cy.; Société Anonyme Immobilière du Domaine de Siouf; S. A. Pharos.

L

Labruyère René Julien, *Chevalier de la Légion d'Honneur;* Membre du Conseil d'Administration de The Alexandria & Ramleh Railways Co. et de la Land Bank.

Lagonico S., *Chevalier de la Légion d'Honneur;* Membre du Conseil d'Administration de l'Alexandria Commercial Cy.; de la S. A. du Béhéra et de la Société Ghizeh et Rodah.

Lascaris Mario, *Grand Officier de l'Ordre du Nil; Chevalier de la Légion d'Honneur;* Président de la Chambre de Commerce Hellénique d'Alexandrie; Membre du Conseil Supérieur Economique; Vice-Président du Conseil et Administrateur-Délégué pour l'Egypte de la Banque d'Athènes; Président du Conseil d'Administration de The Gabbari Lands; et de la Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de Coton; Membre du Conseil d'Administration du Crédit Agricole d'Egypte; du Crédit Foncier Egyptien; de l'Alexandria Water Cy.; de The Alexandria & Ramleh Railways Cy.; des

Tramways d'Alexandrie; de la Gérance Immobilière; de la Société d'Assurances sur la Vie « Al Chark » et Local Director de The Licences & General Insurance Co. Ltd.

Levi Guido, Membre du Conseil d'Administration de l'Anglo-Egyptian Land Allotment Co.; Cairo Suburban Building Lands; Gharbieh Land; Menzaleh Canal Navigation.

Lian Alfred, membre du Conseil d'Administration de The Alexandria Central Buildings; Cassa di Sconto e di Risparmio; Building Lands Co.; Egyptian Salt & Soda; Société Egyptienne d'Entreprises Urbaines et Rurales; Sté Anonyme des Immeubles d'Egypte.

Lindemann Hugo, Administrateur-Délégué de la Société Misr pour l'Exportation du Coton (ex-Lindemann); Membre du Comité Cotonnier de la Bourse de Minet El Bassal; de la Société Générale de Pressage et Dépôts; de l'Alexandria Insurance Cy.; Membre du Conseil d'Administration et Vice-Président de la S. A. E. Fiat Oriente; de la Société Financière et Industrielle d'Egypte; de la Société « Maarad ».

Lowe, A.J., Membre du Conseil d'Administration de l'United Egyptian Salt Ltd.; de la Filature Nationale d'Egypte et de la Port-Said Salt Association.

Lozi Bey Abdel Fattah el, Membre du Conseil d'Administration de la Banque Misr.

Lumbroso Jean, Membre du Conseil d'Administration de The Alexandria Exchange Co. Ltd., et de l'Alexandria & Ramleh Railways Co.

M

Marcovitch Jacques, *Officier de l'Instruction Publique; Chevalier de la Couronne d'Italie;* Administrateur-Délégué de la Société Orientale de Publicité.

S.E. Mazloum Hassan Pacha, *Commandeur de l'Ordre du Nil, Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Polaire de Suède;* Ancien Gouverneur du Canal de Suez; Ancien Directeur Général des Postes Egyptiennes; Sénateur; Membre du Conseil d'Administration de The National Insurance Cy.; Port-Said Salt Association; Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte; de The Egyptian Delta Land & Investment Cy.; de la Banque de Crédit Agricole d'Egypte.

Menasce Baron Félix de, Président de la Communauté Israélite d'Alexandrie; Président et Administrateur-Délégué de la Société Anonyme des Immeubles d'Egypte; Président de la Cassa di Sconto et di Risparmio; Membres du Conseil d'Administration de la S. A. des Entreprises Urbaines et Rurales.

Marcel Messiqua, Directeur de l'Egyptian Produce Trading Cy.; et Membre du Conseil d'Administration de l'Alexandria Pressing.

Minost Emile, Administrateur-Directeur Général du Crédit Foncier Egyptien; Membre du Conseil d'Administration de la Banque de Crédit Agricole d'Egypte.

S.E. Mohamed Mahmoud Bey Khalil, *Avocat, Grand Officier de la Légion d'Honneur;* Membre du Conseil d'Administration d'«Al Chark» (L'Orient) Société Anonyme Egyptienne d'Assurance sur la Vie; de l'Anglo-Egyptian Land Allotment; Président de la Société Egyptienne des Madina.

Monnerat E., Ing., Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Frigorifique d'Egypte; de The Electric Light & Power Supply; de la Société Anonyme des Eaux du Caire; de la Société Anonyme du Béhéra.

Morin Jean, *Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, Médaille Militaire;* Directeur Général en Egypte des Agences du Crédit Lyonnais; Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Alexandrie.

Mosseri Elie N., *Consul Général du Portugal; Commandeur de l'Ordre du Nil; Chevalier de la Légion d'Honneur; Chevalier de la Couronne d'Italie;* Président du Conseil d'Administration de The Anglo-Egyptian Land Allotment Company etde la Fayoum Light Railways ; et de The Egyptian Delta Land Company ; Vice-Président du Conseil d'Administration des Chemins de Fer de la S. A. de Wadi Kom Ombo; Membre du Conseil d'Administration de l'Anglo-Belgian Co. of Egypt; Membre du Conseil de The Gabbari Land Co.; de The Egyptian Hotels Ltd.; de The Egyptian Salt & Soda Cy. Ltd.; des Grands Hôtels d'Egypte; de la Filature Nationale d'Egypte; de la National Insurance Co. of Egypt; de la Société Foncière d'Egypte; de la Société des Automobiles et Omnibus du Caire; de la Société Egyptienne d'Irrigation et de la Société Foncière du Domaine de Cheikh Fadl; Membre du Conseil Supérieur Economique.

Mosseri Joseph, *Officier de l'Instruction Publique;* Administrateur-Délégué de la Josy Film, S. A. E.

Mosseri Maurice, Membre de la BanqueMosseri et Co.; Membre du Comité du Syndicat des Obligataires de la Société Générale des Sucreries et de la Raffineried'Egypte.

Mosseri J. Nessim, Avocat au Contentieux de l'Etat, Direction des Affaires Judiciaires Mixtes; Actuellement fondé de pouvoirs à la Banque J. N. Mosseri Fils et Cie; Membre du Conseil d'Administration de The Anglo-Egyptian Land Allotment Cy.

N

S.E. Nakhla Pacha El Motei, *Ancien Magistrat, Ancien Ministre, Sénateur, Vice-Président du Sénat, Licencié en Droit de France, Grand Cordon du Nil;* Membre du Conseil d'Administration d'Al Chark (L'Orient) Société Anonyme Egyptienne d'Assurances sur la Vie.

Naeff Emile, Membre du Conseil d'Administration de la Cairo Sand Bricks et de The Electric Light & Power Supply.

Naggiar F. Victor, Membre du Conseil d'Administration de la New-Egyptian Cy.; Société Belgo-Egyptienne de l'Ezbékieh.

Nahman Enrico, Membre du Conseil d'Administration de la Société Générale d'Electricité et de Mécanique; Urbaine et Rurales; Domaine du Cheikh Fadl; Red Sea Mining Cy.

Nathan J. Edward, Membre du Conseil d'Administration de la New-Egyptian Cy et de la Société Belgo-Egyptienne de l'Ezbékieh.

Naus Bey Henri C.B.E., Président de la Fédération des Industries en Egypte; Membre du Conseil Supérieur Economique; Membre du Conseil Consultatif de la Régie Sucrière; Membre de la Commission du Commerce et de l'Industrie; du Conseil Consultatif de l'Agriculture; de la Société d'Economie Politique; du Conseil de la Faculté des Lettres; Administrateur-Directeur Général de la Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte; Président de la Société Egyptienne d'Irrigation; Vice-Président de la Banque Belge et Internationale en Egypte; Président Honoraire de l'Union des Agriculteurs; Membre du Conseil d'Administration de la Société Anonyme de Wadi Kom Ombo; du Crédit Foncier Egyptien; de The Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Cy.; de l'African Enterprise et Development Cy.; de la Compagnie Frigorifique d'Egypte; de la Société Anonyme des Eaux du Caire; de l'Anglo-Belgian Co of Egypt Ltd.; de la Société Anonyme des Ciments d'Egypte.

Nubar Arakel Bey, Membre du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Eaux du Caire.

Nubar Zareh Bey, Membres du Conseil d'Administration de l'Alexandria & Ramleh Railways et de la S. A. des Tramways d'Alexandrie.

P

Peel Col. The Hon. Sydney C.B., D.S.O., Membre du Conseil d'Administration de la National Bank of Egypt et Président du Comité de Londres de The Mortgage Co. Ltd.

Pegna E., *Commandeur de l'Ordre du Nil; Chevalier de la Couronne d'Italie;* Administrateur de The Egyptian Bonded Warehouses Cy., et de l'Alexandria Insurance Cy.

Perrott C.H., Président du Conseil d'Administration de The Manure Cy.; Membre du Conseil d'Administration de l'Egyptian Delta Land & Investment Cy.

Pilavachi C., Président du Conseil d'Administration de Building Lands; de la Société Anonyme Immobilière d'Alexandrie; de The Egyptian Cotton Cy.; Administrateur des Constructions Modernes.

Pinto Cav. Silvio, Président de la Société Egyptienne de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal; Membre du Conseil d'Administration de l'Egyptian Salt & Soda; de la S. A. de Pressage et Dépôts; de la Société Financière et Industrielle d'Egypte et de la Salonica Cigarette Co.

Piot Bey J.B., Vice-Président de la Compagnie des Eaux du Caire; Membre du Conseil d'Administration de The Egyptian Enterprise & Development Co.; de Gharbieh Land Co.; Compagnie Frigorifique d'Egypte; Electric Light & Power Supply Co.

Polnauer L., *Consul Général Royal de Hongrie;* Membre du Conseil d'Administration de l'Alexandria Insurance; Administrateur de l'Alexandria Navigation Cy., S. A. E.; Administrateur de la « Ganz » S. A. E.

R

Rabbat Sélim, Président du Conseil d'Administration de la Delta Trading Co.; Membre du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Immeubles d'Egypte.

Raybaud Max, Administrateur-Délégué de la Crown Brewery.

Reinhart Alfred, Président du Conseil d'Administration de la Société Générale de Pressage et Dépôts; de l'Egyptian Motor Transport Co; Membre de la Commission de la Bourse de Minet El Bassal; Membre de la Société Cotonnière « Maarad »; Membre du Conseil d'Administration de The Alexandria Insurance Cy; Membre du Conseil de la Cairo Sand Bricks; de l'Electricity & Ice Supply Co.

Richmond T.S., Président du Conseil d'Administration de The Eastern Automobiles Supplies & Transport Co.; de The General Accident Fire and Life Assurance Corporation Ltd.; (Near East Board) Administrateur-Délégué de l'Egyptian Consolidated Land Ltd.; Membre du Conseil d'Administration de The Agricultural Bank of Egypt; de The Alexandria Central Buildings Co.; The Associated Cotton Ginners of Egypt Ltd.; de The Sidi Salem of Egypt et de The Mortgage Co. of Egypt Ltd.

Riquez Cav. Uff. Giuseppe, *Commandeur de l'Ordre du Nil; Cav. Uff. de la Couronne d'Italie;* Président du Conseil de la Cassa di Sconto e di Risparmio; Membre du Conseil d'Administration de The Egyptian Salt & Soda et de la Société Anonyme Immobilière du Domaine de Siouf; de l'United Egyptian Salt.

Rolin Léon, Président de la Société Anonyme des Anciennes Entreprises L. Rolin et Co; Egyptian Enterprise & Development Co.; Gharbieh Land Co.; Administrateur-Délégué de la Société Belge-Egyptienne de l'Ezbékieh; Administrateur de The Cairo Suburban; Société Immobilière de Boulac ; Société Egyptienne de Grands Travaux; General Accident Fire & Life Assurance Corporation Ltd.; Société Générale Egyptienne pour l'Agriculture et le Commerce; Société des Terres Rares d'Egypte (en formation).

Rolo Max, Membre du Conseil d'Administration de l'Alexandria Pressing.

Rolo Robert J., Membre du Conseil d'Administration de l'Alexandria Insurance Co.; de la Banque Belge et Internationale en Egypte; de la New Egyptian Co.; Egyptian Co.; de la Crownegypt Co.; Président de la Société Cofonnière Maarad.

Rolo Robert S. C.B.E., Président du Conseil d'Administration de la Société des Automobiles et des Omnibus du Caire; Membre du Conseil d'Administration de The National Bank of Egypt; Crédit Foncier Egyptien; Société Foncière d'Egypte; Société Foncière du Domaine de Cheikh Fadl; S. A. du Wadi Kom Ombo; National Insurance Co. of Egypt.

Rom François, Président de la Cairo Suburban Buildings Lands Co. ; Membre du Conseil d'Administration de l'Anglo-Egyptian Land Allotment; Gharbieh Land Co.; Egyptian Enterprise & Development Co.; Crown Brewery.

Rowlatt Sir F.T., K.B.E., *Grand Cordon de l'Ordre du Nil;* Membre du Conseil d'Administration de la Mortgage Cy.; Membre du Conseil de la National Bank of Egypt.

S

S.E. Safouat Pacha Mohamed, Ancien Ministre. Président du Conseil d'Administration de la S. A. Immobilière du Domaine de Siouf.

Salvago Michel, Président de la Communauté Hellénique d'Alexandrie; Président du Conseil d'Administration de l'Alexandria & Ramleh Railways Cy. Ltd.; Président du Conseil d'Administration de l'Alexandria Water Cy.; Président du Conseil d'Administration de la Filature Nationale d'Egypte; Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme du Béhéra; Vice-Président de la

Gabbari Land Cy.; Membre du Conseil d'Administration de The National Bank of Egypt; de la Banque d'Athènes; de la National Insurance Cy.; de la Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de Coton.

Salvago Constantin, Membre de la Commission de la Bourse de Minet El Bassal; Membre du Conseil d'Administration de la Société Egyptienne des Pétroles (S.E.P.)

Salama Salvator, Managing-Director de la Maison Behrend & Co Ltd.; Administrateur-Délégué de la Rosetta & Alexandria Rice Mills; Administrateur de la Société Egyptienne de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal et des Usines Réunies d'Egrenage et d'Huileries.

Savon G. L., Administrateur-Directeur de la Port-Said Salt Assoc.

Lionello Scelsi, Administrateur du Banco Italo-Egiziano; de la Cassa di Sconto e di Risparmio; de la Société Financière et Industrielle d'Egypte.

Shamà Elie F., Administrateur-Délégué de la Société Anonyme Immobilière du Domaine de Siouf.

Sharpe Sir Montagu K.C., Président de l'Egyptian Delta Light Railways.

Sinadino Augustino, de la Maison Choremi Benachi et Co.; Membre Conseil d'Administration de la Banque d'Athènes et de la Gabbari Land.

Sidi Vitali, Administrateur de la S. A. de Nettoyage et de Pressage du Coton.

S.E. Sir Ismail Sirry Pacha K.C.M.G., Ancien Ministre, Membre du Conseil d'Administration du Banco Italo-Egiziano et The Egyptian Delta Light Railways Co.

Spetseropoulo D., Administrateur-Délégué de l'United Egyptian Nile Transport Co.

Spetseropoulo G.D., Administrateur-Directeur de l'United Egyptian Nile Transport Co.

Stevens T. F., Administrateur-Directeur de la Mortgage Co. of Egypt.

Strologo G. D., Président et Administrateur-Directeur de la S. A. des Presses Libres Egyptiennes; Administrateur de l'Alexandria Insurance.

Strologo R.C., Administrateur-Sous Directeur de la S. A. des Presses Libres Egyptiennes.

Suarès Alfred, Président du Conseil d'Administration de The Commercial Bank of Egypt; Membre du Conseil d'Administration de la S. A. du Wadi Kom Ombo, de la Société Egyptienne d'Entreprises Urbaines et Rurales.

Suarès Fernand, Membre du Conseil d'Administration de la Commercial Bank of Egypt.

Suarès Jacques, Membre du Conseil d'Administration de The Commercial Bank of Egypt et Société Egyptienne d'Entreprises Urbaines et Rurales.

Léon Suarès, *Commandeur de la Couronne d'Italie;* Membre du Conseil d'Administration de la SociétéFoncière du Domaine de Cheikh Fadl; de la Société Foncière d'Egypte; National Bank of Egypt; Bank of Abyssinia et Société Anonyme de Wadi Kom Ombo.

Dr. Sultan Fouad, Administrateur-Délégué de la Banque Misr et de toutes les institutions financières, commerciales et Industrielles, fondées par la Banque Misr, en Egypte et à l'Etranger; Membre du Conseil d'Administration de la Banque de Crédit Agricole d'Egypte.

Sursock Nicolas A., Membre du Conseil d'Administration de la National Insurance Co et de la Société Anonyme des Immeubles d'Egypte.

Sursock Vladimir, Membre du Conseil d'Administration de la Kafr El Zayat Cotton Company.

T

S.E. Talaat Harb Pacha, *Sénateur;* Vice-Président et Administrateur-Délégué de la Banque Misr, et de toutes les institutions financières, commerciales et industrielles fondées par la Banque Misr en Egypte et à l'Etranger; Administrateur-Directeur de la Société Foncière d'Egypte; Membre du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien; Alexandria Insurance Co.; Société Egyptienne de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal; Société Anonyme du Wadi Kom Ombo.

Takla G. Bey, Membre du Conseil d'Administration de la Société Egyptienne des Pétroles; de la Gérance Immobilière; Modern Building.

Toriel Elie, Président du Conseil d'Administration de la Société des Biens de Rapport d'Egypte; de The Union Cotton Cy.; Usines Réunies d'Egrenage et d'Huileries; Dakahlia Land Co.

Toriel Raphael, Administrateur et Président du Conseil p. i. de la Société des Biens de Rapport d'Egypte; Administrateur-Délégué de The Union Cotton Co of Alexandria; Usines Réunies d'Egrenage et d'Huileries; Dakahlieh Land Co.; Membre du Conseil d'Administration de la Filature Nationale d'Egypte; Société Anonyme Immobilière du Domaine de Siouf; Société Egyptienne d'Entreprises Urbaines et Rurales; Société Générale de Pressage et de Dépôts; Société Financière et Industrielle d'Egypte.

Trembley Ernest, *Ingénieur diplômé de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausane;* Président de la Commission Commerciale Suisse, Siège du Caire; Administrateur-Gérant du Comptoir des Ciments; Administrateur-Délégué de la Société Egyptienne de Ciment Portland Tourah-Le Caire; Administrateur-Délégué de The Cairo Sand Bricks Co. S. A.; Vice-Président du Conseil d'Administration du Crédit Immobilier Suisse-Egyptien.

V

Vals Ezio, Administrateur-Délégué de la Société Anonyme Agricole et Industrielle d'Egypte; Liquidateur de la Koubbeh Gardens.

Vannucci Comm. Grisante, Membre du Conseil d'Administration de The Egyptian Hotels; Cassa di Sconto e di Risparmio; Grands Hôtels d'Egypte; Société Anonyme Immobilière du Domaine de Siouf; Société Egyptienne d'Entreprises Urbaines et Rurales; Palestine Hôtels; Egyptian Salt & Soda Cy.; Société Egyptienne des Pétroles.

Vermond Ed., Membre du Conseil d'Administration de la Port-Said Salt Association.

Vincenot M., Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien; Président du Conseil d'Administration de la Compagnie d'Assurances «Al Chark».

W

Watson C. J., Membre du Conseil d'Administration de la Kafr El Zayat Cotton Company.

Wellhoff Salomon, *Chevalier de la Légion d'Honneur, 3ème Classe du Medjidieh;* Président du Conseil d'Administration de The Egyptian Bonded Warehouses Cy Ltd; Egyptian Petroleum Storage Cy; Port-Said Salt Association Ltd.; Société de Transports, Expéditions et Assurances « Pharos » Membre du Conseil d'Administration de la Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte; The Land Bank of Egypt; United Egyptian Salt Limited; Alexandria Central Buildings Company.

Westrop Capt. R. C., Membre du Conseil d'Administration de l'Agricultural Bank of Egypt et de la Mortgage Co.

Williamson John, Président de l'Egyptian Delta Land & Investment.

Wood Smith, K.B., Administrateur-Directeur de l'Alexandria Water Company, Limited,

Y

S.E. Yehia Pacha Ibrahim, Membre du Conseil d'Administration de la Banca Commerciale Italiana per l'Egitto.

Z

Zarifi L., Membre du Conseil d'Administration de la Banque d'Athènes.

Zarifi Th., Membre du Conseil d'Administration de la Land Bank of Egypt.

Zerbini Dimitri J., Administrateur-Directeur de The Kafr El Zayat Cotton Cy.

S.E. Sir Ziwer Ahmed Pacha, Ancien Président du Conseil des Ministres, Membre du Conseil d'Administration de la National Bank of Egypt ; Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Co.; African Development Co.; Land Bank of Egypt et New Egyptian Co.

Le procès de la Caisse de la Dette Publique contre le Gouvernement Egyptien

Après l'abandon de l'étalon or par l'Angleterre qui a eu le même effet en Egypte, le Gouvernement a voulu effectuer le service de sa dette en papier-monnaie.

A la première échéance, soit celle du 15 Octobre 1931, des coupons de la Dette Privilégiée, Mtre Pollack adressait une sommation demeurée infructueuse, pour le paiement en or des coupons dont il détenait les titres. Par la suite il lança une assignation à comparaître devant la première Chambre Civile de la Cour, présidée par M. Falqui-Cao, que nous croyons utile de reproduire, à titre documentaire.

Cet exploit touchait la Commission de la Dette Publique et le Gouvernement Egyptien.

Par suite des assignations lancées par les Commissaires français et italien de la Dette, au Gouvernement et que nous reproduisons plus bas, Mtre Pollack s'est désisté, sous toutes réserves de sa demande en tant que dirigée contre la Commission de la Dette Privilégiée et demanda, à l'audience du 9 Mai 1932, la jonction de son affaire avec celle engagée par les Commissaires Français et Italien. L'ensemble de ses affaires a été renvoyé à l'audience du 28 Novembre 1932 et le Gouvernement Egyptien a été invité à déposer ses conclusions sur le fond avant le 31 Octobre 1932.

Voici le texte des exploits conçus en termes identiques, lancés par les Délégués de la France et de l'Italie — respectivement le 9 Novembre et le 14 Novembre 1931 — en vue d'obtenir le paiement en or de tous les titres de la Dette et leur service respectif.

Texte de l'assignation de Mtre Pollack

Attendu que le requérant est porteur de 41 obligations, libellées en Francs et en Livres Sterling, de la Dette Egyptienne Privilégiée 3 1/2 0/0, pour un montant nominal de L.Stg. 2180, suivant bordereau numérique de la National Bank of Egypt, à Alexandrie en date du 21 Mai 1931;

Attendu que l'intérêt de ces obligations est de 3 1/2 0/0, payable le 15 Avril et le 15 Octobre; que les coupons sont payables et les titres sont remboursables en or, sans aucune déduction; que les paiements et remboursements ci-dessus sont effectués au Caire, à Londres, à Paris et à Berlin; le tout suivant les dispositions des articles 7, 3 et 4 de la Loi du 28 Novembre 1904 instituant la Dette Publique de l'Etat Egyptien;

Attendu que, d'après l'article 11 de la même Loi, la Commission de la Dette Publique, instituée par Décret du 2 Mai 1876, est chargée, notamment, du service des intérêts et de l'amortissement de la Dette Privilégiée; qu'elle reçoit et fait l'emploi des fonds destinés à ce service (art. 19); que sa Caisse est dotée d'un fonds de réserve de £ 1.800.000, et d'un fonds de roulement de L.E. 500.000, (art. 27); qu'enfin elle reçoit directement des comptables supérieurs des provinces le produit brut des impôts fonciers affectés au service des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée jusqu'à ce que les versements atteignent la somme nécessaire pour parfaire chaque année à l'annuité affectée au service de la Dette Garantie, ainsi qu'aux intérêts sur les Dettes

Privilégiée et Unifiée et aux dépenses budgétaires de la caisse (art. 30);

Attendu d'autre part, qu'aux termes des art. 33 et suivants de la même Loi, une annuité fixe de L.E. 307.125 doit être prélevée comme première charge sur toutes les sommes affectées au service des Dettes susdites, pour être affectée au service de la Dette Garantie; que le service des intérêts de la Dette Privilégiée sera prélevé comme seconde charge sur les revenus affectés, et ensuite viendra comme troisième charge le service des intérêts de la Dette Unifiée; qu'en cas d'insuffisance des revenus affectés, la Commission de la Dette recourra au fonds de réserve, en observant les priorités ci-dessus, et à charge de reconstituer entièrement ce fonds au moyen des premiers revenus disponibles;

Attendu qu'en conformité des dispositions qui précèdent, les coupons d'intérêts des obligations de la Dette Privilégiée doivent être payés, et les titres doivent être remboursés, en or, sans aucune déduction, tant en Egypte qu'à l'Etranger;

Que tel a été l'avis de la Commission de la Dette Publique, exprimé dans sa lettre du 6 septembre 1914 au Gouvernement Egyptien, aussitôt après l'établissement du cours légal et forcé, en Egypte, des billets de la National Bank; que cet avis a été reproduit dans les Comptes rendus annuels de la dite Commission;

Que cela étant, et en raison de la dépréciation survenue, sur le marché international, de la devise égyptienne, depuis le 21 septembre 1931, les porteurs d'obligations de la Dette Privilégiée sont en droit d'exiger que le coupon d'intérêts venant à échéance le 15 Octobre 1931 soit payé en or, sans aucune déduction;

Mais attendu que, d'après un avis publié par les soins de la Commission de la Dette Publique en date du 9 Octobre 1931, il résulte que le Gouvernement Egyptien a notifié à la dite Commission sa décision de payer les sommes destinées au service de la Dette Privilégiée en papier, et que par conséquent c'est en papier que seront payés les porteurs qui présenteront leurs coupons à l'encaissement; sous toutes réserves de leur droit de recevoir la différence entre la somme payée et celle due, au cas où il serait décidé de payer les coupons en or;

Attendu que cette solution d'attente est incompatible avec le texte de la Loi du 28 Novembre 1904 qui fait de la Commission de la Dette Publique la débitrice directe des porteurs d'obligations, avec la charge de percevoir directement des comptables supérieurs des provinces le produit brut des impôts et de les affecter au service des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée dans l'ordre prescrit aux art. 33 et 34 de la Loi, et de recourir, en cas d'insuffisance, aux fonds de réserve et, subsidiairement, aux ressources générales du Trésor;

Que cette parfaite autonomie de la Commission de la Dette Publique vis-à-vis du Gouvernement Egyptien est mise en évidence par la disposition de l'art 36 de la Loi qui fait défense à ce Gouvernement d'apporter, sans l'assentiment des Puissances, aucune modification aux impôts fonciers affectés, de nature à réduire leur rendement annuel au-dessous de L.E. 4.000.000; et par cette autre disposition de l'art. 37 de la Loi qui confère aux Commissaires de la Dette le droit individuel de poursuivre devant les Tribunaux mixtes, comme représentants légaux des porteurs de titres, l'Administration Financière, pour l'inexécution de toute obligation dérivant de la Loi susdite;

Que cela étant, il incombait à la Commission de la Dette Publique, plutôt que de porter à la connaissance des porteurs d'obligations ses divergences de vues avec le Gouvernement Egyptien, d'annoncer le paiement en or (ou son équivalent en monnaie égyptienne) du coupon échéant le 15 Octobre 1931 en affectant à ce paiement les ressources indiquées aux art. 30 et suivants de la Loi du 28 Novembre 1904, et de poursuivre éventuellement le Gouvernement Egyptien en cas d'ingérence de sa part dans la disposition du produit des impôts et des autres ressources affectées au service des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée;

Par ces motifs, ceux exposés dans la sommation qui précède et tous autres à déduire d'office ou en plaidant:

Entendre: 1.) le Gouvernement Egyptien; 2.) la Commission de la Dette Publique, prise en la personne de ses Commissaires-Directeurs, préqualifiés, le Tribunal dire pour droit que les coupons des obligations de la Dette Egyptienne Privilégiée 3 1/2 0/0 sont payables et les titres sont remboursables en or, sans aucune déduction;

S'entendre en conséquence les assignés condamner conjointement et solidairement à payer au requérant pour les causes susénoncées, la somme de L.Stg. or: 38.3 sh. ou Francs or: 953.75 c. ou leur équivalent en monnaie égyptienne, avec intérêts de droit à partir de ce jour, et ce contre remise des 41 coupons semestriels ci-dessus énumérés;

S'entendre condamner solidairement au dépens.

Sous toutes réserves.

TEXTE DES ASSIGNATIONS

lancées par les Commissaires Français et Italiens de la Caisse de la Dette Publique, au Gouvernement Egyptien

Attendu qu'aux termes de l'article premier de la Loi No. 17 de 1904 sur la Dette Publique:

«Sont comprises dans la Dette Publique: «La Dette garantie, la Dette Privilégiée, la Dette Unifiée...»

Que l'article 2 de la même Loi dispose que:

«Toutes les dettes sont représentées par des titres au porteur, munis de coupons semestriels».

Que l'article 3 édicte:

«Les coupons sont payables et les titres sont remboursables en or, sans aucune déduction».

Attendu que cette disposition du paiement en or, insérée dans une loi qui a été promulguée, ainsi que le constate le préambule de la loi même «avec l'assentiment des Puissances signataires de la Convention de Londres» n'est que la reproduction d'engagements internationaux contractés par le Gouvernement Egyptien, lors de la création de chacune des Dettes Publiques, Garantie, Privilégiée et Unifiée susvisées.

Attendu en effet, que:

1.) En ce qui concerne la Dette Garantie:

a) La Convention Internationale de Londres, en date du 18 Mars 1883, conclue entre les Gouvernements de Turquie, d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Russie, pour garantir un Emprunt Egyptien de 9.000.000 de Livres Sterling, à trois pour cent (3 0/0) stipule en son article 11:

«Les coupons seront payés **en or** en Egypte, à Londres et à Paris, le 1er Mars et le 1er Septembre de chaque année.

«A Paris. les paiements seront faits au change fixe de 25 francs la Livre Sterling».

b) Le Décret Khédivial du 27 Juillet 1885 relatif à l'émission de cet emprunt de 9.000.000 de Livres Sterling porte le préambule suivant:

«Vu la loi de liquidation du 17 Juillet 1880.

«Vu la Convention en date du 18 Mars 1885, contenant assentiment de Sa Majesté Impériale le Sultan à l'émission d'un emprunt de 9.000.000 de Livres Sterling.

«Considérant que l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie ont déclaré qu'elles acceptaient la présente loi et qu'elles se sont engagées à la porter collectivemennt à la connaissance des autres Puissances qui ont pris part à l'établissement des Tribunaux mixtes en Egypte, et à les inviter à y adhérer».

Et édicte en son article 2:

«Les coupons de cet emprunt seront payés **en or** en Egypte, à Londres, à Berlin et à Paris, le 1er Mars et le 1er Septembre de chaque année.

«A Paris, les paiements seront faits au change fixe de 25 francs la livre sterling.

c) Le contrat passé entre MM. M. Rothschild & Fils et le Gouvernement Egyptien, le 28 Juillet 1885, pour l'émission à Londres, à Paris et en Allemagne de ce même emprunt de 9 millions de Livres Sterling «qui prendra le nom d'Emprunt Egyptien Garanti 3 pour cent» non seulement constate que ce contrat a été conclu «en vertu de la Convention et du Décret susvisés dont les copies sont annexées au présent contrat» mais précise **in fine** «que ce contrat est rédigé dans le sens strict des termes de la Convention susdite et du Décret précité...»

2.) En ce qui concerne la Dette Privilégiée.

a) Cette Dette, créée en vertu d'un Décret Khédivial du 26 Octobre 1878 fut l'objet en 1890, ensemble avec d'autres emprunts égyptiens, d'une conversion qui fut effectuée au moyen d'une Convention passée entre le Gouvernement Egyptien et MM. de Rothschild en date du 4 Juin 1890, et d'un Décret Khédivial, en date du 6 juin 1890, lequel Décret, après avoir constaté dans son préambule que;

«... l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie ont déclaré qu'elles acceptaient le présent Décret et qu'elles se sont engagées à le porter collectivement à la connaissance des autres Puissances qui ont pris part à l'établissement des Tribunaux mixtes en Egypte, et à les inviter à y adhérer».

Edicte en son article 17, que:

«Les coupons des nouvelles dettes seront payés **en or**, en Egypte, à Berlin, à Londres et à Paris, aux mêmes dates et conditions de change que les coupons des Dettes auxquelles elles sont substituées».

b) Le Décret du 12 Juillet 1900, relatif à la quatrième émission de la Dette Privilégiée, promulgué avec le même considérant ci-dessus rapporté, relatif à l'acceptation des Puissances et à la Juridiction des Tribunaux de la Réforme, porte en son article 2 la disposition suivante:

«Les titres de la Dette Privilégiée ainsi émis seront assimilés aux titres de la Dette Privilégiée actuellement en cours»...

3.) En ce qui concerne la Dette Unifiée:

Créée par Décret Khédivial du 17 Mai 1876, à la suite d'une Convention passée entre le Gouvernement Egyptien, d'une part et l'Anglo Egyptian Banking Company Limited, et la Société de Crédit Agricole, d'autre part,la Dette Unifiée fit l'objet d'un autre Décret du 25 Mai 1876, portant approbation du Règlement concernant l'exécution du précédent Décret du 7 Mai 1876, Règlement qui fut, à son tour, modifié par un nouveau Règlement sanctionné par Décret du 6 Décembre 1876;

Ces deux Règlements portent, en leurs articles 6 respectifs, les dispositions suivantes:

«Les coupons seront payés et les titres sortis aux tirages seront remboursés **en or,** sans retenue d'aucune espèce, au Caire, à Paris et à Londres» (art. 6 du Règlement du 2 Mai 1876).

«Les coupons seront payés et les titres sortis aux tirages seront remboursés **en or,** sans autre retenue que celle prévue (s'appliquant aux coupons) par l'article 6 du Décret du 18 Novembre 1876.

«Les paiements et remboursements ci-dessus s'effectueront au Caire, à Paris et à Londres, la livre sterling au change fixe de 25 francs». (Règlement Modificatif du 6 Décembre 1876).

En outre, la loi de liquidation du 17 Juillet 1880, promulguée avec l'assentiment préalable de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, suivant déclarations des Agents Diplomatiques des dites Puissances, en date du 31 Juillet 1880, porte parmi les «Dispositions communes à la «Dette Privilégiée» et à la «Dette Unifiée» la disposition suivante:

«Article 20: Les coupons et les titres seront payés en or, sans aucune retenue, en Egypte, à Paris et à Londres.

«A Paris, les paiements seront faits au change fixe de 25 francs la livre sterling».

Attendu que de tous les textes précités, qui ne sont d'ailleurs que les principaux intéressant la matière, il résulte incontestablement:

a) Que la stipulation du paiement **en or** des coupons et du montant du remboursement des titres des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée constitue un engagement international auquel il n'appartient pas au Gouvernement Egyptien de se soustraire unilatéralement, de par sa seule volonté:

b) Que cette même stipulation, résultant de Conventions et Accords entre Puissances et mise sous la garantie de la Juridiction des Tribunaux de la Réforme, ne peut être modifiée que par accord entre les mêmes Puissances.

Or, attendu qu'à la suite de la suspension de l'étalon d'or par la Grande-Bretagne, le Gouvernement Egyptien a notifiée à la Commission de la Dette Publique, chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Dettes Publiques Egyptiennes, sa décision de payer en papier, les sommes destinées au service de ces Dettes.

Attendu que cette notification, faite dans l'imminence de deux échéances de paiement de coupon, à savoir, celle du 15 Octobre 1931, pour la Dette Privilégiée, et celle du 1er Novembre pour la Dette Unifiée mit la Commission de la Dette dans l'obligation de publier les deux avis dont le texte suit: en vue d'informer les porteurs de la situation créée par le Gouvernement Egyptien, tout en sauvegardant l'avenir.

Premier avis, relatif au coupon de la Dette Privilégiée, paru le 9 Octobre 1931 et publié au **Journal Officiel** du Gouvernement Egyptien du Lundi 19 Octobre 1931, 58me Année No. 102, page 5:

Caisse de la Dette Publique Egyptienne.

Avis

«Le coupon de la Dette Privilégiée vient à échéance le 15 courant.

«Le Gouvernement Egyptien ayant notifié à la Commission de la Caisse de la Dette Publique sa décision de payer les sommes destinées au service de cette Dette en papier, c'est en papier que seront payés les porteurs qui présenteront leurs coupons à l'encaissement.

«La Commission de la Dette a cru devoir dès l'origine, engager des conversations avec le Gouvernement Egyptien à ce sujet. Mais ces conversations n'ont pas encore abouti.

«Toujours est-il que les porteurs qui recevront leurs coupons en papier auront droit, au cas où il serait décidé de payer ces coupons en or, à la différence entre la somme effectivement payée et celle qu'ils auraient dû recevoir, calculée au pair de l'or.

Le Caire, le 9 Octobre 1931».

Deuxième avis, relatif au coupon de la Dette Unifiée, paru le 26 Octobre 1931 et publié au **Journal Officiel** du Gouvernement Egyptien, du 29 Octobre 1931 No. 105 page 4:

Caisse de la Dette Publique Egyptienne.

Avis

«La Commission de la Dette porte à la connaissance du public que le coupon de la Dette Unifiée venant à échéance le 1er Novembre 1931 sera payé en papier aux mêmes conditions qui ont été indiquées dans l'avis publié le 9 Octobre 1931 pour le coupon de la Dette Privilégiée et sous les mêmes réserves.

Le Caire, le 26 Octobre 1931».

Attendu cependant que cette décision du Gouvernement Egyptien est contraire, ainsi qu'il a été établi plus haut, aux engagements internationaux et accords entre Puissances, tant de fois solennellement proclamés et réitérés relativement au paiement en or des coupons et au remboursement des titres amortis des Dette Garantie, Privilégiée et Unifiée.

Attendu, dès lors, que d'après les dispositions de l'article 37 de la loi No. 15 de 1904 susvisée, mon requérant est fondé, en sa qualité de Commissaire de la Dette, à poursuivre, même individuellement, le Gouvernement Egyptien

pour assurer l'exécution de son obligation de payer en or, dans les conditions édictées par la Loi même susvisée (Article 11).

Par ces motifs:

et tous autres de fait ou de droit, tant de forme que de fond, à faire valoir en temps et lieu, et dont est réserve expresse:

S'entendre le Gouvernement Egyptien condamner à rembourser, en or, les titres amortis ou à amortir et à payer les coupons échus ou à échoir des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée, et plus précisément:

— à Londres, en livres sterling or;

— au Caire, en livres sterling or ou en monnaie égyptienne à l'équivalent effectif de l'or;

— à Paris, en monnaie française, au change de la livre sterling or, aux conditions de change prévues à l'article 4 de la Loi No. 17 de 1904.

S'entendre condamner en tous frais et dépens.

LA NOTE DE S.E. ISMAIL SEDKY PACHA PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Voici à titre documentaire le texte de la note remise par Mtre L'Abbate, Conseiller Royal, au nom du Gouvernement Egyptien, à l'audience du 21 Décembre 1932 et qui explique l'attitude prise par le Gouvernement Egyptien, dès le début, dans cette affaire.

Son Excellence
le Marquis de Negrotto Cambiaso
Ambassadeur de Sa Majesté
le Roi d'Italie
Commissaire-Délégué d'Italie à la
Caisse de la Dette Publique
Le Caire.

Monsieur le Commissaire,

Accédant au désir que vous avez exprimé par l'organe de votre défenseur, Maître Pezzi Bey, à l'audience du 23 Novembre dernier, dans le procès que vous avez intenté contre le Ministère des Finances, — actuellement pendant devant la 1ère Chambre Civile du Tribunal Mixte du Caire, — j'ai l'honneur de vous confirmer les déclarations que je vous avais faites précédemment.

Le Gouvernement Egyptien estime que l'article 3 de la Loi No. 17 de 1904, portant que les coupons sont payables et les titres remboursables en or, — inspiré d'anciens contrats qui n'admettaient pas, en paiement, les monnaies de cuivre, la petite monnaie en argent et la monnaie d'or au poids, — doit nécessairement être interprété à la lumière tant des différents contrats d'emprunts que des dispositions de l'article 4 de la même Loi.

A cet effet, il est à peine besoin de rappeler que les trois contrats d'emprunts des 14 juillet 1876, 18 novembre 1876 et 18 mars 1885, consolidant les diverses dettes égyptiennes, avaient été conclus en livres sterling avec mention, simplement, que, pour les porteurs de titres libellés en francs, ces francs auraient été calculés à raison de 25 la livre sterling.

D'autre part, — et dans le même ordre d'idées — la Loi de 1904, promulguée dans le but d'adapter les dettes de l'Egypte aux conditions nouvelles résultant de son relèvement financier n'a fait qu'établir la formule de paiement des monnaies française et allemande par rapport à la livre sterling.

Il suit de là que la seule monnaie payée et la seule monnaie dont le Gouvernement Egyptien se soit reconnu débiteur est la livre sterling, et que les parties tant aux différents contrats qu'à la loi de 1904, n'ont jamais entendu mettre à la charge du Gouvernement Egyptien la dépréciation éventuelle de la monnaie.

Au surplus, c'est l'interprétation que la Caisse de la Dette a donnée elle-même de l'article sus-mentionné, — soit pendant la guerre soit postérieurement.

Les Commissaires de la Dette, qui n'ont jamais manqué de surveiller jalousement les droits des porteurs, à telles enseignes qu'ils avaient même cru devoir formuler des réserves au sujet du cours forcé établi en 1904, n'en ont pas moins toujours payé, sans la moindre réserve, les coupons dont ils avaient la charge, au change de la livre sterling.

Est-il besoin d'ajouter que la question soulevée aujourd'hui, au sujet du paiement en or perd toute son importance, lorsqu'on se place au point de vue de la situation monétaire des pays dans lesquels les paiements doivent être effectués.

Ainsi donc, si on doit donner à l'article 4 de la Loi de 1904 une interprétation qui réponde à la logique et au droit, l'Egypte ne peut payer qu'en livres sterling.

Elle ne doit rendre que la somme numérique reçue, dans les epèces ayant cours au moment du paiement et la dépréciation de la monnaie ne peut faire assumer à l'Egypte aucune charge nouvelle.

Au surplus, vous reconnaîtrez vous-même, Monsieur le Commissaire, que l'Egypte s'est toujours efforcée de maintenir sa monnaie à la hauteur de la livre sterling, qui, non seulement était une monnaie saine, mais était encore la monnaie de ses dettes et la monnaie, internationale, par excellence.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil
des Ministres
Ministre des Finances
(s.) **I. Sedky.**

Nous croyons utile de compléter cette documentation par les analyses des conclusions des Commissaires de la Dette et du Gouvernement Egyptien qui ont paru dans les Nos. 1409 et 1410 du Journal des Tribunaux Mixtes.

Analyse des conclusions des Commissaires de la Caisse de la Dette Publique

Il s'agit de déterminer la monnaie des titres de la Dette publique égyptienne, Garantie, Privilégiée et Unifiée.

Pour le Gouvernement Egyptien cette monnaie serait la livre sterling représentée, depuis l'abolition du **gold standard**, par la banknote de la Banque d'Angleterre.

Pour les Commissaires, cette monnaie serait la monnaie d'or, franc or de Germinal et livres sterling or, ou la monnaie actuelle du lieu du paiement à l'équivalent de l'or.

Les Commissaires déduisent leur qualité, pour agir en justice, de l'article 37 de la Loi No. 17 de 1904 sur la Dette Publique Egyptienne aux termes duquel:

«Les Commissaires de la Dette auront, même individuellement, qualité pour poursuivre devant les Tribunaux mixtes, comme représentants légaux des porteurs des titres, l'administration financière, représentée par le Ministère des Finances, pour l'inexécution de toute obligation qui incombe au Gouvernement en vertu de la présente loi, à l'égard de tout ce qui concerne le service des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée».

La monnaie dans laquelle le paiement doit être fait est la monnaie d'or en vertu:

1.) des mentions mêmes des titres, des stipulations des contrats, des conventions internationales qui s'y réfèrent et des prescriptions des divers actes législatifs égyptiens y relatifs;

2.) des principes du droit régissant la matière.

Les conclusions des Commissaires commencent par reproduire le libellé des titres de la Dette Publique Egyptienne, pour en conclure que ce libellé établit les points de fait suivants, communs aux trois dettes:

a) les titres sont au porteur;

b) ils se réfèrent tous aux décrets qui ont constitué les dettes, lesquels établissent l'internationalité de l'émission;

c) la valeur des titres est énoncée en francs et livres sterling, monnaies étrangères;

d) les titres établissent une équivalence fixe entre les deux monnaies;

e) les coupons sont payables sur diverses places.

La mention expresse du paiement en or ne se trouve que sur les titres de la dette Garantie.

Mais pour les dettes Privilégiée et Unifiée, la clause or se trouve formellement stipulée dans les documents préliminaires. Cette clause est répétée

dans les actes législatifs égyptiens qui ont réorganisé le service de la Dette.

Ayant ainsi exposé le libellé des titres mêmes, les conclusions des Commissaires en viennent à l'analyse des actes préliminaires et des actes confirmatifs. Ce sont les contrats, les conventions internationales, les lois égyptiennes

Les Contrats. — La Dette Unifiée doit son origine à un contrat passé au Caire le 7 Mai 1876 entre le Ministre des Finances et deux groupes financiers étrangers.

Il résulte de ce contrat ainsi que de l'article 19 de la Loi de liquidation de 1880 qui a autorisé la seconde émission de la Dette Unifiée: 1.) que la monnaie des titres de la Dette Unifiée est une monnaie d'or; 2) que l'émission des titres a eu lieu à Paris où était stipulé «le siège principal d'exécution de cette opération».

La Dette Privilégiée a été créée par Décret du 18 Novembre 1876 sans qu'aucun contrat spécial ne fût passé avec des banquiers.

Mais en 1890 la Dette Privilégiée fit l'objet d'une conversion qui donna lieu à un contrat du 4 juin 1890 entre le Gouvernement Egyptien et les Rothschild de Londres, de Paris, et de Francfort et un établissement financier de Berlin. L'internationalité du contrat et la stipulation de la clause or résulte du rappel qui est fait à plusieurs reprises, dans ce contrat, des décrets que le Khédive s'engageait à promulguer pour son exécution. Ces décrets stipulent formellement l'internationalité des emprunts et la monnaie d'or.

Quant à la Dette Garantie, elle donna lieu à un contrat passé le 28 Juillet 1895 entre le Gouvernement Egyptien et les mêmes banquiers que ci-dessus. L'article 1er du contrat établit l'internationalité de l'émission et l'article 5 stipule la clause or ainsi que l'internationalité des paiements.

Les Conventions internationales. — Ces conventions sont la loi de liquidation de 1880, la Convention de Londres de 1885, le Décret du 6 Juin 1890 relatif à la conversion de la Dette Privilégiée et la Loi No. 17 de 1904 sur la Dette Publique.

1. — **La Loi de liquidation de 1880,** tout en étant une véritable loi égyptienne, est aussi une convention internationale, comme cela résulte de la déclaration insérée au préambule et du fait que le décret a été rendu en exécution d'une déclaration des Agents Diplomatiques d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Grande-Bretagne, de France et d'Italie en date du 31 Mars 1880. Aussi bien, lorsque cette loi de liquidation fut abrogée, il fallut l'assentiment des mêmes Puissances, ainsi que le constate le préambule de la loi d'abrogation.

L'article 20 de la Loi de liquidation, convention internationale, dispose textuellement que:

«Les coupons et les titres seront payés en or sans aucune retenue, en Egypte, à Paris et à Londres».

2. — **La Convention de Londres de** 1885 créa la Dette Garantie en stipulant que les coupons seraient payés en or en Egypte, à Londres et à Paris.

3. — **Le Décret du 6 Juin** 1890 sur la conversion de la Dette Privilégiée stipule **expressis verbis** la clause or en son article 17.

4. — **La Loi No. 17 de** 1904 sur la Dette Publique constate en son préambule qu'elle est une véritable convention internationale puisque sa promulgation a eu lieu avec l'assentiment des Puissances signataires de la convention de Londres. L'article 3 de cette loi qui concerne les trois dettes stipule que les coupons sont payables et les titres remboursables en or au Caire, à Londres, à Paris et à Berlin.

Ainsi, conclut sur ce point le mémoire des Commissaires, tout comme les mentions des titres et des contrats, les conventions internationales concernant les trois dettes stipulent la clause or et constatent l'internationalité des paiements.

Les Lois Egyptiennes. — Toutes ces lois ont été abrogées par la Loi No. 17 de 1904. Elles n'en sont pas moins intéressantes pour le procès, parce qu'elles servent à montrer combien de fois

la clause or et l'internationalité de l'exécution a été édictée par le Gouvernement Egyptien.

Deux décrets d'exécution des 25 Mai et 6 Décembre 1876 ont été pris au sujet de la Dette Unifiée, stipulant le paiement en or des coupons et des titres amortis.

Le Décret du 18 Novembre 1876 créant la Dette Privilégiée a été suivi d'un décret du 6 Décembre de la même année approuvant un règlement d'exécution lequel édicte en son article 6 que les coupons et les titres seront remboursés en or au Caire, à Paris et à Londres. Un Décret postérieur du 12 Avril 1887 concernant les paiements à faire à Berlin pour les Dettes Privilégiée et Unifiée dispose que ces paiements se feront en or. Enfin le Décret du 6 Juin 1890 relatif à la conversion de la Dette Privilégiée, dispose en son article 17 que les coupons des nouvelles dettes seront payés en or, en Egypte, à Berlin, à Londres et à Paris.

Pour ce qui est de la Dette Garantie, le Décret du 27 Juillet 1885 autorisant cet emprunt stipule en son article 2 que les coupons seront payés en or en Egypte, à Londres, à Berlin et à Paris.

Ayant ainsi exposé les faits, les conclusions des Commissaires abordent la question de droit. Les Commissaires se proposent de démontrer, en base des documents ci-dessus analysés que: «Pour tous les emprunts compris dans la dette publique égyptienne, la monnaie du contrat est une monnaie d'or, et que c'est en cette monnaie d'or ou à son équivalent dans la monnaie actuellement en cours que le Gouvernement Egyptien doit payer».

Dans une première partie, les conclusions tendent à établir que la monnaie des titres de la dette égyptienne est la monnaie d'or et que ceci comporte l'obligation pour le Gouvernement de payer, en monnaie d'or ou à son équivalent malgré toute loi de cours forcé.

1. — **La monnaie du contrat est une monnaie d'or.**

Les diverses espèces tranchées par la Cour d'Appel mixte depuis 1924 en la matière n'ont jamais offert un élément d'interprétation aussi net que la clause or stipulée **expressis verbis.**

Les Commissaires prétendent en tirer une démonstration plus certaine encore de leur thèse, en base des éléments d'interprétation retenus par la Cour et qui sont les suivants:

a) la teneur des titres et les stipulations des documents préliminaires;
b) l'équivalence des monnaies;
c) l'internationalité des contrats.

A. — Dès l'arrêt des Sucreries de 1924 la Cour d'Appel mixte a déclaré qu'en matière de titres au porteur la nature et l'étendue des droits du porteur dépendent de la teneur du titre, laquelle toutefois peut et doit être complétée et précisée par ce qu'on a appelé les documents préliminaires. Cette seconde idée a été proclamée par la Cour Permanente de Justice Internationale de la Haye dans ses arrêts du 12 Juillet 1929.

B. — La Cour d'Appel mixte, en un arrêt du 19 Mai 1927, dit du Marquis de la Celle, a retenu qu'en établissant dans un contrat l'équivalence entre deux monnaies, les parties n'ont pu avoir en vue qu'une monnaie en or, la seule qui, par sa nature, justifie cette équivalence.

Cette stipulation se trouve exprimée dans tous les titres des trois dettes égyptiennes ainsi que dans les documents préliminaires.

C. — La Cour d'Appel mixte dans plusieurs arrêts, explicitement ou implicitement, a retenu que la monnaie des titres internationaux est toujours la monnaie d'or et que les titres internationaux sont ceux qui ont été émis et qui sont payables sur divers marchés étrangers.

La Cour de Cassation de Paris a confirmé cette théorie en son arrêt du 7 Juillet 1931 rendu en l'affaire dite de la Société d'Héraclée. De même la Cour internationale de la Haye, dans son arrêt précité du 12 Juillet 1929, a consacré cette thèse.

2. — **Signification de la clause or.**

Un paiement en monnaie d'or, disent les Commissaires, n'a rien de bien mystérieux ou d'ambigu. Mais puisque malgré la clarté d'une telle clause, les Tribunaux se voient encore appelés à l'interpréter, il faut bien dire que la seule interprétation juridiquement admissible est qu'en insérant cette stipulation dans les contrats d'emprunts publics qui ont constitué les dettes égyptiennes, les parties contractantes ont justement voulu soustraire la monnaie du contrat à toute possibilité de variation et surtout à toute possibilité de dépréciation.

Bien que le Gouvernement Egyptien n'ait encore rien manifesté dans ce sens, il se pourrait qu'il vienne prétendre, disent les conclusions des Commissaires, que l'obligation de payer en une monnaie d'or est rendue inefficace en Egypte par les dispositions du Décret du 2 Août 1914 qui a établi le cours forcé des banknotes de la National Bank of Egypt. Ce n'est que par scrupule de défense que les commissaires déclarent aborder ce chapitre.

Cours forcé égyptien. — La loi égyptienne du cours forcé n'atteint point les titres de la Dette Publique stipulés en monnaie étrangère, et est inapplicable aux paiements que le Gouvernement doit faire pour le service de sa dette.

En premier lieu les monnaies du contrat sont le franc et la livre sterling. Il n'y a aucun rapport entre ces deux monnaies étrangères et la banknote de la National Bank. On pourrait dire que le Décret de 1914 vise non seulement la livre égyptienne mais également les espèces d'or, ayant cours légal dans le pays. Mais si le franc or a eu cours légal en Egypte à un moment donné, il n'en est plus ainsi aujourd'hui, au moins depuis 1928. Un arrêté ministériel du 2 Juillet 1928 a en effet édicté que les pièces d'or des différents pays de l'Union Latine ne seraient plus reçues dans les Caisses Publiques.

D'ailleurs le fait qu'une monnaie étrangère est admise dans la circulation n'en fait point une monnaie légale.

Le franc est une monnaie de compte égyptienne mais c'est une monnaie étrangère qui ne peut pas être atteinte par le cours forcé égyptien.

En second lieu, il ne faut pas oublier que les trois dettes publiques égyptiennes sont des titres internationaux dont la monnaie ne peut être qu'une monnaie d'or qui n'est point susceptible d'être atteinte par le cours forcé d'un pays déterminé.

En troisième lieu, l'on se trouve ici dans un domaine spécial: la législation qui régit les emprunts égyptiens ne peut pas être modifiée au seul gré du Gouvernement Egyptien. Un acte de souveraineté du Gouvernement Egyptien, en cette matière, ne saurait échapper à l'autorité judiciaire que s'il était pris par le Gouvernement dans la plénitude de son pouvoir. Or, le Gouvernement n'a pas le pouvoir de léser un droit consenti par lui-même à un étranger.

Enfin la Loi No. 17 de 1904, qui a réorganisé la Dette Publique, a été promulguée avec l'assentiment des Puissances, d'où il résulte que cette loi ne peut être abrogée ou modifiée qu'avec l'assentiment de ces mêmes Puissances.

C'est l'avis qui fut donné à plusieurs reprises au Gouvernement par son propre Contentieux, successivement représenté par MM. Borelli bey, Tito Figari, Charles Royle, A. M. Pietri, Keller.

Malgré donc la loi du cours forcé, le service de la dette égyptienne doit être effectué en or ou à l'équivalent de l'or.

Réponse aux arguments du Gouvernement Egyptien

Le Gouvernement, au moment du dépôt des conclusions des Commissaires, n'avait exprimé d'autre avis que celui contenu dans la lettre du Président du Conseil du 19 Décembre 1931 dont nous avons publié le texte dans ces colonnes. C'est cet avis que les Commissaires réfutent.

Tout d'abord, d'après le Gouvernement, la clause or signifierait, tout simplement, l'engagement de payer en une monnaie saine qui à l'époque de la stipulation, était la livre sterling.

Or, répondent les Commissaires, il est facile de constater, à l'examen des documents, qu'aucune des trois dettes n'a été contractée en une monnaie unique, la livre sterling, tout court, mais que toutes ont été contractées en francs or et en livres sterling or.

D'après le Gouvernement, en second lieu, l'article 577 C. Civ. l'autoriserait à rendre les sommes empruntées «en même valeur numérique, quelles que soient les variations subies par les monnaies depuis l'époque du prêt».

Mais la Cour d'Appel mixte a proclamé, répondent les Commissaires, que cette disposition de la loi est exclusivement territoriale et qu'elle ne peut s'appliquer aux titres internationaux.

Le Gouvernement invoque la charge nouvelle que serait pour lui l'obligation de payer sa dette en or et le fait que les parties n'auraient jamais eu l'intention de lui faire subir la charge de la dépréciation de la livre sterling.

En vérité, la monnaie du contrat étant une monnaie d'or, une monnaie fixe, on ne saurait dire qu'elle a subi une dépréciation. C'est la banknote de la Banque d'Angleterre, qui n'est pas la monnaie du contrat, qui a subi une dépréciation.

Le Gouvernement, en payant en or, ne paye que ce qu'il promis de payer, et rien ne l'autorise à profiter, selon l'expression de la Cour de la Haye, d'une chance de s'acquitter de sa dette en monnaie dépréciée.

En quatrième lieu, le Gouvernement fait valoir que les Commissaires de la dette ont eux-mêmes effectué le service de cette dette au change de la livre sterling.

A Paris, en effet, en 1915, lorsque le franc avait baissé par rapport à la livre, les paiements étaient faits au cours du change de la livre. Cette livre elle-même était-elle dépréciée? Qu'importe au point de vue juridique? Ce fait ne saurait valoir renonciation ou novation, car les Commissaires de la dette n'auraient eu aucun pouvoir de diminuer l'étendue des droits des porteurs, n'ayant d'autre mission que d'agir dans les conditions édictées par la loi. Les Commissaires n'ont donc pu ni renoncer ni nover.

D'ailleurs les Commissaires rappellent qu'en fait ils ont toujours manifesté une opinion très précise.

Lorsqu'en 1914 le Gouvernement eut décrété le cours forcé de la banknote de la National Bank, les Commissaires firent leurs réserves écrites en rappelant que le Décret du 28 Novembre 1904 imposait le paiement dont le Gouvernement ne s'est jamais départi».

Et de plus les Commissaires ont tenu à renouveler ces réserves dans chacun de leurs **comptes rendus** annuels, depuis 1914 jusqu'en 1931.

A supposer même que ces réserves n'eussent point été faites, la théorie de **l'homo novus,** consacrée par la Cour d'Appel mixte en matière de titres au porteur, interdirait au Gouvernement de se prévaloir, à l'encontre de la teneur du titre, de l'attitude des porteurs précédents.

Enfin, le Gouvernement Egyptien fait valoir un argument, que l'on peut appeler **d'impossibilité,** en ces termes:

«Est-il besoin d'ajouter que la question soulevée aujourd'hui au sujet du paiement en or perd toute son importance lorsqu'on se place au point de vue de la situation monétaire dans les pays dans lesquels les paiements doivent être effectués?»

A ceci la Cour de la Haye a déjà répondu:

«Il est possible de se procurer l'équivalent de l'or».

D'ailleurs le franc or de Germinal et la livre sterling or continuent d'exister. La loi monétaire française du 25 Juin 1928 a expressément réservé les paiements internationaux antérieurs qui ont pu valablement être stipulés en francs or. Et pour ce qui est de la Grande-Bretagne, **l'act** du 21 Septembre 1931 est une loi de cours forcé essentiellement territoriale. Aussi le 20 Septembre 1931, le Gouvernement, annonçant sa décision du lendemain, précisait qu'elle n'aurait naturellement aucune influence sur les obligations du Gouvernement de Sa Majesté ou de la Banque d'Angleterre payables en monnaie étrangère.

C'est la mise en oeuvre de la théorie des paiements internationaux.

Analyse des Conclusions du Gouvernement Egyptien

Ainsi que nous l'avons dit, après avoir analysé les conclusions des Commissaires français et italien de la Dette Publique, le Gouvernement Egyptien dans ses conclusions, communiquées le 10 Mars 1932, demande au Tribunal de se déclarer sans juridiction pour connaître du litige.

Le mémoire du Gouvernement, dans une première partie, examine les contrats et les actes législatifs qui régissent la Dette Publique Egyptienne, non seulement au point de vue de la stipulation ou de la réglementation de la monnaie qui doit assurer le service des emprunts, mais également dans l'ensemble des stipulations financières, economiques et politiques établies par les dits documents.

A. — **Différents emprunts égyptiens.**

Bien qu'il ne reste aujourd'hui que les Dette Garantie, Privilégiée et Unifiée, régies désormais par la seule Loi du 28 Novembre 1904, il est intéressant de remonter aux emprunts originaires.

Said Pacha conclut d'abord, le 8 Mars 1862, le premier emprunt de l'Egypte avec la Banque de Saxe-Meningen.

Le Khédive Ismail contracta, à son avènement, le 23 Octobre 1864, un second emprunt auprès de la Maison Fruhling et Goschen de Londres, en livres sterling, monnaie anglaise.

Un troisième emprunt de trois millions de livres sterling fut ensuite contracté, le 11 Décembre 1865, avec l'Anglo-Egyptian Banking Cy d'Alexandrie pour le service particulier de la Daïra Sanieh de S.A. le Khédive.

Le 23 Mars 1867, S.A. le Khédive contractait avec la Banque Ottomane un quatrième emprunt en livres sterling pour l'achat de certaines propriétés.

Le 3 Février 1868, le Gouvernement Egyptien contracta auprès du Comptoir Oriental de Paris un emprunt en francs pour l'unification et la conversion de tous les emprunts et bons du Trésor Egyptien.

Le 1er Juin 1868, un nouvel emprunt de 6 millions de livres sterling, dont le service était stipulé au cours du change, fut contracté par le Gouvernement auprès de banquiers établis à Alexandrie.

Le 26 Mars 1870, Ismail Pacha, contractait auprès de la Banque Franco-Egyptienne un emprunt de 125 millions de francs, payable à Paris. Il y était stipulé que la livre sterling serait calculée à raison de P.T. 97.5 et que «les monnaies de cuivre, la petite monnaie d'argent et la monnaie d'or au poids, ne seraient point admises».

Le 11 Février 1871, Ismail Pacha contractait pour la Daïra Sanieh un nouvel emprunt de 550.000 livres sterling auprès de banquiers de Londres. Il est à signaler que cet emprunt était à 12 pour cent. Celui du 23 Mars 1867 était à 9 0/0 et les précédents à 7 0/0.

Le 25 Avril 1871, pour échanger les Bons du Trésor et pouvoir subvenir à l'achèvement de travaux publics en voie de construction, le Gouvernement emprunte 6 millions et demi de livres sterling et le même jour 2 millions de livres sterling mises à sa disposition à Londres.

Le 2 Avril 1872, un nouvel emprunt de 4 millions de livres sterling à 13 0/0 était contracté par le Gouvernement, somme à sa disposition à Londres.

Le 28 Mars 1873, un emprunt Daira Sanieh de 840.000 livres sterling était contracté à 11 0/0.

Le 11 Juillet 1873, le Gouvernement voulut consolider toute sa dette flottante et il contracta à cet effet un nouvel emprunt de 32 millions de livres sterling à 7 0/0.

Le 9 Août 1875 la Daïra Sanieh empruntait 2 millions 650.000 livres sterling payables au taux de P.T. 97.5, avec intérêts à 12 1/2 0/0.

Le 8 Février 1876, nouvel emprunt de 2 millions de livres sterling à 14 0/0.

Le 19 Mars 1876, un syndicat français fondé en vue de la conversion de la Dette Egyptienne prêtait au Gouvernement 1.400.000 livres sterling à 10 pour cent d'intérêts, somme mise à la disposition du Gouvernement à Londres. Clause piquante: en garantie de cette avance le Gouvernement s'engageait à remettre aux représentants du

Syndicat à Alexandrie 750.000 ardebs de blé et 750.000 ardebs de fèves.

Le 7 Mai 1876, le Gouvernement Egyptien chargeait l'Anglo - Egyptian Banking et le Crédit Agricole des mesures financières de consolidation de la dette flottante du Gouvernement et de la dette flottante de la Daïra Sanieh et aussi d'unification de la totalité des dites dettes flottantes et de la Dette Consolidée du Gouvernement Egyptien.

La consolidation et l'unification devait se faire en titres 7 0/0 par coupures en francs ou en livres sterling au choix du prêteur lors de l'émission.

Le 31 Octobre 1878, le Gouvernement Egyptien contracte avec les Rotschild de Londres et de Paris un emprunt de 8 millions 500.000 livres sterling payable à Londres en sterling, à Paris en francs au change de francs 25.25 et à Alexandrie au taux du change, ledit emprunt garanti par une affectation sur certains biens abandonnés à cet effet par S.A. le Khédive et les membres de sa famille. D'où le nom d'Emprunt Domanial donné à cette opération.

Le 8 Juillet 1880 était promulguée la loi dite de liquidation où toutes les Dettes de l'Etat furent minutieusement réglées. Il en sera parlé plus spécialement plus loin.

Cinq ans plus tard, un nouvel emprunt de 9 millions de livres sterling était contracté le 28 Juillet 1885 auprès de MM. de Rotschild par le Gouvernement Egyptien à l'effet de pourvoir aux indemnités d'Alexandrie et de liquider la situation financière. Cet emprunt était garanti par les six grandes Puissances.

Le 9 Avril 1888, un nouveau emprunt de 2 millions de livres sterling est conclu entre le Gouvernement et les Rotschild de Francfort, à 3 1/2 0/0 d'intérêts, pour la conversion de l'Emprunt Privilégiée 5 0/0 créé par la Loi de liquidation du 3 Juillet 1880, le remboursement de l'emprunt 4 1/2 0/0 ci-dessus de 1888, et un nouvel emprunt en livres égyptiennes pour certaines dépenses extraordinaires.

Enfin le 3 Juin 1890 le Gouvernement Egyptien passait avec la Banque de Paris et des Pays-Bas une convention au sujet de la Dette Générale de la Daïra Sanieh.

B. — **Actes législatifs et conventions internationales régissant les emprunts égyptiens.**

D'après le mémoire du Gouvernement, les Dettes d'Etat, de l'opinion unanime des juristes, ne sont pas régies par les seules règles du droit civil, et d'autre part, les dettes de l'Egypte sont d'une nature juridique différente des dettes publiques des autres Etats.

1.) **Liberté d'emprunt de l'Egypte. — Surveillance des Puissances Etrangères.**

A l'époque des emprunts, l'Egypte, faisant partie de l'Empire Ottoman, n'avait la capacité de contracter des dettes à l'étranger qu'avec l'autorisation préalable du Sultan. Mais ce qui caractérisa surtout sa situation, ce fut la surveillance ou le contrôle des Puissances étrangères qui s'exercèrent depuis la première dette contractée avec des étrangers.

En 1876, le montant de la Dette Egyptienne était certainement en disproportion avec la puissance économique du pays. Le 6 Avril 1876, le Gouvernement était obligé de proroger à trois mois le payements de ses bons et assignations.

Cette gêne financière, dit le mémoire du Gouvernement, provenait de l'organisation du pays dans les différents domaines politique, économique et judiciaire.

Une réorganisation s'imposait, qui «ne pouvait être conçue que dans une forme devant nécessairement porter atteinte aux droits des créanciers et transmormer leur situation».

2.) **Intervention voilée des Puissances.**

L'Egypte venait de négocier et de conclure la Réforme Judiciaire avec les Puissances Etrangères. Cet exemple s'imposait. M. Cave, fonctionnaire anglais, présenta un rapport dans lequel il préconisait certains remèdes financiers. «C'était, dit le mémoire du Gouvernement, l'ingérence étrangère, nettement caractérisée, dans l'administration financière de l'Egypte».

3.) **Modification des Dettes Egyptiennes. — Institution de la Caisse de la Dette. — Décret du 2 Mai 1876.**

Mr. Cave avait soutenu qu'il ne s'agissait point d'un embarras passager, mais d'une insolvabilité définitive de l'Egypte. Le Gouvernement proposa alors des compensations consistant en une augmentation du montant nominal de la dette, en une affectation spéciale de certains revenus, en des garanties pour la bonne marche du service de la dette à l'avenir.

Le Décret du 2 Mai 1876 institua en conséquence la Caisse de la Dette Publique.

Le 7 Mai 1876, un décret déclarait les dettes de l'Etat et de la Daïra Sanieh unifiées en une seule dette à 7 0/0 de 91 millions de livres sterling, remboursable en 65 ans. Cette unification comprenait les titres des emprunts de 1862-1868-1870-1873 au pair, ceux de 1864-1865 et 1867 à 95 0/0 et ceux de la Dette flottante à 80 0/0.

Certains revenus de l'Etat évalués à livres sterling 6 millions et demi environ étaient affectés à cette dette.

4.) **Protestation des créanciers. — Rapport Goschen et Joubert.**

Certains porteurs étrangers protestèrent contre cette conversion.

L'Egypte dut entrer en négociations avec les Puissances. M. Goschen représenta les porteurs anglais et M. Joubert les porteurs français. Ces deux personnages présentèrent en Octobre 1876, un rapport concluant à certains remèdes et à certaines garanties en faveur des créanciers étrangers.

5.) **Modification du statut de la Caisse de la Dette. — Décret du 18 Novembre 1876.**

Malgré les grandes restrictions au **jus imperii** du Gouvernement Egyptien que comportaient les conclusions du rapport Goschen et Joubert, S.A. le Khédive les appliqua en un Décret du 18 Novembre 1876.

La Commission de la Dette fut déclarée permanente jusqu'à l'entier remboursement de la dette. Les pouvoirs des commissaires étaient accrus. Une administration spéciale des Chemins de Fer et du Port d'Alexandrie était créée et placée sous la direction d'une Commission.

Le nouveau décret maintenait en vigueur la disposition du précédent qui donnait qualité aux Directeurs de la Caisse pour intenter au nom et dans l'intérêt des créanciers devant les nouveaux Tribunaux de la Réforme les actions qu'il pourrait y avoir à exercer contre le Gouvernement pour ce qui concerne la tutelle des garanties affectées à la Dette.

6.) **Règlement de la Dette Daïra Sanieh.**

Selon le rapport Goschen-Joubert, la dette personnelle du Khédive fut couverte par une affectation spéciale sur toutes les propriétés de Son Altesse, ce qui fut exécuté par contrat du 9 Août 1877.

7.) **Nouvelle intervention des Puissances. — La Commission Supérieure d'Enquête.**

Le Gouvernement Egyptien dut reconnaître que ses recettes ne lui suffisaient pas pour effectuer le paiement des coupons intercalaires de la Dette Unifiée. Il modifia le 15 Décembre 1877 les dates du service des intérêts.

Mais le budget resta déficitaire.

Les Puissances ayant soutenu que ce déficit provenait du désordre dans les dépenses, exigèrent de faire une enquête. Le Khédive désigna une Commission d'enquête chargée d'examiner seulement les revenus. Les Puissances exigèrent que l'enquête portât également sur les dépenses. L'Autriche se joignait à la France et à l'Angleterre. L'Italie et l'Allemagne prirent part aux négociations. Et le 27 Janvier 1878 un décret Khédivial étendait les pouvoirs de la Commission d'enquête à toutes investigations sur les éléments de la situation financière de l'Egypte.

Le 20 Août 1878 la Commission présentait son rapport.

8.) **Formation d'un Cabinet comprenant deux membres étrangers.**

Par lettre du 28 Août 1878 à Nubar Pacha, lettre qui fut la première charte de l'Egypte, le Khédive le chargeait

de la formation d'un Cabinet répondant aux idées préconisées par la Commission. Au cours du mois de Septembre 1-878, M. Vivian, citoyen britannique, fut nommé Ministre des Finances et M. de Blignières, citoyen français, Ministre des Travaux Publics.

Cette concession unilatérale devint dans la suite une institution obligatoire. Et le Gouvernement Egyptien fut obligé de prendre l'engagement de rétablir le contrôle étranger des Finances dès l'instant où ces deux ministres étrangers ne feraient plus partie du Cabinet.

9.) **Internationalisation des finances égyptiennes. — Commission des Domaines.**

Certains services égyptiens furent internationalisés. Ainsi lorsque M. Wilson, Ministre des Finances Egyptien, contracta en Octobre 1878 l'Emprunt Domanial dont il a été parlé plus haut, garanti par une hypothèque sur les biens du Khédive et de sa famille, une Commission spéciale, composée de trois membres, dont un égyptien, un anglais, et un français, fut chargée de faire rentrer les revenus de ces biens et d'en transmettre le produit aux créanciers. Le Gouvernement ne pouvait relever les deux administrateurs étrangers sans le consentement préalable de leurs Gouvernements respectifs.

10.) **Nouveaux embarras politico-financiers.**

La situation financière de l'Egypte redevint difficile en Janvier 1879, Nubar Pacha dit: «Nous sommes dans un cercle vicieux, nous ne marchons pas».

Le Gouvernement envisagea l'augmentation des taxes, la prorogation du paiement des appointements et, vu l'opposition des membres européens du Cabinet, le Khédive envisagea la nécessité de se passer de leur collaboration.

Ceci aboutit à un véritable ultimatum de la part de l'Angleterre et de la France.

Il fallut ajourner le service de l'emprunt de 1864. Un projet fut soumis par le Ministre des Finances au Khédive, lequel, cependant, avait adopté et fait sien un autre projet émanant de notables égyptiens.

Les ministres européens démissionnèrent et les Puissances furent invitées à désigner les contrôleurs généraux prévus par le Décret du 16 Novembre 1876.

La Commission d'enquête en Avril 1879 insista sur l'introduction de l'élément européen dans le Ministère et déclara que le contrôle ne pouvait pas compenser les garanties enlevées aux créanciers.

Le rapport de la Commission d'enquête déclarait, entre autres, que l'arrangement devait être obligatoire pour toutes les personnes intéressées. Mais le Gouvernement se contenta, le 23 Avril 1879, de renvoyer le paiement des intérêts et d'en baisser le taux.

Le Khédive Ismail dut abdiquer.

11.) **Intervention ouverte des Puissances.**

Les Commissaires de la Dette obtinrent de Tewfik Pacha la rétractation du Décret de 1879, et le nouveau Khédive invita les Puissances à instituer une Commission d'enquête, internationale en vue du règlement des finances égyptiennes. Il consentit au rétablissement du contrôle général.

Les cinq grandes Puissances, par le traité du 31 Mars 1880, confièrent leurs intérêts et leur représentation à une Commission de liquidation définitive. Plus tard la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Norvège, l'Espagne et la Grèce accédèrent à ce traité. Les Etats-Unis et la Russie y restèrent seuls étrangers.

12.) **La Loi de liquidation de 1880. — Conversion des dettes.**

La Commission libella un projet de loi de liquidation sans aucun exposé de motifs afin d'éviter les divergences de vues possibles. Les dettes des Daïras (aujourd'hui amorties) furent distinguées de celles de l'Etat. La Dette Privilégiée fut distinguée de la Dette Unifiée, celle-ci à 4 0/0 englobant les emprunts de 1864, 1865, 1867.

L'article 8 de la loi rendait obligatoire la conversion des anciennes dettes en dettes nouvelles.

13.) **Evénements de 1882. — Convention de Londres de 1885. — Emprunt garanti de 1885.**

Les événements politiques de 1882 vinrent malheureusement déranger la situation. Le budget fut de nouveau déficitaire.

Il fallait contracter un nouvel emprunt pour le payement de la dette flottante.

Et, puisqu'en vertu de la Convention du 31 Mars 1880, il avait été créé un véritable régime d'internationalisation politico-financière des rapports de l'Egypte avec ses créanciers, il en découlait que tout nouvel emprunt devait être approuvé par les Puissances ainsi que par la Turquie, Puissance Suzeraine.

Les six grandes Puissances et la Turquie se réunirent à Londres en Juin 1884.

La Conférence prépara un projet de Décret à promulguer par l'Egypte, apportant certaines modifications à la loi de liquidation, et envisageant un autre problème très important d'ordre international: le régime définitif du Canal de Suez. Le nouvel emprunt fut autorisé dans les conditions arrêtés par la Conférence, et l'Allemagne et la Russie demandèrent qu'aux quatre Commissaires de la dette, français, anglais, austro-hongrois et italien, fussent adjoints un commissaire allemand et un commissaire russe.

La Convention acceptait l'application aux étrangers de l'impôt sur la propriété bâtie, d'un droit de timbre et d'un droit de patente.

Le mémoire du Gouvernement cite en le soulignant ce passage caractéristique de la déclaration du 17 Mars 1885. Cette citation est comme une indication de programme.

14.) **Nouvelles modifications au régime international de la Dette Egyptienne.**

Des modifications furent apportées sur certains points au régime international de la Dette avec l'accord des Puissances par les Décrets des 22 Juin 1886, 12 Avril 1887, 12 Juillet 1888, 14 Juin 1889.

En 1890, les Puissances acceptent la réduction du taux des intérêts et la négociation d'une nouvelle dette, notamment en vue de convertir la Dette Privilégiée 5 0/0 en une nouvelle Dette Privilégiée 4 0/0.

15.) **La nouvelle charte de la Dette Publique Egyptienne. — Convention de Londres du 8 Avril 1904 et Décret du 28 Novembre 1904.**

La Convention de Londres du 8 Avril 1904 est celle conclue entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Egypte et du Maroc. Elle prévoit l'adhésion de la France à un projet de décret Khédivial contenant les garanties jugées nécessaires pour la sauvegarde des intérêts des porteurs de la Dette Egyptienne.

La Loi du 28 Novembre 1904, promulguée avec l'assentiment des Puissances signataires de la Convention de Londres, réduit les intérêts de la Dette Garantie à 3 0/0 ceux de la Dette Privilégiée à 3 1/2 0/0 et ceux de la Dette Unifiée à 4 0/0.

Les attributions de la Caisse de la Dette se trouvent renforcées.

La loi fixe à L.E. 4.200.000 le montant recouvrable de l'impôt foncier garantissant le service de la Dette et à L.E. 3.600.000 les sommes nécessaires au service des emprunts.

En exposant ces vicissitudes de la Dette Publique Egyptienne, notamment sous le Règne du Khédive Ismail, le mémoire du Gouvernement déclare qu'on ne saurait examiner la situation de la Dette de l'Egypte, indépendamment de sa situation politique, et que l'on ne peut comprendre la portée des engagements de l'Egypte sans examiner l'action internationale qui s'est exercée sur elle par représentations orales et écrites, et même, en 1878, sous la forme d'une menace appuyée de forces militaires.

* * *

Ayant ainsi longuement examiné les faits, le mémoire du Gouvernement passe à la discussion **du droit.**

D'après lui tous les actes réglementant la Dette Publique Egyptienne constituent de véritables **traités** et une or-

ganisation internationale établissant les ressources affectées à la Dette et les conditions politiques, financières et administratives de son service.

1. — **Les divers actes régissant la dette égyptienne constituent des traités.**

Ces actes, quels que soient les noms qu'ils portent, constituent des règlements de droit international conventionnel. Ce qui le prouve c'est qu'ils ont eu lieu entre Etats, qu'ils ont été imposés aux ressortissants de ces Etats en vertu du **jus imperii,** et qu'enfin ils ont été soumis à la ratification des pouvoirs constitutionnels compétents.

Les Puissances ont reconnu formellement le caractère international des arrangements relatifs à la Dette Publique de l'Egypte. Et cela résulte d'un mémorandum adressé par la France à l'Egypte le 28 Janvier 1882 et de la réponse de l'Egypte du 8 Février 1882.

Cela résulte encore de la lettre explicative que M. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères de France, envoya à ses divers Ambassadeurs à l'occasion de la promulgation de la Loi No. 17 de 1904.

Le caractère international de ces actes, observe le mémoire du Gouvernement, est d'ailleurs reconnu par MM. les Commissaires eux-mêmes dans leurs conclusions, qui les qualifient textuellement de «Conventions internationales»; ils ont notamment déclaré que la Loi No. 17 de 1904 «revêt le caractère d'un instrument international».

Ces conventions, d'ailleurs, renferment une véritable organisation internationale.

En premier lieu, le pouvoir souverain de l'Egypte a subi de nombreuses restrictions par la désignation de deux contrôleurs généraux, la création de la Caisse de la Dette Publique, la création de l'Administration internationale des Chemins de Fer et du Port d'Alexandrie, la création de l'Administration Mixte de la Daïra Sanieh, la création de la Commission des Domaines de l'Etat, l'institution enfin, au Ministère des Finances, d'un Conseiller Financier ayant les pouvoirs dévolus autrefois aux Contrôleurs Généraux et pouvant assister aux séances du Conseil des Ministres sur invitation du Président du Conseil.

En second lieu, une partie de la Dette Publique Egyptienne a été garantie par les six Grandes Puissances par la Convention de Londres de 1885.

Il ne s'agit donc point d'un contrat de droit privé, et le Gouvernement refuse de suivre MM. les Commissaires sur le terrain, du droit commercial et de la théorie de **l'homo novus.**

En droit privé, un contrat constate une obligation qui ne peut être modifiée que de l'accord du bénéficiaire du droit. Il n'en a pas été ainsi au sujet de la Dette Egyptienne, qui a été modifiée dans son montant et dans ses revenus. Les intérêts de 14, 13, 9 ou 7 ont été considérablement réduits lors des diverses conversions, sans que le porteur ait été interpellé et nonobstant le libellé des titres.

Et si cela a été possible, c'est parce qu'il s'agissait d'un traité entre Etats, imposé par chaque Puissance à ses ressortissants respectifs.

Tant que le Gouvernement d'Ismail Pacha avait essayé, par des actes unilatéraux, de régler ses finances, les porteurs refusèrent leur consentement. Il fallut recourir à la nécessité d'accords avec les Puissances qui fussent des accords internationaux opposables à tous les créanciers de l'Egypte.

Il n'est pas superflu d'insister sur le fait qu'à l'occasion de ces conventions avec les Puissancces un certain nombre de questions politiques ont été réglées, de même qu'il est indispensable de relever que le traité de 1904, qui fut l'aboutissement de tous les traités précédents, maintient bon nombre de restrictions du pouvoir souverain de l'Egypte.

C'est d'ailleurs en vertu de ce traité, conclut le mémoire du Gouvernement, que, même à l'heure actuelle, la structure internationale de l'Etat Egyptien, en matière de finances publiques, trouve sa base sinon sa justification.

II. — **Interprétation des traités. — Défaut de juridiction des Tribunaux.**

Ces traités, dit le mémoire, tant dans leurs postulats que dans leurs règles positives, nécessitent à la fois une in-

terprétation et une coordination, malgré la clarté apparente des textes.

Les tribunaux internes, en tant qu'organes des pouvoirs de l'Etat, n'ont pas de juridiction pour donner une signification à un traité dont l'interprétation doit être faite par toutes les parties contractantes.

On demande en définitive au Tribunal de dire la signification de l'acte de volonté de toutes les Puissances signataires de la Convention de Londres de 1940 et de toutes les Conventions qui l'ont précédée.

La nature spéciale des rapports entre Etats interdit que les arrangements internationaux se règlent ou se résolvent comme s'il s'agissait de contrats entre particuliers.

Les véritables parties intéressées sont des Etats à l'égard desquels les Tribunaux sont sans juridiction.

Il s'agit d'ailleurs d'un conflit politique en même temps que d'un conflit d'interprétation.

En effet, l'instrument qui sert de base à l'action est une convention internationale et non pas un contrat intervenu entre l'Etat Egyptien et les porteurs privés des titres de la Dette.

Il s'agit d'un conflit d'ordre politique, car la Loi de 1904 n'indique pas seulement la monnaie de la dette, mais organise certains aspects capitaux de la vie politique, administrative et financière de l'Egypte.

Dans les premiers temps, l'ingérence étrangère allait jusqu'à imposer des Ministres européens dans le Cabinet Egyptien, des Contrôleurs généraux, des Commissions d'enquête, etc...

La Loi de 1904 continue à apporter aux droits souverains de l'Egypte des restrictions concernant les impôts, leur affectation, l'époque du remboursement des dettes. L'Egypte est soumise au contrôle de Commissaires étrangers, doit subir le contrôle d'un Conseiller financier, ne peut contracter de nouveaux emprunts sans le consentement des Puissances, enfin doit maintenir les Tribunaux mixtes.

Dans ces conditions, conclut le mémoire du Gouvernement, le Tribunal ne doit-il pas, pour former sa conviction, examiner et interpréter l'ensemble de la Loi de 1904 et la mettre en rapport avec les conventions sanctionnant l'organisation financière égyptienne? Or une telle coordination et ses conséquences constitueraient des actes éminement politiques. Pour indiquer la somme à payer, le Tribunal ne pourrait pas faire abstraction du fait qu'en fixant le montant à payer par l'Egypte, les Puissances ont établi en même temps les revenus affectés à ce service.

La Loi de 1904 détermine en effet les conditions du service de la dette.

Or, chacune des dispositions de la loi est en fonction de l'autre et le Tribunal ne peut pas ne pas tenir compte du fait que le Traité impose à l'Egypte de ne pas modifier le rendement annuel des impôts et de verser à la Caisse de la Dette une somme fixe annuelle de L.E. 3.600.000.

L'Egypte s'est engagée par des Traités internationaux. Si la loi née de la souveraineté de l'Etat peut donner lieu à l'interprétation judiciaire, le traité qui résulte de l'accord de plusieurs volontés souveraines ne peut être interprêté qu'en se référant à l'intention de toutes ces volontés.

Et le Gouvernement Egyptien de poser cette question: **Quelle valeur pourrait avoir l'interprétation du Tribunal à l'égard des six Puissances Etrangères garantes de la Dette Publique Egyptienne?**

Mais que devient alors l'article 37 de la Loi de 1904 donnant spécialement juridiction aux Tribunaux mixtes? Cet article, dit le mémoire, n'est pas sans portée.

Les Tribunaux de la Réforme n'ont pu constituer à aucun moment dans la pensée des Puissances la garantie ou la sanction de la Dette Publique.

Ce qu'on a pu envisager par l'article 37, c'est qu'en cas de divergence d'opinions entre la Caisse et l'Administration Financière sur la portée d'une obligation, les Tribunaux de la Réforme auraient compétence tant que l'une ou l'autre des opinions divergentes n'entraînerait pas une modification essentielle de l'économie du système de la Dette Publique.

Or, en l'espèce, il s'agit de tout le régime monétaire du pays, de toute sa situation économique et financière.

«On ne conçoit pas, dit le mémoire, «que dans le cadre très limité d'un débat judiciaire les éléments multiples d'une situation économique, politique et financière puissent trouver le moyen de se croiser, de se différencier, se fusionner pour se régler finalement en une harmonie parfaite».

La compétence de l'article 37, d'après le Gouvernement, aurait simplement pour but d'éviter de recourir à des négociations diplomatiques dans les cas n'exigeant pas de solutions «particulièrement délicates ni touchant des intérêts vitaux».

Le mémoire du Gouvernement se termine sur ces phrases dont il nous semble nécessaire de reproduire le texte:

«Le Gouvernement Egyptien estime superflu de souligner les répercussions et perturbations que pourrait provoquer une décision judiciaire qui ferait abstraction d'un ensemble de règlements, de mesures et d'une coordination de moyens à prendre par les autorités responsables, pour sauvegarder le prestige et le crédit du pays, universellement appréciés, mais obtenus au prix des plus grands sacrifices.

«Aussi, après avoir longuement étudié les données historiques, politiques, économiques et financières du problème soumis au Tribunal le Gouvernement a résolu d'entamer des pourparlers avec les Puissances au sujet des problèmes que pose le procès actuel.

«Ces pourparlers ne se limiteront pas à la seule question de l'interprétation légale des traités, mais porteront éventuellement sur toutes questions d'ordre politique ou financier que l'examen des problèmes rendra nécessaire ou utile».

Les conclusions du Gouvernement ne contiennent ainsi aucune appréciation ou opinion sur le fond même de la question soumise au Tribunal du Caire par les Commissaires de la Dette. Le Gouvernement Egyptien refuse de payer la Dette en monnaie d'or pour des motifs qu'il se réserve de discuter par la voie diplomatique, soutenant que les traités qui forment la base de la Dette Publique Egyptienne constituent un tout qui ne peut faire l'objet que de négociations d'ensemble entre l'Egypte et les Puissances.

Les Tribunaux de la Réforme devraient donc reconnaitre qu'ils n'ont point de juridiction pour se prononcer sur le litige qui sépare, au point de vue de la monnaie du paiement, les Commissaires de la Dette et le Gouvernement Egyptien.

La Décision provisoire de la Caisse de la Dette Publique

Entretemps la Caisse de la Dette, décidait le paiement des coupons en papier monnaie, avec la remise simultanée, à chaque porteur, d'un certificat et faisait paraître l'avis suivant:

Le Coupon de la Dette Privilégiée vient à échéance le 15 courant.

Le Gouvernement Egyptien ayant notifié à la Commission de la Caisse de la Dette Publique sa décision de payer les sommes destinées au service de cette dette en papier c'est en papier que seront payés les porteurs qui présenteront leurs coupons à l'encaissement.

La Commission de la Dette a cru devoir dès l'origine engager des conversations avec le Gouvernement Egyptien à ce sujet, mais ces conversations n'ont pas encore abouti.

Toujours est-il que les porteurs qui recevront leurs coupons en papier auront droit au cas où il serait décidé de payer ces coupons en or, à la différence entre la somme effectivement payée et celle qu'ils auraient dû recevoir, calculée au pair de l'or.

En outre le rapport des Commissaires de la Dette spécifie clairement que s'il vient à être décidé que le service de la Dette Publique Egyptienne, doit être effectué en or, il y aura lieu de compléter les comptes du dernier exercice, en conformité de la décision qui sera éventuellement rendue. Dans le cas du paiement en or, il faudra effectuer un prélèvement complémentaire pour parfaire les montants déboursés.

Le procès des Obligations sans lots du Crédit Foncier

C'est Mtre Edwin Pollack qui a lancé également l'assignation au Crédit Foncier Egyptien pour le paiement en or des obligations amorties et des coupons échus des obligations sans lots 3 1/2 % dont il était détenteur.

Voici, à titre documentaire, le texte de cette assignation. Rappelons que cette instance a été rayée, à l'audience du 9 Mai 1932 et qu'il n'existe pas, en ce moment, en Egypte, d'action pendante contre le Crédit Foncier Egyptien.

Attendu que le requérant est porteur de 121 Obligations Foncières 3 1/2 0/0 de cinq cents francs (sans lots) du Crédit Foncier Egyptien suivant bordereau numérique annexe à l'exploit dont copie précède;

Que ces obligations sont productives d'un intérêt semestriel de 8 frs 75 c. (nets d'impôts), intérêt stipulé: «Payable en or 1er Avril et 1er Octobre de chaque année, à Paris, à Londres, à Bruxelles, à Genève et en Egypte»;

Que chaque titre est lui-même stipulé: «remboursable en or à 515 francs par voie de tirages semestriels au plus tard en 80 ans;

Attendu qu'à la suite de la dépréciation de la devise égyptienne survenue depuis le 21 Septembre 1931, en raison de l'existence en Egypte du cours légal et forcé des billets de la National Bank et de l'abandon, par la Grande-Bretagne, de l'étalon-or, le requérant réclama du Crédit Foncier Egyptien le paiement du coupon échéant le 1er Octobre 1931 en francs français au pair de l'or, en conformité des stipulations non équivoques ci-dessus reproduites insérées dans le texte des obligations;

Attendu que le Crédit Foncier Egyptien répondit d'une manière équivoque le 28 Septembre, que les coupons «seraient réglés dans les mêmes conditions que les échéances antérieures»;

Attendu que pour s'assurer de la portée véritable de la décision du Crédit Foncier, le requérant fit présenter ses coupons à l'encaissement à Genève afin qu'ils y soient réglés en francs suisses au pair de l'or;

Mais attendu que l'Etablissement chargé du service financier de l'Emprunt à Genève déclara n'être autorisé à effectuer le règlement des coupons et obligations remboursables, que sur la base suivante: «Piastres égyptiennes 385 3/4 par Frs 100 nominal de coupons ou titres. Les piastres égyptiennes sont ensuite converties en Lstg. sur la base de piastres égyptiennes 97 1/2 pour une Livre Anglaise. Pour la conversion en francs suisses des Livres Anglaises ainsi obtenues, nous appliquons le meilleur change possible»;

Qu'il en résulte que le Crédit Foncier Egyptien au mépris de la stipulation de paiement en or tant à l'étranger qu'en Egypte, à la faveur de laquelle il attira à lui le produit de l'épargne publique entend s'acquitter de ses engagements en Livres Egyptiennes papier en Egypte et en Livres Sterling papier à l'Etranger;

Que pareille prétention est absolument injustifiée, s'agissant d'un emprunt international contracté en monnaie étrangère, sur la base de l'or, indépendante du cours des devises;

Attendu que la protestation et la mise en demeure signifiées par l'exploit dont copie précède sont demeurées infructueuses, et qu'il y a lieu par conséquent de recourir à Justice pour assurer l'exécution régulière des engagements assumés par l'assigné.

Par ces Motifs:

et tous autres meilleurs à suppléer d'office ou en plaidant;

Entendre dire pour droit que les coupons des Obligations Foncières de 3 1/2 0/0 de cinq cents francs du Crédit Foncier Egyptien sont payables et

que les titres sont remboursables en or, nets d'impôts, à Paris, à Londres, à Bruxelles, à Genève et en Egypte;

S'entendre en conséquence condamner à payer au requérant, contre remise des 121 coupons semestriels ci-dessus énumérés, la somme de Francs or: 1058,75 c. ou leur équivalent en monnaie égyptienne, avec intérêts de droit à partir du 9 Octobre 1931;

S'entendre condamner, dans les mêmes conditions, à lui payer autant de fois cette somme qu'il y aura d'échéances de coupons jusqu'au vidé définitif du présent litige;

S'entendre condamner aux frais, y compris ceux de protêt et de retour;

Sous toutes réserves.

Voir l'étude consacrée dans ce même ouvrage au Crédit Foncier Egyptien pour l'explication des réserves formulées dans le service en papier des obligations (pages 259 et suivantes).

L'intervention des porteurs français d'obligations sans lots

D'autre part un «Comité de défense des porteurs d'obligations du Crédit Foncier Egyptien» s'est constitué à Paris en association déclarée, aux termes de la Loi du 1er Juillet 1901, pour introduire et suivre devant le Tribunal de la Seine une action judiciaire tendant aux mêmes fins.

Une requête a été présentée à cet effet au Président du Tribunal Civil de la Seine, exposant ce qui suit:

Le Crédit Foncier Egyptien a émis de 1898 à 1906, 460.000 obligations foncières 3 1/2 0/0 de frs 500, rapportant un intérêt semestriel de frs 8.75 net d'impôts.

Le prospectus d'émission indiquait que les intérêts étaient payables en or à Paris, Londres, Bruxelles, Genève et en Egypte et que les titres seraient remboursables en or à 515 francs par voie de tirages au sort semestriels. Ces mentions sont reproduites par les titres.

D'un autre côté, le Crédit Foncier Egyptien a émis de 1905 à 1907, 400.000 obligations foncières 3 0/0 de 500 frs ou de livres sterling 19.16.10.

Le prospectus d'émission de ces obligations indiquait qu'elles rapportaient un intérêt semestriel de francs 7.50 ou de livres sterling 0.5.11. 1/2, net d'impôts, lesdits intérêts payables en or à Paris, Londres, Bruxelles, Genève et en Egypte. Le prospectus indiquait en outre que le capital serait remboursable en or au pair en 73 ans.

Les titres reproduisent les mêmes mentions.

Enfin, le Crédit Foncier Egyptien a émis de 1908 à 1913, 300.000 obligations foncières 4 0/0 de francs 500 ou livres sterling 19.16.10. Les titres de ces dernières obligations stipulent que l'intérêt semestriel de francs 10 ou de livres sterling 0.7.11 serait payable en or, net d'impôts et que les titres eux-mêmes seraient remboursés au pair en or.

Le Crédit Foncier Egyptien, cependant, n'effectue ces paiements qu'en livres égyptiennes dépréciées.

Par ordonnance du Président du Tribunal Civil de la Seine, M. Wattinne, en date du 14 Avril 1932, les exposants ont été autorisés à faire assigner le Crédit Foncier Egyptien à comparaître le 15 Juin 1932 par devant la 1re Chambre, 1re Section, du Tribunal Civil de la Seine pour y voir statuer sur le mérite des conclusions de la requête.

Ces conclusions tendent à faire condamner le Crédit Foncier Egyptien à effectuer à Paris et sur les places indiquées dans les prospectus d'émission, le paiement, net de tous impôts généralement quelconques, des coupons échus et des titres remboursables dont les adhérents au Comité de Défense sont porteurs, pour leur montant nominal en francs or, tel que défini par la loi de Germinal an XI ou, à défaut de paiement en monnaie d'or, à payer la contre-valeur des sommes ainsi dues, en espèces ayant cours légal aux lieux de paiement, au cours du change du jour de l'échéance pour les coupons échus et de l'exigibilité pour les titres remboursables, le tout avec exécution provisoire, nonobstant tout recours et sans caution.

Nota: Le Crédit Foncier a été assigné par les porteurs français et l'affaire viendra pour plaidoiries le 14 Décembre 1932 devant le Tribunal de la Seine.

Les procès des porteurs des Obligations à lots contre le Crédit Foncier Egyptien

Après le procès des obligations sans lots, les porteurs d'obligations à lots assignèrent le Crédit Foncier Egyptien en paiement en or de leurs coupons, des lots et des titres amortis. Nous reproduisons plus bas, à titre documentaire, l'assignation qui a été lancée à cet effet.

Dans cette affaire, Mtre Léon Castro pour le Sieur Atallah avait demandé au Tribunal, au cas où l'affaire serait renvoyée après vacations, de rendre séance tenante un jugement provisionnel, condamnant le Crédit Foncier à payer les montants par lui dus à leur valeur papier, sous réserve du droit des porteurs au paiement en monnaie or.

Mtres R. Chalom et F. Padoa pour le Crédit Foncier déclarèrent que cet établissement acceptait de prendre l'engagement de payer sous réserve et de prendre des dispositions à cet effet en ce qui concernait le seul demandeur au présent procès.

Le Tribunal fit droit à la demande du Crédit Foncier. Mais la même étude lança immédiatement une autre assignation similaire pour une importante quantité de titres et obtenait du Crédit Foncier de généraliser le paiement des coupons et des obligations, en papier monnaie, sous réserve de la décision éventuelle finale. Le Crédit Foncier donnait lecture d'une déclaration à laquelle nous faisons allusion dans l'étude que nous consacrons à cette Société dans cet Annuaire (pages 259 et suivantes) et acceptait d'effectuer le service, avec les réserves, à partir du 22 Juillet 1932.

Le texte de l'assignation

L'an mil neuf cent trente-deux et le

A la requête du Sieur Gabriel Atallah, employé, sujet égyptien, demeurant à Héliopolis, 20, Boulevard Ibrahim, et élisant domicile au Caire, au Cabinet de Maîtres Léon Castro et Gaston Naggar, tous deux avocats à la Cour.

Je soussigné huissier près le Tribunal Mixte du Caire.

Ai fait sommation au **Crédit Foncier Egyptien,** Société Anonyme Mixte représentée par son Président du Conseil, Monsieur Vincenot, au Siège de la dite Société au Caire, où étant et parlant comme ci-dessous.

De, dans les 24 heures pour tous délais, ou immédiatement à moi huissier porteur des pièces et ayant pouvoir de toucher et de quittancer:

Payer sur la base or du francs français, au cours de franc 1,274 pour une piastre tarif or:

1.) 20 coupons de 7.50 chacun d'obligation Crédit Foncier Egyptien, émission 1911, échus et payables le 1er février 1932, portant les Nos. suivants: 8567, 10969 ,12334, 48045, 49859, 52506, 79315, 83600, 106246, 106661, 111866, 119775, 196244, 198011, 203916, 208856, 208873, 241394, 246632 ,289315.

2.) Le montant de 1000 francs représentant le remboursement par voie de tirage au sort de l'obligation No. 48045 émission sortie au tirage du 1er décembre 1931.

Lui déclarant que faute par lui de ce faire, dans le dit délai, il est d'ores et déjà assigné à comparaître par devant le Tribunal Mixte Civil du Caire, 1ère Chambre, à l'audience qui sera tenue le jour de du mois de Mars 1932, dès 9 heures du matin, POUR:

Attendu que le Crédit Foncier Egyptien, Société Anonyme Egyptienne, constituée en vertu du Décret Khédivial du 15 février 1880 a procédé, avant

même d'appeler le versement intégral de son capital Social, à de nombreuses émissions d'obligations destinées à lui procurer à des conditions très avantageuses, les fonds nécessaires à l'extension de ses opérations.

Qu'ainsi, et faisant appel à toutes les catégories d'épargnants de tous pays et de toutes conditions, il a successivement émis:

En 1886, 1903 et 1911 des obligations 3 0/0 à lots en 1898 des obligations 3 1/2 0/0 avec prime et sans lots en 1905 des obligations 3 0/0 sans lots; en 1908, 1911 et 1913 des obligations 4 0/0 sans lots: le tout pour un total d'environ six cents millions de francs.

Attendu que toutes ces obligations ont été émises en francs sous le régime de la Loi monétaire égyptienne qui avait constitué la monnaie d'or comme seule monnaie ayant une valeur libératoire illimitée et, en outre, maintenu le louis d'or ou pièce de vingt francs comme espèce monétaire ayant cours légal en Egypte.

Que le franc monnaie de ces obligations ne pouvait être que le franc vingtième partie du louis d'or, monnaie commune à l'Egypte, à la France et aux pays de l'Union Latine.

Attendu, d'ailleurs, que toutes ces séries d'obligations portaient mention du remboursement du capital et du paiement du coupon en francs or.

Attendu, que pour les obligations à lots séries 1886, 1903 et 1911, les titres portent sur le texte français mention du remboursement du capital en francs «au pair» traduit en arabe par l'expression équivalente de «franc or».

Que les obligations 1911 indiquent, en outre, que le capital et les intérêts sont payables en Egypte au pair (texte français) ou en or (texte arabe) et à l'étranger (Constantinople, Smyrne, Genève, Bâle et Amsterdam) en francs au cours du change sur Paris.

Attendu, que de toutes ces considérations et énonciations, il résulte: 1.) Que la monnaie du contrat de prêt constaté par le titre est le franc or, 2.) Que la monnaie convenue pour le remboursement de ce capital et le paiement des intérêts est également le franc or, 3.) Que les obligations émises pour circuler dans divers pays et stipulées pour cela payables dans ces divers pays rentrent dans la catégorie des titres internationaux.

Attendu qu'en outre le Crédit Foncier Egyptien a toujours interprété de cette manière son engagement constaté par les titres litigieux en continuant à payer les coupons et le capital des obligations amorties en francs or après la dépréciation du franc français en tous les lieux de paiement convenus sur le titre de ce, malgré l'énonciation du paiement à l'étranger au cours du change sur Paris.

Attendu que le Crédit Foncier Egyptien prétend cependant faire subir à ses obligataires les conséquences de la dépréciation de la monnaie égyptienne par rapport à l'or, survenue le 21 septembre 1931, et déclare avoir le droit de continuer à payer les intérêts de ces titres au taux de P.T. 77.15 les 20 frs bien que cette somme de P.T. 77.15 ne soit plus équivalente à 20 frs or.

Qu'ainsi, le Crédit Foncier Egyptien, en prétendant se libérer de sa dette contractée en francs or sur la base d'une équivalence faussée entend manifestement opposer à ses obligataires le cours forcé institué en Egypte en 1914.

Attendu, cependant, que cette thèse est inadmissible en droit et contraire à l'élémentaire équité.

Qu'en effet, et tout d'abord, le cours forcé étant d'application strictement territoriale, il a constamment été décidé que la clause or devait recevoir son plein et entier effet dès lors que cette clause est insérée dans des titres de caractère internationaux.

Que les obligations litigieuses ont bien ce caractère international puisqu'elles sont stipulées payables dans divers pays.

Qu'il a été de même jugé que la référence à l'or de l'une des monnaies de paiement ou à l'un des lieux de paiement convenus sur le titre, accorde aux porteurs la garantie que les sommes qui leur sont dues leur seront payées sur une base fixe indépendante du cours des devises (Arrêt Cassation Obligations Héraclée).

Attendu au surplus et abstraction faire de toutes ces considérations déjà décisives, que le Crédit Foncier Egyptien ne saurait opposer aux porteurs de ses obligations l'application du Tarif Egyptien qui avait établi l'équivalence du franc vingtième partie du **louis d'or** au cours de P.T. 3.8575, puisque la tarification du franc a été supprimé par l'arrêté ministériel No. 31 du 1er juillet 1928, lequel a annulé les dispositions de l'arrêté du 18 octobre 1916 et a décidé que les pièces d'or de vingt francs des différents pays de l'Union Latine n'ont plus cours légal en Egypte.

Attendu qu'en présence de cette abolition régulière du cours légal du louis d'or, les engagements pris en francs tout court ou en francs or ne peuvent plus être exécutés en Egypte sur la base de 3.8575 le franc, le cours forcé égyptien ne pouvant être invoqué dans l'exécution d'un engagement contracté en une monnaie n'ayant plus cours légal en Egypte à la date du paiement.

Attendu, en effet, qu'il suffit de se reporter à l'article 1er du décret du 2 avril 1914 instituant le cours forcé pour constater que les billets de la National Bank n'ont valeur libératoire illimitée que pour le paiement des engagements en «espèces d'or **ayant cours légal en Egypte**» et qu'ainsi, depuis l'arrêté de 1928, ce cours forcé ne peut être invoqué pour opposer aux créanciers de francs or la force libératoire légale des billets de la Banque Nationale.

Attendu qu'il suffit de se référer aux arrêtés rendus par la Cour en la matière et notamment à l'arrêt de principe rendu en l'affaire Suez pour constater que la Cour a toujours et invariablement décidé que les engagements en francs tout court des obligations émises par les Sociétés Egyptiennes étaient des engagements en francs or; et que ce n'est qu'ensuite **et par application de l'arrêté du 18 octobre 1916** que la Cour décidait que l'exécution de ces engagements devait être faite sur la base de ce décret ayant admis l'équivalence à P.T. 77,15 de la pièce de vingt francs or.

Attendu qu'ainsi, après l'arrêté du 1er juillet 1928, le Crédit Foncier Egyptien ne peut plus se prévaloir **de la fiction légale de cette équivalence** pour exécuter en monnaie papier dépréciée ses engagements or.

Attendu enfin, que les arguments d'équité en faveur des obligataires sautent aux yeux et qu'il serait souverainement inique que les actionnaires de l'établissement émetteur qui ont tiré jusqu'ici des bénéfices exhorbitants du placement à 6 et 7 0/0 des sommes empruntées aux obligataires à 3 0/0, veuillent faire subir à ceux-ci les pertes de la dépréciation de la monnaie.

Par ces motifs: et tous autres a faire valoir en plaidant:

S'entendre le Crédit Foncier Egyptien dire pour droit que le franc de ses obligations 3 0/0 émission 1911 est le franc or et que c'est au cours véritable de la monnaie or que doivent en être payés les coupons et les lots et remboursé le capital des titres amortis.

S'entendre en conséquence condamner à payer au requérant pour les causes sus-énoncées:

1.) La somme de 1000 francs or, montant de l'obligation amortie.

2.) La somme de 150 francs or montant de 20 coupons de 7 fr 50 or chacun.

S'entendre, en outre, condamner en tous frais, dépens et honoraires de la défense.

Sous toutes réserves.

Le Décret du 28 Novembre 1904 régissant la Dette Publique Egyptienne

Nous, Khédive d'Egypte,

Vu les Décrets mentionnés aux Annexes à la présente Loi;

Avec l'assentiment des Puissances signataires de la Convention de Londres;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres;

Décrétons:

TITRE I

De la Dette Publique

1. Sont comprises dans la Dette Publique:

La Dette Garantie;

La Dette Privilégiée;

La Dette Unifiée;

La Dette Domaniale;

La Dette Générale de la Daïra Sanieh.

2. Toutes ces dettes sont représentées par des titres au porteur, munis de coupons semestriels.

3. Les coupons sont payables et les titres sont remboursables en or sans aucune déduction.

4. Les paiements et remboursements ci-dessus sont effectués, pour ce qui concerne les Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée, au Caire, à Londres, à Paris et à Berlin.

Le change des paiements à Paris et à Berlin est fixé en monnaie française et en monnaie allemande, par la Commission de la Dette, Publique, de concert avec le Ministre des Finances, sans que ce change puisse jamais dépasser la parité de la livre sterling, ni être inférieur à 25 francs, ou 20 marks 25 pfennings.

5. Pour ce qui concerne les Dette Domaniale et Daïra Sanieh, les paiements et remboursements continueront à être effectués dans les mêmes villes et aux mêmes taux de change que jusqu'ici.

6. Il n'est pas admis d'opposition au paiement des coupons ou au remboursement des titres.

Toutefois, au cas où la déclaration de la perte ou du vol de titres ou de coupons leur paraîtrait suffisamment établie, les Administrations et banques chargées du service des emprunts auront la faculté de surseoir provisoirement au paiement des dits titres ou coupons.

7. L'intérêt annuel des obligations de la Dette Garantie est de 3 pour cent; il est payable semestriellement aux échéances du 1er mars et du 1er septembre.

Celui des obligations de la Dette Privilégiée est de 3 1/2 pour cent, payable le 15 avril et le 15 octobre.

Celui des obligations de la Dette Unifiée est de 4 pour cent, payable le 1er mai et le 1er novembre.

Celui des obligations de la Dette Domaniale est de 4 1/2 pour cent, payable le 1er Juin et le 1er décembre.

Celui des obligations de la Dette Daïra Sanieh est de 4 pour cent payable le 15 avril et le 15 octobre.

8. Les obligations des dettes ci-dessus ne pourront être frappées d'aucun impôt au profit du Gouvernement égyptien.

9. Les obligations de la Dette Garantie jouissent de la garantie résultant de la Convention Internationale en date du 18 mars 1885.

Les dites obligations, ainsi que celles des Dettes Privilégiée et Unifiée, sont, en outre, garanties de la manière résultant des articles 30 à 43 de la présente Loi.

10. Les Emprunts Domanial et Daïra Sanieh continueront à être réglés par les dispositions des Conventions, Lois et Décrets antérieurs, en tant qu'elles ne sont pas expressément abrogées ou modifiées par la présente Loi. Les dispositions du Titre III de la présente Loi leur seront en outre applicables.

TITRE II

Des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée
Composition de la Commission de la Dette Publique

11. La Commission de la Dette Publique, instituée par Décret du 2 mai 1876, reste chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée, dans les conditions édictées par la présente Loi.

12. Cette Commission est permanente jusqu'à l'entier amortissement ou remboursement de ces dettes.

13. Elle est composée de six Commissaires étrangers: un Allemand un Anglais, un autrichien un Français, un Italien et un Russe.

14. Les Commissaires sont nommés, comme fonctionnaires Egyptiens, par Décret Khédivial, après avoir été indiqués par leurs Gouvernements respectifs, sur la demande du Gouvernement Egyptien, comme aptes à remplir leurs fonctions.

15. Ils ne pourront être relevés de leurs fonctions sans le consentement de leurs Gouvernements respectifs.

16. Ils ne peuvent accepter d'autres fonctions en Egypte.

17. Ils siègent au Caire.

18. Ils pourront confier à l'un d'eux les fonctions de Président, lequel en donnera avis au Ministre des Finances.

Attributions administratives de la Commission

19. La Caisse de la Dette reçoit les fonds destinés au service des intérêts et de l'amortissement des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée, et fait l'emploi de ces fonds conformément aux dispositions de la présente Loi.

20. La Commission de la Dette nomme et révoque les employés de la Caisse de la Dette.

21. Elle règle les rapports entre la Caisse et ses correspondants.

22. Les dépenses de personnel et de matériel de la Caisse, les commissions et allocations diverses de ses correspondants, les frais de change, assurances, transports d'espèces, et généralement toutes dépenses nécessaire pour l'exécution des services des Dettes Garantie Privilégiée et Unifiée seront imputées sur les revenus affectés en vertu de l'article 30, et feront annuellement l'objet d'un budget arrêté par la Commission de la Dette, lequel devra pour toute somme dépassant L.E. 35 mille être approuvé par le Conseil des Ministres.

23. Toutes sommes se trouvant entre les mains de la Commission de la Dette en exécution de la présente Loi pourront, jusqu'au jour de leur emploi, être placées en titres de la Dette Egyptienne.

Elles pourront, en outre, être placées à intérêt de toute manière déterminée d'un accord commun par la Commission de la Dette et le Ministre des Finances.

24. En cas de placement en Egypte, contre dépôt de titres, les dispositions de la loi générale Egyptienne en matière de gage, tant au point de vue de la date certaine que de l'exécution, ne seront pas opposables à la Commission de la Dette en ce qui concerne les titres déposés.

En conséquence, dans tous les cas prévus dans les contrats de gage la Commission de la Dette pourra procéder à la vente de tout ou partie des titres engagés, sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire et nonobstant toutes saisies, défenses ou oppo-

sitions de la part tant des propriétaires que des tiers.

25. Les bénéfices produits par les placements prévus à l'article 23 s'ajouteront, faute de disposition contraire, aux fonds entre les mains de la Commission destinés au service des intérêts des dettes ci-dessus.

26. Sauf les dispositions des articles précédents, la Commission de la Dette ne pourra employer aucun fonds, disponible ou non, en opérations de crédit de commerce, d'industrie ou autres.

27. La Caisse est dotée d'une somme de L.E. 1.800.000, pour servir comme fonds de réserve, et d'une somme de L.E. 500.000 à titre de fonds de roulement.

28. Les décisions de la Commission de la Dette sont prises à la majorité absolue des membres qui la composent.

29. Annuellement, la Commission de la Dette publiera un Rapport sur ses opérations et soumettra son compte de gestion à l'autorité qui sera chargée de juger les comptes des administrations publiques.

Service et garanties des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée.

30. Le produit brut des impôts fonciers (non compris l'impôt sur les dattiers) dans toutes les provinces d'Egypte, à l'exception de Keneh, et sous réserve des dispositions de l'article 63, est affecté au service des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée. Aussitôt que les sommes provenant de ce chef dans l'année seront suffisantes pour parfaire au service de la Dette, y compris les dépenses de la Caisse, tout excédent sera versé directement au Ministère des Finances. Il est constaté qu'à la date du présent Décret les dits impôts produisent L.E. 4.200.000, et que le service de la Dette, y compris les dépenses de la Caisse, exige annuellement une somme d'environ L.E. 3.600.000.

31. A cet effet les comptables supérieurs de ces provinces sont tenus de verser à la Caisse de la Dette le produit brut des impôts fonciers jusqu'à ce que les versements atteignent la somme nécessaire pour parfaire chaque année à l'annuité affectée au service de la Dette Garantie, ainsi qu'aux intérêts sur les Dettes Privilégiée et Unifiée et aux dépenses budgétaires de la Caisse, et jusqu'à ce que cette obligation soit remplie ils ne seront libérés que par les quittances de la Commission de la Dette.

32. Les dits comptables sont tenus de fournir directement à la Commission de la Dette des relevés mensuels faisant connaître:

Les droits constatés des échéances de l'impôt foncier de l'année courante et les arriérés dus sur les années antérieures;

Les recouvrements et les dégrèvements;

Les versements effectués à la Caisse de la Dette;

Les restes en caisse le dernier jour du mois.

33. Est affectée au service de la Dette Garantie une annuité fixe de L.E. 307.125 (Lst. 315.000), qui sera prélevée comme première charge sur toutes les sommes affectées au service des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée.

La portion de cette annuité qui ne serait pas absorbée par le service de l'intérêt sera affectée à l'amortissement de la Dette Garantie.

34. Le service des intérêts de la Dette Privilégiée sera prélevé comme seconde charge sur les revenus affectés, et ensuite viendra comme troisième charge le service des intérêts de la Dette Unifiée.

35. En cas d'insuffisance des revenus affectés, la Commission de la Dette recourra pour assurer le service des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée, au fonds de réserve, en observant les priorités ci-dessus et à charge de reconstituer entièrement ce fonds au moyen des premiers revenus reçus par elle qui resteraient disponibles.

Subsidiairement, le service des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée sera assuré par les ressources générales du Trésor.

36. Le Gouvernement ne pourra, sans l'assentiment des Puissances, apporter aux impôts fonciers dans les provinces mentionnées à l'article 30 des modifications de nature à réduire leur rendement annuel au-dessous de L.E. 4.000.000.

37. Les Commissaires de la Dette auront, même individuellement, qualité pour poursuivre devant les Tribunaux Mixtes, comme représentants légaux des porteurs des titres, l'Administration Financière représentée par le Ministre des Finances, pour l'inexécution de toute obligation qui incombe au Gouvernement en vertu de la présente Loi à l'égard de tout ce qui concerne le service des Dettes Garanties, Privilégiée et Unifiée.

Amortissement et Remboursement

38. Aucune partie des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée ne pourra être remboursée avant les dates indiquées à l'article suivant sous réserve, en ce qui concerne la Dette Garantie, des dispositions de l'articcle 33.

39. A partir du 15 juillet 1910 le Gouvernement aura pleine liberté à rembourser au pair les Dettes Garantie et Privilégiée, soit à une même époque, soit à des époques différentes. Il en sera de même pour la Dette Unifiée à partir du 15 Juillet 1912.

40. A partir de la même date, il sera loisible au Gouvernement de verser à la Caisse de la Dette toute somme dont il pourrait disposer, pour être employée à l'amortissement de l'une quelconque de ces dettes.

41. Tout amortissement prévu à l'article 33 ou à l'article 40, se fera par les soins de la Commission de la Dette.

Lorsque le cours du marché est au-dessous du pair, il se fera par rachats au cours du marché. Dans le cas contraire il s'effectuera au pair par voie de tirage.

42. Les tirages s'effectueront en séance publique; dans le cas d'amortissement, en vertu de l'article 40, avis en sera donné au «Journal Officiel» deux mois d'avance.

43. Le remboursement des titres sortant au tirage aura lieu à partir de l'échéance du coupon suivant.

TITRE III

Des Dettes Domaniale et Daïra Sanieh

Dette Domaniale

44. Toute insuffisance des revenus des Domaines pour parfaire au service du coupon sera comblée par le Ministre des Finances dans les conditions prescrites par les Conventions passées entre le Gouvernement et MM. de Rothschild.

45. Seront employés à l'amortissement de la Dette Domaniale:

((a) Le produit des ventes des propriétés des Domaines;

(b) Les excédents des revenus nets des Domaines après paiement des coupons au taux actuel et des impôts fonciers dus au Gouvernement.

Aucun autre mode d'amortissement n'est admis.

46. Lorsque le cours du marché est au-dessous du pair, l'amortissement se fera par rachats au cours du marché. Dans le cas contraire il s'effectuera au pair par voie de tirage.

47. Sauf l'amortissement prévu à l'article 45, la Dette Domaniale ne pourra être remboursée avant le 1er janvier 1915. A partir de cette date, elle sera remboursable au pair.

48. Les ventes des propriétés des Domaines pourront être consenties moitié au comptant, moitié par annuités portant intérêt à 4.25 pour cent, et dont le nombre ne pourra excéder quinze.

49. Les porteurs des anciennes obligations Domaniales hypothécaires d'Egypte 5 pour cent seront déchus, quinze ans après la date de la promulgation du Décret du 25 mars 1893, relatif à la conversion de ces obligations, du droit de réclamer les sommes ou les titres nouveaux qui pourront leur avoir été dus par suite du remboursement ou de la conversion de leurs anciens titres.

Toute somme devenant disponible par suite de cette prescription sera considérée comme faisant partie des revenus annuels des Domaines; tout titre nouveau sera dans les mêmes conditions, annulé.

Dette Daïra Sanieh

50. Les dispositions des articles 45 et 46 seront applicables à la Dette Daïra Sanieh.

51. Sous réserve des dispositions ci-dessus relatives à l'amortissement, la Dette Daïra Sanieh ne pourra être remboursée avant le 15 octobre 1905. A partir de cette date, elle sera remboursable au pair.

TITRE IV

Dispositions diverses
Transfert du Fonds de Réserve et des Economies de Conversions, etc.

52. Les titres de la Dette Publique et les sommes en espèces actuellement déposés à la Caisse et représentant le fonds de réserve constitué conformément au Décret du 12 juillet 1888 et les économies réalisées par suite des conversions des anciennes Dettes Privilégiée, Domaniale et Daïra Sanieh, conformément au Décret du 6 juin 1890 sont entièrement libérés de leur affectation actuelle et seront versés au Ministère des Finances, déduction faite d'une somme suffisante pour parfaire au fonds de réserve et au fonds de roulement prévus à l'article 27 du présent Décret.

53. Seront également versés au Ministère des Finances tous les autres fonds actuellement entre les mains de la Commission de la Dette, sous réserve des dispositions de l'article 56.

Dans l'application du présent article et du précédent, les titres retenus par la Caisse de la Dette entreront en compte au pair.

Liquidation de 1880

54. Toute condamnation judiciaire, résultant d'une réclamation contre le Gouvernement à raison de droits acquis antérieurement au 1er janvier 1880, constatés avant le 1er janvier 1886, soit par une instance engagée devant les Tribunaux, soit par un accusé de réception émanant d'une Administration compétente, soit un acte d'huissier, sera payée intégralement en espèces.

55. Le montant de ces condamnations sera prélevé, jusqu'à épuisement complet, sur la somme de Lst. 50.000 actuellement en dépôt à la Caisse de la Dette en titres de la Dette Privilégiée et représentant le solde de l'actif de la liquidation de 1880. En cas d'insuffisance de cette somme, ces condamnations seront payées par le Gouvernement.

56. La somme de Lst. 50.000 ci-dessus continuera à rester en dépôt à la Caisse de la Dette pour satisfaire aux condamnations résultant des réclamations en suspens.

57. Le montant des coupons des titres qui le représentent s'ajouteront aux fonds entre les mains de la Commission de la Dette affectés au service des Dettes Garantie, Privilégiée et Unifiée.

Tout excédent, après satisfaction des réclamations en suspens, sera versé au Ministère des Finances.

Moukabalah

58. Sont maintenues, jusqu'au 30 juin 1930, et suivant la répartition déjà faite, les annuités s'élevant à la somme de L.E. 150.000 par an, actuellement admises en diminution des impôts fonciers sur les terrains à l'égard desquels la Moukabalah a été payée antérieurement à l'année 1880.

59. Continueront à être tenus, à cet effet, les registres établis dans les villages, où sont consignés des comptes ouverts à chaque ayant droit, avec indication des annuités successives et désignation détaillée par lieu dits, contenances et quotes-parts d'impôts des terres auxquelles les annuités sont applicables.

60. Chaque année, les annuités seront inscrites sur les wirds ou extraits de rôles de contribuables en diminution de leurs impôts fonciers.

61. A chaque mutation de taklif, la portion des annuités correspondant à la portion des terres aliénées sera distraite, sur le registre, du compte de l'ancien propriétaire et reportée au compte du nouveau.

Il sera délivré au nouveau propriétaire, par les soins du Moudir, un certificat énonçant le montant des annuités pour lesquelles il se trouvera inscrit sur le registre du village.

Note en sera faite sur le certificat de l'ancien propriétaire ou ce certificat sera retiré, suivant le cas.

62. Lors de l'exécution du cadastre, l'évaluation des terres et la répartition de l'impôt seront faites sans tenir compte des annuités ci-dessus.

63. Les annuités prévues au présent chapitre seront considérées comme une réduction de l'impôt foncier aux fins des articles 30, 31 et 36 de la présente Loi.

Prescriptions

64. La prescription quinquennale et la prescription de quinze ans établies par les articles 275 et 272 du Code Civil et déclarées applicables aux Dettes Unifiée et Privilégiée par le Décret du 17 juillet 1880, continueront à être applicables, la première aux intérêts des obligations des Dettes Garanties, Privilégiée et Unifiée, la seconde aux capitaux des mêmes obligations désignées par le tirage pour l'amortissement.

Les délais de prescription seront calculés d'après le calendrier Grégorien.

Le montant des intérêts et capitaux atteints par la prescription s'ajoutera aux fonds entre les mains de la Commission de la Dette affectés au service des dettes ci-dessus.

65. Les porteurs des titres des anciennes Dettes Privilégiée et Daïra Sanieh seront déchus, quinze ans après la date de la promulgation des Décrets du 7 juin 1890, ou du 5 juillet 1890, suivant le cas, relatifs à la conversion de ces dettes, du droit de réclamer les sommes ou les titres nouveaux qui pourront leur avoir été dus par suite du remboursement ou de la conversion de leurs anciens titres.

Toute somme ainsi que tout titre devenant disponible par suite de ces prescriptions seront versés au Ministère des Finances.

Abrogations

66. Sont et demeureront abrogés, sous réserve des dispositions du second alinéa du présent article, les Décrets mentionnés à la première Annexe à la présente Loi, ainsi que les articles de Décret mentionnés à la seconde Annexe.

Néanmoins, aucune de ces abrogations n'aura pour effet:

(1) De faire renaître à l'encontre du Gouvernement aucune action qui avait été annulée par l'un des Décrets ci-dessus mentionnés ou qui, immédiatement avant l'entrée en vigueur de la présente Loi, serait prescrite ou périmée;

(2) De rendre aucune juridiction compétente pour connaître d'une réclamation dont, immédiatement avant l'entrée en vigueur de la présente Loi, elle était incompétente pour connaître;

(3) De remettre en vigueur aucune disposition antérieure de la Loi abrogée par l'un des dits Décrets;

(4) D'interrompre aucune prescription.

Entrée en vigueur et Exécution

67. La présente Loi entrera en vigueur trente jours après sa promulgation au «Journal Officiel».

68. Nos Ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Loi.

Un arrêt de principe

La deuxième chambre de la Cour a par arrêt du 19 Novembre 1931 rendu un arrêt dont l'importance n'échappera à personne et qui pose d'une façon catégorique le principe que les actionnaires d'une société anonyme sont parfaitement recevables à actionner ut singuli *en nullité des décisions des Assemblées Générales, prises en violation du pacte social.*

Nous avons donc crû utile de reproduire in extenso cet arrêt.

L'arrêt de la Cour dans l'affaire Rees contre S.A. des chemins de fer de la Basse-Egypte

Dans l'affaire:

Entre:

1.) JOHN LANGDON REES

2.) Em. EDWARD REES

3.) NEL C. REES

Tous trois rentiers, sujets britanniques, domiciliés à Alexandrie.

Appelants représentés par Me. J. de Botton.

4.) Maurizio Cohen et Figli, commerçants sujets italiens, demeurant à Alexandrie.

Appelants représentés par Me. J. de Botton.

Et:

SOCIETE DES CHEMINS DE FER DE LA BASSE EGYPTE, Société Anonyme égyptienne, ayant son siège social au Caire.

Intimée représentée par Me. Comm. R. Rossetti Bey.

La Cour:

Composée de Messieurs R. A. VAUX, Président, Comte de Andino, Scandar Bey Azer, Comm. S. Messina, Moustafa bey Naguib, Conseillers.

Fouad Bey Hosny, Chef de Parquet à la Cour et G. Bardone, Greffier.

Oui les avocats des parties.

Le Ministère Public entendu.

Après en avoir délibéré conformément à la Loi.

La Société des Chemins de Fer de la Basse-Egypte, qui aux termes de deux arrêts de cette Cour en date du 21 Juin 1928 (No. 47-53e. et 162-53e.) ayant annulé les décisions prises aux Assemblées Générales des actionnaires tenues les 7 Octobre 1925 et 6 Février 1936, devait redresser ses bilans et comptes en francs égyptiens au tarif officiel de P.T. 3,8575, procéda au dit redressement tant pour les deux bilans litigieux de 1924 et 1925, que pour les deux exercices suivants. Les bilans rectifiés, soumis ensemble à l'Assemblée Générale des actionnaires, furent approuvés par délibération du 3 Octobre 1928. C'est cette délibération que le sieur John Langdon Rees et Cts. porteurs d'actions privilégiées de la dite société, ont encore attaqué en justice comme étant contraire à la loi et aux statuts; en la forme pour avoir été approuvée par une assemblée illégalement composée et au fond, parce qu'elle porte approbation d'amortissements extraordinaires ainsi que de reports à nouveau, en mesure et de façon telles à réduire arbitrairement le dividende assuré par les statuts aux actions privilégiées.

Le tribunal civil du Caire, par le jugement déféré du 26 Mai 1930, ayant déclaré mal fondées ces critiques, les Consorts Rees les reproduisent devant la Cour par le présent appel. La Cour observe:

1. — **Sur la composition de l'Assemblée ayant approuvé la délibération du 3 Octobre 1928.**

Que les appelants excipent de la composition illégale de cette assemblée, au point de vue des différents comptes qui lui ont été présentés pour quatre exercices successifs; car l'approbation de chaque compte n'aurait pu être valablement votée que par les actionnaires justifiant de la détention des titres avec les coupons afférents à l'exercice y relatif; d'où la conséquence que le Conseil d'Administration aurait dû soumettre les quatre comptes à quatre Assemblées séparées, fussent-elles tenues le même jour.

Ce grief est mal fondé, tant en fait qu'en droit; Puisqu'il est certain que la délibération d'une assemblée ne peut être attaquée, du chef de l'irrégularité de sa composition, qu'en tant que l'irrégularité a exercé une influence quelconque sur les résultats du vote, on devrait établir en l'espèce que ces résultats ont été faussés par la présence de personnes n'ayant pas le droit au vote; Or, non seulement cela n'a pas été établi, en fait, et pas même prétendu; mais le contraire est à retenir, puisque aucun grief n'a été formulé contre la vérification des cartes d'admission des actionnaires par les scrutateurs de l'assemblée.

En droit, et en tant que la légitime approbation de quatre bilans est attaquée pour avoir été votée par une seule assemblée, et non pas par quatre assemblées, à chacune desquelles auraient dû être uniquement admis les actionnaires, justifiant de la détention des titres avec les coupons afférents à l'exercice y relatif, la Cour observe que:

a) en premier lieu, rien ne démontre en fait comme on vient d'observer, que les actionnaires, ayant pris part à la délibération incriminée, n'eussent la qualité requise pour y prendre part; et que, si d'autres actionnaires n'ayant pas cette qualité y auraient éventuellement pris part, cette participation ait faussé les résultats du vote.

b) en second lieu, il est de principe que l'assemblée générale, organe suprême de la volonté sociale réalise les pouvoirs délibératifs de la société personnifiée, dans les réunions des actionnaires qui à cet effet sont convoqués pour discuter et décider des questions d'intérêt social.

Posée en ces termes la nature de l'assemblée générale il en découle comme corollaire indérogeable l'unicité de l'organe. La société ne peut pas avoir en même temps deux — et encore moins quatre — organes suprêmes de sa volonté, puisqu'elle ne peut avoir qu'une seule volonté.

c) en troisième lieu, et même si la prétention des appelants, n'était pas inadmissible en théorie, elle serait irréalisable en pratique. La convocation d'assemblées générales, pour ainsi dire, retrospectives, toutes les fois qu'il s'agit de décider des questions relatives à des exercices passés, est difficilement conciliable — avec le passage continuel des actions d'une masse d'actionnaires à une autre.

Il faut donc conclure sur ce point que les exceptions, soulevées par les appelants contre la légalité formelle de la délibération attaquée, n'ont aucun fondement; et c'est à bon droit que les premiers juges les ont écartées.

II. — **Au fond, la délibération du 3 Octobre 1928.**

que les appelants attaquent comme leur portant préjudice, en violation des lois et des statuts, soulève les questions suivantes:

A. — En voie préliminaire:

a) si est recevable la demande des actionnaires **uti singuli,** agissant en nullité contre les délibérations d'une assemblée générale:

b) si est recevable la demande d'un actionnaire ayant pour objet le redressement d'un bilan déjà régulièrement approuvé par une assemblée générale, ainsi que la distribution de dividendes autres que ceux qui résultent de l'approbation du dit bilan;

c) si, en l'espèce, une demande pareille, se heurte à la chose jugée;

B. — Au fond:

a) **quels pouvoirs compétent, en matière d'amortissements et de réserves, à l'assemblée d'une société anonyme** en général, et, en particulier, à celle de la société des Chemins de Fer et de la Basse Egypte?

b) si, en fait, la Société a légitimement exercé ces pouvoirs quant aux amortissements et réserves dont s'agit.

c) par quels moyens peut, le cas échéant, être réparé le préjudice causé aux actionnaires par l'exercice illégitime des dits pouvoirs.

La Cour observe:

A. — En voie préliminaire:

a) **sur la demande des actionnaires uti singuli:** que si, dans une société anonyme, l'observation de la loi de la part des administrateurs est placée sous le contrôle de l'Assemblée Générale, l'observation de la loi de la part de l'assemblée est placée, et ne peut qu'être placée, sous le contrôle des actionnaires: et on entend naturellement les actionnaires **uti singuli,** puisque leur collectivité se confond avec l'assemblée. Ce contrôle qui, le cas échéant, donne lieu à l'opposition d'un ou de plusieurs actionnaires aux délibérations de l'assemblée — et qui n'est pas à confondre avec l'action en responsabilité contre les administrations — continue le seul instrument de protection des minorités, invoquant la loi et les statuts contre la force écrasante d'une majorité qui les ait éventuellement violés. — Refuser le droit d'opposition aux actionnaires **uti singuli,** c'est dire que la majorité d'une assemblée a le droit incontrôlable et absolu de commettre au préjudice de la minorité n'importe quelle violation de la loi ou des statuts. La Cour ne l'a jamais dit. Elle a même dit exactement le contraire, lorsque, dans les précédentes actions intentées contre la Société intimée par des actionnaires agissant **uti singuli** en nullité des délibérations sociales qui donnent occasion au présent procès, ces actions ont été reçues et examinées au fond.

b) **Sur la recevabilité d'une demande, ayant pour objet le redressement d'un bilan déjà approuvé ainsi que la distribution de dividendes autres que ceux y portés:**

Que, une fois admise la recevabilité de l'opposition d'un actionnaire, à l'égard d'un bilan qui aurait été approuvé en violation de la loi et des statuts, il est impossible de ne pas admettre, dans le cas où la violation résulte établie, les conséquences qui découlent normalement de l'exercice de l'autorité juridictionnelle. Le tort produit par l'acte ou par le fait illégal doit cesser; le préjudice qu'il a pu causer doit être réparé. Quant à la cessation du tort elle aura lieu en l'espèce, le cas échéant, par l'annulation en tout ou en partie, de la délibération sociale ayant approuvé le bilan vicié d'illégalité. Quant à la réparation du préjudice, s'il est évident que l'autorité judiciaire ne saurait redresser le bilan en question, de façon à empiéter sur la libre disposition du patrimoine social, dont les bilans annuels représentent et résument l'administration; il n'est pas moins évident que, en cas d'annulation limitée à certains éléments du bilan, la rectification de ces éléments, uniquement ordonnée en vue d'en assurer la conformité avec la loi et les statuts, rentre dans les limites ordinaires des pouvoirs juridictionels. En d'autres termes, le juge ne doit pas administrer; mais, ayant la charge de veiller à ce que les administrateurs exercent leur activité conformément à la loi, il doit réaliser la protection invoquée par ceux qui souffrent les conséquences d'une activité illégitime et cette protection ne peut être réalisée, en l'espèce, que par la rectification de l'élément entaché d'illégalité.

c) **Sur l'exception de chose jugée,** qui résulterait du jugement du 20 Juin 1927, confirmé en appel par arrêt du 21 Juin 1928, au sujet de l'admissibilité de l'opposition aux bilans par des actionnaires agissant individuellement, il suffit d'observer que cette admissibilité n'a point été exclue par une décision résultant du dispositif du dit jugement: et que, en tout cas, la décision a été rendue entre personnes autres que celles actuellement en cause.

B. — Au fond, la Cour observe:

a) **Sur les pouvoirs qui compétent, en matière d'amortissements et de réserves,** à l'assemblée d'une société anonyme en général, et en particulier, à celle de la société des Chemins de Fer de la Basse Egypte: que, d'abord, la question, examinée à un point de vue général, ne comporte absolument pas une solution favorable aux pouvoirs illimités que la défense de l'intimée voudrait octroyer à l'assemblée. Naturellement la question ne se pose que pour les amortissements, reports à nouveau, et réserves, qui ne sont pas prévus aux statuts, car, pour ceux qui y sont prévus, la délibération en constitue non pas l'exercice d'un pouvoir mais l'exécution d'un devoir. Or, s'il est vrai que la doctrine et la jurisprudence reconnaissent en général, aux administrateurs des sociétés anonymes des pouvoirs assez larges en matière de réserves extraordinaires et de réserves occultes, il n'en est pas moins vrai qu'on fixe presque unanimement comme limite à ces pouvoirs le principe, que l'exercice en est légitime seulement dans la mesure d'une réelle nécessité, susceptible d'être justifiée devant les tribunaux vis-à-vis des actionnaires dissidents ou des intéressées aux bénéfices non actionnaires (Vivante, Trattato II 3e. éd. No. 589; De Gregorio, Bilanci delle soc. an. p. 77; Lyon-Caen et Renault, Traité II, 2e. partie, 5e éd. No. 901 quater, p. 487-488 Amiaud. Des comptes des réserves dans les sociétés par actions 2e. éd. No. 142; Charpentier, Traité des inventaires et bilans, No. 346 et 350; Roupin, Sociétés, 5e éd. No. 1048; Lehman u. Ring., Randelsgesetzbuch 262 No. 9; Veit-Simon, Bilanzen der Aktiengesellschaften. p. 238 et suiv. etc.) Il est impossible; en effet, que ne soit protégé par aucune limite le droit essentiel des actionnaires au dividende; et que, en dehors et même contre le pacte social ce dividende soit sacrifié, sans une nécessité grave et certaine, à l'avenir de la société.

Cela retenu en général, il est à observer en particulier que les statuts de la Société des Chemins de Fer de la Basse-Egypte, non seulement ne sont pas muets sur la distribution des bénéfices, mais ils en règlent à l'article 38 le mode, la mesure et l'ordre. L'article 38 dispose, en effet, que le premier prélèvement sur les bénéfices est du 5 0/0 «affecté à la formation du fonds de réserves» et au No. 2, immédiatement après ce prélèvement et avant tout autre, «la somme nécessaire pour payer 25 francs de dividende aux actions privilégiées non amorties». Même en admettant donc, que l'assemblée de la Société intimée soit investie du pouvoir illimité de mettre la plus grande partie de ses bénéfices en réserve, encore faut-il admettre qu'elle ne peut pas le faire avant d'avoir rempli les obligations formelles que le pacte social comporte, en faveur des actionnaires privilégiés, et que, tout au moins, elle ne peut pas le faire sans justifier d'une réelle nécessité. En tout cas, il est absolument à exclure que les décisions prises en dehors de ces limites soient, comme l'intimée le prétend, inattaquables en droit.

b) **Sur la légitimité des mises en réserves.**

En fait, la Cour observe que la société, malgré les efforts très ingénieux de sa défense, n'a pu justifier de la réelle nécessité d'amortissements et de reports à nouveau, qui absorbent presque les 9/10 des bénéfices; qui n'ont pas de précédents même approximatifs dans les premières vingt années d'exercice de la Société: dont la justification, en tant que basée sur la dépréciation monétaire des précédents amortissement en frs belges, ne semblep as conciliable avec l'affirmation de la Société, qui déclare (p. 39 de ses conclusions principales) ne pas avoir eu caisse le montant des réserves et des amortissements anciens, parce qu'elle «les a employés à régler les dettes sociales». La valeur de ces observations générales se trouve singulièrement renforcée par le fait que la **nécessité** dont la Société devait justifier, n'avait pas été toujours ressentie au moment où étaient dressés les bilans, successivement annulés, ou n'avait pas été ressentie en des proportions si importantes qu'elle l'a été lorsque la Socié-

té a été obligée de redresser ses bilans. Et par une singulière coincidence, les mises en réserves ont atteint par de telles majorations, dans les nouveaux bilans dont la Cour avait ordonné le redressement en francs égyptiens, le chiffre qu'il fallait pour que les actionnaires, victorieux dans les procès d'annulation des premiers bilans, reçoivent en francs égyptiens l'exact équivalent de ce qu'on leur avait alloué en francs belges dépréciés.

Il faut donc conclure, de l'examen des bilans, et de l'appréciation des circonstances dans lesquelles les prélèvements critiqués ont été effectués, que ces prélèvements sont illégitimes tant qu'ils portent préjudice, aux titulaires d'actions privilégiées, qu'aucune majorité ne saurait spolier des bénéfices formellement stipulés à leur profit par une clause expresse du pacte social.

c) **Sur la réparation du préjudice en question,** la Cour observe que, l'annulation de la délibération dont s'agit n'étant prononcée que dans les limites du préjudice causé aux appelants, et ce préjudice étant précisément déterminé en «la somme nécessaire pour payer 25 francs de dividence «aux actions privilégiées non amorties», il n'est nullement besoin de redresser encore une fois les bilans litigieux, puisqu'il suffit de déclarer le droit des appelants à la dite somme, et de condamner la Société à la leur payer. Et ce n'est pas là, comme la société le prétend avec son dernier argument, une distribution de dividende à laquelle l'autorité judiciaire ne pourrait évidemment pas procéder; mais tout simplement une condamnation, n'ayant rien de différent de toute autre condamnation.

Par ces motifs:

Reçoit l'appel en la forme et y faisant droit au fond.

Infirme le jugement dont appel et statuant à nouveau:

Déclare nulles, dans les limites des statuitions qui suivent, les décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société des Chemins de Fer de la Basse Egypte le trois (3) Octobre mil neuf cent vingt huit (1928).

Condamne la dite Société à payer aux sieurs John Langdon Rees, W. Edward Rees, Noel C. Rees, Maurice Cohen et Figli porteurs d'actions privilégiées et bénéficiaires des coupons y attachés afférents aux exercices 1924-25, 1925-26, 1926-27, 1927-28, les sommes respectivement nécessaires pour payer vingt cinq (25) francs de dividende aux dites actions privilégiées en tant que non amorties, avec les intérêts à cinq pour cent (5 0/0) à partir de la demande en justice.

Condamne la dite Société aux frais et dépens des deux degrés, y compris les honoraires de défense des appelants, complexivement taxés à Livres Egyptiennes (L.E. 30) trente pour Maurizio Cohen et Figli, et à (L.E. 50) Livres Egyptiennes cinquante pour les autres.

Prononcé à l'audience publique de la Cour du jeudi dix-neuf (19) Novembre mil neuf cent trente et un (1931).

Le Greffier — Le Président:

(s) **Vaux.**

Le nouveau procès des Obligataires Tramways du Caire

Texte de l'Assignation

L'an mil neuf cent trente deux et les vingt-trois et vingt-cinq Janvier au Caire.

A la requête du **Sieur Spiro Raissi,** négociant, hellène, demeurant au Caire, ayant domicile élu en cette ville en l'Etude de **Mtres Chalom Bey** et **Phronimos,** Avocats.

J'ai, Misistrano, Huissier près le Tribunal Mixte de 1ère Instance du Caire, soussigné, **assigné la Société Anonyme des Tramways du Caire,** Société Anonyme Belge, ayant siège social à Bruxelles et **domicile légal au Caire,** où se trouve son siège unique d'exploitation, **représentée par son Directeur,** M. Van den Hecht, demeurant au Caire, **au siège de la dite Société, Rue Maspéro,** où étant et parlant comme ci-dessous.

A comparaître par devant le **Tribunal Mixte Commercial du Caire,** séant au Palais de Justice Mixte en cette ville à l'audience du Samedi trente (30) du mois de Janvier courant, dès 8 h. 1/2 du matin, pour:

Attendu que le requérant est porteur de:

1.) 100 (cent) obligations de Frs. 500 chaque de la Société assignée dont:

a) 50 (cinquante) obligations 4 0/0 (émises entre 1895 et 1908) desquelles 10 (dix) amorties;

b) 50 (cinquante) obligations 5 0/0 nets d'impôts (émises en 1913) desquelles 10 amorties;

2.) 600 (six cents) coupons échus dont:

a) 300 (trois cents) de frs. 10 (dix) (série 4 0/0);

b) 300 (trois cents) de Frs. 12.50 (série 5 0/0) nets d'impôts.

Attendu que la Société refuse de payer en francs calculés sur la base du tarif égyptien le montant des obligations par elle émises ainsi que de leurs coupons, prétendant se libérer en francs calculés au cours du change sur la Belgique.

Attendu que cette prétention est injustifiée.

Qu'en effet, quoique la Société ait été constituée en Belgique, avec siège social nominal en Belgique, à Bruxelles, il n'en est pas moins vrai:

A) **En ce qui concerne LA SOCIETE:**

1.) Qu'ainsi que l'a déclaré l'arrêt de la Cour du 20 février 1928, «il ne s'agit pas d'une société commerciale ordinaire, mais d'une société qui n'a pu être créée **qu'avec l'autorisation du Gouvernement Egyptien** en vue d'exploiter **en Egypte** la concession d'un service public dont ce Gouvernement ne lui a donné le monopole qu'à des conditions déterminées»;

2.) qu'aux termes de l'acte de concession du 5 Décembre 1894, publié à l'Officiel le 17 même mois, il a été imposé que la Société bénéficiaire de la concession, quoique Belge, **«devra avoir un domicile,** ainsi qu'un agent accrédité auprès du Gouvernement» (Egyptien);

3.) qu'il a été également imposé qu'elle «devra se conformer à toutes les lois et à tous les règlements généraux du pays» (l'Egypte); revêtant ainsi **un double Statut belge et égyptien;**

4.) que le Gouvernement s'est réservé le contrôle de l'entreprise, c'est à dire de la Société elle-même qui exploite l'entreprise, **en Egypte:**

5.) que la Société est si bien liée, directement et personnellement à **l'Etat Egyptien,** qui lui a imposé tous ses engagements **en monnaie Egyptienne,** que l'acte de concession formant avec les Statuts un tout indivisible, constitue la Charte même de la Société.

6.) que le siège administratif effectif se trouve **en Egypte** (au Caire);

7.) que le **centre** unique **d'exploitation** se trouve également **en Egypte;**

8.) que l'objet essentiel, consiste en l'exploitation de la concession **d'un service public EGYPTIEN;**

9.) que **le produit des emprunts** était destiné à être appliqué exclusivement à l'exploitation de la dite concession, **en Egypte:**

a) c'est **en Egypte** que les fonds des obligataires, quelle qu'ait été leur origine, ont été transportés, confondus et convertis en la monnaie du pays pour l'établissement de la Société;

b) c'est **en Egypte** que la Société se procure, par les recettes qu'elle perçoit en monnaie égyptienne, les fonds nécessaires à ses paiements;

c) c'est **en Egypte,** qu'elle peut estimer le montant de ses activités;

d) c'est **en Egypte** qu'elle est obligée de calculer la valeur de la monnaie devant servir à la libération.

B) **En ce qui concerne LA DEVISE MONETAIRE:**

1.) Attendu que la devise monétaire était le «FRANC» sans épithète, soit l'unité monétaire qui, étant commune à divers pays, représentait, non seulement un mode international de paiement, mais, plus spécialement, **l'étalon monétaire commun a la Belgique et à l'Egypte;** c'est-à-dire aux deux Etats sur le territoire desquels la Société avait ses deux sièges légaux: son domicile d'élection à Bruxelles **et son domicile légal** au Caire, **imposé par** l'acte de concession du **Gouvernement Egyptien** faisant partie intégrante des Statuts;

2.) que ce FRANC constituait l'étalon monétaire unique représentant:

a) les sommes touchées des obligataires en Belgique et ailleurs, et transformées **en Egypte;**

b) les sommes **déboursées en Egypte** par la Société pour l'exploitation de la concession et les dépôts de garantie effectués entre les mains du Gouvernement Egyptien;

c) les sommes **perçues de la clientèle** de la Société, représentée par le **public EGYPTIEN;**

d) les sommes que, d'Egypte ou en Egypte, la Société devait rembourser à ses obligataires;

3.) que ce **FRANC** constituait ainsi exclusivement, l'étalon monétaire représentant la **mode unique** de libération de toutes les parties intéressées; les obligataires, la Société, le Gouvernement Egyptien, le Public Egyptien;

4.) que **ce FRANC** ne pouvait être **que la monnaie internationale de compte** représentant la 20ème partie du louis d'or seule susceptible de circuler dans le territoire des deux Etats, Belgique et Egypte, et entre les mains de tous les intéressés;

5.) que **ce FRANC** est **tarifé en Egypte** à P.T. 3.8575.

6.) Que la Société assignée, à raison de sa situation particulière en Egypte, **se trouve tenue** en droit, envers ses obligataires, de se libérer de ce franc **en Egypte;**

7.) **Qu'en fait, ainsi qu'il résulte de pièces officielles, elle s'est acquittée et s'acquitte en Egypte du service de ses obligations;** et que cette circonstance constitue un élément essentiel dont l'importance n'échappera pas à la Justice, la Société ayant ainsi elle-même reconnu la nécessité juridique

absolue de s'acquitter — que le paiement y ait été expressement stipulé ou non — au lieu de son domicile légal imposé par l'acte de concession;

8.) Qu'au surplus l'existence d'un domicile social en Belgique **et d'un domicile légal en Egypte,** centre unique d'exploitation, constitue la **stipulation Statutaire d'un double lieu de paiement** conférant au porteur du titre le droit de se faire payer, à son choix, à l'un ou l'autre des deux domiciles indifféremment et en la monnaie y ayant cours légal;

C.) **En ce qui concerne le caractère International du titre:**

Attendu qu'à ce qui précède il importe d'ajouter que les titres émis par la Société assignée revêtent un caractère éminemment international.

Qu'en effet le dit caractère international ressort notamment de:

1.) **la nature de l'entreprise:** la Société ayant été constituée en Belgique pour opérer des travaux dans un pays étranger, l'Egypte, devant absorber les fonds empruntés en Belgique et ailleurs, pour les rendre, ensuite, par un retour, en Belgique, sous forme de coupons et de remboursement des obligations échus;

2.) **le double-statut, belge et égyptien,** auquel est soumise la Société en raison de sa constitution particulière;

3.) **le contrôle qu'a conservé l'Etat Egyptien** qui lie si directement et personnellement la Société, que l'acte de concession constitue la Charte même de la Société.

4.) **L'élection de domicile légal imposée et la soumission aux lois du Pays,** spécialement les Lois monétaires, qui constituent une des conditions sine qua non de l'acte de concession du service public objet de l'exploitation;

5.) la circonstance que la Société dans ses relations tant avec l'Etat Egyptien qu'avec ses clients, son personnel et ses fournisseurs, en Egypte, a recours uniquement à la monnaie ayant cours légal en ce pays;

6.) Le fait qu'elle a son **centre unique d'exploitation** à l'Etranger, en Egypte, d'où elle tire ses bénéfices, sous forme de recettes qu'elle réalise en monnaie égyptienne, et qu'elle fait revenir en Belgique pour payer les coupons de ses obligations et rembourser les obligations échues;

Qu'il résulte de ces éléments:

— **en premier lieu,** qu'il s'agit d'une Société qui, étant Belge de nationalité, mais égyptienne par son activité et ses relations étroites et financières avec l'Etat concédant, met en jeu des **intérêts relevant du commerce international;**

— **En second lieu,** que le contrat de prêt intervenu avec les obligataires impliquait l'échange de valeurs entre deux pays, — les fonds recueillis en Belgique ayant été sous des formes diverses exportés en Egypte, où ils ont fructifié, pour revenir en Belgique sous une autre forme, des espèces étrangères: égyptiennes, — donnant ainsi lieu **à un règlement international.**

Que le porteur **de ce titre international,** émis par une Société soumise à un double-Statut, belge et égyptien, lui conférant un caractère **international** et mettant en jeu des intérêts relevant du **commerce international,** libellé en une devise monétaire, FRANC, constituant **un étalon monétaire international,** le droit d'en exiger le paiement au domicile légal imposé à la Société en Egypte, au Caire, le service devant être effectué en une monnaie de compte internationale équivalant à la 20me partie du louis d'or ayant cours légal dans le pays, c'est-à-dire **en le franc étalon tarifé officiellement à P.T. 3.8575.**

Attendu que la Société, pour étayer sa prétention de ne payer qu'en monnaie belge dépréciée, invoque l'arrêt rendu en sa faveur par la Cour d'Appel Mixte d'Alexandrie, le 9 Mars 1929, dans une affaire Gregoussi et Consorts.

Attendu cependant,

d'une part: Qu'il est de principe qu'on ne peut, en l'absence d'un accord expressement intervenu entre les obligataires d'une Société, — lequel accord

n'existe pas en l'espèce — considérer les obligataires qui n'ont pas été partie à l'instance engagée par l'un d'entre eux à l'encontre de la Société comme liés, au détriment de leurs propres intérêts, par une décision défavorable.

(Arrêt Cour d'Appel Mixte du 20 Février 1930, aff. Société Anonyme des Tramways d'Alexandrie);

d'autre part: que l'arrêt invoqué par la Société, après avoir retenu «qu'il allait de soi» que le principe de la «valeur légale» de la monnaie belge, résultant du cours forcé édicté en Belgique, ne s'appliquait pas aux titres internationaux, — a toutefois écarté l'application de cette règle à l'espèce pour le motif que le titre litigieux ne revêterait pas le caractère international, en considérant que «titres internationaux» seraient uniquement ceux qui ont été émis et qui sont payables sur divers marchés étrangers.

Qu'en ce faisant le susdit arrêt n'a envisagé **qu'un seul des différents aspects,** que peut revêtir un titre international, méconnaissant ainsi les principes universellement admis en la matière;

Qu'en effet, le **critérium** du «titre international» réside dans la nature de l'opération intervenue; le titre étant international dès que l'opération revêt le caractère international.

Que l'on entend par **«opération internationale»** celle qui, se poursuivant sur le territoire de deux Etats, et, se réglant par un appel de change d'un Etat sur l'autre, aboutit à un règlement de pays à pays déterminant un double mouvement de fonds par dessus les frontières.

Qu'en matière de prêt, le contrat est **international** dès qu'il produit comme un mouvement de flux et de reflux au-dessus des frontières, comportant des conséquences réciproques dans deux pays, c'est à dire lorsque, comme en l'espèce, les fonds empruntés sortent d'un pays, — la Belgique — pour entrer dans un autre pays — l'Egypte — pour rentrer ensuite dans le premier pays — la Belgique — au fur et à mesure des échéances convenues.

Cour de Casst. Franç. Arrêts 3 Juin 1930. Aff. Crédit Foncier Franco-Canadien; 9 Juillet 1930, Aff. Port de Rosario; 14 Janv. 1931, Aff. Ville de Tokio.

Que ce point, cependant essentiel, a échappé aux rédacteurs de l'arrêt du 9 Mars 1929 qui ont perdu de vue le caractère international du titre litigieux résultant du double-transfert de fonds de Belgique en Egypte, et réciproquement.

Qu'il est évident que si la Cour avait déterminé le critérium précis du titre international, — résultant du caractère d'une opération internationale se poursuivant sur le territoire de deux Etats et comportant un double mouvement de fonds par dessus les frontières, — au lieu de se limiter à l'examen d'un cas d'espèce, — celui du titre émis et payable sur divers marchés étrangers — elle aurait reconnu au titre litigieux le caractère international et sa décision aurait été favorable aux obligataires.

Que dans ces conditions aux termes mêmes de l'arrêt du 9 Mars 1929 invoqué par la Société, il va de soi puisque le titre est incontestablement de caractère international — que la valeur légale de la monnaie belge résultant du cours forcé en Belgique ne s'applique pas en l'espèce; et qu'il s'agit, au contraire, de la monnaie internationale de compte, c'est-à-dire du franc étalon, équivalant à la 20ème partie du louis d'or, tarifé en Egypte à P.T. 3.8575.

Attendu, par conséquent, que la prétention de la Société assignée de se libérer en monnaie belge, actuellement dépréciée, n'ayant pas cours en Egypte, n'est pas justifiée et qu'il y a par suite lieu de la condamner à payer le montant des titres et des coupons en «francs» calculés sur la base du tarif égyptien, ensemble avec les intérêts de droit.

S'entendre la **Société Anonyme des Tramways du Caire,** dire et déclarer pour droit que le montant des obligations, 4 0/0 et 5 0/0, par elle émises ainsi que de leurs coupons, sont payables au domicile légal de la Société, au

Caire, en francs étalon au tarif officiel de P.T. 3.8575.

S'entendre la dite Société condamner à payer immédiatement au requérant P.T. 64.613, 1/10 représentant:

1.) quant à P.T. 38.575, la contrevaleur de vingt (20) obligations de Frs 500 amorties, dont:

a) 10 (dix) 4 0/0;

b) 10 (dix) 5 0/0 nets d'impôts;

2.) quant à P.T. 26.038, 1/10 la contrevaleur de 600 (six cents) coupons échus dont:

a) 300 (trois cents) de francs 10 (dix) série 4 0/0;

b) 300 (trois cents) de francs 12.50, série 5 0/0 nets d'impôts;

— sous déduction de l'impôt belge sur les obligations et coupons 4 0/0;

— ensemble avec les intérêts de droit à partir de la demande en Justice et tous les frais et dépens.

Le tout par jugement exécutoire par provision nonobstant tous recours et sans caution.

Sous toutes réserves.

Les Compagnies d'Assurances pratiquant en Egypte

Nous avions annoncé dernièrement au public que nous comptions inclure, cette année, la nomenclature des Compagnies d'Assurances fonctionnant en Egypte. Nous nous sommes aperçus que par suite des nombreuses améliorations que nous avons introduites cette année à notre ouvrage, celui-ci a pris une extension si considérable qu'il risquait, avec de nouvelles adjonctions, de devenir tellement volumineux qu'il aurait été difficile à le manier. D'autre part nous avons mis en exécution, l'Indicateur Cotonnier d'Egypte (Egyptian Cotton Diary) et nous avons pensé, que les détails concernant les Compagnies d'Assurances, auraient figuré, plus avantageusement, dans l'intérêt même des Compagnies et de leur clientèle, dans un ouvrage consacré aux cotons.

On saisira donc facilement les raisons d'ordre pratique qui nous ont fait prendre cette décision, convaincus que par cette façon d'agir, nous serons plus utiles aux intérêts que nous avons décidés de servir avec dévouement.

Table des Matières de l'Edition 1930

en dehors des Etudes et des Notices Financières sur les Sociétés par Actions

Hors-textes: A nos lecteurs; Lettres adressées à l'auteur; Avant propos; Statistiques financières; L'Egypte économique d'après le Discours du Trône; Discours du Gouverneur de la National Bank of Egypt à l'Assemblée Générale du 20.3.1930; Rapport de la Banque Misr; La situation financière et commerciale en France d'après le rapport du Crédit Lyonnais; La situation financière et commerciale de la Belgique d'après le rapport de la Société Générale de Belgique; Economie Italienne, d'après le rapport du Banco di Roma; La situation économique de la Grèce, d'après le dernier rapport de la Banque d'Athènes; Finances Britanniques: le standing des grandes Banques Anglaises; Note sur les Obligations Andallaxyma; Statistiqeus Officielles; Interprétation des Réglements pour a cotation d'un titre à la Bourse; Les primes en Bourse et leurs avantages; Membres de la Commission de la Bourse des Valeurs d'Alexandrie; Comité du Syndicat des Agents de Change d'Alexandrie; Liste des Courtiers inscrits à la Bourse des Valeurs d'Alexandrie; Membres de la Commission de la Bourse des Valeurs du Caire; Comité du Syndicat des Agents de Change de la Bourse du Caire; Liste des courtiers inscrits à a Bourse des Valeurs du Caire; Jours fériés des Bourses des Valeurs.

Table des Matières de l'Edition 1931

en dehors des Etudes et des Notices Financières sur les Sociétés par Actions

Hors Textes: Lettres adressées à l'auteur; A nos lecteurs; Le Discours du Trône à l'occasion de la Session Parlementaire; Une magistrale Conférence de SE. Ahmed Pacha Abdel Wahab, donnée à *l'Old Victorian Club*, le 10 Juin 1931;Coup d'œil d'ensemble sur l'Egypte économique, par Elie I. Politi (Situation générale; — Les finances de l'Etat; — La réserve de l'Etat; Stock général du coton; — Le Commerce extérieur de l'Egypte: commerce d'exportation; — Exportation du coton; — Le commerce d'Importation; La circulation fiduciaire; — La situation politique; — Conclusions); National Bank of Egypt: Discours du Gouverneur prononcé à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires; La Banque Misr. — Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du vendredi 27 Mars

1931; Crédit Foncier Egyptien. — Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 12 Janvier 1931; La situation financière et commerciale de la Grande-Bretagne; d'après le rapport de la «Barclays Bank Ltd»; La situation financière et commerciale de la France; — d'après la rapport du «Crédit Lyonnais»; La situation financière et commerciale de la Belgique. — d'après le rapport de la «Société Générale de Belgique»; La situation financière et commerciale de l'Italie; — d'après le rapport du «Credito Italiano»; La situation financière et commerciale de la Grèce. — d'après le rapport de la «Banque d'Athènes»; Texte de la proposition de Moratoire du Président Hoover; *Bourse des Valeurs du Caire;* Membres de la Commission pour l'année 1931. — Comité du Syndicat des Agents de Change du Caire pour l'année 1931; *Bourse des Valeurs du Caire:* Liste des courtiers pou 1931; *Bourse des Valeurs d'Alexandrie:* Membre de la Commission pour l'année 1931. — Comité du syndicat des Agents de Change d'Alexandrie pour l'année 1931; *Bourse des Valeurs d'Alexandrie:* Liste des Courtiers arrêtée au 1er Janvie 1931; *Bourse des Valeurs:* Jours fériés pendant l'année 1931.

Les Administateurs des Sociétés Egyptiennes par Actions: nomenclature de quelques administrateurs par ordre alphabétique, avec les noms des Sociétés du Conseil desquelles ils font partie; L'arrêt de la Cour dans l'Affaire du Tribut d'Egypte; Dispositif du jugement dans l'affaire du Tribut d'Egypte; L'arrêt de la Cour et le Jugement du Tribunal dans l'affaire des obligations de la Cie. Universelle du Canal Maritime de Suez; L'arrêt de la Cour et le Jugement du Tribunal dans l'affaire de la Cairo Electric Railways and Heliopolis Oases Company; Dispositif de l'arrêt de la Cour dans le procès des obligations 4 % Tramways d'Alexandrie; La Dette Publique Egyptienne et les obligations du Crédit Foncier Egyptien; Les obligations du Canal Maritime de Suez; Mouvement des Cotons et de la graine pour la saison 1930/31 suivant le rapport de l'Alexandria General Produce Association; Le décret de 1914 instituant le cours forcé du papier monnaie en Egypte.

Notes Complémentaires ou rectificatives

GHARBIEH GINNING Co. (S.A.)

Lire page 308: Exercice Social: 1er Septembre-31 Août au lieu de 1er Septembre-31 Avril.

MORTGAGE COMPANY OF EGYPT

Lire page 354: Bilans arrêtés au 31 Mars 1930 et au 31 Mars 1931, au lieu de 31 Décembre 1930 et 31 Décembre 1931.

SOCIETE DE CIMENT PORTLAND DE HELOUAN (S.A.E.)

Lire page 391: Capital total versé: L.E. 200.000 ou lieu de 50.000. Assemblée Générale fin Avril au lieu de Mars. Lire O. V. Morch au lieu de Morchi et Ernst Brandt au lieu de Ernest Brandt.

COMPTOIR DES CIMENTS

Lire page 391: *Objet:* La vente exclusive des Klinkers et Ciments finis fabriqués par les membres associés. Mr. J. Fangous est également fondé de pouvoirs.

NOTA. — Les détails concernant la durée du Comptoir des Ciments et figurant page 392 ont subi certaines modifications, dont nous rendrons compte dans notre prochaine édition.

Du fait de la fusion de la Société Anonyme des Ciments d'Egypte avec la Société Egyptienne de Ciment Portland Tourah-Le Caire, tous les droits et devoirs à charge ou au profit de la première se sont trouvés de ce fait transférés au profit ou à la charge de la seconde.

La "Reserve" pour les porteurs des Fonds Ottomans

garantis par le Tribut d'Egypte pour le paiement en or

Le Times de Londres du 18 Mai 1932 a publié l'avis suivant:...

Bondholders of the Ottoman Four per Cent Loan of 1891 and the Ottoman Three-and-a-Half per Cent. Loan of 1894 are informed that, as a result of correspondence which has been exchanged between the Egyptian Government and the legal advisers of Messrs. N. M. Rothschild and Sons, the Egyptian Government has agreed that in the event of a settlement of the dispute relating to the payment of the service moneys of the above-mentioned Loans, or in the event of an action becoming necessary for any reason at any time to decide the dispute, it will accord to Messrs. N. M. Rothschild and Sons and Messrs. Glyn, Mills and Co. on behalf of the bondholders all the advantages and privileges which would have accrued to them or which in law they could have claimed had a writ been issued on October 10, 1931, so that in all respects and with regard to all claims and accessories. Messrs. Rothschild and Sons, Messrs. Glyn, Mills and Co. and the bondholders should be in the same position as though an action had been commenced on October 10, 1931.

Table des Matières

Première Partie

	Page
Lettres adressées à l'auteur	1
A nos fidèles lecteurs	27
Le discours du Trône	29
Coup d'œil d'ensemble sur l'Egypte Economique par Elie I. Politi	35
Discours du Gouverneur de la National Bank of Egypt	63
Rapport de la Banque Misr	70
Rapport du Crédit Foncier Egyptien	79
Conférence de S.E. Ahmed Pacha Abdel Wahab sur la Balance du Commerce	85
Hors texte: graphiques sur l'activité économique de l'Egypte reproduits d'après les textes communiqués par le Ministère des Finances	
Barèmes. — Tableaux de conversion des monnaies, poids et mesures, d'usage courant; tableaux de calculs de rendement et d'amortissement avec des exemples pour la facilité des recherches pratiques; Calendrier perpétuel, etc	97
Graphiques des cours extrêmes annuels des principales valeurs égyptiennes (1913-1932)	131
BOURSE DES VALEURS DU CAIRE:	
Membres de la Commission pour l'année 1932	139
Comité du Syndicat des agents de change du Caire pour l'année 1932	139
Liste des courtiers	140
BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE:	
Membres de la Commission pour l'année 1932	141
Comité du Syndicat des Agents de change à Alexandrie pour l'année 1932	141
Liste des courtiers arrêtée au Ier Janvier 1932	142
Jours fériés pendant l'année 1932	143

Seconde Partie

Etudes et Notices Financières sur les Sociétés Egyptiennes par Actions

Le second numéro indique la page où figurent les ***notes complémentaires ou rectificatives*** *que l'on est absolument prié de consulter, chaque fois que l'on se réfère à une étude financière quelconque.*

A

	PAGE
Aboukir Company	147
Agricultural Bank of Egypt	150
Al-Chark (L'Orient).	155
Alexandria Banking & Trading Co. Ltd.	491
Alexandria Central Buildings Cy.	157
Alexandria & Cairo Steamship Cy.	491
Alexandria Engineering Works	492
Alexandria Commercial Co. S.A.E.	489
Alexandria Exchange Cy Ltd.	159
Alexandria Insurance Cy.	161
Alexandria Navigation Cy.	164
Alexandria Pressing Cy.	166
Alexandria & Ramleh Railway Co. Ltd.	169
Alexandria Water Company	173
Anglo-American Nile & Tourist Cy.	176
Anglo-Belgian Co. of Egypt Ltd.	179
Anglo-Egyptian Land Allotment Cy.	182
Anglo-Egyptian Oilfields Ltd.	184
Anglo-Continental Cotton Co. S.A.E.	489
Associated Cotton Ginners of Egypt Ltd.	186

B

Banca Commerciale Italiana per l'Egitto.	190
Banco Italo-Egiziano.	192
Bank of Abyssinia	492
Banque d'Athènes.	195
Banque Belge et Internationale en Egypte.	199
Banque de Commerce N. Tepeghiosi & Co.	202
Banque Misr	205
Banque d'Orient	209
Banque Ottomane.	213
Barclays Bank (Dominion, Colonial & Overseas)	215
Building Lands of Egypt.	219

C

	Page
Cairo Agricultural Co.	492
Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Cy.	221
Cairo Land & Financial Cy.	226
Cairo Sand Bricks Company.	227
Cairo Suburban Building Land Cy.	230
Caisse Hypothécaire d'Egypte.	231
Cassa di Sconto e di Risparmio.	234
Clothing & Equipment Co. of Egypt.	492
Commercial & Agency Co. of Egypt Ltd.	492
Commercial Bank of Egypt.	237
Commercial Bank of the Near East.	239
Commercial Buildings Co.	492
Commercial & Estates Cy. of Egypt.	493
Cie. Centrale d'Eclairage par le Gaz LEBON & Co.	242
Compagnie Egyptienne de Navigation «LE DODECANESE»	493
Compagnie d'Entreprises Commerciales en Egypte.	493
Compagnie Frigorifique d'Egypte.	245
Compagnie Immobilière d'Egypte.	324
Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.	247
Comptoir Commercial Economique S.A.E.	493
Comptoir des Ciments	391-577
Comptoir Cotonnier d'Egypte S.A.E.	489
Comptoir Egyptien d'Importation et d'Exportation	493
Comptoir National d'Escompte de Paris.	252
Confiseries d'Egypte.	493
Consolidated Landed Interests.	493
Constructions Modernes S.A.E.	493
Corn Products Cy. S.A.E.	494
Cotton Goods Co. of Alexandria.	494
Crédit Agricole d'Egypte.	255
Crédit Foncier Egyptien.	259
Crédit Immobilier Suisse-Egyptien.	264
Crédit Lyonnais.	266
Crown Brewery of Alexandria	269
Crown Egypt Company.	272
Crown Life Insurance Cy of Canada (Toronto).	274

D

Dakahlieh Land Company. S.A.E.	276
Delta. (Stà. Agricola Edile Egiziana)	494
Delta Trading Co. S.A.E.	494
Deutsche Kohlendepot, S.A.E.	494
Dresdner Bank.	278

PAGE

Dette du Royaume d'Egypte 485
Dette d'Egypte Garantie 3 0/0 486
Dette d'Egypte Privilégiée 3 1/2 0/0 486
Dette d'Egypte Unifiée 4 0/0 486

E

Eastern Automobile Supplies & Transport Co. 494
Eastern Company S.A.E. 280
Eastern Export Company. S.A. 489
Eastern Trading S.A. 494
Egyptian Agricultural Company Ltd. 495
Egyptian Asphalt Works Cy. 495
Egyptian Bonded Warehouses Company. 283
Egyptian Central Oilfields Ltd. 495
Egyptian Consolidated Lands Ltd. 327
Egyptian Cotton Cy. S.A.E., ... 489
Egyptian Cotton Ginners & Exporters S.A. 496
Egyptian Delta Cotton Company. 496
Egyptian Delta Land & Investment Cy. Ltd. 286
Egyptian Delta Light Railway Co. 328
Egyptian Engineering Stores S.A.E. 496
Egyptian Enterprise & Development Cy. 288
Egyptian General Omnibus Company. 495
Egyptian Hotels Cy. 291
Egyptian Land Investment Cy. 496
Egyptian Maritime Enterprise Co. 496
Egyptian Markets Ltd. 293
Egyptian Match Co. S.A.E. 496
Egyptian Motor Transport Company. 331
Egyptian Perla Marble Co. 497
Egyptian Petroleum Storage Cy. 497
Egyptian Produce Trading Co. S.A.E. 489
Egyptian Roller Milling Company. 497
Egyptian Salt & Soda Cy Ltd. 295
Egyptian Shoe Company. 497
Egyptian Steamship Company. 497
Egyptian & Sudan Cotton Trading Cy. 497
Electricity & Ice Supply Cy. 298
Electric Light & Power Supply Cy. 300
Engineering Co. of Egypt S.A.E. 497

F

Fabrique de Coton Hydrophile. 497
Fayoum Light Railway Company. 301
Fiat Oriente S.A.E. 498

PAGE

Filature Nationale d'Egypte. 303
Financière (La) S.A.E. 498
Fish & Produce Association of Egypt S.A. 498
Ford Motor Company (Egypt) 498

G

Gabbari Land Company. 306
Gabbari Storage Co. S.A.E. 498
Ganz S. A. E. 498
General Motors Near East Co. S.A.E. 499
Gérance Immobilière 312
Gestetner Rotary Cyclostyle. S.A.E. 499
Gharbieh Ginning S.A. 308-577
Gharbieh Land Cy. 310
Grands Hôtels d'Egypte 314

I

Illustrés d'Egypte (Les) S.A.E. 499
Indo Egiziana S.A.E. 499
Industrie du Froid 317
Ionian Bank Limited 318

J

Josy Film S.A.E. 321

K

Kafr el Zayat Cotton Company Ltd. 333
Kafr el Zayat Trading Company. 499
Khedivial Mail Steamship and Graving Dock Company Ltd 499
Kodak (Egypt) S. A. 499
Koubbeh Gardens. 335

L

Land Agency of Egypt 500
Land Bank of Egypt. 337

M

Magasins Egyptiens (Regime Bond) 500
Maison de la Petite Reine. 500
Mansourah Engineering Works S.A. 500
Manure Company of Egypt. 343
Marconi Radio Telegraph Cy. of Egypt S.A.E. 345

PAGE

Mediterranean Company for general Trade (Egypt). 501
Menzaleh Canal & Navigation Cy. S.A.E. 348
Menzaleh Canal & Navigation (Shipping) Co. 501
Mineral Waters & Wines & Spirits Co. S.A.E. (N. Spathis) 501
Modern Buildings. 350
Mortgage Company of Egypt 352-577

N

National Bank of Egypt 356
National Ginning Co. of Egypt S.A.E. 501
National Insurance Company of Egypt 501
National Navigation of Egypt 501
Nationale-Vie 362
Near East Cotton Export Co. S.A.E. 490
Near East Superintending Co. Ltd. 501
Nestor Gianaclis Ltd. 501
New Egyptian Company Ltd. 367
Nile Cold Storage & Ice Co. 502
Nile Flax Co. 502

O

Odoressence S.A.E. 502
Ottoman, Emprunt 4 0/0 1891 garanti par le Tribut d'Egypte..... 487
Ottoman, Emprunt 3 1/2 0/0 garanti par le Tribut d'Egypte..... 487

P

Petsaly Coal Cy Ltd 502
Ploughing & Agricultural Engineering Co. 502
Port-Said Salt Association Ltd 369
Port-Said Engineering Works S.A. 502

R

Rosetta & Alexandria Rice Mills Co. 372

S

Saint Marks Building Association Ltd 503
Salonica Cigarette Cy 374
Société Agricole de Kafr El Dawar..... 503
S.A. Agricole et Industrielle d'Egypte 503
S.A. des Anciennes Entreprises L. Rolin & Co. 504
S.A. du Béhéra 376
S.A. des Bières Bomonti & Pyramides 379

PAGE

S.A. Commerciale & Financière d'Egypte 504
S.A. Chemins de Fer de la Basse Egypte 382
S.A. Chemins de Fer Keneh Assouan 385
S.A. Ciments d'Egypte 387
S.A. Drogueries d'Egypte 504
S.A. Eaux du Caire 393
S.A. des Engrais Chimiques 505
SA. des Entreprises Réunies 505
S.A. des Halles Centrales d'Egypte 397
S.A. des Hôtels de luxe en Egypte 505
S.A. des Immeubles d'Egypte 399
S.A. des Immeubles de l'Est. 402
S.A. Immobilière d'Alexandrie, S.A.E. 404
S.A. Immobilière d'Alexandrie S.A.F. 505
S.A. Immobilière du Domaine de Siouf 406
S.A. Immobilière des Terrains Guizeh Rodah 410
S.A. d'Impressions et de Publications 505
S.A. d'Irrigation de Baliana 413
S.A. Italo Egiziana Marmi 503
S.A. des Mines de Manganèse de Guebel Asmar S.A.E. 505
S.A. des Monts de Piété Egyptiens 414
S.A. de Nettoyage et Pressage de Coton 417
S.A. des Platrières de Ballah 506
S.A. de la Presse Egyptienne 506
S.A. des Presses Libres Egyptiennes 419
S.A. des Tabacs et Cigarettes Papatheologou 506
S.A. des Trams du Caire 422
S.A. de Wadi Kom Ombo 425
S.A.E. d'Ameublement Krieger 504
S.A.E. pour l'Industrie du Papier 504
S.A.E. des Tracteurs 505
Siemens Orient 503
Sidi Salem Cy of Egypt Ltd 462
Sinai Mining Company Limited 464
Société des Autobus d'Alexandrie 506
Société d'Avances Commerciales 428
Société Belge Egyptienne de l'Esbékieh 431
Sté des Biens de Rapport d'Egypte 432
Sté. de Ciment Portland de Helouan S.A.E. 391-577
Sté. Commerciale Belgo Egyptienne S.A.E. 507
Sté Commerciale d'Egypte 507
Sté Coopérative Commerciale de Crédit 507
Sté Cotonnière d'Egypte S.A.E. 490
Sté Cotonnière «Maarad» 490
Sté de Crédit et de Commerce 507

PAGE

Sté des Domaines de la Daira Draneht Pacha 507
Sté Egypt. de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal 434
Sté Egyptienne du Ciment Portland Tourah 388
Sté Egyptienne d'Electricité 436
Sté Egyptienne d'Entreprises Urbaines & Rurales 438
Sté Egyptienne d'Irrigation 441
Sté Egyptienne d'Eclairage, Chauffage et Force Motrice..... 507
Sté Egyptienne d'Egrenage et d'Entrepots 507
Sté Egyptienne per l'Estrazione ed il Commercio dei Phosphati 503
Sté. Egypt. des Grands Travaux 508
Sté Egyptienne de Pétroles (S.E.P.) 443
Sté Egyptienne de Roulements à Billes S.K.F. 508
Société Electrique de la Basse Egypte 508
Sté Financière et Industrielle d'Egypte 508
Sté Foncière du Domaine du Cheikh Fadl 444
Sté Foncière d'Egypte 446
Sté Franco Egyptienne d'Importation 508
Sté Générale d'Electricité et de Mécanique 448
Sté Générale de Pressage et Dépôts 450
Sté. Générale Immobilière 509
Sté Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte 454
Sté des Huiles d'Egypte «Egolin» 509
Sté Immobilière d'Alexandrie (S.A.F.) 460
Sté Immobilière de Boulac 461
Sté des Industries Egyptiennes 509
Sté de Métallurgie 509
Sté Misr pour l'Exportation du Coton 490
Sté de Navigation Fluviale et des Bateaux Omnibus S.A.E..... 509
Sté des Omnibus du Fayoum 509
Sté Orientale de Publicité 510
Sté des Produits Centrifuges en Ciment 510
Sté des Publications Egyptiennes 510
Sté des Terrains de la Ville d'Alexandrie 510
Sté des Transports, Expéditions et Assurances «PHAROS» S.A. 510
S. & S. Sednaoui Co. Ltd 510
Sudan Cotton Export Company 511
Sociétés «Misr» créées par la Banque Misr 205

T

Tabacs & Cigarettes Matossian. S.A. 511
Teftish Attiya Company 511

U

	Page
Union Cotton Co. of Alexandria	490
United Egyptian Salt Ltd.	511
Usines Réunies d'Egrenage et d'Huileries	481

V

Ville d'Alexandrie: Emprunts Municipaux	488

Y

Yokohama Specie Bank Ltd	483

	Page
Tramway d'Alexandrie	465
Turkiye Is Bankasi	468
Union Foncière d'Egypte	473
The United Nile Transport Cy	476
The Upper-Egypt Hotels Co.	479

... 513
vernement
... 534
ais et ita-
t Egyptien 536
il ... 539
... 540
... 545
... décision provisoire de la Caisse de la Dette Publique ... 552
Le procès des Obligations sans lots du Crédit Foncier Egyptien ... 553
Le procès des obligations à lots du Crédit Foncier Egyptien ... 555
Le décret du 28 Novembre 1904 régissant la Dette Publique Egyptienne ... 558
Un arrêt de principe: l'arrêt de la Cour dans l'Affaire Rees contre S.A. des Chemins de fer de la Basse-Egypte ... 564
Le nouveau procès des obligations Trams du Caire ... 569
Les Compagnies d'Assurances pratiquant en Egypte ... 573
Table des matières de l'édition 1930 ... 574
Table des matières de l'édition 1931 ... 574
Notes complémentaires ou rectificatives ... 576
La «Réserve» sur le paiement du coupon des titres du Tribut d'Egypte ... 577

PAGE

Sté des Domaines de la Daira Draneht Pacha 507
Sté Egypt. de la Bourse Commerciale de Minet El Bassal 434
Sté Egyptienne du Ciment Portland Tourah 388
Sté Egyptienne d'Electricité 436
Sté Egyptienne d'Entreprises Urbaines & Rurales 438
Sté Egyptienne d'Irrigation 441
Sté Egyptienne d'Eclairage, Chauffage et Force Motrice..... 507
Sté Egyptienne d'Egrenage et d'Entrepots 507
Sté Egyptienne per l'Estrazione ed il Commercio dei Phosphati 503
Sté. Egypt. des Grands Travaux 508
Sté Egyptienne de Pétroles (S.E.P.) 443
Sté Egyptienne de Roulements à Billes S.K.F. 508
Société Electrique de la Basse Egypte 508
Sté Financière et Industrielle d'Egypte 508
Sté Foncière du Domaine du Cheikh Fadl 444
Sté Foncière d'Egy
Sté Franco Egyptie
Sté Générale d'Elec
Sté Générale de Pr
Sté. Générale Imm
Sté Générale des S
Sté des Huiles d'Eg
Sté Immobilière d
Sté Immobilière de
Sté des Industries Egyptiennes .....
Sté de Métallurgie 509
Sté Misr pour l'Exportation du Coton 490
Sté de Navigation Fluviale et des Bateaux Omnibus S.A.E..... 509
Sté des Omnibus du Fayoum 509
Sté Orientale de Publicité 510
Sté des Produits Centrifuges en Ciment 510
Sté des Publications Egyptiennes 510
Sté des Terrains de la Ville d'Alexandrie 510
Sté des Transports, Expéditions et Assurances «PHAROS» S.A. 510
S. & S. Sednaoui Co. Ltd 510
Sudan Cotton Export Company 511
Sociétés «Misr» créées par la Banque Misr 205

T

Tabacs & Cigarettes Matossian. S.A. 511
Teftish Attiya Company 511

U

PAGE

Union Cotton Co. of Alexandria 490
United Egyptian Salt Ltd. 511
Usines Réunies d'Egrenage et d'Huileries 481

V

Ville d'Alexandrie: Emprunts Municipaux 488

Y

Yokohama Specie Bank Ltd 483

Troisième Partie

Les Administrateurs des Sociétés Egyptiennes par Actions 513
Le procès de la Caisse de la Dette Publique contre le Gouvernement Egyptien: l'Assignation de Mtre. Polack 534
Texte des assignations lancées par les Commissaires français et italiens de la Caisse de la Dette Publique au Gouvernement Egyptien 536
La Note de S.E. Ismail Sedky Pacha, Président du Conseil 539
Analyse des Conclusions des Commissaires 540
Analyse des Conclusions du Gouvernement Egyptien 545
La décision provisoire de la Caisse de la Dette Publique 552
Le procès des Obligations sans lots du Crédit Foncier Egyptien 553
Le procès des obligations à lots du Crédit Foncier Egyptien 555
Le décret du 28 Novembre 1904 régissant la Dette Publique Egyptienne 558
Un arrêt de principe: l'arrêt de la Cour dans l'Affaire Rees contre S.A. des Chemins de fer de la Basse-Egypte 564
Le nouveau procès des obligations Trams du Caire 569
Les Compagnies d'Assurances pratiquant en Egypte 573
Table des matières de l'édition 1930 574
Table des matières de l'édition 1931 574
Notes complémentaires ou rectificatives 576
La «Réserve» sur le paiement du coupon des titres du Tribut d'Egypte 577

COURS OFFICIELS DES VALEURS

et fluctuations subies durant les années

1929 - 1930 - 1931

Clôture du 31 Mai 1932

TABLEAU

du Rendement des Titres

CALENDRIER

des Paiements des Principaux Coupons

Titres en circulation	Valeur nominale	Dernier coupon payé			Désignation des titres
		No.	Date	Montant	
					Fonds d'Etat
55.250.460	Lst. 100	111	1 Mai 32	Lst. 2% sem	Dette Unifiée 4%
30.633.980	Lst. 100	111	15 Avril 32	Lst. 1¾ sem	„ Privilégiée 3½%
5.260.880	Lst. 100	75	15 Avril 32	Lst. 1¾ sem	Tribut d'Egypte 3½% 1894
3.732.920	Lst. 100	82	10 vril 32	Lst. 2% sem	„ „ 4% 1891
479.650	L E. 100	26	15 Avril 32	Lst. 2½% s	Emprunt Municipal d'Alexandrie 5%
12.300.000	Lst. 100	13-14	1 Mai-Nov.31	Lst. 7% sem	Em. Réf. Hellénique 7% 1924
3.500.000	Dr. 1000	10	1 Janvier 32	Dr. 40 sem	Obl. Antallaxima 8%
1.615.700	Fr. 400	—	—	—	Lots Turcs
1.954.499	Fr. 400	—	—	—	Bons Panama
					Sociétés de Crédit
496.000	Lst. 5	29	7 Avril 32	Sh. 7/-	Agricultural Bank, Acts.
2.000	Lst. 5	28	7 Avril 32	Lst. 20	„ „ Fonds
125.000	Lst. 10	55	1 Janvier 32	Sh. 4/- sem	„ „ Priv. 4%
4.175.000	Lst. 20-100	55	1 Avril 32	Lst. 1¾%	„ „ Oblig. 3½%
100.000	Lst. 5-3¾	10	12 Mai 31	Sh. 1/3	Banque d'Abyssinie
1.008.000	Dr. 100	63	2 Sept. 31	Drs. 20	„ d'Athènes
280.000	Fr. Fr. 125	48-49	Août 30-Av. 31	Fr. F. 18	„ d'Orient
20.000	Fr. 500	28	20 Avril 32	Fr. b. 47-80	Caisse Hypothécaire, Acts
1.500	—	28	20 Avril 32	139-70	„ „ Fond
90.000	Fr. 100	18	29 Mars 32	Fr. 6	Cassa di Sconto, Acts
400.000	Fr. 500-250	58	1 Février 32	P.T. 120	Crédit Foncier Egyptien, Acts.
20.000	--	34	1 Février 32	P.T. 250	„ „ „ Fond 1/10
94.712	Fr. 250	45	1 Mai 32	Fr. 7.50	„ „ „ Oblig. 1886
288.256	Fr. 250	29	1 Mai 32	Fr 7.50	„ „ „ „ 1903
294.048	Fr. 250	21	1 Février 32	Fr. 7.50	„ „ „ „ 1911
272.135	Fr. 500	46-47	1 Juin-Déc. 31	Fr. 20	„ „ „ „ 4%
392.734	Fr. 500	68	1 Avril 32	Fr. 8.75	„ „ „ „ 3½%
339.988	Fr. 500	53	1 Janvier 32	Fr. 7.5.	„ „ „ „ 3%
37.500	Lst. 4	8	—	P.T. 15.6	Commercial Bank of Egypt
195.000	Lst. 5	41	15 Déc. 30	Sh. 19/4	Land Bank of Egypt, Acts
5.000	Lst. 5	25	5 Déc. 30	Lst. 12	„ „ „ „ Fond
42.312	Fr. 500	53	1 Janvier 32	F. 8.75	„ „ „ „ Oblig. 3½%
21.200	Fr. 500	51	1 Janvier 32	F.F. 10	„ „ „ „ „ 4%
960.000	Lst. 100	18	1 Janvier 32	Lst. 2½%	„ „ „ „ „ 5%
450.000	L.E. 100	9-10	Oct. 30 Av. 33	5%	„ „ „ „ „ 5% 2e Em.
250.000	L.E. 4	11	12 Avril 32	P.T. 30	Banque Misr, Acts
300.000	Lst. 10	50-51	Sep. 31 Mars 32	Sh. 30/-	National Bank, Acts
40.000	Fr. 250	25	1 Juin 31	Fr. b. 11.75	Société Générale Egypt., Acts
65.000	Fr. —	—	—	—	„ „ „ 10e Fond
					Sociétés des Eaux
168.000	Lst. 5	86-87	Oct. 31 Avril 32	Sh. 14/9	Alexandria Water Company
51.406	Fr. 125	27	1 Avril 32	Fr. 5	Eaux du Caire, Acts Cap.

1929			1930			1931			Clôture au 31 Mai 1932	Rendement au 31 Mai 32 sur la base du coupon du dernier exerc.
Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.29	Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.30	Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.31		
78 1/16	86	80	69 7/8	80 1/8	70 1/16	69	85 1/2	80 1/8	87	4.60
66 9/16	74 7/8	69 3/4	69 5/16	69 15/16	61 3/8	59 a.c.	74 3/8	70 1/8	76 1/2	4.57
78	84 13/16	79 1/2	72 1/4	80	73 13/16 a	68 7/8	82 1/2	79	83 7/16	5.61
83 1/2	90 13/16	86 n.	80 1/2	86	82 1/8	76 ex c.	88 1/4	85	90 1/2	5.24
95	100	95 1/2	89	96	90	79 ex c.	80	79	75 1/4	6.67
97 ex. c.	102 1/2	100	100	104 3/4	100 7/8	69 7/8	104 1/2	71 a	36 1/2 exc	—
P.T. 224	239	239	P.T. 228	259 1/2	253 1/2	214	263	217	90	—
12 1/2	23	14 3/4	9	19	8 v	5	11 1/4	5 1/2	8 1/2	—
22 1/2	28	23	22 3/4	27	23	23	34	32 1/2	29 1/2	—
7 3/16	8 3/8	7 5/16	6 1/2	7 13/16 1/64	6 19/32	4 15/16	7 5/8	5 21/32 v	5 1/2	6.36
720	870	720 v	600	748	600	400	665	400 v	403	5.—
7 29/32	8 5/8	8	7 25/32	8 3/8	8 5/16	8 1/8	9 3/8	8 13/16	9 a	4.44
77 1/2 n	84 n	84 n	76	84	76	76	91	87 n	97 n	3.60
1 1/4	1 21/32	1 5/16 n	1 5/32	1 11/16	1 9/16	3/4 ex R	2 1/16 a R	3/4	3/4 n	—
40 3/4	63 1/4	43	34 1/4	50 1/4	35 1/4	16	39 1/2	17 1/2	11 1/2	—
64	88	67 3/4	53 1/4	73	53 1/2	29 1/2	59 1/4	30	19	—
115	160	120 n	110	125	110	105	120	110	105 n	—
40	70	40 n	25	35	35	35	38	36	32 n	—
138	174	141	119	153	125	—	133	101	95 v	6.31
810	1035	822	674	869	700 a	344	772	406 1/2	486	6.43
2200	3100	2350	1800	2300	1815	1000	2080	1025	1210	5.36
404	589	426	393	484	419	421	510	483	520	1.44
300	390	307	257	329	262	252	313	282	280 1/2	2 67
302	374	304	256	322	259 1/2	249	305	272 1/4	273 1/2	2.75
397	443	401	399	419	405	410	490	490 a	541 a	3.70
353 1/2	406	363	360	384	362	361 1/2	477	473 a	518 a	3.44
330	373	330	327 1/2	347	331	325 ex R	445	443 a	490 a	3 12
3 1/4	4 1/4	4 1/4 n	4	4 1/4	4 n	3 1/4	4	3 1/2 n	2 3/4	5.75
14 25/32 ex c.	18 27/32	15 v	9	15 27/32	9 3/4	4 1/8	12	4 3/8	4 25/32	—
183 1/2	258	186	115	208	115	38	137	40 a	42	—
345	388	357	335	358	335	326	420	400 a	370	4.73
103	114	108 n	98	106	98 n	82	122	118 a	110 v	4.90
92	101	96 1/2	85 1/8	94	86	71 1/2	90	71 1/2	76	6.58
93	100 1/2	95 n	86	94 1/2	86	—	—	71 1/2	76 1/2	6 55
5 5/8	6 3/16	5 7/8	5	6 1/8	5 1/4	4 1/2	5 3/4	4 5/8	4 17/32	6.60
31	37 15/16	31 7/8	26 11/16	34 3/8	26 13/16	18 1/4	32	20 15/16	23 3/4 a	6.30
67	85	68 n	34	62	34	25	38	25	26 n	—
18 3/4	21	20 n	12	20	12	12	12	12 n	12 n	—
13 11/16	17 3/8	14 1/16	12 5/8	14 11/16	12 15/16	11 1/2	14	11 3/4	13 5/16	5.50
99	112	101 a	100	109	105	87	115	101 a	115 v	4.34

Titres en circulation	Valeur nominale	Dernier coupon payé			Désignation des titres
		No.	Date	Montant	
					Sociétés des Eaux *(suite)*
320.000	Fr. —	27	1 Avril 32	P.T. 74	Eaux du Caire, Jouissanee . . . . .
3.360	» —	27	»	» 554	„ „ „ Fond. . . . .
4.779	Lst. 20	55-56	»	Lst. 2 %	„ „ „ Oblig. 4 % . . . . .
3 935	» 20	49	»	» 2 1/2 %	„ „ „ „ 5 % . . . . .
					Sociétés de Transport
375.000	Lst. 1	29	28 Déc. 31	Sh. 1/-	Alexandria Ramleh Railway, Acts . . . . .
335	» 100	—	Janv.-Juillet	5 %	„ „ „ Oblig. 5 % . . . .
41.730	» 4	—	—	--	Anglo American Nile, Acts . . . . .
9.250	L.E. 4	23	1 Janvier 32	P.T. 24	Autos & Omnibus, Act. . . . .
5.000	» —	11	»	» 5	„ „ Fond. . . . .
104.078	Lst. 10	38	29 Juillet 30	3 1/2 %	Egyptian Delta Light Railways, Pref. . . . .
11.000	» 10	—	—	—	„ „ „ „ Fond. . . . .
10.016	Fr. 504	69	1 Janvier 32	P.T. 34	Oblig. Chemins de Fer Est. Egypt. 3 1/2 % . .
200.000	Lst. 1	—	—	—	New Egyptian & Levant s/s, Acts . . . . .
24.305	» 4	—	—	—	Fayoum Light Railways, Acts . . . . .
4.715	» 20	—	—	—	„ „ „ Oblig. . . . .
39.984	» 5	67	31 Mars 32	2 3/4 %	Khédivial Mail, Pref. . . . .
100.000	» 1	—	—	—	„ „ Ord. . . . .
4.347	» 20	33	3 Mars 32	P.T. 131	Société Chem. de Fer Kéneh-Assuan, Acts . . .
19.342	» 20	73	1 Janvier 32	Sh. 7/- sem.	„ „ „ „ Obl. 3 1/2 %
653	» —	33	3 Mars 32	P.T. 62.75	„ „ „ „ Jouissanco .
500	» —	33	»	» 117 50	„ „ „ „ Fond . . .
11.500	L.E. 4	12	Mai 31	» 16.—	Menzaleh Canal Company, Acts. . . . .
44.000	P.T. —	—	—	—	„ „ „ Fond. . . . .
92.379	Fr. 100	33	1 Juin 31	Fr. B. 21.50	Tramways d'Alexandrie, Priv. . . . .
10.281	» —	33	»	» 8.35	„ „ Jouissance . . . . .
33.300	» —	33	»	» 90 20	„ „ Div. . . . .
9.427	» 500	66	15 Mars 32	Fr. 10	„ „ Oblig. . . . .
30.000	L.E. 4	8	27 Juillet 31	P.T. 20	United Egypt Nile Transport Company . . . .
					Sociétés Foncières
300.000	Lst. 1	—	—	—	Aboukir Company . . . . .
13.000	Fr. 500	—	—	—	Société Agricole et Industrielle, Act. . . . .
8.372	» 500	9	20 Octobre 29	Fr. or 30	„ „ „ Priv. . . . .
10.000	» —	—	—	—	„ „ „ Div. . . . .
12.956	» 500	49	1 Juillet 31	Fr. or 12.50	„ „ „ Oblig. 5 % .
3.329	» 500	53	15 Juillet 31	» 10	„ „ „ „ 4 % . . .
4.400	» 500	5	30 Juin 31	Fr. 12.50	„ „ „ „ 5 % . . .
69.138	Lst. 2 1/2	10	1 Janvier 32	Sh. 0/6	Anglo-Belgian Company of Egypt Ltd., Acts . .
94.740	L.E. 4	23	29 Mars 32	P.T. 5	Anglo-Egyptian Land Allotment, Acts . . . . .
62.500	P.T —	—	--	—	„ „ „ „ Fond. . . . .
50.000	L.E. 5	28	4 Mai 32	P.T. 20	Société Anonyme du Béhéra, Acts. . . . .
85.097	Lst. 5	54	1 Janvier 32	Sh. 2/6	„ „ „ Priv. 5 % . . . .

1929			1930			1931			Clôture au 31 Mai 1932	Rendement au 31 Mai 32 sur la base du coupon du dernier exerc.
Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.29	Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.30	Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.31		
311	396	321	276	338	298 1/2	260	348	276 1/2	307 1/2	6.24
2400	2930	2400 v	2100	2774	2200	1825	2450	1850	2150	6.67
86	90	86	82	86	82 3/4	77 1/2	86 1/2	77 1/2	86 a	4.65
96 1/2	101	98 n	93	98	94 a	85	95	85 v	97 1/2	5.12
2 11/16 ex c.	3 15/32 1/64	2 25/32	2 5/8	3 5/16	2 13/16 ex c	1 25/32	3 3/8	1 13/16	1 1/4	4.—
93	95 1/2	93 n	83	90	90	85	87 1/2	85 n	89 1/2	5.60
3 3/4 ex R.	5 5/16 a R.	3 13/16	2 1/2	4 1/64	2 11/16	1 1/4	2 31/32	1 5/16	1 1/16 1/64	—
3 1/2 ex. c.	3 3/4	3 1/2 n	2 3/32	3 1/2	2 3/32 exc.	3	3 3/16	3 1/32	2 3/16 n	11.—
3/4 1 64	7/8	3/4 1/64 n	5/8	25/32	5/8	5/8	21/32	21/32	19/32 n	8.40
3 5/8	5 9/16 1/64	3 13/16 1/64	2 19/32	4 11/16	2 5/8	13/16	3 1/16	13/16 v	3/4	—
1 1/4	2	1 1 4 n	—	1 3/8 n	1 3/8	1/4	1 3/8	1/4	3/32 1/64	—
350 n	390 n	350 n	344 1/2	352	344 1/2 n	360	402	402	375	4.67
10/6	11/3	10/6	7/-	10/6	7/-	5/-	7/-	5/-	5/-	—
15/16	1	15/16 v	1/2	15/16	1/2 n	1/2	1/2	1/2	1/2 n	—
8 1/2 n	9 1/2	8 1/2 v	—	8 1/2 n	8 1/2 n	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2 n	—
3	3 3/8	3 n	2 3/4	3	2 3/4	2	2 3/4	2	1 7/8	—
10/-n	10/-n	10/- v	10/-	20/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	—
22 3/16	24 1/2 n	22 3/16 n	20 7/8	22 3/16	20 7/8	19 9/16	23	23 n	21 11/16	6.19
73	79	76 v	65 1/4	74 1/2	65 5/16	60 1/2	67	60 1/2	68 n	5.15
8 3/8 ex c. n.	9 n	8 3/8 n	7 7/8	8 3/8	7 7/8	7 1/4	7 7/8	7 1/4	4 19/32 1/64 n	14.—
16 7/8 »	18 n	16 7/8 n	15 11/16	16 7/8	15 11/16	14 1/2	15 11/16	14 1/2	13 5/16 n	9.—
155	240	235	P.T. 205	245	220	140	230	150	157	10.—
11	18	17 v	9	17 1/2	9	6 1/2	9	6 1/2	4 v	—
62 1/2	82	62 1/2	60	78 1/4	73	49	82	49 v	36 1/2	11.7
51	72	51	51	61	57	30	57	30	34	4.90
515	700	527	440	630	480	268	570	268	230	—
140	285	203 n	175	445	429	415	452	415	436	4.58
5	5 13/16	5 13/16	5 3/4	6 1/8	5 3/4	3 1/4	5 3/4	3 1/4	2 1/4 v	—
18/-	28/1 1/2	19/-	13/3	21/4 1/2	13/3	9/-	16/9	9/6 a	9/1 1/2	—
190	215	190	—	190 n	190	190	190	190 n	190 n	—
475	615	495	440	485	440	350	350	350 n	350 n	—
120	134	120	70	120	70	10	30	10	10 n	—
447 1/2	473	470	457 1/2	470	458	290	445	290 v	290 n	—
440	460	440	438	448	438	390	400	390	390 n	—
437 1/2 excn	450 n	450 n	430	452	430 ex c.	417	430	417 n	417 n	—
1 1/16 ex c.	1 23/32	1 1/16	15/16	1 11/32	15/16	2 1/32 1/64	1 1/16	29/32	1 1/16 1/64 a	—
3 1/2	3 29/32	3 1/2 v	2 1/4	3 1/2	3 1/4	1 3/4	2 1/4	2	2 n	—
45	70	50 n	26	50	27	—	—	—	—	—
15 1/4	25 7/8	16 3/8	9 1/4	19 1/8	10	8 5/8	14 5/16	10 1/4	9 5/16 exc. n.	2.15
4 17/32	7/8 1/64	4 11/16	3 7/8	3 3/4	3 21/32	3 7/16	4 1/2	3 11/16	4 1/8	6.—

Titres en circulation	Valeur nominale	Dernier coupon payé			Désignation des titres
		No.	Date	Montant	
					Sociétés Foncières *(suite)*
21.698	L.E. 10	7	—	—	Egypt Entreprise & Development, Acts.
16.000	—	—	—	—	,, ,, ,, Fond.
25 003	Lst. 4	26	6 Avril 32	P.T. 25	Sté. Egypt. Entreprises Urbaines & Rurales, Acts.
3.000	—	12	,,	» 12	,, ,, ,, ,, ,, Fond.
1.400.000	Sh. 2/6	—	—	—	Consolidated Land Cy., Acts.
Lst. 77.382	» 2/-	—	—	—	,, ,, ,, Oblig.
150.000	—	48	7 Mars 32	P.T. 20	Société Foncière Domaine Cheikh Fadl, Jouissance.
29 000	Lst. 4	26	21 Mars 32	» 30	Société Foncière d'Egypte, Acts.
146.825	L.E. 4	—	—	—	The Gabbari Land Cy. ,,
100.000	» 4	—	—	—	The Gharbieh Land, Cy. ,,
100.000	—	—	—	—	,, ,, ,, ,, Fond.
300.000	Lst. 4	20	29 Mars 32	P.T. 23.4	Société Anonyme du Wadi Kom-Ombo, Acts.
15.000	—	13	,,	» 80	,, ,, ,, ,, Fond.
500.000	Sh. 15/-	21	4 Avril 32	Sh. 0/9	New Egyptian Cy., Acts.
82.291	Lst. 4	—	—	—	Sidi Salem Cy., Acts.
100.000	» 5	—	—	—	Union Foncière d'Egypte, Acts.
5.000	—	—	—	—	,, ,, ,, Fond.
10.000	L.E. 4	—	—	—	Cairo Agricultural Cy., Ord.
12.500	» 4	—	—	—	,, ,, ,, Priv.
					Sociétés Industrielles
360.000	Sh. 15/-	22	29 Déc. 31	Sh. 0 9	The Associated Cotton Ginners, Acts.
1.808.000	Lst. 1	15	30 Mai 32	» 10 %	Anglo-Egyptian Oilfields Limited
46.000	Lst. 4	25	Mars 32	P.T. 40	Egyptian Bonded Warehouses, Acts.
8.162	» 5	56-57	30 Juin-Déc. 31	Sh. 5 (sem.)	,, ,, ,, Priv.
5.000	L.E. 5	—	—	—	Industrie du Froid
40.000	Fr. 100	7	15 Déc. 30	Fr. 6	Société Anonyme Bières Bomonti & Pyramides
30 000	Fr. 35	29	1 Déc. 30	Fr. b.61.75	Société des Ciments d'Egypte, Priv.
20.000	—	29	,,	» 90.—	,, ,, ,, ,, Acts. Ord.
32.000	Fr. 100	45	15 Août 31	Fr. 5	Crown Brewery of Alexandria, Acts.
12.191	Lst. 4	9	1 Avril 32	P.T. 40	The Cairo Sand Bricks Cy.
3.500	» 4	—	—	—	Société Electricité & Mécanique, Acts.
4.500	—	—	—	—	,, ,, ,, Fond.
3.672	L.E. 4	24	10 Mars 32	P.T. 100	Electric Light & Pow. Sup., Acts.
5.328	—	22	,,	» 76	,, ,, ,, ,, Jouissance
50.000	Lst. 4	—	—	—	Filature Nationale d'Egypte, Acts.
31.250	L.E. 4	—	—	—	,, ,, ,, 6 1/2 %, Priv.
45.000	» 4	27	1 Avril 32	P.T. 33	Compagnie Frigorifique d'Egypte, Acts.
2.390	» 20	23	,,	4 1/2 %	,, ,, ,, Oblig. 4 1/2 %
65.000	» 4	12	12 Avril 32	P.T. 47	Société Egyptienne d'Irrigation, Acts.
8.000	» 5	—	—	—	The Manure Cy., Acts.
174.700	Lst. 1	54-55	19 Nov. 31-19 Mai 32	10 %	Egyptian Markets, Acts.
300	» 1	22	19 Mai 32	Lst. 7.9.6	,, ,, Fond.
37.500	L.E. 4	5	23 Déc. 31	P.T. 40	Alexandria Pressing Cy., Acts.
160.000	Sh. 10/-	52	1 Avril 32	Sh. 2/6	Port-Said Salt Association, Acts.

1929			1930			1931			Clôture au 31 Mai 1932	Rendement au 31 Mai 32 sur la base du coupon du dernier exerc.
Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.29	Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.30	Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.31		
6	8 7/8	6	3 5/16	6 1/4	3 5/16	3	4	3	2 15/16 v	—
1	1 7/16	1	—	1 n	1	1	1 7/8	1 7/8	1 n	—
6 3/4	7 1/4	6 7/8	4 5/8	6 1/2	4 5/8	3 7/16	4 3/4	3 1/2	3 3/4	6.80
4 15/16	6	5 1/2 n	4 5/16	5 1/4	4 5/16	3 1/2	4	3 11/32 n	2 7/8 n	—
2 1/4	3 1/2	3 1/4	P.T. 3	4 1/4	3 1/8	1 1/2	3	1/2	3 1/2	—
52 %	61 1/2 %	60 %	—	60 % n	60 %	60 %	60 %	60 %	60 n	—
120	137	123	110	127	111	83	118	86	88 1/2 v	5.90
4 1/4	4 1/2	4 1/2	3 15/16	5 1/2	5 1/2	3 1/4	5 1/8	4 1/8 1/64	3 3/4	8.20
2	3 7/16	2 5/16 1/64	2 25/32 1 64	3 3/8 1/64	2 5/8	1 29/32 1/64	3 7/32 1/64	2 a	2 v	—
2 11/16	3 23/32 1/64	2 11/16	1 3/8	2 15/16 1/64	1 15/32	29/32 1/64	2 1/64	15/16 a	7/8 v	—
3/8	25/32 1/64	3/8	5/32 1/64	1/2	3/16 v	3/32 1/64	9/32 1/64	5/32	1/8	—
3 23/32	5 21/32	3 31/32 1/64	2 7/8	4 19/32 1/64	3 9/16 1/64	3 7/16	5	4 1/32	3 1/2	6.25
18 1/4	33 1/4	19 11/16	14 3/4	25 7/16	17	17 1/4	28	18	16 1/2 a	5.-
28/-	39/1 1/2	29/6	16/7 1/2	32/-	16/9	13/-	21/4 1/2	14/3	13/6	5.40
1 1/8	2 3/8 1/64	1 17/32 1/64	5/8	1 17/32	21/32	1/2	1 9/32	1/2 a	17/32	—
3 1/4	4 29/32	3 3/8 a	2 3/32	4 3/16	2 7/16	1 13/16	3 1/4	1 15/16	2 11/32	—
1	2 1/4	1 n	5/8	1 1/4	13/16	1/4	13/16	1/4	1/4	—
—	—	—	—	4 9/16 n	4 9/16 n	4	4	4	—	—
—	—	—	4 1/4	4 1/2	4 1/4 n	3	4	3 v	—	—
21/32 exc	13/16	11/16	15/32 ex R c.	3/4 1/128 a R	15/32	5/16 1/64	17/32	11/32	9/32 v	14.—
2 3/32 1/64	3 1/4 1/64	2 5/16	1 23/32	2 21/32	1 23/32	1 1/64	2 1/2	1 1/32	63/64 ex c.	10.—
8 1/4	9 3/4	9 3/4	6 3/16	10	6 3/16	4 3/4	7 1/2	5 3/8 v	4 1/16	10.—
4 13/16 ex c.	5	4 27/32	4 1/2	4 3/4	4 3/4	4 5/16	4 7/8	4 5/16	4 3/8	5.68
4 1/4 ex c. n.	5 n	4 1/2 a	4 1/2	4 11/16 1/64	4 11/16 1/64	4 11/16	4 11/16	4 11/16 n	4 1/16 n	—
103	131	103 v	64	110	64	49	81	49	42	—
112	137	115	88	132	98	87	112	109	109 n	—**
164	197	165	120	182	132	127	150	142	142 n	—
120	169	128	105	145	123	93 1/2	146	98 v	84 1/2	—
8 1/8	10	8 1/8 n	5 3/8	8 1/4	5 7/8	4 3/4	6 29/32	4 7/8	3 15/16	10.—
1 13/16 n	1 13/16	1 13/16 n	1 13/16	2 1/2	2 1/2	3 1/2	3 1/8	3 1/8	2 n	—
3/8 n	3/8 n	3/8 n	—	3/8 n	3/8	3/8	3/8	3/8	3/8 n	—
17 7/8 n	20 3/8 n	17 7/8 v	12	17 3/8	13 5/8 a	13	14	13 3/8	12 3/8 n	8.—
13 7/8 n	16 5/16	13 7/8 v	8	13 3/8	9 3/4 a	9 1/2	10	13/16	9 n	8.40
2 1/2	3 3/8	2 1/2	1 1/4	2 27/32	1 15/16	1 3/8	3	2 9/32	2 15/32 v	—
3	3 29/32	3	2 3/8	3 1/4	2 15/16 a	2 15/16	3 3/4	3 1/2	4 3/16 v	—
6 1/4	7 11/16	6 1/2 v	5	6 7/16	5 7/16	3 1/2	6	4 3/8	4	8.—
91 exc.	95 1/2 a. c.	91 n	86 1/2	91	86 1/2	82	86 1/2	84 n	83 n	5.20
7 1/4	8 9/16	7 1/4	6	7 1/2	6	5 3/4 ex R	7 1/2	13/16 n	5 7/8	8.17
2 29/32	3 5/32	2 29/32 a	1 3/4	2 3/4	1 3/4	1 1/2	1 7/8	1 5/8	2 1/4 n	--
22/-	26/-	22/9 a	20/6	24/-	21/3	20/-	22/9	21/6	21/9 ex c.	9.—
66 exc. n	75 a. c. n.	66 n	—	66 n	66 n	56 1/2	66	6 1/2 n	56 1/2 n	13.4
9 1/8	11 1/4	9 3/4	7 1/4	9 15/16	7 5/8 a	6 19/32	8 29/32 1/64	6 19/32	6 1/2	6 15
72/-	126/3	77/6 a	39/6	78/-	42/6 a	25/-	58/-	31/3	34/-	7.30

** Cette Société a été absorbée par la Société de Ciment Portland de Tourah dont les actions ne sont pas encore cotées en Bourse.

Titres en circulation	Valeur nominale	Dernier coupon payé			Désignation des titres
		No.	Date	Montant	
					Sociétés Industrielles *(suite)*
32.000	L.E. 4	66-67	8 Avril-Déc. 31	P.T. 100	S. A. des Presses Libres Egyptiennes, Acts . . .
100.000	» 4	98	1 Mars 32	» 30	Société de Pressage & Dépôts, Act. . . . .
219	Lst. 100	-	Mars-Sept.	4 ½ %	,, ,, ,, Oblig. . . . .
497.792	» 1	32	11 Janv. 32	Sh. 1/6	Egyptian Salt & Soda, Acts. . . . .
64 000	» 5	43	10 Déc. 31	» 12/6	Kafr El-Zayat, Acts. . . . .
20.000	L.E. 4	16	7 Mars 32	P.T. 24	S. A. de Nettoyage & Pressage du Coton . . .
108.331	Fr. 100	—	—	--	Sucreries & Raffinerie d'Egypte, Acts. . . . .
239.439	» 100	—	—	—	,, ,, ,, Priv. . . .
38.600	» —	—	—	—	,, ,, ,, Fond. . . .
88.914	» 400	45-46	15 Mars 32	Fr. 20	,, ,, ,, Oblig. 5 % . .
					Sociétés d'Hôtels
249.789	Lst. 1	—	—	—	Egyptian Hotels, Acts. . . . .
11.500	» 10	27	15 Juillet 31	Sh. 10/-	,, ,, Priv. . . . .
37.000	» 4	29	9 Mai 32	P.T. 97.5	Gds. Hôtels d'Egypte (Ex Nungov.), Acts, . . .
7.025	» 20	33	1 Mai 32	5 %	,, ,, ,, ,, Oblig. Sér. A
57.750	L.E. 4	—	—	—	Upper Hotels, Acts. . . . .
4.227	» 20	27	1 Mai 32	L.E. 5 %	,, ,, Oblig. 5 % . . . . .
					Sociétés Immobilières
210.500	Fr. 250	26	9 Mai 32	P.T. 48.22	Cairo Electric Railway et Heliopolis O. Cy., Acts.
60.000	» —	—	—	—	,, ,, ,, ,, ,, Fond.
22 736	» 500	90	1 Mars 32	6.25	,, ,, ,, ,, ,, Oblig.
333.250	Lst. 1	18	20 Mai 32	Sh. 0/10	Egyptian Delta Land, Acts. . . . .
24 000	Fr. 250	—	—	—	Cie Immobilière d'Egypte Act. . . . .
6.000	» —	—	—	—	,, ,, ,, Fond. . . . .
35.655	Lst. 4	63	12 Avril 31	P.T. 70	Sté Anon. des Immeubles d'Egypte Act. . . .
14.000	» 5	17-18	Juil. 31 Mars 32	Sh. 20/-	Sté Comm. Bourse Minet-el-Bassal ,, . . .
18.500	L E. 4	—	—	—	Suburban Building Cy. Act. . . . .
30.170	» 4	—	—	—	Koubbeh Gardens (en liquidation) Act. . . . .
50 000	» 4	6-7	Nov. 30 Mars 32	P.T. 43	Sté Imm. des Terrains Guizeh et Rodah . . .
9.239	» 4	5	12 Août 30	» 24	Sté Imm. Quartier Gare du Caire . . . . .
					Divers
11.688	Fr. 500	104	1 Mars 32	Fr. or 7.50	Oblig. Canal de Suez 1ère Série 3 % . . . . .
193.204	Fr. 500	90	»	» 7.50	,, ,, ,, 2me ,, ,, ...
57.204	Fr. 500	47	»	» 7.50	,, ,, ,, 3me ,, ,, ...
179.978	Fr. 500	33	1 Février 32	» 12.50	,, ,, ,, 5 % . . . . .
14 408	Fr. 500	34	1 Nov. 30	P.T. 20.2	Priv. Basse Egypte. . . . .
1.592	—		—	—	Jce. ,, ,, ...
14.000	—	—	—	—	Fond. ,, ,, ...
2 947	Fr. 500	70-71	1 Avril-Oct. 31	Fr. 17,50	Obl. ,, ,, 3 ½ % . . . . .
5.750	Fr. 500	34-35	1 Janv.-Juil. 31	» 25.—	,, ,, ,, 5 % . . . . .

1929			1930			1931			Clôture au 31 Mai 1932	Rendement au 31 Mai 32 sur la base du coupon du dernier exerc.
Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.29	Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.30	Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.31		
11 1/4	11 5/8	10 7/16 ex c.	9 7/32 1/64	10 7/16	9 7/32 1/64	8 3/16	9	8 3/16	8 3/4	11.40
17 11/16	20 11/16	18 3/16	14 9/16	19 5/16	15 5/16	13 5/16	17 1/2	13 3/4 v	14 13/16	10.—
84 1/2 ex c.	90 a.c.	84 1/4 n	83 3/4	86	83 3/4	79 1/4	83 3/4	79 1/4	89	5.-
30/3	38/2 1/4	32/0 3/4	24/-	33/4 1/2	25/-	18/-	26/6	21/6	22/11 1/4	6.40
8 5/8	9 1/2	8 5/8	7 7/8	8 1/2	7 7/8 ex c.	8	9 3/4	8 5/8	9	6.90
8 11/32 exc.	10 5/16 a.c.	8 11/32	5 21/32	8 3/8	5 3/4	5 1/2	6 3/8	5 3/4	6	11.6
152 1/2	235	173 a	112	223	141 3/4	66 1/4	147 1/2	80 v	83	—
70	97 1/2	80 a	53	90 1/2	77	67	88	67 a	73 1/2	—
8 5/8	12 1/4	10 21/32	6 3/8	14 1/2	8 1/8	2 3/4	8 3/8	3 1/16	3	—
260	302 3/4	275	247	311	291 1/2	260	342 1/2 a. c.	312	315 a	6.30
3 ex R.	7 7/8 a. R.	3 1/8	1 1/16	3 15/32	1 5/16 1/64	1	2 3/32	25/32 1/64	7/8	—
7 13/16 exc.n.	8 3/8 a. c. n.	7 7/8	6 1/2	7 7/8	7	5 1/2	7	5 1/2	5 5/8 n	8.80
18	21 1/4	18	13 15/16	19 1/16	14 1/2	10 1/2	17	11 3/4	12	8.20
98 1/2	105	98 v	89	95	90	83	90	85 n	96 a	5.20
3 1/16	4 27/32	3 7/32	1 3/4	3 15/16	1 15/16	1 1/16	2 3/16	1 3/8	7/8	—
90	97 1/2	90 v	80	90	80	77	85	85	80 n	6.25
312	611 1/2	328	231	425 1/2	237	242	339 1/4	260	250 3/4 exc.	5.—
35	80	35	19	45 1/4	20	13 3/4	27 1/2	14 3/4	14 a	—
457	500 1/2	470 v	461	482	462	443	490	450 a	495	5.—
1 1/8 1/64	2 3/8	1 5/16	13/16 1/64	1 23/32 1/64	29/32	11/16	1 7/32 1/64	25/32 1/64	23/32 ex c.	5.70
95 ex R	155 ex R.	114	106	114	100	75 ex R.	110	75 n	60	—
175 n	175 n	175 n	—	175 n	175	175	175	175 n	175	—
14 1/2	17 1/8	14 13/16	12 15/32	15	12 1/2	10 1/2	13 1/2	12 5/16	10 3/4 v	4.10
17	19 1/4	17 n	16 3/8	17	16 3/4	15 3/4	16 3/4	15 3/4	15	6.66
2 1/8	2 3/8	2 1/8	2 1/8	2 3/16	2 3/16	2 3/16	2 3/16	2 3/16	2 1/2 n	—
3 7/16 ex R.	4 5/8	3 5/8	2 1/4 ex R.	3 3/4	2 1/2 v	2 7/32	2 11/16	2 7/32	1 15/16 n	—
8 n	8 1/2 n	8 1/2	7 3/4 1/64	8 1/2	8 1/8	6 5/32 exc.	8 1/8	7 13/16	7 7/8 n	5.56
—	—	—	4 1/2	4 3/4	4 1/2	2 3/4	4 1/2	2 3/4 v	2 3/4 n	—
450	467	465	457	485	485	477 1/2	675	675 a	690	2.81
350	400	366	366	394	390	384 1/2	560	542 a	630	3.—
355 1/2	400	370	368	391	390	384 1/2	560	542 a	627	3.—
480	518	499	492 1/2	515	508 v	502 1/2	683	680 a	706 a	4.50
202 n	202 n	202 n	120	202	120 n	41	120	41 n	41 n	—
15	18	18 n	10	15	10	10	10	10	10 n	—
26	30	30 n	6	30	25	20	20	20	20 n	—
401 1/4	410	401 1/4 n	—	580 n	380	362	380	362 n	362 n	—
431	443	431 n	400	425	425	410	422	410 n	410 n	—

Titres en circulation	Valeur nominale	Dernier coupon payé			Désignation des titres
		No.	Date	Montant	
					Divers *(suite)*
540.000	—	5	31 Octobre 30	Fr. B. 55	Trams du Caire Parts Sociales . . . . .
15.135	Fr. 500	73-74	Juill. 31 Jan. 32	» 20	,, ,, Oblig. 4 % . . . . .
9.385	» 500	37	1 Janvier 32	» 12.50	,, ,, ,, 5 % . . . . .
20 750	» 500	56	1 Janvier 32	F. F. 10.—	Wagons Lits ,, 4 % . . . . .
28.759	» 500	25	1 Avril 32	» 13.75	,, ,, ,, 5 1/2 % . . . . .
44.190	» 500	82	1 Janvier 32	» 10.—	Gaz Lebon ,, 4 % . . . . .
19.500	» 500	72	1 Janvier 32	» 7.50	,, ,, ,, 3 % . . . . .
33.619	» 500	42	15 Mars 32	» 11.25	Crédit Foncier d'Orient Oblig. 4 1/2 % . . . .
24.157	» 250	36-37	1 Juin-Déc. 31	» 12.50	,, ,, ,, ,, 5 % . . . . .
91.544	» 500	72	1 Avril 32	» 8.75	Messageries Maritimes ,, 3 1/2 % . . . .
62.562	» 500	40	15 Mai 32	» 12.50	,, ,, ,, 5 % . . . . .

Nota : Pour la dette Privilégiée, l'Unifiée, de même que pour tous les emprunts et les obligations dont les coupons sont payés par semestrialités il convient de tenir compte de cet avantage à ajouter au taux de rendement.

Pour les obligations Canal de Suez, l'amortissement est calculé dans le taux de rendement du présent tableau. Il convient de noter que les coupons sont payables en Egypte, nets de toute taxe et que seuls les titres domiciliés à l'étranger sont passibles des impôts français. Le service est fait en or depuis le 21 Septembre 1931.

Tableau des

JANVIER			FÉVRIER			MARS		
Date	TITRES	Ech.	Date	TITRES	Ech.	Date	TITRES	Ech.
—	Eaux du Caire 5 % ...	1958	1	Cr. Fonc. Eg. 3 1/2 % ..	1978	1	Empr. Munic. 1919 ...	1972
			1	Eaux du Caire 4 % ...	1952	1	Cr. Fonc. Eg. 1886 ..	1936
						1	,, ,, ,, 1903 ...	1953
						1	Land Bank 1927	1958

JUILLET			AOUT			SEPTEMBRE		
Date	TITRES	Ech.	Date	TITRES	Ech.	Date	TITRES	Ech.
10	Tribut Eg. 3 1/2 %	1955	1	Canal de Suez 1re Série	1935	10	Tribut Eg. 4 %	1951
15	Canal de Suez 5 % ...	1945	1	,, ,, 2me 3me S.	1962			
			1	Cr. Fonc. Eg. 3 1/2 % ..	1978			

1929			1930			1931			Clôture au 31 Mai 1932	Rendement au 31 Mai 32 sur la base du coupon du dernier exerc.
Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.29	Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.30	Plus bas	Plus haut	Clôture au 31.12.31		
200	335	210	132	230	132	90	1 8	101 a	110 n	—
65	265	65	61	108	61	59 1/2	134	133	100	—
65	270	70	68	99	74 n	70	130	126	100	—
98	173	100	95	104	100 1/2	95	121	115	114	—
97	162	98 1/2	100	108	102 v	96 1/2	125	121	121 n	—
76	89	76 n	74	86 1/2	84 n	80	82 1/2	80	80 n	—
71	76	71 n	70	76	70 n	68	68	68	68 n	—
65 1/2	126	72	72	79	75	65	75	69	67	—
35 n	45 n	35 n	35	38	38	36 1/2	38	36 1/2 n	36 1/2	—
63	65	63	75	77 1/2	75 1/2	62	85	85 n	85	—
82	85	82 ex c.	87	90	87	87	110	110 n	110	—

Pour le Tribut d'Egypte 3 1/2 et 4 % de même que pour les obligations Crédit Foncier Egyptien, il a été tenu compte de l'amortissement, dans le taux de rendement.

Pour les autres obligations il n'a pas été tenu compte de l'amortissement dans le taux de rendement ci-dessus.

Les titres marqués d'une astérisque (*) sont ceux parmi lesquels une instance a été introduite où des demandes effectuées en vue d'obtenir le service du coupon et de l'amortissement en or.

amortissements

AVRIL			MAI			JUIN		
Date	TITRES	Ech.	Date	TITRES	Ech.	Date	TITRES	Ech.
1	Cr. Fonc. Eg. 4 %. ..	1978	1	Cr. Fonc. Eg. 3 % ...	1978	1	Land Bank 4 %.....	1971
1	Eaux Pirée Athènes .	1952	1	Helouan	1938			

OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
Date	TITRES	Ech.	Date	TITRES	Ech.	Date	TITRES	Ech.
1	Cr. Fonc. Eg. 4 %	1978	1	Cr. Fonc. Eg. 3 %	1978	1	Emp. Municipal 4 % ..	1962
1	Eaux Pirée Athènes ..	1952				1	Cr. Fonc. Eg. 1911	1961
1	Keneh-Assouan 3 1/2 %	1975				1	Land Bank 3 1/2 % ..	1981
						1	Est. Egypt. 3 1/2 % ...	1967
						1	Ramleh Railway 5 % .	1946
						1	Land Bank 1926	1962
						1	„ „ 1928/9	1964

CALENDRIER DES PAIEMENTS DES PRINCIPAUX COUPONS

JANVIER

Empr. Munic. 4 %
Obl. Est. Egyptien
„ Fonc. Eg. 3 %
„ Helouan Ry.
„ Keneh-Assouan
„ Land Bank 3 1/2 %
„ „ „ 4 %
„ „ „ 4 1/2 %
„ „ „ 5 %
„ Ramleh Ry.
Act. Béhéra priv.
„ Agric. Bank „

FÉVRIER

Obl. Canal Suez 5 %
„ Sucreries d'Eg., var.
„ Crédit Foncier 1911
Crédit Foncier
Sucreries d'Egypte
Gabbari Land

MARS

Obl. C. Suez 3 % 1e 2e 3e s.
„ Héliopolis
„ Tram. d'Alexandrie
„ Central Buildings
„ Land Bank 1928
„ „ „ 1929
Egyptian Bonded War.
National Bank of Egypt
Banque d'Orient
„ d'Athènes
Kom Ombo
Société Gén. de Mécan.
Immeubles d'Egypte
Buildings Land
Port Said Salt Assoc.
Urbaines et Rurales
Cassa di Sconto
Commercial Bank
Keneh-Assuan
National Insurance
Central Buildings
Act. Pressage int.
„ Press. Nett. „

AVRIL

Dette Privilégiée
Tribut Eg. 4 %
„ „ 3 1/2 %
Empr. Munic. 5 %
Eaux du Caire 4 %
„ „ „ 5 %
Obl. Fon. Eg. 3 1/2 %
„ Land Bank 1927
Agricultural Bank
Alexandria Water Cy.
Héliopolis
New Egyptian Cy.
Egyptian Hotels
Société du Béhéra
Banque Misr
Société Foncière d'Eg.
Irrigation
Presses Libres int

MAI

Dette Unifiée
Obl. Foncier Eg. 1886
„ „ „ 1903
„ Nungovich
Garbieh Land
Nungovich Hotels
Tram. d'Alexandrie
Crown Brewery
Union Foncière d'Eg.
Sidi Salem
Egyptian Oilfields
Egyptian Markets
Delta Land

JUIN

Obl. Fonc. Eg. 4 %
„ Héliopolis
„ Central Buildings
Aboukir Company
Bomonti & Pyramides

JUILLET

Emp. Munic. 4 %
Obl. Est. Egyptien
„ Fonc. Eg. 3 %
„ Helouan Ry.
„ Keneh-Assouan
„ Land Bank 3 1/2 %
„ „ „ 4 %
„ „ „ 4 1/2 %
„ „ „ 5 %
„ Ramleh Ry.
Egyptian Delta Light
Agricultural Bank priv.
Société du Béhéra „
Act. Bourse M. Bassal int.

AOUT

Obl. Canal Suez 5 %

SEPTEMBRE

Obl. C. Suez 3 % 1, 2, 3, s.
„ Tram. d'Alexandrie
„ Héliopolis
„ Land Bank 1928
„ „ „ 1929
Act. National Bank int.

OCTOBRE

Dette Privilégiée
Tribut Eg. 3 1/2 %
„ „ 4 %
Empr. Munic. 5 %
Obl. Eaux Caire 4 %
„ „ „ 5 %
„ Fonc. Eg. 3 1/2 %
„ Land Bank 5 % 1927
„ Agricultural Bank
Act. Alex. Water int.

NOVEMBRE

Dette Unifiée
Kafr-Zayat Cotton Cy.
Pressage et Dépôts

DÉCEMBRE

Obl. Crédit Fonc. Eg. 4 %
„ Central Buildings
Cheikh Fadl
Filature Nationale
Ramleh Railway
Cotton Ginners
Land Bank
Salt & Soda
Khedivial Mail Line
Alexandria Pressing
Nettoyage et Pressage

NATIONAL BANK OF EGYPT

FONDÉE EN 1898

avec le privilège exclusif jusqu'au 1948 d'émettre des billets de Banque payables au porteur sur demande

---

Capital : Lstg. 3.000.000

Réserves : Lstg. 3.000.000

Siège Social :

LE CAIRE

Succursales :

ALEXANDRIE

et dans toutes les principales villes de l'Egypte et du Soudan

---

AGENCE A LONDRES

6 et 7 King William Street, E.C. 4

Gouverneur :

Sir EDWARD COOK C.S.I., C.I.E.

◆

BANQUE MISR

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Capital autorisé	L.E.	2.000.000
Capital souscrit	„	1.000.000
Réserves au 31.12.1931	„	687.719

Siège Social: LE CAIRE

SUCCURSALES ET AGENCES

dans toutes les principales Villes d'Egypte

CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

EN FRANCE

BANQUE MISR (France)

103 Rue des Petits-Champs

et 24 Place Vendôme

PARIS

EN SYRIE et au LIBAN

BANQUE MISR

(Syrie-Liban)

BEYROUTH

La BANQUE MISR

fait toutes opérations de Banque

CREDIT FONCIER EGYPTIEN

Société Anonyme Egyptienne

Autorisée par Décret du 15 Février 1880

Objet: Prêts sur hypothèque aux propriétaires d'immeubles urbains et ruraux en Egypte

Capital Social: Lstg. 7.715.000 divisé en 400.000 Actions de frs. 500 au porteur, libérées de frs. 250

Réserves et Provisions: L.E. 7.025.659

Capital Obligataire: L.E. 16.369.417 au 31 Octobre 1931

Montant des prêts hypothécaires au 31 Octobre 1931: L.E. 17.362.296

BANQUE D'ATHÈNES

Société Anonyme

Siège Social: ATHÈNES ◆ Adresse télégr.: "BANCATHEN"

Capital entièrement versé Drs. 100.800.000
Réserves . . . . . Drs. 149.200.000

AGENCES

EN GRÈCE : . . . 114 (cent quatorze) Agences et Sous-Agences dont deux à Athènes et 112 dans les principales Villes et autres Places importantes de l'Intérieur.

EN ENGLETERRE : LONDRES, 22, Fenchurch Street.

EN ÉGYPTE: . . . . ALEXANDRIE, LE CAIRE, PORT-SAID

EN CHYPRE: . . . . LIMASSOL, NICOSIE.

Banques affiliées aux ETATS-UNIS:

NEW-YORK, N. Y.: The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Street.

BOSTON MASS: . . Athens Bankers' Corporation, 320, Tremont Street.

Administrateur-Délégué en Egypte:

Mr. MARIO LASCARIS

Vice-Président du Conseil d'Administration.

ALEXANDRIE

25, Rue Cherif Pacha, 25

Correspondants dans toute la Grèce et les principales villes du monde.

EXÉCUTION de TOUTES OPÉRATIONS de BANQUE en général.

Banca Commerciale Italiana per l'Egitto

Capital souscrit: L.E. 1.000.000
Capital versé: „ 500.000

Siège Social et Direction Générale
à **ALEXANDRIE (Egypte)**

ALEXANDRIE, LE CAIRE, DAMANHOUR, MANSOURAH, BENI SOUEF, MEHALLA KEBIR, MINIEH, SOHAG, TANTAH, ZAGAZIG

Fondée par la **Banca Commerciale Italiana, Milan**

CAPITAL SOCIAL: L. IT. 700.000.000
RÉSERVES . . . . L. IT. 580.000.000

La BANCA COMMERCIALE ITALIANA PER L'EGITTO délivre les ***"B. C. I. Travellers Cheques"*** *- (Cheques pour voyageurs) de la Banca Commerciale Italiana. - Franco de commission et de tous frais*

The Land Bank of Egypt

BANQUE FONCIÈRE D'ÉGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

•

Siège Social

à ALEXANDRIE

Capital .. .. Lstg. 1.000.000

Réserves et Provisions .. „ 941.800

Prêts sur Hypothèques, à long ou à court terme.

Acquisition de créances hypothécaires.

Acceptation de capitaux en depôt avec ou sans intérêts.

Banque Belge & Internationale

EN EGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

.....

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital Souscrit. . . . *L.E.* ***1.000.000***

Capital Versé . . . . *L.E.* ***500.000***

Siège Social au CAIRE

45, Rue Kasr El Nil, 45

Siège d'ALEXANDRIE

10, Rue Stamboul, 10

Correspondants dans les principales villes du monde.

Traite toutes les opérations de Banque.

ALEXANDRIA WATER Co LTD

SOCIÉTÉ ANONYME ANGLAISE

Fondée en 1879

Siège Social à ALEXANDRIE

OBJET :

L'Exploitation des Eaux d'Alexandrie

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président . . . . . Monsieur ***Michel C. Salvago***

Sir Henry Barker ; Messieurs ***R. C. Abdy ;***

J. G. Jacot Descombes ; Marius Lascaris ;

Administateur-Directeur . . ***K. B. Woodd Smith***

Administrateur-Officiel . . ***S. E. Hussein Sabry Pacha,***
Gouverneur d'Alexandrie

Secrétaire Général . . . ***J.E. Cornish; A.M.*** Int. ***C.E.***

CAPITAL SOCIAL :

Lst. 840.000, divisé en 168.000 actions de Lst. 5 chaque

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 400.000.000 de Francs, entièrement versé.
Réserves : 448.000.000 de Francs.

Siège Social : 14, Rue Bergère, PARIS

60 Agences dans Paris
430 Agences en France

AGENCES :

à Londres, Liverpool, Manchester, en Belgique, en Tunisie, aux Indes, à Madagascar, en Australie

Agences en Egypte :

ALEXANDRIE, LE CAIRE, PORT-SAID

Dépôts de Fonds à vue et à échéance fixe. Recouvrement d'Effets de Commerce. Ouverture de Comptes Courants garantis. Achats et Vente de change étranger. Emissions de Lettres de Crédit. Paiements Télégraphiques. Garde de Titres. Colis, Objets précieux, etc. Ordres de Bourse sur toutes places. Paiement de Coupons. Toutes opérations sur Coton.

Installation Moderne de Coffres-Forts en Location.

Société d'Avances Commerciales

Société Anonyme Egyptienne

Capital	**L.E.**	**74.000**
Réserves	**»**	**36.000**
Total . . .	**L.E.**	**110.000**

Siège : au CAIRE. Rue-el-Manakh (Imm. Hellena)

Succursale : à ALEXANDRIE, Nro 1, Rue Mosquée Attarine

FILIALES :

SUDAN IMPORT-EXPORT

LE CAIRE KHARTOUM PORT-SOUDAN EL OBEID

SOCIETE D'AVANCES COMMERCIALES (London) LTD

LONDRES

Le plus grand réseau d'Agents à l'intérieur du Pays

OBJET :

Opérations commerciales et distributions locales de ceréales, farines, sucres etc., et principaux produits et denrées coloniales

Président et Administrateur Délégué :

Mr. ALFRED N. COHEN

Administrateurs :

Mr. OVADIA SALEM - Mr. V. KIBRIT

EASTERN C°

Société Anonyme Egyptienne

Fondée en 1920

Capitaux Investis : L.E. 6.645.200

OBJET :

Contrôle des Principales Sociétés de Manufacture de Cigarettes Egyptiennes

JACQUES O. MATOSSIAN	*Président*
CHARLES GEOFFROY CHATE .	*Vice-Président*
JOSEPH O. MATOSSIAN	*Membres*
VINCENT O. MATOSSIAN . . .	
EWART JOHN R. TAYLOR . .	
MARTIN HAMMOND	

Siège Social : ALEXANDRIE

1, Rue Toussoun Pacha

The Associated Cotton Ginners of Egypt Ltd.

SOCIÉTÉ ANONYME ANGLAISE

Siège d'ALEXANDRIE, Rue Ancienne Bourse

Capital actuel . . . . . Lstg. 216.000
Réserves . . . . . „ 54.000
Amortissements divers . . L.Eg. 239.690

OBJET: Egrenage de Coton

USINES à: Kafr-el-Zayat, Zagazig, Mehalla Kébir, Birket el Sab, Barrages.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

C. J. Choremi, *Président*
H. B. Carver, *Vice-Président*
T. A. F. Critchley
Alexandre Th. Kitroeff
J. Klat
R. Landerer
T. S. Richmond

Directeur Général: **A. H. HORNBOSTEL**

Représentation de Compagnies d'Assurances

General Accident Fire Life Assurance Cy. Ltd.

ALEXANDRIE, Tél. 1556 LE CAIRE, Tél. 59812 59813

La Ville Moderne d'Hygiène et de Beauté

◆◆◆

HELIOPOLIS

à 10 minutes du CAIRE

Heliopolis Palace Hotel

Le plus luxueux et le plus caractéristique
des grands Hôtels du monde entier.

Heliopolis House Hotel

Family Hotel Pensions privées Vie Familiale

Eclairage à l'électricité
Villas et Appartements à Louer
Terrains à Vendre

Tous Sports: *Hippodrome - Courses de Chevaux.*
Sporting Club: *Golf, Tennis, Polo, Cricket, Piscines de Natation.*

Jardins et Parcs - Excursions
Centre d'Aviation - Aeroport

COMMERCIAL BANK OF EGYPT

SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

Siège Social :

ALEXANDRIE, 10 Rue Fouad 1er

Succursales :

PARIS
48, Rue des Petits Champs

LE CAIRE
Boite Postale No. 44

Sous-Agences :

DAMANHOUR et TANTAH

La "COMMERCIAL BANK OF EGYPT" fait toutes opérations de Banque, notamment: Avances sur titres et effets sur l'Egypte et l'Etranger; émission de traites et chèques; ouvertures de comptes courants; ordres de bourse; garde de titres, etc.

Avances sur Cotons, Graines de Coton et autres marchandises; consignation et ventes.

La "COMMERCIAL BANK OF EGYPT" reçoit des dépôt de fonds fixes et à vue aux meilleurs conditions.

The Alexandria Insurance Cy.

Société Anonyme Egyptienne

14, Rue Mahmoud Pacha El Falaki - ALEXANDRIE Egypte

Fondée par décret du 29 Mai 1928 avec haut privilège du BREVET ROYAL

CAPITAL AUTORISE	L.E.	400.000
CAPITAL SOUSCRIT	»	360.000
CAPITAL VERSE	»	90.000
RESERVES AU 31.12.1931	»	44.800

Assurances Incendie, Automobiles et autres Branches

Conseil d'Administration

S.E. Emine Yehia Pacha ..... *Président*

M.M. Oswald J. Finney, Georges Allemann, *Vice-Présidents*

S.E. Mohamed Talaat Pacha Harb; M.M. Aly bey Emine Yehia, A. Reinhart, G. Aghion, Edwin N. J. Goar, E. Karam, H. Lindemann, Col. E. T. Peel, E. Pegna, Cav. S. Pinto, L. Polnauer, R. J. Rolo, C. D. Strologo

Marcus Hill ..... *Directeur*

THE

Alexandria Navigation Co.

Société Anonyme Egyptienne

ALEXANDRIE

Siège Social:
14, Rue El-Falaky

Siège Administratif:
2, Pl. Mohamed Aly

Capital Souscrit:
L.E. 200.000

La première Société Egyptienne de Navigation Maritime

■

S. E. EMINE YEHIA PACHA

Président-Fondateur

CREDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1863

CAPITAL Fcs. **408 MILLIONS**
RESERVES Fcs. **800 MILLIONS**

1400 SIEGES

AGENCES EN EGYPTE

ALEXANDRIE
LE CAIRE
PORT-SAID

AGENCES OU CORRESPONDANTS
DANS LE MONDE ENTIER

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

BARCLAYS BANK
(DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)

with which is amalgamated

THE ANGLO-EGYPTIAN BANK, LIMITED

LONDON OFFICES:

29, Gracechurch St. London, E.C. 3. — 111 Martin's Lane, Trafalgar Square, W.C. — Circus Place, London Wall, E.C.

CAPITAL AUTHORISED	**Lstg.**	**10.000.000**
CAPITAL SUBSCRIBED	»	**6.975.500**
CAPITAL PAID UP	»	**4.975.500**
RESERVE FUND	»	**1.650.000**

OVER 400 BRANCHES

EGYPT: ABUTIG, ALEXANDRIA (at Rue Chérif Pacha and Sporting Club), ASSIUT, BENI SOUEF, CAIRO (at Sharia Kasr-el-Nil; Musky; Abbassieh; Gamalieh and Shubra), FAYOUM, GIRGA, HELIOPOLIS, MANFALUT, MANSOURAH, MELLAWI, MINIEH, PORT-SAID (and at Kism Tani), SOHAG, TAHTA, TANTAH, ZAGAZIG.

THE SUDAN: KHARTOUM, OMDURMAN, PORT SUDAN, WAD MEDANI.

PALESTINE: ACRE, HAIFA, JAFFA, JERUSALEM, NABLUS, NAZARETH, TEL AVIV.

Also at GIBRALTAR and MALTA

and throughout

Union South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Nyasaland, South West Africa, British West Indies, British West Africa and at Mauritius.

HAMBOURG **NEW-YORK (Agency)**

Canada Agents: BARCLAYS BANK (Canada), Montreal

The Bank acts as correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.

HEAD OFFICE: 54, Lombard Street, E.C.

(Affiliated to BARCLAYS BANK Ltd. Total Ressources exceed Lst. 300.000.000)

THE ANGLO-AMERICAN NILE AND TOURIST Co.

Siège Social : 2, Rue Manakh
Chantiers et Ateliers : Shoubra-Village
Adresse Télégraphique : "TRANSPORT"

LE CAIRE

VISITEZ LA HAUTE-EGYPTE AVEC LE MAXIMUM DE CONFORT PAR LES SOMPTUEUX BATEAUX DE CETTE COMPAGNIE

Cabines de Luxe — Suites — Salles de Bain privées — Eau courante chaude et froide dans toutes les cabines.

Départs hebdomadaires, durant la saison, pour Luxor et Assuan, avec escales à Bedreshein, Beni-Hassan, Tell-el-Amarna, Assiut, Abynos Benderah, Luxor, Esneh, Edfou et Kom-Ombo.

PRIX REDUITS POUR RESIDENTS

DRESDNER BANK

Fondée en 1872

CAPITAL et RESERVES: R.M. 250.000.000

173 SUCCURSALES

EN EGYPTE:

LE CAIRE
Rue Kasr-El-Nil, N. 47

ALEXANDRIE
Rue Adib, N. 4

BANQUES AFFILIÉES:

DEUTSCH-SÜDAMERIKANISCHE BANK
avec Sièges en ESPAGNE, ARGENTINE, PARAGUAY, CHILI, BRÉSIL et MEXIQUE

DEUTSCHE ORIENTBANK A.-G.
avec Sièges en TURQUIE

MERCURBANK
avec Sièges en AUTRICHE

SOCIETATEA BANKARA ROMANA
avec Sièges en ROUMANIE

PROEHL & GUTMANN - AMSTERDAM (Hollande)
Représentant à New York: GEORGE NATHAN, Nassan St. 31

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
SERVICE DE CAISSE D'EPARGNE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

CROWNEGYPT C^o^

SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

Siège Social : RUE FOUAD I^er^

Téléphone 22-00

Bureaux au CAIRE et à MANSOURAH

Agences :

PORT-SAID, TANTAH, MEHALLA KEBIR,
SUEZ, CHYPRE et le SOUDAN

Capital Souscrit : L.E. 20.000

Agents Généraux de la

CROWN LIFE INSURANCE Co. OF CANADA

(TORONTO)

Compagnie d'Assurances sur la vie

Réserves totales environ 16 millions de dollars
sur un total de Bilan de 16.654.000 dollars

Les polices d'assurances les plus perfectionnées et aux meilleures conditions.

The ALEXANDRIA AND RAMLEH RAILWAY Co LTD

Siège Social : ALEXANDRIE

Bureau : 3 Place Ismaïl 1er, fondée en 1862

CAPITAL : L.E. 375.000 divisé en 375,000 actions de L.E. 1 chaque

Clôture de l'exercice financier : 30 Septembre

RÉSEAU DE RAMLEH

Actuellement exploité par les Chemins de Fer de l'Etat

INTENSITÉ DU SERVICE

Ligne Alexandrie - Bacos San Stefano { Hiver-Départs toutes les 6 1/2 minutes / Été-Départs toutes les 6 minutes

Premier départ d'Alexandrie { Été 5 h. 30 du matin / Hiver 6 h. — du matin

Dernier départ d'Alexandrie: 1 h. du matin

Ligne Alexandrie - Glymenopoulo Victoria { Hiver-Départs toutes les 6 1/2 minutes / Été-Départs toutes les 6 minutes

Premier départ d'Alexandrie { Été 5 h. 33 du matin / Hiver 6 h. 03 du matin

Dernier départ d'Alexandrie : 1 h. 05 du matin

Ligne Alexandrie - Sporting-Club. Départ toutes les 4 minutes

RÉSEAU URBAIN

INTENSITÉ DU SERVICE

LIGNES	Intensité	Premiers départs	Derniers départs
Rond-Point - Mex	7 m.	5 h. 10	22 h. 10
Mohem Bey - Nlle Douane	5 m.	5 h. 00	21 h. 50
Mohem Bey-Anfouchy . .	5 m.	5 h. 32	21 h. 42
Circulaire	5 m.	5 h. 00	22 h. 40
Karmous	3 1/2 m	5 h. 04	21 h. 24
Popolani	12 m.	6 h. 00	21 h. 06
Gabbary Nouzha	5 m.	5 h. 13	22 h. 11
Ragheb	7 m	5 h. 03	21 h. 45

Derniers départs de la Gare de Ramleh pour Moharrem Bey et Anfouchy 1 h. du matin et minuit 45.

Compagnie Frigorifique d'Egypte

Société Anonyme Egyptienne

Siège Social au CAIRE: Rue Foum El Teraa El Boulakia

Le plus ancien
des Etablissements Frigorifiques d'Egypte

OBJETS:

Fabrication de glace et production du froid Chambres Frigorifiques, Installations, Acquisition et Exploitation d'établissements frigorifiques en général, etc.

CAPITAL: L. Eg. 180.000 (45.000 actions de L.Eg. 4)

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

S.E.	**Joseph A. Cattaui Pacha**	*Président*
Mr.	**J-B Piot Bey**	*Administrateur*
Mr.	**Arakel Bey Nubar**	»
Mr.	**E. Monnerat**	»
Mr.	**H. Naus Bey**	»
Mr.	**V. J. Kerihuel I.C.F.**	*Administ. Direc. Général*

USINES: à Alexandrie, Assiout et Le Caire.

DÉPOTS: Dans tous les centres principaux de la ville du Caire et sa banlieue, ZEITOUN, HELIOPOLIS, GUIZEH, MEADI et HELOUAN.

SERVICE A DOMICILE **Téléphone 12-47 Medina**

Filature Nationale d'Egypte

Société Anonyme Egyptienne

Fondée en 1911

Capital . . . . . L.E. 320.000
Réserves . . . . . „ 63.129

USINES DE FILATURE ET DE TISSAGE
BLANCHISSAGE - TEINTURERIE

ALEXANDRIE (Egypte)

KARMOUZ

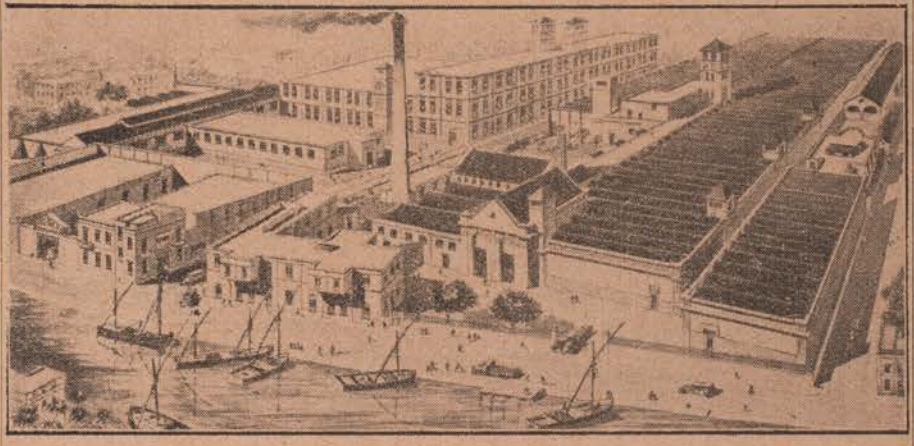

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur **Michel C. Salvago**, *Président*

Sir **Henry Barker**
M. **A. J. Lowe**
M. **Elie N. Mosseri**
S.E. **Emine Yehia Pacha**
M. **Raph. Toriel**
M. **Oswald J. Finney**

M. **Linus Gasche**, *Administrateur-Directeur*

Banco Italo-Egiziano

Société Anonyme Egyptienne

Capital Souscrit: Lst. 1.000.000
Capital Versé: Lst. 500.000

Siège Social et Direction Générale:

ALEXANDRIE

FILIALES:

ALEXANDRIE, LE CAIRE, BENHA, BENI-MAZAR, BENI-SOUEF, FAYOUM, MANSOURAH, MIT-GHAMR, MINIEH, TANTAH

Toutes les opérations de Banque

Service de Caisse d'Epargne en Livres Egyptiennes et en Lires Italiennes

CREDIT AGRICOLE D'EGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

Fondée en 1931

OBJET :

Opérations de crédit agricole

CAPITAL SOCIAL :

L.E. 1.000.000, entièrement versé, représenté par 250.000 actions de L E. 4 chacune

Siège Social : LE CAIRE, 11, Rue Gameh Charkass

SUCCURSALES dans toutes les capitales des Moudiriehs
SOUS-AGENCES dans tous les chefs-lieux des Markaz

En outre il possède :

250 Chounahs pour l'emmagasinage des céréales et coton donnés en nantissement des avances et 200 Entrepôts pour la distribution des engrais chimiques.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole d'Egypte dirige en outre la nouvelle banque " Crédit Hypothécaire Agricole d'Egypte "

Société Anonyme du Béhéra

Société Foncière fondée en 1931

Siège: ALEXANDRIE (Egypte)

31, RUE CHÉRIF PACHA

Téléphones Nos 259, 1815, 197 et 6473

Boîte Postale No 20

CAPITAL . . . . . L.E. 672.850

RÉSERVES . . . . . „ 235.117

Ateliers mécaniques à Halk-el-Gamal
près d'Atfeh sur le Nil

ENTREPRISES DIVERSES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M.M. **M. C. Salvago,** Président
» **Joseph A. Adda**
» **Ed. Bourre**
» **O. J. Finney**
» **R. Ismalun**

M.M. **S. Lagonico**
» **E. Monnerat**
S. E. **Emine Yehia Pacha**
M. **G. C. Foster,** Administrateur Directeur

DIRECTEURS:

M.M. **R. W. Andrews,** Section Territoriale
F. D. Scott, Section Industrielle

CONTENTIEUX:

Maître **E. Manusardi,** Avocat Conseil
„ **C. Gorra,** Avocat

SECRÉTAIRE:

Mr. **Wilfrid Guttières Pegna**

SOCIÉTÉ ANONYME DE WADI KOM-OMBO

FONDÉE EN 1904

(Voir Étude Economique dans l'Annuaire)

SIÈGE SOCIAL:

LE CAIRE (EGYPTE)

B.P. 738

27, Rue Cheikh Aboul-Sebaa **Téléphone No. 23 Bustan**

Capital: Lst. 1.200.000

Mise en valeur, exploitation et vente de terres à Kom-Ombo

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

S.E. Joseph Cattaui Pacha ..... *Président*

Mr. Elie N. Mosseri ..... *Vice-Président*

M.M. Jacques I. Aghion
Talaat Pacha Harb
Henry Naus Bey

M.M. Robert S. Rolo
Alfred J. Suarès
Léon Suarès

Directeur Général:
Mr. René Cattaui Bey

Inspecteur:
Mr. Zagdoun

The Egyptian Salt & Soda Co Ltd

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital Lstg. 500,000 Réserves Lstg. 170,000

Siège Social :

RUE FOUAD 1er -- ALEXANDRIE

Téléphones ; 7601 et 7602

Adresse Télégraphique : "SALT" -- Post Bag

La plus grande Industrie d'Egypte

Huiles, Tourteaux

Savons, Sel & Soude

Président du Conseil d'Administration ;

S.E. Joseph A. Cattaui Pacha

Directeur Général :

Dr. R. Natoli, *Ingénieur*

UNION FONCIÈRE D'ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Fondée en 1905

CAPITAL . . . Lstg. 500.000

Siège Social :

ALEXANDRIE

Rue Fouad Ier

Téléphone : 15-54 **Poîte Postale 686**

•

Opérations Foncières.
Achats et Ventes de Terrains.
Organisation Technique de premier ordre
pour Gérance de Domaines

Président du Conseil d'Administration :

S. E. JOSEPH A. CATTAUI PACHA

Cassa di Sconto e di Risparmio

Société Anonyme Egyptienne

Capital entièrement versé . . . . . L.Eg. 347.175

Réserves et Fonds de Prévoyance. . . . . L.Eg. 200.000

Siège Social : ALEXANDRIE

Agences : DAMANHOUR, MEHALLA KÉBIR, ZAGAZIG

Fait toutes les opérations de Banque.

Correspondants dans toutes les principales villes du monde

Conseil d'Administration :

M. JOSEPH RIQUEZ, *Président*

MM. Enrico Biagi — Alfred Lian — Baron Félix de Menasce

Victor F. Aaggiar — Lionello Scelsi — G. Vannucci.

Directeur : A. SPAGNOLO — *Co-Directeur :* O. CAMILLERI

Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte

Société Anonyme Egyptienne

●

Siège Social: LE CAIRE

BUREAUX: 12, Rue Cheikh Aboul Sebaa - Tél. 53-06 B.

AGENCE: à Alexandrie, *4, Rue Tewfick.*

SUCRERIES: à Cheikh-Fadl, Abou Kourgas, Nag-Hamadi, Hermant, Kom-Ombo.

RAFFINERIE: à El-Hawamdieh.

Production annuelle 120.000 tonnes de sucre raffiné.
Emploie 27.000 ouvriers Egyptiens

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

S.E. SIR VICTOR HARARI PACHA, C.M.G. *Président.*

S.E. JOSEPH A. CATTAUI PACHA; G. LEMARQUIS; L. LHOMME; S.E. HASSAN MAZLOUM PACHA; A. PEZAS; S. WELHOFF

HENRY NAUS BEY C.B.E., *Administrateur-Directeur-Général.*

THE

United Egyptian Nile Transport C°

S. A. E.

Siège Social: LE CAIRE

4, Rue Maghrabi, 4

Capital . . . . . L.E. 120.000

Réserves totales : » 76.707

La FLOTTE la plus importante sur le NIL

Les transports fluviaux les mieux organisés

Bureaux à ALEXANDRIE

Place Mohamed Aly N° 1

et

Bab-El-Karasta (dans l'enceinte douanière)

Téléphones : N°s 39-10 et 39-23

IONIAN BANK LIMITED

AUTHORISED CAPITAL
Lstg. 1,000,000

ISSUED & PAID UP CAPITAL
Lstg. 600,000

RESERVE FUND
Lstg. 100,000

TOTAL RESSOURCES
Lstg. 5,000,000 about

CENTRAL OFFICE FOR EGYPT:

ALEXANDRIA, 10, Rue Adib, 10

AGENCIES:

ABUTIG, BENHA, BENI-SUEF, DAMANHOUR, FAYOUM, KAFR - EL - ZAYAT, MANSOURAH, MEHALLA-KEBIR, MINIEH, TANTAH.

LONDON GREECE CYPRUS

Banque Ottomane

Fondée en 1863

Capital Lstg. 10.000.000 — Versé Lstg. 5.000.000
Réserves Lstg. 1.250.000

AGENCES :

EGYPTE : *ALEXANDRIE, LE CAIRE, (avec Bureau au Mousky et ISMAILIA), PORT-SAID.*

MINIEH (avec Bureau à Sohag), MANSOURAH, et Bureau à KAFR-EL-CHEIKH.

ETRANGER : *LONDRES, PARIS, ISTANBUL (Yeni, Cami, Beyôglou, Galata) MANCHESTER, MARSEILLE, NICE, TUNIS, PALESTINE, CHYPRE, IRAK, TRANSJORDANIE, PERSE, MACEDOINE GRECQUE.*

AGENCES DANS TOUTE LA TURQUIE

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN.
BANK OF ROUMANIA LTD., BUCAREST.
BANQUE FRANCO-SERBE, dans toute la Yougoslavie.
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK LTD.
(Athènes, et Le Pirée)

AVANCES SUR MARCHANDISES, EFFETS et TITRES, ESCOMPTES

Ouverture de Crédits Simples et Documentaires. — Emission de Traites, Chèques, Lettres de Crédit et Ordres Télégraphiques sur les principales villes de l'étranger. — Ouverture de Comptes-courants. — Encaissement de Coupons. — Recouvrement d'Effets sur l'Egypte et l'Etranger.

EXÉCUTION D'ORDRES DE BOURSE
CAISSE DE DÉPOTS LIMITÉS

Société Anonyme des

BIÈRES

BOMONTI et PYRAMIDES

(Société Egyptienne)

●

Au capital de: 4.000.000,- Francs au pair

●

Siège Social: ALEXANDRIE

●

USINES:

ALEXANDRIE (Karmous)	LE CAIRE : (Ghizeh)
Bière,	**Bière**
Eaux Gazeuses, Glace	**Eaux Gazeuses**
Riz Blanc et Glacé.	**Glace.**
Boîte Postale: No. 602	Boîte Postale: No. 88

Adresse Télégraphique: TABIRRA

COMPTOIR DES CIMENTS

Société Anonyme de Ciments d'Egypte
Société Egyptienne de Ciment Portland Tourah
et Société de Ciment Portland de Hélouan

Siège Social : LE CAIRE, Rue Madabegh, 30

B. P. 844 — Tél. 46025

Bureau à ALEXANDRIE, Rue Abou Dardar, 5

B.P. 397 - Tél. 5589

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

Garanti conforme au British Standard Specification for PORTLAND CEMENT ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien.

CIMENT SPECIAL A HAUTE RESISTANCE

PRODUCTION ANNUELLE 400,000 TONNES

LEBON & Cie

USINE A GAZ ET STATION ELECTRIQUE
D'ALEXANDRIE

CHAUFFAGE AU GAZ

VENTE A **TERME** DE TOUS LES APPALEILS A GAZ, CHAUFFE - BAINS, RECHAUDS, CUISINIERES,
ETC.

APPAREILLAGE ELECTRIQUE

LUSTRES, RADIATEURS,
APPAREILS MENAGERS,
VENTILATEURS, ETC.

DERIVES DE LA HOUILLE

COKE, GOUDRONS, BRAI,
HUILES DE GOUDRONS,
PRODUITS POUR ROUTES
NAPHTALINE, ETC.

DEVIS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

HALL D'EXPOSITION

4, RUE ISAAC-EL-NADIM, 4

Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de Coton

Société Anonyme Egyptienne

Fondée en 1923

Siège Social à ALEXANDRIE

Capital versé . . . . . L.E. 80.000

Réserves et Amortissements L.E. 96.942

OBJET: Nettoyage et Pressage de Coton

Usines modernes à GABBARY

Conseil d'Administration:

Marius Lascaris . . . . . *Président*

J. Fumaroli **Vitalis Sidi**
Michel Salvago **Albert Alby** *Administrateurs*

Directeur Général . . . **Major A. O. Samson**

Alexandria Pressing Cy.

Société Anonyme Egyptienne

Fondée en 1925

Capital Autorisé et émis . . . . . L.E. 150.000

Réserves et Provisions . . . . . L.E. 93.227

OBJET : Nettoyage et Pressage du Coton

Usines modernes et perfectionnées à Gabbary

CONSEIL D'ADMINISTRATION

S.E. Emine Yehia Pacha . . . . . *Président*

Edouard Karam . . . . . *Vice-Président*

M.M. Aly Bey Emine Yehia, Antoine Bey Arcache, David Cicurel, Marcel Messiqua, Max Rolo.

Direction Générale **F. A. Cowan**

Secrétaire . . . . . **Henry Schwartz**

THE ABOUKIR COMPANY LTD

Société Anonyme Anglaise

Siège Social :

EL TARH

(Ligne de Rosette)

Capital Lstg. 300.000

Opérations Foncières dans la région d'Aboukir

Conseil d'Administration :

Mr. Gérald A. Sheppard ..... *Président*

R. Lang Anderson ; E. Jullius Allcard ;

L. Carter ; G. A. Mitchell

John Camplin ..... *Directeur en Egypte*

R. B. Carnegy ..... *Secrétaire*

SALT & SODA

SES MEILLEURES
HUILES
POUR LA TABLE
POUR FRITURE

SES
SAVONS
GARANTISSENT VOTRE **LINGE**

LA MARQUE

UNIVERSELLEMENT CONNUE

THE EGYPTIAN SALT & SODA CO. LTD.

En vente partout

Salonica Cigarette Cy.

Société Anonyme Egyptienne

Fournisseurs de S. M. le Roi d'Egypte

Fabrique et Siège Social : ALEXANDRIE, 18, Rue Rassafah
Adresse postale : P.O.B. 490

Magasins de Détail : ALEXANDRIE, Rue Chérif Pacha, 1
LE CAIRE, Place de l'Opéra
PORT-SAID, The Simon Arzt Stores

Propriétaires des Marques :

SIMON ARZT	Fondée en 1869
I. ISMALUN & Co.	» » 1874
GABRIEL MANTZARIS & Co.	» » 1882

Cairo Sand Bricks Company

Société Anonyme Egyptienne

Siège Social : LE CAIRE

Rue Sekket el Belda, Abbassieh - Téléphones Zeitoun 1168 et 1388 - B.P. 959

CAPITAL . . . . . L.E. 47.544.900
RESERVES . . . . L.E. 42.664

OBJET : La plus importante industrie Egyptienne pour la Fabrication des Briques Silico-Calcaires et de la Chaux.

Conseil d'Administration :

Dr. Emile Hahnloser,	*Président*
Mr. E. Trembley,	*Admin.-Délégué*
Mr. E. Naef,	*Administrateur*
Mr. J. G. Jacot Descombes,	*do.*
Mr A. Reinhart,	*do.*

Mr. Pierre Luce, *Directeur*

BUILDING LANDS OF EGYPT

(EN LIQUIDATION)

Société Anonyme autorisée par décret Khédivial du 30 Mai 1905

Capital Social L.E. 312.000
Capital réduit „ 88.000

Vente de terrains par lots à Ramleh avec facilité de paiement

Pour tous renseignements s'adresser au Bureau de la Société :

3, PLACE MOHAMED ALY

COMITÉ DE LIQUIDATION :

Monsieur Constantin Pilavachi . . . . . *Président*

M. M. Alfred Lian ; Max Christomanos ; Joseph A. Adda

Délégué du Comité de Liquidation :

Ing. A. Arcoudaris

LES HOTELS EN EGYPTE

CAIRO : Semiramis, Shepheard's Heliopolis Palace, Continental-Savoy, Mena House, Metropolitan.

HELOUAN : Grand Hôtel, Etablissement Thermal.

LUXOR : Winter Palace, Luxor Hôtel.

ASSOUAN : Cataract, Grand Hôtel.

ALEXANDRIE : Hôtel et Casino San Stefano.

JERUSALEM (Palestine) : King David Hôtel

Toutes Maisons de Premier Ordre

L'INFORMATEUR
FINANCIER & COMMERCIAL

Paraissant chaque Vendredi soir

"Le plus fort tirage des journaux similaires"

L'INFORMATEUR a des correspondants particuliers dans les principaux centres financiers internationaux, où il est également répandu et publie chaque semaine des lettres les plus intéressantes.

L'INFORMATEUR publie des nouvelles inédites concernant les valeurs locales et étrangères, et donne des comptes rendus détaillés des assemblées générales des Sociétés par actions.

L'INFORMATEUR par ses études agricoles et financières et ses commentaires des principaux événements économiques de la semaine, est devenu une source de documentation indispensable au monde des affaires.

L'INFORMATEUR rend compte, de l'évolution quotidienne des marchés locaux et cotonniers et publie des tableaux des variations des cours régulièrement.

Il devient donc absolument nécessaire

de s'abonner à

L'INFORMATEUR
FINANCIER & COMMERCIAL

et **d'avoir recours à ses annonces** qui sont lues par des milliers de **Capitalistes** et plusieurs centaines de **Filateurs** européens.

Service gratuit de Renseignements financiers pour tous les lecteurs

1, RUE ADIB - ALEXANDRIE

Rédacteur en Chef: ELIE I. POLITI

TÉL. 69-26

L'INDICATEUR COTONNIER D'EGYPTE

(EGYPTIAN COTTON DIARY)

PAR

ELIE I. POLITI

Redacteur en chef de L'INFORMATEUR FINANCIER et COMMERCIAL

Le seul ouvrage complet en Egypte, Contenant tous les détails sur tout ce qui, de près ou de loin, intéresse la Culture et le Commerce du Coton.

Ouvrage largement illustré édité en même temps en Français et en Anglais à la fois

PARAITRA PROCHAINEMENT

L'édition étant en grand partie soucrite d'avance, il est utile de se réserver un exemplaire, en ecrivant immédiatement à l'auteur,

1, Rue Adib, Alexandrie (Egypte)

IMPRIMERIE
A. PROCACCIA
ALEXANDRIE
30, RUE SALAH-EL-DINE
TÉLÉPH. 25-64 - B. P. 6

EXECUTION SOIGNÉE DE JOURNAUX
REVUES, CONCLUSIONS, REGISTRES
TRAVAUX DE COMMERCE ET DE LUXE

:: L'IMPRESSION DE CET
OUVRAGE A ÉTÉ ACHE-
VÉE LE 15 OCTOBRE 1932
A L'IMPR. A. PROCACCIA
A ALEXANDRIE, ÉGYPTE
30, RUE SALAH-EL-DINE

L'Informateur
Financier & Commercial

1, Rue Adib
ALEXANDRIE (Egypte)

Télégrammes : "FICOMIN"

Alexandrie, le..... 193.....

Tél. : 69-26

M.....,

Vous venez de recevoir l'ANNUAIRE 1932 DES SOCIÉTÉS EGYPTIENNES PAR ACTIONS. Vous constaterez naturellement que c'est une œuvre absolument complète et qui mérite d'être encouragée. Elle a obtenu les appréciations les plus hautes et les plus précieux encouragements.

Or le Jour de l'An approche. Vous avez l'habitude d'envoyer à vos correspondants, à vos clients et à vos amis, un de ces souvenirs qui entretiennent l'amitié.

Quel meilleur cadeau pourrez-vous leur faire qu'un exemplaire de cet ouvrage, sur lequel nous imprimerons, **"Avec les compliments de Mr. X..."** ou toute autre formule que vous désirerez. Vous joindrez ainsi l'utile à l'agréable et vous pousserez vos clients, vos amis, à s'intéresser aux valeurs égyptiennes.

Remplissez donc le bulletin de souscription, ci-joint, et renvoyez-le nous au plus tôt.

L'EDITEUR,

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Monsieur l'Administrateur-Gérant
*de l'*INFORMATEUR FINANCIER & COMMERCIAL
1, Rue Adib
ALEXANDRIE

Monsieur,

*Veuillez nous faire parvenir.....exemplaires de l'Edition 1932 de l'**Annuaire des Sociétés Egyptiennes par Actions** sur la couverture desquels vous imprimerez la Note suivante :*

(1) ***Avec les compliments de...***

.....

.....

Nous vous couvrirons de la contrevaleur dès réception des volumes.
Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signature :

(1) Ou toute autre formule que vous désirerez, en n'importe quelle langue.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Monsieur l'Administrateur-Gérant
de L'INFORMATEUR FINANCIER & COMMERCIAL
1, Rue Adib,
ALEXANDRIE

Monsieur,

*Veuillez faire parvenir, de notre ordre et pour notre compte, un exemplaire de l'Edition 1932 de l'***Annuaire des Sociétés Egyptiennes par Actions** *aux adresses ci-bas mentionnées.*

Vous voudrez bien imprimer sur la couverture la mention suivante :

(1) ***Avec les meilleurs compliments de...***

Nous vous couvrirons de la contrevaleur de cet envoi dès réception de votre avis d'expédition.

(Signature ;)

NOMS	ADRESSES EXACTES	NOMBRE DE VOLUMES ET OBSERVATIONS

(1) Ou toute autre formule que vous indiquerez, en n'importe quelle langue.

NOTA — Les frais de port sont à la charge du Journal.